1-2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

A MEAUX, chez **LE BLONDEL,** libraire de la Société.

—

A MELUN, chez Mme Ve THUVIEN, libraire.
A COULOMMIERS, chez BRODARD, libraire.
A FONTAINEBLEAU, chez LACODRE, libraire.
A PROVINS, chez LE HÉRICHÉ, imprimeur-libraire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Fondée à MELUN, le 16 mai 1864

PREMIÈRE ANNÉE

MEAUX

TYPOGRAPHIE DE J. CARRO

IMPRIMEUR DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

—

1865

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

« *In antiquis est Sapientia.* »
(Job, xii, 12).

La Comité central, en publiant le premier fascicule des travaux de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, croit devoir au public quelques mots d'explications préliminaires.

Depuis longtemps plusieurs personnes avaient exprimé le regret qu'il n'y eût dans le département aucune association spécialement livrée à l'étude des sciences historiques, et manifesté le désir de voir s'y former une institution de ce genre ; mais tous les projets étaient restés sans exécution.

Le 28 février 1864, *l'Éclaireur*, journal de Coulommiers, proposa publiquement la création d'une Société savante. Cet appel trouva de l'écho dans toute la presse départementale, et peu de temps après, le *Journal de Seine-et-Marne*, de Meaux, invita les partisans de cette création à se réunir à l'Hôtel-de-Ville de Melun, le 16 mai 1864, jour solennel du concours des Orphéons.

Douze personnes, appartenant aux cinq arrondissements, se trouvèrent au rendez-vous, et la Société fut fondée. On décida que la nouvelle association prendrait le titre de *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts*, et que son but serait « de réunir en un faisceau commun les » hommes d'étude, de les exciter à des travaux scientifi- » ques et littéraires, d'encourager et de féconder leurs ef- » forts, de coordonner les idées et les opinions indivi- » duelles dans un fructueux ensemble. »

On nomma un bureau provisoire, ainsi que des commissaires chargés de prendre les premières mesures d'organisation, de recueillir des adhésions, et de préparer les statuts.

La Société naissante fut accueillie avec une vive sympathie, et les hommes les plus considérables dans les sciences et dans les fonctions publiques s'inscrivirent avec empressement au nombre de ses membres.

Le 17 juillet suivant, les membres adhérents, déjà en grand nombre, ayant été convoqués à Melun en assemblée générale, discutèrent et adoptèrent les statuts, qui bientôt après reçurent l'approbation de M. le Préfet du département.

On procéda ensuite à l'élection du Bureau et, le 25 octobre, la Société tint sa séance d'inauguration ; elle comptait alors 263 membres.

La Comité central regarde comme un devoir de témoigner sa reconnaissance à M. le Préfet de Seine-et-Marne, pour le bienveillant appui dont il a entouré la Société, et aux Autorités municipales des chefs-lieux d'arrondissements, pour le concours qu'elles lui ont si obligeamment prêté.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ.

SÉANCE PRÉPARATOIRE DU 16 MAI 1864.

L'an 1864, le lundi 16 mai, une heure de relevée ;

Par suite de l'appel publié dans les journaux de Seine-et-Marne, les personnes ci-après nommées se sont réunies dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Melun, dans l'intention d'organiser une Société, ou Association scientifique, savoir :

MM. Bourges, imprimeur à Fontainebleau ;
Cauthion, avoué, adjoint au maire, à Fontainebleau ;
Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau ;
Courtois, adjoint au maire de la ville de Melun ;
David (Jules); homme de lettres, à Fontainebleau ;
Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, correspondant des comités historiques, à Coulommiers ;
Fréteau de Pény (Héracle), maire de la commune de Vaux-le-Pénil ;
Grésy (Eugène), membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris, et à Melun ;
Leroy (Gabriel), archiviste de la ville de Melun ;
Lhuillier (Théophile), secrétaire du conseil de préfecture de Seine-et-Marne, à Melun ;
Le comte Ad. de Pontécoulant, membre de la Société d'Agriculture de Meaux, à Paris.
Thibault, propriétaire à Fontainebleau.

M. le comte Ad. de Pontécoulant, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la Présidence.

M. Leroy, le plus jeune des assistants, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

« M. de Pontécoulant, annonce que M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, se trouve, par suite d'un mal subit, dans l'impossibilité d'assister à la séance; il exprime la pensée que M. Carro doit être considéré comme présent. Messieurs, ajoute-t-il, je vous demande pardon, de profiter du bénéfice de mon âge pour m'as-

seoir à cette place. Si elle avait exigé du savoir et du talent, je me serais récusé ; mais, comme vous ne demandez sans doute à votre Président provisoire que du bon vouloir et de l'activité, afin de parvenir à une prompte organisation, je crois pouvoir vous assurer que vous serez satisfaits ; je déclare donc la séance ouverte. »

Le Président expose que le motif de la réunion est la fondation dans le département de Seine-et-Marne, d'une Société savante, — historique et archéologique. — « Féconder les efforts des travailleurs au moyen de la publicité ; éclaircir, par l'examen et la discussion, des questions obscures ; coordonner des idées, des opinions diverses, pour les résumer dans une utile synthèse ; accueillir des publications intéressantes, et concourir à la conservation des monuments historiques, en signalant leur valeur, tels devraient être, dit M. le Président, les occupations et le but de la Société. »

M. Jules David, insiste sur la nécessité d'établir dans Seine-et-Marne une Société, qui réunirait les personnes vouées à l'étude des sciences et des lettres. Il s'efforce de démontrer les avantages de ce contact des intelligences.

Après une discussion engagée entre plusieurs assistants, la question de la fondation de la Société est mise aux voix et admise à l'unanimité. Il est décidé, sur l'avis émis par M. Fréteau de Pény, qu'elle aura pour titre principal : SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE SEINE-ET-MARNE, et, comme sous-titre : SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

La réunion admet également le principe que la Société aura son siége à Melun, et qu'elle se divisera en sections d'arrondissements.

La cotisation annuelle est fixée à la somme de douze francs, payable d'avance, et le droit de diplôme, à six francs. Les membres fondateurs seront exempts de ce droit.

M. David annonce qu'il est chargé de présenter pour l'arrondissement de Fontainebleau, qu'il habite, l'adhésion à la Société de :

MM. Champollion-Figeac, bibliothécaire du château de Fontainebleau ;
Eichhoff, correspondant de l'Institut, demeurant à Fontainebleau ;
Huguenet, bibliothécaire-adjoint, à Fontainebleau ;
Matignon, propriétaire, à Fontainebleau.

M. le comte Ad. de Pontécoulant fait la même communication pour les personnes ci-après nommées ;

Mgr Allou, évêque de Meaux ;
MM. De Colombel, secrétaire-adjoint de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux ;
l'abbé Denis, chanoine de la cathédrale, membre de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux ;
Ducrocq, trésorier de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux ;
Le Roy fils, docteur en médecine, membre de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Meaux ;
Lespermont, ingénieur civil, directeur de l'usine Chollet ;
Le Blondel, libraire à Meaux ;
De Ginoux, conservateur des hypothèques, président de la Société orphéonique de Meaux ;
Torchet, inspecteur des Orphéons de Seine-et-Marne ;
Teyssier des Farges, propriétaire, au château de Beaulieu, maire de Pecy ;
Burin, instituteur à Saint-Just ;
Lefebvre, propriétaire à Meaux.

M. Dauvergne fait une semblable communication à l'égard de :

MM. De Resbecq, attaché au Ministère de l'Instruction publique ;
Félix Bourquelot (de Provins), professeur à l'École des Chartes ;
Émile Bourquelot, adjoint au maire, bibliothécaire de la ville de Provins ;

Enfin, MM. Courtois, Grésy, Leroy et Lhuillier ont fait de pareilles communications pour :

MM. Camille Bernardin (de Brie) ;
l'abbé Dégout, aumônier de l'hospice de Melun ;
Delaforge, curé de Perthes ;
Eymard, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Marne ;
Lajoye (Félix), propriétaire à Saveteux ;
Lemaire, archiviste de la Préfecture ;
Michelin (Henri), imprimeur à Melun.

La réunion forme un Bureau provisoire, ainsi composé :

Président, M. le comte A. de Pontécoulant ;
Vice-Président, M. Anatole Dauvergne ;
Secrétaire, M. G. Leroy ;
Secrétaire-Adjoint, M. Lhuillier ;
Trésorier, M. Courtois.

Une Commission de cinq membres, pris dans chaque arrondissement, est choisie pour arrêter un projet de statuts, obtenir l'autorisation de l'Administration supérieure et recueillir de nouvelles adhésions. Elle est ainsi composée :

Pour l'arrondissement de Coulommiers, M. A. Dauvergne;
Pour l'arrondissement de Fontainebleau, M. David ;
Pour l'arrondissement de Meaux, M. A. Carro;
Pour l'arrondissement de Melun, M. Grésy ;
Et pour l'arrondissement de Provins, M. Félix Bourquelot.

A cette Commission s'adjoindra le bureau provisoire,

Par les soins du Président et du Secrétaire, la convocation de la Commission d'organisation aura lieu prochainement.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 17 JUILLET 1864.

L'an 1864, le dimanche 17 juillet, une heure de relevée.

Sur la convocation du Bureau provisoire de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, les membres de cette Société se sont réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Melun.

Étaient présents :

MM. Bayard, maire de Maisoncelles, canton de Coulommiers; — Bourquelot, professeur à l'Ecole impériale des Chartes, et membre de la Société des antiquaires de France; — A. Carro, correspondant de la Société des antiquaires de France et du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, bibliothécaire de la ville de Meaux; — Courtois, adjoint au

maire de la ville de Melun; — Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, membre non résidant du Comité des travaux historiques; — David (Jules), homme de lettres à Fontainebleau; — Decourbe, artiste peintre à Melun; — Dussouy, directeur de l'École normale de Seine-et-Marne; — Eymard, chef de division à la préfecture de Seine-et-Marne; — E. Grésy, membre de la Société des antiquaires de France, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques; — Joyeux, chef de division à la préfecture de Seine-et-Marne; — Labiche, propriétaire à Melun; — Lafontaine, avocat, notaire honoraire à Lagny; — Lajoye, propriétaire à Saveteux, canton du Châtelet; — Le Blondel, libraire à Meaux; — Lemaire, archiviste de la préfecture de Seine-et-Marne; — Leroy, archiviste de la ville de Melun; — Lhuillier, secrétaire-greffier du conseil de préfecture de Seine-et-Marne; — Liabastres, directeur de la maison centrale de détention de Melun; — Michelin, imprimeur à Melun; — Pontécoulant (le comte Ad. de); — Poyez, maire de la ville de Melun, membre du conseil général de Seine-et-Marne; — Prévost, bibliothécaire de la ville de Melun.

M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président du Bureau provisoire, prend place au fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés M. Anatole Dauvergne, vice-président et M. G. Leroy, secrétaire.

La séance ayant été déclarée ouverte, M. le président donne lecture de la lettre d'adhésion qui lui a été adressée par S. E. M. Drouyn de Lhuys, Ministre des affaires étrangères; et il annonce que la Société compte déjà cent six adhérents, au nombre desquels figurent Mgr Allou, évêque de Meaux; M. Alfred Maury et M. Brunet de Presle, tous deux membres de l'Institut; M. le baron de Beauverger et M. Josseau, députés de Seine-et-Marne au Corps législatif; MM. Despommiers, E. Gareau, Guérin, le comte de Moustier et Poyez, membres du Conseil général de Seine-et-Marne; M. Félix Bourquelot, professeur à l'École des Chartes; M. Anatole Dauvergne, membre non résident du Comité impérial des travaux historiques; M. Eichhoff, inspecteur honoraire de l'université et correspondant de l'Institut; MM. Champollon-Figeac, A. Carro, Bellier de la Chavignerie, de Colombel, J. David, le comte Gabriel d'Erceville, H. Fréteau de Pény, E. Grésy, Ludovic de Maussion, le vicomte de Ponton d'Amécourt, le vicomte de Resbecq, Teyssier des Farges, le marquis de Varennes, etc., etc.

M. le Président après avoir donné lecture de l'autorisation que M. le Préfet de Seine-et-Marne lui a accordée pour la réunion, à l'Hôtel-de-Ville de Melun, des personnes adhérentes au projet de formation de la présente Société, ajoute les paroles suivantes :

« Avant d'entamer l'ordre du jour et d'accorder la parole à M. F. Bourquelot, qui a bien voulu se charger de vous présenter le rapport de votre Commission d'organisation, je vous demande, Messieurs, la permission de vous entretenir quelques instants ; mais je désire que votre bienveillance veuille bien suppléer à la faiblesse de mes paroles.

Je suis heureux, Messieurs, que ma première phrase soit l'expression d'un sentiment de gratitude envers M. le Maire de Melun, qui, toujours empressé à seconder et à favoriser les institutions utiles au pays, a bien voulu mettre, pour aujourd'hui et pour nos réunions à venir, un local à la disposition de la Société, et qui s'est inscrit un des premiers au nombre de nos adhérents.

Je ne puis résister également au désir que j'éprouve, Messieurs, de vous dire combien est grande ma reconnaissance envers les membres de la Société qui ont daigné répondre, le 16 mai, à l'appel que leur avait adressé un inconnu. Je les remercie pour lui d'être venus au rendez-vous, et de ne l'avoir pas laissé languir seul, dans une stérile attente, aux pieds de la statue d'Amyot, qui semblait partager son angoisse. Ces douze membres ont jeté les bases de la Société, ils en sont les véritables fondateurs. Aussi, je désire que leurs noms restent inscrits en gros caractères dans les annales de notre Société.

Je crois devoir vous dire, Messieurs, l'origine de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.

Dans les réunions annuelles de la Sorbonne, on voyait figurer des délégués des sociétés savantes de tous les départements ; le département de Seine-et-Marne ne s'y montrait que par quelques membres de ses sociétés d'agriculture, où se trouvaient adjoints, il est vrai, les sciences et les arts, mais comme accessoires seulement. Les autres hommes de science du département, qui se faisaient admettre aux lectures de la Sorbonne, étaient tous disséminés, sans aucun lien commun et sans moyen de coordonner leurs recherches. On voulut alors mettre un terme à l'isolement de leurs efforts et de leurs travaux. M. le vicomte de Fontaine de Resbecq, chez qui le savoir a devancé l'âge, commença par tâter et sonder le terrain, en lançant dans un journal du département quelques articles sous un nom supposé. On reconnut bientôt que

la pensée émise trouvait de l'écho. Mais alors l'embarras fut grand! Qui se mettra en avant? Qui consentira à être le premier? Qui mettra enfin le feu à la mèche? On hésita, on hésita longtemps, et peut-être hésiterait-on encore, si quelqu'un sous le voile transparent d'un pseudonyme, n'eût donné rendez-vous, le 16 mai, dans la cour de la mairie de Melun, à tous ceux qui approuvaient l'idée d'une Société.

Voilà, Messieurs, l'origine de votre Société, la première de ce genre créée dans ce département, lequel ne comptait jusqu'à ce moment que des Sociétés d'agriculture et d'horticulture.

On ne saurait, il est vrai, trop encourager le travail de la terre, cette mère nourrice de l'humanité : honneur donc à toutes ces Sociétés; honneur à ces hommes dévoués qui les président et les composent, et qui répandent, parmi les populations agricoles, tant de préceptes précieux ainsi que tant de bienfaits. Mais, Messieurs, à l'homme il faut un peu plus que la nourriture du corps, il faut également pourvoir à la nourriture de cet esprit qui seul le distingue des autres êtres de la création. Aussi voyons-nous les personnes les plus éminentes dans les sciences, les plus honorables par leur position, les plus haut placées par leurs fonctions, s'empresser de joindre leurs efforts aux nôtres pour venir en aide à l'esprit et pour unir dans une même gerbe tous les épis de la science dispersés maintenant dans les champs de la Brie.

La Société compte aujourd'hui cent-six adhérents; le nombre serait bien plus élevé si nous n'avions eu à surmonter plusieurs obstacles.

Il nous a fallu d'abord lutter contre l'*apathie*; mais le retentissement de nos séances viendra, j'en suis certain, la réveiller de son engourdissement. La Société s'adresse à l'homme actif, jeune d'esprit, à l'homme vivace; il n'y a que l'homme usé qui s'endort dans les bras de l'apathie et celui-là nous est inutile.

Un antagoniste plus redoutable pour nous a été le *doute*. Il y a force gens qui ne font rien et qui désespèrent d'avance de tout ce qu'entreprennent les autres; ils doutent toujours de la réussite de ce qu'ils n'ont pas imaginé. A leurs yeux, la nouvelle Société est une *impossibilité*: l'existence de la Société répond à leur crainte.

Ce n'est pas tout encore : nous avons eu à combattre l'*hésitation*; il a fallu nous commettre avec cet esprit incertain, irrésolu, qui ne sait s'il doit donner ou refuser son adhésion, qui remet toujours au lendemain ce qu'il a résolu la veille, restant perpétuellement suspendu entre *oui* et *non*.

Il s'est trouvé également des personnes qui ont craint, en se réunissant à nous, de perdre leur individualité, comme si les individualités étaient effacées par le concours prêté à une œuvre collective. Il y a de l'égoïsme à s'absorber en soi-même; l'homme intelligent, l'homme capable, sait se dévouer au bien de tous.

Il a fallu souvent rassurer et vaincre la *modestie* que les titres de notre Société ont quelque peu effrayée. J'ai rencontré maintes personnes auxquelles les mots : *archéologie, sciences, lettres et arts* font peur. Ces personnes ne s'aperçoivent donc pas que dans une foule d'occasions de leur vie, elles font acte de science, d'art, ou d'archéologie. Rencontrent-elles sous leurs pas une pièce de monnaie, que font-elles? elles cherchent d'abord à distinguer la face, ensuite à lire la légende et enfin à en apprécier la valeur. Mais elles font alors de l'archéologie. Si ces personnes aperçoivent une inscription, elles tâchent de la déchiffrer ; si des lettres sont effacées, leur esprit les porte à les remplacer... C'est encore faire acte d'archéologie. Enfin, elles font de l'archéologie sans s'en douter, comme la cuisinière en soignant ses casseroles fait de la chimie sans le soupçonner, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Qu'elles viennent à nous sans crainte, ces personnes timorées! nous ne sommes pas si exigeants que l'on veut bien le dire; nous ne leur demandons que du bon vouloir et qu'on soit surtout bien convaincus qu'un bon renseignement donné est souvent plus utile à une société qu'un long mémoire péniblement élaboré. Un bon renseignement, c'est le filon découvert par le mineur, filon qui fait ensuite la fortune de l'exploitation.

Nous avons enfin rencontré les *indifférents*. A quoi sert votre Société? nous ont-ils dit ; on vit bien sans archéologie, sans science et sans art.

Oui, on a vu, des populations vivre sans art et sans littérature; mais qu'ont-elles laissé après elles? Quelques chants furent toute leur poésie, quelques traditions leurs annales. Elles n'eurent d'autre philosophie que celle de leurs prêtres. Ces sociétés ont passé sur le sol de la Gaule, et c'est leur histoire que l'on cherche à reconstituer chaque jour à l'aide des anciens monuments, à l'aide des anciennes traditions, à l'aide des chants grossiers.

Les matériaux de l'histoire de la Brie sont éparpillés sur le sol de chaque commune. Pour nous aider à la reconstruction de son histoire, nous appelons tous ceux qui s'occupent d'antiquités,

de science, de lettres, de poésie et d'art. A chacune de ces différentes branches des connaissances humaines, nous demandons son concours, parce qu'elles sont toutes des auxiliaires indispensables pour expliquer et compléter cette grande histoire de notre patrie, entreprise aujourd'hui dans toutes les parties de la France.

On ne peut refuser aux savants de notre département la justice de reconnaître qu'ils portent sans relâche un esprit d'investigation et une ardeur de recherche dans toutes les parties qui sont du domaine de l'histoire. Jamais on n'a recueilli avec plus de soins les vestiges des anciennes civilisations; jamais l'étude des monuments en ruine, des inscriptions et des médailles à demi effacées, des antiques sépultures arrachées à la terre qui les couvre, n'ont amené des révélations plus inattendues et offert à l'érudition un plus grand nombre de problèmes à résoudre... Mais ce n'est pas à moi à parler ici de science et d'art, Messieurs, car parmi vous j'aperçois des représentants du savoir, auprès desquels je serai toujours heureux de puiser d'utiles enseignements.

Travaillons donc en commun au grand œuvre que nous entreprenons aujourd'hui ; mais hâtons-nous, car si les Attila, les Alaric ne promènent plus dans nos campagnes, dans nos cités, leurs torches destructives, il est un autre niveleur très-civilisé, le chemin de fer. Heureux encore quand il laisse recueillir les débris précieux de son œuvre de destruction pour en enrichir nos musées.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de finir comme j'ai commencé, par un acte de gratitude, et je vous prie de vous joindre à moi pour remercier bien vivement les membres de votre Commission d'organisation : il était impossible de mettre au service de l'œuvre plus de savoir, plus d'abnégation et plus de modestie; cela ne saurait étonner personne, puisque votre choix judicieux était tombé sur MM. F. Bourquelot, A. Carro, Anatole Dauvergne, J. David et E. Grésy. Leur éloge, c'est les nommer.

Vous voilà aujourd'hui rassemblés Messieurs; une pensée d'émulation vous réunit; mes vœux sont accomplis, mes désirs sont satisfaits, je ne pouvais faire davantage, et je dis comme Horace :

Prodire tenus si non datur ultra.

J'aurai du moins fait quelque pas, si je ne puis aller plus loin. »

Sur l'invitation de M. le Président provisoire, le Secrétaire

donne lecture du procès-verbal de la réunion préparatoire du 16 mai dernier, lequel est approuvé.

M. Bourquelot, invité à lire, au nom de la commission chargée de la rédaction du projet des statuts de la Société, le rapport qu'il a rédigé, s'exprime ainsi :

Messieurs,

La réunion préparatoire d'hommes d'initiative, qui s'est tenue à Melun le 16 mai dernier, après avoir décidé la création de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, du département de Seine-et-Marne, a constitué un bureau provisoire, chargé de recevoir les adhésions à la nouvelle Société, et de lui préparer un règlement. Les délégués de la réunion, représentant les cinq arrondissements du département, ont fait tous leurs efforts pour justifier la confiance dont ils avaient été l'objet, et sous l'active et bienveillante présidence de M. le comte de Pontécoulant, ils ont arrêté un projet de règlement qui va être soumis à vos délibérations.

Je ne vous entretiendrai pas, Messieurs, des progrès heureux et rapides qu'a faits, grâce au bon esprit de nos compatriotes, l'idée conçue par quelques-uns des membres de l'assemblée du 16 mai, de former dans notre département, un corps scientifique et littéraire. Vous le savez tous ; en très-peu de temps, ceux qui se plaisent à voir fructifier l'intelligence, ceux qui croient à l'utilité de l'association dans l'intérêt de tous et de chacun, ceux qui pensent qu'en se réunissant, les hommes trouvent plus de facilité à s'instruire et à instruire les autres, se sont groupés autour du petit noyau formé dans le principe. Des personnes illustres dans les sciences, dans la politique, dans les lettres (ai-je besoin de les nommer?) ont témoigné, par des adhésions empressées, leur sympathie pour la nouvelle institution, et la Société de Seine-et-Marne, nombreuse à son début, est déjà forte par les noms, par les talents, par les volontés qu'elle renferme. Mais tout n'est pas fait encore ; notre association doit désirer et peut espérer des accroissements plus considérables, et l'on ne saurait douter que la notoriété donnée à sa fondation excite en notre faveur l'intérêt du public et nous amène de nouveaux collègues.

Dans tous les cas, un fait important est acquis. C'est avec une entière satisfaction que les délégués de la réunion préparatoire du 16 mai constatent, devant l'Assemblée du 17 juillet, la faveur qui s'attache à la Société de Seine-et-Marne et les destinées prospères

auxquelles elle semble appelée. Il nous reste maintenant, Messieurs, une autre tâche à remplir. Cette Société qui vient de naître, sa mission est de travailler, et pour qu'elle travaille avec profit, il est nécessaire qu'elle ait une constitution régulière, que les relations du corps avec les membres soient fixées par des lois, enfin que ces lois soient acceptées librement par les associés eux-mêmes. Nous avons essayé, d'après votre désir, de tracer le plan d'un règlement approprié à vos besoins, et je viens aujourd'hui, au nom de mes collègues, vous faire connaître l'esprit et les intentions des articles que nous avons cru convenable d'adopter.

Que doit se proposer une Société comme la nôtre? Telle est la première question que se sont faite vos délégués, Messieurs. Ils ont pensé qu'il était raisonnable de donner aux travaux de l'Association de Seine-et-Marne la plus grande extension possible. Il leur a semblé que toutes les manifestations de l'esprit étant unies entre elles par un lien commun, elles devaient être toutes appelées, toutes admises dans une institution dont le but général est le progrès intellectuel. C'est une grande et belle chose, sans doute, que l'histoire et les enseignements qu'elle renferme; c'est un intéressant et fructueux labeur que celui qui s'attache aux origines d'un pays, quelque peu étendu qu'il soit, à ses monuments, aux faits de toute espèce qui le recommandent à l'attention du public, aux personnages éminents qui l'ont illustré; mais la vie intellectuelle est essentiellement multiple, et sous quelque forme qu'elle se manifeste, ses productions ont droit d'être accueillies avec sympathie par tous ceux qui aspirent au progrès.

Si les études historiques ont, dans une association comme celle que nous fondons, Messieurs, les meilleures chances de succès, les sciences philosophiques ou physiques, la littérature, la poésie, les arts peuvent également y être cultivés avec profit pour tout le monde. Ce dont il s'agit surtout, c'est de rapprocher les hommes d'étude, et de faire jaillir de ce contact, s'il est possible, de brillantes étincelles. Telles sont, Messieurs, les considérations qui ont déterminé vos délégués à adopter le titre :

Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne.

Quant aux mots *Seine-et-Marne*, ils ont été l'objet d'une laborieuse discussion. Au point de vue historique, le département est une division à peu près insignifiante; mais il détermine aujourd'hui le cercle administratif dans lequel nous vivons. La pensée de ce dernier rôle a eu d'autant plus d'influence sur la décision,

que, pour le département même de Seine-et-Marne, il a semblé impossible de faire entrer dans un titre suffisamment court et clair les noms des diverses petites provinces dont il occupe la place.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de passer rapidement en revue les principaux points du règlement dont les articles vont vous être lus, et dont il est utile que les motifs vous soient exposés. Vous allez procéder à un acte grave ; vous allez donner à notre Société une organisation qui doit être définitive, et l'on n'en saurait étudier les bases avec une trop sérieuse attention.

Un important problème à résoudre se présente dès l'abord. Depuis longtemps la difficulté d'organiser des Sociétés particulières dans chacun de nos cinq arrondissements avait été reconnue; le but de la fondation de la Société générale de Seine-et-Marne a été de donner à des forces qui, isolées, étaient incapables d'agir, une énergie suffisante et fructueuse. Mais il fallait tenir compte de l'élément local et lui faire une place; tout en formant, par la réunion des gens d'étude du département, un corps solide et résistant, il était nécessaire que les membres disséminés dans nos divers arrondissements, pussent, sans se déplacer trop fréquemment, se livrer chez eux à des travaux utiles. Votre Commission, Messieurs, a cru satisfaire à toutes les exigences en constituant une Société à la fois une et fractionnée, et dans laquelle la vie commune et la vie partielle, loin de se contrarier, s'aidassent mutuellement pour arriver au but. Nous avons donc à vous proposer des *Assemblées générales*, dans lesquelles tous les membres pourront délibérer sur les affaires de la Société, nommer les fonctionnaires, produire leurs ouvrages ; un *Comité central*, autorité permanente qui maintienne et prolonge l'action commune de la Société; des *Sections d'Arrondissements*, dans lesquelles puisse avoir lieu aisément le rapprochement des travailleurs, dans lesquelles le travail journalier et local puisse s'épanouir librement à l'abri d'institutions régulières.

Il s'agissait ensuite, Messieurs, de fixer le mode suivant lequel se recruterait notre Société. Nous avons pensé que, pour ne pas trop compliquer les rouages, il fallait se borner à deux classes de membres : les membres *titulaires* et les membres *correspondants*. Il a été convenu que les titulaires payeraient un droit de diplôme de six francs et une cotisation annuelle de douze francs. Quant aux correspondants, quelques personnes voulaient qu'ils fussent reçus gratuitement. Mais on a promptement reconnu que, dans ce cas, la Société risquait de n'avoir plus que des membres correspondants. La Commission a décidé que les correspondants seraient

soumis uniquement au droit de diplôme, et qu'ils pourraient, moyennant un abonnement facultatif et à prix réduit, recevoir toutes les publications de la Société. Il restait à déterminer les formes à suivre pour la nomination des membres titulaires et des correspondants. A cet égard l'initiative devait être tout naturellement laissée aux Sections d'arrondissements. Mais il eût été peu raisonnable de donner sur ce point aux Sections un droit absolu; il convenait de rattacher par un lien solide le nouveau membre au corps social. Nous eussions désiré que la Société pût être appelée à juger en dernier ressort, et que la nomination d'un candidat eût lieu par la Section au premier degré, et d'une façon définitive par l'Assemblée générale. Mais, dans ce cas, l'inconvénient d'un trop long délai se présentait; les Assemblées générales ne se tenant que tous les six mois, nous avons pensé que l'admission définitive des candidats proposés par les Sections devait être remise au suffrage permanent du Comité central. Ce Comité est une émanation de la Société, et nous n'avons pas vu d'inconvénient à lui confier un pouvoir, très-important sans doute, mais que des nécessités pratiques empêchaient de réserver à la Société elle-même.

Je n'ai rien à vous dire, Messieurs, des Sections d'arrondissement. Vous savez déjà qu'elles ont une existence particulière, et qu'elles peuvent travailler et s'administrer librement, en contribuant à la vie sociale par le versement de leurs fonds dans le trésor commun, par leur présence aux Assemblées générales, par l'apport de leurs travaux scientifiques ou littéraires, par la participation de leurs délégués aux actes du Comité central. Quant à la tenue des Assemblées générales, il nous a paru utile qu'elle se renouvelât deux fois l'année, et qu'elle eût lieu alternativement dans chacun de nos cinq chefs-lieux d'arrondissement. C'était le seul moyen d'établir entre eux quelque égalité; si, par malheur, dans notre département, les communications sont assez difficiles, au moins chaque arrondissement aura sa part de peines, et chacun aura aussi sa part d'avantages.

Outre le Bureau, composé d'un Président, d'un vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Archiviste et d'un Trésorier, vos délégués, Messieurs, ont institué trois commmissions spéciales, une *Commission des finances*, chargée de veiller à la bonne administration des fonds, une *Commission du bulletin* et une *Commission du concours*. Ceci m'amène, Messieurs, à vous parler d'un des détails importants de notre organisation. Une société comme celle-ci, qui veut prospérer, ne doit pas s'enfoncer dans un étroit égoïsme. Ce

n'est pas assez qu'elle travaille, il faut qu'elle fasse travailler les autres, et qu'elle les fasse profiter des bienfaits que toute association est susceptible de produire. Nous avons donc pensé que la Société de Seine-et-Marne avait, en quelque sorte, pour mission d'établir des concours, de distribuer des prix, et qu'elle ne devait refuser à personne le droit de prétendre aux récompenses. Venez donc à nous, vous tous qu'une noble ardeur enflamme; apportez-nous vos œuvres, et nous encouragerons le mieux que nous pourrons vos généreux efforts ! Il n'y avait aucune raison de mettre hors de concours les membres de la Société qui forment, en réalité, le noyau des travailleurs; nous avons seulement cru devoir exclure les membres du Bureau et ceux de la Commission du concours. Cette commission sera plus nombreuse que celle des finances et du bulletin; nous l'avons formée des cinq membres de la commission du bulletin, auxquels seront adjoints des délégués des sections d'arrondissement.

Telle est, Messieurs, l'esquisse des dispositions qui forment l'économie de notre projet de statuts. Vous serez à même d'apprécier les questions de détails par la lecture du projet lui-même. Nous avons jugé à propos d'ajouter au règlement quelques articles transitoires; le premier tend à considérer comme fondateurs et à dispenser du droit de diplôme ceux qui auront adhéré à la Société avant la prochaine assemblée générale; le second concerne la nomination d'un certain nombre de délégués destinés à faire partie du Bureau central jusqu'au moment où les Sections auront nommé leurs présidents; la troisième décide la continuation pendant deux ans du premier Bureau nommé par la Société. Il nous a semblé que dans cette période d'enfantement, un changement de personnel trop rapproché de l'origine pourrait avoir des inconvénients.

J'ai fini, Messieurs, et je suis heureux de ne pas retarder plus longtemps vos délibérations. Le moment, je le répète, est solennel. Lorsque votre statut aura pris force de loi par vos suffrages, lorsque vous aurez nommé le Bureau qui doit diriger vos affaires, votre existence sera complète. Il s'agira de se mettre à l'ouvrage, il s'agira de montrer que notre Association n'est pas inerte, qu'elle veut et qu'elle peut produire. C'est à ce moment, Messieurs, qu'il vous appartiendra de prendre le rang honorable que mes vœux et mon espoir vous assignent. On a reproché à notre département d'être resté longtemps en arrière du mouvement scientifique et littéraire qui semble aujourd'hui entraîner tous les esprits, don-

nons à nos critiques un brillant démenti, et que la Société de Seine-et-Marne porte en avant et bien haut le drapeau du travail et du progrès.

Après ce rapport, l'ensemble du projet des statuts élaborés par la Commission, est lu par le Secrétaire, qui reprend ensuite chacun des articles.

A la suite d'une discussion sur l'ensemble et sur les articles, le projet est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un Bureau définitif; mais l'heure étant trop avancée, la Société décide que cette nomination aura lieu dans la prochaine séance générale et continue par acclamation leurs pouvoirs provisoires, à :

MM. Pontécoulant (le comte Ad. de), Président;
Dauvergne (Anatole), Vice-Président;
G. Leroy, Secrétaire;
Th. Lhuillier, Secrétaire-Adjoint;
Courtois, Trésorier;
Bourquelot (Félix), Délégué de la Section de Provins;
David, Délégué de la Section de Fontainebleau;
Carro, Délégué de la Section de Meaux;
Grésy, Délégué de la Section de Melun;

En exécution de l'article 51 des Statuts, sont adjoints au Bureau, pour constituer, au même titre provisoire, le Comité central de la Société :

MM. Brunet de Presle, pour la Section de Provins;
de Colombel, peur la Section de Meaux;
de Maussion (Ludovic), pour la Section de Coulommiers;
Poyez, pour la Section de Melun;
Thibault, pour la Section de Fontainebleau.

Le Comité central est chargé de suivre l'autorisation légale de la Société, l'approbation des Statuts par l'administration compétente, l'organisation des Sections d'arrondissement, la confection et la délivrance des diplômes, et enfin, de convoquer en Assemblée générale, tous les adhérents pour la constitution complète et définitive de la Société.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

—

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

OCCUPATIONS, BUT ET MOYENS DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 1er.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne a pour but de réunir en un faisceau commun les hommes d'étude que renferme ce département ; de les exciter à des travaux scientifiques et littéraires, d'encourager et de féconder leurs efforts, de coordonner les idées et les opinions individuelles dans un fructueux ensemble.

Art. 2.

Ses moyens principaux sont :

Des prix ;

Des excursions scientifiques ;

Des fouilles se rattachant au but principal de la Société ;

La publication d'un Bulletin ;

Un compte-rendu annuel de ses travaux et des résultats par elle obtenus.

Art. 3.

La Société s'occupe de sciences, de lettres et d'arts. Ses études principales portent sur l'Histoire et l'Archéologie, notamment sur l'histoire du département de Seine-et-Marne et des anciennes provinces dont il est formé ; sur les monuments qu'il renferme, sur les mœurs, les coutumes, le langage de ses anciens habitants ; sur les personnes et illustrations qui s'y rattachent.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 4.

La Société se compose de Membres fondateurs, de Membres titulaires et de Membres correspondants. Leur nombre est illimité.

La Société correspond avec toutes autres Sociétés savantes, et échange avec elles ses publications.

Art. 5.

Pour devenir Membre de la Société, il faut être admis par le Comité central, après avoir été désigné par une Section d'arrondissement, sur la présentation de deux de ses Membres.

Art. 6.

Chaque Membre titulaire est tenu d'acquitter, au moment de sa réception, une cotisation de dix-huit francs, pour la première année; il devra, ensuite, une cotisation annuelle de douze francs payable d'avance.

La cotisation ne se fractionne pas; elle est due pour l'année entière, à partir du premier janvier.

Art. 7.

La Société peut recevoir de ses Membres, à titre de don gracieux, toute augmentation facultative de la cotisation ordinaire.

Art. 8.

Tout Membre resté, pendant un an, sans payer sa cotisation échue, sera considéré comme démissionnaire, à l'expiration du mois qui suivra l'avertissement spécial donné par le Trésorier de la Société.

La démission donnée par un membre de la Société, de quelque époque de l'année qu'elle soit datée, ne le dispense point du paiement de la cotisation qui est toujours due d'avance.

Art. 9.

Les Membres correspondants ne sont soumis qu'au droit de diplôme de six francs. Ils peuvent assister aux séances des Sections, sans y avoir voix délibérative. Moyennant un abonnement, qui sera fixé annuellement par le Comité central et la Commission du Bulletin, les Correspondants auront droit à toutes les publications de la Société.

Art. 10.

La Société existe et fonctionne par des *Assemblées générales*, par es *Sections d'arrondissement*, et par un *Comité central*.

Art. 11.

La Société se rassemble deux fois l'an, à tour de rôle, dans un des chefs-lieux des cinq arrondissements de Seine-et-Marne, et tient deux séances générales qui pourront être publiques. La première partie de ces séances est administrative, l'autre est scientifique et littéraire.

Art. 12.

Il y a une Section de la Société par arrondissement. Chacune de ces Sections est organisée en Société particulière, élisant un Bureau, travaillant d'une manière indépendante, pouvant disposer des fonds, pour frais généraux, qui lui sont attribués par le Comité central au nom de la Société.

Art. 13.

Le Comité central, formé du Bureau de la Société (Président, Vice-Président, Secrétaire général, Archiviste et Trésorier), de cinq Sociétaires, élus dans chaque Section, et des Présidents de Sections, ceux-ci pouvant se faire remplacer, chacun par un délégué spécial, agit en dehors des Séances générales pour la direction des affaires de la Société.

Art. 14.

Tous les Membres de la Société ont droit de séance, avec voix consultative, dans chacune des Sections autres que celle à laquelle ils appartiennent par leur domicile ou leurs relations.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 15.

La Société, dans deux Assemblées générales annuelles, réunit les Membres de toutes les Sections.

Art. 16.

Elle élit son Bureau, les Commissions permanentes des Finances, du Bulletin et du Concours; elle entend et approuve les comptes; elle décide l'emploi et la distribution des fonds; elle traite toutes les affaires qui intéressent l'existence et la prospérité de la Société.

Art. 17.

Dans la partie scientifique et littéraire de ses séances, la Société entend la lecture des mémoires jugés, par les Sections, dignes de cet honneur; fixe, sur la proposition de la Commission du Bulle-

tin, les questions qui doivent être mises au concours; et arrête, sur la proposition de la Commission du Concours, les noms des lauréats.

ART. 18.

La Société peut tenir, au besoin, sur la décision du Comité central, des Assemblées générales extraordinaires.

BUREAU.

ART. 19.

Le Bureau, nommé par la Société, dans la première Assemblée générale de chaque année, se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Archiviste et d'un Trésorier.

Dans le cas où cela serait jugé opportun, l'Assemblée générale pourra être fractionnée en plusieurs bureaux électoraux qui seront ouverts dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement. Les membres empêchés d'y prendre part pourront adresser leur vote par lettre cachetée, au Président de leur Section, de façon à ce qu'elle lui parvienne avant la fermeture du scrutin.

ART. 20.

Le Bureau est nommé pour un an, au scrutin secret et à la majorité absolue.

ART. 21.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 22.

Le *Président* dirige les séances et maintient l'ordre dans les discussions.

ART. 23.

Il fait exécuter les statuts et les décisions de la Société et du Comité central.

ART. 24.

Il nomme à toutes les Commissions, autres que celles du Bulletin, des Finances et de Concours.

ART. 25.

Il signe les diplômes, les procès-verbaux et tous les actes de la Société et du Comité central.

ART. 26.

Il ordonnance les dépenses.

Art. 27.

Il préside de droit les séances des Commissions, avec voix délibérative.

Art. 28.

Il convoque la Société pour ses réunions générales ordinaires ; assemble, quand il le juge nécessaire, le Comité central, et réunit la Société en Assemblée générale extraordinaire, sur la demande du Comité central.

Art. 29.

Il correspond mensuellement avec les Sections, par un résumé de tout ce qui peut intéresser la Société en général, et des travaux exécutés dans chaque Section.

Art. 30.

Il préside le Comité central.

Art. 31.

Le *Vice-Président* remplace le Président toutes les fois que celui-ci est absent ou empêché ; s'il est lui-même absent, le doyen d'âge des membres présents à la séance tient sa place.

Art. 32.

Le *Secrétaire-Général* rédige les procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale et du Comité central.

Art. 33.

Il est chargé de la correspondance, et il doit inscrire, dans un registre spécial, une copie des lettres écrites au nom de la Société.

Art. 34.

Il donne lecture, dans les séances de la Société et du Comité central, des procès-verbaux et de la correspondance.

Art. 35.

Il contre-signe les diplômes et garde le sceau de la Société.

Art. 36.

Il donne avis de leur nomination aux Membres nouvellement élus.

Art. 37.

Il expédie les lettres de convocation pour les Assemblées générales de la Société, et pour les séances du Comité central.

Art. 38.

L'*Archiviste*, spécialement chargé de la conservation des ar-

chives de la Société dans un lieu public, veille aussi à l'enregistrement et à la classification des mémoires, des pièces manuscrites, des livres, et de tous les objets envoyés à la Société.

Art. 39.

Il dépouille les procès-verbaux des séances des Sections d'arrondissement et les livres ou bulletins envoyés à la Société ; il en fait le résumé pour être remis au Président.

Art. 40.

Il remplace le Secrétaire en cas d'empêchement.

Art. 41.

Le *Trésorier* est chargé de la recette et de la dépense.

Art. 42.

Il présente, tous les six mois, au Comité central, un état sommaire de situation des finances de la Société, et il rend ses comptes, une fois l'an, à la Commission des Finances.

Art. 43.

En cas d'absence ou d'empêchement, il désigne, avec l'assentiment du Président, celui des Sociétaires par lequel il désire être remplacé temporairement.

Art. 44.

Il fait recevoir les cotisations et les droits de diplômes, dont il donne reçu au nom de la Société.

Art. 45.

Toutes les dépenses régulières sont acquittées par le Trésorier sur un mandat du Président.

SECTIONS D'ARRONDISSEMENTS.

Art. 46.

Les Sections d'arrondissement se donnent, chacune, le règlement qui leur convient, nomment leur Bureau, et se réunissent quand elles le jugent nécessaire, soit en comité, soit publiquement.

Art. 47.

Elles choisissent les travaux qu'elles croient devoir être lus dans les Séances générales de la Société; elles les transmettent à la Commission du Bulletin.

Art. 48.

Le Trésorier de chaque Section, ou au besoin le Secrétaire, reçoit les cotisations, en fait parvenir, tous les trois mois, les fonds au Trésorier de la Société.

Les Archives particulières à chaque Section sont conservées à son siége.

Les objets trouvés dans les fouilles, faites par les soins et sous la direction des Membres de la Société, sont conservés, s'ils n'appartiennent à aucun des Membres, dans le Musée ou la bibliothèque communale du Chef-lieu de l'arrondissement dans lequel ils auront été trouvés.

Art. 49.

Les Secrétaires de Section font parvenir au Président de la Société l'*ordre du jour* des séances et lui expédient mensuellement le double ou l'analyse des procès-verbaux de leur Section respective.

Art. 50.

Les Présidents et les Vice-Présidents de Section prennent place, dans les Assemblées générales, à droite et à gauche du Président de la Société.

COMITÉ CENTRAL.

Art. 51.

Le Comité central se compose des Membres du Bureau, des cinq Présidents des Sections d'arrondissement et d'un Membre, élus par chaque Section. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des Membres présents.

Art. 52.

Il est chargé d'administrer la Société, de la représenter auprès de l'Autorité et des Sociétés savantes, et de relier entre elles les Sections d'arrondissement.

Son siége est au Chef-lieu du département.

Art. 53.

Il prépare le budget et le soumet à l'Assemblée générale.

Art. 54.

Il propose à l'Assemblée générale la répartition des fonds aux Sections d'arrondissement, selon leurs besoins.

Art. 55.

Il vote l'admission des Membres Titulaires et des Membres Correspondants présentés par les Sections d'arrondissement.

Art. 56.

Il dirige les travaux ordonnés par la Société.

Art. 57.

Il a, conjointement avec la Commission des Finances, l'Administration des fonds.

Son bureau statue, concurremment avec la Commission du Bulletin, sur l'impression des travaux des Sociétaires.

Art. 58.

Nulle dépense extraordinaire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une décision du Comité central.

COMMISSION DES FINANCES.

Art. 59.

Cette Commission, composée de trois Membres, est permanente. Elle se renouvelle par tiers chaque année.

Art. 60.

Elle est nommée, à la majorité absolue du scrutin, par la Société réunie en Assemblée générale.

Art. 61.

Elle assiste à toutes les séances du Comité central quand il s'occupe de finances, et elle y a voix délibérative.

Art. 62.

Elle surveille la gestion du Trésorier.

Art. 63.

Elle tient un registre sur lequel sont inscrites les dépenses consenties par le Comité central.

Art. 64.

A la fin de chaque année, cette Commission soumet tous les comptes à l'Assemblée générale, pour être approuvés par elle, et cette approbation sert de décharge au Trésorier.

COMMISSION DU BULLETIN.

Art. 65.

La Commission du Bulletin est composée de cinq Membres

nommés, chaque année, par la Société, dans la première de ses Assemblées générales, au scrutin et à la majorité absolue.

ART. 66.

Elle examine les travaux transmis à la Société par les Sections; elle en autorise, s'il y a lieu, la lecture en séance publique, et, adjointe au Bureau de la Société, elle statue, au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents, sur l'impression des travaux des Sociétaires dans le Bulletin, soit en entier, soit en partie, avec ou sans modification.

ART. 67.

L'auteur, si les changements ne lui agréent pas, peut retirer son travail.

ART. 68.

La Commission ne peut scinder le travail d'un Membre sans avoir obtenu son autorisation.

ART. 69.

Si un mémoire, admis par la Commission au point de vue littéraire ou scientifique, semble trop étendu pour entrer en entier dans le Bulletin, l'auteur pourra en demander l'insertion intégrale en proposant d'indemniser la Société du surplus des frais d'impression.

ART. 70.

La Commission surveille la disposition et l'impression du Bulletin; elle fixe, concurremment avec le Bureau de la Société, le montant du tirage, le prix des exemplaires livrés au commerce et aux correspondants; elle propose à l'Assemblée générale les sujets dignes d'être mis au concours.

Le Bulletin est délivré gratuitement à tous les Membres par les soins du Secrétaire de la Société.

DU CONCOURS ET DE LA COMMISSION DU CONCOURS.

ART. 71.

La Société peut instituer des Concours annuels et décerner des prix aux meilleurs travaux dont les sujets doivent être particulièrement relatifs à l'histoire des provinces dont se compose le département de Seine-et-Marne, et à l'état ancien des sciences, des lettres et des arts dans cette partie de la France.

Art. 72.

La Concours est public; les Membres de la Société, à l'exception de ceux composant le Bureau et la Commission du Concours, peuvent y prendre part.

Art. 73.

Les travaux destinés au Concours sont adressés au Président de la Société, qui les transmet à la Commission du Concours.

Art. 74.

Cette Commission se compose des cinq Membres de la Commission du Bulletin et d'un Sociétaire nommé par chaque Section d'arrondissement. Le Président qu'elle se nomme, si le Président de la Société n'est pas présent, a, comme ce dernier, voix prépondérante.

Art. 75.

La Commission du Concours examine les travaux envoyés; choisit entre eux ceux qui lui paraissent dignes de récompense; soumet à la Société, réunie en Assemblée générale, ses conclusions, dans un rapport spécial, et propose les noms des lauréats sur lesquels la Société doit statuer.

Art. 76.

Chaque mémoire, envoyé au Président, pour le Concours, portera, pour seule indication, une devise, et sera accompagné d'une lettre cachetée, renfermant la répétition de cette devise, avec le nom et la demeure ds l'auteur.

Art. 77.

Tout mémoire dont l'auteur se sera fait connaître, de quelque manière que ce soit, avant le rapport de la Commission du Concours à la Société, sera exclu du Concours.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 78.

Tous les adhérents aux présents Statuts avant la prochaine Assemblée générale, seront considérés comme Fondateurs, et ne payeront que douze francs de cotisation.

Art. 79.

Le Bureau de la Société et les trois Commissions nommées dans la première Assemblée générale, resteront exceptionnel-

lement en fonctions pendant deux ans et ne seront renouvelés qu'en 1866.

ART. 80.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés que sur la demande de dix Membres au moins, et après l'avis du Comité central. Ces modifications auront lieu en Assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité absolue des Membres présents.

Fait et rédigé par les Membres de la Commission.

Signé : F. BOURQUELOT, CARRO, A. DAUVERGNE, J. DAVID, Eug. GRÉSY.

Adopté par les Membres de la Société, réunis en Assemblée général à Melun, le 17 juillet 1864.

Signé : Ce Ad. de PONTÉCOULANT, Président provisoire.

G. LEROY, Secrétaire.

Approbation des Statuts de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Nous, Préfet du Département de Seine-et-Marne, Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, et Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand,

Vu la demande en autorisation présentée par les membres du bureau provisoire d'une Société formée, pour le département de Seine-et-Marne, sous le titre de *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts ;*

Vu la liste des membres composant cette association ;

Vu les statuts arrêtés dans la séance du 17 juillet courant ;

Vu l'article 291 du Code pénal, remis en vigueur par le décret du 25 mars 1852 ;

Avons arrêté :

Art. 1er. La Société formée à Melun, pour le département de Seine-et-Marne, sous le titre de *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts,* ayant une Section par arrondissement, est autorisée à se constituer légalement, mais aux conditions suivantes :

1° Toutes discussions sur des matières politiques ou religieuses sont interdites à la Société centrale et à ses Sections ;

2° Elle ne devra introduire dans ses Statuts aucune modification ou changement sans l'autorisation de l'Administration.

Art. 2. MM. les Sous-Préfets et M. le Maire de Melun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de surveiller l'exécution du présent arrêté.

Melun, le 23 juillet 1864.

Baron de Lassus Saint-Geniès.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,

Le Marquis de Cabot de la Fare.

M. le Préfet a approuvé, en outre, les 6 octobre et 7 novembre 1864, les modifications de rédaction apportées aux articles 6, 13, 19, 57 et 78.

ÉLECTION DU BUREAU CENTRAL

1864—1866.

DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

Le dimanche 23 octobre 1864, jour fixé pour la première Séance générale publique de la *Société d'Archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne,* se sont réunis à midi et demi, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Melun :

MM. Carro, président de la section de Meaux; — Félix Bourquelot, délégué de la section de Provins; — Jules David, président de la section de Fontainebleau ; — Anatole Dauvergne, président de la section de Coulommiers ; — Eugène Grézy, président de la section de Melun, et Lhuillier, secrétaire-adjoint de la section de Melun.

Lesquels ont procédé au recensement général des votes exprimés dans les cinq sections, pour l'élection du bureau central de la Société, d'après les procès-verbaux dressés du 13 au 20 octobre 1864, dans chaque section, conformément à l'article 19 modifié des statuts.

Ce dépouillement a donné les résultats suivants :

NOMBRE TOTAL DE VOTES EXPRIMÉS :

A Coulommiers	28
A Fontainebleau.	58
A Meaux	21
A Melun	54
A Provins.	13
Ensemble.	174
La majorité absolue, ...	88

ONT OBTENU :	A COULOM.	A FONTAIN.	A MEAUX.	A MELUN.	A PROVINS.	TOTAUX.
Pour la Présidence.						
M. le Cte Ad. de Pontécoulant	27	12	15	36	12	102
S. Exc. M. Drouyn de Lhuys	1	42	6	16	1	66
Voix perdues	»	3	»	1	»	4
Pour la vice-Présidence.						
M. Félix Bourquelot	27	12	15	35	11	100
M. le Cte Ad. de Pontécoulant	1	42	»	13	1	57
Voix perdues	»	3	6	2	2	13
Comme Secrétaire-général.						
M. Lhuillier	28	55	21	50	13	167
Voix perdues	»	3	»	2	»	5
Comme Archiviste.						
M. Lemaire	28	56	21	50	13	168
Voix perdues	»	2	»	3	»	5
Comme Trésorier.						
M. Courtois	28	58	21	48	13	168
Voix perdues	»	»	»	4	»	4
Comme membres de la Commission du Bulletin.						
MM. Brunet de Presle	28	56	21	51	12	168
Vte de Resbecq	26	57	20	50	13	166
Cte de Champagny	26	56	21	48	13	164
Vte de Ponton d'Amécourt	26	57	21	47	13	164
Eichhoff	26	56	21	46	13.	162
Voix perdues	5	5	1	12	1	24
Comme membres de la Commission des Finances.						
MM. Cauthion	28	57	21	49	13	168
Eymard	28	56	21	49	13	167
de Corny	28	56	21	48	12	165
Voix perdues	»	5	»	6	»	11

Les procès-verbaux des sections et les pièces y annexées ont été remis au Secrétaire, pour être déposés aux Archives de la Société.

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A MELUN LE 23 OCTOBRE 1864.

Le dimanche 23 octobre 1864, a eu lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville de Melun, la première Séance générale et publique de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, avec le concours de la musique du régiment de Chasseurs à cheval de la Garde.

A une heure, plus de quatre-vingts sociétaires venus des cinq arrondissements se trouvent réunis ; les membres du Bureau provisoire de la Société et les dignitaires ayant pris leurs places, M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président provisoire, déclare la séance ouverte.

Sont présents :

MM. Carro, président de la section de Meaux; — Dauvergne (Anatole), président de la section de Coulommiers ; — Jules David, président de la section de Fontainebleau ; — Grésy (Eugène), président de la section de Melun ;

MM. le baron d'Avène, vice-président de la section de Meaux; — de Circourt, vice-président de la section de Fontainebleau ; — Fréteau de Pény (Héracle), vice-président de la section de Melun.

MM. Poyez, maire de Melun, délégué de la Section ; — Thibault, délégué de la section de Fontainebleau ; — Félix Bourquelot, délégué de la section de Provins.

Et MM. Adam, de Coulommiers; — Aigoin, de Fontainebleau; — Ballu, de Melun ; — Bareiller, de Boissise-le-Roi ; — Baude, de Fontainebleau ; — Bernard, de Melun ; — comte de Bonneuil, de Bombon ; — Bourges, de Fontainebleau ; — Brunet de Presle, de Vimpelles ; — Burin, de Saint-Just ; — Victor Calland, de Jouarre ; — Costeau ; — Cotelle ; — Courtois ; — Dardenne ; — Decourbe ; — l'abbé Dégout, de Melun ; — Delacroix-Frainville, de Bois-le-Roi ; — Delettre, de Donnemarie ; — Domet ; — Dorvet, de Fontainebleau ; — Ducrocq, de Meaux ; — Dupont-White, de Fontainebleau ; — Dussouy, de Melun ; — Eichhoff, de Fontainebleau ; — comte

Ernest d'Erceville, de Vulaines; — comte Gabriel d'Erceville, de Machault; — Eymard; — Ad. Fontaine; — Fournials, de Melun; — Gabry, des Fourneaux; — Gaudard, de Melun; — Gaultron, de Fontainebleau; — docteur Gillet, de Melun; — Ginoux de Lacoche, de Meaux; — l'abbé Goujon, de Champeaux; — Guillon des Brulons, de Lagny; — comte B. d'Harcourt, de Melz; — Hautome, de Melun; — général Husson, de Fontainebleau; — Joyeux; — Labiche père, de Melun; — Lafontaine, de Lagny; — V. Laisné, de Barbizon; — Latour, de Melun; — Hippolyte Léchopié, d'Ablon; — Louis Leguay, de Paris; — Lemaire, de Melun; — Auguste Lenoir, de Provins; — Gabriel Leroy; — Théophile Lhuillier; — Liabastres; — Louviot fils, de Melun; — E. de May, de Saint-Germain-Laxis; — vicomte de Ponton-d'Amécourt, de Trilport; — Prieur, de Barbizon; — Quesvers fils, de Montereau; — docteur Roussel, de Paris; — Roy, de Melun; — de Saint-Paul, de Rubelles; — Schopin, de Fontainebleau; — Schreuder, de Vaux-le-Pénil; — Senèque, de Melun; — Sertier, de Dammarie-les-Lys; — Sollier, de Melun; — Tabouret, de Fontainebleau; — Torchet, de Meaux, etc., etc.

Le Président provisoire donne connaissance de diverses lettres, parvenues au Comité central.

M. le Préfet, obligé de s'absenter, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, et s'y fait représenter par M. le marquis de Cabot de La Fare, Secrétaire-général de la préfecture.

MM. le baron de Beauverger et Josseau, députés; Gareau et Despommiers, conseillers généraux; Bayard, Husson, le comte d'Haussonville, Gillet de Kervéguen, Preschez, Teyssier des Farges et le baron de La Gastinerie, s'excusent par lettres, de ne pouvoir être présents à la séance.

La parole est accordée à M. A. Carro, de Meaux, doyen des présidents de sections, pour rendre compte des opérations, qui ont eu lieu du 13 au 20 octobre, par section, pour l'élection à titre définitif des membres du Bureau central.

Messieurs,

Les bureaux des cinq sections, dont se compose la *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne,* se sont réunis aujourd'hui, afin de procéder au recensement des votes, pour la formation du bureau central définitif.

Ont été nommés :

Président, M. le comte Ad. de Pontécoulant ;
Vice-Président, M. Félix Bourquelot ;
Secrétaire général, M. Th. Lhuillier ;
Trésorier, M. Courtois ;
Membres de la commission du Bulletin, MM. Brunet de Presle ; — comte de Champagny ; — Eichhoff ; — vicomte de Ponton d'Amécourt ; — vicomte de Fontaine de Resbecq.
Membres de la commission des Finances, MM. Cauthion ; — de Corny ; — Eymard.

Ainsi, Messieurs, notre Société est constituée. A l'œuvre, donc, maintenant, mes chers Collègues. Le champ est vaste, il est riche, il promet aux pionniers de la science plus d'une journée féconde.

Que l'ardeur des jeunes gens s'anime au contact et à l'exemple de nombre d'hommes éminents par le savoir, que nous avons été si heureux de voir se joindre à nous. Puisse notre patrie compter dans ses phalanges scientifiques et littéraires une vaillante cohorte de plus !

Puisse l'esprit d'union et de bonne confraternité ne jamais cesser de régner entre nous; et enfin, suivant une expression devenue historique :

Dieu aide à la nouvelle Société !

Le Président provisoire proclame le Bureau définitif, et comme Président élu, continue ainsi :

Messieurs et honorés Confrères,

Me trouver rangé au milieu de vous suffisait à mes vœux ; je voyais mon nom associé aux noms les plus recommandables du département, et quel que fût le Président que la Société se fût choisi, je me préparais à l'applaudir ; mon cœur était content, puisqu'enfin on ne pouvait m'ôter la preuve éclatante que vous m'aviez précédemment donnée de votre confiance. J'eusse été fier encore, Messieurs, croyez-le bien, et je le dis sans fausse modestie, de n'occuper que le second rang à côté de cet honorable confrère, auquel a été donné le bien rare privilége d'approcher du soleil sans se laisser éblouir par l'éclat de ses rayons. C'est de lui que l'on peut dire, ce que le cardinal de Retz disait de lui-même : que dans les temps de malheurs il n'oublia jamais son pays, et que, dans sa haute position, ses pensées furent toujours dirigées vers son bonheur et sa prospérité.

Vous achevez aujourd'hui pour moi, Messieurs, ce que vous aviez déjà commencé. Ayant généralement reconnu que notre Société, bien jeune et bien faible, avait encore besoin de soins incessants, d'une grande activité et surtout d'un dévouement sans bornes, vous avez tourné les yeux vers moi : je vous en remercie. C'est cette pensée qui vous a guidés en m'appelant à votre tête, les uns un peu plus haut, les autres un peu plus bas, et l'unanimité de vos votes a fait naître dans mon cœur les sentiments de la plus vive et de la plus sincère reconnaissance.

Si j'accepte, chers Confrères, les devoirs que vous m'imposez, ce n'est que comme seul moyen d'acquitter ma dette envers vous, car il est des honneurs qui par leur nature, et surtout par la manière dont ils sont accordés, enchaînent l'obligé sans qu'il puisse jamais rompre son lien.

L'honneur que vous me faites laissera dans le restant de ma vie un souvenir ineffaçable, dont je puis tirer un orgueil bien légitime; car quelle plus noble et plus belle tâche, en effet, Messieurs, que celle de se trouver à la tête et de présider ces esprits d'élite que je vois ici réunis?

Je tâcherai, chers Confrères, de me rendre digne du poste que vous daignez me confier, en y apportant une pensée haute et un caractère ferme, afin de diriger au profit de la Société l'intelligence et l'activité de ses divers membres, sans laisser enfreindre ses statuts, ou dépasser les limites qui s'y trouvent déterminées.

Nous eussions été heureux de voir parmi nous le premier Administrateur du Département; il a fallu qu'un devoir bien impérieux l'appelât à l'extrémité du pays, car il se serait empressé de venir applaudir à votre naissance : je sais que tel était son désir. Sa présence eût imprimé à cette séance un caractère imposant, en prouvant par quelques paroles, Messieurs, que le gouvernement de Napoléon III sait apprécier sous toutes les formes, sous tous les titres, les créations qui ont pour but le progrès de l'intelligence humaine. Mais, ne pouvant assister à l'inauguration de votre Société, il a délégué ses pouvoirs à M. le marquis de Cabot de la Fare, Secrétaire Général de la Préfecture.

Au moment où je vais remplir la glorieuse mission de vous porter la parole, mission que j'ai si témérairement désirée, j'en ressens toute l'énormité du poids, et à cet instant, un mouvement de crainte s'empare de moi. C'est que si vous avez, chers et honorés Confrères, le pouvoir de m'élever en me mettant à votre tête, il n'est pas en votre puissance de hausser le niveau de mes

faibles talents. Mon émotion est grande devant vous, Messieurs, et en présence de ce public que vous avez appelé pour être témoin de la consécration que la Société va recevoir aujourd'hui. Comment n'être pas ému à la vue de ces hommes de bien, de ces Administrateurs si dévoués, qui consacrent sans relâche toutes les facultés dont ils sont doués, à la ville de Melun, qu'ils ont enrichie déjà de si précieux établissements, pour les sciences, les lettres et les arts?

Comment n'être pas intimidé en présence de ces hommes illustres par leurs travaux scientifiques et littéraires, que j'aperçois dans cette enceinte? J'en vois surgir sur ces siéges qui ont dirigé de vastes administrations, qui ont discuté nos besoins, qui chaque jour interprètent et expliquent nos lois, qui ont négocié des traités, qui commandent nos départements, qui, à la tête de nos régiments, manient avec une égale et habile dextérité le sabre et la plume.

Si leur présence m'effraye, elle ne m'étonne cependant pas, car elle prouve que dans toutes les phases de ce siècle, les dignités scientifiques seront toujours recherchées par les hommes de cœur et d'esprit : Napoléon était plus glorieux de son titre d'Académicien que de son titre de Premier Consul.

Aujourd'hui, comme jadis, les hommes de savoir sont appelés aux dignités politiques. Dans le nouveau Sénat comme dans l'ancien, toutes les parties de la science ont leurs représentants. Les *Le Verrier,* les *Lagrange,* les *Lebrun*, les *Thierry*, y sont assis dans ce moment, comme précédemment les Daubenton, les Volney, les Laplace, les Lacépède, les Cuvier, entre les magistrats, les législateurs et les généraux. Dans ce siècle d'égalité, on ne reconnaît plus qu'une seule supériorité, celle de l'intelligence.

Cette estime accordée à tous les genres d'utilité, ces honneurs partagés entre tous les mérites, caractérisent toujours les époques de la régénération des peuples : Tacite était consul sous Néron; Pline commandait sous Trajan.

Pardonnez donc à mon émotion ainsi qu'à la faiblesse de mes paroles, et soyez bien persuadés que je n'ai désiré vous entretenir quelques instants, tout en reconnaissant mon insuffisance, que parce que j'éprouve un certain plaisir, une certaine satisfaction d'amour-propre, à vous annoncer que vos succès ont dépassé mes espérances. La Société compte aujourd'hui 267 membres fondateurs, qui constatent ainsi l'heureux résultat auquel nous sommes parvenus.

Je me félicite avec vous, Messieurs et honorés Confrères, de cette sympathie si hautement exprimée pour notre Société ; elle est une réponse éclatante à ce reproche adressé au département de Seine-et-Marne de n'avoir de penchant que pour les intérêts matériels, et de ne s'occuper en rien des nobles plaisirs de l'âme et de la pensée.

Je ne vous dirai rien, chers Confrères, de l'utilité des Sociétés savantes ; le fait a décidé la question. Dans tous les Arrondissements de ce Département, leur influence sur l'intelligence humaine avait depuis longtemps été justement appréciée. En 1838, la ville de Melun projetait une société savante ; Meaux, en 1840, essayait de raviver cette idée ; Provins, Coulommiers, Fontainebleau, eurent la même pensée. Donc, la primauté de l'idée n'est à personne, ou plutôt elle est à tous. Mais de l'idée à l'exécution la distance est grande, et l'honneur de l'avoir entrepris appartient aux cinq Arrondissements, car ils se trouvaient tous représentés par les personnes qui se sont spontanément réunies dans cette enceinte le 16 mai dernier. La gloire d'avoir réussi appartient à vous, chers Confrères, qui, répondant à l'appel qui vous était adressé, vous êtes groupés si subitement et en si grand nombre autour des premiers fondateurs.

Si partout, en France, des sociétés se forment, si des réunions périodiques se tiennent pour encourager, pour diriger le zèle de ces chercheurs qui s'efforcent à mettre en évidence les souvenirs ou les monuments, qui sondent la terre pour y chercher les traces funéraires des nations qui nous ont précédées, qui rappellent les vieilles renommées de lieux, de personnes, et qui tous, enfin, tâchent de sauver de l'oubli des hommes les débris de cette vie nationale qu'on ne peut soustraire aux coups du temps, c'est que l'on a généralement reconnu, Messieurs, que si les Universités, si les Lycées, si les Colléges professent la science, les Sociétés savantes la propagent.

Aujourd'hui la science est cultivée partout et par tous, même par les femmes ; et notre Société, Messieurs, est fière et heureuse d'avoir vu s'associer aux fatigues de votre excursion scientifique, une dame aussi distinguée par la bonté de son âme, par la multiplicité de ses connaissances, que par le brillant de son esprit. C'est, Messieurs, qu'en France, mais en France seulement, l'état de la société, l'éducation des femmes, leurs intérêts, leurs plaisirs mêlés aux nôtres, donnent un développement complet à cette intelligence native, à cette sensibilité mobile qui, chez elles, s'attachent et s'as-

socient aux pensées les plus fortes, aux sentiments les plus nobles et aux sensations les plus tendres.

Vous connaissez le but de notre Société, Messieurs, c'est de remonter jusque dans la barbarie de notre pays, d'examiner tout ce qu'il a construit, tout ce qu'il a pensé, tout ce qu'il a écrit; de séparer le bon du mauvais; dans le mauvais même, chercher le bon et de conserver ce qui est précieux; il a donc fallu appeler les Sciences, les Lettres, les Arts à l'aide de l'Archéologie, qui n'aurait pu suffire à cette tâche.

« Toutes les manifestations de l'esprit, a si bien dit M. Bourquelot dans son rapport, sont tellement unies entre elles par un lien commun qu'elles devaient toutes être appelées, toutes être admises dans une institution dont le but général est le progrès intellectuel.» Toutes les branches dont la Société a formé l'arbre commun, toutes les branches qu'elle a enlacées dans le même lien auront donc part égale dans les travaux, part égale dans la publicité, part égale dans les récompenses, tant qu'elles se tiendront dans les limites imposées par l'article 3 de nos Statuts, sans cependant faire descendre du premier rang où la Société l'a placée l'Archéologie, sa fille bien-aimée.

Ne soyez pas jaloux de la préférence que la Société semble lui accorder; un enfant privé de certains dons de la nature est toujours l'enfant préféré par sa mère. L'Archéologie mérite de notre part cette prédilection, car elle ne brille pas beaucoup par ses grâces extérieures. Elle est bien timide, bien modeste; elle fait peu de bruit dans le monde, elle ne vit pas par la gloire. Ses travaux ne sont lus et admirés que d'un petit nombre d'hommes éclairés. L'Archéologie a donc besoin d'être encouragée, d'être aidée et il faut lui fournir cette publicité sans laquelle ses travaux resteraient perpétuellement ignorés.

Chacun de vous, Messieurs, s'est-il bien rendu compte du travail d'un Archéologue? Qu'on se représente un mélange confus de débris mutilés et incomplets, d'inscriptions à demi effacées. Que l'on se représente ensuite, sous l'habile main de l'Archéologue, chaque morceau de pierre, chaque portion de sculpture, chaque débris de lettre allant reprendre sa place, allant se réunir à l'autre morceau, à la partie à laquelle elle a dû tenir, et tout ce monument détruit depuis tant de siècles et toutes ces inscriptions presque entièrement illisibles, se reconstruisent dans leur forme, leur caractère, leur signification; on assiste, enfin, à une résurrection monumentale opérée à la voix de la science et du génie.

L'Archéologie marche bien lentement et souvent à tâtons, mais ses pas sont presque toujours assurés. Elle est une science pour ainsi dire certaine, positive. Chez elle l'imagination a peu d'empire. Il devrait bien en être ainsi dans toutes les autres sciences. On devrait se lasser de deviner presque sans cesse maladroitement, en se persuadant bien que ce qu'on imagine est toujours au-dessous de ce qui existe.

Mais cette réunion de toutes les Sciences, de toutes les Lettres et de tous les Arts que nous avons formée autour de l'Archéologie a peut-être lieu de vous inquiéter; car, dans ce rassemblement, tout semble au premier abord devoir plutôt se heurter que se confondre. Ne craignez rien : les Sciences, les Lettres, les Arts feront chez nous bon ménage, car ils devront pour leur commun intérêt se trouver en rapports continuels de prêts et d'emprunts. Les échanges mutuels réconcilieront avec les uns et les autres les différents esprits dont se compose notre Société. Ces échanges rendront les Sciences aimables aux esprits légers, les Lettres attrayantes pour les esprits solides. Ceux-ci ne seront plus effarouchés par des descriptions savantes, étant embellies des parures que l'esprit peut leur prêter. Ceux-là goûteront moins difficilement des productions imaginaires qui ne consacreront plus des erreurs ou des impossibilités.

Les Lettres ne sont-elles pas sœurs de l'Archéologie? Comme elle, les Lettres ne vivent-elles pas sans cesse sur le passé? Les trésors de l'antiquité seraient à jamais perdus sans les Lettres qui nous les ont conservés, et si nous voyons tous les siècles illustrés par les Arts vivre encore dans l'âge présent, c'est aux Lettres qu'on le doit. Les véritables savants qui reconnaissent les services que les Lettres rendent aux sciences, savent les honorer et même les cultiver avec succès. Mais les demi-savants, toujours plus empressés de disputer la supériorité que de la mériter, trouvent plus commode de décrier la littérature, au lieu de lui emprunter les moyens de se faire lire, et s'attirent avec justice ces mots de M. Amédée Thierry, dans son rapport à la réunion des Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne : « En écoutant vos lectures, disait-il, en lisant les mémoires de vos sociétés, en parcourant vos livres, le Comité a été souvent frappé des rares qualités littéraires qui s'y rencontrent. *On dirait,* ajoutait-il, *que dans quelque coin reculé de notre belle France s'est réfugié le secret de la langue du dix-septième siècle, ce noble idiome, clair, simple, nerveux, que nous dénaturons aujourd'hui par un jargon prétentieux et barbare.* »

Souvenons-nous surtout, Messieurs, que les Lettres ont souvent contribué à l'expansion du savoir : Fontenelle, Bailly, Buffon, Cuvier, Lacépède, Arago, Biot et tant d'autres, ne furent-ils pas en partie redevables de leurs succès au talent qu'ils ont montré pour les Lettres? N'oublions pas que les productions du génie ne se conservent chez une nation que lorsqu'elles sont confiées à une langue épurée.

L'Archéologie, les Sciences, les Lettres et les Arts ont donc droit également à la reconnaissance des hommes. Tous se doivent un mutuel appui, car tous marchent ensemble vers le même but, qui est l'amélioration de l'espèce humaine. Les savants, les archéologues, les écrivains, les artistes sont frères, et si l'égalité doit régner quelque part sur la terre, c'est surtout dans l'empire des sciences, des lettres et des arts, auquel on a donné, avec quelque raison, le nom de république. Les anciens, Messieurs, rendaient un culte égal aux neuf Muses. Jamais aucune d'elles ne fut préférée aux autres, ni dans les temples, ni dans les lycées, et nous ne saurions mieux faire, je crois, que d'imiter les anciens.

Ainsi donc, travaillons tous, sans aucune rivalité, au grand œuvre que la Société a entrepris. Mais ne perdons jamais de vue dans nos travaux que trois choses sont indispensables pour cultiver avec succès l'esprit d'une nation : c'est le *savoir* que donne l'éducation, le *génie* qui produit et la *réflexion* qui observe.

Souvent une population, comme celle parmi laquelle nous vivons, possède depuis longtemps des chefs-d'œuvre d'art, des monuments précieux par leur antiquité, des inscriptions intéressantes pour l'histoire sans être encore capable de les apprécier, de les admirer. C'est un don qu'elle doit acquérir, c'est un don que les hommes érudits de notre Société sont appelés à lui communiquer par des travaux où se trouveront unis le *savoir*, le *génie* et la *réflexion*.

Mais, Messieurs, l'esprit n'est pas infaillible, le génie lui-même peut quelquefois s'égarer; souvent il manque de vue pour atteindre à la perfection dont il a les moyens, qui parfois lui échappent. C'est pour cette raison que la Société a créé dans son sein une *Commission* dite *du Bulletin* qui est à la fois le conseil, la critique et la censure de la Société. Vous avez pu remarquer, Messieurs, avec quel soin la Société a choisi les personnes auxquelles doit être confiée cette grave mission ; elles sauront y apporter, n'en doutez pas, des intentions dignes de son objet.

C'est cette critique, ou ce conseil, comme on voudra l'appeler,

qui doit encourager tous nos confrères et les soutenir dans leurs premiers travaux. Elle doit également, cette Commission, rappeler à la stricte observance des limites et des vues de la Société ces esprits prompts à s'emporter et à sortir, malgré eux, de la voie indiquée; il lui faudra aussi ramener à la vérité l'esprit qui s'égare, en étendant sa raison, en perfectionnant son goût. Cette Commission devra quelquefois arrêter un Confrère trop prolixe dans ses travaux, pénétrer enfin jusqu'aux causes de toutes les imperfections. Mais son plus grand travail sera, je le crains fort, celui de stimuler le zèle de quelques travailleurs; car, ne nous le dissimulons pas, si l'esprit est prompt, la main est presque toujours paresseuse.

Elle est belle, elle est grande, la tâche qu'auront à remplir les membres de cette Commission; mais pour la remplir il ne leur faut pas seulement du génie, il leur faut encore cette aptitude qui ne s'acquiert que par ces impressions et ces réflexions que le talent seul sait faire naître. Vous avez entendu proclamer les membres distingués de cette Commission, et vous avez tous, chers Confrères, applaudi à leurs noms, ce qui nous prouve qu'on ne pouvait mieux choisir.

Travaillons donc, Messieurs, dans la crainte de ce tribunal équitable; travaillons, comme dit Cicéron, aux choses pour lesquelles nous avons le plus d'aptitude : *Ad quas res aptissimi erimus, in iis potissimum elaborabimus.* Nos coudées sont franches; car la Société, en nous admettant tous, n'a pas adopté toutes nos idées, ni toutes nos paroles; elle n'en prend point la responsabilité. Chacun de nous, en entrant ici, reste lui-même; la Société n'a demandé à personne le sacrifice de sa liberté. Travaillons donc sans relâche. Ainsi se formera la collection de notre Bulletin, réceptacle officiel de nos travaux; il gagnera par le choix ce qu'il perdra peut-être par le nombre.

Vos ateliers à peine formés donnent déjà signe d'existence. La section de Melun, si savamment présidée par M. E. Grésy, a fourni plusieurs mémoires dont vous entendrez tout à l'heure la lecture. Nous regrettons vivement que l'aridité du sujet et la longueur du travail nous aient empêché de vous communiquer un très-bon mémoire de M. Leguay sur les sépultures de l'*âge archéologique de la pierre chez les Parisii*, mais ce mémoire occupera une belle place dans votre prochain Bulletin. M. Leguay, membre distingué de la Société d'Anthropologie de Paris, est une précieuse acquisition pour notre Société.

La section de Meaux ne tardera pas à se faire connaître, car cette section, qui a pour président M. A. Carro, si honorablement connu des sociétés savantes, possède un fonds de travailleurs distingués que recommandent déjà de précieux travaux.

Nous avons à vous signaler un discours remarquable de M. Jules David, président de la section de Fontainebleau : c'est une œuvre littéraire écrite avec un soin et une élégance que l'on ne rencontre que rarement aujourd'hui. Le projet dont il est le sujet est, il est vrai, bien vaste; mais s'il ne réussit pas dans toutes ses parties, il restera à la section de Fontainebleau l'honneur de l'avoir entrepris, et à son président celui de l'avoir conçu.

La section de Coulommiers vient d'être organisée, et celle de Provins le sera prochainement. Ne craignez rien de ce retard; quand des ateliers ont dans leurs rangs des hommes d'une réputation de savoir si grandement répandue et si justement méritée que celles de M. Anatole Dauvergne et de M. Félix Bourquelot, ces ateliers ne sauraient longtemps chômer.

A l'œuvre donc, chers Confrères, ne nous arrêtons pas, car notre siècle n'est pas un temps de repos; les choses et les idées marchent, et marchent bien vite. Une pensée d'émulation nous réunit aujourd'hui pour confondre dans un même but les Sciences, les Lettres et les Arts; ayons foi dans cette pensée. Poursuivons notre œuvre avec ardeur, elle est bonne en elle-même, elle convient à notre temps; elle sera, n'en doutez pas, féconde en jouissances et en utiles résultats.

Mais toute science, tout art, ne fait des progrès que par la discussion : Du choc des opinions sort l'étincelle. La lutte et le libre arbitre sont choses excellentes, cependant, nous engageons les lutteurs à n'oublier dans aucune occasion que la raison ne triomphe jamais qu'avec l'aide du calme et de la modération. Ménageons, chacun de nous, l'amour-propre d'autrui et souvenons-nous toujours que l'amour-propre froissé est un germe de dissolution fatal à toutes les sociétés.

Nous aurions désiré, chers Confrères, pouvoir aujourd'hui vous présenter un sujet de concours. Mais nos ressources financières ne nous permettent pas encore de satisfaire à cette partie de notre programme. *Travailler tous pour tous,* telle a été la pensée mère qui a présidé à la naissance de la Société, cependant elle ne peut marcher que selon ses moyens. Si la Société eût suivi les errements de beaucoup d'autres réunions du même genre, elle eût pu, sans doute, solliciter et obtenir, à l'aide de *diplômes d'honneur,* de puis-

santes et productives protections ; elle ne l'a pas voulu. La Société a cru devoir user de ses propres forces, vivre de sa propre vie ; elle a pensé qu'il y avait là un courageux et bon exemple à donner.

C'est à cette pensée que la Société doit sa parfaite égalité. Dès ses premiers pas, elle a trouvé des personnes éminentes qui se sont attachées à elle. Mais pourquoi l'ont-elles fait? Pourquoi continuent-elles à le faire? C'est parce que notre but, la simplicité, la franchise et la loyauté de nos moyens ont mérité leur approbation ; c'est enfin que la Société a su conquérir leur estime.

Je termine, Messieurs, en vous priant de nous pardonner d'être sortis dans nos lectures des limites imposées par nos Statuts : tous nos travaux doivent, y est-il dit, se rapporter à notre pays ; mais ils eussent été trop arides pour satisfaire aux exigences d'une séance publique, et il nous a fallu puiser, pour varier nos lectures, dans le portefeuille de nos Confrères, qui se sont empressés, à notre appel, de détacher quelques feuillets de leurs anciens travaux.

Je vous remercie, Messieurs tous ici présents, Confrères et invités, de la patience avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter. Mais permettez-moi cependant, d'ajouter encore quelques mots, ou plutôt joignez-vous tous à moi pour adresser publiquement à MM. les Maires des villes de Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun et Provins, les remerciments bien sincères de la Société pour l'hospitalité qu'ils ont bien voulu accorder à nos diverses Sections. Ils ont pensé, sans doute, ces honorables fonctionnaires, qu'en aidant une Société dont le but est de propager l'instruction, c'était encore se rendre utile à leurs administrés. Exprimons spécialement à M. le Maire de la ville de Melun et à MM. ses Adjoints notre vive reconnaissance pour le concours actif qu'ils ont bien voulu apporter à l'organisation de cette réunion.

Ce serait nous montrer ingrats, chers Confrères, si nous n'avions aussi quelques paroles de gratitude pour messieurs les Éditeurs des journaux du département, qui tous, sans aucune exception, se sont spontanément empressés de mettre les colonnes de leurs feuilles à notre disposition.

La Société a vu avec peine M. Gabriel Leroy refuser la candidature de Secrétaire général ; elle ne saurait oublier que c'est à ses soins incessants qu'elle doit sa prompte organisation. Je m'empresse au nom de la Société d'exprimer à M. Leroy toute sa reconnaissance.

Je termine enfin, chers et honorés Confrères, en vous demandant pour moi l'attachement que j'ai pour vous. Je n'accepterais pas, je vous le déclare, la place importante où vous m'avez élevé si vous ne me promettiez d'environner de votre confiance et de vos conseils votre Président, votre confrère, et de plus, votre ami.

M. Poyez, maire de la ville de Melun, demande et obtient la parole :

Messieurs,

Décidément, nous vivons dans un siècle de miracles !... Naguères, chose inouïe dans les fastes de notre modeste cité, au milieu des merveilles d'une grande fête agricole, une Exposition des beaux-arts, créée sous l'inspiration généreuse du fondateur de notre Musée, se produisait déjà grande et belle à nos yeux étonnés ; et voilà qu'au même instant la même pensée nous dote, en quelques jours, d'une Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts !... Non, ce n'est pas un rêve : cette Société est parfaitement vivante, parfaitement viable ; elle grandit à vue d'œil, et ceux qui l'ont mise au jour se chargent de son avenir...

Honneur à vous, Messieurs ! et surtout honneur à vous, Monsieur le Président, qui êtes son père, qui saurez, certainement, par votre dévouement si actif et si intelligent, lui assurer une heureuse existence. Vous avez sacrifié vos soins à son enfance ; sa jeunesse est confiée à votre affection ; nous espérons donc qu'elle grandira sans subir les épreuves quelquefois pénibles de l'âge mûr, et que nous la verrons, rayonnante de beauté, réaliser ses glorieuses destinées. Merci, Messieurs, de lui avoir donné Melun pour berceau ! Nous l'entourerons de nos soins les plus assidus, les plus affectueux, et notre ville sera toujours fière d'être sa mère adoptive... Je ne veux pas, Messieurs, garder la parole bien longtemps, encore moins faire de l'archéologie ; j'en suis incapable, et je suis trop pressé, comme vous, d'entendre la voix de ceux qui veulent bien illustrer cette séance solennelle. Mais je ne puis résister au désir de rappeler ici un souvenir historique qui nous honore, et qui confirmera, surtout pour les antiquaires, le choix que vous avez fait, pour être le siége de votre Académie, de notre antique et noble cité, entre les villes qui pouvaient, assurément, à mérite égal, prétendre à cette faveur. C'est là qu'au douzième siècle existait, comme dit notre vieux Sébastien Rouillard « la fa-

» meuse Université de Melun, fondée en ce temps par le grand et » célèbre Pierre Abaielard, mirâcle de son âge, en toutes sciences, » le docteur universel, l'homme qui sçavoit tout, l'homme qui n'i- » gnoroit rien, fûst-il là hault au ciel, fûst-il là-bas au profond » des abysmes; » et ce n'est pas sans orgueil, je le confesse, que je lisais dans notre naïf historien : « qu'Abaielard, voulant faire » contre-carre, et fonder une académie ou université qui, par » œmulation, combattit pair à pair avec celle de Paris, qui bril- » loit alors en sa clarté la plus vive, sous l'intendance et authorité » de messire Guillaume de Champeaux, il se transporta à cette » fin en la ville de Melun, à cause qu'il n'y en avoit, pour lors, » aucune plus célèbre, d'autant que le roy Louys le Jeune y tenoit » en pompe sa cour ordinaire : que là demeuroient à sa suite les » princes et seigneurs des premiers du Royaume et grande af- » fluence de prœlats : que, pour ces considérations, ainsi qu'Abaie- » lard le raconte lui-même en une sienne Epistre à sa chère dame » Eloyse, il avoit fait choix d'icelle ville, alors siége Royal ; » que là, s'estant mis à lire, et le bruit en estant couru au loing, » soudain s'y fit un tel concours d'escholiers, de Paris mesmes et » autres villes de France, voires d'Angleterre, d'Allemagne, de » Flandre, d'Italie et autres provinces plus éloignées que c'étoit » assez pour remporter gloire du sçavant, d'avoir étudié sous » Abaielard, en l'université de Melun. »

Notre ville n'a plus, hélas ! son château Royal, ni le Roy, ni même les princes et seigneurs, ni les prélats, mais elle a conservé ses vieilles traditions de loyauté, ses vertus, et, avant tout, son excellent cœur. Je n'ose pas vous promettre, Monsieur le Président, malgré tout votre mérite et la pléïade brillante de vos collaborateurs, que vous verrez, comme Abeilard, accourir autour de vous les enfants de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie; mais ce que je puis vous affirmer, c'est que vous y trouverez toujours de bons Français, et des Melunais dévoués...

Pardonnez-moi, Messieurs, et vous aussi, Mesdames, qui êtes venues prouver, une fois de plus, dans cette grave réunion de savants et de lettrés, que notre cité n'est pas seulement bonne et hospitalière, mais que sa population est belle et gracieuse, pardonnez-moi de dire encore un seul mot. Vous le savez, on aime à parler de ceux qu'on aime, et, honni soit qui mal y pense, ma ville m'est très-chère !...

Rouillard, parlant de Melun, « sa chère patrie, qui avoit pour » lui un philtre si attrayant, un charme de si violent amour, »

rapporte dans son histoire « ce vieil huictain composé pour le vray » blason des armoiries de cette ville :

» Melvn je suis, qui eus à ma naissance
» Le nom d'Isis, comme des vievx, on sçait.
» Sy fvt Paris, constrvit à ma semblance,
» Mille et vn ans depvis qve je fvs faict,
» Dire me pvis, sur les villes de France,
» Pauvre de biens, *riche de loyauté*:
» Qvi, par la guerre, ay eu mainte souffrance,
» Et par la faim, de maints rats ay tasté. »

« Par cette prososopœe, continue l'historien, on faict dire à » Melun qu'il fut basty mille et un ans devant Paris ; s'y n'y ha » de la raison, au moins il y ha de la ryme, de *Melun à mille et* » *un ;* » et le bon Rouillard s'évertue à rechercher l'origine du nom de « sa terre natale, au milieu du reste des cendres de l'antiquité » ravivées ou rallumées par l'ardeur du génie domestique qui » l'ayme et l'honore. »

Quant à nous, Messieurs, sans remonter jusqu'au patriarche Noé, que notre historien fait voyager dans les Gaules, et peut-être jusqu'à Melun ; sans même rechercher avec lui dans Platon ou Josèphe, s'il est bien vrai que « les peuples ayant la mémoire récente « du déluge, de crainte d'iceluy à l'avenir, choisirent les mon- « tagnes pour y fonder leurs villes, et que Melun aurait été ainsi « basti par les enfants et arrière-nepveux de Japhet, fils de Noé » nous croyons que l'étymologie de ce nom est facile à trouver, et nous livrons cette invention au jugement de notre savante Société : *Melodunum,* le Melun actuel, vient, à notre avis, de deux mots anciens : *Mel,* mot latin, miel, *melo* par euphonie, *dun*, mot celtique, *dunum*, en latin, château, dune ou colline ; colline de miel, ainsi nommée par figure, à cause du charme de sa délicieuse position sur les bords de la Seine, sur les rives fertiles de ce fleuve paisible en son cours, qui, dans ses gracieux méandres, embrasse avec amour cette riche contrée qu'il semble ne quitter qu'à regret ; peut-être aussi à cause de la douceur et de l'aménité de ses premiers habitants...

Voilà, Messieurs, le siége de votre Société. Je n'oserais pousser la prosopopée jusqu'à vous dire que le miel et le lait y coulent en abondance ; mais j'aime à maintenir à ma ville chérie la bonne renommée que lui a faite son premier historien. Oui, si Melun est pauvre de biens, il est riche de loyauté, de sentiments généreux,

et, au premier rang de ses bonnes qualités, il place la pratique sincère de la cordiale hospitalité.

Venez donc souvent, Messieurs, tenir ici vos solennelles assises. Nous serons toujours enchantés de vous ouvrir, à deux battants, les portes de cette enceinte, où préside le grand homme, le savant illustre à qui nous avons eu l'insigne honneur d'élever une statue digne de lui et de sa ville natale. Venez encore et longtemps nous éclairer et nous charmer. Nous vous le répétons de grand cœur : Vous serez toujours les bien-venus !

On a entendu ensuite diverses lectures indiquées à l'ordre du jour :

Une dissertation de M. Grésy, sur des antiquités découvertes à Melun ;

Une étude poétique et la traduction de ghazals arabes en vers français, par M. J. David ;

Un compte-rendu, par M. le vicomte de Pontun d'Amécourt, de l'excursion archéologique, entreprise au mois de septembre dernier, par des membres de la Société ;

Un épisode de l'*Histoire de Melun*, en septembre 1792, par M. A. Carro ;

Une notice sur l'ancienne maison de refuge des moines de Barbeau, à Melun, par M. Gabriel Leroy ;

Trois fables, par M. Labiche ;

Et un à-propos en vers, par M. Alexandre Lafontaine.

M. le Président annonce que l'assemblée sera privée par l'absence de MM. de Colombel et Étienne David, qui n'ont pu se rendre à Melun, de la lecture de deux mémoires portés à l'ordre du jour.

Aux termes des Statuts, la Société, devant s'assembler deux fois par an, en Séances générales, et à tour de rôle dans les cinq chefs-lieux d'arrondissement, l'on détermine par la voie du sort l'ordre dans lequel auront lieu ces Séances :

1. Provins ; 2. Fontainebleau ; 3. Meaux ; 4. Coulommiers ; 5. Melun.

Le Président de la Société annonce que la liste des Fondateurs vient d'être close et que le nombre est de 267 membres, dont les noms seront insérés à la suite du présent procès-verbal.

La séance est levée à quatre heures et demie.

LISTE

DES

MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs (1),

C Adam, ancien notaire, propriétaire, à Coulommiers.
F Aigoin, conservateur des hypothèques, à Fontainebleau.
F Albert, propriétaire, à Fontainebleau.
Mx Allou (Mgr. Auguste), évêque du diocèse de Meaux.
M Aude, conseiller d'arrondissement, maire de Chaumes.
Mx Avène (Baron d'), maire de Villemareuil, président de la Société d'horticulture de Meaux, au château de Brinches, par Trilport (Seine-et-Marne).
C Avène de Fontaine (le vicomte d'), propriétaire, à Coulommiers.
M Ballu, docteur en médecine, à Melun.
M Bancel fils, docteur en médecine, à Melun.
C Barbier (L.), conservateur et administrateur de la Bibliothèque du Louvre, à Paris.
F Bardot, chef d'institution, à Nemours.
M Bareiller (P.), propriétaire à Boissise-le-Roi, par Ponthierry.
Mx Barigny (Arsène), architecte à Meaux.
F Baude, propriétaire à Fontainebleau.
C Baulny (Fernand Ogier de), propriétaire, à Coulommiers.
C Baulny (Gaston Ogier de), propriétaire, à Coulommiers, et à Paris, rue du Bac, 40.
C Bayard (Adolphe), maire de Maisoncelles, par Crécy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 108.

(1) Les lettres qui précèdent les noms indiquent les sections dont les membres font partie. C, Coulommiers ; F, Fontainebleau ; Mx, Meaux ; M, Melun ; P, Provins.

M Beauverger (le baron de), député de Seine-et-Marne au Corps législatif, membre du Conseil général, à Chevry-Cossigny, par Brie-comte-Robert (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Georges, 2 *bis*.

F Beauvilliers (Maxime), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Fontainebleau.

Mx Bécheret (l'abbé), curé de Monthyon, par Meaux.

F Bellom, ingénieur des ponts et chaussées, à Fontainebleau.

M Bernard, chef de bureau à la Préfecture de Seine-et-Marne, aux Fourneaux, par Melun.

M Bernardin (Camille), secrétaire-général des Sociétés d'horticulture de Coulommiers, Melun-Fontainebleau, avocat, à Brie-comte-Robert.

M Béthisy (Marquis de), ancien pair de France, maire de Mormant, rue de l'Université, 53, à Paris, et au château de Bressoy, par Mormant (Seine-et-Marne).

Mx Blavette (de), au château de Monteeaux, par Trilport.

F Blondeau, notaire, membre du conseil d'arrondissement, à Voulx, canton de Lorrez-le-Bocage.

P Boby de la Chapelle, ancien préfet, membre du Conseil général, à Provins.

M Bonneuil (comte de), membre de la Société française d'archéologie, au château de Montjay, commune de Bombon, par Mormant, à Paris, rue Saint-Guillaume, 31.

C Bouillé (le comte de), propriétaire, au château de Dammartin-sur-Tigeaux.

F Bouilly, juge d'instruction, à Fontainebleau.

F Bourges (Ernest), imprimeur, à Fontainebleau.

P Bourquelot (Félix), professeur à l'École des Chartes, membre de la Société des antiquaires de France, à Paris, rue du Helder, 12, et à Provins.

P Bourquelot, (Emile), adjoint au maire et bibliothécaire, à Provins.

F Bouthillier (vicomte de), président du tribunal de Fontainebleau.

F Brunet-Huart, artiste peintre, à Fontainebleau.

P Brunet de Presle, membre de l'Institut, professeur à l'École des Langues orientales, à Paris, rue des Saints-Pères, 61, et à Parouzeau, commune de Vimpelles, par Donnemarie (Seine-et-Marne).

P Burin, instituteur, à Saint-Just, par Nangis.

Mx Calland, ingénieur civil, à Beau-site, près Jouarre.

Mx Carro (A.), bibliothécaire de la ville de Meaux, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et de la Société des antiquaires de France, à Meaux.

Mx Carro (Jules), imprimeur, à Meaux.

F Cauthion, avoué, adjoint au maire, à Fontainebleau.

Mx Cavé, propriétaire au château de Condé-Sainte-Libiaire, par Couilly.

Mx Cère, (P.), ancien préfet, directeur de la colonie de Montevrain, à Montevrain, par Lagny.

M Champagny (comte de), à Trois-Moulins, par Melun, et à Paris, rue Saint-Dominique, 74.

F Champollion-Figeac (J.-J.), correspondant du ministère de l'Instruction public pour les travaux historiques, bibliothécaire du palais, à Fontainebleau.

C Charnacé (Paul de), conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Paul, 15, et au château d'Aulnoy, par Coulommiers.

C Chemin, maire, à Saints, par Coulommiers.

F Chennevière, bibliothécaire de la ville, à Fontainebleau.

F Circourt (comte Arthur de), propriétaire, à Fontainebleau.

F Claverie, membre du Conseil d'arrondissement, à Fontainebleau.

Mx Cochet, imprimeur, à Meaux.

F Colbrandt, à Fontainebleau.

Mx Colombel (A. de), membre du Conseil d'arrondissement, à Annet-sur-Marne, par Claye-Souilly.

Mx Contesse, propriétaire, à Villenoy, par Meaux.

F Corny (de), receveur particulier des finances, à Fontainebleau.

M Costeau, notaire, à Melun.

M Cotelle (Amand), artiste peintre, à Melun.

M Courtois, adjoint au maire, directeur du Musée, à Melun.

C Crévot, notaire et maire, à La Ferté-Gaucher.

M Damour (Léon), attaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, à Paris, rue La Bruyère, 8.

M Dardenne fils, licencié en droit, à Melun.

F Daridan, propriétaire, à Fontainebleau.

C Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, membre non résidant du Comité Impérial des travaux historiques et des

Sociétés savantes, conservateur honoraire de la bibliothèque de Coulommiers, à Coulommiers.

F David (Étienne), ancien ministre plénipotentiaire, à Paris, rue de Ponthieu, 20, et à Fontainebleau.

F David (Jules), homme de lettres, à Fontainebleau.

Mx Decoeur, propriétaitre, à Lagny.

M Decourbe, artiste peintre, à Melun.

M Dégout (l'abbé J.), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Melun.

P Delacroix-Frainville, propriétaire, à Bois-le-Roi, près Melun.

M Delaforge (l'abbé E.), desservant la commune de Perthes, par Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne).

F Delapalme, procureur impérial, à Fontainebleau.

C De La Tasse, maire de Faremoutiers, canton de Rozoy.

C Delbet (Ernest), docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher.

C Delbet (Jules), docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher.

P Delettre, propriétaire, à Donnemarie-en-Montois.

P Delondre (Paul), maire de La Chapelle-Saint-Sulpice, par Provins.

F Demarsy, archiviste-paléographe, conservateur du Musée, à Compiègne (Oise).

F Denecourt, propriétaire, à Fontainebleau.

Mx Denis (l'abbé F. A.), chanoine de la cathédrale de Meaux, à Meaux.

M Denizet, officier de l'Istruction publique, à Melun.

F Deschateaux, propriétaire, à Fontainebleau.

M Despatys (Octave), vice-président du tribunal civil, à Melun.

C Despommiers, membre du Conseil général, à Coulommiers, et à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 55.

M Desprez (Ed.), docteur en droit, à Melun.

F Domet, garde général des Forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

F Dorly, propriétaire, à Fontainebleau.

F Dorvet, secrétaire de la sous-préfecture, à Fontainebleau.

C Doumerc (Auguste), directeur de la papeterie du Marais, par La Ferté-Gaucher.

M Drouyn de Lhuis (Son Exc.), sénateur, Ministre des Affaires étrangères, à Paris, au Ministère des Affaires étrangères.

Mx Ducrocq (Amédée), propriétaire à Meaux.

F Dufay (Auguste), membre du Conseil d'arrondissement, aux papeteries de Cercanceaux, par Souppes.

M[1] Dufraigne, docteur en médecine, à Meaux.

F Dupont-White, économiste, à Paris, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 11, et à Fontainebleau.

M Dussouy, directeur de l'École normale, à Melun.

F Eichhoff, correspondant de l'Institut, inspecteur honoraire de l'Université, 58, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, et à Fontainebleau.

F Elias, colonel, sous-gouverneur du château, à Fontainebleau.

M Erceville (le comte Gabriel d'), membre de la Société française d'archéologie, au château de Chapuis (Machault), par Le Chatelet-en-Brie, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 11.

F Erceville (comte Ernest d'), maire de Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau, et à Paris, rue Sainte-Catherine-d'Enfer, 1.

M[1] Escudier (Léon), propriétaire à Paris, rue de Choiseul, 21, et à Villenoy, par Meaux.

M Eymard, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

P Faraboeuf, géomètre, à Beton-Bazoches.

M Fichot, dessinateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Melun, et à Paris, 28, rue de Sèvres.

M[1] Fleurnoy (l'abbé), curé à Trilport.

M Fontaine, de Melun, avocat à la Cour impériale de Paris, rue des Deux-Portes, 1.

M Forgemol, docteur en médecine, à Tournan.

F Fourneret, docteur en médecine, à Fontainebleau.

M Fournials, principal du Collége, à Melun.

P Fourtier (Alphonse), payeur du Trésor, à Montpellier (Hérault).

M Fraguier (le marquis de), maire du Mée, au château du Mée, par Melun.

P Fresne (de), au château de la Boullaye, commune de Clos-Fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Gaillon, 8.

M Fréteau de Pény (Héracle), maire de Vaux-le-Pénil, président de la Commission du Musée départemental de Seine-et-Marne, à Vaux-le-Pénil, par Melun.

M Fréteau de Pény (le baron), conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Vaux-le-Pénil, par Melun.

M Fuser (Jules), licencié en droit, à Melun.

M Gabry, manufacturier, aux Fourneaux, par Melun.
M[x] Gal Ladevèze (pasteur), président du Consistoire, à Meaux.
F Garceau, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Fontainebleau.
M Gareau (Eugène), ancien député, membre du Conseil général, maire à Bréau, par Mormant.
M[x] Gaucher, instituteur-archiviste, à Nanteuil-sur-Marne, par Saacy.
F Gaultron, propriétaire, à Fontainebleau, et à Paris, boulevard St-Martin, 29.
F Gaultry, notaire à Fontainebleau.
C Gense, juge de paix, à Rozoy-en-Brie.
M Gillet (Henri), docteur en médecine, à Melun.
F Gillet de Kervéguen (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Fontainebleau.
M[x] Ginoux de Lacoche (de), conservateur des hypothèques, président de la Société musicale et littéraire, *l'Orphéon*, à Meaux.
M Gaudard, premier adjoint au maire, à Melun.
F Goldschmidt, astronome et peintre, à Fontainebleau.
F Gonnet, propriétaire, à Fontainebleau.
M Goujon (l'abbé), curé de Champeaux, par Guignes-Rabutin,
M Grésy (Eugène), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, à Paris, rue Caumartin, 55, et à Melun.
F Guérin, maire de la ville de Fontainebleau, membre du Conseil général, à Fontainebleau.
F Guibourg, sous-préfet, à Fontainebleau.
M[x] Guillon des Brulons, propriétaire, à Lagny.
P Harcourt (Comte Bernard d'), ancien ministre plénipotentiaire, à Melz, par Nogent-sur-Seine (Aube), 5, rue Vanneau, à Paris.
M Hauregard (de), propriétaire, au château de Combault, par Tournan, et à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 90.
P Haussonville (le comte d'), ancien député, à Gurcy-le-Chatel, par Donnemarie (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Saint-Dominique, 101.
M Hautome, inspecteur de l'Académie de Paris, à Melun.
M Hennecart, maire de Tournan.
C Hoffmann, docteur en médecine, propriétaire du domaine de Courdoux, à Courpalay.

M Hottinguer, à Lésigny, par Brie-Comte-Robert, et à Paris, rue Laffitte, 17.

F Huguenet, bibliothécaire-adjoint, propriétaire, à Fontainebleau.

C Huguenot (l'abbé), curé de Voinsles, par Rozoy.

F Husson (le général), sénateur, à Fontainebleau, rue Saint Lazare, 106, à Paris.

P Husson, propriétaire, à Preuilly, près Donnemarie, et à Paris, rue Saint-Honoré, 191.

F Jacquemin, manufacturier, à Fontainebleau.

C Josseau, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, avocat à la Cour impériale de Paris, Président de la Société d'horticulture de Coulommiers, à Mortcerf, canton de Rozoy, et à Paris, rue St-Honoré, 245.

M Joyeux, chef de division à la Préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

P Juin (Victor), à Provins.

M Labiche père, propriétaire, à Melun.

Mx Labour, attaché au Ministre de la Justice, à Saint-Pathus, canton de Dammartin, et à Paris, rue Taitbout, 9.

M La Chavignerie (E. Bellier de), employé honoraire à la Bibliothèque impériale, 16, rue de Rennes, à Paris.

Mx Lafontaine, notaire honoraire, avocat, ancien membre du Conseil général, à Lagny.

F Lagatinerie (le baron de), propriétaire, à Fontainebleau.

M Lainé (Victor), artiste peintre, à Barbizon, par Chailly-en-Bière.

M Lajoye (Félix), conseiller d'arrondissement, et membre de la Société géologique de France, à Saveteux, par Le Châtelet, rue Laffitte, 1, à Paris.

Mx Larabit, sénateur, ancien député de l'Yonne, à Luzancy, par Saacy (Seine-et-Marne), et à Paris, rue Bellechasse, 21.

M Lassus Saint-Geniès (le baron de), préfet du département de Seine-et-Marne, à Melun.

C Lasteyrie (le comte Jules de), propriétaire, au château de La Grange-Bléneau (Courpalay), par Rozoy.

M Latour, receveur municipal, à Melun.

F Laurencel, propriétaire, à Fontainebleau.

M Lavalette (Vicomte de), propriétaire et ancien rédacteur en chef de *l'Écho du Monde savant*, à Paris, quai des Célestins, 6.

F Lebeuf de Mongermont, membre du Conseil général et

maire de Montereau, à Montereau-Faut-Yonne, et à Paris, place Vendôme, 12.

F Leblanc, docteur en médecine, à Fontainebleau.

Mx Le Blondel, libraire, à Meaux.

M Le Brasseur, propriétaire, à Melun.

P Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, à Provins, et à Paris, rue de Beaune, 1.

F Lecat, ancien président du Tribunal de Commerce, à Montereau-Faut-Yonne.

M Léchopié (Hippolyte), maire à Ablon (Seine-et-Oise).

Mx Lefebvre, négociant, à Meaux.

F Lefebvre, propriétaire, à Fontainebleau.

M Leguay (Louis), architecte expert, membre de la Société d'Anthropologie de Paris, et du Comité d'Archéologie de Senlis, à Paris, rue de la Sainte-Chapelle, 3.

P Le Hériché, imprimeur, à Provins.

F Leloir, propriétaire, à Fontainebleau.

M Leloutre (Eugène), rentier, à Melun.

M Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne, à Melun.

P Lenoir (Auguste), conducteur des ponts-et-chaussées, à Provins.

M Leroy (Gabriel), archiviste de la ville de Melun, correspondant de la Société archéologique de Sens, à Melun.

Mx Le Roy, docteur en médecine, à Meaux.

Mx Lespermont, ingénieur civil, à Meaux.

M Lhuillier (Théophile), secrétaire-greffier du Conseil de préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

M Liabastres, directeur de la Maison centrale de détention, à Melun.

C Liénart, ingénieur civil, à Mortcerf, canton de Rozoy.

M Louviot, photographe, à Melun.

F Maloisel, docteur en médecine, à Fontainebleau.

C Marc (Edmond), propriétaire, à Coulommiers.

C Marceron, lieutenant de gendarmerie, à Coulommiers.

C Maricot, notaire, à Rozoy-en-Brie.

F Marin-Darbel, propriétaire, à Fontainebleau.

F Masson, juge suppléant au tribunal civil, à Fontainebleau.

F Matignon, propriétaire, à Fontainebleau.

C Mauger, juge de paix, à Coulommiers.

Mx Maury (Alfred), membre de l'Institut, professeur au Collége

de France, à Paris, au pavillon de l'Institut, rue de Seine, 1.

C Maussion (Ludovic de), maire de Coulommiers.

C Maussion (Anatole de), propriétaire, à Coulommiers.

M May (Ed. de), au château de Saint-Germain-Laxis, et à Paris, 15, rue Laval.

P Michelin (Jules), à Provins.

M Michelin (Henri), imprimeur, à Melun.

C Mie, docteur en médecine, à Coulommiers.

F Mohr, chef de musique du régiment des guides de la garde impériale, à Fontainebleau.

C Montagne (Camille), membre de l'Académie des sciences, de celle de Médecine, etc., à Paris, rue des Beaux-Arts, 12.

C Moussin, imprimeur à Coulommiers.

Mx Moustier (le comte Auderic de), membre du Conseil général, à La Chapelle-sur-Crécy, par Crécy-en-Brie, et à Paris rue Grenelle Saint-Germain 85.

F Multigné, propriétaire, à Fontainebleau.

F Neuflieux, inspecteur des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

M Neveux (le baron), propriétaire, à Tilly-Saint-Fargeau, par Ponthierry.

F Nicas, docteur en médecine, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau.

P Noas (de), propriétaire au château de la Boullaye, commune de Clos-Fontaine, par Nangis, et à Paris, rue Royale-Saint-Honoré, 8.

P Opoix (Félix), membre du Conseil général, à Donnemarie, et à Paris, rue Corneille, 3.

C Orioli, sous-directeur de la papeterie du Marais, à Sainte-Marie, commune de Boissy-le-Châtel, par Coulommiers.

F Ortmans, peintre, à Fontainebleau.

F Paccard, architecte du palais, à Fontainebleau.

F Parvenchère, notaire, suppléant du juge de paix, à Égreville.

M Perier (J.-A.-N.), médecin en chef de l'hôtel des Invalides, vice-Président de la Société d'Anthropologie de Paris, correspondant de l'Institut d'Égypte, etc., à Paris.

Mx Petithomme (l'abbé), curé de Villenoy, près Meaux.

C Plessier (Victor), ancien notaire, propriétaire, à La Ferté-Gaucher.

F Poinctes (Vicomte de), sous-inspecteur des forêts de la Couronne, à Fontainebleau.

F Polignac (Comte de), général, gouverneur du château de Fontainebleau.

Mx Pontécoulant (le comte Ad. de) membre de plusieurs Sociétés savantes, 30, rue Neuve-Bossuet, à Paris.

Mx Ponton d'Amécourt (le vicomte de), maire de Trilport, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, à Paris, 36, rue de Lille.

M Poyez, maire de la ville de Melun, membre du Conseil général, à Melun.

C Preschez (Eugène), ancien notaire, propriétaire, à Paris, rue du Mont-Thabor, 5, et à Coulommiers.

M Prévost, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Melun, bibliothécaire de la ville, à Melun.

M Prieur, artiste peintre, à Barbison, par Chailly-en-Bierre.

P Putois, juge de paix, à Nangis.

M Quesvers fils, archéologue, à Paris, boulevard de Sébastopol (rive droite), 25.

F Ratier, ancien magistrat, à Fay, près Nemours.

C Resbecq (le vicomte Eugène de Fontaine de), sous-chef au cabinet du Ministre de l'Instruction publique, à Paris, passage Stanislas, 3, et à Coulommiers.

F Riche, propriétaire, à Vulaines-sur-Seine, par Fontainebleau.

F Ronsin, entrepreneur, membre du Conseil municipal, à Fontainebleau.

F Rouillé d'Orfeuil (le comte), propriétaire, à Fontainebleau.

M Roujou (Armand-Anatole), archéologue, 21, rue Saint-Louis, à Choisy-le-Roi.

M Roussel, docteur en médecine, à Paris, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques.

F Roux, notaire, à Nemours.

M Roy, conducteur des ponts et chaussées, à Melun.

F Saint-Marcel, artiste peintre, à Fontainebleau.

M Saint-Paul (P.-L.), à Rubelles, par Melun, et à Paris, rue d'Aguesseau, 1.

F Sambucy, propriétaire, à Fontainebleau.

Mx Savard fils, architecte, inspecteur diocésain, à Meaux.

F Schopin, artiste peintre, à Fontainebleau.

M Schreuder, capitaine retraité des sapeurs-pompiers militaires de la ville de Paris, à Vaux-le-Pénil, par Melun.

C Séguin, docteur en médecine, à La Ferté-Gaucher.
F Ségur (L. de), membre du Conseil général, à Lorrez-le-Bocage.
M Senèque, architecte du département de Seine-et-Marne, à Melun.
M Sertier, adjoint au maire de Dammarie-les-Lys, par Melun.
M Sollier, vérificateur des domaines à Melun.
M Sougit, ancien notaire, à Milly (Seine-et-Oise).
F Tabouret, médecin militaire retraité, à Fontainebleau.
P Teyssier des Farges, maire de Pecy, membre du Conseil d'arrondissement, au château de Beaulieu, commune de Pecy, par Jouy-le-Châtel, et à Paris, rue de Berlin, 14.
P Teyssier des Farges (Georges), au château de Beaulieu, commune de Pecy, par Jouy-le-Châtel, et à Paris, rue de Berlin, 14.
F Thibault, propriétaire, à Fontainebleau.
F Thinus (Frédéric), adjoint au maire, à Fontainebleau.
Mx Torchet, inspecteur des Orphéons de Seine-et-Marne, à Meaux.
Mx Torchet (l'abbé), curé de Chelles.
M Trémisot, bibliothécaire-adjoint, à Melun.
Mx Troublé, trésorier du Bureau de Bienfaisance, à Meaux.
M Valmer, (vicomte de), président de la Société protectrice des animaux, maire de Fontaine-le-Port, par Le Châtelet, à Paris, rue Saint-Guillaume, 14.
C Varennes, (le marquis Eugène de), propriétaire, à Coulommiers, et à Paris, avenue de la Reine-Hortense, 6.
Mx Vernois, membre de l'Académie impériale de Médecine, médecin de S. M. l'Empereur, au château du Vivier, commune de Coutevroult, par Crécy, et à Paris, rue d'Isly, 17.
Mx Véron (Léon), clerc de notaire, à Nanteuil-sur-Marne, par Saacy.
F Vial, substitut du procureur impérial, à Fontainebleau.
M Villemessant (H. de), homme de lettres, à Saint-Port, arrondissement de Melun, et à Paris, 21, boulevard Montmartre.
F Voron, propriétaire, à Fontainebleau.
M Werdet (Edmond), ancien éditeur, homme de lettres, à Champs-sur-Marne, par Chelles.
F Zanotte, imprimeur, à Montereau-Faut-Yonne.

COMITÉ CENTRAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1864.

Présidence de M. le comte Ad. de PONTÉCOULANT.

Le 20 décembre 1864, sur la convocation adressée par le Secrétaire général aux membres composant le Comité Central de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, ce Comité est réuni à deux heures et demie ;

Sont présents :

MM. le comte Ad. de Pontécoulant, président de la Société ; — Félix Bourquelot, vice-président ; — Courtois, trésorier ; — Lemaire, archiviste ; — Bayard, délégué de la section de Coulommiers ; — David, président de la section de Fontainebleau ; — Thibault, délégué de Fontainebleau ; — A. Carro, président de la section de Meaux ; — De Colombel, délégué de Meaux ; — Eug. Grésy, président de la section de Melun ; — Poyez, délégué de Melun ; — et le comte B. d'Harcourt, président de la section de Provins.

MM. Anatole Dauvergne, président de la section de Coulommiers, Emile Bourquelot, délégué de la section de Provins, et Th. Lhuillier, Secrétaire général de la Société, se sont fait excuser.

En l'absence du Secrétaire général, M. Grésy est invité à en remplir les fonctions.

Le Président fait sommairement connaître l'objet de la réunion.

Le Comité est convoqué pour déterminer la somme à allouer à chaque section pour ses frais particuliers ; on décide qu'il sera attribué à chacune d'elles une part sur les cotisations. On met ensuite en délibération la fixation de la quotité à prélever ainsi sur chaque cotisation.

M. Courtois, trésorier, donne préalablement un aperçu du budget des recettes et des dépenses à faire par la Société, et après une discussion à laquelle prennent part MM. le comte d'Harcourt, Bayard et Thibault, il est décidé qu'on accordera à chaque section le quart de la cotisation de ses membres.

M. le comte d'Harcourt, auquel se joint M. Bayard, exprime le désir de voir les sections faibles en nombre autorisées à prélever, pour leurs besoins, le tiers des cotisations ; mais le Comité déclare qu'il ne peut être fait d'exception à la détermination qui vient d'être prise, et que l'égalité la plus parfaite doit régner entre les sections.

L'élection de M. Aubergé, propriétaire à Melun, comme membre titulaire, proposée par la section de Melun, est mise aux voix et confirmée par le Comité.

Des félicitations sont votées à M. Liégeois, curé de Jouy-le-Châtel, qui, sur la recommandation de la Société dans son excursion du 18 septembre dernier, prend le soin de faire relever à ses frais, dans son église, les dalles funéraires présentant un intérêt archéologique.

Le Président communique au Comité copie d'une lettre de M. Lecat, membre de la section de Fontainebleau, à M. le Préfet de Seine-et-Marne, dans laquelle se trouve signalée l'ancienne existence d'une croix de pierre qui indiquait la limite du royaume de France et du duché de Bourgogne. M. Lecat propose la restitution de ce monument, dont la base existe encore. L'examen de cette proposition est renvoyé à la section de Fontainebleau.

Le Président annonce au Comité que plusieurs sections s'occupent du projet de cours et de lectures de soir. M. l'abbé Denis, de Meaux, écrit au Comité pour faire remarquer que des lectures sont déjà établies dans cette ville, par les soins de la Société d'Agriculture, et que les lecteurs étant tous également membres de la Société d'Archéologie, la section de Meaux ne peut donc songer à y créer des conférences spéciales.

M. Josseau, de Mortcerf, annonce dans une lettre au Président que la section de Coulommiers s'occupe du même objet :

Une discussion s'engage sur la question de placer ces cours ou lectures publiques sous le patronage de la Société. M. Poyez, délégué de la section de Melun, expose qu'en principe la Société ne peut se porter garante du choix des lectures, ni assumer aucune responsabilité, et que par conséquent elle devrait rester étrangère à tout programme. Le Président demande que l'on passe à l'ordre du jour sur cette question, parce que toute délibération serait un empiétement sur la liberté des Sections, qui doivent rester maîtresses de donner ou de refuser leur patronage.

La séance a été levée à quatre heures et demie.

—

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

SECTION DE COULOMMIERS.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 10 OCTOBRE 1864.

La Section de Coulommiers de la Société d'Archéologie du département de Seine-et-Marne a tenu sa première séance lundi dernier, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Anatole Dauvergne, Vice-Président de la Commission d'organisation de la Société.

Étaient présents : MM. Adam, ancien notaire; A. Bayard, maire de Maisoncelles ; Chemin, maire de Saints ; Anatole Dauvergne, peintre d'histoire ; De La Tasse, maire de Faremoutiers ; Despommiers, membre du Conseil général ; Liénart, ingénieur civil, à Mortcerf; Ed. Marc, propriétaire; Ludovic de Maussion, maire de Coulommiers; le docteur Mie ; A. Moussin, imprimeur ; Fernand Ogier de Baulny, propriétaire, et Plessier, ancien notaire.

Au début de la séance, l'assemblée adresse unanimement des remercîments à M. le maire de Coulommiers, qui s'est empressé de mettre à la disposition de la Section une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour la tenue de ses séances.

Il est ensuite procédé à l'élection, au scrutin secret, des membres du bureau de le Section. Le dépouillement des votes donne à l'unanimité les résultats suivants :

Président : M. Anatole Dauvergne ;
Vice-Président : M. Eugène Preschez ;
Délégué au Comité central : M. Ad. Bayard ;
Secrétaire : M. Adam ;
Secrétaire adjoint : M. Fernand Ogier de Baulny.

Après l'installation du Bureau, M. Anatole Dauvergne prend laparole en ces termes :

Messieurs et chers confrères,

J'espérais que notre honorable Président, M. le comte de Ponté-

coulant, viendrait organiser la Section de Coulommiers, comme il l'a fait avec tant de zèle et de dévouement, pour celles de Melun et de Meaux, mais d'urgentes affaires le retiennent à Paris.

En me laissant l'honneur et le soin de diriger cette première réunion de notre Section, il me prie de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir prendre part à nos travaux.

Pour demeurer fidèle aux vieilles traditions académiques, je devrais vous faire un discours d'apparat; mais, Messieurs et chers confrères, je l'avoue sans hésitation, j'ai peu de goût pour les longues périodes oratoires, et d'ailleurs, je sais que vos instants sont précieux.

Cependant, il est de mon devoir, et je ne puis y faillir en cette circonstance solennelle, de vous exposer en quelques mots l'origine de notre Société, de vous montrer ses développements, son accroissement rapide, de rappeler enfin le but qu'elle poursuit.

Ces premiers détails sont arides, et pourtant je ne puis les supprimer tout à fait, car ils sont indispensables pour l'enregistrement des éléments constitutifs de l'histoire d'une Société dont l'avenir paraît désormais assuré.

Coulommiers est et restera le berceau de la Société Archéologique du département de Seine-et-Marne. C'est ici même, ne l'oubliez pas, mes chers confrères, c'est dans le journal *l'Éclaireur* du 28 février dernier, qu'un jeune écrivain, s'abritant sous le pseudonyme du *Chevalier Ubique,* renouvela l'idée de la fondation d'une Société savante dans la Brie, « restée si longtemps en arrière du mouvement scientifique et littéraire qui semble aujourd'hui entraîner tous les esprits. » L'appel, car c'en était un, fait par M. le Vicomte E. de Fontaine de Resbecq aux travailleurs intellectuels du département de Seine-et-Marne, fut entendu de toutes parts, et certes l'auteur de cette proposition était loin de prévoir le succès qu'elle allait obtenir.

Il avait déposé le germe d'une idée utile; tous les journaux du département s'empressèrent à le féconder. Mais pour obtenir l'éclosion complète, combien d'obstacles à vaincre! Les uns, et j'étais de ceux-là, voulaient pour centre, Provins, ville d'antiques souvenirs; les autres réclamaient en faveur de Melun, chef-lieu administratif; Meaux, ville épiscopale, était proposée par d'autres que fascinait le grand nom de Bossuet. On risquait de ne pas s'entendre, et l'indifférence devenait menaçante. Une circonstance, qu'on a oublié de rappeler, eut une influence considérable sur les destinées de notre association. Lors du Congrès des Sociétés sa-

vantes des départements réunies à la Sorbonne au mois d'avril dernier, on remarqua avec peine l'absence du département de Seine-et-Marne à ces assises scientifiques et littéraires, et pendant la soirée à laquelle nous avait conviés S. Exc. M. Duruy, Ministre de l'instruction publique, un petit groupe formé de purs Briards et de savants se rattachant par des alliances ou des intérêts à notre petite province, fut vivement encouragé à poursuivre la réalisation des projets de M. de Resbecq. — Quelques jours plus tard, notre ami proposa, toujours dans *l'Éclaireur*, de se réunir à Melun à l'occasion du Concours régional. M. le comte de Pontécoulant alla plus loin, il indiqua le lieu, la date et l'heure du rendez-vous, qui furent acceptés tacitement par les premiers adhérents.

Le lundi 16 mai 1864, douze personnes se réunissaient dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Melun. Après une discussion engagée entre plusieurs assistants, la fondation de la Société fut admise en fait et à l'unanimité par les personnes présentes, et il fut décidé, sur l'avis émis par M. Fréteau de Pény, que la Société aurait pour titre principal *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne*, et comme sous-titre : *Sciences, Lettres et Arts*. Melun fut désigné comme siége de la Société, avec un Comité pour chaque arrondissement.

Une commission de cinq membre, pris dans chaque arrondissement, fut choisie pour arrêter un projet des statuts de la Société et pour recueillir les adhésions.

Deux mois plus tard, le 17 juillet, dans une assemblée générale tenue à Melun, ces statuts, comprenant 80 articles, redigés par M. Félix Bourquelot et M. de Pontécoulant, avec le concours de MM. A. Carro, Jules David, Anatole Dauvergne et Eugène Grésy, membre de la Commission, étaient adoptés par tous les associés présents, et le 23 juillet suivant, la *Société d'Archéologie Sciences, Lettres et Arts*, était autorisée par un arrêté spécial de M. le Préfet de Seine-et-Marne, qui voulut bien en outre inscrire son nom parmi ceux des adhérents.

Vous connaissez ces statuts, mes chers confrères, je n'ai pas besoin d'insister sur leurs dispositions.

L'article 12 admet une Section de la Société par chaque arrondissement.

Chacune de ces Sections est organisée en Société particulière, élisant un bureau, travaillant d'une manière indépendante, pouvant disposer pour frais généraux, des fonds, qui lui sont attribués par le Comité central au nom de la Société.

Melun, Fontainebleau, Meaux ont depuis longtemps organisé leurs Sections, qui fonctionnent régulièrement.

La Section de Provins sera installée bientôt. La nôtre va l'être immédiatement.

Dimanche prochain 16, nous procéderons à la nomination du bureau central et définitif de la Société. Le résultat du scrutin sera proclamé à Melun, le 23 octobre, en assemblée générale. J'aurai, tout à l'heure, l'occasion de vous entretenir de cette élection à propos de la révision de l'article 19 des statuts généraux de la Société.

Ce jour-là, 23 octobre, la *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne* sera définitivement constituée. Non-seulement je vous invite, mais je vous adjure, messieurs et chers confrères, si vos loisirs vous le permettent, à témoigner tous par votre présence de vos sympathies pour l'œuvre accomplie avec tant de soins et de dévouement par la Commission d'organisation.

Je vous ai indiqué, en commençant, les débuts de notre Société, ses tâtonnements et ses premières phases d'accroissement; ces efforts fussent restés vains sans doute, si la Commission d'organisation n'eût rencontré dans son Président une ardeur juvénile, un dévouement sans bornes. C'est de lui qu'on peut dire avec vérité :

Il marche d'un tel pas qu'on a peine à le suivre.

Nous avons conservé aux premiers initiateurs la part qui leur est due, et que les annales futures de notre Société devront mentionner en première ligne; mais c'est à M. le comte Ad. de Pontécoulant seul, je ne crains pas de l'affirmer, que revient l'honneur de l'organisation de la Société d'Archéologie. Il ne s'est pas reposé un seul jour depuis le moment où nos suffrages unanimes l'appelèrent à la tête de notre Commission. Correspondance de toutes les heures, voyages entrepris pour stimuler le zèle des tièdes, démarches de toutes sortes, que sais-je! sa merveilleuse activité a suffi à tout; il n'a rien négligé, rien oublié; à tous ses coopérateurs, il a taillé leur besogne quotidienne. Grâce à cette multiplication presque fabuleuse de sa personne et de sa pensée, les rouages de la machine, lents à se mouvoir, se sont ébranlés, ont marché d'abord incertains, — c'était inévitable, — et fonctionnent aujourd'hui avec une régularité parfaite.

Le 16 mai, douze personnes se rencontraient à Melun, doutant presque de l'avenir de l'œuvre qui les attirait; seul peut-être, M. de Pontécoulant avait la foi. — Le 23 octobre, deux cent qua-

rante associés, — chiffre presque unique dans l'histoire de la fondation des Sociétés savantes des provinces, le récompenseront de sa noble croyance, de sa persévérance, en l'acclamant comme le véritable fondateur de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Notre Président provisoire a fait plus encore, si cela est possible, l'article 2 de nos statuts indiquant des *Excursions scientifiques*, la première a été résolue pour le 18 septembre dernier. M. de Pontécoulant a rédigé le programme de la promenade archéologique dans le canton de Nangis et un peu dans celui de Coulommiers; le noble soldat s'est souvenu de sa jeunesse; il s'est fait notre fourrier, a préparé les étapes avec toute la sollicitude d'un père de famille, « épargnant à tous, ainsi que l'a si bien dit un spirituel anonyme, les détails et les embarras de la vie commune. » Cette excursion, qui était le premier acte public de la Société d'Archéologie, la véritable prise de possession de son titre principal, a laissé, parmi tous ceux qui y ont pris part, des souvenirs ineffaçables; vous lirez dans le premier fascicule de notre *Bulletin* le compte-rendu de cette visite, rapide sans doute, mais déjà fructueuse, aux monuments trop peu connus de notre pays; ces deux journées consacrées à l'étude, ces soirées remplies d'affectueuses causeries ont fait plus pour l'avenir de notre Société que tous les règlements officiels. La bienveillance, l'esprit y ont présidé; une vraie, sincère confraternité s'est établie entre les heureux promeneurs.

Plus d'un parmi vous, mes chers confrères, regrettera d'avoir fait défaut à ce premier rendez-vous.

Rassurez-vous toutefois, le printemps nous ramènera ces bonheurs, et je vous promets de faire tous mes efforts pour que l'excursion prochaine amène dans les vallées du Morin et de la Marne un groupe aimable de nos nouveaux alliés.

Un mot encore, mes chers confrères! Je vous ai raconté, aussi rapidement que je l'ai pu faire, en négligeant certains détails, les bégaiements de l'enfance, les premiers pas de l'adolescence de notre Société.

Mais de son but, que vous avez tous entrevu, je n'ai rien dit encore. Dans son *Rapport* présenté à l'Assemblée générale de la Société, le 17 juillet 1864, mon excellent ami, M. Félix Bourquelot, l'a suffisamment défini : « Toutes les manifestations de » l'esprit étant unies entre elles par un lien commun, elles doivent » toutes être appelées, toutes admises dans une institution *dont le* » *but général est le progrès intellectuel.* » Les études historiques, les

Sciences philosophiques ou physiques, la littérature, la poésie, les arts, peuvent également être cultivés avec profit pour tout le monde dans une association comme la nôtre. Toutefois ne l'oublions pas, mes chers confrères, l'Archéologie était inscrite en première ligne sur la bannière autour de laquelle se groupèrent les adhérents du 16 mai. Aucun de nous, — permettez-moi de l'affirmer, — en réclamant ou en acceptant ce titre, ne songeait à circonscrire le cercle de nos études, isolées ou collectives ; à répudier telle ou telle manifestation de l'intelligence; mais nous étions convaincus, et nous le sommes encore, que le plus urgent de nos besoins devait être satisfait : « la connaissance des monuments écrits et figurés de notre pays. » Nos archives communales ou paroissiales ont disparu, il nous faut retrouver les quelques parchemins oubliés par les vendeurs. Les intempéries achèvent de ruiner les églises, les châteaux, battus en brèche, et souvent, par les guerres, les révolutions religieuses et politiques ; aurons-nous assez de temps pour les décrire, les dessiner, les comparer avant que de prétendus restaurateurs, ignorants ou mal inspirés, aient fait disparaître les restes de leur beauté ancienne ? Les légendes, les traditions s'effacent chaque jour; il faut se hâter de les recueillir quand elles conservent encore quelque trait de leur physionomie native.

Croyez-moi, mes chers confrères, la besogne ne manque pas; elle est rude, longue, et nos efforts réunis pourront seuls l'accomplir. Je puis vous en donner la preuve :

En 1858, M. le ministre de l'instruction publique, après avoir pris l'avis du Comité impérial des Travaux historiques, provoqua les Sociétés savantes de la province à un travail d'étude et de description, dont la publication se poursuit sous les titres de : *Dictionnaire topographique*, *Dictionnaire scientifique* et de *Répertoire Archéologique* de la France. Ces dictionnaires doivent être l'œuvre collective des Académies et Sociétés savantes des départements. Quelques-unes ont répondu à l'appel bienveillant du ministre ; le plus grand nombre d'entre elles, n'étant pas suffisamment préparé, demanda du temps, et l'on s'en aperçoit bien à la lenteur de la triple publication de ces documents de nature si différente.

Associé au Comité impérial des Travaux historiques, cette tâche m'incombait également; je m'y suis appliqué avec une ardeur, une persévérance que redoublait mon complet isolement. Vous connaissez une partie de ces études, publiées dans le journal *l'Éclaireur*.

Eh bien, mes chers confrères, ces recherches, simplement historiques et archéologiques jusqu'ici, ont absorbé, pour les quatorze communes composant le canton de Coulommiers (le chef-lieu excepté), plusieurs mois de labeurs uniquement employés à parcourir les territoires, à mesurer les édifices, à estamper les dalles tumulaires, qui fournissent les éléments les plus sûrs de l'histoire locale, à dessiner les objets d'art dignes d'être conservés, à réveiller les souvenirs des vieillards, à suivre à la piste les légendes et les traditions populaires, qu'il ne faut jamais négliger, vous le savez! Et je ne mentionne que pour mémoire le travail du cabinet, la compilation et la revision des textes, enfin, et pour tout dire, la mise en œuvre d'innombrables documents anciens et modernes.

J'ai reconnu bientôt, et vous me croirez sans peine, mes chers confrères, que cette entreprise était au-dessus des forces d'un seul travailleur, quelque habile et dévoué qu'on puisse le supposer. En présence de cette certitude de l'impuissance individuelle, j'ai appelé de mes vœux et appuyé de tous mes efforts la création d'un centre intellectuel, d'un corps scientifique et littéraire dans notre département. Mes vœux les plus chers sont comblés désormais : la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne existe et donne signe de vie.

L'association va rendre faciles les études que poursuivaient en vain des intelligences isolées, sans discipline, sans rapprochements et sans liens.

Que chacun de nous apporte à la ruche le butin de chaque jour, si mince qu'il soit. Moissonneurs de champs inexplorés, que de gerbées, nous devons récolter! Mais restons modestes, mes chers confrères, dégageons nos débuts des aspirations impatientes ou trop ambitieuses; consacrons-nous surtout à l'accomplissement de l'œuvre à laquelle nous sommes si honorablement conviés; n'oublions pas le mot de ralliement de notre jeune phalange : *Archéologie;* ne perdons point de vue notre divise : IN ANTIQUIS EST SAPIENTIA.

SECTION DE FONTAINEBLEAU.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 9 AOUT 1864.

L'an 1864, le vendredi 19 août, deux heures de relevée, M. Jules David, homme de lettres, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Fontainebleau.

Agissant comme spécialement délégué de M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président provisoire de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne;

Assisté de M. G. Leroy, secrétaire provisoire de la même Société;

S'est rendu en la salle des élections située à Fontainebleau, à l'effet de procéder à la constitution de la section de l'arrondissement de Fontainebleau, dont tous les membres avaient été spécialement convoqués à cet effet;

Etaient présents : MM. Bourges, Cauthion, Chennevière, Claverie, Denecourt, Deschateaux, Domez, Dorly, Dorvet, comte Ernest d'Erceville, Gaultron, Gillet de Kervéguen, Guérin, Guibourg, Huguenet, Marin-Darbel, Matignon, Morh, Multigné, de Poinctes, Quesvers, Ronsin, Rouillé d'Orfeuil, Sambucy, Schopin, Tabouret, Thibault, Thinus, Voron.

Après avoir ouvert la séance, M. David prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Avant de vous rendre compte, à titre de rapporteur, de la participation que j'ai prise comme votre délégué, à la fondation de notre Société et à la discussion de ses statuts, permettez-moi de me féliciter de l'objet même de notre réunion. Il y a dans l'étude une telle attraction, qu'elle rassemble toujours et groupe facilement les intelligences les plus diverses; il y a dans les lettres un tel charme, qu'elles plaisent et plairont sans cesse à tous les esprits cultivés. Ni les préoccupations, ni les affaires, ni les travaux d'état, ni les peines de la vie, n'en peuvent détourner complétement les natures distinguées; que dis-je ! les lettres sont alternativement, selon les accidents de notre existence, un plaisir ou une consola-

tion, une distraction ou un bonheur. Depuis Cicéron jusqu'à nos jours, elles ont obtenu à la fois les panégyriques du génie et les actions de grâces des plus humbles! chacun les loue dans les limites de ses aptitudes, chacun les honore dans les bornes de son pouvoir : il n'y a donc pas d'orgueil de notre part à vous avoir appelés, et il ne peut pas y avoir, de votre côté, de modestie à invoquer, en nous prêtant votre concours. Les fondateurs ont tous le même mérite, comme ils ont tous le même empressement.

Chacun de nous participe ici à une bonne pensée, celle de nous rassembler pour instituer une société où la science, la littérature et l'art trouvent dans cette ville un centre spécial, un point où converger, une réunion qui sache encourager les efforts individuels et inspirer une émulation laborieuse. Chacun de nous, en effet, doit travailler à un but général et particulier à la fois : général, en créant pour l'avenir une société utile et honorable pour le département tout entier ; particulier, en enflammant le zèle de tous en faveur de notre Section, de notre arrondissement, de notre ville, en excitant, au moins par une approbation individuelle, les efforts que nous devons faire pour égaler, sinon pour dépasser, le nombre et les travaux des autres fractions de notre société. Le département de Seine-et-Marne était un des seuls en France qui n'eût pas de société scientifique et littéraire, voilà pourquoi, au premier appel, plus de 150 fondateurs se sont trouvés pour une pareille création. Fontainebleau peut, il nous semble, se proposer de compter comme première dans la coopération à cette œuvre; cela doit être son ambition, c'est notre espoir à tous.

Il y a déjà plus d'un an que, frappé, je dirais presque affligé, de cette absence d'une société savante dans ce département, je songeai à y faire appel à tous ceux qui aiment les beaux-arts et savent les protéger. Je fis confidence de cette idée à diverses personnes qui l'approuvèrent, j'obtins une gracieuse promesse d'appui de M. le Sous-Préfet et de M. le Maire, je soumis même mon projet à M. le Préfet qui voulut bien m'y encourager. Dès lors, comme j'ai l'habitude de ne rien hâter, de ne rien brusquer, j'étudiai avec soin les moyens de fonder une société analogue à celle que nous organisons aujourd'hui; j'écrivis son plan, je préparai ses statuts; mais craignant que ma trop nouvelle arrivée parmi vous, Messieurs, ne fut un obstacle au succès que j'avais en vue, j'hésitais encore, lorsqu'une proposition de création d'une Société Archéologique de Seine-et-Marne, insérée dans le journal de Coulommiers par le chevalier *Ubique*, pseudonyme qui cache un jeune

homme plein de mérite et de distinction, vint m'enlever le bénéfice de mon idée. Puis, notre Président provisoire, voilant à peine son nom sous la signature de *Pons atque fluens,* reprit à Meaux la proposition du chevalier *Ubique*, la développa, la répandit, et donna à ses approbateurs rendez-vous à Melun le lundi du comice agricole, 16 mai dernier. J'étais devancé.

Presque toutes les personnes qui avaient approuvé mon idée déjà vieille, mais trop modeste peut-être, furent fidèles au rendez-vous donné. On voulut bien écouter mes observations en faveur des lettres, on consentit même à les comprendre non seulement dans le programme de nos travaux, mais même dans le titre de notre Société. On étendit alors ses attributions; d'une simple réunion d'Archéologues, qui risquait d'être peu nombreuse à cause même de la spécialité qu'elle exigeait, on fit une société d'amateurs des Sciences, Lettres et Arts, c'est-à-dire de tout ce qui constitue le vrai progrès et la civilisation réelle, de tout ce qui appelle comme fondateurs les esprits distingués et libéraux, toujours nombreux en France; car si un trop petit nombre parmi nous se détermine à cultiver les Sciences, les Lettres ou les Arts, nous pouvons dire, avec un certain orgueil, que tous nous les aimons, et que nul pays, plus que le nôtre, n'a le don de les encourager, l'aptitude de les apprécier, l'esprit de les applaudir.

Désigné comme votre délégué auprès de la commission spécialement chargée d'organiser la société savante de Seine-et-Marne, je me suis efforcé de faire prévaloir deux idées principales : la liberté et l'indépendance de chaque Section de la Société, l'union des Sections au profit seul des travaux d'ensemble et de la publication d'un bulletin annuel. Je voulais la liberté de chaque Section dans ses recherches et dans ses lectures, dans le choix des sujets à traiter, dans la façon dont elle pouvait s'adresser au public, le convoquer à ses séances , l'appeler à concourir à son œuvre ; je voulais qu'il fut permis à chaque arrondissement d'admettre et de préférer telle spécialité de la Société générale; tel l'archéologie, tel l'histoire, tel l'étude de l'art, tel l'encouragement aux lettres, tel la propagation de la science; je songeais déjà, sans en faire confidence encore, aux propositions que j'aurai l'honneur de vous faire incessamment; je croyais qu'on pouvait plaire au grand nombre en entremêlant, dans des séances publiques, l'art à la littérature, la musique à la poésie, qu'on pouvait sans danger imiter la société philotechnique de Paris, où je me souviens d'avoir entendu à la fois. M. Baour-Lormian traduire le Tasse et Mme Malibran inter-

préter Rossini, M. Viennet lire une fable et M. Achard chanter une chanson, où des dissertations d'une philosophie attrayante précédaient l'exécution d'un quatuor de Beethoven, où M. Berville nous charmait avec sa parole et Baillot avec son violon ; je pensais enfin qu'on pourrait se proposer des sortes de cours d'histoire, de littérature, de science, où chaque membre de bonne volonté eût initié un auditoire choisi à ce qu'il savait ou à ce qu'il avait appris. J'étais trop ambitieux, je voulais trop de choses, et si j'ai obtenu pour chaque Section une certaine latitude que j'apellerai, si vous voulez, du nom de liberté, je n'ai pas, par contre, pu obtenir l'indépendance, c'est-à-dire une part fixe du budget pour chaque section, part proportionnelle au nombre de ses fondateurs. Vous aurez donc à chercher d'autres moyens d'agir, si vous adoptez mes propositions spéciales pour Fontainebleau; et vous vous conformerez assurément au vœu de la majorité qui n'a voulu qu'une caisse unique pour la cotisation annuelle de chaque membre. Il en résulte qu'il a fallu créer un Comité central, administrant, pour ainsi dire, la Société, et seul dispensateur des fonds, seul juge des dépenses à faire, soit en impressions, soit en fouilles, soit pour séances publiques.

Est-ce là l'organisation la plus favorable à l'intérêt, au charme, au succès de la Société? Je ne le pensais pas; mais je conviens pourtant que c'est une présomption de force, d'importance et de durée que cette union de tous les efforts dans un but commun, que cette alliance de toutes les intelligences, que cette centralisation de tous les travaux dirigés, jugés, unifiés par un Comité central. Je suis sûr d'avance que nos œuvres indiivduelles en acquerront plus de valeur, sinon plus de popularité. Seulement je ne voudrais pas que les fonds communs fussent éparpillés sur les cinq Sections pour n'aider et ne soutenir que les œuvres de Science et les recherches Archéologiques : je me méfie un peu de la déception des fouilles, la trace de nos ayeux est souvent un mirage qui trompe nos espérances, et le culte du passé, tout honorable qu'il soit, est, à coup sûr, très-coûteux. Efforçons-nous donc d'obtenir le concours de l'Etat dans de pareilles dépenses; mais n'y épuisons pas trop tôt notre trésor, dont l'alimentation est aussi mince, aussi rare que les sources dans notre forêt : soyons avares plutôt que prodigues, ou bien sachons nous créer des ressources spéciales dans chaque Section. Que si l'ambition Archéologique vous dévore que du moins vous vous cotisiez pour en couvrir les frais; que si l'ardeur de publier vous enflamme, faites solder par vos plus féconds

collaborateurs le surplus des impressions votées par votre commission des finances ; que si la générosité littéraire vous inspire, et que vous vouliez ouvrir des concours, attendez un Monthyon pour distribuer des prix ; que si vous aimez les séances publiques, les lectures, les concerts, songez à faire participer, à titre d'associés, les dames d'abord, les amateurs ensuite, et demandez-leur, sous forme d'abonnement, le solde de leurs plaisirs. Enfin, puisque vous pouvez vous organiser dans chaque Section comme vous l'entendez, qui vous empêcherait de créer un budget accessoire pour subvenir à vos goûts particuliers? Il ne faut rien repousser de ce qui peut entretenir l'émulation de vos membres; c'est une rivalité permise que celle de lutter dans chacune de vos Sections pour plaire au public, pour l'attirer, pour l'instruire si vous pouvez, pour l'intéresser si vous en avez le don. Rien n'est à rejeter qui occupe l'esprit qui charme les cœurs, qui élève les âmes; la bienfaisance même ne vous est pas interdite, et vous pouvez avoir des séances publiques fructueuses pour les pauvres : si cela vous enrichit un peu moins, on vous en bénira un peu plus.

Les statuts concernant la Société générale, votés le 17 juillet à Melun, approuvés par arrêté de M. le préfet, et qui vous seront incessamment distribués, sont très-sages et très-utiles à la propagation, au succès et à l'avenir de notre compagnie; ils n'empêchent pas chaque Section de s'organiser comme elle l'entend. Aussi, vous ai-je réunis, Messieurs, pour vous prier de nommer d'abord votre bureau, ensuite une commission pour préparer les statuts particuliers de la Section de Fontainebleau; enfin, j'ai à vous demander de fixer dès aujourd'hui l'époque mensuelle de vos séances ordinaires. Ayons au moins un jour par mois où nous nous rassemblerons, où nous entendrons les communications de nos confrères, les rapports de nos commissions, où nous conviendrons de nos travaux en commun, dont la statistique générale et scientifique de l'arrondissement doit être le principal. Des départements voisins, entr'autres celui de l'Yonne, ont fait des statistiques qui leur ont mérité des médailles d'honneur, lors de la convocation annuelle de toutes les Sociétés savantes par S. Exc. le ministre de l'instruction publique. Efforçons-nous d'entreprendre, de commencer une pareille œuvre, réclamons le concours de toutes les bonnes volontés, groupons tous les renseignements, interrogeons toutes les spécialités, réunissons toutes les lumières, essayons enfin un travail qui puisse un jour servir à l'histoire, aider la science et peindre l'époque prospère et glorieuse où nous

sommes, le siècle des Napoléon ! Mais, en nous proposant cette œuvre commune, ne détournons pas nos soins des travaux particuliers, que chacun soit sûr de rencontrer parmi nous un auditoire attentif et indulgent, que les jeunes gens apprennent de nous à aimer le travail, à jouir de ses fruits, à profiter de ses consolations, et n'oublions jamais cette belle parole de Châteaubriand : *Les lettres sont l'espérance pour entrer dans la vie, le repos pour en sortir.*

M. David fait ensuite diverses communications concernant la Société, notamment l'annonce d'une excursion scientifique dans l'arrondissement de Provins, les 17 et 18 septembre prochain, et d'une réunion générale, à Melun, pour la constitution définitive de la Société, le 23 octobre, et l'inauguration des travaux d'archéologie, sciences, lettres et arts. Il donne également lecture des lettres qu'il a reçues de MM. Albert et de Ségur, par lesquelles ces sociétaires expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

On procède ensuite à l'élection du bureau de la section.

Sur la proposition de M. David, M. Champollion-Figeac « le doyen des archéologues du département et l'un des fondateurs de l'École des Chartes, » — comme l'a rappelé l'honorable préopinant — est nommé, par acclamation, *Président honoraire* de la section de Fontainebleau.

M. Guérin, obtient la parole, et propose, à son tour, d'appeler M. J. David à la Présidence, comme témoignage de reconnaissance des tentatives qu'il a faites pour la création d'une société savante à Fontainebleau. Cette proposition est accueillie par acclamation.

Ont été également nommés par acclamation :

Délégué de section près le Comité central : M. Thibault.

Archiviste : M. Chennevière.

Le scrutin, ouvert pour la nomination de deux vice-présidents, donne les résultats suivants, qui sont proclamés par M. le Président, assisté de MM. Guibourg et Guérin, scrutateurs désignés par l'Assemblée :

Votants, 30.

MM. Claverie, 25 voix; Eichhoff, 15; de Circourt, 12; d'Erceville, 5; de Ségur, 3.

M. Claverie, ayant seul obtenu la majorité absolue, est proclamé vice-président.

Il est procédé à un second tour de scrutin pour l'élection du deuxième vice-président, à la majorité relative :

Votants, 29.

MM. de Circourt, 21; Eichhoff, 5; d'Erceville, 3.

M. de Circourt est proclamé vice-président.

Le troisième scrutin, ouvert pour l'élection de deux secrétaires et d'un trésorier, donne les résultats suivants :

Votants, 28.

Secrétaires : MM. Huguenet, 26; Gaultron, 20; Beauvilliers, 6; d'Erceville, 2; Tabouret, 1; Gillet, 1.

Trésorier : MM. Voron, 19; de Corny, 6; Dorvert, 2; voix perdue, 1.

MM. Huguenet et Gaultron, sont proclamés secrétaires, et M. Voron, trésorier.

En conséquence, le Bureau de la section de Fontainebleau, est ainsi composé :

Président honoraire : M. Champollion-Figeac;
Président : M. J. David;
Délégué près le Comité central : M. Thibault;
Vice-présidents : MM. Claverie et de Circourt;
Secrétaires : MM. Huguenet et Gaultron;
Archiviste : M. Chennevière;
Trésorier : M. Voron.

M. le Président annonce que le Bureau s'occupera, conjointement avec la Commission qu'il pourra s'adjoindre, de la rédaction d'un projet de règlement intérieur, qui sera soumis à MM. les membre de la Section dans une séance dont le jour sera ultérieurement indiqué.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 1864.

M. J. David, Président, occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Président donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. le Président provisoire de la Société, lui demandant de soumettre à la délibération de la première réunion de sa

Section, une proposition faite par M. Fréteau de Pény à la Section de Melun, relative au mode d'élection à adopter pour la nomination des membres définitifs du bureau central.

Cette proposition, tend à ce que le vote, soit fractionné par Section conformément à ce qui a lieu pour les élections civiles, comme étant le plus simple et le plus sincère.

La proposition de M. Fréteau de Pény est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. le Président prend la parole, et lit un discours où il invite les membres de la Section à entreprendre, comme ouvrage en commun, *la Statistique générale et scientifique de l'arrondissement.* Il propose de diviser ce travail en six parties différentes : 1° Description géographique; — 2° Description historique; — 3° Description archéologique; — 4° Progrès des temps; — 5° Etat actuel; — 6° Vœux pour l'avenir.

Toutefois, ce n'est qu'à titre d'esquisse qu'il expose son plan et ne le soumet à l'assemblée que comme base à discuter.

Cette proposition prise en considération par l'assemblée, est renvoyée au bureau pour en arrêter le plan, avec latitude d'appeler à sa collaboration, les membres de la Section qu'il croira utile de s'adjoindre.

M. le Président annonce à l'assemblée qu'il est chargé par M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie Impériale de Caen de lui faire hommage des mémoires de cette académie.

Conformément à l'ordre du jour, M. le Président donne lecture du projet de règlement de la Section; puis il ouvre la discussion sur chacun des articles qui, tous, sont adoptés avec des modifications indiquées par l'assemblée à l'exception de l'art. 15, retiré en entier du règlement, pour faire l'objet d'une proposition spéciale.

La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1864.

Le Président communique à l'Assemblée, un travail que M. Gaultron, l'un des Secrétaires, lui a adressé, à l'occasion de l'exposition de l'œuvre de Eugène Delacroix, comme un dernier hommage rendu au talent du maître. M. David rappelle ensuite le souvenir de Pierre Guérin, le maître de Delacroix; traite par

des considérations judicieuses la similitude de leurs talents, en marquant la différence de leur passage dans l'art.

M. Huguenet, secrétaire, présente, à son tour, avec des considérations motivées, la nécessité de faire modifier l'art. 48 des Statuts, dans l'intérêt des Sections. Après une discussion longuement débattue, l'Assemblée décide à l'unanimité qu'il serait émis le vœu près le Comité central, pour être soumis à l'Assemblée générale, que la *moitié* de la cotisation annuelle fut conservée par chaque Section pour ses besoins propres.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1864.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président offre à l'Assemblée les œuvres ci-après :

1° *Les Gerbes glanées,* poésies, biographies diverses, par M. Julien Travers, de l'Académie de Caen;

2° L'ouvrage de M. J. Huguenet, secrétaire, *sur l'origine et la formation des bitumes fossiles;*

3° *Les Maouals,* poésie orientale, par M. J. David, président.

Sur le vœu émis dans la dernière séance, d'obtenir du Comité central que chaque Section pût conserver la moitié de la cotisation annuelle pour ses besoins personnels, M. J. David informe l'Assemblée, qu'à la suite d'une conférence avec MM. le Président et Vice-Président de la Société, il croit obtenir pour 1865, le QUART de cette cotisation.

Il donne ensuite lecture de la lettre que lui adresse M. le Président de la Société, conformément à l'art. 29 des statuts.

M. le Président fait une communication relative aux cours et lectures publics projetés, et auxquels l'administration municipale offre son concours pour les frais d'éclairage et de chauffage.

Les lectures d'un mémoire de M. Eichhoff sur la philologie comparée, et d'une lettre de M. Demarsy sur les inscriptions tombales, terminent la séance.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1864.

M. Thibault délégué, rend compte de la séance du Comité cen-

tral, il confirme le vote du QUART des cotisations au profit de chaque Section.

M. le Président donne lecture d'une copie d'une lettre de M. Lecat à M. le Préfet, lui demandant le rétablissement dans le faubourg de Moret, d'une vieille croix formant les limites de l'ancien royaume de France et du duché de Bourgogne et dont une partie existe encore. L'assemblée approuve cette démarche près de l'Administration préfectorale, et offre de l'appuyer au besoin.

M. le Président donne lecture d'un rapport détaillé, des démarches faites jusqu'à présent, pour l'institution des cours et lectures publics, il ressort de ces communications que pour obtenir la faveur de faire des conférences, il faut d'une part pour chaque personne qui se propose de parler, obtenir individuellement une autorisation spéciale; et d'autre part, adresser au rectorat de l'Académie un programme des sujets à traiter.

Ces conditions toutes personnelles ont semblé à la Section, ne pas suffisamment tenir compte de la garantie qu'elle pouvait offrir; en conséquence, après en avoir mûrement délibéré elle a cru plus sage et plus convenable de s'abstenir. Elle a en outre chargé son Président, de répondre à M. l'Inspecteur d'Académie qu'il lui appartenait, à lui, particulièrement d'instituer à Fontainebleau des lectures publiques, chaque membre restant libre de participer à cette œuvre, sans que la Section s'arroge le droit, contesté d'ailleurs, de les diriger et de les patronner.

Après ce vote, M. Huguenet fait un compte-rendu des œuvres adressées par M. Julien Travers, de l'Académie de Caen, dont il loue le mérite littéraire. Ainsi que des Manuals de M. Jules David déjà appréciés par la Société d'Archéologie dans sa Séance d'inauguration.

M. le Président fait, à son tour, le compte-rendu de l'ouvrage de M. Huguenet, sur la formation et l'origine des bitumes fossiles.

SECTION DE MEAUX.

SÉANCE D'INSTALLATION DU 26 AOUT 1864.

Le dimanche 26 août 1864, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Meaux, en la salle ordinaire des séances de la Société d'Agriculture, sous la présidence provisoire de M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président provisoire de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, assisté, comme secrétaire au même titre, par M. le docteur Le Roy : MM. Carro, l'abbé Denis, Gaucher, de Ginoux, Lefebvre, Escudier, le baron d'Avène, de Ponton d'Amécourt, Lafontaine, Calland, A. Ducrocq, Paul Cère et Le Blondel, pour procéder à l'installation de la Section de Meaux de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.

M. le comte de Pontécoulant ouvre la séance par quelques paroles pleines de gratitude et d'effusion, pour toutes les personnes qui sont venues coopérer, avec lui, à la fondation de la Société dans le département de Seine-et-Marne, et entre autres à S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, Ministre des affaires étrangères, qui trouve toujours quelques instants, au milieu des immenses travaux qui le réclament, pour répondre aux appels qui lui sont faits par le département de Seine-et-Marne.

M. le Président retrace, en quelques mots, l'origine de la nouvelle Société et ses progrès depuis la réunion générale, à Melun, du 17 juillet dernier. Chaque jour amène de nouveaux adhérents à l'œuvre, qui compte déjà 191 membres, dont 38 pour l'arrondissement de Meaux.

M. le comte de Pontécoulant lit le rapport de la Commission d'organisation présenté, à l'Assemblée générale, par M. Félix Bourquelot. D'après ce rapport, chaque arrondissement forme une Section qui vit de sa vie propre et s'administre à sa guise ; conservant ainsi toute sa personnalité. Deux fois l'an seulement, les Sections se réunissent en Assemblées générales, qui se tiennent à tour de rôle dans chacun des arrondissements.

Ces explications données, M. le Président propose de procéder

immédiatement à l'élection du bureau de la Section de Meaux. Voici le résultat du scrutin :

Votants, 15.

Président : MM. Carro, 13 voix; d'Avène, 1; et de Pontécoulant, 1.

Vice-président (2e tour de scrutin) *:* MM. d'Avène, 4 voix; Lafontaine, 3; l'abbé Denis, 2; de Colombel, 3; d'Amécourt, 3.

Secrétaire : MM. A. Ducrocq, 12 voix; de Colombel, 1; Carro, 1; Le Blondel, 1.

Trésorier : MM. Le Blondel, 11 voix; le docteur Le Roy, 2; Lefebvre, 2.

Délégué au Comité central, faisant fonction de vice-secrétaire : M. de Colombel, 15 voix.

En conséquence, M. le comte de Pontécoulant proclame : MM. Carro, président de la Section de Meaux; le baron d'Avène, vice-président; A. Ducrocq, secrétaire; Le Blondel, trésorier; et de Colombel, délégué et vice-secrétaire.

Il est procédé à leur installation immédiate.

La séance continue sous la présidence de M. Carro :

« Messieurs,

» Une douloureuse indisposition m'a empêché de préparer, comme je l'aurais dû faire, une petite allocution pour l'ouverture des travaux de notre Section. J'aurais voulu vous dire combien j'avais profondément ressenti l'honneur que vous m'avez fait en me chargeant de vous présider; j'aurais aimé à vous entretenir de nos aspirations et mieux encore, de nos justes espérances; j'aurais été heureux d'augurer pour notre jeune association de longs jours de prospérité et même quelque gloire. Ce petit sentiment d'orgueil est permis à une Société riche déjà de précieuses et éminentes adhésions.

» Mais, Messieurs, je ne puis aujourd'hui qu'apporter ici une toute simple expression de gratitude : croyez bien que sous cette forme succincte elle n'est ni moins profonde ni moins sincère. »

Des remercîments sont votés par acclamation à M. de Pontécoulant, pour le zèle qu'il a déployé dans l'intérêt de la fondation de la Société, et la coopération active et éclairée qu'il a apportée aux travaux de son organisation. Il y est joint des remercîments pour M. Leroy, de Melun, secrétaire du Comité central, dont le dévouement a puissamment concouru au même but.

Tous les membres présents, sur la remarque qui en est faite, que M. de Pontécoulant n'est encore que Président provisoire de la Société, ont tenu à ce qu'il soit constaté que c'est dans la conviction qu'ils ont eue que M. de Pontécoulant serait nommé Président définitif, qu'ils ne l'ont pas porté à la présidence de la Section de Meaux.

L'entretien s'engage sur les futurs travaux de la Société et, il est bien entendu, que si l'on doit s'occuper plus spécialement de travaux d'Archéologie et d'Histoire locale, néanmoins les Sciences, les Lettre et les Arts fourniront leur large contingent et que toute étude y ayant droit sera reçue avec empressement.

Le Secrétaire donne lecture d'un projet de règlement pour l'arrondissement de Meaux ; une Commission est nommée pour l'étudier et rédiger un règlement définitif, qui sera présenté à l'adoption de l'Assemblée, qui se tiendra le premier dimanche d'octobre, à une heure, pour continuer ainsi de mois en mois, sauf approbation de cette mesure à la première réunion.

M. le Président est prié de voir M. le maire de Meaux, pour lui demander l'autorisation de continuer à se réunir dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1864.

Présidence de M. CARRO.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le maire de la ville de Meaux, qui, témoignant du plaisir avec lequel il voit la constitution de cette Société, l'autorise à tenir ses séances dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Des remercîments sont votés à M. le maire à ce sujet.

Une proposition tendant à rendre plus facile et plus général le mode d'élection du Bureau central, au moyen des votes par bulletins cachetés dans chaque arrondissement est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire lit ensuite un projet de règlement particulier de la Section, projet élaboré par une Commission. Après quelques observations, ce règlement est adopté avec de légères modifications.

Le Président communique à l'Assemblée un plan levé en 1775,

des buttes de Mirevaux et celui des traces subsistant en 1784 du manoir du Châtel, près Nangis, dont la possession par Tanneguy du Châtel est fort controversée. Ces plans lui ont été adressés par M. Lemaire, archiviste de la Préfecture. La Section doit également à l'obligeance de M. Lhuillier, secrétaire du Conseil de Préfecture, la copie de pièces concernant les anciens propriétaires du Châtel, qui pourra être fort utile pour l'étude de la question de propriété ci-dessus mentionnée.

On procède à la nomination d'un Conservateur-archiviste. D'après le résultat du scrutin, c'est M. l'abbé Denis qui est chargé de ces fonctions.

M. Lafontaine donne lecture d'un logogriphe sur le mot *Archéologie*. La mission de l'Archéologue étant souvent de deviner des énigmes dans les débris informes du passé, un logogriphe n'était point sans à propos, en même temps qu'il faisait une diversion agréable à des travaux de discussion et d'organisation toujours un peu sérieux. La lecture de M. Lafontaine a été bien accueillie et applaudie sous un double rapport, alors qu'une diction excellente, mérite assez rare, ajoutait encore aux qualités littéraires de son œuvre.

M. d'Amécourt fait hommage à la Société, de ses deux ouvrages dont les titres suivent : *Essai sur la Numismatique mérovingienne;* et *Monnaies mérovingiennes du Palais et de l'École.*

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1864.

Présidence de M. CARRO.

La réunion entend les lectures suivantes :

Par M. de Colombel, d'une Notice sur un tumulus situé près de Meaux;

Par M. d'Amécourt, d'une étude historique et étymologique sur Trilport;

Par M. de Ginoux, d'une fantaisie physiologique sur la cigarette;

Et enfin, par M. Le Blondel, d'une proposition tendant à la création d'un Musée Archéologique à Meaux.

Cette proposition est prise en sérieuse considération et une Commission composée de MM. Le Blondel, de Colombel, Savard,

Lefebvre et docteur Le Roy, est chargée d'étudier les voies et moyens les plus convenables pour réaliser cette pensée.

M. le comte Ad. de Pontécoulant donne des renseignements sur les travaux du Comité central de la Société.

M. Carro lit des notes, accompagnées d'un plan, sur des fouilles faites au côteau de la justice, près Meaux, et sur un curieux chapiteau trouvé sous le pavage de l'une des rues de la ville.

M. de Pontécoulant fait remarquer qu'une des principales missions de la Section Archéologique de Meaux, serait de préparer les matériaux d'une bonne carte archéologique de son arrondissement. L'assemblée partageant cet avis, délègue pour s'occuper de la réalisation de cette idée, une commission composée de MM. d'Amécourt, de Ginoux, abbé Denis, abbé Bécheret, de Colombel et Carro.

SECTION DE MELUN.

SÉANCE D'INSTALLATION DU 7 AOUT 1864.

L'an 1864, le dimanche 7 août, une heure de relevée :

M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président à titre provisoire de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, assisté de M. G. Leroy, secrétaire, s'est rendu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Melun, pour procéder à la constitution de la Section de l'arrondissement de Melun, dont tous les membres adhérents avaient été spécialement convoqués à cet effet.

Étaient présents : MM. Ballu, Cotelle, Decourbe, Dussouy, H. Fréteau de Pény, Gillet, Joyeux, Labiche, Lainé, Lemaire, Lhuillier, Liabastres et Schreuder.

Après avoir ouvert la séance, M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président, donne connaissance des lettres qu'il a reçues de Son Excel. M. Drouyn de Lhuys, de MM. Bernardin, Grésy, Lajoye et Leguay, par lesquelles ces Sociétaires expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Il rend compte, en conformité de l'art. 29 des Statuts, des résultats obtenus depuis la séance générale du 17 juillet dernier. « Le nombre des adhérents, dit le Président, qui était alors de cent six est actuellement de cent vingt-trois. Parmi les adhésions récentes se trouvent celles de M. le baron de Lassus Saint-Geniès, préfet de Seine-et-Marne; de M. Lebrun, sénateur et membre de l'Académie française; de M. Larabit, sénateur; de M. le comte de Champagny; de M. le baron Fréteau de Pény, etc.» — M. de Pontécoulant fait ensuite part des Commissions qu'il a nommées pour la confection du diplôme et du sceau; pour l'examen des mémoires à lire en assemblée générale; et pour l'itinéraire d'une excursion scientifique dans l'arrondissement de Provins, au mois de septembre prochain.

Ces explications données, le Président annonce que le but de la réunion de ce jour est la constitution de la Section de l'arrondissement de Melun, la nomination de son bureau et la présentation d'un projet de règlement intérieur particulier à la Section.

Le scrutin ouvert pour l'élection du bureau donne les résultats suivants :

Votants, 14.

Président : MM. Grésy, 13 voix; Lajoye, 1.

Vice-président : MM. H. Freteau de Pény, 11 voix; Lajoye, 2; Degoût, 1.

Secrétaire : MM. Leroy, 10 voix; Lhuillier, 2; Lemaire, 1; Joyeux, 1.

Secrétaire-adjoint : Lhuillier, 6 voix; les huit autres bulletins ne contenaient pas d'indication de vote.

En conséquence, M. le comte Ad. de Pontécoulant proclame :

Président : M. Eug. Grésy;

Vice-président : M. H. Fréteau de Pény;

Secrétaire : M. G. Leroy;

Secrétaire-adjoint : M. Th. Lhuillier.

Attendu l'absence de M. Grésy, M. le comte Ad. de Pontécoulant invite M. H. Fréteau de Pény à prendre place au fauteuil de la présidence.

En se rendant à cette invitation, M. H. Fréteau de Pény, après avoir remercié l'assemblée, prie M. de Pontécoulant de conserver la présidence.

Une première lecture du projet de règlement intérieur de la Section est donnée par le secrétaire.

Sur l'observation de plusieurs membres, la discussion sur ce projet est ajournée à la prochaine assemblée, fixée au premier dimanche de septembre; et, pour l'examen de ce travail, une Commission de quatre membres, à laquelle s'adjoindra le bureau de la Section, est désignée par le Président. Cette Commission se compose de MM. Joyeux, Labiche, Liabastres et Lemaire.

MM. les Sociétaires sont invités à présenter quelques mémoires et travaux à la prochaine assemblée de la Section, fixée au premier dimanche de septembre.

Avant de se séparer, les membres, sur la motion de M. Liabastres, votent, par acclamation, des remercîments à M. le comte de Pontécoulant, Président provisoire de la Société, pour le zèle, le dévouement et les soins incessants qu'il apporte à la fondation de l'œuvre dont il est un des principaux instigateurs.

La séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1864.

Présidence de M. GRÉSY. Secrétaire, M. G. LEROY.

Sont présents : MM. Ballu, Bancel, Dardenne, Decourbe, Deniset, Desprez, Eymard, le baron Fréteau de Pény, Héracle Fréteau de Pény, Fuser, Gillet, Joyeux, Labiche, Lajoye, Leguay, Lemaire, Lhuillier, Liabastres, le baron Neveux, Poyez, Prévost et le vicomte de Valmer.

La séance est ouverte à une heure.

M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président de la Société, également présent, est invité par M. Grésy à partager avec lui les honneurs de la présidence.

M. Grésy communique les lettres qu'il a reçues de Son Exc. M. Drouyn de Lhuys, de M. le baron de Lassus Saint-Geniès, de M. le baron de Beauverger et de MM. de Saint-Paul et Sougit, dans lesquelles ces Sociétaires expriment leurs regrets de ne pouvoir se trouver à la réunion de ce jour :

Sur l'invitation du Président, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, tenue le 7 août. La rédaction de ce procès-verbal est adoptée.

M. Grésy prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

» J'avais souvent ouï dire que « les absents ont tort, » mais il paraît que les proverbes ne vous persuadent guère, puisque c'est précisément à un absent que vous avez voulu réserver la meilleure et la plus grosse part de votre indulgence.

» Permettez-moi donc, Messieurs, de remplir aujourd'hui le devoir, dont je n'ai pu m'acquitter à votre dernière séance : il me fâcherait d'occuper ce fauteuil avant de vous avoir offert l'expression de ma vive gratitude, avant de vous avoir dit combieu vos suffrages m'ont été précieux, combien j'ai été sensible à l'honneur que vous avez daigné me faire.

» Toutefois, je ne me fais pas illusion, je sens qu'en m'accordant cette distinction, vous avez eu beaucoup moins égard aux mérites insuffisants de l'archéologue qu'à la fidélité constante du compatriote qui recueille depuis tantôt trente ans tous les documents pouvant fournir une page aux annales de la Brie, toutes les épaves pouvant fournir une pierre au Panthéon de la ville natale.

» Hommages soient rendus à celui qui a eu la première idée d'une Société d'archéologie dans ce département si fertile en souvenirs historiques, au jeune savant, M. de Resbecq, qui, mal abrité sous un pseudonyme bien connu, n'a pas craint d'affronter le rire sceptique de ces routiniers incorrigibles qui jappent sans cesse et toujours sur les talons de toute idée nouvelle et fécondante. Hommages à notre digne président, M. de Pontécoulant, dont l'intelligente et infatigable activité a si puissamment contribué à assurer notre vitalité.

» Rendons grâces aussi à l'Administration supérieure qui veut bien nous prendre sous son égide, et dont le concours nous sera si utile en toutes circonstances.

» Et maintenant, Messieurs, travaillons avec zèle au succès de notre œuvre, afin de pouvoir rivaliser plus tard avec nos aînées, les Sociétés des *Antiquaires de Normandie*, *de l'Ouest*, *de la Morinie*, qui rendent chaque jour d'importants services à la science. — Sans doute, il nous faudra du temps et de la persévérance, mais qu'importe ! l'arbre est planté, il a pris racines, et vous allez voir qu'il donne déjà de charmantes fleurs. Si plus tard, il produit des fruits savoureux, vous graverez sur l'écorce, suivant un poétique usage, les noms de ceux qui l'ont planté, et peut-être nos arrière-

neveux donneront-ils un pieux souvenir à vous, Messieurs, qui leur aurez fait ce modeste ombrage. »

Après un rapport de M. Liabastres sur le projet de règlement intérieur particulier à la Section de Melun, le Secrétaire donne lecture de ce projet.

A la suite d'une discussion générale, à laquelle prennent part notamment : MM. le baron Fréteau de Pény, H. Fréteau de Pény, Grésy, Joyeux, Labiche, Lajoye, Leguay, Liabastres, le baron Neveux, le comte de Pontécoulant, Poyez et le vicomte de Valmer, le projet est adopté.

La section entend ensuite plusieurs communications littéraires et archéologiques : *le Ministre et le Berger*, fable par M. Labiche; une *Note bibliographique sur un livre d'heures imprimé en* 1509, par M. Th. Lhuillier.

On décide que les réunions de la Section de Melun devant avoir lieu le premier dimanche de chaque mois, la prochaine séance se tiendra le dimanche 2 octobre, à une heure précise, à l'Hôtel-de-Ville de Melun. Une convocation spéciale, portant indication de l'ordre du jour, sera adressée à MM. les Sociétaires.

M. le comte Ad. de Pontécoulant rappelle ensuite brièvement l'origine, le but et l'avenir de la Société. Il annonce qu'elle réunit actuellement 205 membres, qui se répartissent ainsi : Melun, 68; Fontainebleau, 68; Meaux, 34; Coulommiers, 20; Provins, 15. En terminant son improvisation, M. de Pontécoulant propose à la Section, de voter, comme l'a fait la Section de Meaux, des remercîments à M. G. Leroy, qui a contribué si fortement à l'organisation de la Société. Cette proposition reçoit l'assentiment des membres présents. M. de Pontécoulant propose également de confirmer à M. Poyez, des pouvoirs définitifs comme Délégué de la Section de Melun, près le Comité central. Cette seconde proposition est suivie d'un vote par acclamation.

M. G. Leroy communique une note sur un médaillon en marbre, représentant l'empereur Vespasien, trouvé dans la Seine, à Melun, et sur des antiquités provenant des abords de la place Notre-Dame. La Section, à laquelle le médaillon est soumis, décide sur les observations de MM. Grésy, Lajoye et le baron Neveux, qu'il n'est pas antique et qu'il accuse, au contraire, une date relativement moderne, postérieure même à la Renaissance.

A l'égard des autres objets signalés, la Section reconnaît l'intérêt qui s'y rattache, et elle émet le vœu que, sous la surveillance

d'une commission spéciale, qu'elle compose de MM. Labiche, Lajoye, Cotelle et G. Leroy, des fouilles soient continuées aux abords de la place Notre-Dame, notamment dans le but de dégager le mur antique, dont on a constaté l'existence de ce côté. La Commission devra se mettre en rapport avec M. le Maire de la ville de Melun. Il sera pourvu aux frais que ces fouilles entraîneront à l'aide des allocations accordées par la Commission de la topographie des Gaules et le Conseil municipal de Melun.

La Section décide en outre le renvoi de la partie du travail de M. Leroy, concernant les antiquités récemment découvertes, à la Commission de la topographie des Gaules, instituée près le ministère de l'Instruction publique.

M. Héracle Fréteau de Pény demande la parole.

« L'honorable membre fait observer qu'il y aurait lieu, suivant » lui, de modifier, par voie d'interprétation ou d'extension, les » articles du règlement général, concernant le mode de votation, » pour les élections du Bureau central. Dans l'état actuel, le règlement lui paraît inexécutable. Plusieurs points importants à » déterminer n'ont pas encore été fixés. Il est donc temps de » proposer les différentes vues qui pourront conduire à la plus » parfaite organisation du scrutin. Il est impossible d'espérer que » des endroits les plus éloignés du département, tous les Sociétaires puissent se rendre au Chef-lieu d'arrondissement, désigné » par le sort, pour prendre part au scrutin. Ce scrutin devra » nécessairement demeurer ouvert pendant un temps assez long » pour permettre à tous de déposer leur bulletin. Mais s'il y a » ballotage, comment retenir, et surtout, comment rappeler les » membres éloignés et pressés de retourner chez eux, qui auront » profité, après le premier vote, des départs opportuns? Si l'élection est sans résultat, comment songer à faire un nouvel appel » aux Sociétaires, en leur imposant un nouveau déplacement difficile et onéreux?

» Les associés résidant au chef-lieu d'arrondissement désigné, » ou dans son voisinage, se trouvent donc ainsi amenés, sans » qu'ils l'aient souhaité, à jouer un rôle prépondérant, et par cela » seul contraire à la sincérité, à l'équité du scrutin. C'est à Melun, » qui, par sa position, est investi, pour la première fois de ce » privilége, à insister pour ramener les choses à plus de régularité, en réclamant un plus juste équilibre entre toutes les parties » de l'association. »

Ces observations étant prises en considération, restait à déterminer le mode d'action. M. H. Fréteau de Pény propose, par analogie à ce qui passe dans les élections civiles, de fractionner en plusieurs bureaux le département. Chaque chef-lieu d'arrondissement deviendrait un bureau électoral, dépouillerait les bulletins, et enverrait au chef-lieu de la Société le résultat partiel des votes, qui centralisé et définitivement supputé serait proclamé au lieu où se tiendrait la réunion générale.

L'article 19 des statuts serait alors complété de cette façon :

§ 2e. — Dans le cas où cela sera jugé opportun, l'assemblée générale pourra être fractionnée en plusieurs bureaux électoraux qui seront ouverts dans chacun des chefs-lieux d'arrondissements.

Plusieurs membres, notamment MM. Deniset, Desprez, Eymard, Grésy, Joyeux, Labiche, Lajoye, Leguay, le vicomte de Valmer, émettent le vœu que de quelque façon que l'on tranche la difficulté, il faut, avant tout, admettre, à l'exemple des sociétés d'acclimatation, d'anthropologie, etc., le vote par lettre, qui, grâce à certains moyens d'ordre, peut nonobstant demeurer secret.

Dans ce cas, l'article 20 des statuts pourrait être modifié ainsi qu'il suit :

« Le Bureau est nommé pour un an, au scrutin secret, et à la » majorité absolue des membres présents. Toutefois les membres » empêchés pourront adresser leur vote par lettre cachetée au » Président, de façon à ce qu'elle parvienne avant l'expiration du » scrutin. »

M. le comte de Pontécoulant présente plusieurs observations contre la prise en considération de cette proposition, comme contraire aux Statuts et aux intentions de la Commission d'organisation, qui a voulu procurer, par les élections en Séances générales, une réunion de tous les Sociétaires. Les arrondissements, a-t-il dit, tendront à s'isoler davantage, si les sociétaires, qui désireront prendre part au scrutin, ont la possibilité de le faire soit par correspondance, soit dans leurs arrondissements respectifs. Les réunions générales pourront être délaissées, et les liens de confraternité en seront relâchés. La mesure proposée est une réforme radicale des Statuts. Convient-il de la faire avant que la Société ait commencé d'exister?

L'avis contraire est adopté. Il est donc décidé, à l'unanimité, des membres présents de la Section de Melun, qu'il sera pris acte

de cette proposition consignée au procès-verbal; que le Secrétaire devra en informer le Président provisoire de la Société en lui demandant de prendre l'avis des différentes Sections, afin, dans le cas, où la pluralité adopterait cette opinion, de se transporter près de M. le Préfet, pour le prier de compléter par la ratification des articles ou des paragraphes additionnels, les art. 19 et 20 des Statuts généraux.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1864.

Présidence de M. GRÉSY. Secrétaire, M. G. LEROY.

Sont présents : MM. Ballu, Bernard, comte de Bonneuil, comte de Champagny, Dardenne, Decourbe, comte Gabriel d'Erceville, H. Fréteau de Pény, Gabry, Gaudard, Gillet, Leguay, de May, Labiche, Lemaire, Lhuillier, Liabastres, Quesvers, Schreuder, Sertier.

La séance est ouverte à une heure.

M. le Président donne connaissance des lettres adressées par S. E. M. Drouyn de Lhuys et M. Eymard, dans lesquelles ces sociétaires expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (4 septembre) lu par le Secrétaire, est adopté.

Les modifications à apporter aux articles 19 et 20 des statuts généraux, par suite de la prise en considération de la proposition de M. H. Fréteau de Pény, sont discutées, et leur rédaction est adoptée ainsi qu'il suit :

Art. 19. — « Le bureau, nommé par la Société, dans la pre-
» mière assemblée générale de chaque année, se compose d'un
» Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Archi-
» viste et d'un Trésorier.

» Dans le cas où cela serait jugé opportun, l'assemblée géné-
» rale pourra être fractionnée en plusieurs bureaux électoraux, qui
» seront ouverts dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement.
» Les membres empêchés d'y prendre part, pourront adresser
» leur vote par lettre cachetée au président de leur section, de
» façon à ce qu'elle lui parvienne avant la fermeture du scrutin.

» Art. 20. — Le bureau est nommé pour un an, au scrutin » secret et à la majorité relative des suffrages exprimés. »

En l'absence de M. Desprez, auteur d'une proposition tendant à la publication, par la Société, d'une carte et d'un répertoire archéologiques de Seine-et-Marne, le mémoire qu'il a rédigé à ce sujet est lu par le Secrétaire.

La proposition de M. Desprez est adoptée à l'unanimité. La Section décide que le mémoire dans lequel elle est formulée sera envoyé au Comité central qui déterminera les moyens propres à en assurer l'exécution. Et pour le cas où le Comité ne jugerait pas à propos de suivre sur cette proposition, la Section se réserve d'y procéder elle-même, en ce qui concerne l'arrondissement de Melun.

M. Labiche donne lecture d'une fable ayant pour titre : l'*Homme et la Fée*. — Renvoi au Comité central.

M. Leguay présente une collection de spécimens de couteaux en silex, provenant de la Grotte du Chaffaut (Vienne), deuxième époque de l'âge de pierre, dont il fait hommage au Musée de Melun. Des remercîments lui sont adressés et les objets seront remis à M. le directeur du Musée.

M. le docteur Gillet soumet une anse d'amphore gallo-romaine, trouvée dans la plaine de la Varenne de Melun, et qui porte le nom du fabricant CAPITO. F (ecit).

M. Leguay donne lecture d'un *Mémoire sur les sépultures antéhistoriques des environs de Paris*.

M. Grésy lit une notice sur *Un monument funéraire des seigneurs de Courceaux au XIIIe siècle, dans le cimetière de Montereau-sur-le-Jard*.

M. Leroy lit une notice intitulé : *le Refuge de Barbeau*.

M. Lemaire donne connaissance d'un travail qui a pour titre : *Un mot sur Mirvaux*.

La section décide le renvoi de ces différents mémoires et des dessins et plans dont quelques-uns sont accompagnés, au Comité central.

Ces lectures donnent lieu à des explications auxquelles prennent part MM. le comte de Bonneuil, H. Fréteau de Pény, Leguay, Lemaire et plusieurs autres membres. Il en ressort notamment que les restes présumés de Burckardt ou Bouchard, comte de Melun, décédé en 1012, et de Elisabeth, sa femme, ont été retrouvés, en 1853, dans le sol d'une crypte ignorée dépendant de l'ancienne abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, où ces personnages

furent inhumés. Suivant M. Leguay, des restes intéressants de l'abbaye de Barbeau existent encore dans la commune d'Héricy, arrondissement de Melun.

D'après des observations faites par M. le comte de Bonneuil, observations confirmées par plusieurs membres, il est constant que le véritable nom de la commune de Seine-Port, canton nord de Melun, est *Saint-Port*, d'après l'étymologie *Sanctus Portus, Sacer Portus,* consacrée dans des chartes des XIIe et XIIIe siècles, notamment dans les titres relatifs à l'abbaye de Barbeau, fondée primitivement sur le territoire de Saint-Port. La Section décide que cet ancien nom, qui s'est transformé, sans raison plausible et sans intervention légale, vers 1825, et qui, d'ailleurs, est toujours en usage chez les populations locales, sera conservé dans les publications de la Société.

La séance est levée à quatre heures.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1864.

Présidence de M. GRÉSY. — Secrétaire, M. G. LEROY.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents : MM. Ballu, Bernardin, Courtois, Decourbe, Eymard, Gillet, Labiche, Lemaire, Lhuillier, Schreuder, Sénèque, Sollier.

MM. Dardenne, H. Fréteau de Pény, Joyeux et Leguay, ont fait savoir, en exprimant leurs regrets, qu'ils ne pourront assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la dernière séance de la Section, tenue le 2 octobre est lu par le Secrétaire et adopté sans observation.

Une demande d'admission faite par M. Aubergé, propriétaire à Melun, présentée par MM. Labiche et Courtois est communiquée à la Section qui décide qu'il sera statué sur cette demande à la fin de la séance.

Il est donné lecture, par le Président, d'une lettre adressée par M. le comte de Pontécoulant, Président de la Société, dans laquelle il rend compte de différents faits accomplis depuis la séance générale du 23 octobre dernier, notamment de l'organisation de la Section de Provins ; de la prochaine impression du bulletin de 1864,

par M. Carro, imprimeur à Meaux; de la suite qu'il convient de donner à la proposition de M. Desprez sur la publication d'un répertoire archéologique de Seine-et-Marne, etc.

Pour arriver à la réalisation de cette proposition, M. le Président de la Section de Melun nomme une commission à l'effet d'examiner le projet et de déterminer les moyens propres à en amener l'exécution. Cette commission se compose de MM. le comte de Bonneuil, Bernardin, Lajoye, Leguay et Lemaire.

M. le Président propose de modifier le règlement particulier de la section, en ce qui concerne la tenue des séances. Il est d'avis d'indiquer tous les deux ou les trois mois une séance pour le premier samedi du mois, cette mesure lui semblant équitable pour permettre à MM. les ecclésiastiques et aux sociétaires extra-muros, que des affaires appellent souvent à Melun le samedi, de prendre part, avec plus de facilité et sans trop de déplacement, aux travaux de la Société. Les membres présents, appuient cette proposition et déclarent la prendre en condération. Il y sera statué par un vote dans la prochaine séance.

Le Secrétaire donne connaissance de l'avis officieux que lui a transmis M. Leguay, membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, et membre de la Société d'Anthropologie de Paris, sur la correspondance à établir entre les deux Sociétés et déjà admise par cette dernière, qui se propose de faire parvenir son bulletin. La section, en remerciant M. Leguay de ses bons offices, et la Société d'Anthropologie de la décision qu'elle a prise, déclare qu'il ne lui appartient pas d'accepter officiellement cette offre, dont le Comité central sera saisi.

Il est successivement donné lecture des travaux suivants, savoir :

Par M. le docteur Ballu, de stances sur *Le Martyre de Napoléon* 1er.

Par M. Th. Lhuillier, d'une *Notice sur le Château de Saint-Ange*, près Moret, bâti par Henri IV, pour Gabrielle d'Estrées, devenu plus tard la propriété de la famille Lefèvre de Caumartin, et dans lequel Voltaire composa un partie de la *Henriade*.

Par M. Labiche, de deux fables ayant pour titres : *Le gros riche et le petit rentier ; la Pudeur et la Rosée*.

Par M. Leroy, de deux notes, l'une sur la *découverte d'une sépulture anté-historique à Montereau-faut-Yonne, en* 1864, dans une propriété appartenant à M. Quesvers, et l'autre sur les *sceaux de Robert et Seguin, doyens de la chrétienté de Melun au XIIIe siècle*.

La Section décide que tous ces travaux seront renvoyés au Comité central, à l'exception de la note de M. Leroy, sur la sépulture de Montereau, qui demeure réservée, pour être reprise, s'il y a lieu, à la suite des découvertes que des fouilles ultérieures pourront amener. Des remercîments sont adressés à M. Quesvers, membre de la Société, qui donne au musée de Melun la plus grande partie des objets trouvés, lesquels consistent en haches en silex, belemnites et autres fouilles.

M. le docteur Gillet présente une anse d'amphore gallo-romaine, qu'il a de nouveau recueillie dans la plaine de la Varenne de Melun, et sur laquelle on lit Saxoferreo.

Le vote pour la présentation de M. Aubergé au Comité central donne les résultats suivants :

Membres présents, 14. — Votants, 13. — Pour la présentation 12. — Contre, 1.

L'admission de M. Aubergé sera soumise au Comité central.

La séance est levée à 3 heures.

SECTION DE PROVINS.

SÉANCE D'INAUGURATION.

Le samedi 3 décembre 1864, à une heure, dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Provins, sous la Présidence de M. le comte Ad. de Pontécoulant, Président de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, de Seine-et-Marne, sont réunis :

MM. le comte Bernard d'Harcourt, Boby de la Chapelle, Bourquelot (Emile), Michelin (Jules), Le Hériché, Juin (Victor), Farabœuf, Burin et Lenoir (Auguste), membres de la Société.

M. le Maire de Provins, M. le Receveur particulier des finances, et M. le Curé-doyen de Villiers-Saint-Georges, répondant aux invitations qui leur ont été faites, témoignent par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent à la nouvelle Société. M. le Sous-Préfet, empêché par ses occupations, exprime, par écrit à

M. le Président, ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Félix Bourquelot que des affaires imprévues retiennent à Paris.

M. Emile Bourquelot, délégué, donne lecture en ces termes du procès-verbal des élections qui ont eu lieu pour la constitution du Bureau de la Section de Provins.

Le 17 novembre 1864, à midi.

En présence de MM. Bourquelot (Emile), délégué de la Section de Provins, Juin (Victor), membre de cette Section, et Lenoir (Auguste), secrétaire provisoire ;

Il a été procédé, dans la salle de la Bibliothèque, conformément aux instructions de M. le Président de la Société, au dépouillement du scrutin, ouvert du 10 au 17 de ce mois, pour la nomination des membres devant composer le bureau de la Section de Provins.

Sur vingt membres dont sa compose la section, dix-sept ont exprimé leur vote. Voici les noms des votants :

MM. le comte d'Harcourt; — Burin; — Teyssier des Farges, père; — Teyssier des Farges, fils; — Delettre; — De Fresne; — Brunet de Presle; — Boby de la Chapelle; — Fourtier; — Lenoir; — Farabœuf; — Bourquelot (Félix); — Delondre ; — Juin (Victor); — Putois ; — Bourquelot (Emile); — et Michelin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Président : M. le comte Bernard d'Harcourt, 17 voix.

Vice-Président : M. Jules Michelin, 16 voix. — M. Le Hériché, 1 voix.

Délégué : M. Bourquelot (Emile), 16 voix.

Secrétaire : M. Lenoir (Auguste), 17 voix.

Secrétaire-adjoint : M. Juin (Victor), 16 voix.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé pour être envoyé à M. le Président de la Société.

Vu ce procès-verbal et après avoir constaté que les opérations ont été régulières, le Président de la Société proclame comme :

Président : M. le comte Bernard d'Harcourt.

Vice-President : M. Jules Michelin.

Délégué près du Comité central : M. Emile Bourquelot.

Secrétaire-trésorier : M. Auguste Lenoir.

Secrétaire-adjoint : M. Victor Juin.

M. le comte Ad. de Pontécoulant prend ensuite la parole.

« Messieurs,

» Avant de procéder aux travaux qui doivent désormais nous occuper, permettez-moi d'adresser mes remercîments au nom de la Société à M. le Maire d'abord, et à vous tous, Messieurs, qui, répondant à notre appel, vous êtes rendus à notre invitation. MM. le Sous-Préfet, les juges du Tribunal nous ont fait savoir que, retenus par leurs occupations nombreuses, ils ne peuvent se rendre parmi nous et regrettent de ne pouvoir faire partie de notre réunion. L'intérêt que ces honorables administateurs et magistrats veulent bien porter à notre Société naissante, nous prouve que chaque fois qu'une institution prend naissance dans un pays, que quelques hommes d'élite se réunissent en faisceau pour former une association appelée à jeter dans les masses la science et le savoir, semence que le peuple attend pour la féconder, les autorités s'empressent toujours d'offrir à cette institution leur concours en même temps que leur appui.

» J'ai besoin également, chers confrères, de vous témoigner ma vive reconnaissance pour la sympathie que vous m'avez si gracieusement témoignée aux élections du Bureau de la Société.

» Vous connaissez tous, chers et honorés confrères, l'origine et le but de notre Société. Vous savez que le département de Seine-et-Marne comptait dans son sein beaucoup d'hommes de talent et de savoir, dont les travaux et les essais se trouvaient pour la plupart perdus et ignorés et cela faute de rapports entre eux, faute d'un foyer commun où vinssent aboutir les lumières éparpillées sur tant de points. Le département de Seine-et-Marne enfin, et peut-être le seul en France, manquait d'une Société consacrée exclusivement aux sciences, aux lettres et aux arts. Cette lacune n'existe plus aujourd'hui ; la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne fonctionne, et déjà ses premiers pas ont été signalés dans différentes sections par des travaux variés qui permettent d'espérer que la Société réalisera le bien que l'on peut attendre de cette institution, surtout si les lumières et l'appui des hommes capables ne lui font pas défaut.

» Notre Société ne prend la place de personne, elle ne marche sur aucune brisée, elle n'est ni égoïste ni exclusive : elle reçoit, au contraire avec reconnaissance les communications qui lui sont adressées par toute personne faisant partie ou non de la Société : ces communications sont soumises à l'examen des commissions

spéciales et la presse départementale, ainsi que le bulletin de la Société en font connaître les résultats dans l'intérêt de tous. C'est ainsi que la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres, Arts du département de Seine-et-Marne est et sera toujours, soyez-en bien persuadés, ce qu'elle doit être, non l'œuvre d'une coterie, mais l'œuvre *de tous par tous et pour tous.*

» Notre Société, chers confrères, fondée le 16 mai par une douzaine de personnes a été accueillie avec tant de sympathie qu'à la fin de la séance générale du 23 octobre le nombre de ses membres fondateurs était de 263, parmi lesquels figurent la plupart des illustrations scientifiques et administratives du pays.

» Cette Société deviendra, je n'en doute pas, un lien puissant. Offrant un point de réunion à tous les hommes d'intelligence du département par des séances générales et par des excursions scientifiques, la Société saura établir entr'eux de nombreux rapports de savoir et de fraternité puisque tous participeront aux travaux de tous.

» Ce résultat, chers confrères, sera d'autant plus important qu'il contribuera infailliblement, je l'espère, à faire disparaître certain antagonisme, certaine opposition déplorables et sans aucune raison d'être qui semblent exister chez quelques personnes que nous aurions été si heureux de voir figurer dans cette enceinte.

» Bientôt, j'en suis convaincu, il ne restera plus de traces de ce dissentiment : le contact des grandes intelligences est une occasion de développement mutuel ; les hommes érudits doivent se réunir et ne former qu'une seule famille.

» Que voulons-nous ? Quel est notre but ? Etudier notre pays, discuter ses origines, apprendre à le bien connaître pour le bien faire connaître aux autres. Pour obtenir ce grand résultat, il eût suffi, sans doute, que tous les gens instruits du département pussent entr'eux, se communiquer leurs études et leurs remarques, c'est à quoi a voulu aboutir la Société.

» Qui de vous, chers et honorés confrères, ne serait pas convaincu des services que cette Societé est appelée à rendre dans l'avenir lorsque le 23 octobre, le jour pour ainsi dire de sa naissance, elle a pu déjà manifester publiquement et avec efficacité son aptitude aux Lettres, aux Sciences et aux Arts..... Attendez, chers confrères ! attendez ! et vous verrez bientôt, j'en ai la ferme conviction, s'élancer du sein des cinq Sections une lumière et une force qui achèveront le réveil des hommes érudits jusqu'ici sourds à notre appel.

» Si chacun de vous comprend bien sa mission et les obligations qu'elle lui impose, si vous savez apprécier les résultats féconds d'une union intime entre le savoir et l'intelligence de tous, le talent bien connu des membres de votre Section lui assurera un rang élevé dans la Société; mais il faut d'abord que la Section de Provins travaille et marche sur les traces des autres Sections. Partie la dernière, il lui faut redoubler d'ardeur pour rattraper les autres Sections et même les devancer, si faire se peut. Il ne s'agit, pour elle, que de secouer un peu cette apathie qui sied mal aux hommes dont le pays et la science réclament le concours. Il ne suffit pas de faire preuve de bonne volonté, il faut encore du dévouement, de l'initiative ; et vous atteindrez, n'en doutez pas, le but désiré quand chacun de vous, dans la mesure de ses forces et de ses capacités aura pu dire : *moi aussi j'ai apporté une pierre à l'édification de l'œuvre.*»

(Ici M. le Président de la Société fait le résumé de l'organisation de la Société et après avoir rappelé les travaux des différentes Sections, il continue ainsi :)

« Vous le voyez, mes chers et honorés confrères, ce sont là des débuts encourageants. Nous espérons faire mieux encore.

» Je suis heureux, Messieurs, d'assister à l'installation de ce Bureau de la section de Provins, composé de personnes dont nous avons tous su apprécier le dévouement à notre œuvre.

» Je suis fier de pouvoir, au nom de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts, du département de Seine-et-Marne, donner l'accolade à notre honorable Président, à M. Bernard d'Harcourt, et de lui exprimer le vif plaisir que j'éprouve de voir à votre tête, Messieurs, un homme qui, dans toutes les positions où il a été placé, qui, dans toutes les missions qui lui ont été confiées, a su toujours allier la modestie au savoir, la fermeté à la persévérance et la simplicité à la noblesse. Je suis persuadé que dirigés, stimulés par l'exemple de celui qui dans les comices agricoles, a montré tant de zèle et d'intelligence, la Section de Provins marchera à l'égale des autres Sections et qu'elle se rendra digne de la réputation qu'ont faite à cet arrondissement les hommes de mérite auxquels il a donné naissance.

» Il fut un homme d'un éminent savoir, Messieurs, que la création de notre Société eût rendu bien heureux. C'eût été avec un grand bonheur qu'il se fût trouvé parmi nous, mais Dieu ne l'a pas voulu ; il l'a enlevé à son pays, à la science et à ses amis. Le Comité central a cru honorer dignement sa mémoire, en présen-

tant son fils à vos suffrages; vous avez tous, chers Confrères, compris sa pensée, car vous l'avez unanimement ratifiée.

Il est encore une personne que je ne saurais oublier et à laquelle la Société doit beaucoup de remerciements parce que pour elle cette personne s'est donné beaucoup de peine, et je prie monsieur le délégué au Comité central de les recevoir. Mon amitié pour monsieur son frère, l'estime et la sympathie que je ressens pour les travaux du savant professeur de l'école des Chartes, pourraient me faire taxer de partialité si ma bouche vous disait tout le bien que je pense de M. Emile Bourquelot, auquel cette ville a si justement et si judicieusement confié la direction et la conservation de sa Bibliothèque.

Nous avons vu avec peine M. Le Hériché refuser la candidature comme trésorier : l'empressement que ce Confrère a mis à se joindre à nous, le devouement dont il a fait preuve jusqu'à ce jour, nous font regretter que ses occupations ne lui aient pas permis d'accepter l'emploi que nous lui offrions. Nous le remercions des services qu'il s'est empressé de nous rendre toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Votre secrétaire, mes chers Confrères, est actif, intelligent, chaque jour il prouve son ardeur et son amour pour l'Archéologie par des études raisonnées où l'on rencontre souvent d'ingénieuses appréciations.

Avec de pareils chefs, chers Confrères, il faut marcher. Courage donc et maintenant tous à l'œuvre, travaillez sans hésitation; ne délibérez pas. Pendant qu'on délibère le temps passe avec son effrayante rapidité. Ainsi donc, hâtez-vous; tout retard est blâmable parce qu'il entraîne ordinairement l'indifférence à sa suite.

Après cette allocution, la séance continue sous la présidence de M. le comte d'Harcourt, qui en prenant possession du fauteuil, s'exprime ainsi :

Messieurs,

J'ai d'abord à vous remercier de m'avoir fait l'honneur de me nommer votre Président et à vous expliquer comment il s'est trouvé que je vous fusse proposé en cette qualité. Quand M. Em. Bourquelot voulut bien me prévenir que l'intention du Bureau de la Société était de me proposer à votre choix, ce à quoi je ne m'attendais nullement, je me hâtai de lui faire observer qu'on ne sau-

rait à aucun titre me considérer comme Archéologue. A vrai dire, l'objection pouvait être prévue d'avance; et il était probable que les membres du Bureau de la Société se l'étaient posée et ne s'y étaient point arrêtés; il a donc été formellement dit et parfaitement convenu entre M. Bourquelot, parlant au nom du Bureau de la Société et moi, que je me récusais complétement comme Archéologue; mais, j'ai ajouté que si, renonçant à choisir une spécialité Archéologique, ce qui, dans la pratique pouvait présenter quelques difficultés, eu égard aux fonctions, aux occupations qui retiennent ailleurs plusieurs des membres de la Section, on jetait les yeux sur moi comme sur une sorte de lien commun et de trait d'union entre les Archéologues de l'arrondissement, je n'y faisais aucune objection et que j'étais tout disposé à accepter.

Les membres de la Société peuvent se diviser en deux catégories : les hommes de science et les amis de la science. En prenant son Président dans cette seconde catégorie, la Section de Provins a sans doute voulu montrer qu'elle faisait un accueil également cordial aux uns et aux autres.

Ceci bien établi, je voudrais, si vous le permettez, vous dire un mot du but de notre Société et un mot très-court; car les associations comme la nôtre ne font guère de programme, ou plutôt ce programme leur est imposé au fur et à mesure par mille circonstances que l'on ne saurait prévoir à l'avance. Les résultats que nous avons en vue sont de deux sortes : résultat certain et résultat possible; le résultat certain est l'avantage que présente toujours la poursuite en commun d'une œuvre de cette nature par les habitants d'un arrondissement ou d'un département : création de rapports sociaux plus intimes; encouragement aux jeunes gens qui débutent; appel aux hommes de savoir et d'étude qui se renferment dans une abstention et un silence préjudiciables aux intérêts de tous ; matériaux plus nombreux soumis à l'examen de ce public de province qui a un caractère tout spécial ; car tandis que dans les grands centres de population on connaît seulement l'ouvrage d'un écrivain et bien rarement l'écrivain lui-même, le public de province, au contraire, voit ordinairement à la fois l'œuvre de l'écrivain et sa vie privée, qui s'éclairent l'une par l'autre. Le résultat possible est la solution plus complète, plus approfondie des questions qui se rattachent au passé de notre région. Parce qu'il a été fait beaucoup en ce sens, parce que nous possédons sur ces matières, des travaux pleins d'érudition et de talent, ce n'est pas un motif pour qu'il ne reste pas encore beaucoup à faire. La tâche à

laquelle vos devanciers se sont consacrés et que vous continuez, n'est jamais à son terme ; elle a un cachet de permanence. L'oubli, l'indifférence, le vandalisme sont des adversaires auxquels chaque génération doit à son tour livrer bataille. On pourrait citer bien des départements de France, où tel débris remarquable, tel souvenir intéressant auraient disparu, si une Société d'Archéologues n'était intervenue utilement pour les sauver. Aujourd'hui surtout où la tendance de quelques esprits serait à tout absorber, à tout réunir dans un petit nombre de grandes cités, il y a pour les associations comme la nôtre un rôle tout tracé et une véritable raison d'être, c'est de travailler, autant qu'il est en leur pouvoir, à conserver intact ce faisceau de traditions historiques, archéologiques et biographiques, qui sont le patrimoine d'une localité.

Après cette allocution on procède à la nomination d'une commission chargée de la préparation des statuts particuliers à la Section de Provins. Cette commission se compose des membres du Bureau.

M. le Comte de Pontécoulant a fait ensuite une communication sur l'utilité d'établir une carte archéologique de l'arrondissement, projet présenté par M. Desprez, membre de la section de Melun. Des renseignements seront envoyés à la Section de Provins, sur la partie matérielle du projet appelé à rendre des services incontestables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

TRAVAUX.

NOTICE SUR UN TUMULUS

SITUÉ PRÈS DE LA VILLE DE MEAUX,

PAR M. DE COLOMBEL,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Les campagnes des environs de Paris, exposées plus que bien d'autres, par leur proximité même de la capitale, centre de vie et de mouvement, à mille causes de transformation qui effacent de jour en jour, les derniers vestiges de leur population primitive, ne conservent tout naturellement qu'un fort petit nombre d'antiquités appartenant à l'ère Gauloise.

Le département de Seine-et-Marne est par suite bien pauvre sous ce rapport, et les archéologues n'y signalent notamment que quelques rares tumulus ayant échappé, çà et là, aux envahissements et aux nivellements successifs de son agriculture perfectionnée.

Aussi nous croyons utile d'appeler l'attention et l'intérêt de la Société archéologique de notre département, sur un monument de ce genre, jusqu'à présent passé presque inaperçu bien que situé seulement à une dizaine de lieues de Paris. Cette tombelle actuellement très-affaissée, et que la charrue est en train, aujourd'hui même, d'amoindrir encore, s'élève à un hectomètre au nord de l'extrémité d'un faubourg de Meaux appelé, du nom de la célèbre abbaye qui en fut le noyau, le faubourg Saint-Faron. Sa hauteur, dans sa partie la plus élevée, ne dépasse guère deux mètres ; son diamètre est d'environ cent mètres, et sa forme presque conique n'indique par conséquent aucune orientation particulière ; on n'y distingue aucune trace de fouilles, et il y a tout lieu de penser

qu'elle recèle encore dans sa base le mystère de son origine. En un mot, rien dans l'aspect extérieur de ce tumulus abandonné et qui semble, à première vue, une simple boursouflure de terrain au milieu du vas e plateau qui l'entoure, ne révèle sa destination première, le rôle éminent qu'elle a joué dans l'histoire intime de ce coin de terre, et la triple consécration religieuse que lui ont donné successivement le druidisme, le paganisme et enfin le christianisme.

Si en effet nous interrogeons maintenant la tradition populaire, cet écho affaibli, souvent altéré, mais toujours persistant des événements marquants de la vie des peuples ; si nous feuilletons les vieilles chroniques locales, et particulièrement les manuscrits de Lenfant, chroniqueur du XVIe siècle, qu'on peut toutefois considérer comme le père de l'histoire Meldoise, parce que presque tous les témoignages écrits de cette histoire qui lui étaient antérieurs, ont péri dans le terrible incendie de Meaux de 1358; si enfin nous éclairons, coordonnons et complétons ces éléments épars qui ne remontent d'ailleurs que jusqu'au VIIe siècle de notre ère, par la logique des analogies, par les inductions à tirer du connu à l'inconnu, et par les circonstances de site, de forme et de nom de notre éminence ou des champs voisins, nous pourrons, sinon avec certitude, du moins avec vraisemblance, en reconstituer la filiation historique depuis son origine même jusqu'à nos jours.

Pour bien se rendre compte d'abord de sa situation qui a perdu aujourd'hui sa signification première, il faut rappeler ici deux grands faits topographiques récemment remis en lumière par notre savant confrère, M. Carro, et concernant, le premier, le déplacement de la ville de Meaux, et le second, la dérivation de la Marne.

Des recherches et des fouilles nombreuses, d'accord à cet égard avec les indications précises de l'histoire, ont clairement demontré que l'antique Jatinum de Ptolémée n'occupait pas le même emplacement que la ville actuelle, et qu'il avait pour assiette le terrain maintenant recouvert par les faubourgs de Chaage et de St-Faron ; en outre, la Marne, l'ancienne Materna ou Matrona, au lieu de passer au sud de la ville proprement dite, comme elle le fait de nos jours et depuis le XIIIe siècle, décrivait alors au nord une longue courbe jusqu'au pied des coteaux de Crégy, formant ainsi une presqu'île étroite, facile à défendre, et choisie par cette raison même, pour siége de l'oppidum Gaulois.

Enfin une route importante dont il est facile de suivre l'ancien

tracé, et qui, traversant la presqu'île et la Marne, reliait vraisemblablement la cité des Meldes à celles des Suessons (Soissons) passait à une très-petite distance de la tombelle qui fait le sujet de cette notice.

Il résulte des ces diverses rectifications que notre tumulus qui semble aujourd'hui perdu dans une impasse, assez loin de la Marne et de nos grandes voies de communication, se trouvait originairement placé sur le bord d'un grand chemin, à quelques pas de la cité Gauloise, très-près de la Marne, et à la limite même de ses débordements habituels. Il réalisait ainsi les conditions ordinaires de ces sortes de monuments qui, comme on sait, s'élevaient généralement au milieu d'une plaine ou d'une prairie, sur le bord d'un chemin ou d'une rivière.

Une circonstance qui doit encore être signalée ici, c'est que parmi les pièces de terre voisines de notre tumulus, il en est une qui s'appelle le Fond-des-Fées, et cette dénomination nous semble une nouvelle preuve confirmant le caractère druidique que nous attribuons à cette tombelle. Personne n'ignore ici qu'après la victoire du christianisme sur le paganisme, le nom et le souvenir des fées, personnification fantastique des anciennes druidesses qui exécutaient des opérations magiques, sont restés attachés à tous les monuments du druidisme; c'est ainsi, par exemple, que presque partout les tombelles, les menhirs, les allées couvertes, etc., sont désignés et connus dans les traditions populaires sous les noms de Mottes-aux-Fées, — Roches-des-Fées, — Pierres-des-Fées, — Tombe-des-Fées, etc.

En un mot le nom des fées peut être considéré en général comme l'attache légendaire, comme le signe révélateur et caractéristique d'un vestige du culte Gaulois. Aussi, l'appellation de Fond-des-Fées donnée depuis un temps immémorial à une prairie presque contiguë au monticule que nous examinons, indique que ce tertre était déjà revêtu d'un caractère sacré, durant la période celtique, et que c'était dès lors un véritable tumulus.

Ces éminences élevées primitivement au-dessus de la dépouille de quelques morts illustres, suivant l'usage des peuples celtiques, consacrées ainsi au culte des ancêtres qui se relie si facilement au culte de la divinité elle-même, en un mot sortes d'ossuaires nationaux que couronnait une auréole patriotique et religieuse, devenaient un autel et un sanctuaire d'autant plus aisément que les Celtes n'avaient pas d'édifices religieux proprement dits. C'eût été, disaient-ils, faire outrage au créateur, à ce Dieu sans nom

qui remplissait l'univers de son immensité, que de le renfermer dans un édifice quelque vaste qu'il fût. Les voûtes majestueuses de leurs forêts séculaires, ou la voûte céleste plus majestueuse encore qui, comme dit le psalmiste, proclame si magnifiquement la gloire du Seigneur, tel était le dôme de leurs temples ; une roche brute fichée en terre, un dolmen, c'est-à-dire un assemblage de pierres grossières posées de façon à représenter une table, ou enfin un tumulus que la sépulture des chefs et la mémoire des aïeux signalaient à la piété publique, tels étaient les rustiques autels sur lesquels se consommaient les sacrifices sanglants, quelquefois même humains offerts à l'être suprême.

Quoi qu'il en soit, après la conquête de la Gaule par César, dans le dernier siècle avant J.-C., le premier soin des Romains pour s'assimiler cette courageuse nation qui leur avait opposé une si longue et si héroïque résistance, et dont ils disaient si justement : « Nous combattons les autres nations pour vaincre ; mais quand » nous combattons les Gaulois, c'est pour exister » ; fut de dénationaliser ce peuple, son plus redoutable ennemi, et tout d'abord de proscrire le druidisme resté le symbole et le plus énergique stimulant de la nationalité celtique. On décréta et on poursuivit son abolition, et tous les lieux qui lui étaient consacrés furent dédiés aux Dieux des conquérants. L'ancienne tombelle dont il est ici question devint alors le piédestal d'une divinité romaine, et nos vieilles chroniques nous apprennent que jusqu'au VIIe siècle, elle fut surmontée de la statue de Mercure. On sait que ce Dieu du commerce, qui protégeait la circulation et dont les images se plaçaient habituellement sur le bord des grands chemins, remplaçait souvent les idoles gauloises, et son nom même, dans la mythologie Gallo-romaine, finit par s'identifier avec celui du Teutatès Gaulois et de l'Odin des populations Germaniques.

Dans le cours du VIIe siècle, le paganisme vaincu finissait d'expirer dans la Gaule devant le christianisme triomphant après une lutte séculaire, et sur les ruines du vieux monde païen s'épanouissaient de toutes parts, sous forme de pieuses fondations chrétiennes, les germes féconds du monde nouveau. Saint-Faron alors évêque et comte de Meaux, qui, à l'exemple de sa sœur Sainte-Fare, la fondatrice de l'abbaye de Faremoutiers, venait de fonder, sous le vocable de Sainte-Croix, le monastère qui, plus tard, porta son nom, ne pouvait laisser subsister aussi près de cette maison, l'emblême détesté d'une fausse religion. Aussi l'historien de sa vie nous raconte qu'il ordonna d'abattre la statue païenne, et

fit solennellement planter une croix à sa place ; il ajoute que ce bon saint, lorsqu'il résidait dans son abbaye, allait fréquemment prier et faire amende honorable à Dieu, sur cette éminence même où le démon s'était si longtemps fait adorer.

Ce tertre devint par suite un lieu de pèlerinage qu'entourait la vénération des fidèles, non-seulement parce que couronné du signe vainqueur de la croix, il symbolisait le triomphe définitif du christianisme, mais aussi parce qu'il avait été sanctifié par les prières de l'illustre Faron, l'un des plus grands saints et des plus grands évêques du diocèse de Meaux. Aussi quelques siècles plus tard en 1140, l'abbé du monastère voisin, nommé Andréas, pour ranimer et récompenser la ferveur des pèlerins, réclama et obtint du pape, une indulgence plénière et à perpétuité pour tous ceux, qui, en état de grâce, iraient visiter dévotement la croix dite de Saint-Faron, depuis la veille de Pâques jusqu'à l'octave de la Fête-Dieu. Afin de régulariser et de solenniser ces pieuses visites rendues plus nombreuses en raison du privilége qui leur était ainsi accordé, on institua dès lors une imposante procession qui devait avoir lieu, tous les ans, le second dimanche après Pâques.

Ce jour-là, l'évêque de Meaux, le clergé de la Cathédrale et les curés de six autres paroisses de la ville, se rendaient processionnellement au pied de notre tumulus, suivis d'un immense concours de fidèles et particulièrement de tous les enfants qui avaient, le matin même, fait leur première communion. Les religieux de Saint-Faron qui, les premiers, avaient mis en honneur ce public hommage rendu à leur fondateur, et formaient naturellement comme le noyau de la procession, portaient, dans cette solennité, le chef de leur saint patron jusqu'à la croix qu'il avait fait planter lui-même sur les débris de l'autel païen, ou plutôt jusqu'au petit oratoire renfermant la statue du saint, mitrée et crossée, qui remplaça plus tard la croix primitive. Au retour de cette procession, le chapitre se transportait en corps dans l'église abbatiale, et là, en sa présence, le prédicateur désigné prononçait le panégyrique du saint évêque.

Ce fut ainsi que s'accomplit cette cérémonie annuelle pendant plus de cinq cents ans, depuis le milieu du XIIIe jusque vers la fin du dernier siècle. En 1791, la tempête révolutionnaire renversa la chapelle et la croix commémorative qui la surmontait, et depuis lors, ce cône de gazon n'ayant conservé que son nom significatif de lieu dit la Croix de Saint-Faron, mais dépouillé de tout insigne qui puisse attirer sur lui le regard et la réflexion du passant, a

perdu son prestige, et ne semble plus à ceux qui l'aperçoivent qu'un simple accident de terrain.

La magie du souvenir peut seule lui restituer ses titres à l'attention publique; car pour l'historien, cette butte façonnée, il y a vingt siècles, par la main de l'homme, consacrée par la plus haute pensée qui puisse passionner le monde, la pensée de la divinité, intimement mêlée enfin depuis son origine presque jusqu'à nos jours à la vie religieuse des nombreuses générations qui se sont succedées sur ce sol, conservera toujours cet intérêt et ce charme profond des lieux témoins des luttes morales de nos pères, et qui malgré leur insignifiance apparente, gardent pour ainsi dire l'empreinte ineffaçable des grandes idées qui se sont agitées à leur surface.

DES SÉPULTURES

DE L'AGE ARCHÉOLOGIQUE DE LA PIERRE CHEZ LES PARISII,

PAR M. LOUIS LEGUAY, ARCHITECTE-EXPERT,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Un des écrivains de l'antiquité, philosophe aussi remarquable qu'éminent orateur, Cicéron (1), en définissant l'homme, un animal religieux, paraît ne le faire différer du restant des autres êtres animés, existant sur le globe que nous habitons, que par l'esprit de religion qui l'anime.

Il semble faire bon marché des autres qualités qui font de l'homme un être à part, une créature spéciale, n'ayant de commun avec la race animale qui lui est soumise, que la nature de la matière qui le compose.

Sans parler de cette intelligence qui le rapproche du Créateur; sans parler de cette aptitude à assujétir et à transformer indistinctement tous les éléments qu'il possède sous sa main; sans parler non plus d'une infinité d'autres distinctions qui le séparent des autres êtres, l'homme possède une qualité essentielle; elle lui est propre, peut-être émane-t-elle instinctivement de sa nature personnelle; mais, elle n'existe pas chez aucun être animé, à quelqu'ordre qu'il appartienne, pas même chez le singe, auquel on assimile l'homme trop souvent.

C'est celle de conserver les restes de ses semblables, et desquels, non-seulement le mouvement, mais encore l'intelligence, l'âme en un mot, se sont retirés.

Cette qualité de l'homme trouve peut-être son origine dans une autre, qui, il est vrai, ne lui est pas absolument personnelle, et qu'il partage avec plusieurs autres espèces, mais dont, seul, il sait tirer parti; je veux dire, l'état de sociabilité dans lequel il vit, il existe, et dont il se passe difficilement.

(1) De Leg. Lib. II, cap. 8.

En effet, sans parler des animaux, vivant isolés, qui abandonnent leurs morts en s'éloignant d'eux, parmi toutes les espèces se réunissant en société, en est-il une seule qui confie à la terre les restes de ceux qui ne sont plus? Il n'en est aucune. Chez l'homme, au contraire, quel que soit son état de civilisation, dans quelque situation primitive qu'on le prenne, en un mot, quelque sauvage qu'il soit, nous le voyons toujours se préoccupant de sa fin; et, dès qu'elle est arrivée, dès que la mort a frappé un des associés, un des proches, le sentiment de la douleur s'avive, ses restes sont confiés à la terre, et, finalement, le souvenir basé sur l'affection consacre la sépulture.

Et, ce n'est pas l'instinct qui pousse l'homme à cette action. Son intelligence, quelque bornée qu'elle soit, lui révèle un autre sentiment, profond dans son genre, logique dans son espèce, qui, né de cette même intelligence, se développe comme elle, et ne l'abandonne jamais dans aucune circonstance. C'est la perspective d'une autre vie qui, pour les uns, doit être meilleure, en même temps que la compensation des peines éprouvées; qui, pour les autres, sera le repos définitif.

Par la mort, tout n'est donc pas fini : l'homme doit revivre, il peut se reformer, reparaître peut-être; les sentiments affectueux, qui unissaient les vivants entre eux, si doux à conserver, peuvent encore subsister. L'espérance, cette autre qualité humaine, ce don divin, devrais-je dire, vient à son tour fortifier cette croyance; quel que soit le genre de la vie nouvelle, un lien existe toujours, il faut donc que le survivant aide à ce bonheur à venir. Ne pouvant garder avec lui ces restes bien chers, il les confie à la terre, qui, seule, peut les lui conserver; il y joint tout ce qu'ils possédaient jadis, et il offre à leurs mânes tous les objets précieux qu'il pense leur être agréables.

De là, le culte et le respect des morts auxquels nous devons les plus anciens renseignements sur les races qui nous ont précédés; les sépultures étant en général les plus anciens monuments qui se soient conservés jusqu'à nous. Et, pour qui sait les interroger, pour quiconque a été assez heureux pour en rencontrer, leur étude offre un attrait tout particulier, parce que, dans leurs moindres détails, elles révèlent l'histoire, les mœurs, les coutumes des peuples dont nous descendons peut-être, qui ont foulé le même sol que nous et qui, de même que nous, ont vécu de son produit.

Car il est incontestable que de nombreuses et fortes populations nous ont précédés sur le sol de la France, cette antique Gaule,

appelée antérieurement la Celtique (1), et que ces populations, à quelque état, à quelque condition qu'elles appartinssent, possédaient une civilisation, relative, bornée, il est vrai, à des moyens de production très-restreints, mais desquels cependant, elles avaient su tirer tout le parti possible.

La pierre, les os et le bois sont les trois éléments constitutifs de leur industrie primitive. Il conviendrait peut-être d'y ajouter la terre dont ils surent faire des vases. Le cuivre ou le bronze et le fer ne vinrent que bien après, et ces deux métaux ayant marqué un progrès bien caractérisé sur l'industrie primitive de la pierre, ont servi, avec elle, pour classer les différentes étapes de notre existence dans l'antiquité, que l'on a partagée en trois divisions ou âges archéologiques.

L'âge de la pierre, l'âge du bronze et l'âge du fer, sont les désignations proposées par quelques archéologues danois (2), et aujourd'hui généralement adoptées.

Depuis longtemps, il a été possible d'étudier les monuments des deux derniers âges, mais pour ceux du premier, celui de la pierre, quelques années seulement nous séparent d'une époque d'ignorance complète. A peine même, si l'on en soupçonnait l'existence, et si l'on admettait que notre pays eût été habité avant l'arrivée des Gaulois. L'on attribuait généralement aux Druides tout ce que l'on ne pouvait décemment baptiser d'un nom romain, et cependant, le sol de la France est littéralement parsemé de monuments de cette époque, qu'un peu d'étude et d'investigation eussent restitués depuis longtemps à leur véritable époque.

Aujourd'hui que, grâce aux travaux sérieux entrepris de tous côtés, il est facile de reconnaître, de distinguer dans l'âge de la pierre des époques bien tranchées, il faut espérer, qu'avant peu, il sera possible d'en établir, d'une manière certaine, les différentes périodes, sinon par des dates, du moins chronologiquement, et que nous pourrons reconstituer pour notre pays, une histoire

(1) Du mot gaëlique *Koïlte*, habitant des forêts, (Girard de Rialle, *de la race Celtique*). Les Grecs et les Romains donnaient ce nom à toutes les populations inconnues, situées au-delà des forêts qu'ils n'avaient jamais franchies.

(2) M. J. J. Worsaae, entre autres, dans son travail intitulé : *Nordiske Oldsager, di et Kongegelige Museum i Kjôbenhavn*, 1859.

jusqu'à présent ignorée, que ce que nous en connaissons nous fait vivement désirer.

L'un des pionniers de cette science, je vais essayer de vous initier à quelques-unes des découvertes de ces temps passés, faites près de nous. Je commencerai par les sépultures qui, ainsi que je vous le disais plus haut, en sont les plus anciens monuments, et qui nous offrent les plus nombreux, ainsi que les plus utiles renseignements.

Pour ce premier âge, les instruments, les armes et les ustensiles, qui accompagnent les sépultures, sont donc en pierre, à l'exception de quelques-uns, communs aux deux autres âges, qui sont en os ou en bois. Bien que la matière première semble ne pas se prêter aisément aux exigences de l'industrie humaine, il n'en est pas moins vrai qu'il existe entre les produits de cet âge, une diversité de formes, une infinité de types (et par ce mot, j'entends des pierres travaillées pour leur donner une forme identique), qu'il est impossible de nier qu'il n'existait pas alors une idée arrêtée à cet égard, ou une industrie régulière.

Les bornes de cette étude ne me permettent pas d'entrer dans beaucoup de détails à ce sujet; cependant, pour l'intelligence de ce qui va suivre, je ne puis me dispenser de vous donner quelques explications sur les diverses époques de l'âge de la pierre qui, pour moi, sont au nombre de trois bien distinctes, du moins, c'est ce qui semble résulter des recherches actuellement faites.

Vous avez tous entendu parler de la première, que nous devons à la sagacité, ainsi qu'à la persévérance d'un savant géologue, M. Boucher de Perthes, qui, le premier, a découvert les silex travaillés de l'époque dite *diluvienne*.

Résultats d'un bouleversement géologique, dont l'âge est indéterminé, les terrains quaternaires qui ont précédé de beaucoup la formation de ceux que nous foulons, renferment ces silex qui certifient, d'une manière incontestable, l'existence de l'homme antérieurement.

Détruisant, par sa violence, tout ce qui n'a pas servi à sa formation, cette révolution géologique, dont on a rencontré les vestiges en beaucoup d'endroits, ne permet pas d'étudier cette époque, autrement que par les pierres; et la rareté des ossements humains authentiquement recueillis avec eux, peut donner à penser que

dès ce moment, l'ustion ou destruction des corps par le feu, était généralement pratiquée.

Comment expliquer autrement l'absence de ces débris, alors que ceux des animaux contemporains, nous ont été conservés ?

La seconde époque, rencontrée sur les terrains historiques, c'est-à-dire de dernière formation, procède de la première par la faune, ou si l'on aime mieux, par les animaux contemporains aux deux époques, mais elle en est assez éloignée par les produits de l'industrie. Elle doit être, à mon avis, divisée en deux parties qui, peut-être un jour, seront confondues.

La première période, classée par quelques savants dans l'époque géologique, en raison de sa faune, se rencontre en France, où elle a été spécialement observée par grandes agglomérations. Ses débris amoncelés se sont formés à l'état de brèche, au milieu de laquelle on a retrouvé des restes d'animaux, des silex travaillés, ainsi que divers instruments en os.

Ces animaux, qui ont disparu depuis longtemps de nos contrées, sont : le renne (*cervus tarandus*), le tigre ou le lion (*felis spelæa*), l'hyène (*hyena spelæa*), l'ours (*ursus spelæus*) l'éléphant (*elephas primigenius*), l'hippopotame (*hippopotamus major*), le rhinocéros (*rhinoceros tichirenus*), etc. Quant aux silex, ils diffèrent essentiellement de ceux de la première époque.

La seconde période ne se distingue de la première que par la disparution, de nos contrées, des animaux ci-dessus, et par les progrès que l'homme a faits pour asservir à ses besoins, à ses usages, plusieurs animaux précédemment à l'état sauvage.

Les objets, provenant des plus anciennes tourbières et de quelques grottes ou cavernes, rentrent dans cette seconde époque d'une manière assez précise.

Ce qui sépare surtout cette époque de la troisième, ce sont les silex taillés bruts, c'est-à-dire, sans aucune trace de polissage, et, fait assez remarquable par son opposition, ce sont les gisements de cette seconde époque, qui ont fourni des os sculptés ou gravés, qui révèlent un sentiment artistique assez caractérisé (1).

La troisième époque, qui a dû suivre la seconde sans solution de continuité, offre cependant une transition remarquable. Bien que la plupart des silex taillés bruts soient identiquement sem-

(1) Notice sur des figures d'animaux gravées ou sculptées, par MM. Ed. Lartet et Christy (*Revue archéologique*, t. IX, p. 233 et suivantes.).

blables à ceux de la seconde époque comme types, comme dimensions, comme formes en un mot ; il en est certains qui ont reçu un poli, qui en a fait des types à part. Je veux parler de ces haches en pierre de diverses natures, de toutes dimensions, qui, polies sur toutes les faces, étaient généralement emmanchées dans des cornes de cerf.

Cette époque, dite de la *pierre polie,* est historique, et bien qu'antérieure à l'âge du bronze, qui lui a emprunté ses premières formes, elle s'y confond de même qu'avec l'âge du fer.

C'est à cette troisième époque qu'il faut attribuer tous les objets rencontrés dans les endroits dits *lacustres ;* et même, une découverte récente, paraîtrait assigner à une partie une origine moins éloignée (1).

Ce sont ces deux dernières époques qui ont fourni des sépultures ; la première, en fort petite quantité, la dernière, par centaines, de toutes formes et de toutes manières ; se réunissant cependant toutes en un point commun : le respect et le souvenir des vivants pour les morts.

Il serait difficile, quant à présent, de dire quelles sont les plus anciennes sépultures connues de l'âge de la pierre polie. La faune d'abord, les silex ensuite, sont les seuls éléments qui puissent, dans une certaine limite, servir à indiquer leur antiquité relative; mais cependant, pas d'une manière absolue.

Dans les plus anciennes, l'absence de silex ou de pierres polies, est un indice, mais on en a rencontré qui, bien que contemporaines, ne contenaient aucun silex poli, lorsque les voisines en donnaient. C'est pourquoi, je me contenterai bien plutôt de signaler les différentes formes de sépultures, que je ne les classerai, tout en adoptant néanmoins un ordre assez régulier.

Trois formes d'enterrement, c'est-à-dire de mise en terre, ont été pratiquées à toutes les époques, et de toute antiquité jusqu'à nos jours ; ce sont : les sépultures à *ensépulturement* proprement dites, ou si l'on aime mieux, la mise en terre pure et simple du corps ; celles que j'ai cru pouvoir désigner sous le nom de sépul-

(1) Découverte de M. le colonel Schwab, à la Thêne, près Marin (Lac de Neufchâtel), *Revue Archéologique,* t. X, p. 238.

tures à *crémation*, qui consistent à brûler le corps sur place, et à y laisser les cendres, en les recouvrant de terre sur le foyer lui-même ; et enfin, les sépultures à *incinération*, ou la mise en terre des cendres du corps obtenues par l'ustion dans un autre endroit que celui de la sépulture.

A une époque quelconque, l'une ou l'autre des trois formes fut employée de préférence, soit spécialement, soit alternativement, soit encore simultanément ; mais, je ne pense pas, que dès l'origine (et j'entends les plus anciennes sépultures connues, mais non les premières), je ne pense pas, dis-je, qu'aucune obligation religieuse imposât l'une d'entre elles. Je crois bien plutôt que le caprice, la qualité du mort surtout, exerçaient une influence sur ce choix. Personnellement, j'ai constaté ce qui précède en plusieurs endroits, notamment sur les bords de la Marne, à La-Varenne-Saint-Hilaire (Seine), où, dès l'année 1859, je rencontrai plusieurs fois les trois genres de sépultures, appartenant à la troisième époque de l'âge de la pierre, réunis en un espace fort restreint, sans que, pour cela, rien ne m'indiquât le plus ancien.

Il est vrai, qu'à dix kilomètres environ, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), j'ai fouillé en 1861, avec M. Anatole Roujou, qui l'avait découvert dans les berges de la Seine, un lieu de sépultures moins considérable que celui de La-Varenne-Saint-Hilaire, dans lequel les trois genres de sépultures étaient réunis. Ici, la sépulture à ensépulturement se trouvait être la plus ancienne. Sa position était au-dessous de celles à crémation, mais les objets qui s'y trouvaient, bien que plus anciens, ne semblaient pas indiquer une époque de beaucoup éloignée des sépultures inférieures.

Encore à La-Varenne-Saint-Hilaire, à moins de six cents mètres du lieu de sépultures dont j'ai parlé plus haut, j'en ai rencontré un en septembre 1862, assez restreint comme étendue, et dans lequel, sur environ une trentaine de sépultures, qu'il m'a été permis d'y fouiller, j'ai trouvé une sépulture à ensépulturement, deux à crémation, et le surplus à incinération, le tout, paraissant avoir été pratiqué à la même époque. Mais dans ce dernier endroit, où j'ai recueilli fort peu de silex, les poteries en grands fragments étaient abondantes, et, d'accord en cela avec l'anthropologie, elles indiquent une époque rapprochée, j'oserais dire gauloise, bien qu'il n'existât aucune trace de bronze ni même de fer.

Incontestablement, ces poteries fragmentées, de même que les

crânes, prouvent que ce dernier lieu de sépultures est de beaucoup postérieur aux précédents, et cependant, les trois procédés y ont été également employés, et dans des conditions identiques.

C'est ainsi que les plus anciennes sépultures du genre à ensépulturement ont, avec les plus récentes, un lien plus rapproché qu'on ne pourrait le croire, et il existe une succession de procédés les reliant entre elles, bien facile à saisir. Je vais essayer de le démontrer aussi succinctement que possible.

Dans l'antiquité la plus reculée, le mode de sépulture était le plus simple possible. Cette remarque, me servant de base, j'en ai conclu que le plus simple des trois genres, celui à *ensépulturement* fut pratiqué avant les autres.

Qu'était-il aux temps primitifs? Un trou artificiel peu profond, une excavation naturelle, recevant les restes inanimés qui étaient recouverts de terre, de branchages, de pierres, en un mot, de ce qui se trouvait près de là.

Bientôt, l'association se formant et amenant de nouveaux procédés, soit pour en reconnaître l'emplacement, soit pour préserver les restes qu'elle renfermait de la voracité des animaux carnassiers, alors fort nombreux, différents moyens furent employés, et celui de recouvrir la sépulture de pierres fut un des premiers mis en usage.

D'une nécessité, le génie inventif de l'homme vint à faire un ornement, et nous savons tous, comment l'antiquité civilisée comprenait la sépulture, par les nombreux monuments qu'elle nous a légués, et dont les dépouilles enrichissent nos musées.

Il en était de même à l'époque, dont je m'occupe. La simplicité, la rusticité des monuments, n'étaient dues qu'aux moyens d'action bornés, qui ne permettaient pas davantage : mais que l'on ne s'y trompe pas, pour les gens simples de ces temps, l'agencement des pierres était déjà un art astreint à des règles plus ou moins absolues.

Combien s'écoula-t-il de siècles entre les premiers essais, et ce qui a été pratiqué plus tard pour l'établissement des sépultures qu'il nous a été permis de reconnaître? Nul ne pourra le dire, mais l'imagination comprendra avec quelle lenteur le progrès devait s'accomplir.

Avant d'en arriver à toutes les pratiques que m'ont révélées la

sépulture de l'époque de la pierre polie que j'ai rencontrée en 1858, à La-Varenne-Saint-Hilaire, et déposée par mes soins au musée de Cluny (1), il a dû s'éteindre de nombreuses générations.

Dans les sépultures à ensépulturement signalées en divers endroits, comme dans celles que j'ai pu étudier, les caractères généraux sont les mêmes. Une fosse profonde à peine de quelques décimètres, recevait le corps ou les corps, car il n'est pas rare d'en rencontrer plusieurs réunis placés dans toutes les positions, dans toutes les postures imaginables; sans doute, suivant des règles, qu'il ne sera pas indifférent d'étudier un jour. La terre était rejetée sur ces dépouilles, au-dessus desquelles on plaçait des pierres plus ou moins grosses, suivant que la localité en fournissait, et souvent aussi, venant d'assez loin; puis, d'après certains rites, certains usages locaux ou religieux, dont nous ne pouvons que constater l'existence, sans pouvoir en établir l'origine, on allumait assez généralement un grand feu sur ces pierres amoncelées.

Dans cet ardent foyer, et de nombreux exemples sont là pour en témoigner, les assistants jetaient des pierres, ou plus souvent, des silex taillés, des ustensiles ou des instruments, toujours en pierres de diverses natures ou en os, des fragments de poterie, et sans doute, beaucoup d'autres objets que le feu a détruits (2).

Il est beaucoup de ces objets qui n'ont subi nulle atteinte du feu; certains silex même sont si frais de taille, si peu altérés par le temps, qu'on les croirait récemment travaillés; mais alors, ils n'étaient pas placés dans la sépulture, ils se rencontrent mélangés aux terres qui recouvrent ou environnent le foyer; et ils paraissent, dans beaucoup de cas, y avoir été jetés après son extinction au fur et à mesure du remblai.

Il arrive même un moment où, lorsque l'archéologue opère sa fouille avec soin, il rencontre une espèce de couche de silex travaillés qui sont bien plutôt des éclats que des pièces. Leur position semble indiquer le sol de l'époque recouvert par des dépôts que les siècles ont successivement apportés et, si certains de ces éclats

(1) Catalogue du Musée impérial des Thermes et de Cluny, 2e supplément, n° 3,341.

(2) Dans la nombreuse collection que, depuis plusieurs années, j'ai formée des débris trouvés dans la grande quantité de sépultures que j'ai fouillées, je possède un grand nombre d'objets ayant subi l'action d'un feu violent.

proviennent de la taille sur place de quelques-unes des pièces mises dans la sépulture, beaucoup d'autres n'ont pas la même origine, et proviennent de pièces déposées ailleurs.

Toutes ces pierres, communes aux trois genres de sépultures, ont pour moi une attribution votive, c'est-à-dire, qu'elles représentent, pour cette époque, les couronnes d'immortelles ou les autres objets qu'aujourd'hui encore nous déposons sur les tombes de nos parents et de nos amis, suivant un usage qui se perd dans la nuit des temps (1).

Et que l'on ne rie pas trop de cette idée que je crois assez juste. Les hommes peuvent changer, ils peuvent disparaître, mais ils transmettent toujours à leurs remplaçants, à ceux qui les suivent, les usages de leur époque qui ne se modifient qu'en même temps que disparaissent les causes qui les ont produits. Il n'en est pas ainsi de la fin de l'homme, qui ne change pas, et qui arrive toujours avec son cortége de chagrins et de regrets. A quelque époque que ce soit, à quelque degré de civilisation qu'il soit arrivé il éprouve le besoin de témoigner ses regrets, et si aujourd'hui, un peu d'argent suffit pour exprimer les nôtres, à ces époques éloignées, chacun façonnait son offrande, taillait son silex, et le portait lui-même.

C'est ce qu'explique cette diversité de formes des silex placés autour et dans les sépultures, et surtout, la rusticité d'un grand nombre de pièces, qui, toutes fabriquées avec la même matière, decèlent une façon unique pratiquée diversement par un grand nombre de mains plus ou moins exercées.

On concevra du reste, qu'à une époque où la pierre était la matière première de tous les instruments utiles, tout silex travaillé représentait une valeur. S'en priver pour l'offrir aux mânes d'un mort était une louable action, comme plus tard cela exista pour des objets plus précieux, et cet usage, conservé pendant de longs siècles, pratiqué quelquefois, souvent peut-être, avec le relâchement inhérent à chaque coutume religieuse, fut l'origine d'une pratique adoptée par beaucoup de peuples de l'antiquité, qui consistait à jeter une pierre sur la tombe du mort. C'est ce qui forme ces tombelles élevées, appelées *Gal-gals*, dont quelques-unes existent encore.

(1) Dans un mémoire sur la sépulture au musée de Cluny que j'ai adressé en mars 1859, à la Société Impériale des Antiquaires de France, j'avais déjà émis cette idée. Les nombreuses découvertes que j'ai faites depuis, n'ont fait que m'y confirmer.

C'est sans aucun doute à cette idée votive qu'on doit attribuer le dépôt, dans les sépultures à ensépulturement, de ces belles pièces qui ornent les collections ; seulement, les grandes haches taillées brutes, ainsi que les couteaux de la seconde époque sont, à la troisième, remplacées par des haches polies, souvent même emmanchées, ainsi que par des couteaux beaucoup plus grands et bien mieux travaillés.

Encore à l'appui de cette idée, j'ai constaté un fait curieux commun à deux sépultures de ce genre que j'ai fouillées, et dont l'interprétation ne peut s'expliquer qu'au moyen d'une hypothèse que chacun peut développer aisément.

Elles contenaient chacune une hache longue, polie, mais cassée vers le milieu, et dont l'autre partie ne se trouvait pas dans la sépulture.

L'une est au Musée de Cluny, où je l'ai déposée, l'autre est encore en ma possession, et il est incontestable qu'elles ont été brisées ainsi lors de l'ensépulturement.

De nombreuses haches cassées semblablement ont été recueillies à Paris, dans le lit de la Seine, par M. A Forgeais, ainsi qu'en divers autres endroits. Toutes sont cassées par le milieu, et j'ai toujours présumé qu'elles provenaient de sépultures semblables qui, placées sur les berges de ce fleuve, en auront été arrachées par le flot qui, pendant de longs siècles, en a rongé les bords.

Il arrive quelquefois que le groupe de la sépulture est entouré d'un cercle de pierres, plantées ou fichées en terre, dans le genre des monuments appelés *crom-lech*. J'ai considéré ce cercle (1) comme formant une enceinte sacrée circonscrivant un endroit inviolable, et j'ai été heureux de voir cette opinion partagée par M. Carro père (2).

Cet exemple est bien frappant à la sépulture du Musée de Cluny, et il en existe un semblable dans une petite sépulture que j'ai découverte en septembre dernier. Mais cette dernière offre des dimensions tellement restreintes que, sans le soin que j'ai apporté à la fouiller, je n'eusse pu constater cette circonstance bien curieuse, qui doit, cependant, être assez commune.

(1) Mon mémoire sur la sépulture d'un chef Celte, trouvée à La-Varenne-Saint-Hilaire (Seine), à la Société Impériale des Antiquaires de France, en mars 1859, manuscr. fig.

(2) *Mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques ou anté-celtiques*, par A. Carro, Paris, Dumoulin, 1863, p. 21 et 22.

Les sépultures à ensépulturement sont ordinairement isolées au milieu de celles à incinération et à crémation; mais elles peuvent aussi se rencontrer groupées (1).

En 1859, par suite de travaux faits pour le redressement des berges de la Marne, toujours à La-Varenne-Saint-Hilaire, les ouvriers rencontrèrent quelques grosses pierres dans le lit même de la rivière, et au niveau des plus basses eaux. Prévenu heureusement à temps, ce qui n'a pas toujours lieu, je pus suivre les travaux et constater l'existence d'un monument des plus curieux.

Sur une ligne, parfaitement droite, dans une longueur de soixante-neuf mètres cinquante centimètres, il existait treize groupes de pierres de toutes dimensions. Huit étaient des sépultures, quatre formaient des *demi-dolmens* ou des pierres inclinées supportées par une autre placée au-dessous, et le dernier, placé vers le milieu, m'a paru être une espèce d'autel formé d'une pierre percée de quatre trous en forme d'écuelles, de petites dimensions, et posée en bascule sur plusieurs autres.

L'année suivante, lors du déplacement du monument, je ne rencontrai que des fragments d'os complétement friables : quelques fémurs d'âne ou de petit cheval, une mâchoire de bœuf et une de cheval, un fragment de corne de cerf travaillé, ainsi que quelques dents de bœuf, furent les seuls ossements que j'y pus recueillir. D'autres objets pouvaient bien exister, mais il ne m'était pas facile de les rechercher, car j'opérais dans le lit même de la rivière avec un niveau d'eau de vingt à vingt-cinq centimètres, et il fallait que j'eusse rencontré un vif intérêt dans l'étude de ce monument pour y persévérer pendant des heures entières.

J'y ai recueilli aussi un couteau en silex de huit centimètres de long, qui paraît bien plutôt provenir d'un terrain diluvien qu'avoir été taillé à l'époque de la sépulture, et quant aux poteries, il n'en existait aucun vestige. Mais pour quiconque en connaît la composition ainsi que la cuisson, la situation du monument au-dessous de l'eau en explique l'absence.

L'orientation de toutes les sépultures de ce genre diffère. Dans l'exemple que je citais à l'instant, aucune règle n'avait été observée à cet égard. Les quatre demi-dolmens étaient orientés de différentes façons, bien que faisant partie du même monument.

(1) Les détails qui suivent sont extraits d'un travail inédit dont je m'occupe en ce moment, dans lequel je décris toutes les découvertes de l'âge de la pierre que j'ai faites depuis plus de six ans.

Deux étaient placés à égale distance du centre où se trouvait l'espèce d'autel, l'un se dirigeait vers le nord tandis que l'autre était tourné vers le sud. Les groupes de sépultures suivaient la direction générale du cours de l'eau qui, en cet endroit, est de l'est à l'ouest; et le groupe central, celui de l'autel, se dirigeait du nord-est au sud-ouest.

Les monuments séparés offraient la même diversité; aussi, bien qu'autant que je l'ai pu faire j'aie toujours relevé l'orientation des monuments qu'il m'a été donné d'étudier, je n'ai jamais apporté à ce détail qu'une importance secondaire.

A une époque que je crois plus rapprochée, l'ensépulturement a été pratiqué par caveaux, ou espèces de cercueils construits sur place, formés de pierres d'épaisseur variable, assez généralement plates, de peu de hauteur, et posées sans aucune espèce de mortier. Ces caveaux, sans distribution d'abord, plus tard séparés en compartiments par des pierres semblables, recevaient les corps placés également dans diverses positions. La terre, ou bien des pierres plates, les recouvraient, et il arrive quelquefois de rencontrer au-dessus, une éminence circulaire, formée d'un amas considérable de pierres apportées après coup, ainsi que M. Brouillet a pu le constater en 1862, à la Tombelle de Brioux (Vienne) (1).

Ce genre de sépulture constate un progrès réel. Les silex polis s'y rencontrent mêlés à des pierres travaillées, apportées de loin. Les poteries, fort significatives, se rapprochent de l'époque où on commençait à les orner; et notamment, la Tombelle de Brioux a offert deux vases entiers avec anses, enlevées en saillie dans la terre et percées, dont j'ai rencontré les similaires comme forme et comme façon, dans les sépultures à crémation de Villeneuve-Saint-Georges qui, comme je l'ai avancé plus haut, m'ont paru être postérieures à celle à ensépulturement simple placée au-dessous.

Les premiers éléments de l'art de construire, de la stabilité, se montrent dans ces derniers monuments. Ce ne sont pas encore les beaux dolmens ni les monuments qui suivirent, mais, le principe

(1) *Notice sur la tombelle de Brioux*, commune de Pairé, canton de Couhé (Vienne), par M. Brouillet, broch. in-8°, fig. 1862.

de la juxtaposition des pierres est trouvé. La dalle, formant la couverture, est le premier essai du linteau, base primitive de la science architecturale. Insensiblement, les dimensions du monument s'augmenteront, les matériaux se modifieront, et du petit monument élémentaire aux belles sépultures à dolmen, il n'y aura qu'un pas à faire, pas de géant, il est vrai, mais que saura franchir l'intelligence humaine.

Cependant, il ne s'accomplira pas brusquement ni sans transition, nous en avons la preuve dans le bel ossuaire, découvert en 1863, à Chamant, près Senlis (Oise), dans la propriété de M. le comte de Lavaulx. Ce monument n'est pas encore le beau du genre, mais il en possède toutes les inspirations, et il en est le type.

Des pierres à peu près plates de plus grande hauteur que celles formant les caveaux, et d'assez fortes dimensions, sont posées de champ, de façon à former une salle carrée. Une cloison de pierres semblables, laissant un vide ou passage entre elles, sépare la salle en deux parties inégales : disposition observée dans la plupart des beaux dolmens, et qui existe, non loin de Chamant, à l'allée couverte connue sous le nom des *Pierres Turquoises*, dans la forêt de Carnelle, près de Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise) (1).

Seulement à Chamant, la salle n'avait guère plus d'un mètre à un mètre vingt-cinq centimètres de hauteur sous le plafond qui était formé par de larges pierres plates, et elle était assez grande pour permettre à un grand nombre d'individus d'y reposer assis ou couchés. Près d'eux, on avait placé des silex travaillés délicatement, ainsi que de belles haches polies, dont une en serpentine, et une de grande dimension, taillée à la façon des haches diluviennes, m'a paru avoir été préparée pour le polissage.

Les recherches n'ont constaté que de faibles traces de poteries, et de légers fragments, que j'ai examinés, n'assignent pas à ce monument un âge bien reculé. Du reste, la fouille de cette sépulture, dirigée par une autre idée que celle d'étudier le monument lui-même, n'a pas été menée avec tout le soin nécessaire pour recueillir tous les indices qu'il devait fournir.

Entre la sépulture de Chamant et les beaux dolmens, il n'y a qu'une question de dimensions plutôt qu'une question chronolo-

(1) Notice sur les monuments celtiques des environs de Luzarches (Seine-et-Oise), par M. Alexandre Hahn, greffier de la justice de paix. Manuscrit avec figures.

gique. Ceux-ci sont formés de pierres colossales, et lorsqu'on les examine, lorsque l'on cherche à se rendre compte des procédés employés pour leur érection, on demeure confondu, et l'imagination a peine à concevoir comment il a été possible de remuer ces masses considérables, et surtout, de les mettre en place, alors qu'aujourd'hui, pour arriver aux mêmes résultats, il serait nécessaire d'employer tous les moyens que la science possède.

Évidemment, les peuples de cette époque possédaient une civilisation qui nous est inconnue : ils avaient des moyens d'action puissants, peut-être identiques à ceux employés par d'autres nations éloignées, plus étudiées que ne le sont celles dont nous occupons le territoire ; toujours est-il que les peuples qui asservirent ces masses considérables, qui surent ériger ces obélisques, que nous appelons des *Men-hirs*, devaient être solidement constitués.

Que l'origine de la construction de ces monuments soit étrangère, ainsi qu'on nous le répète constamment ; que des peuples, venus d'Asie, nous aient appris à les établir, cela peut être ; mais pour moi, je crois suivre leur progression bien plus, dans les quelques exemples d'ensépulturement, que je vous ai indiqués, que dans la ligne géographique, occupée actuellement par les monuments de ce genre, là où aucun intérêt n'obligeait à les détruire.

Toujours est-il qu'ils existent sur un grand nombre de points, et que leur ancienneté n'est pas aussi grande qu'on l'a répété maintes fois. Les métaux étaient connus : quelques dolmens en contiennent ; et la quantité assez grande d'objets en or, en bronze surtout, qui en ont été retirés, semblent leur assigner une date assez rapprochée.

Il est vrai, qu'on a avancé, sans beaucoup de fondement, que des peuples envahisseurs venus tardivement, s'en étaient emparés, et qu'ils avaient fait leur sépulture de ces mêmes monuments, après en avoir expulsé les premiers occupants ! Mais loin d'être prouvée, cette allégation se trouve presque démentie par les sépultures précédentes, circonscrites dans un rayon peu étendu, et leur simplicité contraste trop avec ces superbes monuments pour faire croire qu'elles leur soient postérieures. D'ailleurs, c'est un fait bien établi, je crois que ces dolmens ne remontent pas au-delà de l'âge de la pierre polie et de la belle époque surtout.

Il est un autre genre d'ensépulturement qui procède de l'occasion, et qui, à proprement parler, n'a pas de monument. C'est celui pratiqué dans les grottes ou cavernes naturelles comme à Orrouy (Oise) (1) ou factices comme à Nogent-les-Vierges (Oise) (2). Mais dans ce dernier cas, la sépulture est bien plus récente, elle est presque gauloise, sinon gallo-romaine.

Assez généralement, plusieurs individus y trouvaient place, mais assez généralement aussi, dans cette circonstance, il y a absence de silex et même de poteries. Quelquefois encore, on a appelé ou désigné par le mot de caverne une simple sépulture à ensépulturement, ainsi que l'a fait le docteur Rémy pour la caverne de Mizy (Marne) (3), et il n'y a rien d'étonnant que, contrairement à ce que j'avance plus haut, cette dernière ait contenu une assez grande quantité d'objets.

J'ai cru remarquer que les sépultures des grottes ne sont pas très-anciennes, et on conçoit, du reste, que les peuples de ces époques reculées, trouvant dans les grottes ou cavernes des habitations naturelles, préféraient les conserver comme telles, plutôt que d'en faire des lieux de sépultures ou des ossuaires. D'accord en cela avec les instincts de la race humaine, ils voulaient bien ne pas s'éloigner de leurs morts, mais ils ne pouvaient pas vivre avec eux.

Ce ne fut qu'alors qu'ils possédèrent des habitations artificielles, qu'ils durent affecter les grottes à cet usage, et, lorsqu'ils les employèrent pour une sépulture de famille, il fallut que des circonstances assez rares les y obligeassent.

Toutes ces sépultures, à l'exception de celles des grottes, me semblent pouvoir être attribuées à des chefs, à des principaux d'entre les hommes de ces temps. Mais à côté d'eux, se trouvaient les plus petits, les esclaves, peut-être, en un mot, les inférieurs. Pour ceux-là aussi, la sépulture était nécessaire, et nombreux ainsi qu'ils l'étaient, si pour eux on eût construit des monuments, dressé des dolmens, érigé des men-hirs, si tant est que ces derniers indiquent toujours des sépultures, le sol de la France en eût été jonché.

(1) Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. T. V. p. 56 et suiv.

(2) Mémoire de la Société Académique du département de l'Oise T. IV p. 462. et suiv.

(3) Étude de M. le docteur Remy, de Mareuil-le-Port, *Sur la caverne de Mizy*, brochure in-16, pl.

De plus, dans une peuplade assez nombreuse, les indigènes eussent passé tout leur temps à construire les sépultures, à fouiller la terre (travail immense, alors qu'un bâton était le seul instrument qu'ils possédassent pour cet usage), à approvisionner les matériaux. Et comment chasser, se vêtir, et enfin, procéder à toutes les exigences de l'existence, dont toute modeste qu'elle fût, les besoins n'étaient pas moins vifs.

Les sépultures de ceux-là, du peuple en un mot, qu'étaient-elles? Comment s'en débarrassait-on?

Par un moyen bien simple qui permettait de conserver le culte du mort, sans pour cela nuire aux vivants, ni sans employer un temps bien considérable. C'était de brûler le corps, et d'en confier les cendres à la terre. De là, l'usage si répandu de *l'ustion,* qui était pratiquée de deux façons assez diverses pour me donner à penser que ce procédé n'était pas encore employé indistinctement, et qu'une espèce de supériorité personnelle voulait encore cette différence.

La première, que j'ai désignée sous le nom de *sépulture à crémation,* consistait à brûler le corps sur place. Pour cela, on pratiquait une fouille assez peu profonde et d'une dimension restreinte, au fond de laquelle on plaçait des combustibles avec le corps. Le feu y était mis, et pendant l'ustion, les assistants jetaient dans la fosse des silex taillés de toutes natures et de types variés, des fragments de poterie, des ossements d'animaux fragmentés, notamment des dents, des cailloux et probablement un grand nombre d'objets que le feu a détruits.

La flamme éteinte, on rejetait sur les charbons ardents la terre qui avait été enlevée, en même temps qu'on y ajoutait des offrandes semblables à celles déjà placées à l'intérieur.

Tous ces objets ne laissent aucun doute sur leur destination. Fouillées à Villeneuve-Saint-Georges par M. Roujou et moi, à La-Varenne-Saint-Hilaire par moi-même, et chaque fois sans le concours d'ouvriers qui ne procèdent pas assez délicatement, je les ai toujours rencontrées, comme je l'explique plus haut. Les mêmes détails se répétant comme aux sépultures à ensépulturement, il faut reconnaître, dans tous ces dépôts, une intention identique bien arrêtée, ou bien une tradition scrupuleusement suivie.

Dans quelques-unes de celles de Villeneuve-Saint-Georges, M. Roujou a rencontré des haches polies fragmentées qui fixent d'une manière certaine sur l'époque à laquelle on doit attribuer ces sépultures; mais, à La-Varenne, je n'ai rien rencontré de semblable.

Toutes les sépultures à crémation n'étaient pas pratiquées de même. Il en existe une dans cette dernière localité que je n'ai encore fouillée qu'à moitié, et qui présente une disposition différente.

Une pierre, un calcaire siliceux placé au-dessus des sables diluviens qui ici affleurent le sol, et qui me paraît apportée à dessein, a servi de foyer. Les cendres, mélangées de fragments de poteries et de quelques rares débris de silex travaillés, forment avec des os fragmentés, tout le produit de la crémation qui semble avoir être rejetée tout autour de la pierre où on les retrouve maintenant (1).

Dans les sépultures de Villeneuve-Saint-Georges, de même que dans toutes celles de La-Varenne-Saint-Hilaire, on rencontre des fragments de poteries portant des ornements en saillie, ou tracés; et, ce travail, tout grossier qu'il est, dénote d'un côté comme de l'autre un sentiment artistique identique, qui devait puiser son existence dans une origine commune.

Si les sépultures à crémation de Villeneuve-Saint-Georges sont bien plus riches en silex que celles de La-Varenne, en revanche, les sépultures à incinération de cette dernière localité sont bien plus intéressantes à étudier.

J'appelle *sépulture à incinération* un genre que je n'ai encore rencontré qu'à La-Varenne-Saint-Hilaire, où ces sépultures existent en assez grand nombre. Elles consistent en de légers amas de cendres imperceptibles, mélangées d'os brulés déposés dans la terre, et provenant de corps dont l'ustion a été pratiquée ailleurs.

Ce genre de sépulture, remplacé plus tard par le dépôt des ossements dans des vases entiers, est assez difficile à rencontrer, en ce

(1) Au mois de juillet dernier, lors d'une excursion archéologique que j'ai faite à Saint-Maur-des-Fossés, dont dépend le hameau de La-Varenne-Saint-Hilaire; en compagnie de M. Peigné-Delacourt, j'ai fait étudier cette sépulture à cet archéologue, et il y a recueilli lui-même des fragments de poteries et des débris de silex travaillés.

sens, qu'il n'est reconnaissable que dans certaines circonstances toutes locales, tenant surtout au peu d'épaisseur de la couche de terre à la surface du sol. La terre en pénétrant dans la couche inférieure de nature différente, y a formé de petits enfoncements assez généralement coniques.

Au fond, se trouvent les ossements brûlés. Quant aux cendres, il est dificile de les distinguer ; mais les fragments de poteries et les silex travaillés sont significatifs.

Quelquefois, le fond du cône présente une autre disposition. Quelques fragments de poteries grossières provenant de vases différents font tous les frais de la sépulture. Trois ou quatre, placés verticalement sur un autre formant le fonds, reçoivent les cendres qui, quelquefois aussi, sont placées, dans le fonds d'un vase cassé.

Et combien d'autres encore ont été confiées à la terre sans tant de précaution !

Mais, à toutes ces sépultures assez rapprochées les unes des autres, et qui, grâce à l'exhaussement que les siècles ont apporté au sol qui les recouvre, n'ont pas été détruites par la charrue moderne, on rencontre, de même qu'aux grandes sépultures, de nombreux témoins du souvenir des vivants.

Ici, ce ne sont plus les belles pièces qui accompagnent les premières sépultures, ce ne sont plus les haches polies emmanchées dans les beaux bois de cerf. Non, le pauvre prolétaire ne pouvait se permettre ce luxe coûteux réservé aux riches : il offrait simplement à ses morts chéris, ces mille et un petits ustensiles qui, à cette époque plus sédentaire qu'on ne paraît le croire, lui servaient journellement, et qui, déposés dans la sépulture, nous indiqueraient presque la condition du mort, si nous étions mieux familiarisés avec les usages de ces temps.

Des aiguilles en silex affectant la forme triangulaire encore aujourd'hui en usage pour percer les cuirs, et qui ont pu donner l'idée première de l'alène de nos cordonniers, d'autres polies ; quelques poinçons taillés de façon à ménager le manche dans la pierre ; des ciseaux en silex ou en cornaline de quelques millimètres seulement, polis en biseau pour former le tranchant ; des pointes de flèches, soit taillées simplement, soit à ailerons de plusieurs formes ; des disques de toutes dimensions ; des demi-disques (1),

(1) On donne à ces pièces le nom de grattoirs Dans la collection que j'en ai recueillie, quelques-unes ont pu servir à cet usage, mais non pas toutes, car il en existe que leurs dimensions exiguës destinaient à un autre usage.

les uns demi-circulaires seulement, les autres longs, et deux, entre autres, provenant de la même sépulture, taillés sur le même modèle; des couteaux de toutes dimensions depuis deux ou trois millimètres, jusqu'à quatre centimètres; et les matrices ou noyaux sur lesquels ils ont été enlevés; des hâches polies et retaillées; et enfin une infinité de silex, de grès, de calcaires siliceux, etc., taillés de toutes formes, les uns imperceptibles, les autres plus gros, et en un nombre si considérable que la nomenclature en serait trop longue pour trouver place dans ce travail.

C'est par milliers qu'ils témoignent encore une fois, de cette affection pour les morts dont je vous ai déjà parlé.

Tous les animaux, domestiques ou non, de cette époque, y sont également représentés, soit par des débris plus ou moins caractérisés, soit par les outils que leurs os ont servi à fabriquer. Ces débris, surtout ceux de bœuf en grand nombre, peuvent encore provenir des repas funèbres, que tout semble indiquer comme ayant eu lieu près de chaque sépulture, et les fragments, placés à l'intérieur, proviennent sans doute de la part de l'absent (1).

Les poteries sont les mêmes que celles des sépultures à crémation.

Dans cette étude rapide, j'ai omis de parler des sacrifices humains ou autres, que l'on aime tant à se représenter comme ayant existé. Je ne nie pas cette coutume, mais, je dois le dire, jusqu'à présent, rien n'est moins prouvé que leur existence, bien que moi-même, dans la fouille de la sépulture du Musée de Cluny, j'aie rencontré à l'extérieur, parmi les pierres sur lesquelles le foyer avait été allumé, un fémur humain auquel, dans le premier moment, j'avais attribué cette origine sans beaucoup de preuves, je dois l'avouer.

Je vous demande la permission, en terminant, de vous expliquer un fait, dont vous ne vous êtes sans doute pas rendu compte.

Lorsque je vous ai parlé des sépultures à incinération, j'ai dit que le corps n'était pas brûlé sur place. On est donc amené à con-

(1) Depuis quelque temps, on emploie pour désigner les débris des repas funéraires le mot danois *Kjækkenmædding*. Outre qu'il n'est pas français et qu'il est fort difficile à prononcer, comme ce qu'il veut dire peut être parfaitement exprimé dans notre langue, je m'abstiens de m'en servir.

clure qu'il devait exister, en un endroit quelconque, un foyer général, commun à tous, sur lequel les corps étaient indistinctement réduits en cendre. Or, je crois avoir trouvé un de ces foyers en 1859 à La Varenne, dans le centre de la localité qu'occupent ces sépultures.

Formé d'une table de pierre, d'une forme particulière, reposant sur deux autres de moindres dimensions, mais non pas à la façon des dolmens, la disposition de ce monument dans les terres, l'état des pierres de la terre et des cailloux qui l'entouraient, ne me laissent aucun doute quant à son usage. Je ne puis en affirmer l'emploi, mais les pierres fortement brûlées, la masse de cendres qui existait encore au-dessus, et dont l'analyse est assez explicite, quant à son origine, concourent à donner quelque créance à ma supposition.

En résumé, ainsi qu'on a pu le voir, les plus anciennes sépultures qui soient parvenues jusqu'à nous ne remontent guère, dans nos contrées, au-delà de l'âge de la pierre polie, c'est-à-dire, de la troisième et dernière époque.

Quelques-unes cependant peuvent remonter jusqu'à la seconde période de la seconde époque, telles que celles à incinération, que j'ai rencontrées en 1863 à Issy (Seine), avec des silex taillés, dont plusieurs types, très-remarquables, n'existent, à ma connaissance, dans aucun autre endroit; mais elles sont excessivement rares, et bien plus faciles à distinguer de celles de l'époque suivante, à cause des silex taillés dont les types sont à part, que par les poteries qui sont les mêmes.

Les sépultures en ensépulturement peuvent être fouillées avec le concours d'ouvriers, mais celles à crémation ou bien à incinération nécessitent le travail manuel de l'archéologue lui-même. Seul, il peut saisir les faits et les détails sur place, et si, pour ces dernières, il éprouve quelque fatigue, de combien n'en est-il pas récompensé, et quelle satisfaction n'éprouve-t-il pas, en saisissant l'intention des peuples dont il étudie les dépouilles. Aussi, malgré l'aridité d'un tel travail, s'estime-t-il bien heureux lorsqu'il a pu faire partager à ses concitoyens, à ses émules, le résultat de ses travaux qui, comme je l'espère, doivent, un jour à venir, servir à reconstituer les origines historiques de la France, de son pays.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR UN LIVRE D'HEURES IMPRIMÉ EN 1509;

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

M. Le Blondel, notre confrère de la Section de Meaux, éditeur de l'*Almanach historique de Seine-et-Marne,* a cité il y a quelques années, dans sa publication, deux raretés bibliographiques imprimées à Provins, par Guillaume Tavernier, — *la Règle des Marchands* et *la Coûtume de Meaux,* — la première, en 1496, la seconde très-probablement en 1509 (1).

Nous ne croyons pas sans intérêt de signaler aussi un livre d'Heures, remontant à cette même année 1509, sans nom d'imprimeur, mais qu'il y a tout lieu d'attribuer également aux presses provinoises, et dont l'exécution ne le cède en rien aux curiosités précédemment indiquées aux bibliophiles, par M. Le Blondel.

L'exemplaire que nous connaissons, — le seul peut-être qui ait survécu de cette édition près de quatre fois séculaire (2), — nous a paru remarquable à plus d'un titre. Il appartient à M. Gaudard, propriétaire, adjoint au maire de Melun. C'est un in-12, ayant l'apparence d'un manuscrit; imprimé sur vélin, en très-beaux caractères gothiques, d'une complète analogie avec ceux de la *Règle des Marchands*, il est enrichi de majuscules de couleur, de lettres ornées, de gravures sur bois et de dessins à la plume sur les marges, enluminées ensuite avec non moins de soin que d'habileté.

(1) On sait que Provins fut une des 25 villes de France qui, après Paris, ont été dotées d'imprimeries à la fin du xve siècle. On ne connaît pas d'ouvrage, toutefois, sorti des ateliers de Provins avant *La Règle des Marchands,* 1496. — Meaux paraît n'avoir possédé une imprimerie que 25 ans plus tard ; les plus anciens livres cités comme imprimés à Meaux, datent de 1522, 1523, 1525 : ce sont des ouvrages du chanoine Lefèvre d'Etaples.

(2) Les ouvrages imprimés alors étaient ordinairement tirés à 300 exemplaires.

Très-soigné, comme on voit, ce livre a encore été relié en maroquin du Levant et doré sur tranches ; aussi son état de conservation est-il satisfaisant, quoique plusieurs de ses enluminures prouvent qu'il a souffert à certaine époque.

On y a joint après coup, — au moment de la reliure, sans doute, — quelques feuillets de vélin contenant des prières, copiées au XVIIe siècle et même plusieurs notes particulières.

Le titre, suivi de l'enseigne des *deux Sagittaires*, avec le monogramme de l'éditeur au milieu (G. E.), est ainsi conçu :

« Heures à lusage de Paris toutes | au loḡ sans riens req̄rir : « imprimez | nouuelleme̅t pour Guillaume Eu | stache demou- « ra̅t à Paris en la rue | de la Juifrie au deux Sagitteres : ou | « au pallaiz au troysiesme pillier. »

Et plus bas : « Guillaume Eustace. »

Les heures, hymnes, prières et oraisons, tant en latin qu'en français, sont précédées d'un calendrier, avec dictons et sentences rimés, où les noms des saints forment des jeux de mots dans le goût de l'époque.

« Janvier :

« En janvier q̄ les Roys venus sont
« Ḡlaume dort, Fremyn morfont,
« Anthoin boit le jour Vincent fois
« Polus en sont tous ses dois...

« Septembre :

« Gilles a ce que ie vois
« Marie-toy se tu me croix;
« Et prie des nopces Mathieu,
« Son filz Fremin, Cosme et Micheu. »

On y trouve, entre autres prières, une oraison à Saint-Fiacre, patron de la Brie, que nous transcrivons ici, parce que nous ne l'avons pas encore rencontrée ailleurs :

Saint Fiacre, patron de la Brye
Seul de ce nom : je te prye
Que envers Dieu le créateur
Tu soyes mon médiateur
Glorieux sainct d'Escosse né
Certain suis que Dieu t'a donné
Pouvoir sur hommes et sur femmes
Et par toy leurs corps et leurs âmes

De grans dangiers sont boutez hors;
Quant à la partye des corps,
Par toy sont garis langoureux,
Plains de fiebures, chancreux, ficqueux,
Desrompus et plains de grauelle,
Qui est maladie mortelle,
Polipeux plains de pourriture,
De broches, de ficques et d'ordure
Qui dedans le corps humain entre,
De flux de sang, de cours de ventre,
De flux menstrueux et de vers,
Et aussi d'aultres maulx divers
Dont médecin ne peut guérir,
Saint Fiacre te peux secourir
Si te supplye dévotement
Que à mon ame premierem[t].
Impetres la gloire éternelle
Et au corps temporellement
Me donnes santé corporelle.

AMEN.

Ce livre curieux contient 135 feuillets : d'abord 7 feuillets sans pagination pour le calendrier; le surplus est signé au bas des feuillets, à droite, par A 1, 2, 3, 4, plus 4 feuillets sans signature, jusqu'à P 1, 2, 3, 4 et 4 feuillets non paginés.

Une table est à la fin : « Sensuyt lordre du service contenu es « heures présentes, etc. » Puis vient la mention alors usitée : « Ces présentes heures à l'usaige de Pa | ris sont tout au long « sans requerir. Et fu | rent achevez l'an de grâce mille cinq « ce¯tz et neuf, le XXVIII. jour de Octobre. »

Si l'identité parfaite des caractères employés ici, avec les caractères gothiques allemands, en usage chez les Tavernier de Provins, à la même époque, ne suffit pas pour attribuer la fabrication de ce livre à l'imprimerie provinoise, pour le compte d'un éditeur parisien, — d'autres considérations de quelque valeur pourront servir à corroborer notre opinion.

Le volume que nous signalons, composé de prières à l'usage du diocèse de Paris, est resté à Provins, diocèse de Sens, et n'a cessé d'appartenir à des Provinois.

Il fut d'abord en la possession d'une dame, dont le nom se lit sur la page CII, en écriture gothique du commencement du XVIe siècle : « A Clémence Cordier, fem¯e de | Isaac Basille, marchant « de | Provins, apertien¯e cest présen | tes hures. Spes mea Deus, « Jesus, Maria, Joseph. »

Plus tard, passant à une autre famille, il porte ce nom tracé sur la page de titre : *Grillon*, D. M., avec la date 1678. On sait que Eustache Grillon, docteur en médecine à Provins, a laissé sur cette ville des travaux manuscrits de quelque valeur. C'est lui qui a inscrit, sur les feuillets en blanc de son livre d'Heures, le souvenir de deux processions solennelles, qui eurent lieu à Provins, les 14 juillet 1675 et 23 juin 1686 (1).

Il n'est pas indifférent de remarquer aussi que, dans le petit nombre de saints inscrits au calendrier, figurent saint Colomban, saint Mathurin, saint Liesne, saint Aile, sainte Fare, saint Fiacre, saint Lié, saint Quiriace et d'autres bienheureux en vénération particulière dans la Brie.

Enfin la mention suivante se trouve inscrite sur un des feuillets de vélin, ajoutés lors de la reliure : « Ce présent livre appartient « au citoyen Piat, demeurant à Villiers-Saint-Georges, l'ayant « acheté de Pierre..... m^d (bouquiniste?) à Provins, estallant « près la fontaine Saint-Ayoul, vis-à-vis la rue du Minage; m'a

(1) « Le dimanche 14e juillet 1675 se fit à Provins une célèbre procession générale à l'instance de MM. les maire et eschevins, qui étoient Me Jean Mercier, conseiller du présidial, Me Louis Lauret eslu, Me Eustache Grillon, médecin, Nicolas Chaussin et François Brisot, marchands ; — en laquelle se portèrent tous les corps saints et reliques qui sont dans toutes les églises de Provins, le clergé y étant tout entier, suivi de tous les corps de ville et d'un prodigieux nombre de peuple, tant de la ville que des lieux circonvoisins. On s'assembla à Notre-Dame-du-Val où l'on commença les litanies des saints, et delà, on alla en très-bel ordre à St-Quiriace, où Mre Renaud de Jolicœur, doyen de cette église, célébra la messe, MM. de N.-D. ayant un choriste de leur côté, par convention faite, sans tirer à conséquence. Et ce, pour implorer la miséricorde de Dieu à cause des pluyes et froidures continuelles qui empeschoient la maturité des grains, et les vignes de fleurir. Ce qui fut suivi d'un effet singulier et miraculeux, car il fit un fort beau temps le reste de l'esté et durant l'automne, et il y eût abondance de blé et de vin.

Le mesme jour et an se fit à Paris la procession de Ste-Geneviève, pour les mesmes raisons.

Le dimanche 23e juin 1686 se fit la clôture de la mission des R. P. capucins envoyés à Provins par Mgr Hardouin Fortin de La Hoguette, évêque de Poitiers, et nommé par le Roi à l'archevêché de Sens, par une grande et célèbre procession qui se fit de l'église Sainte-Croix en celle de Saint-Ayoul par un temps excessivement chaud et sec ; laquelle repassa par l'église des pères cordeliers, le Saint-Sacrement étant porté par Mgr le sus-nommé archevesque de Sens, accompagné de Mre François d'Aligre, abbé de St-Jacques, de tous les corps de ville, tant réguliers que séculiers, de grand nombre de curés de la campagne, tous en chapes, et suivis de plus de dix-mille personnes, toutes les communautés de la ville et toutes les confréries y ayant leurs cierges.

« coûté 15 sols, cejourd'hui samedi 13 avril 1793, l'an II de la « République et IV de la Liberté. »

Il n'était sans doute pas superflu de rapporter cette dernière annotation : elle laisse à penser, d'une part, quelles vicissitudes le volume a subies ; elle nous apprend, de l'autre, comment et par qui fut heureusement sauvé de la destruction, ce curieux spécimen de l'enfance de l'art typographique.

Depuis, il est resté dans la famille de l'acquéreur de 1793 ; et entre les mains de notre honorable confrère, M. Gaudard, sa conservation est désormais assurée.

ÉTUDE DE PHILOLOGIE COMPARÉE

PAR M. F.-G. EICHHOFF, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

La Société des Sciences, Lettres et Arts, nouvellement fondée dans Seine-et-Marne, a inscrit en tête de son programme le mot d'Archéologie, qui implique l'exploration des monuments anciens de la France et de l'étranger. Cette étude si intéressante et si vaste, s'appuie nécessairement sur plusieurs autres, parmi lesquelles on ne saurait oublier la philologie ou la science du langage; car comment déchiffrer les inscriptions, souvent frustes, des monuments mutilés, si l'on ne possède à fond la connaissance des idiomes primitifs, parlés jadis soit en Europe, soit même dans l'antique Orient. Un charme littéraire s'attache à chaque investigation locale, qui, toute restreinte qu'elle puisse paraître, se relie par comparaison, par tradition, par origine même, à des milliers d'autres débris semés à d'immenses distances, et signalant à travers les siècles, la marche progressive du genre humain. On nous permettra donc de retracer ici les débuts même de la philologie, de cette science comparative des idiomes répandus sur la surface du globe, sous cette réserve sincèrement acceptée d'être aussi concis que possible.

Quelle est l'origine du langage? Grand problême qui se rattache à celui de la création même, et que nous ne chercherons pas à sonder. Mais pour nous, qui croyons fermement à la noblesse native de l'homme, créé à l'image de Dieu, dégénéré chez le sauvage, relevé dans les pays civilisés, ce fait merveilleux est loin d'être insoluble, puisqu'il atteste les facultés supérieures de l'âme humaine, mises en jeu par les organes du corps.

Tout est mélodie dans la nature; chaque être vivant exprime son existence par un genre d'intonation spécial, mais ce qui, chez l'animal doué du seul instinct n'est qu'un cri vague et inarticulé, a dû être chez l'homme, dès son premier réveil, l'image fidèle de la pensée. Qui pourrait peindre l'instant où, sorti du néant, les

yeux frappés des splendeurs de la nature, les oreilles ravies de ses concerts, l'homme parla et proclama, à la face de la terre, l'empire incontestable de son intelligence! La Bible nous représente Dieu lui-même amenant à Adam les milliers de créatures qui peuplaient son nouveau domaine, en lui commandant de leur donner des noms; emblême expressif et sublime du premier essor de l'esprit humain appelé à régner sur ce globe.

Dans l'état de contemplation expansive, qui, selon toute vraisemblance, marqua l'enfance de l'humanité, le langage, interprète de la pensée, dut être simple et harmonieux comme elle; chaque son devenait une image, chaque image un reflet de l'univers. Les touches élémentaires pouvaient alors suffire pour préciser chaque sensation, parce que la perfection des organes et leur mobilité instinctive permettaient de nuancer les sons en une foule de gradations délicates.

Les voyelles, dans leurs modulations nombreuses, étaient les cris spontanés de l'âme, les consonnes, plus fermes et mieux articulées, caractérisaient chaque impression profonde et fixaient d'un seul trait la pensée. Chaque syllabe fut comme une note musicale, dont, après tant de siècles écoulés, il nous est encore donné quelquefois d'entrevoir et de saisir la portée. Mais, prétendre analyser de nos jours tous ces accords de l'âme et de la nature, vouloir dire comment chaque perception rapide de forme, de mouvement, de couleur, affecta diversement le sens intime pour en rejaillir en un son spécial, est une tâche qu'il serait vain d'entreprendre, et à laquelle les plus ingénieuses hypothèses ne sauraient donner ni but ni certitude.

Nous pouvons seulement reconnaître que les mots primitifs ont dû être en petit nombre et tous monosyllabiques; que chaque élément de ces syllabes, désignant un objet principal fut ensuite appliqué, avec des intonations diverses, à une série d'autres objets analogues, qui servirent à leur tour de types à de nouvelle analogies; qu'ainsi, par une marche continue, les mêmes sons simples s'attribuèrent à une foule d'êtres, toujours plus éloignés les uns des autres; et dont la filiation quoique réelle, devenait toujours moins apparente, la pensée, infinie dans son essence, se plia aux restrictions de la parole, en rangeant dans la même classe toutes les choses susceptibles d'un rapprochement partiel. C'est ainsi que, dans les langues les plus anciennes et les plus stationnaires, le mot qui nomme l'objet, celui qui le qualifie, celui qui l'active et l'anime, ne sont le plus souvent qu'un même monosyllabe, comme

on le voit actuellement encore chez les peuples de l'extrême Asie, religieux observateurs des traditions des premiers âges.

Bientôt cependant ces formules générales ont dû paraître insuffisantes. L'accroissement de la famille humaine multiplia les rapports et les besoins, l'esprit inventif modifia les objets matériels et s'empara du domaine terrestre pour l'adapter à son usage. Dès lors le langage dut grandir avec l'homme; les parties logiques du discours, sans cesse présentes à la pensée humaine, lors même qu'elles ne les spécifie pas, se dessinèrent clairement dans la parole sous les formes de substantifs, d'adjectifs, de verbes, de pronoms, de particules, les relations mutuelles des objets, et les époques précises des actions diversifièrent bientôt ces divisions mêmes par la déclinaison et la conjugaison. Pour répondre à tant d'exigences, les mots purent d'abord être groupés entre eux, en conservant leur valeur respective; de là des réunions de syllabes, des locutions complexes, des combinaisons permanentes. Enfin l'expression orale s'affranchit de ses entraves rudimentaires, et, accélérant ses mouvements, elle devint polysyllabique.

La langue avait cessé d'être une, et son développement, aussi varié que rapide, partagea toutes les vicissitudes des peuplades qui se répandirent sur la surface du globe. Bientôt séparées par de grands intervalles que les commotions terrestres contribuèrent à augmenter encore, ces peuplades élaborèrent leurs idiomes sous des influences opposées, lesquelles modifièrent en même temps leur physionomie et leur langage. Mélodieux dans les régions tempérées, sourd et bref sous les feux des tropiques, fort et âpre sous les glaces du nord, il peignit la vie contemplative du pâtre, la course haletante du chasseur, les cris menaçants de la tribu guerrière; il s'associa au sort de chaque horde, s'appauvrit par la barbarie, se propagea par la conquête, s'ennoblit par la civilisation. Au milieu des fluctuations de la race humaine, une foule de tribus tombèrent dans l'état sauvage, en s'éloignant du premier centre de lumière; beaucoup se mêlèrent ou s'entre détruisirent; tandis que d'autres, plus fortunées, s'élevèrent à la culture intellectuelle et grandirent à travers les siècles. Chez les premières, sans cesse agitées et divisées entre elles par des guerres intestines, le langage, imparfaitement indiqué, se morcela en une multitude d'idiomes aussi vagues et aussi mobiles que leur séjour. Ce sont ces peuples si divers qui sillonnent, actuellement encore, les vastes plaines de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et dont tous les dialectes procèdent par agglutination ou agglomération de mots. Chez les

nations plus calmes, au contraire, chez celles qui par les bienfaits d'un sol fertile et d'une longue possession paisible, purent connaître les sciences et les arts, le langage se perfectionna et s'étendit d'une manière constante, et le système harmonieux des inflexions lui donna, par d'heureux procédés, comme chez les Sémites et les Aryas, son plus haut degré de perfection.

C'est en considérant la chaîne entière des langues, cet immense foyer d'activité humaine soumis à une rotation continuelle, que l'on reconnaît avec admiration l'unité et la variété de la nature. Unité dans l'essence même du langage, dans l'expression concise des idées simples, dans l'échelle limitée des sons fondamentaux; variété dans leurs combinaisons infinies, dans l'abstraction et l'assimilation des idées mixtes, dans la physionomie de chaque idiome reflétant le caractère national. Grâce aux vastes découvertes de notre siècle sur les variétés du type physique et de l'expression orale des divers peuples, on a pu grouper et caractériser le millier de langues répandues sur notre globe; et de patientes investigations tendent chaque jour à préciser leurs rapports, que l'on voit, comme l'humanité même, converger tous vers un centre commun.

En recueillant les traditions des Noachides, dont les chefs de famille, mentionnés dans la Bible, ont transmis leurs noms intacts aux peuples les plus civilisés de l'ancien monde, nous pouvons entrevoir chez les uns, et reconnaître clairement chez les autres, une grande richesse de langage, constatant l'essor de l'intelligence, ou plutôt cet instinct supérieur qui paraît leur avoir été donné au début de la société humaine. Deux surtout, qui portent sur leurs traits mêmes, plus fidèlement que les autres, l'empreinte de leur noble origine, offrent, dans leurs antiques idiomes comme dans leurs alphabets phonétiques, le modèle des procédés les plus parfaits, reproduits par leur nombreuse descendance. Nous laissons à une plume plus autorisée que la nôtre le soin d'exposer ici la brillante contexture de cette famille de langues qui, sous le nom de sémitique, a régné pendant tant de siècles en Assyrie, en Palestine, en Syrie, en Arabie, a pénétré en Phénicie et en Égypte, et dont les immortelles productions survivent chez les Hébreux et les Arabes. Mais nous ne pouvons résister au désir de parler de nos langues d'Europe, et d'aller chercher leur illustration première, non en France ou en Allemagne, ni même à Rome ou à Athènes, mais dans des contrées maintenant bien déchues, quoique jadis étincelantes de lumière, dans la Perse, l'Inde et la Bactriane,

mystérieux berceau de la race arienne. C'est en effet des cîmes du Bolor, au centre du Caucase indien, qu'ont dû descendre, à des époques qui ont précédé toute histoire, ces migrations celtiques, germaniques, slavonnes, pélasgiques, qui ont progressivement couvert l'Europe, empruntant leurs idiomes divers, quoique analogues, à une source commune dont la trace se perd dans la nuit des temps.

Qui, en effet, peurrait nier l'affinité du français, de l'italien, du roman, de l'espagnol, du portugais, entre eux, et avec la langue latine, dont ils sont évidemment issus; l'affinité du latin lui-même avec les anciens idiomes italiques, et avec le grec classique ou moderne? Puis, comparant le grec au vieux slavon, au russe, au serbe, au bohême, au polonais, et surtout au lithuanien, on découvrira une parenté primitive, qui elle-même se rattache au gothique, et par lui au scandinave, au suédois, au danois, au tudesque, à l'allemand, au hollandais, et à l'anglais dans sa double origine. Et enfin, le rameau celtique attestera par ses débris, le gaëlique et le breton, une identité primitive, quoique mêlée à d'autres éléments. Ainsi, à l'exception des dialectes ouraliens, le finnois, le hongrois, le turc, et du basque, ce curieux fragment des anciens idiomes ibériques, toute l'Europe présente sur sa surface un vaste système de langues sœurs, dans lesquelles les racines principales, les verbes, les noms, les particules, convergent toutes vers la même origine, sauf les nuances plus ou moins accentuées d'une prononciation différente, dans laquelle les sons du même organe s'échangent entr'eux par une loi régulière, et produisent des combinaisons spéciales, qui reflètent le caractère de chaque nation.

Mais quel lien unit entre elles ces diverses langues, quel principe fondamental de leur essence a dominé leurs développements avec tant de force, qu'à travers les temps et les espaces, ces traits de famille, si longtemps méconnus, ont persisté et persistent encore dans toutes les phases de la civilisation européenne? Ce problème, ignoré des Grecs et des Romains, et de tous les peuples du moyen-âge, vaguement recherché par les modernes, sous des hypothèses erronées, n'a reçu que dans notre siècle sa solution glorieuse, incontestable. Depuis peu d'années d'éminents explorateurs, les Jones, les Wilson, les Bopp, les Chézy, les Burnouf, ont porté sur l'Inde le flambeau d'où devait jaillir la vraie lumière. Du fond des temples séculaires, où reposaient inscrites sur des feuilles de palmier, et renouvelées d'âge en âge, les annales poétiques d'une

grande nation, qui a vécu, plus que toute autre, de méditations et de souvenirs, de spiritualisme et d'espérances, est apparue une langue magnifique, harmonieuse dans son expression, sans altération dans l'orthographe, sans déperdition dans les mots, et contenant, sous sa forme invariable, toutes les origines européennes. L'alphabet sanscrit, de cinquante lettres, rangées, de temps immémorial, dans un ordre parfaitement logique, reflète toutes les inflexions de la voix, comme son vocabulaire répond à toutes les nuances de la pensée; et ses racines fondamentales, au nombre de cinq ou six cents, traversent et pénètrent nos idiomes et en déterminent toutes les phases, depuis Athènes jusqu'en Islande, depuis le Portugal jusqu'à Moscou. Le zend, non moins ancien, parlé jadis en Bactriane, comme le sanscrit l'était sur les bords de l'Indus, a fait rayonner vers la Perse et la Germanie des mots analogues à ceux que le sanscrit, à travers la Thrace et la Grèce, répandait sur tout le midi, et ces deux rameaux d'une même souche soutiennent, alimentent et résument toute la phraséologie européenne.

Développer ces richesses, ou même les indiquer, serait une tâche immense, que nous n'aborderons pas. Qu'il suffise de dire, qu'indépendamment des lumières que ces langues si complètes répandent sur nos idiomes, d'autres lumières, non moins précieuses, jaillissent de leur littérature. Car, dans les monuments primitifs, qui ont précédé la décadence de l'Inde et le mélange de peuplades plus grossières, se joint toujours à l'harmonie des mots, à leur formation judicieuse, à leur combinaison pittoresque, la hauteur et la sûreté des principes, la vive aspiration vers ce qui est noble et pur. Que l'on suive la migration des Perses, propageant le culte d'Auromaze, symbole lumineux de vertu, ou que l'on s'attache aux Indiens, s'élevant des naïves conceptions du védisme au culte de Brahma, le créateur suprême, partout, dans le Zendavesta comme dans le Manava, la Ramaïde, la Bharatide, on trouvera les idées de Dieu, d'immortalité, de rétribution finale, profondément gravées dans les cœurs de ces ancêtres de notre race; et qui oserait en douter de nos jours, à la lumière supérieure de l'Évangile? Non, la révélation primitive donnée à l'homme dès sa naissance, transmise par les patriarches aux premières nations civilisées, obscurcie, défigurée ensuite, mais jamais éteinte, jamais anéantie, n'apparaît nulle part plus manifeste que dans le spiritualisme indien, rayon émané de la même source que le pur monothéisme des Hébreux.

Voyons, entr'autres preuves, comment la création est décrite au début du Manavaçastra :

« Cet univers n'était que ténèbres, incréé, informe, invisible, ignoré, et comme plongé dans un profond sommeil. Alors le Dieu existant par lui-même, impénétrable et pénétrant toutes choses, activa les éléments vitaux. Dissipant soudain les ténèbres, l'Être spirituel, infini, incompréhensible, éternel, auteur suprême de toutes les créatures, se révéla dans sa splendeur. »

Les vers sanscrits correspondant pour la mesure aux hexamètres latins, on pourrait presque littéralement exprimer ainsi ce passage.

Principio tenebræ, chaos atrum, informe, profundum,
Gurges inanis, iners, oppressaque cuncta sopore;
Tum Deus, ipse suî genitor rerumque repertor,
Semina magna ciens, nocturnâ emersit ab umbrâ
Et penetrans chaos omne, sacrum impenetrabile numen,
Æternum, omnipotens, mundo nascente, refulsit.

Svayambhûr udbabhâu, αὐτοφυὴς ἐξεφανε dit le texte indien, dans cet exorde sublime, qui rappelle celui de la Genèse : *Yômer Elôhim : yêhi ôr, wa yêhi ôr. — Dixit Deus : fiat lux et lux facta est.*

COMPTE-RENDU
D'UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
DANS SEINE-ET-MARNE,

PAR LE Vte DE PONTON D'AMÉCOURT.

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Le 18 septembre 1864, des hommes venus de tous les points du département de Seine-et-Marne se rencontraient dans la petite ville de Nangis, située à peu près au centre de ce département et de l'ancienne province de Brie.

La plupart de ces hommes se voyaient pour la première fois, et pourtant ils se reconnurent.

Ils étaient vingt-et-un ; ils semblaient avoir un mot de ralliement ; à peine ce mot était-il échangé qu'ils n'étaient plus étrangers les uns aux autres ; ils étaient amis ; ils étaient frères.

Et, chose extraordinaire, ce n'était ni l'appat du gain, ni la passion politique qui les rapprochait :

Quel lien mystérieux pouvait donc les unir ?

Les uns étaient encore jeunes, les autres ne l'étaient plus ;

Plusieurs étaient connus, illustres même ; d'autres presque sans nom ;

Il y avait là un maître d'école et un membre de l'Institut ;

On voyait le fils du sénateur et pair de France presser cordialement la main du fils de laboureur ;

Certes ! c'était bien le cachet de notre époque, ce fraternel niveau qui passait sur des situations si différentes. A voir ces physionomies empreintes d'intelligence et de bonté, ce facile et cordial accueil réciproque, on se sentait bien en pleine France et en plein dix-neuvième siècle, et pourtant quand on prêtait l'oreille aux conversations animées des vingt-et-un voyageurs, on était étonné d'apprendre qu'ils professaient une espèce de culte pour les objets que le progrès moderne à mis au rebut, pour toutes les défroques du temps passé, cortége poudreux des générations éteintes, armes rouillées, panneaux vermoulus, statues mutilées, inscrip-

tions rongées, haches de silex, vieux tessons et vieux blasons :

Et l'on se disait presque : de quel temps sont-ils, ces chevaliers errans qui parlent de conquérir des donjons démolis ? qui sont-ils ces poursuivants de toute chose délaissée qui s'en vont payer en bonnes espèces les monnaies décriées depuis plusieurs siècles ? sont-ce des insensés ces courtisans des grandeurs déchues, adorateurs des beautés répudiées, collectionneurs de toutes épaves ?

Deux mots, Messieurs, vous donneront la clef de ce mystère.

La pensée humaine, ce point qui se meut sur la ligne infinie du temps, divise cette ligne en deux grandes sections; devant elle, l'avenir, derrière elle, le passé. Cet instant qui marche, ce présent, c'est notre esprit, c'est nous; l'avenir et le passé, voilà le contenant des âmes ; l'avenir, c'est un océan où d'immenses aspirations vont se perdre dans de profondes obscurités ; le passé, c'est un continent sur lequel notre pensée voyageuse se repose en contemplant la sereine réalité de ces horizons dont les mille nuances, les riants aspects, les douces teintes et jusqu'aux sombres déchirures lui rappellent la route parcourue par l'humanité, la lutte soutenue pour conquérir le progrès, les victoires, les défaillances, les blessures cicatrisées, souvenirs tristes quelquefois, mais toujours précieux. Le passé, c'est l'expérience, c'est la provision du présent, c'est la garantie de l'avenir; le passé, c'est notre richesse, l'avenir n'en est que le placement. Connaître le passé, c'est assurer l'avenir. Or, la connaissance du passé a un nom, elle s'appelle *Archéologie*. C'est une grande science, Messieurs; l'histoire n'en est qu'une branche, branche très-peu développée et qui chaque jour s'accroît au soleil de la discussion, protégée par toutes ses sœurs qu'on appelle philologie, paléographie, numismatique, archéologie proprement dite, ethnographie, anthropologie, voire même paléontologie et géologie.

On a dit du bien-être physique, de la richesse : c'est l'accumulation du travail; on peut dire du bien-être moral, de la civilisation : c'est la possession du passé. Le passé perdu, c'est la barbarie, comme le travail perdu, c'est la ruine.

Ils méritent donc bien de l'humanité ces pionniers de l'Archéologie, ces sauveteurs de débris, ces patients conservateurs d'un passé qui va se perdre. Les beaux-esprits souriront quelquefois de leurs minutieuses préoccupations; mais la science grandit et consacre tout ce qu'elle touche ; pour elle pas de petites conquêtes ; silence aux rieurs ! respect au livre dans lequel vous ne savez pas lire !

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression, je reprends mon récit.

Le département de Seine-et-Marne ne manquait pas d'Archéologues, mais aucun lien ne les unissait; leur isolement rendait impossible tout travail d'ensemble sur nos antiquités locales, et sous ce rapport notre riche contrée était moins favorisée que la plupart de ses voisines. Que lui manquait-il donc? rien qu'un homme, un homme d'initiative, un homme assez généreux, assez courageux, pour entreprendre de réunir des éléments dispersés et de fonder une association; tâche laborieuse, tâche difficile, ingrate fort souvent. L'année 1864 nous a donné cet homme, elle a ouvert chez nous l'ère de l'Archéologie locale.

Vous redire, Messieurs, la prodigieuse activité, le dévouement désintéressé, l'esprit de conseil, cette modération au milieu de l'agitation, toutes ces vertus de fondateur qu'à offertes à notre admiration M. le comte Ad. de Pontécoulant, c'est vous parler de ce que vous savez tous, mais c'est aussi vous répéter ce que votre reconnaissance aime à entendre.

A peine notre cher Président eut-il planté le drapeau de l'Archéologie que nous accourûmes tous pour prendre rang autour de lui; dès lors, notre pentarchie constitutionnelle était fondée, florissante, et, sous l'inspiration de son chef, elle signalait ses débuts par une de ces entreprises que les Sociétés même les plus anciennes et les plus laborieuses exécutent rarement, un voyage d'explorations Archéologiques.

Ce voyage, Messieurs, avait pour point de départ la petite ville de Nangis, et voilà pourquoi vingt-et-un de nos confrères s'y trouvaient ensemble le 18 septembre dernier.

Appelé à l'honneur de vous faire le récit de cette excursion, je dois vous dire d'abord que beaucoup de choses ne m'appartiennent pas en propre dans la partie scientifique du compte-rendu que je vais vous présenter; des chercheurs plus érudits, plus excercés que moi, m'ont communiqué leurs notes : rapporteur d'une commission nommée par tous les membres de la caravane, ma simple tâche consiste à composer une mosaïque avec les pierres fines que chaque touriste a recueillies dans son écrin. J'écarterai toute controverse et une foule de détails qui ne seraient certes pas surabondants, mais qui feraient de mon rapport un volume; chacun des lieux que nous avons visités aurait besoin d'une monographie spéciale; notre Société élèvera plus tard ces monuments, j'irais au-delà de ma tâche si je vous présentais aujourd'hui autre chose qu'un tableau d'ensemble largement esquissé.

D'après notre programme, la caravane devait quitter Nangis, à midi : l'heure a sonné, nous allons partir, mais d'abord, il faut faire l'appel des excursionnistes et parler de Nangis.

C'est dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, que nous nous réunîmes tous pour la première fois.

La Section de Melun était représentée par MM. Grésy, son président, Lemaire, Leroy, de May ;

Celle de Coulommiers, par M. Anatole Dauvergne, son président ;

Celle de Fontainebleau, par MM. Tabouret, Schopin, Bourges ;

Celle de Provins, par MM. Brunet de Presle, le comte d'Haussonville, Teyssier des Farges, Putois, Lenoir, Le Hériché, Delettre, Burin ;

Celle de Meaux, par MM. Carro, président de Section, de Pontécoulant, Le Blondel, Lefebvre, d'Amécourt.

On pourrait décomposer cet ensemble en un nombre infini de groupes, en tenant compte des titres et des aptitudes spéciales de chaque personne ; disons seulement que l'Institut de France était représenté par M. Brunet de Presle, la Société des Antiquaires de France, par le même personnage et M. Grésy, ainsi que par M. Carro, correspondant. Le comité impérial des travaux historiques, par MM. Dauvergne, membre non-résidant, et Grésy et Carro, correspondants. La Société française pour la conservation des monuments, par M. d'Amécourt. La presse départementale, par MM. Bourges, propriétaire de l'*Abeille de Fontainebleau*, Carro, propriétaire du *Journal de Seine-et-Marne*, Le Hériché, propriétaire du *Journal de l'arrondissement de Provins*, Lenoir, Delettre, rédacteurs du même journal, Dauvergne, un des rédacteurs de l'*Éclaireur de Coulommiers*, G. Leroy, rédacteur de l'*Indicateur de Melun*, Le Blondel, éditeur de l'excellent *Almanach de Seine-et-Marne*.

L'étude du moyen-âge était plus spécialement représentée par MM. Grésy, Dauvergne, Leroy, Lemaire, Delettre, Lenoir, Lefebvre ; celle de l'antiquité, par MM. Brunet de Presle, Carro, Grésy, de Pontécoulant ; la numismatique, par MM. Lefebvre, Burin, d'Amécourt ; la topographie, par M. Lemaire et par M. Lenoir, conducteur des ponts et chaussées ; la paléographie, par MM. Lemaire, archiviste du département et Leroy, secrétaire-archiviste de la Préfecture ; le haut enseignement, par M. Brunet de Presle, professeur de grec moderne, à l'école des langues orientales, l'enseignement primaire par M. Burin, instituteur à Saint-Just.

Enfin, n'oublions pas de dire, et ce sera témoigner de l'allure sérieuse et de la courtoisie parfaite de tous les membres de la caravane, qu'une personne appartenant à ce sexe que la Genèse nous représente comme le second dans l'ordre de la création, mais comme le premier dans le désir de s'instruire, une dame, dont les vertus sont bien connues en Seine-et-Marne, connues surtout des pauvres et des malheureux, Mademoiselle de H....., s'il m'est permis de mêler son nom à ce récit, a daigné prendre part à notre excursion. Aucune des pures jouissances de l'âme ne lui est étrangère, et en ce qui concerne spécialement la connaissance des monuments antiques, elle pourrait nous donner des leçons, car c'est à Rome même, à l'école des plus grandes ruines du monde, qu'elle a aimé à s'initier aux mystères de l'archéologie.

La visite de l'église et du château de Nangis était déjà faite quand eut lieu la séance d'inauguration de la caravane ; plusieurs excursionnistes étaient arrivés dès la veille, chaque train du matin en déversait quelques-uns sur le quai du chemin de fer, et c'est par petits groupes séparés, que tous visitèrent successivement l'église. C'était un dimanche : les derniers arrivés se virent contraints, à regret, de parcourir les nefs latérales et de faire le tour du sanctuaire pendant le prône paroissial; dans une grande cathédrale, cette démarche, pourvu qu'elle soit respectueuse, aurait eu peu d'inconvénients, mais dans une église de campagne, elle pouvait distraire les fidèles, troubler le prêtre et apporter un certain désordre dont nous aurions été plus responsables que coupables. Monseigneur l'évêque de Meaux s'en est ému : à tous les titres, et comme pontife, comme archéologue, et comme membre de notre Société, il avait le droit d'intervenir et nous avions le devoir de l'écouter. Notre Président s'est empressé de répondre aux observations toutes bienveillantes de notre premier pasteur ; nous n'avions pas besoin d'absolution, car l'intention seule donne à un fait le caractère de culpabilité, nous l'avons demandée, et maintenant nous redoublerons de vigilance, trop attachés au bien pour vouloir donner un mauvais exemple, trop conservateurs pour ébranler le peu de foi qui reste dans nos campagnes, et assez bien élevés pour savoir qu'on n'entre nulle part, sans s'incliner devant le maître de la maison.

NANGIS.

Deux monuments font l'illustration de Nangis, une église du XIIIe siècle et un château féodal remanié à plusieurs époques et particulièrement sous les règnes de Charles VII et de Henri II. Sur les pierres de ces monuments est inscrite toute l'histoire communale, féodale, politique et artistique de la petite ville.

Sur le portail à voussures ogivales de l'église, on voit encore la trace d'un ancien porche communal; ceci nous prouve que Nangis a possédé une municipalité dans les temps les plus reculés.

On distingue la séparation du chœur et de la nef; le chœur était construit par les gros décimateurs et les patrons, la nef par les affranchis.

La tour avait une plate-forme avant d'être couronnée d'un clocher : c'était un observatoire pour signaler l'ennemi, une forteresse pour le combattre.

Deux anciennes portes, dont on voit les traces dans le mur latéral du sud, ont servi d'entrées aux serfs et plus tard aux corporations de métiers.

C'est aux notes que m'a communiquées notre confrère M. Delettre, que j'ai emprunté la plupart des intéressants renseignements concernant la destination et l'origine des diverses parties de chaque église. Ces notes ont été publiées dans le journal de Provins; en rendre l'honneur à qui de droit, ce n'est que faire justice, mais, en même temps, je renverrai à notre collègue la responsabilité de tout ce qui, dans ses judicieuses remarques, pourrait n'avoir que la valeur d'une hypothèse.

Une chapelle seigneuriale est remarquable par des fresques émanées d'un habile pinceau, représentations chronologiques des Brichanteau, des Guerchy, marquis de Nangis, nobles maisons qui fournirent à l'armée et au clergé de nombreuses illustrations. Dans le mur de l'ouest de cette chapelle, on voit les traces de la porte au-dessus de laquelle étaient les armes des seigneurs, effacées en 1793. Une magnifique galerie de portraits de famille et de figures historiques est là, exposée à toutes les injures; les pointes de couteaux des gamins achèvent de mutiler ce qui avait échappé au racloir révolutionnaire, rien ne préserve ces précieux fragments, et pourtant que de souvenirs dans ce reste d'une pieuse fondation, sous ces arcs de cloître aux nervures découpées et aux fines décorations! Ce n'est pas dans ce compte-rendu, nécessairement rapide, que je puis décrire en détail les belles peintures murales de

Nangis. Notre savant collègue, M. Grésy, en a fait l'objet d'une monographie consciencieuse qu'il avait bien voulu me communiquer, mais je me garderai de déflorer son travail en l'analysant; à lui le plaisir de vous en offrir un jour la primeur, et à vous celui de le posséder dans son intégrité.

Dans l'ensemble de l'église, malgré quelques restaurations inhabiles, quelques mutilations dues aux troubles civils et religieux, on admire encore les légères colonnettes qui partent du sol et s'élancent d'un seul jet au plus haut des voûtes, l'élégant triforium, et les pures ogives des fenêtres, veuves, hélas! de leurs vitraux.

Cette église, commune autrefois à plusieurs fiefs agglomérés en paroisse, était reliée par la chapelle seigneuriale au château-fort, dont la terre, propriété de la maison de Brichanteau, fut érigée en marquisat et eut pour dernier titulaire Regnier de Guerchy.

De ce château, pêle-mêle élégant de tours féodales, de tourelles, de corps de logis et de pavillons, ne reste plus que l'aile gauche et si elle a échappé à la pioche des démolisseurs, c'est que la commune a eu l'heureuse inspiration de l'acquérir pour en faire son hôtel de ville.

Les pièces du rez-de-chaussée sont ornées de portraits d'anciens seigneurs, qui, malgré des retouches et de nombreuses couches de vernis, ont encore une valeur artistique. Félicitons-nous de voir confié à la garde de la commune, assurément digne d'un pareil dépôt, ce château qui rappelle tant de souvenirs : le grand Dauphin, le prince de Conti, la princesse de Lamballe, Napoléon Ier. « Ici, » dit notre confrère M. Leroy, dans le récit que le journal de Melun a publié sous l'anonyme trop modeste d'*un Archéologue Melunais,* récit auquel vous me saurez gré d'emprunter plus d'un passage, puisqu'assurément je ne saurais mieux dire, « ici, en février 1747, le Dauphin, père de Louis XVI, vint » incognito au devant de la fille du roi de Pologne et la servit, » déguisé en page, à un banquet qui lui fut offert par le marquis » de Guerchy; en 1759, le prince de Conti épousa, au château de » Nangis, la princesse de Modène; le 17 février 1767, on y fit les » noces du prince de Lamballe avec l'infortunée victime des sep- » tembriseurs de 1792; enfin, en 1814, la veille de la bataille de » Montereau, l'Empereur Napoléon passa la nuit dans cette pièce » aux trumeaux décorés de bergers d'idylles, ornée de portraits » d'un autre temps. »

RAMPILLON.

Nous déjeûnâmes à Nangis et nous partîmes pour Rampillon, dont la grosse tour nous apparut bientôt à l'horizon.

Rampillon n'a de remarquable que son église, mais ce monument à lui seul était digne de motiver le voyage archéologique qui a eu tant d'autres attraits pour nous; cette admirable création du XIIIe siècle, édifice à la fois religieux et militaire, est comme un livre qui donne aux visiteurs le moyen de reconstituer l'histoire du passé.

La première chose qui captiva notre admiration fut le portail. Sur un lambris à arcades trilobées, vingt-deux tableaux sculptés dans la pierre représentent tout le poëme des saisons. Voici toutes les scènes de la vie champêtre des habitants de la Brie contemporains de saint Louis : le labour, la moisson, le battage au fléau que les progrès de l'agriculture placent, de nos jours, dans le pur domaine de l'Archéologie; voici la taille de la vigne, le pressurage du raisin; plus loin, la chasse, les repas d'hiver. Ces costumes de l'époque, ces outils, ces traits de mœurs, ces mille détails, incompris du public, sont autant de perles pour l'archéologue et de trésors pour la science. Au-dessus, règne une galerie divisée en douze arcades, occupées par les statues des douze apôtres. Le linteau représente des épisodes de la résurrection; j'en laisse la description à notre confrère M. Lenoir, qui en a rendu compte dans la feuille de Provins : « La trompette fatale vient de sonner; les » tombeaux sont ouverts; des hommes, des femmes, des enfants » secouent la poussière des sépulcres et se dressent dans toutes » les attitudes de la terreur, de la surprise, de l'épouvante, de la » joie. Tous les sentiments se peignent sur ces visages; les uns, » tournés passionnément vers le Juge Éternel, respirent déjà la » béatitude, le ravissement; les autres lèvent des bras suppliants; » ceux-ci se tordent de fureur et de désespoir; ceux-là se bercent » gracieusement aux bras des séraphins qui les emportent. Tous » ces personnages sont nus. Il y a des poses chastes et des poses » impudiques; celle de l'ange est effrayante et terrible. Tout est » complet dans ce petit tableau si bien conservé. » Des anges adorateurs et des images de la passion forment la composition du tympan, et le trumeau supporte la statue de Jésus-Christ assis sur son trône et montrant ses plaies.

Une tour féodale s'élève à gauche du portail; au besoin le prêtre quittant l'autel revêtait la cuirasse pour repousser les malveillants

du dehors; il ne faut pas s'en étonner, car ce prêtre était un Commandeur du Temple. Rampillon constituait une commanderie de ce grand ordre qui, devenu suspect au petit-fils de Saint-Louis, s'engloutit dans les plus tristes débats, au commencement du XIVe siècle, laissant son héritage aux hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La tour contient, au rez-de-chaussée, une salle voûtée et décorée de peintures polychromes; elle servait à l'initiation des récipiendaires; une autre salle semblable, à laquelle on arrive par un escalier pratiqué dans la muraille, servait probablement dans l'origine à la conservation du trésor de l'église. Cette tour porte encore aujourd'hui, en souvenir d'une intéressante coutume locale, le nom de *tour aux Miches*. Beaucoup de fabriques d'églises possédaient un lot de terre appelé *le pain de Pâques*; il était affermé moyennant une redevance en *miches* livrées dans un lieu de l'église pour la collation du matin de Pâques; les œufs récoltés en carême étaient conservés; on tuait les porcs pendant la semaine sainte; les miches, les œufs, et les jambons offerts à l'église faisaient le menu d'un banquet qui avait lieu dans l'église même, le jour de Pâques après la communion; les restes du repas étaient vendus ensuite au profit de la fabrique.

Entrons dans l'église : pour y pénétrer on descend cinq marches; l'intérieur, d'un aspect régulier, ne diffère de celui de Nangis que par l'absence de chapelles absidiales; « une nef, et » deux collatéraux sans transepts ont pour décoration de puis- » sants piliers aux chapiteaux fleuronnés, d'élégantes colonnettes, » un triforium très-développé où s'inscrivent des trèfles, de larges » fenêtres aux ogives surhaussées, des oculus, des meneaux » cylindriques, le tout caractéristique du style ogival en lan- » cettes. »

« Le dallage du sol est formé en partie de pierres marquées » seulement d'une grande croix latine; ce sont les tombes des » chevaliers du Temple. La règle défendait aux Templiers de gra- » ver leurs noms sur leurs pierres tumulaires, et sous ces dalles, » suprême degré de l'abnégation, reposent dans un secret impé- » nétrable, les membres des plus illustres familles, qui tenaient » à grand honneur de s'affilier à l'ordre des Templiers. (*L'Archéo- » logue Melunais*). »

Différentes statuettes ont attiré notre attention, saint Elyphe, martyr, sainte Barbe, œuvres du XVe siècle et d'un beau caractère; nous nous arrêtâmes surtout devant la célèbre vierge de Rampillon et nous fûmes affligés de constater que « cette magni-

» fique production du XIVe siècle, n'a pas trouvé grâce devant un » ignorant qui l'a couverte d'une épaisse peinture, dans laquelle » s'anéantissent le fini et les détails de la sculpture, le jeu de la » lumière et des ombres, l'expression d'un chaste visage. Pour- » quoi ne pas lui avoir laissé les vives et fraîches couleurs dont le » moyen-âge l'avait dotée et qui, si elles étaient ternies, se seraient » rajeunies au souffle d'une restauration intelligente? Quand donc » ce vœu de Mgr l'évêque de Meaux, exprimé dans la préface de » son excellente Notice sur la cathédrale, se réalisera-t-il ? — » Puisse ce travail, dit l'éminent prélat, donner aux ecclésias- » tiques de notre diocèse le goût des études archéologiques, leur » inspirer un sentiment profond de respect et de conservation » pour nos vieilles églises, et les prémunir contre ce mauvais » goût qui préside trop souvent aux restaurations exécutées par » les conseils de fabrique! — Par une faveur particulière, le » dyptique de la fin du XVIe siècle qui accompagne la Vierge de » Rampillon, a été épargné par le badigeonneur. » (*L'Archéologue* » *Melunais.*)

Dans une travée du bas-côté sud, il existe une porte ogivée, ornée de trois colonnes adhérentes; le tympan représente Jésus-Christ recevant la Vierge sa mère au milieu d'anges adorateurs. C'est en avant de cette porte que se trouvait l'ancien porche communal.

Deux baies cintrées dont on voit les traces dans le mur latéral du nord, indiquent que le bas-côté gauche était divisé pour recevoir les serfs de deux fiefs différents.

Sous une stèle funèbre une statue de femme est couchée sur la dalle d'un tombeau. La forme du vêtement, la noble sévérité du travail annoncent l'œuvre d'un artiste du XIIIe siècle. Pourquoi cette tombe de femme dans une nécropole exclusivement réservée à ceux qui avaient fait vœu de chasteté? Nos recherches ultérieures nous l'apprendront peut-être.

LA CROIX-EN-BRIE.

Nous avons déjà déploré les restaurations inintelligentes commises à Nangis et surtout à Rampillon. Notre première impression en arrivant à la Croix-en-Brie, fut la douleur de constater un acte de vandalisme auquel il était temps que notre Société vint porter remède. Une superbe dalle avait été trouvée intacte lors d'une récente restauration de l'église; c'était une pierre sépulcrale

datée de 1540, représentant, figurés au trait sous des arcatures ogivales fleuronnées, « *Honorables personnes Andry Robsis et Robine Garnier.* » C'était plus qu'une relique archéologique, c'était un portrait d'ancêtres, un monument inestimable pour les *Robsis* et les *Garnier* deux familles encore existantes de propriétaires-cultivateurs de notre Brie. Il semble qu'on ait fait un effort d'imagination pour trouver la place où cette dalle pourrait bien être le plus promptement détruite : on l'a mise dehors, à la pluie et à la gelée, à plat, devant le seuil de l'église, en guise de décrottoir, là où tous les fidèles piétinent avec rage pour secouer la boue de leurs souliers et s'acharnent à limer le sol avec leurs semelles ferrées.

Cet acte de destruction n'est pas seulement déplorable au point de vue de l'Archéologie, il est blâmable au point de vue de la morale, car les familles achetaient le droit de faire poser ces pierres dans les églises sur leurs sépultures, et il constitue à la fois une profanation et une violation de contrat.

Nous fîmes immédiatement une collecte et nous recueillîmes entre nous la somme nécessaire pour faire lever cette dalle et la dresser contre un mur dans l'intérieur de l'église; le montant en a été remis à M. le curé de La Croix, et l'inscription suivante constatera la restitution de la tombe :

Cette pierre
a été rétablie en cet endroit
par les soins et aux frais
de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne
Le XVIII septembre MDCCCLXIV.

La Croix-en-Brie fut une ville autrefois; elle ne se distingue aujourd'hui des autres villages que parce qu'elle possède des réverbères.

Une première église fut bâtie par les moines de Cluny qui cédèrent La Croix aux Templiers en 1217. Leurs successeurs les frères de Saint-Jean de Jérusalem y transportèrent, de Provins, une commanderie de Malte, de la langue et du grand prieuré de France, cette commanderie avait Chateaubleau, Clos-Fontaine et Coutençon pour membres. La nouvelle église fut construite au XIIIe siècle avec les matériaux de l'ancienne et des grès tirés des carrières voisines.

L'édifice se compose d'une nef de quatre travées, un chœur, un

sanctuaire sans abside, deux bas côtés voûtés avec nervures, et une chapelle en saillie sur le bas-côté nord, consacrée à saint Loup. Le sanctuaire, le chœur et les bas-cotés sont l'œuvre des Commandeurs ; la nef a dû être laissée à la charge des habitants ; elle n'est voûtée qu'en charpente revêtue de plâtre; son portail sans ornementation abrite un porche communal formé de colonnettes supportant des voussures. La chapelle Saint-Loup qui était exclusivement destinée au service paroissial a un autel digne d'attention.

Il y avait sans doute encore des serfs quand on a construit l'église, on voit dans le bas-côté nord les traces de la porte qui a dû leur être destinée.

Claude Haton, curé de La Croix au XVIe siècle, nous a laissé la lamentable histoire des troubles de cette époque qui s'appesantirent particulièrement sur cette paroisse.

N'oublions pas de dire en passant que c'est à notre savant confrère, M. Félix Bourquelot, que l'on doit l'édition des mémoires de Claude Haton.

La sûreté personnelle des habitants de La Croix n'étant plus suffisamment protégée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ils obtinrent de François Ier, en 1544, la permission de se fortifier.

Nous avons vu dans le dallage de l'église, comme à Rampillon, des pierres ornées d'une simple croix latine, tombes de templiers. En vain l'on cherche à lire les noms, Dieu seul les connaît, l'humble foi de ces moines-soldats n'admettait pas que leurs ossements fussent étiquetés. Quelle grandeur dans cette humilité et quelle sagesse dans ce silence ! Ne sont-ce pas d'amères dérisions que ces formules, où l'on fait grincer aujourd'hui sur les trophées de la mort, les mots : *Éternels souvenirs, concession à perpétuité.*

Nous remarquâmes encore une cuve baptismale formée d'un beau bloc ovale, ornée extérieurement de plusieurs croix de Malte sculptées dans la pierre, avec la date du 13 avril 1555 gravée sur le socle. Un autel votif de la Renaissance, jolie composition à colonnes et à panneaux de divers marbres, est appliqué au mur septentrional du sanctuaire ; les armes en pierre sculptées d'un commandeur, trouvées récemment, nous a-t-on dit, dans les fouilles de la chapelle du midi, ont été appliquées sur cet autel et s'y trouvent harmonieusement encadrées.

L'église de La Croix, récemment restaurée, a subi comme presque toutes ses voisines, l'injure du badigeon.

CHATEAUBLEAU et SAINT-JUST.

Nous quittons la Croix-en-Brie, nos véhicules roulent rapidement sur une belle chaussée, longue de plusieurs kilomètres et plus haute d'un mètre environ que les champs qui la bordent, sans qu'aucune apparence de colline à franchir ou de déblais, nous donne la raison de ce long remblai.... Nous sentons battre nos cœurs d'antiquaires; il nous semble qu'en avançant, nous remontons le cours des siècles. C'est que cette chaussée est *le Perré,* la voie romaine de *Lugdunum* à *Gessoriacum*, par *Agendicum*, ou si vous voulez de Lyon à Boulogne par Sens, ou bien encore de Rome à l'île de Bretagne, car vous le savez, Messieurs, Rome était le point de départ de tous les itinéraires, et c'est pour cela qu'on dit encore de nos jours : *tout chemin mène à Rome.*

Un profond mystère régnait naguère sur cette portion du chemin, que suivirent sans doute plus d'une fois César et ses légions. La table Théodosienne, appelée carte de Peutinger, signale entre Sens et Senlis, une station appelée *Riobe,* qui se trouve reliée aux diverses stations d'*Augustobona, Bibe, Condate*, *Calagum.* Les distances sont cotées avec tant de précision, que le baron Walkenaer, restituant, à l'aide d'une règle et d'un compas, les stations détruites, plaçait *Riobe* vers Châteaubleau et croyait en retrouver le nom dans *Orby,* ferme située à quatre kilomètres au nord de ce village.

Ce n'était qu'une conjecture : la Commission, chargée par l'Empereur de dresser la carte des Gaules, a omis le nom de Riobe, dans le compte-rendu qu'elle a récemment fait de son travail : nous lui signalons cet oubli.

On sait qu'*Augustobona* était la ville de Troyes ; *Condate*, Montereau ; *Calagum*, Chailly ; et l'on suppose que *Bibe* était Pont-sur-Seine ; Chailly, village près de Coulommiers, était l'étape avant Meaux, que la même table appelle *Fixtuinum*, tandis que Ptolémée lui donna le nom de *Jatinum* et que les médailles semblent lui attribuer celui d'*Elpinum.* De ces trois noms, lequel désigne véritablement la capitale du peuple Melde? Voilà pour notre Société un intéressant problème à résoudre.

L'emplacement de l'antique *Riobe* n'est plus un mystère, grâce à notre confrère, M. Burin, instituteur de Saint-Just et Châteaubleau. C'est lui qui, le premier, a appelé l'attention de notre confrère M. l'abbé Denis, sur les antiquités de Châteaubleau ; plusieurs savants s'en sont occupés, les mémoires de la Société des

Antiquaires de France, et de la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en font foi.

Un tertre semi-circulaire, envahi par les broussailles, soutenu par un mur extérieur, portait le nom de *Château de la Vigne*, et passait pour être un reste d'établissement des Templiers ; M. de Lhervilliers en a signalé l'origine romaine.

Aucun doute pour ceux qui ont l'habitude des ruines et qui ont examiné le plan dressé par notre Président, c'était un théâtre romain : voici les *vomitoria*, au nombre de cinq, voici les gradins, les six *cunei* ou compartiments de spectateurs ; ici était l'*orchestra*, le *pulpitum*, le *proscenium*, puis la ligne droite qui forme la corde du demi-cercle, le *porticus*. L'ensemble a la forme d'une moitié de cercle, avec prolongement parallèle des deux extrémités de l'arc. La scène forme un carré long, les gradins un hémicycle. Les dimensions totales sont de quatre-vingts mètres en largeur et cinquante-trois en profondeur, dont quarante pour l'hémicycle et treize pour l'ensemble de la scène. Ce théâtre est plus grand que celui de Champlieu (Oise), mais plus petit que celui de Grand (Vosges), dont j'ai été depuis visiter les belles ruines pour établir une comparaison. J'estime que le théâtre de *Riobe* contenait trois mille spectateurs ; celui de Grand pouvait en recevoir le double.

En démolissant les murs de soutien de la première entrée, celle du fond du théâtre de *Riobe*, on a découvert, adhérent à un bloc de béton, une monnaie du 3e consulat d'Adrien, date de naissance et certificat d'origine du monument.

Les monnaies, Messieurs, voilà les fidèles témoins qui jetteront la lumière sur nos enquêtes archéologiques. Là où les pierres sont muettes, les monnaies parlent ; une monnaie, c'est toujours une date, c'est une inscription non-interpolée, c'est un monument de l'art, de l'histoire, des mœurs, des croyances, de l'économie politique des aïeux. Heureux sont les hasards qui ont fait placer à fonds perdus par nos pères ces miettes de leur vie, ces livres inaltérables qui enseignent tant de choses en si peu de pages !

Sur ces tertres, envahis par les broussailles, sur cette scène que la charrue dispute aux épines, spectateurs de cette lutte dernière, opiniâtre et silencieuse, entre l'homme et la nature, là où tant de spectacles bruyants, où d'autres pugilats ont été donnés, nous étions profondément émus.

Devant ce tableau d'outre-tombe de la Société gallo-romaine, en présence de ce dénoûment fatal, mais toujours imprévu, de la

grande comédie humaine, nous évoquions le passé, les acteurs, les spectateurs.... Tous ! tous ! voulions-nous crier.... mais le voile ne se levait pas, les morts ne nous saluaient pas.

Je me souviens que, dans ma récente visite au théâtre de Grand, qui servait aussi d'amphithéâtre, je descendis dans la fosse aux bêtes ; j'évoquais ainsi les tigres et les lions, quand bondit devant moi un animal au poil fauve, sur lequel j'avais failli mettre le pied : je reculai d'épouvante... Amer jeu du hasard ! ce n'était pas plus un lion que je n'étais un Romain, c'était un lièvre qui avait choisi cet abri à ciel ouvert, pour y faire son gîte. Si je me permets cette digression, Messieurs, c'est qu'elle a sa morale, et vous allez la connaître tout à l'heure. Nous ne sommes pas toujours maîtres de nos impressions ; l'objet qui frappe notre esprit, poursuit nos sens partout, la nature prend les reflets de notre âme, comme un caméléon. Voilà un lièvre qui eut un instant pour moi les proportions d'un lion ; en sortant du théâtre de Châteaubleau, nous rencontrâmes une fillette brune, portant fièrement sa petite tête ronde sur des épaules carrées : elle pouvait avoir six ans : « Voyez, disais-je à l'un de mes confrères, comme cette petite Romaine a bien le type caractéristique de sa race. » Malheureusement, elle était suivie de près par une blondine au teint rose et aux yeux bleus ; celle-là était Germaine ou Scandinave ; elle fit perdre à mon tableau sa couleur et dissipa mon charme. La morale, Messieurs, c'est que plus nous avancerons en archéologie, plus nous verrons combien il faut nous défier de l'idée préconçue et du parti pris, les plus grands écueils de la science.

Un vaste incendie a détruit la ville de Riobe ; à quelle époque ? Patience, nous le saurons exactement, les médailles nous l'apprendront, mais les élémens de certitude manquent encore. Tout le sol de Chateaubleau est rempli de substructions enfouies sous une couche de cendres ; il est jonché de briques et de poteries ; une foule de puits dont la maçonnerie est encore très-solide sont placés symétriquement et parallèlement à la voie. L'un de ces puits venait d'être curé ; au milieu d'une boue noire, mêlée de cendres, de charbons, de tessons et de mille débris, on a trouvé un vase d'assez grande dimension, de conservation parfaite. Espérons que cette pièce intéressante ne quittera pas notre département hors duquel, du reste, elle perdrait une grande partie de sa valeur. L'emplacement de Riobe s'étend à l'est de la voie romaine, les substructions prouvent que cette ville couvrait environ deux kilomètres de terrain sur un kilomètre de large. Une épaisse

muraille d'origine romaine existe encore à l'angle N. O. du cimetière.

L'église actuelle dédiée à saint Gond a été construite sur l'emplacement d'une autre plus considérable dont on voit encore la piscine et quelques restes. L'ancienne église, dédiée à l'Assomption, œuvre sans doute des Templiers, fut ruinée dans les guerres de religion.

Réjouissons-nous d'avoir dans M. Burin, un ardent travailleur attaché à ce *placer* archéologique de Chateaubleau, mine féconde pour notre Société. Il recueille avec le plus grand soin tous les objets que la cupidité des indigènes ne livre pas aux antiquaires ambulants étrangers au pays. Nous avons visité cette collection exposée avec soin dans la salle de mairie de Saint-Just; il y a des monuments de l'âge de pierre, des haches de silex ; il y a des médailles gauloises du temps de l'indépendance ; il y a des monnaies de la république romaine, celles qui servaient à payer les soldats de César ; il y en a de tous les âges de l'empire romain; il y a des poteries gauloises, des poteries romaines avec inscriptions, des pierres sculptées, des statuettes, des armes, des meules à bras, des ustensiles, des ornements, toutes choses qui sans doute n'atteindraient pas toujours des hauts prix si elles allaient hors du pays grossir l'armée des enfants perdus de la collection; mais qui chez nous, munies de leur certificat d'origine, ont une véritable valeur, puisqu'elles nous révèlent l'antique Riobe et seront des pièces justificatives de cette carte des Gaules à laquelle l'Empereur attache tant de prix.

Que notre confrère continue à recueillir tout ce que la terre rendra; que notre Société l'aide si elle le peut, pour acquérir, mais pas encore pour fouiller ; il faut nous instruire avant d'interroger la terre; rien ne presse : ce que la terre garde est en général fidèlement gardé et le pire des vandalismes serait celui que, dans une indiscrète précipitation, nous commettrions au nom de la science, si nous n'étions pas encore assez habiles pour la servir. Que M. Burin inscrive avec soin toutes les circonstances qui ont accompagné la découverte de chaque monnaie et le lieu bien précis de son enfouissement; qu'il nous prépare, dans ses moments de loisirs, le plan du territoire de Chateaubleau avec le répertoire de toutes les dénominations cadastrales, les lieux dits, rues, ruelles, chemins, cours d'eau, groupes de maisons, tout ce qui a un nom ; qu'il interroge les vieillards, les anciens titres, pour avoir les plus anciennes formes de ces noms. C'est à l'aide de semblables docu-

ments qu'on préparera la restitution de *Riobe*, et c'est aussi par l'étude du sens des mots topographiques qu'on parvient presque actuellement à retrouver la langue gauloise. Courage, M. Burin, vous êtes un de nos plus utiles collaborateurs, et en devançant les vœux de M. le Ministre de l'Instruction publique, vous avez donné un excellent exemple à vos collègues, aux modestes soldats de la civilisation dispersés dans tous nos villages.

LE CHATEAU DE BEAULIEU.

De Saint-Just nous nous sommes dirigés vers le château de Beaulieu, situé sur la commune de Pecy. M. l'abbé Denis a traité d'une manière complète et remarquable l'histoire de Pecy et des seigneurs de Beaulieu, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à cet excellent livre pour tout ce qui concerne l'archéologie de ces lieux.

En commençant à parler de notre campagne archéologique, Messieurs, j'ai évoqué le souvenir des chevaliers errants.

Dans tous les romans de chevalerie, il arrive un instant où le poète pour récompenser son héros de ses glorieuses fatigues, le transporte dans un lieu enchanté et lui offre un avant-goût du paradis. Tout ce que l'imagination peut créer de plus gracieux vient s'étaler à son œil ravi : un pont-levis s'abaisse, c'est la plus aimable des châtelaines qui lui donne l'hospitalité; il se promène dans des jardins délicieux; une main de fée panse ses blessures; une table se dresse, vrai parterre de fleurs, et se couvre pour lui de mets exquis; les coupes de cristal s'emplissent de ces rubis et de ces topazes liquides dont l'écume généreuse contient l'oubli des maux : Toutes ces ravissantes fictions ont été pour nous de charmantes réalités. Il faudrait avoir le feu sacré du poète pour décrire convenablement le château de Beaulieu, ses grands ombrages, son parc de Lenôtre remanié par le créateur du bois de Boulogne, ses tours féodales et ses larges fossés pleins d'eau, cette chapelle élégamment restaurée dont un des vitraux, nous montrant un chevalier Croisé, retrace un souvenir de famille, cette association si heureusement combinée du moyen-âge et de l'esprit moderne grandis et vivifiés l'un par l'autre, et enfin, et surtout l'aimable accueil, la grande hospitalité de notre hôte et confrère M. Teyssier des Farges, et de l'aimable châtelaine dont je n'ose rien dire parce que semblable sujet ne saurait être traité convenablement. Ceux de la caravane me reprocheraient de n'en pas dire

assez et ceux qui n'en étaient pas croiraient que j'exagère quand je ne raconterais que la simple vérité.

Cette bonne soirée est une de celles dont nous ne perdrons jamais le souvenir.

Il était près d'onze heures quand nous arrivâmes à Jouy-le-Châtel où des lits nous attendaient à l'hôtel du Sauvage, au presbytère et dans des maisons particulières; il était six heures du matin quand nous fûmes remis sur pied, reposés des fatigues de la veille et prêts à reprendre notre excursion.

DEUXIÈME JOURNÉE.

JOUY-LE-CHATEL.

Les chartes donnent à Jouy le titre de ville dès l'an 1045, et son nom, *Joviacum*, ou *Gaudiacum*, indique que cette localité existait au moins dès la domination romaine. Jouy était le siége d'une prévôté très-importante sous les comtes de Champagne. Son église était fortifiée comme toutes celles dont la tour a été couronnée d'une plate-forme avant d'avoir un clocher; construite au XIVe siècle, sur l'emplacement d'une autre qui avait été construite après l'an 1000, elle se compose de quatre travées de nef, deux travées de chœur, une abside formée de cinq côtés d'un octogone, deux bas-côtés ayant chacun un abside. Le chœur et le sanctuaire ont été élevés aux frais des gros décimateurs, la nef et le porche aux frais des affranchis, la tour, le clocher, signe distinctif de la commune, et le bas-côté nord, aux frais des habitants de la ville et de quelques fiefs annexés, comme l'indique la porte ouverte dans le mur latéral; l'autre bas-côté aux frais d'habitants d'autres fiefs; ceux-ci avaient un chapelain spécial, comme l'indique un exagone en saillie surmonté d'un clocheton; le prêtre qui desservait cette chapelle avait droit à une cloche particulière pour appeler les fidèles sur lesquels il avait charge d'âme. Il va sans dire que cette belle église est scrupuleusement badigeonnée.

Parmi les objets curieux qu'elle renferme, nous avons remarqué une Vierge du XIIIe siècle placée contre un pilier en haut de la nef latérale du nord, un lutrin sculpté du XIVe siècle, malheureusement mutilé, un beau chandelier pascal, une statuette d'un saint évêque, œuvre du XVIIe siècle, et enfin des dalles tumulaires remarquables.

Nous avons éprouvé la même impression pénible qu'à La Croix-

en-Brie, en constatant que les plus précieux de ces monuments sont exposés à la destruction; une charmante petite dalle incrustée de marbre, a été récemment placée, en guise de seuil, à la porte principale : la jeune fille qu'elle représente dans un riche costume du temps de Henri IV, porte maintenant à la poitrine une entaille carrée que l'on n'a pas craint d'y pratiquer pour y introduire la targette de la porte. Cette enfant était, suivant son épitaphe : *honneste fille Phare Bois, qui décéda âgée de* 14 *ans, le* 19 *novembre* 1607. Nos instances réitérées obtiendront-elles la réparation de tous ces outrages à l'art et à la mémoire des morts? Ici, du moins, on nous l'a promis (1).

VILLEGAGNON.

Les sires de Villegagnon prirent part aux Croisades et jouèrent un certain rôle dans les troubles des xve et xvie siècle. L'un d'entre eux, Nicolas Durand de Villegagnon, fut un véritable héros. Il était chevalier de Malte; il accompagna Charles-Quint dans son expédition d'Afrique, tint la campagne autour d'Alger et apprit aux Maures, trois cents ans avant notre conquête, à connaître la valeur française. En 1548, il vola au secours de la jeune et belle reine Marie d'Écosse, menacée par les Anglais. Par un tour de force, qu'on croyait alors impossible, il fit doubler le nord de l'Écosse à une escadre de galères, pour échapper aux croisières anglaises, prit à son bord la reine, sur la côte ouest, et l'amena en France. En 1550, il alla défendre l'île de Malte contre les Turcs; enfin, il partit du Havre, en 1555, pour s'en aller fonder une colonie française à l'embouchure du Ganabara (Rio-Janeiro). Sans les luttes religieuses de cette époque, qui mirent la division dans la colonie naissante, le Brésil, grâce à Villegagnon, serait une possession française et porterait le nom de France antarctique.

Le château de Villegagnon est détruit; l'humble et pauvre église conserve seule quelques souvenirs de cette illustre famille.

Lourde, laide et sans aucun style, elle fut construite à la fin du xvie siècle par ce même Durand de Villegagnon, qui était revenu en France et était rentré dans le catholicisme, après avoir paru embrasser la cause des protestants. L'ameublement de cette église presque abandonnée attira notre attention. Des panneaux peints,

(1) M. le curé de Jouy-le-Châtel, fait relever à ses frais, non-seulement cette pierre, mais encore toutes celles qui lui ont été signalées par la Société.

relégués dans les chevets du transsept et provenant de l'abbaye de Jouy, représentent une série de sujets mystiques tirés de la Bible et analogues à des litanies; plusieurs sont déjà tombés en poussière, mais ceux qui restent offrent assez d'intérêt pour que nous ayons souhaité vivement de les voir recueillis dans un des musées du département; c'est le seul moyen de les sauver d'une ruine complète et prochaine. Chaque sujet peint porte sa légende explicative.

Le chœur est orné de vingt belles stalles, provenant de la même abbaye. L'autel est accompagné de deux colonnes torses ornées d'arabesques sculptées; le couronnement n'existe plus; sur le tabernacle, œuvre du XIIIe siècle, sont sculptées les figures de Notre Seigneur et de deux apôtres, et sur le rétable on voit deux panneaux peints qui ne sont pas sans mérite. Il y avait des dorures sur ces belles boiseries, on vient de les faire gratter pour en recueillir la poussière et on a enseveli les sculptures sous des couches de couleur sans nom, ayant la prétention d'imiter un bois dont personne de nous n'a su dire l'essence. Bois pour bois, n'eût-on pas mieux fait de laisser apparent celui de l'autel? Du reste, ne nous plaignons pas trop, on aurait pu mettre la même couche de couleur bois sur les panneaux peints de l'autel, l'artiste décorateur en a eu pitié.

Dans un coin de l'église, nous avons vu un très-bel écusson sculpté et peint, avec casque et supports aux armes des Villegagnon; ailleurs, nous avons ramassé dans la poussière la tenture de soie déchirée et souillée d'un petit dais dont tout le contour est orné du même blason vingt fois reproduit. Ces deux pièces fort intéressantes devraient être mises à l'abri de la destruction; elles ne servent pas au culte, et nous souhaitons qu'elles soient échangées pour le Musée de Melun contre un don à la pauvre église, qui, nous rappelant la fable du coq et de la perle, préférerait, sans doute, la moindre subvention à son petit bagage archéologique.

A la grille en bois de la chapelle du sud est attachée une quenouille ornée de rubans, avec son fuseau chargé de fil; c'est la *quenouille de la mariée*. Une naïve et touchante coutume veut que toute jeune femme, lorsqu'elle s'occupe de monter son ménage, consacre son premier travail au mobilier de l'église; elle reçoit donc la quenouille chargée de chanvre, et quand elle a filé sa fusée, elle la rapporte à l'église, en l'accompagnant d'une offrande; elle y attache un des rubans de son bouquet, avec l'inscription de son nom et la date de son mariage. Quand une jeune fille meurt,

on suspend à la quenouille sa couronne et son bouquet virginal. Cet usage s'est conservé dans plusieurs de nos églises.

BANNOST (Banneau).

De Villegagnon nous nous rendîmes à Bannost, dont la vieille et intéressante église est une œuvre des XIe et XIIe siècle. Le chœur, l'abside, le transept et les chapelles latérales datent de cette époque ; la nef a été dévastée et reconstruite par les affranchis sur les anciens piliers restés debout. Le porche communal existe encore à la suite du portail, dont le seul ornement est une Vierge-Mère, digne d'être comparée à celle de Rampillon. Une ancienne porte latérale indique que le bas-côté nord a été reconstruit par les serfs ; une saillie hexagonale, surmontée d'un clocheton à l'angle sud-ouest de la branche occidentale du transept, indique que l'autre bas-côté appartenait à un fief et avait son chapelain et sa cloche particulière. On remarque sur les chapiteaux du transept des têtes grimaçantes fort curieuses.

L'église de Bannost possède des boiseries sculptées d'une richesse et d'une beauté remarquables. Les statues en bois de la Vierge, de saint Pierre et de saint Jean, surmontent le maître-autel ; son bas-relief est un magnifique panneau, représentant la Manne dans le désert ; sept autres grands panneaux, où sont sculptées des scènes de la vie de Jésus, ornent le chœur et l'abside ; la chapelle de la Vierge a aussi ses statues, ses bas-reliefs et ses panneaux, représentant la vie de Marie ; le Christ de la nef, le lutrin, la chaire, tout est en bois artistement sculpté, d'un grand style et d'une conservation parfaite.

Les limites assignées à ce compte-rendu, ne me permettent pas de donner plus de détails ; les bois sculptés de Bannost méritent une monographie.

VAUDOY.

Deux choses nous attiraient à Vaudoy, une église et une allée druidique. La beauté de l'église surpassa nos prévisions, l'allée druidique les déçut un peu.

Construite aux XIIe et XIIIe siècles, dévastée, puis restaurée et consacrée le 24 août 1540 par l'évêque *in partibus* de Mégare, comme l'atteste une inscription, l'église est dédiée à saint Médard.

Un porche bien conservé, une nef à quatre travées, un chœur de deux travées, une abside formée de trois côtés d'un hexagone, deux chapelles latérales avec nefs, un clocher sur la cinquième

travée du bas-côté nord, telle est la structure de cette église, une vraie cathédrale gothique en miniature.

Ce monument religieux est le plus complet que nous ayons visité dans notre excursion ; tout y est beau, harmonieux, grandiose même, sous des proportions restreintes ; les colonnettes annelées s'élancent hardiment, le triforium est plein d'élégance, les ogives sont du meilleur style. Il y a lieu de croire que ce bijou d'architecture fut édifié par Adam de Vaudoy, évêque de Meaux, mort en 1298, dont les armes *frettées de six pièces, cantonnées de France*, sont sculptées sur les piliers de la première travée.

Dans un coin de l'église sont reléguées des statues du moyen-âge, parmi lesquelles nous avons remarqué une vierge gothique du xve siècle, représentée assise et tenant l'enfant Jésus debout. Pendant que ces vénérables sculptures sont abandonnées et exposées à toutes les mutilations, d'affreux plâtres s'étalent sur les autels ; quand donc le goût s'épurera-t-il ? Quand saura-t-on apprécier les seuls objets qui méritent de l'être ?

De l'église, nous gagnons à travers une verte prairie, un petit bois où des rochers offrent dans leur bizarre alignement, sinon la trace d'un travail gigantesque, au moins une singularité géologique. Au milieu d'un terrain parfaitement aplani, se dresse, sur une longueur de plus de cent mètres, une ligne de blocs silico-calcaires, formant comme un mur cyclopéen, dont les éléments, disjoints par les puissants leviers d'une végétation vingt fois séculaire, ne présenteraient plus à l'œil qu'un informe chaos. Est-ce l'homme, est-ce la nature qui a transporté ces matériaux ? C'est plutôt la géologie que l'archéologie qu'il faut interroger. Aucun indice certain ne nous a révélé là l'intervention de la main de l'homme ; nous attendrons d'autres lumières.

MIREVAULT.

Le même doute n'était pas possible à Mirevault, dont la visite termina notre excursion. Là le sol a été profondément déchiré par l'homme, une tâche gigantesque a été accomplie, mais d'autres incertitudes devaient nous assaillir : quelle était la date de ces énormes terrassements ?

Le nom de Mirevault, *Mira valla, mire valletu*, signifie *retranchements merveilleux* ou *admirablement fortifiée*. Ce nom est porté par une enceinte entourée d'un escarpement en terre qui formait rempart, et fortifiée de tous côtés par de larges fossés. Un chemin la reliait à la voie Romaine. L'enceinte mesure un

hectare cinq ares et demi, sa forme n'est pas très-régulière, elle se rétrécit vers le sud-ouest et sur ce point se dresse, au milieu du fossé qui s'élargit, une énorme butte circulaire de dix mètres d'élévation et de seize ares de surface. Un mur était bâti sur la circonférence supérieure de ce monticule ; des substructions fortement cimentées, indiquent un pont de communication entre l'enceinte et le tumulus. A cent mètres au sud-ouest s'élève une autre enceinte ou un monticule découronné, également entouré de fossés ; et plus loin encore, à quatre-vingt mètres de là, dans la même direction, on constate, au milieu des champs cultivés, une troisième butte, avec des fossés accusés par la dépression du terrain. Une sorte de rempart avancé, ayant la forme d'un croissant, protége cette butte et complète le système de ces fortifications.

Est-ce là l'œuvre de la féodalité ? Est-ce un camp romain ? Est-ce un monument anté-historique ? Voilà trois hypothèses ; il ne m'appartient pas de formuler une décision. Nous nous serions presque tous prononcés en faveur de la première opinion, si nous n'avions pas connu le savant travail lu à la Sorbonne, par M. le comte de Pontécoulant, travail dans lequel notre honorable Président démontre que ces retranchements ont tous les caractères d'un camp romain. D'autres faits qui demandent à être éclaircis limiteraient également, en faveur de la troisième hypothèse, celle qui ferait remonter les buttes de Mirevault à la plus haute antiquité.

M. l'abbé Denis fait remarquer dans son essai sur Pecy, qu'une analogie frappante existe entre le camp de Mirevault et le camp dit *d'Attila*, à la Cheppe, qu'on sait maintenant être bien antérieur à Attila.

Nous avons tous pu voir et nous aurions pu acheter une très-belle hache celtique en silex, trouvée à Mirevault même, par l'habitant d'une chapelle convertie en maison, contiguë au fossé du grand retranchement.

Si l'auteur de certaines fouilles n'a pas été victime d'une mystification, ce que nous saurons en pratiquant de nouvelles recherches, aucun doute ne sera possible sur l'origine celtique de Mirevault ; ce sera un monument anté-historique, contemporain des habitations lacustres, de l'âge de la pierre, de ces sépultures curieuses, qu'exploite si savamment M. Louis Leguay, et dont un autre de nos confrères, M. Anatole Roujou, a signalé jusqu'à trois gisements superposés, dans les berges de la Seine, près de

Choisy-le-Roi. Rien ne s'opposerait à ce que, créés d'abord par les Celtes, ces retranchements aient été appropriés par les Romains à leurs usages militaires, que les chefs barbares comme Attila s'en soient servi momentanément, que les Normands même en aient fait leurs *keep*, ou postes de défenses, qu'enfin la féodalité en ait elle-même tiré parti ; ne faisons-nous pas des routes avec les voies romaines? L'étymologie même de Mirevault ne prouve-t-elle pas que les retranchements existaient déjà du temps des Romains?

Que de richesses archéologiques nous possédons, Messieurs, à en juger par ce que nous avons inventorié dans cette première vacation ! Nous n'avons pas vu la moitié d'un canton, nous n'avons touché que la surface des choses, et notre domaine nous apparaît si vaste qu'il semble que nous ne suffisions pas à l'explorer. Je disais en commençant que l'histoire est à faire ; jugez-en vous-même : de nos pères les Gaulois nous ne savons rien, et l'histoire des Gaulois est presque de l'histoire moderne, relativement aux races qui ont habité notre sol. Les Gaulois connaissaient l'or, le cuivre, le fer même ; d'autres avant eux ne connaissaient que la pierre, les os, les dents d'animaux ; ne fabriquaient que la poterie, et ceux-là étaient déjà relativement civilisés, puisque des couches humaines les avaient précédés, lesquelles avaient perdu les notions primitives au point de ne savoir même pas tirer parti du silex, des os et de l'argile.

Qui peut dire combien de siècles se sont écoulés entre les premiers aborigènes, dont un fleuve qui ronge ses berges met à nu les sépultures et permet à notre courageux confrère, suspendu au-dessus du courant, à quatre mètres en contre-bas du sol, de nous révéler la religion et les mœurs, et ceux qui, sans connaître encore le métal, possédaient déjà des outils assez puissants pour élever des *tumulus*, exploiter des forêts, bâtir leurs villes sur pilotis dans les lacs et les marais.

Combien d'autres siècles se sont écoulés entre ceux-ci et ces Sénons nos pères, qui, armés de pied en cap et fiers de leurs riches *torques*, ont réveillé les oies du Capitole ; ces guerriers aux symboles d'animaux, Sénons aux deux chèvres affrontées, Tricasses aux trois chats, Eduens au sanglier, Sequanes au bison, qui portaient à Rome le *tumultus Gallicus*, et faisaient trembler la louve dans sa tanière, sait-on encore quel langage ils parlaient? Non, c'est l'archéologie qui, aujourd'hui seulement, commence à nous l'apprendre.

Mais voici venir César; la civilisation romaine nous gagne; la vie n'était qu'une longue lutte, lutte contre les éléments, lutte contre les bêtes fauves, lutte d'homme à homme; l'aigle romaine apporte la quiétude à l'ombre de ses grandes ailes. Ce n'est pas trop, en échange de l'indépendance. La Gaule se couvre de routes et de monuments. Au lieu d'enceintes, on élève des théâtres; Mirevault n'a plus sa raison d'être, Riobe fleurit.

L'empire Romain s'écroule, la Gaule n'est plus protégée, mais elle est disciplinée par le Christianisme, soumise à l'autorité morale des vieillards qui gouvernent les églises; et tandis que les nouveaux conquérants forment dans son sein une caste guerroyante, elle, la vieille race régénérée dans la foi, devenue désormais la France, bâtit les églises romanes et gothiques, dont Bannost, Vaudoy, Nangis, La Croix, Rampillon et Jouy, nous ont offert d'intéressants spécimens.

La féodalité a aussi ses grandeurs dans les châteaux de Nangis et de Beaulieu; elle s'unit à la religion dans ces corporations de moines-soldats, dont les églises fortifiées et les sépultures de Rampillon et de La Croix, nous révèlent à la fois la puissance et l'abnégation.

Pourtant la féodalité s'affaiblit dans ses luttes; la commune, souvenir de l'ancien municipe, de l'antique cité, renaît et grandit. L'humble porche, qui abrite ses délibérations, s'élève à l'ombre de l'église.

Passons vite sur les déplorables incidents, qui ont causé tant de désastres, les Normands, les Anglais, les luttes religieuses; arrivons à la Renaissance, elle inaugure l'ère moderne, le triomphe des arts, de la civilisation et de la liberté. Tous nos monuments s'impreignent bientôt de son esprit artistique et se décorent des élégantes conceptions qu'elle a enfantées; citons seulement l'autel votif de La Croix, les magnifiques sculptures de Bannost, l'autel de Villegagnon, les boiseries peintes de Jouy-l'Abbaye, actuellement transportées à Villegagnon, les dalles tumulaires de La Croix, les remarquables peintures à fresques de Nangis, et vous voyez, Messieurs, qu'en résumant cette revue de notre féconde et laborieuse campagne, en énumérant seulement ce que possède un tout petit coin de notre département, nous pouvons dire : l'histoire est là, et répéter un mot célèbre : Quarante siècles ont passé devant nous.

UN MONUMENT FUNÉRAIRE

Des seigneurs de Courceaux au XIIIe siècle, dans le Cimetière de Montereau-sur-le-Jard,

PAR M. GRÉSY,

Membre fondateur (**Président de la Section de Melun**).

Il n'existe peut-être pas deux cimetières en France où l'on retrouverait encore debout un monument funéraire du XIIIe siècle, d'abord parce qu'à cette époque les concessions à perpétuité obtenaient facilement le privilége d'être placées dans l'intérieur des églises, d'un autre côté, les nouvelles ordonnances de police et de salubrité tendent tous les jours à raréfier le nombre des cimetières primitifs, et si, dans le peu qui en reste, des monuments ont été élevés au moyen-âge, les fureurs des dissensions civiles ou religieuses ont dû les faire disparaître aux XVIe et au XVIIIe siècles, quand les intempéries du ciel n'en avaient pas encore consommé l'entière destruction. La suppression du cimetière des Innocents à Paris où se remarquait la croix Gatine et d'autres croix du même genre en offre un mémorable exemple. Les curieux débris dont nous avons l'honneur de vous soumettre les dessins sont-ils dans le lieu de la fondation? Ont-ils été apportés d'un ancien cimetière de Courceaux ou du Jard? L'absence complète de documents à cet égard rend la question difficile à trancher, ce qu'il y a seulement de certain, c'est que le monument a changé de destination en devenant la croix communale du cimetière de Montereau, et l'espèce de pyramide grossière sur laquelle il est exhaussé me semble prouver qu'il a dû être changé de place.

Il y a quelques années ce cimetière, qui a heureusement conservé son emplacement primitif autour de l'église, n'était pas encore fermé de murs. Un jour de chasse, nous revenions fatigués et nous faisions comme les habitants du lieu, nous le traversions pour abréger le chemin, lorsque je remarquai que la croix de fer qui en occupe le centre, était fichée et scellée dans un fût de pierre brisé, paraissant provenir d'une autre croix plus ancienne (Pl. I, fig. 1). En écartant avec le canon du fusil l'épais buisson de ronces et d'épines qui en masquait complétement la base (vérification que, dans toute autre circonstance, on n'aurait peut-être pas tenté de faire, faute d'en avoir de suite le moyen), je distinguai sous d'épaisses couches de mousse et de lichen, un massif quadrangulaire, surmonté d'un larmier et couronné aux quatre angles d'aspérités qui

semblaient promettre quelques détails de sculpture. L'espoir de découvrir une inscription intéressant notre histoire locale me fit revenir dès le lendemain, muni de divers ustensiles propres à nous débarrasser de toutes ces enveloppes parasites. Dans mon impatiente curiosité je me mis de suite à l'œuvre; un chercheur d'or n'aurait pas entamé son *placer* avec plus de passion. Pour ménager davantage la vénérable pierre, je finis par n'employer que la brosse dure et le lavage à grande eau. Quel stimulant ce fut pour nous quand, sous la terre végétale qui empâtait les quatre faces du larmier, mesurant chacune 0, 95 c. de largeur sur 0, 10 c. de hauteur, je reconnus les vestiges profonds d'une gravure régulière, mais malheureusement tellement confondus avec les profondes rigoles que les eaux pluviales y avaient incessamment creusées, qu'il était impossible de déchiffrer un seul mot; l'éclat du soleil ne faisait qu'accroître la difficulté en faisant miroiter également la lumière sur toute cette surface rugueuse. (Pl. II, fig. 2.) C'est alors que j'eus l'idée d'emplir tous les creux de mine de plomb en poudre, et ensuite de souffler avec précaution presque parallèlement au plan du larmier, de manière à ne chasser la poudre que des cavités les moins profondes; après avoir répété plusieurs fois l'expérience, jugez quelle jouissance ce fut pour l'archéologue, de voir apparaître, comme par magie, sur les quatre côtés, une ligne non interrompue de belles lettres onciales tracées en noir, qui donnaient l'inscription suivante :

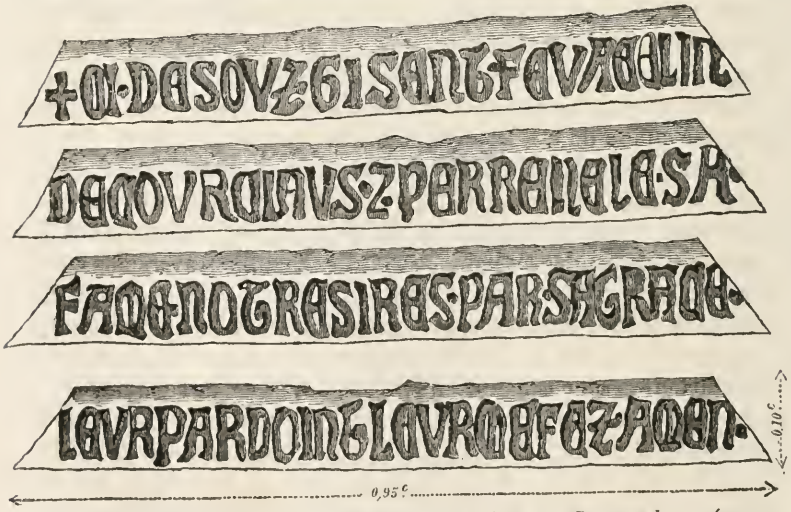

† *Ci dessouz gisent feu Acelin de Courciaus et Perrenele sa fame, notre sires, par sa grace, leur pordoint leur mefez. Amen.*

Puis, dans la gorge qui se profile au-dessous du larmier, je dégageai des rinceaux profondément fouillés qui, autant qu'on en peut juger dans leur état de dégradation, paraissent appartenir à la flore nationale (Pl. II, fig. 2). Or, vous savez que c'est un des caractères les plus distinctifs de l'architecture du XIIIe siècle.

Enfin, autour du fût, qui est annelé à la base, nous vîmes sculptées en ronde bosse, les quatre figures symboliques des Évangélistes; quoique décapitées, elles sont faciles à reconnaître et tiennent chacune un philactère des livres saints (Pl. II). L'homme seul est ailé, et il a en outre une espèce d'amict croisée autour du cou (Pl. II, fig. 4). On voit par ce détail que dès le XIIIe siècle les imagiers avaient déjà mis en oubli les règles hiératiques qui veulent que l'attribut de saint Mathieu soit, non pas un ange, mais un homme, par la raison qu'il commence son livre par la naissance humaine du Sauveur, en racontant sa généalogie, ainsi que l'ont prouvé Dom Guéranger d'après saint Grégoire-le-Grand et encore récemment M. l'abbé Van Drîval en décrivant la croix d'Oisy (Pas-de-Calais) (1); suivant nous, la confusion a du provenir de ce que l'école symbolique, pour exprimer la sublimité de la doctrine, aimait souvent à ajouter des ailes aussi bien au lion et au bœuf qu'à l'homme, ce qui faisait que le vulgaire le prenait pour un ange; mais du moment que les autres animaux sont figurés sans ailes, il est évident que l'homme doit en être également dépourvu (2).

N'était-ce pas une belle inspiratien de placer ainsi au pied de la croix, qui est le trophée de la foi chrétienne, ces figures tétramorphes, comme quatre satellites, auxquels en sont confiées la garde et la défense; elles semblent partir de cet arbre de vie et s'avancer vers les quatre points cardinaux pour proclamer la vérité et instruire les nations.

Autant il est fréquent de rencontrer sur les monuments chrétiens ces quatre figures symboliques dessinées, peintes ou gravées au trait ou même exécutées en bas-relief, autant il est rare de les voir sculptées en ronde bosse. Nous serions même embarrassé d'en citer en France, un autre exemple que celui de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, appartenant déjà à cette époque de décadence où l'art commençait à se matérialiser (3); mais, en

(1) Voir la *Revue de l'art chrétien*, 2e année, no 7, juillet 1858, p. 313.

(2) Entre autres exemples, voir la miniature qui accompagne notre *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres.*

(3) En Italie, il serait plus facile d'en trouver des exemples, car outre le célèbre

général, il semble que ce soit avec intention que l'art chrétien, toujours si logique dans ses enseignements, ait évité de donner une forme trop saisissable à la représentation d'un symbole mystique qui ne devait parler qu'aux yeux de l'esprit, c'est donc ici un type exceptionnel et digne d'être remarqué. En s'orientant suivant la lecture de l'inscription, le rang assigné ordinairement aux quatre Évangélistes n'est pas observé, l'aigle qui devrait venir immédiatement après le lion est aussi précédé du bœuf; mais nous ferons remarquer que l'ordre hiératique est parfaitement suivi sur le pied de la Croix de saint Bertin, monument de la fin du XIIe siècle (1), qui est conservé au musée de Saint-Omer. L'abbé Suger eut soin de s'y conformer aussi, lorsqu'il les fit placer, en 1144, sur un pied de croix de l'église de Saint-Denis.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Courceaux était une seigneurie de franc aleu, exempte de toute servitude et de toute prestation et l'une des plus anciennes de la Brie ; elle avait été léguée, au Xe siècle, par Bouchard ou Burkhardt, premier comte de Melun, à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, où le célèbre donateur s'était retiré et était allé prendre l'habit religieux avant de mourir : « *Unum alodum qui vocatur Curciacus*, » porte la charte du roi Robert, qui a été transcrite au XIIe siècle, dans le *Grand Cartulaire Blanc,* conservé aux archives de l'Empire.

Le 4 des ides de juillet en 1060, pendant un séjour à Melun, le roi Henri Ier déchargea l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés de la mauvaise coutume que ses cuisiniers et serviteurs avaient de prendre les chairs de bœuf aux villes de Courceaux et de Moisenay, avec défense, sous peine de vingt livres d'or, de violer ce privilége. En 1118, Louis-le-Gros, donna à la même abbaye le droit de voierie à Courceaux.

Louis-le-Jeune, étant à Melun en 1172, défendit au prévôt de Melun et à ses autres officiers, de rien prendre sur les hôtes de l'abbaye de Saint-Maur à Courceaux, dont les coutumes et priviléges furent encore confirmés par une charte de Philippe-Auguste datée de 1210.

Quant aux seigneurs autochtones de Courceaux, qui apparais-

lion de la place Saint-Marc, à Venise, les quatre animaux symboliques se retrouvent sculptés en ronde bosse sur quatre entablements du portail, aux églises d'Orviette et de Palerme, et ils se groupent pour soutenir le pupitre de l'ambon, dans l'église de Pistoia.

(1) *Annales Archéologiques* de Didron, XVIIIe tome.

sent au XIIIe et XIVe siècles, ils semblent n'avoir possédé qu'un fief relevant de l'abbaye de Saint-Maur.

Simon de Courceaux était prévôt de Melun, en 1294, et des actes de 1302 lui donnent encore la même qualité.

A l'abbaye du Jard, qui n'était qu'à une demi-lieue de Courceaux, on voyait autrefois dans l'église, près de la chapelle Saint-Authaire, une dalle tumulaire, dont le dessin nous a été conservé dans un volume de la collection Gaignières, qui manque à la bibliothèque Bodleienne d'Oxford et dont nous devons la communication à la gracieuse obligeance de M. Albert Lenoir (Pl. III). Jean, Acelin de Courceaux et Agnès, sa femme, y sont représentés sous deux arcades trilobées, dans le costume civil du temps : l'homme est coiffé d'un béguin de linon, noué sous le menton, vêtu d'une tunique à manches étroites et descendant jusqu'à mi-jambes, avec capuce rejetée sur les épaules ; la femme porte, relevé sur la tête, le capuchon pointu de son dominical et par dessous une longue robe traînante. Sa guimpe encadre modestement son visage et recouvre entièrement les nudités du cou, comme chez les religieuses cloîtrées de nos jours. Ses heures à double fermoir sont suspendues à son bras gauche par une espèce de bandoulière en étoffe, qui sert en même temps d'enveloppe ou de reliure. Autour des personnages et jusque sur leurs vêtements, sont gravées des antiennes et les litanies du saint nom de Jésus. Les inscriptions sont ainsi conçues :

† ICI.GIST.JEHAN.ACELIN.DE.CORCIAVS.QVI.TRESPASSA.LE.MERCREDI.DEVANT.PASQUE.LAN.DE.GRACE.MIL.CCC.Z XXIX.PRIEZ.POVR.LAME.DE.LUY.AMEN

† ICI.GIST.AGNES.JADIS.FAME.JEHAN ACELIN.QVI.TRESPASSA.LAN DE.GRACE.M.CCC.Z X(X)II.LE SAMEDI DEVANT.NOEL.PRIEZ.DIEV.QUE AIT.MERCI.DE LAME.DE.LVY

Par un bonheur vraiment inouï, nous avons retrouvé dans nos cartons de titres, seize parchemins originaux de 1250 à 1351, scellés sur double queue ; les trois plus anciens sont en latin et émanent du doyen de la chrétienté de Melun ; pour la plupart, ce sont des lettres d'acquisition de terres à Courceaux, au profit de ces derniers personnages. Jean, *dit Acelin de Courceaux* y est qualifié clerc, jadis bailli de Joigny. De cette dénomination constante,

nous sommes porté à conclure que l'Acelin de Courceaux, dont nous retrouvons le monument funéraire à Montereau, devait être son père et que par un reste d'habitude, on lui avait toujours continué le prénom paternel. Dans cette hypothèse, la croix du cimetière de Montereau remonterait à la seconde moitié du XIIIe siècle, ce qui se concilie parfaitement et avec le style des sculptures et avec les caractères de l'inscription. En conséquence, Perrenele, mère de Jean de Courceaux, serait Perrenele d'Aubigny ; cette attribution se fonde sur un autre acte de 1319, écrit de la main de Denis d'Aubigny, clerc, et scellé de son sceau, par lequel il consent que Jean Acelin de Courceaux, son cousin germain, prenne sur la succession de Jean d'Aubigny, leur oncle « jadis souz deacre de Chartres » la quantité de vingt-huit arpents, à prendre sur la terre d'Aubigny, pour la fondation d'une chapelle ainsi ordonnée par ce Jean d'Aubigny « pour le remède de l'âme de lui, de son père, de sa mère et de ses amis. »

En 1296, une Aceline de Courceaux, fille de feu Cote de Courceaux, avait déjà vendu tout ce qui lui provenait de la succession de son père : une maison, une bergerie et des terres derrière, à Jean Acelin de Courceaux et à Agnès, sa femme, mais on ne voit pas à quel degré de parenté ils étaient unis.

La pièce la plus intéressante est la donation entre vifs, que se font en 1318, Jean Acelin de Courceaux et Agnès, sa femme ; par le même acte, ils fondent une chapelle à Courceaux et voici le passage textuel :

« ... De rechief recognurent en droict par devant nous li devenz
« diz Jehans et Agnes, que il pour le remede et pour li salu de
« leur ames, de leur peres, de leur meres, de leur amis et de ceus
« dont il avoient eu les biens de leur propre volenté et de ung
« assentement avoient donné et donnoient touz leur conquez quiex
« que il soient den quiex que leu que il les aient retenu et reserve
« enfferme si come desus est dit tent seulement pour fonder une
« chapelle en la ville de Courciaus en loneur et ou non de la
« Sainte Trinité, de la glorieuse verge Marie des Anges de Mons'
« s' Jehan bautistre de Mons' s' Jehan levengelistre de touz sainz
« et de toutes saintes. »

Au XVIIe siècle, le manoir féodal de Courceaux était déjà transformé en une ferme qui, à cause de ses fortifications, était appelée : *les Tournelles ;* elle devint en 1654 la propriété de Charles-le-Prévost, conseiller au parlement, seigneur de Saint-Germain-Laxis.

Enfin, comme les biens et revenus du doyenné de Saint-Maur furent unis en 1533, à l'église de Paris, nous voyons dans un compte manuscrit de l'archevêque, rendu en 1759, que la seigneurie de Courceaux consistait alors en une mâsure, censives et droits seigneuriaux audit lieu, avec haute, moyenne et basse justice, cens lods et ventes, plus cent trente-cinq arpents de terre, loués à François Bourdin, moyennant huit cent quatre-vingts livres de fermage annuel; dans la Brie, le nom des Bourdin appartient à la noblesse agricole; aujourd'hui, ces mêmes terres sont encore tenues par un descendant de ce dernier, M. Eugène Bourdin, maire de la commune de Montereau-sur-le-Jard, dont dépend Courceaux.

Fig 1

Fig. 2.

Fig. 2

Fig. 4

Fig. 3

Fig. 1

PROPHETA
PATER DE CELIS DEUS
SPIRITUS SANCTUS DEUS
SANCTA TRINITAS UNUS DEUS
JESUS
GLORIOSUS MARTYR

NOTE SUR DES ANTIQUITÉS

TROUVÉES A MELUN

PAR M. G. LEROY

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Le 26 août 1864, en déblayant le terrain acquis par la ville de Melun, pour la rectification de la rue de la Courtille, aux abords de la place Notre-Dame, on a constaté l'existence d'une autre partie du mur antique, dans lequel ont été trouvés, au mois de février de la même année, l'inscription et le bas-relief, dont vous avez tous entendu parler. Me rangeant à l'opinion exprimée par M. Grésy, je n'hésite pas à reconnaître dans cette substruction, qui résiste au pic des démolisseurs, une enceinte des derniers temps de l'époque gallo-romaine, sinon mérovingienne. J'étais loin, d'ailleurs, comme on peut le voir dans la notice que je publiai alors, de repousser cette assertion.

Mais le point sur lequel j'appelle particulièrement votre attention, Messieurs, c'est la mise au jour, dans ce même endroit, de plusieurs spécimens appartenant à l'art gallo-romain de la décadence.

Le premier est un bas-relief ou stèle funèbre, en pierre tendre dite de Paris, d'une hauteur réduite de cinquante-deux centimètres sur trente centimètres de largeur, représentant un jeune enfant. Abrité sous une niche quadrilatère, dont les bords intérieurs sont taillés en biseau, il est figuré debout; ses cheveux longs et flottants encadrent son visage, malheureusement très-fruste. Une sorte de robe ou tunique, descendant jusqu'aux genoux, compose son vêtement. Il porte un objet, qu'il est difficile de déterminer après les mutilations qu'il a subies.

Un fragment d'inscription, en capitales romaines, de vingt-cinq millimètres de hauteur, existe au-dessus de ce sujet. On y distingue, au milieu d'interruptions, les lettres :

. . . ER . . . VS
FIL

On doit regretter que cette sculpture ait été brisée dans sa par-

tie inférieure et que les débris n'aient pu être retrouvés. On y eût, sans doute, rencontré la suite de l'inscription, ce qui en eût facilité la restitution.

La forme de ce monument et les entailles qui existent au revers, indiquent qu'il devait être appliqué sur une muraille ou sur la paroi d'un tombeau.

Le deuxième de ces objets, en pierre semblable à la précédente, est un fragment de sculpture, montrant également une tête de jeune enfant, de grandeur naturelle et très-mutilée.

Une portion de colonnette, surmontée de son chapiteau, d'ordre dorique modifié, et d'un diamètre de seize centimètres, gisait à côté de ces débris.

Ces différentes antiquités, qui, selon toutes probabilités, devaient contribuer à l'ornementation d'une sépulture, dénotent un art peu avancé.

Je vous signalerai aussi, Messieurs, la découverte d'un sarcophage de jeune enfant, en calcaire grossier, variété de la pierre tendre de Paris. En voici les dimensions : longueur totale, quatre-vingts centimètres ; longueur de la partie évidée, cinquante-neuf centimètres ; largeur de cette même partie au sommet, trente centimètres et demi ; largeur vers la base, vingt-neuf centimètres ; profondeur uniforme, trente-et-un centimètres. On voit, par ces chiffres, qu'il n'a pu servir qu'à l'inhumation d'un enfant de l'âge le plus tendre, et, peut-être, les fragments précédents ne sont-ils pas étrangers à cette sépulture. Il était employé, comme appareil, dans les fondations d'une cave voisine de l'emplacement, sur lequel ces mêmes fragments ont été rencontrés.

Sans accepter les écarts d'imagination, que s'est permis notre historien Rouillard, je ne peux m'empêcher de remarquer les rapports qui existent entre ces découvertes et l'étymologie du nom de la *Courtille,* vieux mot, dit-il, qui signifie *cimetière.*

Quant à la prétendue charte, accordée par Childéric Ier et dans laquelle il est question de la sépulture, au même lieu, des payens et des chrétiens, je ne m'y arrêterai pas, attendu que la fausseté en a été prouvée.

Enfin, Messieurs, je ne vous parlerai que pour ordre d'un bassin, de forme semi-circulaire, ayant une ouverture à l'un de ses angles inférieurs, et également taillé dans un bloc de calcaire grossier. Je tiens de l'extrême obligeance de M. Grésy, que la découverte primitive de cette sorte de piscine, faite à la Courtille, remonte à une quarantaine d'années, et, qu'à cette époque, sa

destination supposée, excita vivement la curiosité publique. On ne recula pas devant l'idée d'y voir une portion d'autel antique pour les libations ou un réservoir pour le sang des victimes. Malgré mon amour pour l'archéologie, je ne pousserai pas si loin mes appréciations ; je me garderai même de vous en soumettre aucune, dans la crainte d'une grande déception, que susciterait l'évidence d'une trop prosaïque réalité.

Sans doute, Messieurs, tous ces objets n'offrent qu'un intérêt secondaire ; j'ajouterai que leur valeur artistique est nulle. Mais comme il est possible d'y trouver la déduction de certains faits concernant notre ville, à une époque où les chroniques et les traditions font défaut, il me paraît important d'en constater la découverte et surtout d'en assurer la conservation.

NOTES SUR DES FOUILLES

FAITES EN NOVEMBRE 1864,

AU COTEAU DE LA JUSTICE, PRÈS MEAUX,

PAR M. A. CARRO,

Membre fondateur (**Président de la Section de Meaux**).

MESSIEURS,

Un bloc de pierre aperçu par hasard dans le cours d'une promenade sur les coteaux qui dominent au nord la ville de Meaux, m'offrit un caractère particulier qui attira d'abord, puis stimula vivement mon attention : c'était un bloc erratique ayant quatre mètres cinquante centimètres à peu près de diamètre moyen, entouré d'une sorte d'enceinte de pierres d'assez faible dimension, plantées verticalement ; cette enceinte avait singulièrement l'apparence d'un petit *cromlec'h* ou entourage de pierres, genre de monument primitif qui remonte chez nous à nos temps antéhistoriques.

J'avais vu et mesuré des cromlec'hs en Bretagne, celui-ci leur était beaucoup inférieur par les dimensions, mais il était plus grand que le cercle qui entoure le monument anté-celtique du Musée de Cluny, avec lequel il avait, du reste, le plus étonnant rapport.

Le monument de Cluny, découvert dans la Varenne-Saint-Maur, par notre confrère M. Louis Leguay, architecte à Paris, recélait le squelette d'un homme et celui d'un cheval; mais les cercles de pierres verticales n'ont pas toujours été l'indice d'une sépulture, ils ont eu aussi pour objet de rendre un lieu respectable, sacré, d'en écarter les profanes. Ces enceintes ont signalé l'emplacement d'un bûcher, d'un lieu de réunion religieuse, de conférence politique. On peut inférer d'expressions d'Ossian qu'un cercle analogue entourait la *Pierre du pouvoir*.

Préoccupé de ces divers points de comparaison, je retournai peu après au coteau de la Justice faire le plan que vous avez sous les yeux (Planche IV, fig. 1). Les fissures qui divisent le bloc, en

sept et même huit fragments, sont récentes; elles remontent à une quinzaine d'années et ont été produites par la mine; elles sont dues à une tentative d'exploitation, abandonnée tout aussitôt en raison de l'excessive dureté de la pierre.

Dans un voyage à Paris, je communiquai ce plan à M. de Longpérier, membre de l'Institut.

Frappé comme moi de la configuration de cet assemblage de pierres, il fut d'avis qu'il y fallait faire des fouilles, et comme preuve que son avis était sérieux il voulut contribuer, immédiatement, et pour une part relativement élevée, aux frais qu'elles devaient occasionner.

Sur l'exposé de ce qui précède, la Société d'Agriculture de Meaux qui avait bien voulu il y a quelques années, favoriser par une allocation, des fouilles qui firent reconnaître d'une manière certaine une partie de l'enceinte du camp Romain de la *Bauve*, précisément dans le voisinage de la *Justice,* et sur lequel je me propose d'attirer quelque jour votre attention, la Société d'Agriculture, dis-je, vota le complément d'allocation nécessaire, et des fouilles ont été faites. Notre collègue M. Grésy, président de la Section de Melun, membre de la Société impériale des Antiquaires, avec lequel j'avais eu occasion de m'entretenir de cet objet, désira assister aux premières recherches; venu de Paris passer un jour à Meaux, il repartit persuadé, que c'était bien un monument primitif dont ces recherches avaient pour objet de faire connaître la destination.

Bien que les fouilles n'aient pas produit des résultats aussi précis que nous eussions pu l'espérer, elles ont donné lieu cependant à des observations assez importantes pour vous être présentées, je vais le faire brièvement.

Une première tranchée, de deux mètres de profondeur fut creusée sur un des points le plus facilement accessibles; elle est indiquée au plan par des lignes ponctuées, AA; cette tranchée qui, passant sous le centre du bloc avait atteint le bord opposé, ne donna aucun indice. Réfléchissant alors à l'extrême antiquité du monument, si monument il y avait, et le considérant comme antérieur à l'âge de bronze, œuvre par conséquent d'un peuple à demi sauvage, privé de l'usage des métaux et ne pouvant creuser aisément une terre glaise très-compacte comme celle que la tranchée avait traversée, je pensai que si le bloc avait été superposé à une sépulture elle devait se trouver près de sa circonférence plutôt qu'engagée très-avant; j'y joignis cette autre réflexion, que l'orient

avait été dans la plus haute antiquité une direction sacrée, objet de rite en quelque sorte, et me souvenant que les deux conditions que je viens d'indiquer s'étaient présentées dans l'hypogée ou sépulture enfouie sous le bloc erratique de Crécy, (Pl. IV, fig. 2), dont en novembre 1842 je fus chargé par M. le sous-préfet de Meaux de surveiller les fouilles, je fis commencer une autre tranchée au levant. Elle est également indiquée au plan.

A quatre-vingts centimètres environ de profondeur verticale, nous rencontrâmes un lit de pierrailles évidemment placé là de main d'homme (il est indiqué B fig. 1 du plan). Ce lit, épais de vingt centimètres, avait environ deux mètres sur un mètre cinquante de dimensions horizontales. La terre, qui le recouvrait, offrait des nuances brunes qui ne paraissaient pas dans la terre jaune de la première tranchée.

Incontestablement ce lieu avait été fouillé, mais avait-il récélé une sépulture? On remarquera, en jetant les yeux sur le plan de l'hypogée de Crécy (fig. 2), joint au premier et rapporté à la même échelle, que la situation excentrique et l'orientement sont les mêmes. L'hypogée C de Crécy était plus étendu, trois mètres trente centimètres sur deux mètres quarante centimètres, mais aussi il avait servi de demeure à une cinquantaine de cadavres, dont les ossements formaient trois couches superposées. On y trouva en outre les objets dont je mets la collection sous vos yeux (1), collection renfermant surtout un des plus curieux spécimens connus de l'industrie de nos grands aïeux de l'âge de pierre, une petite lame de silex très-tranchante, ingénieusement enchâssée dans un fragment de côte de bœuf, lequel est percé d'un petit trou rond servant à suspendre ce délicat instrument.

Je n'ai point la prétention d'affirmer, que le lit de pierrailles, dont il s'agit plus haut, quoique difficilement explicable autrement, indique avec certitude une sépulture violée. Je ferai cependant cette remarque, que sépulture notable, celle d'un chef, peut-être, ainsi que l'indiquerait le cercle de pierres, elle aura dû, comme presque toutes dans les Gaules, exciter la convoitise des Romains envahisseurs, dont un *Castrum stativum*, le camp de la Bauve, se trouvait si rapproché. Je dis la convoitise, par ce que les colliers et autres ornements en or n'étaient pas rares dans les sépultures gauloises. Il est à noter même que la con-

(1) Quelques haches en silex poli, dont une fixée dans un morceau de corne de cerf, des amulettes en serpentine, un poinçon en os.

naissance de l'or, qui existe à l'état natif, paraît avoir, dans nos régions occidentales, précédé la connaissance des autres métaux. J'ai vu en Bretagne un collier d'or exhumé d'une sépulture anté-historique, si grossièrement travaillé que l'emploi d'outils en silex, s'y révélait d'une manière frappante. L'hypogée de Crécy, sépulture collective et vulgaire, suivant les probabilités, n'avait rien sans doute qui attirât l'attention, et paraît d'ailleurs avoir dû être cachée dans les bois dont la forêt de Crécy nous offre un fragment bien amoindri : à l'époque de l'invasion romaine ils s'étendaient encore jusqu'à Crouy. La sépulture du musée de Cluny, beaucoup moins apparente que le bloc de la Justice, était comme enfouie dans un bois et sous des broussailles, lorsque M. Leguay, possesseur du terrain, la reconnut et la fit fouiller.

Je voulus compléter mes recherches et savoir si une tranchée circulaire extérieure AAA, sur les points non encore attaqués, ne donnerait point des traces d'une terre anciennement remuée ; il ne s'en trouva pas, mais cette tranchée, en mettant à découvert la base de la plupart des pierres verticales permit de pleinement constater qu'elles étaient enfoncées profondément en terre, qu'elles avaient en général de plus fortes dimensions à l'intérieur qu'à l'extérieur, que l'action de l'homme dans leur plantation et leur disposition était de toute évidence.

Ajouterai-je ici cette considération secondaire que l'habitation ou du moins la fréquentation de la presqu'île où Meaux fut établi plus tard, se trouve corroborée par une découverte faite en mai 1863, sur la place même de l'Hôtel-de-Ville, à l'entrée de la rue du Tribunal? On creusait alors les canaux destinés à recevoir les conduits des eaux de la ville, et dans les terres extraites d'un terrain naturel et nullement remblayé, on trouva une hache en silex accompagnée de quelques débris d'ossements humains.

Voilà, Messieurs, les faits que j'ai pu observer. Je ne veux imposer à personne une conviction qui peut bien n'être pas assez invulnérable, je suis au contraire heureux de trouver en vous des juges à qui j'ai pu en soumettre les éléments.

Blocs de pierres sur le Côteau de la Justice près Meaux.

NORD

Sepulture anté-historique de Crecy.

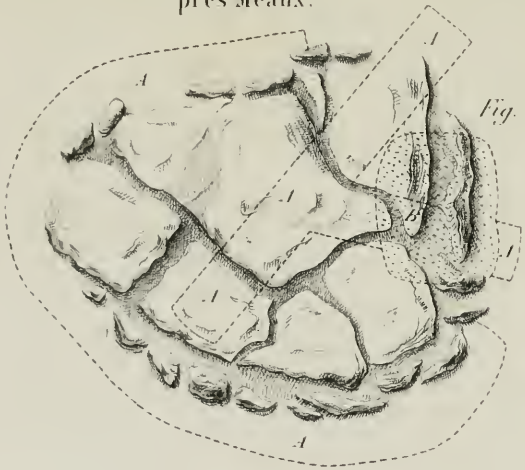

Echelle

de 1 centimetre par mètre

1 5 0 2 3 4 5 mètres.

A Tranchées de 1m 50c à 2m de profondeur

B Lit de pierrailles à 0m 80c sous le sol, et ayant 0m 20c d'épaisseur

C Sépulture sous le bloc de Crecy.

(illegible) del

(illegible) sc

ORIGINE DU NOM DE TRILPORT

ET

PREUVE DE L'EXISTENCE DE CETTE LOCALITÉ

A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE,

PAR LE Vte DE PONTON D'AMÉCOURT

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Le nom de Trilport est composé des trois mots : *Trie-le-Port.* On le trouve inscrit de cette façon sur les premières cartes géographiques et sur les anciens documents. A la fin du XVIe siècle on l'écrivait *Trilleport*, en un seul mot, et dès le premier quart du XVIIe siècle, il apparaît dans les titres avec sa forme actuelle. Quoiqu'on le prononce *Triport* sans faire sentir l'*l*, il a conservé dans son orthographe les éléments essentiels des trois mots qui l'ont formé.

Le nom de *Trie* est commun à un certain nombre de localités, et il est aisé de remarquer que ces localités sont toutes situées auprès d'un cours d'eau. Sur la Marne seulement nous trouvons *Try* près de Dormans, *Trilport*, *Trilbardou.* Citons encore *Triel*, près de Pontoise, sur la Seine, *Triac,* sur la Charente, etc. Souvent ce même élément entre dans la terminaison des noms de lieux; nous le trouvons dans *Maëstricht,* qui s'appelait *Triectum* à l'époque mérovingienne, dans *Utrecht*, et chez nous, suivant toute apparence, dans *Citry*, près de Charly. Celles de ces localités dont le nom ancien est connu, s'appelaient invariablement *Trajectum.* Trilbardou est ainsi désigné dans la vie de sainte Geneviève; Maëstricht s'appelait dans l'origine *Mosæ Trajectum*, passage de la Meuse, puis, par corruption, *Triectum;* Utrecht, *Ulterius Trajectum;* il est probable que *Citry*, pour une raison à étudier, s'appelait *Citerius Trajectum;* enfin, il est incontestable que *Trie* est dérivé de *Trajectus.* Le nom d'un saint personnage, *sanctus Prejectus*, qui est devenu *St-Priest,* nous présente une transformation

analogue à celle que nous constatons et prouve qu'elle est régulière, c'est-à-dire conforme aux lois de la philologie.

Trie signifie donc, *passage*, *action de franchir*, et vient du latin *trans* et *jacere;* auprès d'un cours d'eau, cela veut dire : *passage de ce cours d'eau, traversée de la rivière.*

Cette simple notion, cette étymologie qui pouvait, au premier moment, paraître sans importance, prend ici les proportions d'une révélation historique et géographique. Voilà toute une classe de localités anciennes, puisque leur nom nous prouve qu'elles existaient dans le temps où la langue latine était en usage, et, de plus, voilà toute une série de lieux qui nous indiquent les croisements des voies romaines avec les cours d'eau. Là, on franchissait la rivière, là, par conséquent, passait une voie; c'est à l'aide de jalons de ce genre qu'on retrouvera tous les *desiderata* de la carte routière des Gaules; cette carte est pour ainsi dire tracée dans l'étymologie des noms, il suffit de savoir les comprendre.

Si l'on examine sur la carte la situation des divers lieux dont le nom est composé du radical *Tri*, on trouvera la confirmation de tout ce que je viens d'avancer; on constatera que ces lieux sont situés sur la ligne qui relie deux villes importantes, deux chefs-lieux de cités. C'est ainsi que *Triel* se trouve sur la ligne de Chartres à Senlis, par Pontoise, *Trilbardou*, sur une des lignes de Meaux à Paris, *Trilport*, sur la ligne de Meaux à Châlons, etc.

Trajectus étant un mot de bonne latinité, ce n'est ni avant, ni après l'occupation Romaine que cette localité a reçu son nom; ceci est encore intéressant à constater. Une dénomination ne porte pas seulement son sens avec elle, elle porte aussi sa date. Ainsi, le mot *Briv* qui signifie *pont* en Gaulois, nous révèle, par sa présence, dans la composition d'un nom, l'origine gauloise d'une localité; comme les lieux en *Tri*, les lieux en *Briv* sont toujours au croisement d'une voie et d'un cours d'eau : *Brivisara*, ou Pont-sur-Oise (Pontoise); *Briovira,* ou Pont-sur-Vire (St-Lô); *Samarobriva,* ou Pont-sur-Somme (Amiens); *Carobriva,* ou Pont-sur-Cher (Gabris); *Saravibriva,* ou Pont-sur-Sarre (Saarbruck). Mais si, au lieu du radical gaulois *Briv,* nous trouvons le mot latin *Pons* dans la composition des noms, la localité n'est plus Gauloise, elle devient Romaine; quelquefois c'est l'ancien nom qui se latinise : *Brivisara* devient *Pontoise*, mais le plus souvent c'est un nom neuf qui se crée à l'occasion du travail d'art exécuté par les Romains pour la traversée d'un cours d'eau; c'est, par exemple : *Pons petreus* (Pompierre et Pierrepont); *Pons lapidensis* (Pontlevoy); *Pons*

fabricatus (Pontfavergé); *Pons quadratus* (Pontcarré, près Lagny); *Longus Pons* (Longpont); ou bien c'est la simple dénomination de *Pont,* complétée ou non par celle du cours d'eau : *Pons-Icaunæ* (Pont-sur-Yonne); *Pons Mucræ* (Pommeuse, près Coulommiers); *Duodecim Pontes* (Pont-sur-Seine).

Le nom de *Trajectus* s'étant immobilisé s'est bientôt corrompu; il s'est altéré en prenant successivement les formes : *Triectum, Triect, Tric;* puis il s'est affublé, à Trilport, d'une terminaison qui nous indique que cette localité a continué à être le passage de la Marne, pendant la période de la basse latinité, c'est-à-dire pendant l'époque mérovingienne.

C'est, en effet, pendant les VIIe et VIIIe siècles que des localités situées, non pas seulement sur le bord de la mer, mais encore dans l'intérieur du continent, nous apparaissent avec la qualification de port. Déjà la *Notice des provinces* de la Gaule nommait avec cent vingt-quatre *civitates* et cinq *castra,* un *portus,* le *portus abucini* (Port-sur-Saône?). Les monnaies mérovingiennes en révèlent plusieurs autres : *Cristoialus portus,* probablement le port de Créteil près Paris; le *Bas portus,* peut-être Bassac près d'un Triac sur la Charente, etc.

Le mot *portus*, dans la basse latinité, avait, entre autres significations, le sens de *passage de rivière* ou de *montagne;* il exprimait, si j'ose le dire ainsi, le fait d'être porté d'une rive à l'autre, d'un versant d'une montagne à l'autre versant. Tous les passages des Pyrénées ont conservé jusqu'à nos jours le nom de *port* qu'on retrouve dans Saint-Jean-Pied-de-Port. Sur un cours d'eau, le mot *port* ne signifiait pas comme de nos jours un quai d'abordage, d'amarrage et de chargement de bateaux : il signifiait *transport d'une rive sur l'autre.* Du Cange lui donne le sens de *bac,* mais il remarque lui-même que les textes qu'il cite signifient aussi bien *passage de rivière* que *bac*, et je crois rationnel d'admettre que le véritable sens est : *transport par bateau, d'une rive sur l'autre.*

Il est inutile de dire que comme *pons* et *trajectus*, *portus* indique le croisement d'une voie et d'un cours d'eau. Sur la ligne de *Riobe* à Sens, nous trouvons sur la Seine, Jaulne, *Ionna* et à côté le *port* de Jaulne, *portus Ionnensis* (Saint-Lié) (1); sur la ligne de *Calagum* à Reims, nous trouvons sur la Marne, en face de Binson, le *Port-à-Binson.*

A propos des *ports* du moyen-âge, je citerai textuellement un

(1) *Guérard* Polipt. d'Irm. I, p. 62.

fragment de la lettre à M. Alfred Jacobs, que j'ai publiée récemment (préambule de l'essai sur la géographie de Grégoire de Tours comparée à la numismatique mérovingienne).

« La sécurité des passages de rivière, la création des bacs et » leur entretien étaient choses d'intérêt public, et donnèrent lieu » à des établissements qui occupèrent un certain rang parmi les » institutions du moyen-âge. La religion y apporta son concours » comme à toutes les œuvres utiles à l'humanité; d'un autre côté, » ces établissements furent un des éléments de la richesse pu- » blique, et le fisc y trouva son compte en prenant sa part de leurs » produits.

» Des ordres religieux pontifes (*pontifices* constructeurs de ponts) » et hospitaliers avaient pour mission de faciliter ces passages; » ils y employaient leurs ressources et les aumônes des fidèles. » Dans un article fort intéressant publié récemment par M. de » Barthélemy (*Rev. archéol.*, 1862, p. 85 ss.); ce savant rappelle » que le grand hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas entretenait des » ponts et des passages gratuits pour les frères et les pèlerins; » que les frères pontifes d'Avignon, les prêtres blancs du Pont- » Saint-Esprit, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et beau- » coup d'autres ordres exerçaient la même œuvre. La bienfaisance » publique concourait à l'entretien de ces passages, et le même » auteur cite plusieurs donations faites à cinq ports de Bretagne » gardés par diverses communautés religieuses et qualifiés de » *ports d'aumônes* (*portus eleemosine*). Voilà le côté religieux de ce » genre d'établissements; quant à son côté fiscal, pour justifier ce » que j'ai avancé, je n'ai qu'à citer divers textes qui mentionnent » le produit des ports comme une des sources de revenus dont » disposaient les princes :

« Vectigal, portus, cudendæ jura monetæ,
» Cumque molendinis, telonea, flumina, pontes. »
(Gunt. lib. 8. Ligurini.)

« Monetam, teloneum, pedaticum, portus, comitatus, etc. »
(Radevic. lib. 3, cap. XLI.)

« Telonea, fodrum, vectigalia, portus, pedatica. »
(*Id.* lib. 4, cap. V.)

« Concedimus Molinis, lacona, portora, et piscationes per singulas aquas. »
(Chart. ann. 774, t, II, *Bullar. Casin.*, p. 17.)

Voir Du Cange au mot *Portus*.

Je ne saurais dire si une corporation religieuse a veillé à l'entre-

tien du port de Trilport, ni par qui les droits de passage, ont été perçus, mais je constate qu'après avoir été lieu de passage sous les Romains, Trilport a continué à l'être sous les Mérovingiens.

Voilà ce que nous apprennent les deux mots *trajectus* et *portus* qui sont, pour ainsi dire, la traduction l'un de l'autre, et portent le cachet de deux époques bien différentes.

Cependant des circonstances que je ne saurais actuellement déterminer ont fait changer à un moment donné, le tracé de la voie de Meaux à Châlons. Il existe sur le territoire de Fublaines une section bien accusée d'ancienne voie qui a conservé le nom de *Chemin-de-Châlons*. Peut-être n'était-ce qu'un raccordement avec le faubourg Cornillon où venait aboutir la grande voie de Sens et de Troyes par Chailly. La traversée de Trilport n'était peut-être pas toujours praticable, et alors on avait avantage à se rapprocher de Nanteuil et à entrer dans Meaux par le *pons rapidus* plutôt que par le *pons Sanctæ-Céliniæ* auquel correspondait probablement le passage de Trilport.

Le systême des ports se perfectionna, et je crois que l'apparition du nom de *bac*, à une époque que je ne saurais préciser, est le signal d'un perfectionnement. A partir de ce moment, le nom de *port* à son tour n'apparaît plus que comme immobilisé. Le sens du mot a changé, et l'on ne désigne plus le passage des rivières en bateau que par le nom de *bac*. On m'a signalé une ancienne carte où Trilport est ainsi désigné : *Tril-porte-bac ;* c'est le même sens répété trois fois. En somme, Trilport n'est pas un nom, ce n'est qu'une qualification. Ce fut un établissement Gallo-Romain, que les voyageurs ont toujours appelé *le passage*. Il est logique de penser que cet établissement a eu un autre nom pour les gens du pays ; mais il est à craindre que ce nom soit perdu et que nous soyons réduits à ne faire que des conjectures.

Il nous reste à prouver par les monuments ce que nous venons d'établir par la philologie, l'antiquité de Trilport.

Plusieurs rues du village aboutissent à la Marne ; je ne parlerai pas de la grande route impériale de Paris à Strasbourg, elle ne remonte qu'au dernier siècle et l'on connaît la date de sa création. La plus centrale des vieilles rues perpendiculaires à la Marne s'appelle la rue *du Port,* elle partait d'un carrefour central appelé autrefois *place Marie-la-Belle,* auquel venaient se réunir la rue de *Germigny,* la rue d'*Ormagne* et la ruelle de l'*Eglise*. Cette rue du Port nous indique incontestablement l'emplacement du port méro-

vingien, elle est bien au point le plus ancien du vieux *vicus*, près de l'église et de la villa Gallo-Romaine de la rive droite de la Marne dont je parlerai tout à l'heure. La maison qui fait l'angle de la rue du Port et de la rue de Germigny a des murs de près de deux mètres d'épaisseur, c'est la maison actuellement occupée par un boulanger. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que la terminaison *magne* assigne à la rue d'*Ormagne* une assez haute antiquité. Je ne tenterai pas de traduire le sens de ce nom avant d'avoir d'excellentes raisons à donner à l'appui d'une interprétation.

A deux cents mètres environ au nord de la rue *du Port*, se trouve la rue *du Bac*, parallèle à la précédente; elle monte de la rivière au chemin de Germigny, et est continuée par la rue *Aveline*. En se reportant à ce que j'ai dit plus haut, ont voit que la rue *du Bac* doit être postérieure à la rue *du Port;* en effet, cette rue, avec la rue *Aveline* qui forme sa continuation, faisaient partie de la route d'Allemagne immédiatement avant la construction de la route actuelle, c'est-à-dire à une époque encore rapprochée.

Si l'imagination se confiait aveuglément à la philologie, elle serait égarée quelquefois, et le nom de la rue *Aveline* nous offre un exemple des décevants attraits de cette science. La rue *Aveline* est perpendiculaire à la Marne : *awa* signifie *eau* en gaulois, comme *aqua* en latin. *Avelina* et *Aquilina* dérivent de ce radical qu'on retrouve dans une foule de noms de lieux : une partie de la forêt de Rambouillet s'appelait en latin *Aquilina*, en français *Iveline*; la *Mare-aux-Évées*, dans la foret de Fontainebleau, signifie la *Mare-aux-Eaux*, tout simplement; tous les noms géographiques: *Yvette, Évian, Évière, Iviers, Ayvailles, Avouze, Ayves, Eve,* etc., ont leurs corrélatifs dans les noms latins *Aquata, Aquianus, Aquaria, Aqualia, Aquosa, aquæ, aqua;* la *rue Aveline* devrait donc signifier *rue qui conduit à l'eau,* mais alors elle existerait depuis les Gaulois, ce qui compliquerait singulièrement la discussion au sujet de l'antiquité relative des rues de Trilport. Par bonheur nous n'avons pas à nous inquiéter de cette étymologie. La tradition m'avait déjà appris que cette rue portait le nom d'un de ses anciens habitants; je viens d'en trouver la preuve dans un titre que je possède, daté du 5 mai 1658 : Les deux fiefs de Bourdal (Bordet) et de la Grange-de-Vaux, situés à Trilport, dépendant de la succession bénéficiaire de messire de Guillou, étant à vendre, on envoya de Paris l'affiche au curé de Trilport, pour qu'il en fît lecture, selon l'usage, au prône de la messe paroissiale. Le curé

ayant refusé cette mission, le procureur lui fit sommation de dire les causes de son refus, et le curé répondit que l'évêque de Meaux venait d'interdire toute publication au prône relative aux affaires temporelles; alors le procureur s'adressa à Michel, sergent à Meaux, lequel vint faire lui-même la publication à la principale porte de l'église et en dressa procès-verbal. En tête de la liste des temoins, on lit le nom de *Jean Aveline*, marchand.

Il y avait à Trilport plusieurs fiefs et arrière-fiefs, il y avait aussi un petit castel appelé *Château-Gaillard,* vendu en 1857 par l'héritier d'un grand nom du département, le marquis de Ricouart d'Hérouville, au descendant d'une des plus anciennes familles de Trilport, M. Midocq, lequel ayant acquis dans le commerce une fortune honorable, a remplacé le vieux castel délabré par une jolie habitation moderne. Il y a encore, dans les champs, au midi du village, une autre rue aboutissant à la Marne, et qui s'appelle ruelle du *Jard*, ou du *Gard*.

Mais tout cela ne nous reporte qu'au moyen-âge, et j'ai avancé que Trilport était d'origine romaine. Les fréquentes découvertes de monnaies romaines nous en fournissent une preuve péremptoire.

Je n'ai malheureusement pas consigné scrupuleusement toutes les découvertes numismatiques dont j'ai pu avoir connaissance, et il est certain que le plus grand nombre ne m'ont même pas été signalées; j'en tiendrai note désormais. Voici pourtant quelques indications assez précises :

J'ai trouvé, moi-même, dans le jardin du presbytère, et dans la ruelle de l'école, près du mur méridional de l'église, plusieurs petits bronzes de Tetricus et de Claude-le-Gothique. Ils accusent les dates de 268 à 270 pour Tetricus et de 268 à 273 pour Claude-le-Gothique.

Le 14 août 1864, en démolissant une maison située près de la rue du Bac, au midi de cette rue, les maçons ont rencontré des substructions romaines, et dans un bloc de béton, ils ont trouvé un denier de billon de Valérien, et un autre de Posthume. En voici la description :

1° IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Buste à droite, orné du *paludamentum* et d'une couronne radiée.

R. FIDES MILITVM. La fidélité debout à gauche, tenant deux enseignes militaires.

2° IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié à droite, orné du *paludamentum*.

R. VIRTVS AVG. Mars (ou la valeur) casqué, nu, debout, tourné à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier.

(Cette pièce, variété du n° 191 de Cohen, t. v. p. 41, est inédite à cause de la couronne radiée).

Valérien a régné de 253 à 260, et Posthume de 258 à 267; c'est donc vers l'an 270 que l'enfouissement a dû avoir lieu, et cette date est celle de la construction dont on a trouvé les restes.

Trilport possède encore des vestiges de constructions gallo-romaines et notamment une muraille revêtue de ces pierres carrées qu'on appelait *opus quadratum*. La Société archéologique pourra, quand elle le voudra, y pratiquer des fouilles intéressantes.

C'est sur la rive droite de la Marne, un peu en aval de la chaussée du pont, que se trouvent ces vestiges; une portion en a été nivelée il y a quelques années, pour une plantation en quinconce qu'a fait exécuter M. de Martimprey. On a trouvé un mur d'angle, un puits, une foule d'objets parmi lesquels j'ai recueilli une spatule, deux styles, plusieurs fibules, des fragments de poterie, des tuiles et une médaille gauloise en potin. J'ai relevé la position du puits et des murs qu'on a détruits en faisant ce nivellement; mais une portion de muraille enfouie dans la terre existe encore à la limite du champ nivelé; il se peut que ce qui reste s'étende assez loin, donne lieu à d'intéressantes découvertes et nous permette un jour de reconnaître la destination de l'antique édifice.

Il y a là, en face de Trilport, sur la rive droite de la Marne, de nombreux mouvements de terrain qui accusent le travail de l'homme; on constate deux élévations parallèles aboutissant à la rivière et formant comme les deux côtés d'un carré. Sont-ce simplement des chaussées construites à des époques différentes pour arriver à travers les eaux débordées jusqu'au lieu d'amarrage de la barque qui passait les voyageurs?

Sont-ce les circonvallations d'une enceinte fortifiée?

Est-ce l'introuvable *Pipimisium*, la villa du noble Chagnericus le commensal de Théodebert, le père de Chagnoald, évêque de Laon, de saint Faron, évêque de Meaux, et de sainte Fare, fondatrice de Faremoutiers?

Pipimisium ne doit pas être Poincy, comme Adrien de Valois l'a avancé, d'après le chanoine de Paris, Châtelain, attendu que Poincy a dû logiquement s'appeler *Potentiacum*.

Pipimisium était sur une voie traversant un bois et la Brie, comme nous l'apprend le texte de Jonas : *Fuit arrepti itineris via per saltum pagumque Briegium*. « On reprit la route par le bois et

le pays de Brie. » Or on sait que la Varenne de Meaux était une forêt de chataigniers (*saltum*), et aussitôt la Marne traversée, on était dans la Brie (*pagum Briegiæ*). — Poincy n'est pas du tout dans la direction de la Brie, relativement à Meaux.

Pipimisium était à environ deux milles de Meaux : « *Villæ vocabulum Pipimisium dicitur distans ab urbe Meldorum circiter millibus duobus.* » — Or, les substructions que je signale sont exactement à la distance indiquée.

L'histoire de sainte Fare nous apprend que cette pieuse Vierge fuyant les instances de son père qui voulait la marier contrairement au vœu de chasteté qu'elle avait fait, s'est réfugiée dans l'église de St-Pierre. — Or, l'église de Trilport est consacrée à St-Pierre, elle est la seule des environs de Meaux qui, depuis un temps immémorial, soit sous l'invocation du chef des apôtres.

Pipimisium était situé sur la même route que *Vultiacum,* puisque saint Colomban, dans le même voyage, s'arrêta d'abord à *Pipimisium,* dans la villa de Chagneric, puis à *Vultiacum*, dans la villa d'Autaire, parent de Chagneric et père de saint Ouen et de saint Adon. Or, ce *Vultiacum* que le texte spécifie par les mots : *Villa meldensis ad Matronam,* ne peut être qu'Ussy, et la route qui passe devant Ussy est précisément celle qui traverse Trilport.

Je pourrais ajouter que l'un des deux principaux fiefs de Trilport s'appelait le *fief de St-Faron,* invoquer encore d'autres arguments pour réclamer, en faveur de cette localité, l'ancien nom de *Pipimisium* et l'honneur d'avoir été la patrie de l'illustre famille mérovingienne et de trois saints personnages (1), mais je m'abstiens de trancher la question; nos confrères et savants historiographes, MM. l'abbé Denis et Carro, éclairciront mes doutes, et je me garderai de tomber dans l'écueil que l'amour du clocher fait trop souvent naître sous les pas de l'archéologue.

Mon but était de donner le sens du nom de Trilport et de prouver l'antiquité de ce lieu; je crois l'avoir atteint.

(1) La tradition conservée à Trilport attribue ces ruines à un ancien convent de religieux de saint Faron. Si cette tradition est fondée, elle confirme mon hypothèse, en ce qu'elle présente l'habitation de saint Faron comme occupée après sa mort par ses disciples; tout porte à supposer que ces religieux veillaient à l'entretien du port et en percevaient les profits.

LE REFUGE DE BARBEAU

PAR M. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

En butte aux troubles qui signalèrent le moyen-âge, les hôtes des monastères extra-muros durent se ménager des retraites dans les villes fortifiées. Aux mauvais jours, ils y transportaient leurs objets précieux, et ils y trouvaient pour eux-mêmes une protection assurée contre la violence et le meurtre qui les menaçaient.

Les abbayes du pays melunais : le Lis, le Jard, Saint-Père et Barbeau possédaient chacune un *ostel* ou maison de refuge dans la ville de Melun. Le refuge du Lis était situé proche la porte des Carmes, celui du Jard à côté de la porte Saint-Jean, celui de Saint-Père à Saint-Ambroise, et *l'ostel* de Barbeau dans l'île Saint-Étienne (1). A l'exception de ce dernier édifice, tous ont disparu ; c'est à peine si nos archives en font revivre un pâle souvenir. Comme Melun, dont les rues, aux maisons gothiques, se sont complétement transformées, le refuge de Barbeau a subi les exigences du temps. Cependant, il réveille encore quelques souvenirs et présente des restes qui ne sont pas sans intérêt pour l'amateur et l'archéologue. (Voir Pl. V). C'est pour ce motif que nous lui consacrons ces lignes :

Dans les années qui suivirent sa fondation par Louis VII, en 1156, l'abbaye de Barbeau crût rapidement en priviléges et en richesses. Les successeurs de ce monarque lui conservèrent la prédilection qu'il avait eue pour elle, et, à l'envi, les seigneurs de la localité se plurent à la combler de leurs largesses. Les seigneurs d'Andrezel s'y distinguèrent particulièrement. Sept d'entre eux, qui vivaient de 1183 à 1270, occupent les premiers rangs dans la liste des bienfaiteurs de Barbeau.

« Le xve jour avant les Kalendes de février, dit le nécrologe « de l'abbaye, est mort Aubert d'Andrezel, chevalier, qui nous

(1) Archives de la préfecture de Seine-et-Marne. Fonds du Lis, du Jard, etc.

« a fait beaucoup de bien, et à qui on a accordé que tous les « prêtres de céans célébreraient le saint sacrifice à son inten- « tion. » (1)

Cette reconnaissance n'était que justice. Des libéralités recueillies par les Cisterciens de Saint-Port, il n'en est pas qui leur fut plus utile que celle d'Aubert d'Andrezel. En effet, une charte de l'an 1183, nous apprend qu'ils tenaient de ce personnage leur maison de refuge :

« Albert d'Andrezel, y est-il dit, concède, à titre d'aumône et « pour le salut de son âme, à l'abbaye de Saint-Port et aux frères « qui la desservent, une maison située à Melun, sur les rives de « la Seine, avec le pourpris au-dessus et les usages en dépen- « dant. » — La reine Adèle, veuve de Louis VII, prenant en considération la sépulture que le roi, son mari, avait reçue dans l'église du monastère, et voulant également se montrer favorable aux religieux, les tient quittes des droits qu'ils lui devaient pour cette transmission de propriété. Agnès, femme du donateur, en présence de laquelle ces faits se passaient, y donne aussi son agrément, et renonce à l'exercice de ses avantages matrimoniaux au préjudice des Cisterciens (2). Enfin, en 1250, Adam, vicomte de Melun, seigneur dominant, approuve toutes ces conventions (3). Ainsi fut régularisée la possession de *l'ostel* du refuge entre les mains des moines de Barbeau.

On peut douter que, dès cette époque, ils lui donnèrent cette destination. Les Croisades avaient délivré les provinces des bandes

(1) *Histoire manuscrite de Louis VII.* Chapitres consacrés à l'abbaye de Barbeau. (Archives de la ville de Melun : série G G; fonds de Barbeau.)

(2) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Amen. Adela, Dei gratiâ francorum Regina, notum facimus universis præsentibus pariter ac futuris, quod Albertus de Andesello concessit et in eleemosinam dedit ecclesiæ beatæ genetricis Mariæ de Sancto Portu, et fratribus ibi servientibus Deo, pro salute anime sue, Domum suam que est Meleduni secundum ripam Secane, cum totam ejus proprisiam insuper, et usuarium quod in Nauterii habebat, ad ejusdem domum reparandam nec non et venationem quam habebat ibidem, hoc autem donum et eleemosinam Agnes, uxor illius, concessit et laudavit in presentiam nostram constitutam. Nos vero pro salute nostre, et anime carissimi francorum regis, pie memorie, Ludovici, Domini nostri, cujus corpus requiescit humatum in predictam ecclesiam, id ipsum laudavimus et concessimus domum profecto supra dictam, cum omni proprisià quæ ad eam pertinet, liberam fecimus quietam ab omni servitute, etc.

Actum publice Meleduni anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° III°.

(Copie du XVIIe siècle. Archives municipales de Melun.)

(3) Archives de la ville de Melun. Fonds de Barbeau.

d'aventuriers qui les ravageaient; la foi régnait partout; les moines, respectés et pleins de quiétude, recueillaient des dons abondants dus à la piété des populations contemporaines de saint Louis. C'était le bon temps pour les abbayes; il s'écoula promptement. Moins d'un siècle plus tard, la France et l'Angleterre se trouvaient en présence; des dissensions intestines et des soulèvements populaires s'ajoutaient aux fâcheuses conséquences de cette rivalité; tous les maux sévissaient dans les campagnes et le séjour des monastères extra-muros n'était pas sans danger. Alors les religieux se retirèrent dans les villes. Tout porte à croire, qu'en ce temps, c'est-à-dire au XIVe siècle, et pour la première fois, Barbeau recourut à son refuge.

Cette maison, imparfaitement désignée dans la charte de 1183, est située entre les rues du Franc-Murier, d'Abeilard et du Four. D'après un terrier, dressé en 1498, elle comprenait six chaas avec cour et jardin, d'une superficie totale de trois quartiers (1). Extérieurement, rien, aujourd'hui, ne rappelle son ancienne destination. Les principaux corps de bâtiments sont de construction moderne; ils ne sauraient être reportés au-delà du XVIIe siècle. Le cloître et la chapelle ont disparu; quant au dormitoir et au réfectoire, leur conversion en appartements, appropriés à nos mœurs, les rend méconnaissables. Mais si l'on pénètre dans les caves, le souvenir des Cisterciens de Barbeau se ravive instantanément. Sous le bâtiment, situé à l'angle des rues d'Abeilard et du Four (Pl. V), se trouve une sorte de crypte, voutée en ogives, dont les nervures polygonales viennent s'appuyer sur un pilier central, qui semble un palmier gracieusement épanoui. Cette construction appartient au style architectural de la fin du XIIe siècle; on peut admettre qu'elle est contemporaine de la donation de 1183. Dans un bail de leur ostel de Melun, daté du mois de mai 1272, les religieux obligent le preneur à tenir en bon état *la voste sous terre;* c'est évidemment de cette crypte qu'il s'agit (2). Le pilier qui reçoit la retombée des ogives est cylindrique; son chapiteau, de forme octogonale, s'arrondit inférieurement pour s'ajuster avec la colonne; c'est une dégénérescence des ornements à feuilles grasses. Le peu de hauteur du fut, au-dessus du sol actuel, et l'absence de toute base, font supposer un remblai considérable, que nécessita, sans doute, le voisinage de la Seine. Des chapiteaux engagés, ou de

(1) Archives de la préfecture. Fonds de Barbeau.
(2) Archives de la ville de Melun. Fonds de Barbeau.

simples supports, font l'office de piliers dans les murs du gros-œuvre. Cette substruction, de forme carrée, est divisée en quatre travées d'uniforme grandeur ; — l'entrecroisement harmonieux des arcs et la sévérité du style lui donnent un bon aspect. Quatre soupiraux y laissent pénétrer une vive lumière. Sur la droite du couloir d'entrée se trouve un caveau obscur, en partie bouché et de construction analogue (1).

D'autres caves s'étendent sous le surplus de l'ancien hôtel de Barbeau; mais des remaniements successifs leur ont fait perdre toute ressemblance avec la précédente. J'ajoute qu'il n'est pas rare de rencontrer dans Melun, de pareilles substructions, datant des XIIe et XIIIe siècles, notamment dans les rues de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Aspais, des Nonettes et Notre-Dame.

Sous les voûtes, sept fois séculaires, de *l'ostel* de Barbeau, se produisent d'étranges souvenirs. S'il était possible d'interroger les échos qui s'y répercutent, que de faits intéressants n'apprendrait-on pas ? De quel étonnement ne serait-on saisi à l'énumération des richesses que ces lieux recélèrent, lorsque, fuyant devant les Anglais et les Bourguignons, en 1420, devant les Ligueurs et les Royalistes, en 1588 et 1590, devant les Lorrains et les Frondeurs, en 1652, les moines de Barbeau vinrent chercher à Melun la sécurité que leur monastère ne pouvait plus leur offrir. Là, peut-être, furent déposées de précieuses reliques ; ici le cartulaire de l'abbaye, les manuscrits richement enluminés ; plus loin les vases sacrés des autels, et dans ce caveau détourné le fameux vin du clos d'Héricy, qui avait toutes les préférences de Louis VII, dans ses voyages à Fontainebleau.

En gravissant les quelques marches qui ramènent au jardin, l'illusion tombe et les souvenirs s'effacent. C'est en vain qu'on cherche ailleurs les traces des disciples de saint Bernard.

Au retour de temps meilleurs, les maisons de refuge devinrent inutiles. Exempts des craintes qui les obligeaient de s'y retirer, les moines vécurent en paix dans leurs cloîtres. Les bruits extérieurs n'arrivèrent plus à eux, jusqu'au jour de l'abolition des vœux qui les avaient volontairement séparés du monde.

A la suppression des ordres religieux, Barbeau ne possédait

(1) Notre honorable confrère, M. Cotelle, dont l'obligeance et le talent vous sont connus, a bien voulu dresser le plan qui est joint à la présente notice. Tous les détails de dimension et d'ornementation de la crypte que j'ai l'honneur de vous signaler, y sont indiqués avec une exactitude des plus parfaites.

plus son refuge, qui, d'ailleurs, ne lui eût été d'aucun recours pour attendre le retour d'un ordre de choses qui ne devait plus être. Dans l'espoir d'un long avenir de paix, les religieux avaient vendu leur maison de Melun au sieur d'Alençon-Montarault, par contrat du 7 novembre 1679 (1). Mais en abandonnant les murs qui les avaient reçus aux jours d'adversité, ils voulurent que le souvenir de leur possession s'y continuât. Ils imposèrent à l'acquéreur l'obligation de conserver perpétuellement leurs armoiries : « *De France à trois barbeaux d'argent brochant sur le tout,* » placées au-dessus de la principale porte d'entrée, dans la rue du Franc-Murier. Cette perpétuité dura une centaine d'années environ. En 1790, les armoiries disparaissaient, la clause du contrat de 1679 devenait lettre-morte, et pas une voix ne s'élevait pour la faire respecter, car les Cistersciens, seuls intéressés, n'existaient plus eux-mêmes !

(1) Devant Ridet, notaire à Héricy.

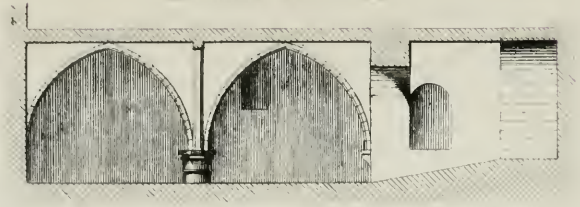

Jardin

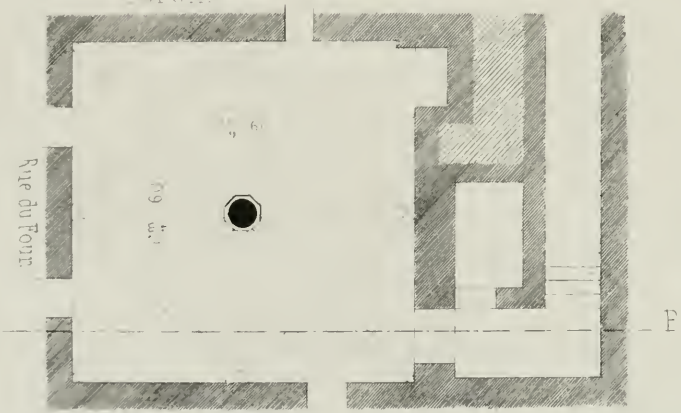

1 2 3 4 5 Mètres

Echelle du Plan

Elevation du Chapiteau

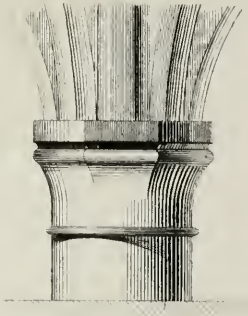

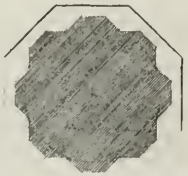

Plan du dessus du Chapiteau et des Nervures

60 centtres

Echelle du Chapiteau

UN MOT SUR MIREVAUX

PAR M. LEMAIRE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Si, par les statuts constitutifs de notre Société, nous sommes engagés non-seulement à conserver, autant que possible, les monuments des anciens temps, mais encore à faire tous nos efforts pour découvrir ceux qui, jusqu'à présent, ont pu échapper aux érudits qui nous ont ouvert la voie que nous essayons de suivre, il est utile aussi, je le crois, de détruire les erreurs relatives à certaines découvertes ou soi-disant telles ; erreurs qui ont pu être commises avec une grande bonne foi, mais qu'il est cependant nécessaire de redresser.

Je n'ai certes pas la prétention d'apprendre quoi que ce soit à personne, et encore moins à vous, Messieurs, mais je pense que Mirevaux, regardé comme renfermant les restes d'un poste militaire de l'antiquité, est dans le cas que je signale, et je viens, — Archéologue d'hier et bien indigne, — appeler votre attention sur cette localité, la dernière qui ait été visitée par plusieurs d'entre nous, le 19 septembre dernier (Pl. VI).

Sans m'arrêter aux découvertes faites dans les fouilles qui auraient été pratiquées sous la direction du docteur Frisson, de Jouy-le-Châtel, (voir l'ouvrage de M. l'abbé Denis, sur Pecy, page 29), je dirai tout d'abord, et ceci, que la *motte* de Mirevaux n'est pas un tumulus, ainsi qu'on l'a dit, mais bien l'emplacement d'un château féodal du moyen-âge; que l'enceinte entourée de fossés, qui précède cette motte, aurait pu être un camp retranché, si elle était beaucoup plus vaste; mais que dans les proportions restreintes où on voit cette enceinte, elle ne peut être considérée que comme la place de l'un de ces manoirs où le seigneur pouvait, à la rigueur, loger quelques compagnies de gens d'armes à sa suite, et rien de plus. Du manoir on passait au château par une chaussée encore visible sur le terrain, c'est ce qui a été remarqué par tous nos excursionnistes.

Quant aux *buttes* qui se trouvent à quelque distance de la motte

féodale de Mirevaux, je crains bien que leur antiquité s'évanouisse aussi devant un examen même superficiel. La pièce de terre où sont situées les élévations de terrain, ou buttes en question, a été occupée par une maison ; celle des buttes qui est la plus rapprochée de l'Est, est bien encore enveloppée en partie par un fossé, ce qui lui donne un certain caractère, mais un plan, dont j'ai l'honneur de mettre un extrait sous vos yeux, Messieurs, porte cette indication : *voûte*. Or, voûte dans ce cas, ou cave, me paraissent bien identiques, et personne n'ignore que dans la campagne, on rencontre beaucoup de constructions de l'espèce, faites en plein air. Maintenant la seconde butte ne serait-elle pas formée des terres et gravats amoncelés après la destruction de la maison dont j'ai parlé ?

Tout ceci serait facile à vérifier : avec une dépense minime, on arriverait à la solution d'un problême qu'il serait bon de résoudre promptement pour ne laisser aucun doute dans les esprits.

Habitué par état à analyser des titres et à ne croire aux faits que pièces en main, j'ai dû, en rentrant, consulter les documents qui sont à ma disposition, et c'est le résultat de mes investigations Messieurs, que je soumets à vos lumières, laissant à chacun le soin de les apprécier et d'en tirer les inductions qu'il croira les plus admissibles.

Voici maintenant les extraits des documents sur lesquels j'ai appuyé mes observations.

Extrait d'une déclaration fournie au terrier du domaine royal, le... octobre 1669, en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 28 décembre 1666, par Charles de Mazoyer, écuyer, sieur de Verneuil, Montguillon et autres lieux, chanoine de la sainte et royale chapelle Notre-Dame du Vivier-en-Brie, et en cette qualité seigneur de Mirevaux.

« Premièrement le chasteau dudit Mirevault, lequel est en » ruyne de temps immémorial, et n'est plus que anciennes ma- » sures, sans aucune demeure, cloz de fossez pleins d'eaue, basse- » cour attenant aussi fermée de fossez, laquelle se consiste en » deux travées de bas-logis servant de demeure au fermier, où il » y a chaufouer, four et grenier au-dessus, bergerye, escurye, » vacheryes, contenant cinq travées, grange contenant trois tra-

» vées, toigz à porqz et deux apentils, le tout couvert de chaulme,
» cour, jardin et acceint comme dit est, entouré de fossez, conte-
» nant en fonds de terre deux arpents ou environ, ledit lieu pa-
» roisse de Pecy, et tenant d'une part à la rue de Praillon, d'autre
» à la rue de la Fosse-aux-Loups, d'un bout sur le prieuré de
» Mirvault, et d'autre bout sur le sieur de Beaufort et autres. »

Extrait d'un aveu et dénombrement du fief de la Grand'Maison de Pecy, fourni aux trésorier, chantre, chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, seigneurs de la baronnie de Mirevaux, par le fondé de pouvoirs de messire Alexandre-Simon Le Normand de La Place, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes. (15 et 16 mai 1786).

Carte 1. Lettre E.

« Art. 44. Douze arp. vingt per. de terre en une pièce, formant
» les art. 41, 42, 43 et 44 de l'aveu de 1598, sis à Mirvaux, où
» anciennement il y avait une maison, volière, étable, cour, jar-
» din, acceint, bois, buissons et fossés, et desquels bâtiments
» reste encore une grange, tenant le tout d'orient à un enclos du
» sieur Le Sire, d'autre d'occident aux jardin et terres d'Aubin
» Thomassin, d'un bout du midy sur les prés du Bois-Hardouin
» appartenant en cet endroit à l'église de Pecy, audit sieur Le
» Sire et aux seigneurs de Mirvaux, et d'autre bout du nord, sur
» la grande rue de Mirvaux, vis-à-vis le prieuré, et une terre
» dépendante du prieuré de Mirvaux, une haye entre deux. »

» Lequel fief appartient audit sieur Le Normand, comme héri-
» tier, en partie de défunt Georges-Bertrand-Alexis Raymond,
» chevalier, maître d'hôtel du Roi, (son cousin), et comme lui étant
» échu par le partage des biens de la success^{n} dud. s^{r} Raymond. »

J'ajouterai que Mirevaux avait fait partie du domaine royal, ainsi que l'a dit notre savant confrère M. l'abbé Denis, qui nous apprend qu'en 1352, Charles, Dauphin de Viennois, (depuis Charles VI), fit l'acquisition de la seigneurie de Mirevaux, dont il dota la Sainte-Chapelle du Vivier, fondée par lui en 1368.

Ce serait, au reste, une erreur de croire que cette seigneurie entrainât nécessairement avec elle une grande étendue territoriale, et que tous les héritages environnants lui appartinssent : en effet, M. l'abbé Denis nous apprend encore que suivant une déclaration

faite en 1547, au terrier du Roi, devant le bailli de Melun, le domaine utile de Mirevaux comprenait « l'hostel seigneurial, la » *motte* et le *chastel*, avec la basse-cour tous clos à fossés et eaue; » y souloit avoir audit lieu huit-vingt-huit arpents de terre arable, » avec vingt arpents de pré, dont à présent n'en a environ que » sept-vingts par l'entreprise des circonvoisins. »

Suivant la déclaration dont j'ai donné un extrait plus haut, le domaine de Mirevaux contenait cent vingt-cinq arp. soixante-quinze perch. de terre, dix-huit arp. de pré et cinquante-quatre arp. de bois. En outre le seigneur avait à prendre quatorze setiers de blé froment, mesure du lieu, sur soixante-neuf arpents de terre et pré, avec deux maisons; quarante livres de menu cens en l'étendue du domaine muable, et de plus, droit de barrage (pour réparation des ponts, chaussées, etc.), étalonnage, mesures, bordelage, (perception d'une partie des revenus d'un héritage, fixée par les baux à bordelage), voirie, rouage, (transport par charrois du blé ou du vin vendu par les particuliers), etc., haute, moyenne et basse justice. Vingt fiefs, dont la nomenclature n'ajouterait rien à ce qui précède, relevaient en outre de la seigneurie de Mirevaux.

Tels sont, Messieurs, les faits que j'ai cru devoir soumettre à votre appréciation, au sujet d'une localité qui ne manque pas d'intérêt, sans doute, mais qu'il y aurait lieu d'étudier avec soin.

LÉGENDE DU PLAN DE MIRVAULT.

PLANCHE VI.

1	Les Seigneurs,	271 perches.	9	Voûte.	
2	Chapelle St-Vincent.		10	Chatriot,	43 perches.
3	Prieuré,	25	11	Clos des hrs Noyeux,	290
4	Ferme de Mirvault,	313	12	Héritiers Fauchon,	143
5	Ancien château.		13	Sr Favost.	89
6	Fossés,	141	14	Mineurs Ayoul Gérard,	83
7	Prieuré de Mirvault,	276			
8	Petite motte,		15	Héritiers Noyeux,	159

(La perche de Pecy est de 20 pieds — 6m 497).

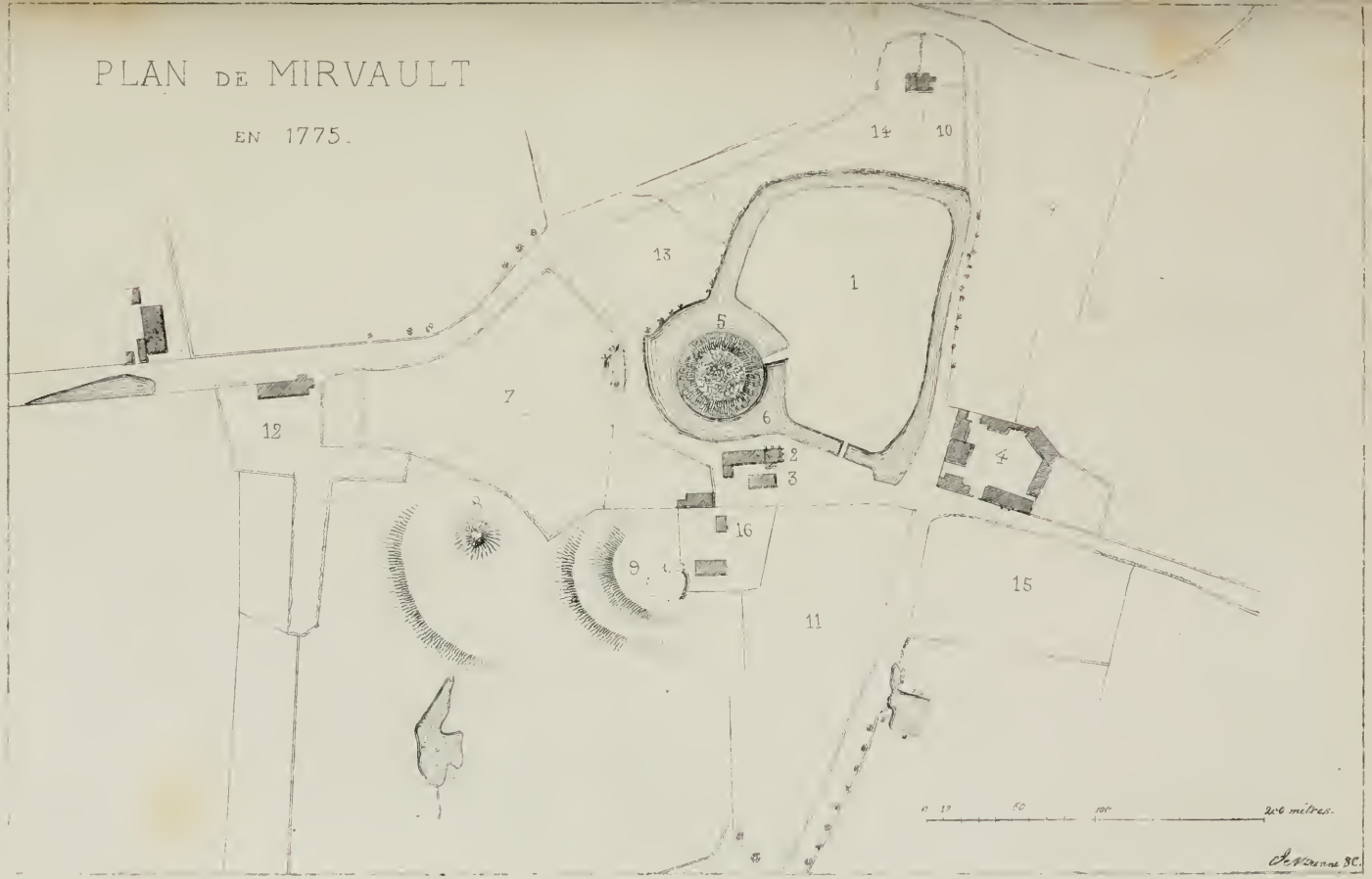
PLAN DE MIRVAULT
EN 1775.
1
2
3
4
5
6
7
9
10
11
12
13
14
15
16
0 25 50 100 200 mètres.

LE CHATEAU DE SAINT-ANGE,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Dans le territoire de Villecerf, canton de Moret, on voit encore les ruines d'un château qui fut, pendant les deux derniers siècles, cité au nombre des plus beaux de la contrée, et dont la mémoire, s'effaçant chaque jour, bientôt peut-être disparaîtra tout à fait.

Ce monument n'est plus de ceux à la conservation desquels il faut songer, et pourtant nous avons cru devoir lui consacrer un souvenir. Pourquoi, en effet, ne pas citer les noms à demi-effacés de ses nobles hôtes, ne pas rappeler la hardiesse de son architecture, sa belle disposition, la richesse de son ameublement et de son ornementation? Il en est d'autres à sauver autour de nous. Signalons la beauté des édifices qui tombent, et regrettons-les hautement, pour inspirer, s'il est possible, le respect de leurs voisins encore debout. Qui sait ce qui fût advenu pour St-Ange, si l'on y eût songé plus tôt?

Créé par François Ier pour la duchesse d'Étampes (1), non loin du vieux manoir de Challeau (2), il porta d'abord le nom de Château-Neuf de Challeau; mais cette existence primitive de l'édifice Renaissance ne fut pas de longue durée : Henri IV le rétablit complétement pour Gabrielle d'Estrées à la fin du XVIe siècle.

Les troubles de la Ligue étaient à peine apaisés, et pourtant l'on se trouvait déjà loin du temps où le besoin se faisait sentir d'élever de petites forteresses, entourées de fossés larges et profonds, ceintes de hautes murailles, avec créneaux, machicoulis, tours, tourelles, herse et pont-levis; les seigneurs n'étaient plus ces terribles voisins d'autrefois; ils n'abandonnaient ni la jouissance de leurs priviléges, ni l'exercice de leurs droits utiles; mais

(1) Quelques écrivains ont attribué à tort cette création à Henri II, pour Diane de Poitiers; les premiers travaux du château neuf de Challeau datent de 1540. La tradition y avait conservé, jusqu'en 1793, un appartement dit de François Ier.

(2) Aujourd'hui dépendance de Dormelles, village qui possédait lui-même un beau château de la Renaissance.

une habitation où l'étendue s'alliait à l'élégance, plus confortable que menaçante, leur suffisait désormais. Ainsi fut le château qui devait un jour s'appeler Saint-Ange : une gracieuse et vaste construction, flanquée de pavillons dans le goût du temps, et surtout admirablement assise, à mi-côte, pour dominer les prairies arrosées par l'Orvanne. (Voir Pl. VII, le fac-simile d'un dessin exécuté en 1694, par l'un des jeunes fils de l'intendant de Caumartin, Louis-Charles de Caumartin Saint-Ange, mort le 18 août 1699, dans sa 19e année.)

Suivons à peu près d'Argenville, qui l'a vu debout sous Louis XV, et l'a décrit dans son Voyage pittoresque des environs de Paris (1).

Le manoir seigneurial était accompagné d'une avant-cour et de plusieurs cours très-vastes, annoncées par autant d'avenues. Sur la droite, les communs, les remises et les logements d'officiers précédaient trois terrasses superposées, bâties en grès et bordées de balustrades en pierre, s'élevant au niveau des différents étages du château, desservi par un escalier en fer à cheval.

Le rez-de-chaussée présentait d'abord un vestibule : vaste galerie, ornée de trophées dans les panneaux, et de têtes en bronze montées sur des bustes d'albâtre, soutenus par des scabellons. A gauche, s'ouvraient le salon, la chapelle et une chambre à coucher, remarquable par son plafond à compartiments décorés de têtes et de sphinx. L'antichambre, une chambre à coucher et le cabinet d'été occupaient la partie parallèle. De l'antichambre, on descendait dans la salle à manger, voûtée, garnie de cuvettes en marbre, de fontaines, et revêtue à hauteur d'appui de marbre de Languedoc; la voûte était compartie de roses et de chiffres peints dans des carrés et des octogones.

Un escalier, à droite, conduisait au premier étage dans une salle longue, où de grands portraits de la famille royale étaient encastrés dans des menuiseries sculptées, à côté de quatorze bustes en marbre. L'antichambre, sur la gauche, offrait les portraits en pied de Henri III, Henri IV et Louis XIII, et de petits portraits de cardinaux, de capitaines et d'illustres personnages des mêmes règnes. Dans la chambre des Reines, on remarquait deux jolies peintures, représentant Henri IV et la belle Gabrielle; dans l'antichambre, à droite, les portraits des hommes illustres florissant sous Louis XII, Henri II, François II et Charles IX. La chambre du Roi venait ensuite, avec une tapisserie de velours brochée d'or,

(1) Dézallier d'Argenville fils; — nouvelle édition, 1752, in-12.

fort ancienne. Dans un cabinet voisin, au milieu de quelques tableaux médiocres, se trouvait, — dit d'Argenville, — l'affreux portrait d'une duchesse de Brabant.

Le second étage renfermait la galerie des Savants, décorée de leurs portraits, et d'où l'on passait de plain-pied dans le parc.

Ce parc, qui s'étendait derrière les bâtiments, comptait deux cents arpents de superficie; les bois étaient percés en étoiles et bordés de palissades.

On avait rendu praticable, avec beaucoup d'art, un monticule fort élevé, bordant le château, pour descendre dans le parterre et dans les jardins, par trois rampes, aux allées coupées de chevrons et aboutissant à des paliers et à de beaux escaliers inférieurs.

Le parterre, soutenu par une terrasse, dominait sept pièces de gazon, dont deux en boulingrins et deux entourées de tilleuls en boule; un vaste réservoir, creusé en croix, laissait échapper des eaux abondantes pour alimenter deux bassins carrés, dessinés sur le même alignement. Une autre pièce d'eau de sept arpents, cintrée vers le milieu, baignait, à l'aide d'un canal en forme d'équerre, les deux côtés de la prairie et formait une sorte de parterre d'une figure singulière.

La petite rivière d'Orvanne, après avoir ainsi vivifié ce domaine, continuait son cours vers l'étang de Moret.

Le château qui nous occupe avait été, dès l'origine, décoré et meublé avec le bon goût et le luxe connus de Gabrielle; cette richesse d'ameublement est complaisamment détaillée dans les inventaires, en partie inédits, dressés après le décès de la favorite, en présence de M. de Béringhein, premier valet de chambre du roi.

Selon la tradition, assez vraisemblable d'ailleurs, les pinceaux de Fréminet, de Claude de Hoëy et de quelques autres peintres du roi, à Fontainebleau, auraient contribué à l'embellissement de cette charmante propriété.

Les châteaux de la célèbre maîtresse de Henri IV devenaient, comme on sait, un véritable apanage, lorsque la mort la surprit, dans la nuit du vendredi au samedi saint 1599 (9-10 avril). Celui-ci était le chef-lieu d'une seigneurie assez importante, d'abord baronnie, puis marquisat, et siége d'une haute justice rendue par un prévôt.

Les droits féodaux attachés à ce domaine convenaient particulièrement à un gentilhomme du voisinage, Germain Le Charron, à qui le roi accorda aussitôt la jouissance du château de Gabrielle, à titre d'engagement.

Déjà possesseur de Dormelles, ce gentilhomme laissa tous ses biens, en mourant, à Pierre Le Charron, écuyer, qui devint à son tour « seigneur de Plaisance, Dormeilles, Villemer, Ville-« maréchal, conseiller du roi et trésorier général de l'extraordi-« naire des guerres. »

Vers 1620, François Le Charron recueillit en partage, avec les titres de son père, une partie de la terre de Challeau et le Château-Neuf, que des lettres-patentes du mois de septembre 1627, l'autorisèrent à appeler Saint-Ange (1). Ce seigneur posséda aussi, dans la suite, Montarlot, Villecerf et Bonnecourt; il devint vicomte d'Orval, premier maître-d'hôtel d'Anne d'Autriche et conseiller d'État; mais, ayant quitté la cour pour se retirer à Saint-Ange, il y est mort subitement, et jeune encore, le 26 février 1651.

Ce noble personnage, qui vivait dans la pratique de la plus sincère piété, avait eu de son mariage avec Mlle de Boulogne, morte à Port-Royal, trois enfants dont deux embrassèrent la profession monastique (2). Son fils aîné, François Le Charron de Saint-Ange, recueillit le marquisat patrimonial et suivit la carrière des armes. Officier distingué, il fit les guerres d'Italie comme mestre de camp du régiment Colonel-cavalerie, sous les ordres de son oncle le maréchal du Plessis-Praslin; puis, il succéda à son père dans la charge de premier maître-d'hôtel de la Reine-mère. Il avait encore le titre de capitaine et bailli de la Varenne du Louvre, du bois de Boulogne et du château de Madrid. C'était, selon les mémoires du temps, un vaillant cavalier, mais un joyeux dissipateur; Tallement de Réaux fait un singulier portrait de sa femme, Enemonde Servien, jolie personne, du reste, galante, spirituelle et originale, qu'il avait épousée en 1648 (3). En 1666, après avoir dissipé huit cent mille livres, le marquis de Saint-Ange se trouva dépourvu de sa charge par la mort de la Reine-mère; la marquise dût se réfugier en Savoie, où

(1) Enregistrées au bailliage de Moret le 16 juin 1628, et à Melun le 7 juillet suivant.

(2) Raphaël, connu sous le nom de M. d'Épinoy, mort à Port-Royal le 12 septembre 1676, âgé de 45 ans, et Marie-Angélique, qui devint supérieure des religieuses de la visitation Sainte-Marie de Melun, où elle est morte en 1714.

(3) Après le décès de cette dame, François Le Charron, deuxième du nom, épousa Marie-Angélique de Bourdet. Il termina lui-même sa carrière à Paris, le 26 janvier 1702, sans laisser d'enfant.

Servien père était ambassadeur, et on aliéna le domaine de Saint-Ange.

Ce fut Charles Quentin de Richebourg, maître des requêtes très-opulent, qui s'en rendit acquéreur en 1669 (1).

Onze ans plus tard, Richebourg venait de mourir, lorsque sa fille unique épousa, au mois de juin 1680, l'un des fils de Louis-François Lefèvre de Caumartin, conseiller d'État ordinaire, intendant de Champagne, seigneur de Boissy-le-Châtel, près Coulommiers (2), et de quelques fiefs dans le voisinage de Villecerf. Caumartin, autrefois très-lié avec le cardinal de Retz et avec Richebourg, qui avait joué lui-même un certain rôle sous la Fronde, appartenait à une famille influente et richement pourvue; il obtint de Marie Feydeau, veuve de son ami Richebourg, l'abandon pour son fils, et comme accroissement de dot, du marquisat de Saint-Ange.

Louis-Urbain Lefèvre-Caumartin fils, nommé intendant de finances (1690), fit de ce domaine sa résidence d'été, et se plut à en augmenter l'importance. Le 16 avril 1695, il y adjoignait Dormelles (3) et Ville-Saint-Jacques, à charge d'une rente de mille livres envers la commanderie de Beauvais, près Nemours; l'année suivante (12 août 1696), il devenait comte engagiste de Moret, moyennant mille cinquante livres de nouvelle finance et soixante-quatre mille quatre-vingt-quatre livres d'ancienne (4).

C'est chez ce seigneur, élève de Fléchier, ami de Boileau, protecteur de Voltaire, — c'est au château de Saint-Ange, que fut composée, à cette époque, une partie de *La Henriade*. Fort instruit, ayant beaucoup vu, doué d'une remarquable mémoire, et charmant conteur, le magistrat aida le poète de ses conseils et de ses souvenirs. Saint-Simon, tout en faisant de Caumartin le plus bel éloge, ajoute qu'il prenait les grands airs ridicules du maréchal de Villeroy et qu'il avait l'écorce de hauteur d'un sot grand seigneur; au reste, esprit vif et aimable, fort honnête homme,

(1) Portait d'azur à trois pommes de pin d'or.

(2) Château fort ancien, dont les ruines sont remarquables.

(3) A cette époque le château de Dormelles était transformé en manufacture de draps.

Le 22 janvier 1667, Timoléon de Cossé, seigneur du lieu, y mourait; en 1690, la transformation s'était accomplie, et le 12 janvier 1699, on y bénissait une chapelle. (Registres paroissiaux de Dormelles.)

(4) *Mémoire de la Généralité de Paris.* — Le même travail, fait au commencement du XVIIe siècle, évalue Dormelles et Saint-Ange à 6,000 livres de revenu.

bienfaisant (1), d'excellente compagnie, aimant la bonne chère et la société des dames. C'est lui que Boileau désigne dans ces vers :

« Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau :
» Tout n'est pas Caumartin, Bignon ou d'Aguesseau, »

et la postérité, rendant justice au seigneur de Saint-Ange, a pleinement ratifié l'éloge du satirique.

Marie-Jeanne Quentin de Richebourg, morte jeune, lui avait donné quatre enfants, mais aucun d'eux n'atteignit l'âge de vingt ans, au rapport d'Étienne Rassicod, leur tuteur onéraire (2).

Le célèbre intendant de finances, après s'être remarié à Madeleine de Verthamon, fille du baron de Bréau, conseiller d'État, mourut lui-même le 2 septembre 1720, dans sa résidence favorite, après l'avoir encore agrandie des terres de Villemert, Villeron, Le Tremblay et Chauville (3). L'inhumation de son cœur et de ses entrailles eut lieu avec pompe, dans l'église de Villecerf, nouvellement restaurée par ses soins. Il avait disposé de ses biens en faveur d'un neveu, Antoine-Louis-François Lefèvre, seigneur de Boissy-le-Châtel, Caumartin, Argouges, etc., qui devint premier président au grand conseil (4).

Le fils aîné de ce dernier, né le 30 juillet 1725 et portant les mêmes prénoms, lui succéda et fut, à son tour, l'objet d'honorables distinctions. D'abord maître des requêtes, président au grand conseil, puis intendant de justice, police et finances des Trois-Évêchés, de Flandre et d'Artois, il a été plus tard conseiller d'État, garde des sceaux de l'ordre de Saint-Louis, prévôt des marchands et surintendant des finances du royaume.

(1) Grâce à M. de Caumartin, Villecerf fut doté le 10 mai 1717 d'une maison de charité destinée aux pauvres de Villecerf, Ville-Saint-Jacques et Montarlot.

(2) Etienne Rassicod, célèbre avocat au Parlement de Paris et fils d'un chirurgien de campagne, est né, non à La Ferté, comme l'ont avancé et répété tous les biographes, mais à Jouarre, le 7 mars 1644. Protégé dès l'enfance par MM. de Caumartin, il devint le conseil de la famille ; plein de droiture, de talent, d'esprit et de modestie, reçu docteur agrégé d'honneur à la faculté de droit, collaborateur du *Journal des Savants*, censeur royal et auteur de plusieurs ouvrages importants, il sut acquérir une réputation méritée et se faire d'illustres amis.

(3) Sentence d'adjudication du 18 août 1706.

(4) Fils de Louis-François, deuxième du nom, sieur de Boissy, et de Charlotte Bernard ; — né le 6 septembre 1696, mort le 14 avril 1748.

Dans la soirée du 30 juillet 1749, Saint-Ange resplendissait de lumières et de joie : le seigneur du lieu célébrait les fêtes de son mariage et la population voisine, conviée au château, s'associait à son bonheur.

Dans un aveu de 1786 (1), il porte les titres de marquis de Saint-Ange, comte de Moret, seigneur de Caumartin (2), Boissy-le-Châtel, Villecerf, Dormelle, Challeau, Villemert (3), Montarlot, Ville-Saint-Jacques, La Commanderie, Lucigny, les Grès, Bougny, Flagy, Thoury-Ferrotte, Montmachoux, etc.

Son domaine, comme on voit, prenait chaque jour de l'extension, et devenait digne de l'honneur qu'allaient lui faire Louis XVI et Marie-Antoinette. Le roi et la reine, en effet, s'y rendirent au mois d'octobre de la même année, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau (4).

Ce jour-là encore, il y eut fête au château.

Mais la Révolution approchait à grands pas; aux jours de réjouissances devaient bientôt succéder pour Saint-Ange la tristesse et la ruine. Un ancien prêtre de Melun, Métier, s'était chargé de terroriser le district de Nemours ; il avait reçu, à cet effet, pleins pouvoirs du représentant du peuple Dubouchet et l'on se souvient encore, dans maintes localités, du zèle déplorable qu'il déploya dans sa mission...

Marc-Antoine Lefèvre de Caumartin Saint-Ange, fils, intendant de Franche-Comté, parti malade pour les eaux de Bristol, en mai 1791, fut déclaré émigré ; et malgré les plus vives protestations, la Nation mit le sequestre sur ses biens, puis les partagea avec M. de Caumartin père, emprisonné lui-même pendant neuf mois, en 1793. Dans ce partage, le château de Saint-Ange et ses dépendances immédiates, comprenant six cent vingt-sept arpents un

(1) Archives de l'Empire, A, 1428.

(2) Faubourg de Crécy (Somme).

(3) Le seigneur de Challeau et de Villemert avait droit de foires et marchés, par suite d'une fondation du roi Louis XI, en 1482, en faveur de Guérin Le Groing, alors possesseur de ces deux terres.

(4) Selon Dulaure, c'est à Saint-Ange que Louis-Philippe, duc d'Orléans, aurait épousé *de la main gauche* Mme de Montesson. Nous croyons qu'il y a là une double méprise, c'est à Paris, le 23 avril 1773, dans une chapelle particulière, que le curé de Saint-Eustache célébra *secrètement* le mariage du duc d'Orléans; mais cette union, pour être secrète n'en était pas moins régulière, et personne n'ignore ici que Mme de Montesson habitait, dans notre département, non Saint-Ange, mais Sainte-Assise (à huit kilomètres de Melun), où le duc est mort le 18 novembre 1785.

douzième, sont évalués quatre-vingt-cinq mille livres. Tous les domaines voisins, châteaux, fermes, moulins, sont estimés séparément ; Dormelles, le plus important, est porté pour cent cinquante-cinq mille livres.

L'inventaire du mobilier, dressé du 13 au 16 nivôse an III (1), par les administrateurs du district de Nemours, est curieux, quoiqu'il laisse beaucoup à désirer ; on y voit figurer une collection de tableaux, de sculptures, de tapisseries, d'objets d'art et surtout de chinoiseries. La bibliothèque, qui n'est pas détaillée, ne comptait guère que six cents volumes.

Pendant la terreur, on avait mutilé par ordre, à Saint-Ange, des sculptures antiques, et dégradé les constructions, sous prétexte d'effacer les armes (2) des seigneurs et d'enlever quelques autres signes de féodalité; le zèle des agents paraît même avoir été assez loin, car, le 29 octobre 1794, les membres du district durent se justifier. Ils certifièrent qu'aucun tableau du Titien n'avait été détruit chez le citoyen Caumartin Saint-Ange, comme on le prétendait; « il est vrai, ajoutent-ils, qu'il y a été fait beaucoup de » dégradations, mais elles ont porté sur les monuments de l'or- » gueil féodal et sur les effigies des tyrans; on a respecté *presque* » tous les objets précieux pour les arts, à l'exception des portraits » de quelques savants et autres hommes célèbres, qui ont été » enveloppés dans la proscription générale, et dont la perte fera » regretter à la peinture une ressource intéressante pour l'étude » des costumes. »

Des tableaux, des tapisseries armoriées et des titres féodaux, provenant de St-Ange, avaient aussi été brûlés, un jour de fête civique, sur la place d'armes de Nemours, en exécution d'un arrêté du citoyen Métier, du 5 du second mois de l'an II, et en sa présence.

En l'an VII, M. de Caumartin père obtint la restitution de divers objets enlevés de son château et déposés au Muséum de Nemours, c'étaient « deux petits canons, deux obusiers, deux » mortiers et cinq arbalétriers; quelques meubles et tapisseries » de velours brodé; des tableaux, une collection de dix-neuf » médaillons-portraits de famille, une sculpture sur bois, repré- » sentant *la Procession de la Ligue;* le buste du réclamant, exécuté

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne.

(2) La famille de Caumartin portait : d'azur à cinq fasces d'argent.

» en albâtre par Houdon en 1779; le cadre d'un portrait en pied » du même, brûlé en 1793; etc. (1). »

Quelques années plus tard, le 31 août 1803, Marc-Antoine Lefèvre de Caumartin (2), s'éteignait à Londres presqu'en même temps que son père.

Vers cette époque, le château bâti par Henri IV, où la chambre et le lit du Béarnais avaient été précieusement conservés jusque là, tombait sans pitié sous le marteau. Il ne reste debout, avec les caves en pierres de taille et les murs de soutènement des terrasses, que l'ancienne conciergerie, assez modeste résidence adoptée successivement depuis par les nouveaux possesseurs du domaine de Saint-Ange.

M. de Rennel, comte du St-Empire, fut le premier acquéreur de ces ruines; il les laissa à son gendre, M. le marquis de Roys, maire de Villecerf sous la Restauration. Aujourd'hui, Madame de Kiss, veuve de M. le comte de Roys fils, remplace les ci-devant seigneurs du lieu, qui furent pendant longtemps la Providence des pauvres d'alentour. Cette dame descend elle-même de la famille Le Charron, et, nous sommes heureux de le reconnaître en terminant, si l'élégant château n'est plus, si le titre seigneurial a disparu, les nobles traditions d'autrefois ont été conservées fidèlement à Saint-Ange et survivent à la chute de l'ancien marquisat.

(1) Archives départementales.
(2) Né à Saint-Ange, ondoyé le 18 mars 1751.

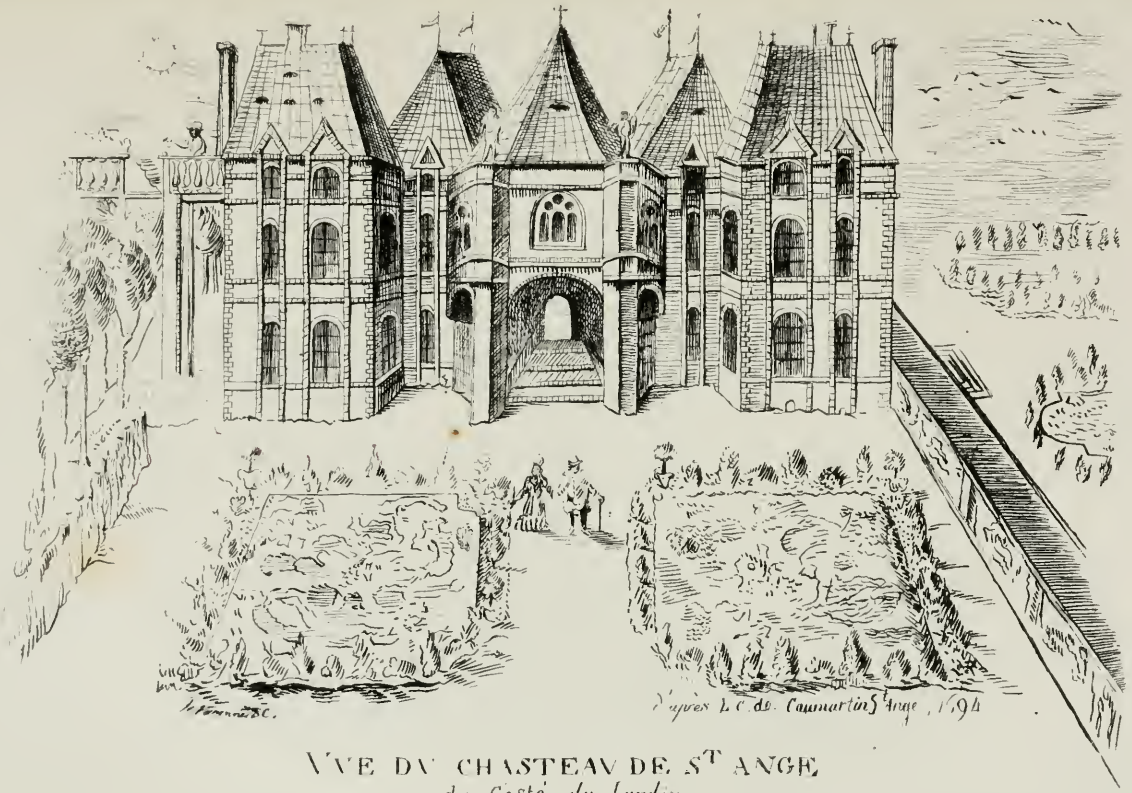

VVE DV CHASTEAV DE ST ANGE
du Costé du Iardin

NOTE

SUR DEUX SCEAUX DU XIIIe SIÈCLE,

PAR M. LEROY,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Depuis plusieurs années, la sigillographie a pris un développement que justifie son concours dans la solution de points historiques ou topographiques. Les représentations de personnages, de villes et de monuments sur les sceaux, à une époque où les arts graphiques étaient à l'état d'enfance, donnent à cette science une haute importance. Si les spécimens que je vais décrire ne sont pas la preuve complète de ce fait, du moins ne peut-on la refuser entièrement à l'un d'eux par son intérêt pour la topographie ancienne de Melun. Il semble représenter, en effet, la collégiale Notre-Dame au XIIIe siècle. S'il existait, de ce temps, un dessin exact de l'édifice, on ne devrait pas s'arrêter à une œuvre que le manque d'espace et les exigences de la perspective ont dû rendre bien incomplète. Mais un tel document fait défaut. Il est vrai qu'on ne peut demander à notre sceau une rigoureuse reproduction d'aspect et de détails ; l'ensemble général y est seul à peu près observé, avec l'exactitude propre aux artistes du moyen-âge.

Les sceaux en question appartenaient à deux doyens de la chrétienté de Melun.

Au mois de janvier 1237, Guibert boucher (Guibertus carnifex) et Hersende, sa femme, vendirent aux maître et frères de la Maison-Dieu du Martroy de Melun, un demi arpent de vigne à Chartrettes pour douze livres parisis. Ces conventions eurent lieu en présence de Robert, doyen de la chrétienté, qui apposa le sceau dont voici la description : (Pl. VIII, fig. 1.)

Sceau ogival de 41mill de hauteur.

Type : Une fleur de lis du genre florencé, c'est-à-dire à pistils, avec branche principale striée à la manière d'un épi, forme qui précéda le type des fleurs de lis héraldiques.

Légende en capitales mêlées d'onciales : ✝ S. ROBERTI-DECANI-MELEDVNENSIS.

Ce sceau append sur double queue au bas de l'acte précité, qui est conservé dans le chartrier de l'Hôtel-Dieu de Melun. Un titre de l'an 1236 en porte un semblable, que M. Drouet d'Arcq se propose de publier dans son important ouvrage sur les sceaux des Archives impériales.

Le second spécimen (Pl. VIII, fig. 2) a été apposé, dans des circonstances analogues, en mai 1264, par Seguin, doyen de la chrétienté de Melun. Son champ, de forme également ogivale, mesure 33mill. de hauteur, sur une largeur extrême de 19 mill. Dans des dimensions aussi restreintes, le graveur a pu représenter un édifice religieux dont on ne peut méconnaître la ressemblance avec Notre-Dame de Melun. A voir les deux tours jumelles, de style roman de la transition, avec leurs toitures pyramidales, le fronton surmonté d'une statue de la Vierge, le portail voûté en plein cintre, suivant la disposition antérieure au remaniement du XVIe siècle, on est porté à croire que l'artiste a voulu figurer la collégiale de Melun. Le portail ouvert laisse apercevoir un prêtre, revêtu de la chasuble ancienne, debout devant un autel, dans l'attitude de la consécration.

Légende : † S. SEGVINI-DECANI-MELEDVNENSIS.

Un pareil sceau append au bas d'un acte de l'an 1258, conservé, comme le titre de 1236, aux Archives impériales.

Sans donner à ce type plus d'importance qu'il n'en mérite, je ne saurais m'empêcher de remarquer l'intérêt qui s'attache à une représentation, quelque incomplète qu'elle soit, d'un de nos monuments religieux à six siècles de nous. C'est peut-être un jalon topographique pour notre cité, en même temps qu'une œuvre curieuse de la glyptique au XIIIe siècle.

Des sceaux d'un type analogue ont été usités au moyen-âge, par des personnages attachés à des édifices religieux qui présentaient quelque ressemblance avec l'église de Melun. Il n'est donc pas rare de racontrer ces sortes de sceaux qui offrent toujours de l'intérêt pour la localité à laquelle ils appartiennent.

SCEAUX DU XIII SIECLE

S(igillum) ROBERTI-DECANI-MELEDVNENSIS

S(igillum) SEGVINI-DECANI-MELEDVNENSIS

Imp. Bertaux Paris

LETTRE A M. J. DAVID,

PRÉSIDENT DE LA SECTION DE FONTAINEBLEAU

PAR M. GAULTRON,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

Mon cher Président,

La Société nationale des Beaux-Arts vient de rendre un digne hommage à la mémoire d'Eugène Delacroix que nous avons vu souvent promener ses rêveries dans notre belle forêt. Elle a rassemblé au boulevard des Italiens ses peintures, éparses dans nos musées, ainsi que celles si nombreuses, que d'heureux possesseurs ont offert généreusement à cette exposition. Elle vient les proposer de nouveau à notre admiration. Emu et charmé devant les toiles du maître à jamais regrettable que vous avez connu, je me suis rappelé quelques impressions que j'avais recueillies sur lui, celles aussi qui me sont personnelles, et comme un dernier salut à cette œuvre bientôt dispersée, j'ai eu la pensée de vous les adresser. Toutes brèves qu'elles sont, elles placeront son nom dans la part que notre Société fait à l'art, elles y rappelleront son souvenir dans les premiers travaux qui nous occupent.

Eugène Delacroix fut un grand artiste à qui rien d'humain n'était étranger, qui s'est fortifié par la solitude et le recueillement et qui, selon l'expression du poète, a caché sa vie et répandu son esprit. Il fut un infatigable lutteur; l'unité de son œuvre est absolue comme talent et comme inspiration. Sa mémoire ne peut plus être troublée par de stériles disputes; il est le plus grand interprète, le maître ardent à traduire nos sentiments, poussés à leur dernière limite, à l'exès. Il fut le peintre passionné par excellence, et par excellence aussi le peintre de la passion. Comment ne nous aurait-il pas émus? Est-ce que sous le voile de retenue que nous impose la civilisation, est-ce que sous le vernis des conventions sociales, est-ce qu'abrités par les convenances, les mœurs et les habitudes, tout homme ne sent pas s'agiter en son sein l'excès

de ses propres sentiments, réprimé et dompté, c'est-à-dire la passion ! Pour peu que nous sentions la langue des formes et des couleurs, nous comprendrons M. Delacroix; car, ce qui nous séduit en ses œuvres, c'est nous-mêmes, c'est toujours notre fond de passion que nous retrouvons là pleinement libre, puissante, éclatant en audaces superbes, et même en égarements, parfois sublimes.

Qui désormais nous rendra l'agonie du crucifié, les tendresses des saintes femmes pansant les plaies des martyrs : qui traduira désormais avec cette pénétration supérieure, ou Dante, ou Goëthe, ou Shakespeare; qui, sous le manteau de l'histoire, ou la pourpre de l'imagination poétique, redira mieux que lui le drame de l'âme humaine. Quelles œuvres dépasseront *la Pieta*, *les Croisés à Constantinople*, *la Médée*, *l'Hamlet*, *le Faust?* Eugène Delacroix est le peintre exalté, le chantre harmonieux et touchant des idylles douloureuses, le chantre cruel des angoisses profondes, des ironies du destin, des barbaries de l'homme livré à ses appétits.

L'un des priviléges de son talent a été de rendre inébranlable la foi de ceux qui étaient entrés en communion d'intelligence avec lui. Une fois épris de ce talent, il était rare que l'on ne poussât pas l'amour de ses œuvres plus loin que celui qui en était l'auteur. Jamais enthousiasme inspiré par un artiste ne fut plus durable, plus sincère, plus désintéressé que celui de ses admirateurs; ils ne se faisaient point en effet les courtisans d'une popularité qu'il n'obtint jamais. Il s'échappait de ses tableaux comme de puissants courants magnétiques, et dès qu'on en avait subi l'attraction on recherchait cette production si constante, si imprévue. Il donnait la vie à chacune de nos expositions, son absence y était sentie, on y cherchait toujours cette palette si colorée, si pleine de créations vivantes.

Une partie de l'œuvre est là, vous y accourrez sans doute, et vous pourrez y retrouver avec l'émotion constante l'idée fixe du maître de rendre palpables, visibles, les combats qui s'agitent au secret des âmes; le sujet lui importe peu, qu'il emprunte son drame aux livres saints, à la Rome des Empereurs, ou à l'Italie du moyen-âge, aux conceptions des poètes anglais, ou au génie germanique, le décor n'est que l'accessoire. Ce qui l'inquiète, c'est que l'on saisisse la gamme passionnée qu'il a voulu rendre : tout avide qu'on le voit des raffinements extérieurs de l'art, il va tout de suite à l'expression spirituelle, le feu de sa pensée est vivace, et chaque tableau est le résultat d'une combinaison nou-

velle. S'il n'a pas représenté les hommes de son temps, il a peint les contemporains de tous les siècles, car il a peint l'homme, son âme, sa vie, son cœur. Il s'est emparé des libertés légitimes des peintres de l'idée. Son expression eût été gênée par la représentation des mœurs modernes, il a préféré parcourir le monde dans son étendue, il a traduit l'homme, en vivifiant son texte de toutes les richesses acquises par l'esprit moderne.

Le caractère le plus frappant dans son œuvre, c'est la force de l'imagination ; ses drames les plus émouvants n'ont qu'une vérité poétique, il les éclaire des lueurs de son âme. On retrouve là son cachet, sa griffe *à lui seul;* ses erreurs, ses faiblesses tournent souvent à sa gloire.

Vit-il la réalité ? On pourrait en douter, mais l'harmonie toujours juste rend l'impression ineffaçable. Cette disposition visuelle pouvait réagir d'une façon défavorable sur les œuvres où l'artiste aurait voulu exprimer la vie contemporaine, l'image qu'il a laissée de l'abbaye de Valmont, en Normandie, où il passa de précieuses journées, est une vraisemblance poétique. Image pour image, on accepte celle qui est offerte par un grand artiste, on lui sacrifie sans répugnance sa vraie conception. De là ce caractère imprévu attaché à ses productions et qui les fait reconnaître : l'art pour lui n'a pas été une étude de la réalité positive, c'était une recherche de la vérité idéale.

Les contrées animées par le soleil ont seules offert un repos à son imagination, et ont mis en relief son talent de coloriste.

Eugène Delacroix, vous le savez, n'a pas vu l'Italie. Malgré ses craintes il n'aurait pas subi le joug des traditions; ou, il fut resté impassible devant les grandes machines secondaires comme devant la coupole du Val-de-Grâce de Mignard, qu'il m'emmenait visiter avec lui pour son œuvre de la chambre des pairs, ou, il se fut exalté devant les Michel-Ange, les Corrége, mais son courage ne se fût pas abattu devant ses maîtres, et il eût gardé son originalité.

De son vivant, on disait que l'homme avait sauvé l'artiste ; aujourd'hui l'artiste, dans la digne expression de ce mot, reste seul et l'emporte seul. La supériorité du talent ne suffit pas pour mettre la gloire elle-même à l'abri des variations de l'opinion et de la mode. Les artistes qui ont brillé par le charme de leurs inventions ont conquis de suite l'unanimité des suffrages. — Raphaël, Léonard, et Veronèse n'ont pas attendu la justice de l'opinion. Ceux au contraire qui, comme M. Delacroix, sondent les

abîmes de l'âme, et qui saisissent plus volontiers dans leurs peintures le côté terrible et pathétique des choses humaines, exercent un empire plus restreint et plus contesté. La violence ou la singularité de leurs inspirations les isole des sentiments ordinaires, et fait que leurs qualités sont destinées à être l'objet d'une discussion éternelle. Telle, pendant si longtemps, il dut la subir.

Altéré d'émotions il n'abandonna jamais la pensée qui en est la source. On voit plus de mouvements dans ses tableaux que de splendeurs décoratives, plus de concentration passionnée que d'expansion extérieure. Dans une action, — jamais les bannières flottantes, le son des trompettes, les longues crinières, le hennissement des chevaux ne font oublier la violence des combattants. Par les accessoires mêmes, le peintre redouble parfois d'énergie et d'expression, — la chaîne du prisonnier de Chillon, est vivante, le panache noir au front d'Hamlet, est une branche de Cyprès qui se marie comme un effet sublime, aux nuages tristes et troublés comme son âme.

Chaque tableau que j'avais devant les yeux était pour moi le résultat d'une recherche. Rien ne se ressemble moins que *la Barque du Dante, le Massacre de Scio, l'Apollon vainqueur, les Femmes d'Alger*. Ce qui fait le charme de ces peintures, c'est qu'on peut les revoir sans le lasser, il y a toujours quelque chose de neuf à y découvrir — rien n'arrête la pensée qui les contemple. Elle peut en être quelquefois choquée, mais jamais elle ne s'en éloigne appauvrie ou diminuée. Ce qu'on aime à retrouver, c'est cette ampleur, cette sûreté, cette fécondité d'invention, cette volonté excessive.

Eugène Delacroix a jeté de fréquents regards vers la postérité, il a travaillé pour cette abstraction qui caresse les rêves de tous les grands producteurs; il a travaillé avec foi, avec opiniâtreté. Aussi ne sera-t-elle pas ingrate ; li sera repris et consulté. On l'étudiera avec une anxiété attentive, on voudra écarter le voile mystérieux qui couvre son œuvre, deviner, surprendre sa pensée, le sentiment qui l'animait, mais à la condition d'être interprété par des intelligences libres et larges. Il faudra savoir l'interroger et non le copier; le prendre pour modèle et non pour guide ; alors on puisera dans ses œuvres les plus hautes leçons d'idéalisme que notre temps ait jamais formulées.

On trouvera de préférence dans ses compositions, la haine et l'amour, ces passions maîtresses qui ne se mesurent point aux nuances, mais aux coups violents dont elles nous frappent ; on y

verra souvent les angoisses de l'agonie, — jamais l'espérance. Aussi, les âmes prudentes et recueillies se familiariseront peu avec les peintures de ce maître; mais en sentant pénétrer en soi le souffle qui l'agitait, on reconnaîtra qu'il avait raison de forcer le trait, qu'il devait vouloir quelquefois (et à ce propos il me citait Rubens) altérer la forme et l'intensité de la couleur pour enfoncer, comme un fer, sa propre pensée dans votre âme.

Et cependant, en présence de la foule, l'artiste n'a jamais eu de public, il ne comptait qu'un petit nombre d'admirateurs. La foule oubliait que ce maître arrivait après David; ce qu'elle recherchait alors, c'était l'intérêt du sujet; la couleur, le plus séduisant des moyens esthétiques, n'avait sur elle aucune action. Aussi, souvent n'a-t-elle pas compris, et si, heurtant le fond du caractère national, léger et railleur, mais méthodique, le peintre laissait voir une sorte de souffrance maladive, quelque chose d'inachevé, d'incomplet, il n'était plus interprété. L'âme inquiète et troublée de ces temps-ci n'a pu voir le spectacle de la souffrance, l'image de son mal l'inquiétait, elle cherchait ailleurs l'allègement qui lui était nécessaire. Le public détournait les yeux et les portait sur d'autre peintres. Il faut le dire, la manifestation inopportune d'une originalité exceptionnelle doit expliquer cet insuccès. La simplicité, s'il l'eût jointe alors à sa distinction native, lui aurait de son vivant valu une gloire plus réelle.

Cependant à ceux qui cherchent les jouissances de la peinture dans chacune de ses créations, cette exposition rendra sans doute les impressions que je viens d'émettre. Ils y trouveront, je le répète, ces qualités si rares, la pensée, l'émotion, l'originalité.

Je ne vous dirai rien de l'homme, mon cher Président, ses biographes n'ont fait qu'effleurer le trait de cette nature énergique et fine, de ce caractère élevé. Il reste supérieur à ce qu'on en a écrit; son génie qui s'est montré pour la première fois dans *la Barque du Dante*, a paru dans chacune de ses œuvres jusqu'à la dernière.

Aussi en quittant ces lieux, vous consacrerez de nouveau un des grands artistes de ce siècle; et en parcourant par la pensée le cercle des compositions dont il s'est inspiré, dont quelques-unes étaient intraduisibles; en voyant ces longues pages crayonnées, ces murs couverts, ces palais ornés vous admirerez comme moi ce vaillant labeur.

Eugène Delacroix réunissait les qualités du peintre, du poète, de l'historien par une puissance innée, et un profond savoir : il a

séduit et transporté tour-à-tour les intelligences hautaines, les cœurs aventureux, par la noblesse, l'audace, l'amour du vrai et de l'héroïque. Sa place dans la peinture française est faite désormais, il nous appartient par l'inspiratien et par l'esprit, et notre pays, qui a produit un tel homme, s'est acquis une gloire nouvelle.

Agréez, mon cher Président, etc.,

H. GAULTRON,
L'un des Secrétaires de la Section.

Fontainebleau, 20 *septembre* 1864.

RÉPONSE DE M. DAVID,

Membre fondateur **(Président de la Section de Fontainebleau).**

A M. GAULTRON,

Membre fondateur **(Même Section.)**

Mon cher Confrère,

Sans partager toute votre admiration; j'en apprécie la franchise et j'en applaudis la fermeté. L'art a cela d'excellent, qu'il admet tous les enthousiasmes, et justifie toutes les ardeurs; et remarquez que ce que vous louez dans Eugène Delacroix, c'est précisément ce que cherchent et ce que prônent tous les véritables artistes : l'expression, l'originalité, l'idéal. Sans idéal la nature humaine ne vaut pas la peine d'être reproduite, sans originalité aucune œuvre ne dure, sans expression aucun drame n'existe. L'école, qui précéda la manière d'Eugène Delacroix, par amour pour l'idéal, s'était rejetée violemment dans l'étude de l'antiquité, et faute de peintures elle avait pris pour modèle l'œuvre des statuaires grecs. De là ces groupes peints qui ressemblent à des bas-reliefs, ces personnages à des statues, ces types qui n'ont plus rien de notre race.

Le maître d'Eugène Delacroix principalement, Pierre Guérin, avait adopté ce genre rétrospectif : son *Marcus-Sextus*, est une statue; son *Offrande à Esculape,* un groupe sculptural. Et pourtant, tout comme son élève, il rechercha l'expression, le drame, la pensée; qui pourrait nier, en effet, la passion sur le masque de *Phèdre*, l'amour dans les yeux de *Didon*, la terreur dans la pose de *Clytemnestre ?* C'est donc quelque chose de plus que les procédés, la manière, le faire, qui inspire l'art, lui inculque la poésie et le diversifie.

Personne ne comprenait mieux cette vérité que Pierre Guérin; aussi ce classique de bon sens et de haute portée eut-il une école de liberté et d'indépendance; et il en sortit tour à tour Géricault et Ary Scheffer, Léon Cogniet et Eugène Delacroix. Loin de comprimer l'essor des imaginations diverses, Pierre Guérin les étudiait, s'efforçait de les pénétrer, les encourageait dans leurs efforts individuels et ne les conseillait jamais que dans le sens de leur originalité propre. C'est ainsi qu'il disait à Géricault : l'énergie est dans votre nature, peignez des batailles ou des naufrages; et le *Guide de Lutzen,* et le *Cuirassier de Leipsick,* et le *Radeau de la Méduse* apparaissaient tour à tour dans l'art pour l'agrandir et l'illustrer. C'est ainsi qu'il disait à Ary Scheffer : vous êtes un rêveur, gardez le cachet de votre Allemagne, et initiez-nous à ces mélancolies profondes ; l'art est partout où l'âme est émue. Et qui peut nier qu'il n'eut deviné dès lors ce génie tendre et douloureux à qui nous devons *Marguerite*, les *Deux Mignons,* le *Larmoyeur* et le *Christ qui console,* cette sorte de légende germanique. Il répétait souvent à Léon Cogniet : vous êtes un consciencieux travailleur, ne vous hâtez pas, réfléchissez longuement, produisez peu, cherchez la perfection. N'était-ce pas encourager ce talent dans ce qu'il avait de particulier et de sincère à la fois, talent dont il avait pressenti l'aurore dans le *Saint-Etienne*, et dont il eût applaudi le zénith dans la *Fille du Tintoret.* Enfin si Eugène Delacroix l'étonnait toujours, et l'inquiétait parfois, il ne m'en a pas moins dit à moi-même, qui honorais en lui d'abord l'ami intime de mon père, ensuite l'homme le plus bienveillant, l'esprit le plus étendu, le critique le plus fin que j'aie jamais rencontré dans l'art, il me disait donc, et je crois reproduire exactement ses paroles : «il y a dans Eugène Delacroix un penseur et un novateur à la fois; sa *Barque du Dante* est une horreur grandiose, et son *Massacre de Scio* une page épique; il renouvellera l'école française au profit de l'art, car les meilleures manières finissent par des routines, et toute réno-

vation est un progrès, dans ce sens qu'elle réveille les esprits et suscite les individualités. »

Chose étrange! il y avait dans ces deux hommes une ressemblance physique évidente, et une ressemblance morale, que je vous demande la permission de dégager. Tous deux d'une santé débile, tous deux d'une force d'âme inaltérable ; tous deux maigres, chétifs, à l'aspect souffrant, à l'allure grave, mais l'œil plein d'éclairs, la bouche pleine de finesse, la physionomie pleine de variété, le front ouvert et limpide ; tous deux réfléchissant sans cesse, mais l'un avec plus de feu, l'autre avec plus de calme; tous deux travaillant assiduement, mais l'un avec plus de fougue, et l'autre avec plus d'hésitation. L'un et l'autre aussi lettrés, aussi instruits, aussi poètes ; l'un et l'autre maniant à la fois la plume et le pinceau. Vous connaissez les articles qu'Eugène Delacroix inséra dans nos revues les plus accréditées, et je vous donnerai tout à l'heure la preuve de l'aptitude littéraire de Pierre Guérin.

Pierre Guérin était, comme tous les esprits vaillants et bien doués, le fils de ses œuvres. Né d'un père simple artisan, il n'eut que son courage pour soutien, et son travail pour ressource. Ses maîtres mêmes, peintres estimables mais secondaires, Brenet et Regnault, n'eurent que peu d'influence sur sa destinée. Il lui fallut donc une incontestable supériorité relative pour se distinguer en dehors d'une école supérieure et dominante, et dont le chef, véritable despote républicain, pesait sur l'art comme il avait malheureusement aussi pesé sur la politique. Mais le lauréat de 1797 envoya en 1800, comme élève de Rome, un tableau où la simplicité du sujet n'ôtait rien à la force de l'expression, et son *Marcus-Sextus* lui fit parmi ses confrères une place analogue à celle que la *Barque du Dante* mérita vingt-cinq ans plus tard à Eugène Delacroix.

Comme vous le voyez, les succès se suivent sans se ressembler, et la diversité des genres comme les variétés du goût devraient nous apprendre à être indulgents, à ne considérer dans l'art que la profondeur de l'idée, la force de l'expression, la sincérité des efforts, et à ne pas rejeter outrageusement ce qui s'éloigne de notre sentiment particulier, de nos préférences ou de nos études. Pour l'éclectique raisonnable rien n'est à dédaigner de ce qui plaît à l'esprit par la pensée, ou de ce qui charme les yeux par la couleur; Raphaël et Corrége, Titien et Véronèse, Rubens et Rembrandt ont des attraits divers ; pourquoi refuserions-nous à nos écoles, souvent contradictoires, l'estime proportionnelle que nous accordons aux étrangers? Le public ne comprend rien au *faire*,

il n'en voit que les résultats; aussi adopte-t-il tour à tour ceux qui éveillent l'attention ou touchent le cœur. Honorons donc également ces grands artistes qui peignent l'homme n'importe sous quelle forme, qui dévoilent l'âme n'importe avec quel sujet, qui font penser ou pleurer, rêver ou frissonner; avant la pâte, le clair-obscur, la ligne ou le modelé, il y a l'expression, la vie, la passion, la vérité. Si les yeux se trompent, l'esprit s'égare moins souvent.

Nature profonde, méditative, pénétrante, cœur élevé, généreux, excellent, Pierre Guérin alliait à la douceur du caractère l'indulgence critique d'un maître éminent; voilà pourquoi de son atelier rayonnèrent tant d'originalités diverses, tant de talents différents. S'il n'avait pas le génie prompt, la main facile, le pinceau rapide, il avait le crayon savant et le sens du beau sous toutes ses manifestations; voilà comment il sut encourager tant d'élèves illustres, comprendre tant de manières opposées, pénétrer, avant eux-mêmes peut-être, tant d'esprits divergents. C'est qu'il était penseur avant d'être peintre, et je ne peux pas mieux vous le prouver qu'en vous lisant l'extrait d'un discours qu'il prononça devant les cinq académies réunies, et où il traite du génie dans les sciences, dans les lettres et dans les arts. Sa parole révélatrice vaudra mieux que tous mes efforts pour vous le faire comprendre et goûter.

« Mais pourquoi nous hasarder dans des routes inaccoutumées? » Pourquoi chercher ailleurs des exemples que les ouvrages qui » ressortissent naturellement à nos connaissances et sont l'objet » habituel de notre admiration, nous fournissent en abondance? » Une seule des immortelles productions de Raphaël ou de Pous- » sin ne peut-elle nous servir de preuve après avoir été notre » guide dans l'importante question qui nous occupe? Prenons » celle où l'illustre chef de l'école française rassembla toutes les » forces d'un génie que la mort allait éteindre. Jetons les yeux » sur le *Déluge,* sur cet austère chef-d'œuvre où le talent dispa- » raît et se cache, pour ainsi dire, sous la faculté créatrice qui » nous montre dans toute leur horreur les funérailles de la nature. » Ici, des qualités qui souvent usurpent les droits et le nom du » génie, eussent pu s'emparer de cette grande et effrayante scène. » L'Imagination y eût multiplié des épisodes, et l'Esprit des » contrastes dans lesquels le Pathétique eût redoublé ses efforts. » La Fécondité nous eût reproduit cette confusion du mélange des » êtres que le danger rassemble; et la science, le goût, le talent, » eussent déployé toutes leurs ressources pour nous peindre la

» force, la beauté, la grâce, devenant la proie du gouffre toujours
» croissant des ondes. L'Énergie, la Fougue, eussent soulevé les
» flots contre le ciel en courroux; et peut-être Dieu lui-même eût
» assisté à sa vengeance. Mais, rien de tout cela! un ciel qui pèse
» sur les eaux et que la foudre sillonne avec effort; un soleil sans
» clartés; une barque où quelques hommes luttent encore contre
» les flots; un arbre, un rocher, un reptile, seuls restes des règnes
» de la nature, avec une dernière famille exhalant le dernier sou-
» pir du genre humain, tels sont les éléments dont se compose
» cette immense catastrophe que la main du génie a partout frap-
» pée d'une muette horreur. Ah! que faut-il davantage! et qui
» donc, après avoir réfléchi sur cet immortel ouvrage, après l'avoir
» bien senti, ne sera pas tenté de se dire : j'ignore le génie, mais
» je ne saurais douter que le secret de sa force ne soit tout entier
» dans la simplicité des moyens.

FABLES

PAR M. LABICHE

Membre fondateur (**Section de Melun**).

LE MINISTRE ET LE BERGER.

Le ministre du roi Pépin,
S'étant un jour levé de bon matin,
S'en alla respirer l'air pur de la campagne;
Il croyait échapper aux soucis dévorants
Qui veillent d'ordinaire en l'alcôve des grands;
Mais, hélas! en tous lieux ce cortége accompagne
Les mortels haut placés et les hommes d'État.
N'est pas souvent heureux qui jette de l'éclat!
Le ministre songeait, marchant à l'aventure;
Il avait pris telle mesure
Que les siens approuvaient à raison comme à tort;
Mais que ses ennemis à l'envi blâmaient fort;
Ils en voulaient à sa puissance,
Et chacun l'attaquait avec acharnement,
Sans nul souci des maux qu'en éprouvait la France;
Je crois bien que jamais il n'en fut autrement.
Il interrogeait donc sa pensée inquiète,
Alors qu'il entendit les sons d'une musette
Qu'enflait nonchalamment, à quelques pas de lui,
Un jeune pâtre à l'air tout réjoui.
Voilà, dit le ministre, un Amphion rustique
Qui se tourmente peu de la chose publique :
— Mon ami, lui dit-il, d'un ton plein de bonté,
Tu me parais doué d'une heureuse santé,
Et d'une aimable et solide gaîté.
Ne pourrais-je savoir, sans te porter ombrage,
Le moyen de jouir d'un semblable avantage?

— Mais, Monseigneur, facile est ce moyen,

Voici tout mon secret : je ne désire rien;
Content de l'humble sort qui m'échut sur la terre,
Je me plais à soigner mes dociles troupeaux;
Je chante sur mes gais pipeaux
Nos plaisirs et nos jeux, l'amour et ma bergère;
Dans le calme et l'oubli qu'on trouve en ce séjour,
Ainsi pour moi s'écoule chaque jour.

— Grand merci, mon ami, ta leçon juste et bonne
Doit profiter à qui raisonne.
D'ailleurs, se dit le ministre à part lui,
Ce n'est pas d'aujourd'hui
Que le peuple ignorant et rude,
Me paraît plein d'ingratitude.

Le lendemain il prit congé du roi;
Allégé de son haut emploi,
Il quitta sans regret la cour et les affaires,
Et s'en alla trouver le bonheur dans ses terres.

Heureux qui peut ici-bas n'être rien,
Éloigner de son toît l'ambition funeste,
Fuir du peuple et des grands les faveurs et le reste,
C'est le plus sûr moyen
De défier l'envie,
Et d'enchaîner toute langue ennemie.
Quels biens, d'ailleurs,
Versent sur nous les fragiles grandeurs?
Peuvent-elles d'un jour allonger cette vie?
Oh! mon Dieu, non!
Rien ne saurait du temps interrompre la fuite;
Et la splendeur, l'or, la gloire, un grand nom,
N'entraînent à leur suite
Que des soins, des ennuis, des craintes et des maux,
Ou, pour le moins, bien des jours sans repos.

L'HOMME ET LA FÉE.

Si je pouvais, se disait une Fée,
Contenter l'homme, assurément
Ce serait mon plus beau trophée.
N'était-ce pas espérer follement ?

La voilà donc dans la sombre demeure
D'un pauvre bucheron :
Du repos avait sonné l'heure,
Le malheureux rentrait à sa maison ;
Sur un ardent foyer bouillait dans la marmite
Un chou,.mets précieux
Que la ménagère, au plus vite,
Apprêtait de son mieux,
Pour le souper de la famille ;
Ah ! dit le bucheron, sur ce feu qui pétille,
Qu'une grillade cuirait bien.
Il ne désira pas pour rien :
La grillade parut, et la chambre enfumée
S'en trouva toute parfumée.
— Qu'est-ce que je vois là
Et n'ai-je, après cela,
Que des souhaits à faire
Pour qu'un esprit veuille les satisfaire ?
Je me voudrais alors une vaste forêt
Où je puisse à mon gré tailler, rogner, abattre,
Et me promener et m'ébattre.
A ses yeux étonnés la futaie apparaît ;
Notre homme s'y promène, y rogne, abat et taille
Tant qu'il s'en lasse et dit : Que la forêt s'en aille.
En échange il veut un verger,
Animé d'un troupeau, des chiens et du berger ;
Au printemps c'était bien, mais à fin de l'automne
Tout ceci lui sembla quelque peu monotone.
Il voulut voir le monde et la grande cité,
Ce splendide Paris, cet amas de merveilles,
Dont va si loin le nom retentir aux oreilles ;
L'y voila transporté ;
Il y désire avoir, hôtel, train, équipage,
Et, pour jouir de tout, il voulut puiser l'or

A pleines mains dans un trésor.
Cet homme là, ce n'était pas un sage.
Notre inconstant, vieilli par les plaisirs
Et las des soins qu'exige la richesse,
Mais non pas à bout de désirs,
Fit souhait d'autre chose, et souhaita sans cesse
Le changement
De son bien du moment.

La Fée un jour lâcha pied prudemment;
Mais eût-elle couru de Paris jusqu'à Rome,
Qu'elle n'eût pu trouver autrement tout autre homme.

Comme le vent
L'homme est changeant :
Diversité fut toujours sa devise;
S'il disait non, ce ne serait franchise;
Fait-il froid, il veut la chaleur,
Fait-il chaud, il voudrait la bise;
Ce n'est qu'en ses désirs qu'il place le bonheur.
En un mot son lot sur la terre,
Est de voir ce qu'il a se dépouiller d'appas,
Et de voir beau ce qu'il n'a pas.
Pourquoi ? c'est encore un mystère
Inscrit au livre des raisons,
Où Dieu ne permet pas de prendre des leçons.

LA BELETTE ET LA POULE.

Certaine poule un jour, par le grain attirée,
Dans une grange était entrée ;
Mais à peine elle y fut,
Voilà qu'une belette, en ces lieux à l'affût,
S'allongea, se glissa le long d'une javelle,
Et jeta tout à coup ses deux griffes sur elle.

— Dieu ! dit la poule, hélas ! voudriez-vous, cruelle,

Couper la trame de mes jours
Au beau moment de mes amours ?
De grâce ! attendez la couvée ;
Cette époque arrivée,
Je jure les destins
De vous livrer ici douze ou quinze poussins.
— Fort bien, dit la belette, on ne saurait, je pense,
Montrer plus d'éloquence ;
Dieu te fit une langue d'or ;
Mais l'appétit que j'ai me parle mieux encor :
Et sa dent, ainsi qu'une épine,
Pénétra dans le cou de la pauvre géline
Qui de peur en pondit un œuf.
— Que vois-je là ? dit l'autre, eh mais ! voici du neuf.
— Il n'est jour, dit la poule, à peu près à cette heure,
Où je ne ponde ainsi dans ma demeure.
Pour peu qu'on sut compter,
Ceci devait, je crois, donner à méditer :
— Cent jours, cent œufs, c'est clair, se dit dame belette,
Cela vaut mieux qu'une poulette ;
Mais je me sens vraiment prise d'humanité ;
Dieu que c'est beau la générosité !
Quel plaisir elle laisse
Au fond du cœur qui la professe !
— Ma sœur, dit-elle alors,
A la poule toute tremblante
D'avoir frôlé les sombres bords,
Ta prière touchante
A retenu mes coups
Et calmé mon courroux ;
Je t'accorde la vie ;
Mais sous condition
Qu'avec moi, tu prendras ton habitation ;
Car j'ai l'âme attendrie
Et je ne saurais plus me passer d'une amie.

Je l'ai déjà dit dans mes vers :
L'intérêt est le Dieu qui régit l'univers ;
Qu'elles soient ou non raisonnables,
Ses lois sont immuables ;
Tous les êtres qu'ici la Providence a mis

Lui sont soumis ;
C'est le grand enchanteur qui fait à toutes choses
Subir devant nos yeux mille métamorphoses :
Projets, raisonnements,
Actions, jugements,
Bien que se revêtant de toute autre apparence,
N'en subissent pas moins son occulte influence.
Jetez dans le creuset et les saintes vertus
Et les crimes hideux par nos lois combattus :
Du sommet à la base,
Décomposez,
Analysez,
Et dans le fond du vase,
Où pour fuir tout regard, il se glisse en secret,
Que trouverez-vous ? L'intérêt !

L'AIGLE ET LA CHOUETTE.

La nuit avait cessé de répandre ses pleurs,
L'aurore déployait ses magiques splendeurs;
Du sommet d'un rocher qui recélait son aire,
Un Aigle allait partir d'un vol audacieux,
Vers les cieux.
Une Chouette rentrait à son nid solitaire;
— Combien votre coutume est bizarre, ma chère,
Lui dit l'oiseau du roi des Dieux!
Les animaux, les fleurs , les humains, tout s'éveille,
Vous, vite vous rentrez dans votre noir abri,
Et ce n'est qu'au moment où la terre sommeille
Qu'on entend par les airs votre lugubre cri.
Redouteriez-vous donc cette clarté si pure
Dont le flambeau du ciel inonde la nature ?
— Mais j'écoute en cela l'instinct qui me conduit,
Dit la Chouette, et je crois qu'aux enfants de la nuit
L'éclat brillant du jour ne peut qu'être funeste.
— Erreur, lui répond l'aigle, essayez-en du reste :
Éole a retenu l'Aquilon et l'Auster;

Le ciel est beau, partons pour les champs de l'éther.
(Le nouveau plaît à tous, il n'est ni fou ni sage
Qui se puissent vanter de ne lui rendre hommage :)
La Chouette suivit l'Aigle. Enfin, dit celui-ci,
Nous voici
Planant aux régions où gronde le tonnerre.
Voyez la terre,
Voyez ces lacs d'argent, ces tapis de forêts,
Ces fleuves sinueux, ces cités qui bruissent,
Et ces monts élevés qui pour nous s'aplanissent
Sous leur épais manteau de pins et de cyprès.
La nuit jamais vous offrit-elle
Une image aussi belle?
Son voile obscur vaut-il ce splendide réveil?
Admirez maintenant les cieux et le soleil :
Et la fille des nuits, par ces mots stimulée,
Fixe l'astre du jour et retombe aveuglée.

Philosophes ardents, innovateurs zélés,
Si bien vous le voulez,
Laissez chacun de nous suivre en paix son ornière;
Dégage qui le peut son épaisse matière
Des langes de l'obscurité :
Du flambeau du génie et de la vérité
Tous les yeux ne sauraient supporter la lumière.

L'OPTIQUE.

Un jour, sur la place publique,
Par le trou d'un optique,
Un enfant voyait un tableau :
Le verre grossissant, l'espace, la lumière,
Tout lui rendait l'illusion entière;
Croyant voir la nature : Oh! dit-il, que c'est beau!

De la vie au matin ainsi brille l'image.
Eh! qui de nous, à son début,

A cette douce erreur n'a payé son tribut?
Qui n'a pris pour le vrai ce séduisant mirage?
Mais, las! pourquoi ce rêve d'un moment
Ne nous laisse-t-il pas son doux enchantement?
Pourquoi sitôt la vérité vient-elle
Obscurcir de son aile
Les magiques rayons
De nos illusions?
N'est-on pas plus heureux lorsque l'âme abusée
Ne voit partout que fleurs
S'ouvrir au frais toucher des gouttes de rosée.
O Destin! rends-les moi ces premières erreurs!

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

PERTHES et le **château féodal de Mémorant** (près Melun, Seine-et-Marne), par M. E. Delaforge; Melun, Delmers, 44 pages in-12, avec sceaux et blasons.

M. l'abbé Delaforge, curé de Perthes, raconte ce que furent jadis la paroisse aujourd'hui confiée à ses soins, et l'ancien château féodal de Mémorant, qui en dépend. Il trace rapidement l'historique du village, dont la seigneurie et la mairie-justice appartinrent aux chanoines de Notre-Dame de Melun depuis le roi Robert jusqu'en 1612. A cette époque, la majeure partie de la terre de Perthes fut vendue au seigneur de Fleury-en-Bierre. Nous voyons ensuite la modeste paroisse, avec ses fiefs et arrière-fiefs, en butte aux souffrances de la guerre et aux exactions des troupes pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles; portant les *endosses* de Melun, sa voisine, comme Melun, selon l'expression de Rouillard portait les *endosses* de Paris. L'auteur passe ensuite aux souvenirs qui se rattachent à Mémorant, château du moyen-âge, avec tours et pont-levis, fièrement défendu et pourtant attaqué, dévasté et ruiné pendant les troubles; — perdant son caractère primitif pour revêtir un aspect plus pacifique qu'il a conservé depuis; — manoir de quelque importance, passant tour-à-tour des mains des premiers sires de Mémorant à Thomas de Bologne, puis à la fille de ce dernier, la célèbre Christine de Pisan, — à Philippe de Maizières, religieux chevalier, l'un des premiers auteurs de la langue française, — et enfin aux Célestins de Paris.

L'auteur, qui n'a pas oublié en passant la tradition et les légendes populaires, concacre un chapitre succinct à l'église, petit édifice gothique du XIIIe siècle; enfin, quelques considérations sur la commune actuelle, son territoire, sa population, sa fortune et les mœurs des habitants terminent convenablement cette étude. M. le curé de Perthes n'a pas seulement écrit une agréable notice, il a fait une monographie consciencieuse, et prouvé que nos plus modestes villages méritent l'honneur de rencontrer leur historiographe. Th. L.

ESSAI historique et archéologique sur Pecy, commune du canton de **Nangis** (Seine-et-Marne), et en particulier sur la seigneurie de **Beaulieu**, par M. l'abbé F.-A. Denis ; 1 vol. in-8, 204 pages, avec plans et figures. Meaux, Le Blondel, 1863.

En consacrant un volume de 200 pages à l'historique d'un simple village, M. l'abbé Denis a montré le parti qu'on peut tirer des annales de nos communes. Par ses savantes recherches, il a sauvé de l'oubli de nobles familles qui possédaient les seigneuries de Pecy, de Beaulieu, Mirevaux et autres fiefs voisins ; il a fait revivre les mœurs et les traditions des populations de ces localités; enfin il a rédigé une excellente notice, digne de servir de type aux futurs historiens et archéologues qui entreprendront de semblables travaux sur d'autres communes. L'auteur a su mettre à profit les nombreux documents qu'il s'est procurés. Il a présenté avec talent la description des fiefs du territoire de Pecy ; d'intéressants renseignements sur leurs possesseurs; notamment la chronologie historique des seigneurs de Beaulieu, depuis la famille autochtone, de laquelle sortit au XIIIe siècle, le célèbre cardinal Simon, jusqu'à la famille Teyssier des Farges. Il a entremêlé son récit de particularités curieuses, qui jettent un jour nouveau sur l'état social de nos campagnes au moyen-âge. — M. l'abbé Denis est vivement pénétré de l'importance des savants travaux auxquels il se livre sur le passé des paroisses de Seine-et-Marne. Nous partageons sa conviction, et nous répétons avec lui, ce qu'il exprime si bien dans la préface de sa notice sur Pecy.

« En recueillant avec soin tous les faits, toutes les circonstances » dignes d'attention dans une localité, en mettant en relief les » divers personnages qui ont joué autrefois un rôle quelconque, on » remonte pour ainsi dire à la source de l'histoire, et l'on étend » de plus en plus le domaine de la vérité. Ces recherches particu- » lières intéressent à la fois la géographie, l'histoire générale, et » la biographie des hommes illustres. Que d'erreurs depuis » longtemps reçues, que de méprises ne pourront se réfuter que » par des notices spéciales ! Combien de faits nouveaux et intéres- » sants seront par le même moyen acquis à l'histoire ?

Il n'est personne qui ne soit également convaincu de la vérité de ces paroles. G. L.

Petites lectures sur la loi, à l'usage des écoles, par M. A. Putois, juge de paix de Nangis, 2e édition, 1864 ; Paris, Paul Dupont, in-12, 136 pages.

Sous ce tite sans prétention, l'auteur a réuni, et mis à la portée de chacun, certaines notions élémentaires du droit criminel, de ces dispositions pénales que tout citoyen doit connaître en entrant dans la société.

C'est une heureuse pensée que celle d'apprendre aux jeunes écoliers qu'il existe, au-dessous du droit moral tracé par Dieu, des lois humaines pour réprimer le mal; que de leur inspirer la crainte des peines que prononcent ces lois, et, par suite, l'horreur des vices qui conduisent au crime. Aussi *Les petites Lectures* ont-elles eu leur première édition promptement épuisée.

Bien conçu, le livre est écrit comme il convient, d'un style simple, clair, concis et pourtant varié ; le récit parsemé de citations et même d'agréables historiettes. Dans les lectures intitulées : *Égalité devant la loi*, *Des casiers judiciaires, Des peines et de leurs effets, De l'homicide, Du vol,* etc., viennent se grouper tour à tour les textes d'utiles enseignements et de bons conseils, qui ne seront pas seulement utiles à l'enfance, car le célèbre adage : *Nul n'est censé ignorer la loi*, prouve précisément combien la loi est généralement ignorée.

Th. L.

NOTE sur le château de Saint-Floret, par M. Anatole Dauvergne. Broch. in-8 de 15 pages. Imprimerie impériale, 1864.

M. Anatole Dauvergne est un de ces archéologues auxquels les monuments et les souvenirs d'une seule province ne sont pas un assez vaste champ pour leur féconde activité. N'importe que les traditions diffèrent, que les mœurs soient opposées, que les monuments n'offrent aucune ressemblance, ils embrassent tout avec un égal succès, par de prodigieux efforts de labeur et de savoir. Que M. Dauvergne nous pardonne de révéler cette ubiquité qu'il pousse à un si haut point, et qui nous procure, tour à tour, de si attrayants travaux sur la Brie, le Bourbonnais et l'Auvergne.

Cette fois, la notice précitée est consacrée à l'Auvergne. Elle contient la description de peintures murales de la fin du XIIIe siècle, qui subsistent dans des ruines perdues et ignorées au fond de cette vieille province, si riche en antiquités de tout

genre, si glorieuse par les événements qu'elle a vu s'accomplir. Artiste non moins distingué qu'archéologue émérite, M. Anatole Dauvergne a sauvé d'une imminente destruction, en les reproduisant dans leur naïveté, les merveilleuses prouesses d'un roman de chevalerie, dont l'épopée se déroule sur les murs délabrés de la principale salle du château de Saint-Floret, canton de Champeix, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme). Il a décrit ces scènes avec l'autorité de son double talent ; il en a reproduit les légendes dans ce qu'elles avaient de lisible, et il a expliqué les procédés d'exécution de ces spécimens artistiques, qui sont précieux pour l'histoire de la peinture en France. La notice de M. Dauvergne présente beaucoup d'intérêt. Quant aux travaux pénibles, dangereux même, auxquels il s'est livré pour obtenir des dessins positifs de la décoration murale de Saint-Floret, cela constitue un dévouement que les artistes et les archéologues savent apprécier et qu'ils n'oublient pas.

G. L.

Recherches et études sur les sépultures celtiques des environs de Choisy-le-Roi, par M. Anatole Roujou. Paris, 1863, in-8.

Dans cette brochure de 16 pages, M. Roujou signale cinq gisements celtiques de sépultures, d'une espèce particulière, qu'il a observés depuis 1860 sur les bords de la Seine, entre Villeneuve-Saint-Georges et Choisy-le-Roi. Parmi ces sépultures, trois variétés différentes remontent à l'âge archéologique de la pierre, sans toutefois être antérieures à la formation des terrains clysmiens. Dans toutes, il a rencontré des traces de fer, des cendres, des couteaux de pierre, des fragments de poterie, etc.

Élève de l'École des Chartes, l'auteur qui a étudié avec soin ces sortes de monuments et les objets qu'on y rencontre, remarque qu'on en retrouve souvent la trace dans le voisinage des eaux et jusques dans les berges ; il est arrivé aussi à reconnaître la clé de la taille du silex et du travail de la pierre aux époques anté-histoques. M. Quicherat qui est allé reconnaître les recherches exécutées par M. Roujou, sur la rive droite de la Seine, a trouvé les sépultures à peu près semblables à celles des *tumulus*, souvent décrites ; mais il a constaté qu'au lieu d'être placées à la surface,

elles s'enfoncent dans le sol par des excavations qui rappellent les puits funéraires (1).

L'opuscule offert à la Société fait désirer la publication, annoncée par l'auteur, d'un mémoire plus étendu, dans lequel il se propose de traiter des différents gisements qu'il a seulement indiqués, de faire une étude complète sur les instruments en silex et sur la curieuse céramique de l'époque celtique, et d'établir, enfin, par les faits que les peuplades primitives jouissaient d'une intelligence bien supérieure à celle des races anté-diluviennes.

TH. L.

Histoire de Meaux et du pays Meldois, par A. CARRO, in-8, de 564 pages. Meaux, bureau du *Journal de Seine-et-Marne*, et Le Blondel ; — Paris, Durand, 7, rue des Grès, et Dumoulin, 13, quai des Augustins.

Ce nouvel ouvrage de M. Carro est attrayant, écrit avec élégance, émaillé d'anecdotes finement racontées, et rehaussé par ces saillies de l'esprit gaulois que ne renierait pas Voltaire ; à ce mérite déjà grand, l'écrivain réunit les meilleures qualités de l'historien ; son tableau ne manque ni de couleur ni de chaleur. M. Carro se montre parfait archéologue, quand à l'aide d'indices révélés par le hasard, de fouilles faites sans ensemble, de savantes recherches et d'ingénieuses inductions, il reconstitue la ville celtique et la ville gallo-romaine de Meaux ; il est pathétique et saisissant quand il raconte les drames dont cette ville fut le théâtre, quand son patriotisme ému trace le douloureux récit des invasions étrangères, quand, au nom de l'humanité, déplorant les égarements du fanatisme et de l'ignorance, il flétrit aussi sévèrement les poignards de la Saint-Barthélemy que les haches des septembriseurs.

L'espace nous manque pour rendre compte de cette *Histoire de Meaux*, mais tous les amateurs de bons livres la liront ; c'est une importante et complète monographie qui aura sa place dans chacune des bibliothèques du département, et qui s'impose à tous les érudits par les consciencieuses recherches dont elle est le résultat. L'auteur a groupé une nombre infini de renseignements, il en a scrupuleusement indiqué les sources, il les a publiés avec franchise.

(1) Discours de M. le marquis de La Grange à la Sorbonne (avril 1864)

Sobre de considérations générales, il se montre plus historien que philosophe, laissant à chacun la faculté de vérifier les faits et d'en découvrir la logique. Peut-être doit-on regretter cette réserve de l'auteur ; de nos jours, le lecteur ne se contente plus de constater les phénomènes, il aime à en connaître les lois car l'apparence est souvent trompeuse, et un observateur placé en aval peut prendre parfois le remous du fleuve pour son véritable cours.

P. A

Essai sur la numismatique mérovingienne, comparée à la géographie de Grégoire de Tours, par le vicomte DE PONTON D'AMÉCOURT. Paris, Rollin et Durand, 1864, in-8 de 220 pages.

En 1858, M. A. Jacobs eut l'idée de recueillir, et d'exposer, en les contrôlant, les notions géographiques que renferment les écrits de Grégoire de Tours, de Frédégaire, son continuateur, et des autre chroniqueurs des époques primitives de notre monarchie. Il publia diverses brochures dans lesquelles, sous la forme de dissertations et de dictionnaires, il s'efforça d'éclairer les anciens textes les uns par les autres, et le monde savant applaudit à son entreprise.

Procédant des mêmes principes, M. de Ponton d'Amécourt a voulu tirer des légendes monétaires, dans l'intérêt de la géographie mérovingienne, le profit que M. Jacobs avait demandé aux chroniques. Des noms de lieux sont, comme on le sait, inscrits sur les monnaies mérovingiennes; quelle que soit l'intention qu'ils représentent quant à la fabrication ou à l'émission des pièces, ces noms existent et ils peuvent être utiles, soit par les notions nouvelles qu'ils apportent, soit par les moyens qu'ils donnent de rectifier les notions acquises. Un des meilleurs moyens de parvenir à des résultats sérieux, consiste à combiner les renseignements offerts par la numismatique avec ceux qui se trouvent dans les chroniqueurs. C'est là ce qu'a tenté de faire et ce qu'a fait avec succès M. de Ponton d'Amécourt. Son travail, qui témoigne à la fois d'une intelligence active, d'un esprit méthodique et de la connaissance exercée des anciens monuments, est destiné à tenir une place très-honorable parmi les publications numismatiques de ce temps-ci.

Je serais entraîné trop loin, si je voulais descendre au détail. Il suffira de dire que l'auteur, après avoir exposé ses vues dans une préface étudiée, reproduit par ordre alphabétique les noms de lieux gravés sur les monnaies, en notant leurs différentes formes, en les rapprochant toutes les fois que cela est possible avec les noms donnés par Grégoire de Tours et Frédégaire, et en les accompagnant au besoin des réflexions qu'ils comportent. Le livre est terminé par une table des noms d'hommes qui figurent sur les monnaies, et particulièrement des monétaires, par une table des noms de lieux, etc.

F. B.

Fragments ethnologiques. — Études sur les vestiges des peuples Gaëliques dans quelques contrées de l'Europe occidentale; sur la couleur de la chevelure des Celtes ou Gaulois ; sur les liens de famille entre les Gaëls et les Cymris, par J.-A-N. Périer, médecin principal à l'Hôtel impérial des Invalides, ex-membre de la Commission scientifique d'Algérie, etc., Paris, 1857. — **Sur l'Ethnogénie Egyptienne**, par le même. Extrait des mémoires de la Société d'Anthropologie, Paris, 1863, in-8.

L'étude de l'histoire ancienne s'est bornée longtemps chez nous à ce que les historiens grecs et latins nous avaient transmis de leurs annales et de celles des peuples avec lesquels ils furent en rapport, traditions qu'on s'efforçait de concilier avec les témoignages de la Bible, devenue pour les peuples catholiques le fondement de toute chronologie et de toute classification ethnographique.

Cependant le progrès des études orientales, la connaissance du sanscrit, la découverte du système des écritures hiéroglyphiques et cunéiformes, en permettant de remonter, à l'aide de monuments authentiques, à des époques infiniment reculées, et d'établir par la comparaison des idiomes, des rapports entre des peuples séparés par de grandes distances, ont donné un nouvel intérêt, une portée plus grande aux études historiques, et posé une foule de problèmes que l'esprit critique de notre époque a abordés avec une entière liberté, dégagée de toute opinion dogmatique. En même temps, on a cherché à donner à l'histoire une base plus solide par l'étude des faits géologiques et physiologiques. *L'Ethnographie* ou *l'Anthropologie* est devenue ainsi une science nouvelle, pour laquelle

il faut réunir à tout ce qui constituait l'ancien domaine de l'histoire la physiologie et la linguistique, qui peut être elle-même considérée comme une science naturelle.

Malheureusement, comme il arrive au début de toute grande découverte, on s'est trop hâté de tirer de quelques faits particuliers, ou inexactement observés, des conséquences trop absolues ou trop générales. Notre siècle a vu s'élever et s'écrouler une foule de systèmes contradictoires sur le berceau du genre humain, sur la dispersion ou la diversité des races et sur l'origine du langage. Des problêmes obscurs par eux-mêmes se sont compliqués d'une foule de prétendues solutions qu'il faut commencer par écarter, si l'on veut aborder à son tour ces difficiles énigmes.

L'auteur des deux dissertations dont nous indiquons plus haut les titres, a su éviter la plupart des écueils, où plus d'un savant célèbre a échoué. Parfaitement au courant de tous les travaux de ses devanciers, il les expose avec méthode et impartialité, relève leurs erreurs avec franchise et sans amertume, et lorsqu'à son tour il hasarde quelques conjectures, c'est avec cette réserve que des études approfondies ne font qu'accroître.

La première dissertation est celle qui nous intéresse le plus directement, puisqu'elle touche à nos origines nationales et que chacun peut espérer y apporter quelque lumière par des investigations bien dirigées, sur le sol que nous habitons et les populations qui nous entourent. Nous n'essaierons pas d'analyser un livre qui est lui-même l'analyse très-condensée d'un grand nombre d'ouvrages.

Quoique les Grecs et les Romains aient reconnu l'aptitude des Gaulois pour l'éloquence et la philosophie non moins que pour les armes, nos ancêtres ne nous ont laissé aucun monument écrit dans leur langue, qu'ils ont de bonne heure abandonnée pour des idiomes plus cultivés, en sorte que nous ne connaissons nos propres origines que par les historiens et les géographes étrangers qui ont trop souvent confondu sous des appellations communes les races diverses qui, dès le temps de César, se partageaient le sol de la Gaule. M. Périer s'applique à distinguer par l'étude des traditions et des caractères physiologiques ces races diverses et particulièrement les Gaëls ou Gaulois proprement dits, et les Cymris ou Cimbres avec lesquels ils ont été souvent mêlés ou confondus. Ce sont ces derniers qui se seraient surtout fait redouter par leur valeur, trop souvent farouche, tandis que les Gaëls auraient eu des instincts plus doux et plus intelligents. Enfin, les

deux races auraient fini par se mêler et leurs dispositions par se fondre dans une heureuse alliance.

Le second ouvrage sur l'*Éthnogénie égyptienne* nous fait remonter au berceau même du genre humain. Les prétentions des Égyptiens, appuyées sur des monuments qui ont traversé les siècles et dont on peut maintenant déchiffrer les légendes, dépassent les limites que la chronologie biblique semblait assigner à la création ou au moins au Déluge. On se trouve donc amené forcément à examiner la question d'un cataclysme universel et celle de l'unité ou de la multiplicité des races humaines pour assigner l'origine du peuple dont la civilisation a brillé d'un si vif éclat dans la vallée du Nil. Ce peuple est-il venu de l'Asie, ou est-il descendu de l'Éthiopie comme le Nil? Appartient-il à la race Libyque ou Arabique? M. Périer montre l'insuffisance et l'incertitude des données que l'on a cru tirer de l'examen de quelques cranes de momies dont on ne connaissait pas assez exactement la date et la provenance. Les monuments pharaoniques mieux étudiés constatent la présence en Égypte dès l'antiquité de races diverses : ce qui explique les contradictions de ceux qui ont cru reconnaître l'ancienne race égyptienne tantôt dans les Coptes, tantôt dans les fellahs Arabes. M. Périer nous paraît incliner pour l'existence dans la vallée du Nil d'une race autochtone modifiée à diverses époques par des immigrations venues du Sud et de l'Orient. Il analyse aussi avec une certaine complaisance une opinion qui place le berceau du genre humain, l'Éden et ses quatre fleuves, dans le Sennaar africain, d'où les traditions postérieures l'auraient par suite d'une similitude de nom transporté dans la Mésopotamie. Si peu disposé que l'on soit à admettre de telles conjectures, on ne peut se refuser à en lire avec intérêt l'exposé succint. Chaque jour, de nouvelles découvertes viennent modifier quelques éléments du grand problême des origines de la civilisation, problême sans doute à jamais insoluble, mais qui n'en continuera pas moins de préoccuper l'esprit humain. Le soin que M. Périer a pris de citer avec exactitude les nombreux ouvrages qu'il a consultés évitera beaucoup de perte de temps à ceux qui s'engageront après lui dans la même voie. Son livre est de ceux qu'on peut combattre ou chercher à compléter, mais qu'il n'est pas permis, à ceux qui voudront s'occuper de ces matières, de négliger ou de passer sous silence.

B. P.

—

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du **Diocèse de Meaux**, pour 1865. Meaux, A. Le Blondel, in-18 de 234 pages, imp. Carro.

M. Le Blondel, libraire à Meaux, publie depuis cinq ans un Almanach historique de Seine-et-Marne, dont le mérite justifie le succès toujours croissant. Bien conçu, fidèle à son titre, d'une exécution soignée, cet opuscule a heureusement débuté. Le Conseil général du département lui a donné son approbation, en inscrivant au budget une allocation annuelle pour encourager cette modeste, mais utile publication.

L'Almanach historique de 1865, après les nomenclatures indispensables, aussi complètes, aussi exactes que possible, présente, dans sa partie historique, des Études sur le sol et la production de la Brie avant 1789; — sur les Conventionnels de Seine-et-Marne; — sur les communes rurales (ces notices se continueront annuellement dans l'ordre alphabétique); — sur un épisode des foires de Champagne et de Brie; — sur le bâtiment du Chapître, à Meaux; — sur une Pierre funéraire du XIe siècle; — articles divers, mélanges, etc., etc.

Tous les collaborateurs de M. Le Blondel étant membres de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, on comprendra que nous laissions à d'autres l'appréciation des articles contenus dans cet *Almanach historique*.

* * *

NOUVELLES DIVERSES.

BRAY-SUR-SEINE.

M. Prieur, maire de Bray, vient de retrouver, dans un vieux meuble, provenant de sa famille, un sceau du commencement du xve siècle, portant pour légende, en lettres gothiques mêlées d'onciales : *Le scel de la Chastellenie de Bray-sur-Seine.* Le type est une tour accostée de rameaux d'olivier, surmontée de trois fleurs de lys entremêlées d'olivier. La municipalité de Bray a l'intention d'adopter ce type pour armes de la ville.

CHATEAUBLEAU.

On vient de trouver trois fort belles haches celtiques dans une pièce de terre, ancien bois récemment défriché, près de Châteaubleau. Notre confrère, M. Burin, n'a pu réussir à conserver ces objets dans la localité, ils étaient déjà vendus au prix de 10 fr. à un marchand d'antiquités de Paris, M. Rebours, rue de la Plaine, n° 3, aux Ternes. Cette découverte confirme l'opinion émise en Sorbonne par M. le comte de Pontécoulant, sur l'importance du territoire de Châteaubleau dès l'époque celtique.

COUTEVROULT.

M. Lelong, garde-champêtre à Coutevroult, a communiqué à la Section de Meaux une médaille gauloise en bronze, sur laquelle on croit pouvoir lire le mot ROVECA. Cette monnaie fait partie d'une série intéressante et recherchée qui appartient à la vallée de l'Ourcq; on a monnayé au nom de *Roveca* dans les trois métaux, or, argent et bronze. On s'est demandé longtemps si *Roveca* est un nom de chef ou de localité, et l'on s'accorde à peu près aujourd'hui à trouver là l'ancien nom de *Crouy*, qui aurait passé par les formes *Croviacum*, *Croiacum*, avant d'acquérir sa forme actuelle.

CRÉCY.

Un correspondant nous écrit que l'hypogée celtique de Crécy, où l'on a trouvé les objets précieux conservés dans la collection de la société d'agriculture de Meaux, est exposé à être détruit à cause de sa proximité d'une route. Nous joignons nos vœux aux siens, en souhaitant

ardemment qu'on prenne des mesures pour la conservation de ce monument. Ne pourrait-on pas pour le préserver l'entourer d'une enceinte.

JAIGNES.

Un membre de la Société Archéologique de Seine-et-Marne vient de faire, à ses frais, élever et dresser contre un pilier de l'église de Jaignes, avec l'autorisation et la bienveillante assistance de M. le curé, une dalle d'une conservation parfaite, trouvée récemment sous le fumier d'une ferme, et placée, depuis peu, au milieu de l'allée de gauche de l'église, où elle n'aurait pas tardé à être détruite. Cette remarquable pierre, de la fin du XIIe siècle, devrait figurer dans l'Album des Monuments de Seine-et-Marne. Elle provient de la belle église priorale de N.-D. de Grandchamp, dont l'emplacement est actuellement à l'entrée de la cour d'une ferme; elle doit sa conservation à cette circonstance que sa face sculptée était placée en-dessous. M. l'abbé Denis en a relevé l'inscription et le dessin, qu'il veut bien nous communiquer; l'inscription, en majuscules gothiques, fait le tour de la pierre et se compose des trois distiques suivants :

CLAVDERIS HAC PETRA, RICHARDE, LEVITA, PRIORIS
PETRI CONJVNCTA PROXIMO ATQVE NEPOS;

MORTVVS OCTOBRIS QVARTO DECIMOQVE CALENDAS,
FLOS JVVENVM CLAVSTRI, NOBILIVMQUE DECVS.

TE CVJVS DIVIO DIVINO CLARVIT ORTV
AGGREGET ELECTIS TRINVS ET VNVS. AMEN.

Le dessin représente un diacre (levita) portant un livre, celui des Évangiles. Comme il s'agit d'un jeune homme, issu à Dijon, d'une très-noble famille, et neveu du prieur *Pierre*. M. l'abbé Denis suppose, que cette dalle remonte à l'origine du prieuré de Grandchamp, fondé sans doute par une colonie de moines soit de Cluny, soit des premières maisons établies en Bourgogne sous la dépendance de cette abbaye.

JOUARRE.

On vient de trouver des inscriptions dans des fouilles exécutées au cimetière de Jouarre. Nous reviendrons sur ce sujet dès que nous aurons des renseignements.

LIEUSAINT.

La découverte faite à Provins d'un *triens* mérovingien, dont nous parlerons plus loin (v. Provins), a une certaine importance pour le département de Seine-et-Marne, en ce qu'elle confirme l'attribution à notre

Lieusaint des espèces sur lesquelles on lit : LOCO SANTO-DACOVALDVS. Plusieurs localités portent le nom dérivé de *Locus Sanctus;* il y a dans le département de la Manche un Lieusaint où l'on a trouvé des sépultures mérovingiennes; et les archéologues normands ne manquent pas de réclamer pour eux l'atelier mérovingien. M. Déloche, de son côté, attribue cette monnaie au Limousin, sans trouver, dans cette province, de localité dont le nom rappelle la forme Locus Sanctus. M. Bellot, de Bar-le-duc, attribue à un Locsaint de Lorraine un de ces *triens* qu'il possède; enfin l'auteur de l'Essai sur les monnaies mérovingiennes comparées à la géographie de Grégoire de Tours, guidé par le seul style des espèces, s'était rencontré avec le savant Lelewel pour fixer au Lieusaint de Seine-et-Marne, l'atelier monétaire, dont on connaît cinq à six produits.

MEAUX.

Le 21 novembre dernier, des ouvriers qui travaillaient à remplacer par un pavé en chaussée bombée l'ancien pavé avec ruisseau au milieu, existant dans la rue Bossuet, à Meaux, mirent à découvert. une pierre qui offrait quelques apparences de sculptures. Aussitôt, M. Bussière, chef cantonnier de la ville, avec une intelligence et une sollicitude qu'on ne saurait trop louer, veilla à ce que l'extraction de cette pierre se fît sans l'emploi de la pioche, en évitant tous les chocs, et, en un mot, avec toutes les précautions désirables.

La pierre un peu débarrassée de ce que l'on put enlever sans grattage et même sans l'emploi de quoi que ce fût qui eût pu altérer le poli fort délicat de quelques parties entrevues de prime abord, fit reconnaître un chapiteau très-curieux, d'une délicatesse et d'un fini de travail extrêmes. Autant qu'on en peut juger en ce moment où le dégagement complet de la sculpture n'est pas encore fait, il s'agirait d'une scène symbolique; on y voit des hommes aux prises avec des animaux, qui pourraient bien être la représentation allégorique des passions.

Bien que le sujet semble offrir quelque affinité avec le style Byzantin, M. Savard fils, inspecteur des travaux de la cathédrale, reconnaît dans certains détails des caractères irrécusables du XIVe siècle. Telle a été aussi l'opinion de l'architecte de la cathédrale, M. Ohnet, qui, frappé de la beauté du travail de ce chapiteau, a promis de le confier à l'un des sculpteurs que les travaux qu'il dirige appelleront prochainement à Meaux, afin que le dégagement de la gangue de chaux et sable dont il est encore en partie enveloppé, soit fait avec le soin et le talent nécessaires pour en assurer la réussite.

La section d'Archéologie de l'arrondissement de Meaux s'occupe activement du projet d'établissement d'un Musée dans cette ville. M. de Colombel, auteur d'un rapport sur ce projet, a été chargé d'en négocier l'exécution avec l'autorité municipale.

M. le docteur Leroy a communiqué à la section de Meaux des ossements

fossiles (molaires d'éléphant et humerus d'un carnassier), trouvés dans la carrière de sable qu'exploite M. Faron Plicque dans la Varenne de Meaux. Ces fossiles ont été offerts à la Section de Meaux par leur propriétaire.

MONTEREAU.

Un de nos confrères, M. Lecat, ayant retrouvé la base de l'ancienne croix-limite du royaume de France et du duché de Bourgogne, a proposé à l'administration de la faire rétablir, à l'angle des routes n°s 5 bis et 18, M. le Préfet de Seine-et-Marne a chargé les ingénieurs des ponts et chaussées de lui adresser un rapport sur cette proposition.

Il résulte de ce rapport, que l'ancien piédestal, signalé par M. Lerat, a été mis en lieu sûr, en attendant qu'il soit statué sur sa nouvelle destination; qu'une maison occupe actuellement l'emplacement exact sur lequel était dressée la croix-limite; que si l'on rétablissait cette croix à l'angle des routes 5 bis et 18, on courrait le risque d'accréditer dans l'avenir une de ces erreurs auxquelles la science archéologique est trop souvent exposée; le piédestal signalé, dont le seul mérite du reste est l'ancienneté, ne saurait être mieux placé qu'au Musée de Melun.

En nous associant à l'excellente intention qui a déterminé la proposition de M. Lecat, et en reconnaissant les raisons graves qui ne permettent pas d'y donner suite, on croit que le souvenir du monument séparatif devrait être conservé sur le lieu même qu'il occupait, au moyen d'une inscription qui en rappellerait la destination.

PROVINS.

On a trouvé à Provins, un intéressant *triens mérovingien*, dont voici la description :

ILOCO SANTOI. Buste diadêmé à droite. Le diadême se termine, derrière la tête, par un long appendice à trois branches. Le buste affecte une forme de monogramme, où la lettre M domine, les deux épaules sont figurées par deux anneaux centrés. Les deux I, placés au commencement et à la fin de la légende, ne sont, sans doute, que les contours extérieurs du buste.

R. ✠ DACOALDO. Croix à bras égaux, ornée, à la partie supérieure, d'un double appendice, rappelant le chrisme, accostée des lettres rétrogrades LO, initiales de Loco sancto. Un diadême de perles entoure le champ. Tiers du sol; or fin poids :

Il était très-important, au double point de vue de la numismatique générale et de l'Archéologie locale, d'être complétement édifiés sur l'origine de ce triens; nous avons donc ouvert, à son sujet, une enquête, d'où est résulté pour nous, sinon la connaissance précise du lieu de l'enfouissement, au moins l'assurance qu'aucune supercherie, ayant pour but de tromper la bonne foi des archéologues de Seine-et-Marne, n'a pu être pratiquée à propos de ce triens. C'est à Provins même que

la monnaie a été trouvée par une servante, qui l'a donnée à un soldat, du 4e Chasseurs. Celui-ci l'a vendue à vil prix à un coiffeur de Provins, M. Senet, qui en a laissé prendre les empreintes. Vint à passer par Provins un personnage se disant professeur d'histoire, amateur passionné, ne voyageant que dans le but d'augmenter sa collection; il acquit le triens au prix de 20 francs et s'empressa d'aller le vendre à M. Hoffmann, l'un des principaux marchands de médailles de Paris, lequel, le 17 février dernier, est venu l'offrir à M. d'Amécourt, au prix, extrêmement modéré, de 50 francs. Comme on le voit, aucun acte d'exploitation ou de supercherie n'a été pratiqué, puisqu'on n'aurait eu nul intérêt à le faire. Nous saisissons cette occasion de déplorer la facilité avec laquelle on vend à des étrangers les objets précieux trouvés dans le département; ces objets perdent leur prix le plus souvent le jour où on les expatrie.

SAMOIS.

Dans le courant de l'été dernier, les eaux de la Seine, devenues très-basses, mirent à découvert les restes des piles de l'ancien pont de Samois. M. Gustave Mathieu, homme de lettres, propriétaire de l'île que joint une de ces piles, fit des fouilles pour extraire quelques pierres; il rencontra, dans une rainure adhérente à l'édifice, un médaillon en marbre blanc, représentant en bas-relief, une tête analogue à celle de l'empereur Claude. Cette découverte confirme la tradition locale qui attribue aux Romains la constructien du pont. Des dragages pratiqués au même lieu ont procuré plusieurs objets antiques et notamment un camée qui paraît représenter l'impératrice Octavie, première femme de Néron. Le pont de Samois a subsisté jusqu'au commencement du XVIIIe siècle; il fut rompu plusieurs fois, notamment aux XVe et XVIe siècles. Les mémoires de Claude Haton mentionnent ces ruptures. On trouve dans l'*Illustration* (janvier 1865) le dessin du médaillon de Samois.

TRILPORT.

En remaniant le pavage de l'église de Trilport, on a trouvé près du deuxième pilier de la nef latérale de droite, les débris d'une dalle tumulaire du XIIIe siècle, que l'administration locale s'est empressée de faire dresser contre un des murs de l'église. Cette dalle, en pierre de liais, présente une croix de forme très-simple, qui repose sur une double base carrée, avec un nœud au milieu et un autre à chacune de ses extrémités, le haut excepté; on lit, à l'entour, en majuscules gothiques :

..... ANS RI V FI I MONSEGNEVR RENAVT DE VER DE ..... A MOIS DE MAI .....

Ce monument désigne-t-il le seigneur Renaud de Ver lui-même, ou sa femme ou mieux son fils? c'est ce qu'il est difficile de déterminer, la pierre étant un peu usée et fruste. Quant à la date, celle du mois est énoncée; le monument paraît remonter au commencement du XIIIe siècle.

VILLEMAREUIL.

En défrichant le bois de Villemareuil, qui appartient à M. le baron d'Avène, vice-président de la Section de Meaux, un ouvrier vient de trouver un pot de grès contenant pêle-mêle 6,000 monnaies de cuivre et de billon et environ 60 pièces d'argent du temps de Louis XIV. La plupart des monnaies d'argent étaient des écus de six livres et de trois livres; les pièces de cuivre et de billon étaient des liards et de ces anciennes pièces à la croix fleuronnée, contremarquées d'une fleur de lys, qui ont circulé jusqu'après 1830 avec la valeur et la dénomination de pièces de six liards. On avait déjà trouvé précédemment un dépôt semblable enfoui dans le même bois.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Etude sur Genabum, par M. A. Bréan ingénieur à Gien; Paris, Lechevalier, 1863, in-8°.

J. César dans la Gaule; — Genabum, les Boïens, etc.; par M. A. Bréan; Orléans, Gâtineau, 1864, in-8°.

Vercingétorix, drame en 3 actes et en vers; par le même. Orléans, Gâtineau, 1864, in-8°,

Petites lectures sur la loi, à l'usage des écoles; par M A. Putois, juge de paix à Nangis; — Paris, Dupont; 2e édition, 1864, in-12.

Perthes et le château Féodal de Mémorant, près Melun, Seine-et-Marne; par M. l'abbé E. Delaforge; Melun, Dalmers, in-12.

Recherches et études sur les sépultures celtiques des environs de Choisy-le-Roi, par M. Anatole Roujou; Paris, Remquet, Goupy et Ce; 1863, in-8°.

Note sur le Château de Saint-Floret (Puy-de-Dôme), par M. Anatole Dauvergne; mémoire lu à la Sorbonne en 1863, Paris, Imprimerie impériale. 1864, in-8°.

Extrait des archives biographiques et nécrologiques (17e année), notice biographique sur M. le docteur Montagne, de l'Institut; par M. Tisseron, directeur de la *Revue;* 1859, in-8°.

Essai Historique et archéologique sur Pecy, et en particulier sur la seigneurie de Beaulieu; par M. l'abbé Denis; Meaux, Le Blondel, in-8°, de 204 p. avec plan et blason.

La liberté politique considérée dans ses rapports avec l'administration locale, par M. Dupont-White; Paris, Guillaumin et Ce; 1864, in-8,

Almanach de l'archéologue français, publié pour la première fois, par la Société française d'Archéologie; Caen, 1863, in-12.

Note sur les silex taillés, de l'âge archéologique de la pierre, par L. Leguay (architecte), extrait des mémoires du Comité archéologique de Senlis; Senlis, Duriez, 1865, in-8°.

Formation simultanée du plateau et des vallées de la Brie, par Victor Plessier; Provins, Lebeau, 1864, in-8°.

Note sur les sépultures trouvées à Paris sur l'emplacement du couvent des Mathurins; par L. Leguay, extrait des Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris; Paris, L. Guerin, 1863, in-8°.

Fragments Ethnologiques, par J. A. N. Perrier, médecin en chef de l'Hôtel impérial des Invalides; Paris, Victor Masson, 1857, in-8°.

Sur l'Ethnogénie Egyptienne, par J.-A. N. Perrier, médecin en chef de l'Hôtel impérial des Invalides, extrait des mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris; Paris, Victor Masson, 1863.

Notice sur les Antiquités Gallo-Romaines de la place de Notre-Dame de Melun, par G. Leroy ; Paris, 1864, Dumoulin.

Mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques et anté-celtiques, par A. Carro; Paris, Dumoulin, 1864 in-8°.

Le Calice de Chelles, œuvre de saint Eloi, par Eugène Grésy, extrait des mémoires de la Société Impériale des Antiquaires de France, in-8°.

Histoire archéologique et descriptive de Notre-Dame de Paris, par H. Fisquet ; Paris, E. Repos ; in-8°.

Mémoire sur la topographie primitive de la ville et du territoire de Meaux, par A. Carro; extrait des mémoires de la Société des Antiquaires de France ; in-8°.

Almanach historique topographique et statistique du departement de Seine-et-Marne et du diocèsse de Meaux ; 1865, Le Blondel, Meaux, in-18.

Les Mouals, extrait d'une Histoire de la poésie arabe, par J. David, Caen, Leblanc-Aardel ; 1864.

Les Symphonistes de la Cathédrale de Meaux, par le Comte Ad. de Pontécoulant, Mémoire lu à la Sorbonne en 1863; imprimerie impériale ; 1864.

Tableau historique du progès de la Philosophie politique suivie **d'une étude sur Sieyes**, par M. Edmond de Beauvlerger, député au Corps-Législatif ; in-8° ; Paris Lecber et Commelin.

Histoire de Meaux et du pays Meldois, avec plans et planches lithographiés, par A. Carro, bibliothécaire ; un vol. gr. in-8°, Meaux, Le Blondel, 1865.

TABLE DES MATIÈRES.

—

Pages.

INTRODUCTION 1

SÉANCE PRÉPARATOIRE du 16 mai 1864. — Noms des premiers fondateurs. — Nom adopté pour la nouvelle Société. — Présentation de diverses adhésions. — Nomination d'une Commission d'organisation. 3

SÉANCE GÉNÉRALE du 17 juillet 1864. — Communication de diverses lettres d'adhérents. — Discours du Président provisoire. — Rapport de M. Félix Bourquelot, au nom de la Commission chargée de présenter le projet des statuts.— Discussion et adoption des statuts.— Membres adjoints au bureau provisoire pour composer au même titre le Comité central. . 6

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ suivis des diverses approbations données par M. le Préfet 18

ÉLECTION DU BUREAU CENTRAL. — Dépouillement du scrutin . . . 29

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE du 23 octobre 1864. — Liste des membres présents. — Noms des personnes qui se font excuser. — Communication d'une lettre de M. le Préfet qui regrette de ne pouvoir prendre part à la séance. — Rapport de M. Carro, doyen des Présidents de section, sur les opérations qui ont eu lieu pour l'Élection à titre définitif du bureau central. — Proclamation du bureau définitif. — Discours du Président de la Société. — Allocution de M. Poyez, maire de la ville de Melun. — Lectures par différents membres. 31

LISTE DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ 47

COMITÉ CENTRAL. — Procès-verbal du 20 décembre. — Fixation de la quotité à prélever sur les cotisations pour les frais particuliers de chaque Section. — Le quart de la cotisation est affecté aux Sections. — Confirmation de l'élection d'un membre titulaire proposé par la Section de Melun. — Félicitations votées à M. le curé de Jouy-le-Châtel. — Discussion sur le projet de cours et de lectures du soir dans chaque chef-lieu de Section. 58

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS 60

COULOMMIERS, SÉANCE D'INAUGURATION. — Noms des membres présents. — Élection du bureau. — Dépouillement des votes. — Installation du bureau. — Discours de M. Anatole Dauvergne, Président élu. 60

FONTAINEBLEAU, SÉANCE D'INAUGURATION. — Noms des membres présents. — Discours de M. David, délégué spécialement par le Président provisoire de la Société pour le remplacer. — Élection. — Dépouillement du scrutin. — Proclamation du bureau. 67

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE. — Communication d'une lettre du Président provisoire de la Société. — Vote sur une proposition faite par M. Fréteau de Pény à la Section de Melun et adoptée par elle, relative au mode d'élection du *bureau central*. — Adoption de cette proposition par la section de Fontainebleau. — Projet d'une statistique générale et scientifique de l'arrondissement proposé par le Président de la section. — Prise en considération de cette proposition. — Vote du règlement 73

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1864. — Lettre de M. Gaultron, l'un des secrétaires, à l'occasion de l'exposition de l'Œuvre de Eugène DELACROIX. — Réponse de M. David, Président de la Section, rappelant le souvenir de Pierre GUÉRIN. — Proposition de M. Huguenet pour une modification à apporter à l'article 48 des statuts. — Prise en considération 74

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1864. — Le Président de la Section informe l'assemblée que la Section obtiendra le *quart* de la cotisation. — Communication relative aux cours et lectures publiques projetées. — Lecture d'un mémoire de M. Eichhoff sur la philologie comparée. — Lettre de M. Demarsy sur les inscriptions tombales 75

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE. — Compte-rendu par M. Thibault délégué de la Section de la séance du *Comité central*. — Communication d'une copie de lettre adressée par M. Lecat au préfet du département. — Rapport détaillé du Président de la Section, des démarches faites pour l'institution des cours et lectures publiques. — Vote de la Section sur cette communication. 75

MEAUX. — SÉANCE D'INAUGURATION. — Membres présents. — Communication du Président provisoire de la Société. — Élections. — Dépouillement des votes. — Proclamation du Bureau. — Allocution de M. A. Carro, Président élu. — Nomination d'une Commission pour présenter un projet de règlement 77

SÉANCE DU 10 OCTOBRE. — Remerciments votés à M. le maire de Meaux. — Vote et adoption de la proposition de M. Fréteau de Peny, relative aux élections du *Bureau central*. — Discussion et adoption du règlement. — — Nomination d'un Conservateur archiviste. 79

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE. — Lecture par M. de Colombel, d'une notice sur un Tumulus, situé près de Meaux. — Étude historique et étymologique sur le nom de *Trilport*, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. — Fantaisie physiologique sur la cigarette, par M. de Ginoux. — Proposition de M. Le Blondel, tendant à la création d'un musée archéologique. — Notes fournies par le Président de la Section, sur un curieux chapiteau, trouvé sous un pavage et sur des fouilles entreprises au côteau de la Justice. — Nomination d'une commission, à laquelle est renvoyée une proposition de M. Desprez, de Melun, concernant une carte archéologique de l'arrondissement. . . 80

MELUN. — SÉANCE D'INSTALLATION DU 7 AOUT. — Communication faite par le Président provisoire de la Société. — Élection. — Dépouillement des votes. — Proclamation du Bureau. — Lecture d'un projet de règlement. — Renvoi à une commission spéciale. — Remerciments votés au Président provisoire 81

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE. — Installation du Président de la Section. — Allo-

cution de M. Eugène Grésy, Président élu. — Discussion et adoption du règlement. — Note de M. G. Leroy, sur un *Médaillon représentant l'Empereur Vespasien*, trouvé dans la Seine. — Notice bibliographique, par M. Lhuillier, *sur un livre d'heures imprimé en* 1509, à Provins. — Lecture, par M. Labiche, d'une fable : le *Ministre et le Berger*. — Nomination d'une commission pour surveiller les fouilles de la place Notre-Dame. — Proposition motivée de M. Fréteau de Pény, pour apporter une modification dans l'élection du *Bureau central*. — Discussion. — Adoption sauf nouvelle rédaction 83

Séance du 2 octobre. — Nouvelle rédaction proposée pour la proposition de M. Fréteau de Pény. — Proposition de M. Desprez, tendant à la publication d'une carte et d'un répertoire archéologique de Seine-et-Marne. — Lecture, par M. Labiche, d'une fable : *l'Homme et la Fée*. — Don, par M. Leguay, d'une collection de spécimens de *couteaux en silex*. — *Anse d'Amphore* gallo-romaine avec le nom : Capito F., présentée par le docteur Gillet. — Mémoire *sur les sépultures anté-historiques des environs de Paris*, par M. Leguay. — Lecture, par M. Grésy, d'une notice sur *un monument funéraire des seigneurs de Courceaux*, etc., etc. — Notice de M. G. Leroy sur le *Refuge de Barbeau*. — *Un mot sur Mirevaux*, par M. Lemaire. — Sur les observations de M. le comte de Bonneuil, la Section décide que le nom de *Saint-Port* et non de *Seine-Port*, sera conservé à cette commune dans les publications de la Société. 88

Séance du 4 décembre. — Présentation d'un membre titulaire. — Renvoi au *Comité central*. — Nomination d'une commission pour rechercher les moyens propres à l'exécution du projet présenté par M. Desprez. — Modification présentée par le Président, sur les jours de tenue des séances. — M. Leguay demande la correspondance avec la Société d'Anthropologie de Paris. — Renvoi au Comité central. — Lecture, par M. le docteur Ballu, de stances sur le *Martyre de Napoléon Ier*. — Notice, par M. Th. Lhuillier, *sur le château de Saint-Ange*. — Note de M. Leroy *sur deux sceaux des doyens de la chrétienté de Melun au* XIIIe *siècle*. — Communication de la découverte *d'une sépulture anté-historique à Montereau-faut-Yonne, en* 1864, dans la propriété de *M. Quesvers*. — Remerciments votés à M. Quesvers pour le don qu'il fait au musée de Melun des divers objets trouvés. — Anse d'Amphore gallo-romaine, portant le mot Saxoferreo, présentée par le docteur Gillet 90

PROVINS. — Séance d'inauguration. — Élection. — Dépouillement des votes. — Proclamation du Bureau par le Président de la Société. — Allocution de M. le comte de Pontécoulant. — Réponse de M. le comte Bernard d'Harcourt, Président élu. 92

TRAVAUX.

NOTICE SUR UN TUMULUS, situé près de la ville de Meaux, par M. de Colombel. 101

DES SÉPULTURES de l'âge archéologique de la pierre, chez les Parisii, par M. L. Leguay. 107

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE sur un livre d'Heures, imprimé en 1509, par M. Th. Lhuillier. 128

ÉTUDE DE PHILOLOGIE COMPARÉE, par M. Eichhoff 133

COMPTE-RENDU D'UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE, par le vicomte de Ponton d'Amécourt 141

MONUMENT FUNÉRAIRE des seigneurs de Courceaux, au XIIIe siècle, dans le cimetière de Montereau-sur-le-Jard, par M. Eugène Grésy. 167

NOTE SUR DES ANTIQUITÉS trouvées à Melun, par M. Gabriel Leroy. . 175

NOTES SUR LES FOUILLES faites au côteau de la Justice (près Meaux), par M. A. Carro 179

ORIGINE DU NOM DE TRILPORT, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. 183

LE REFUGE DE BARBEAU, par M. Gabriel Leroy. 193

UN MOT SUR MIREVAUX, par M. Lemaire 199

LE CHATEAU DE SAINT-ANGE, par M. Th. Lhuillier 203

NOTE SUR DEUX SCEAUX du XIIIe siècle, par M. Leroy 213

LETTRE A M. DAVID, président de la Section de Fontainebleau, sur Delacroix, par M. Gaultron 215

RÉPONSE DE M. DAVID à M. Gaultron 220

FABLES, par M. Labiche. 225

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES. 233

NOUVELLES DIVERSES 243

LISTE DES OUVRAGES offerts à la Société. 249

TABLE DES PLANCHES.

I. **Monument funéraire** dans le cimetière de Montereau-sur-le-Jard.

II. **Détails** du monument précédent.

III. **Dalle tumulaire** de Jean Acelin de Courceaux, et d'Agnès sa femme.

IV. **Plan des fouilles** faites au côteau de la Justice, près Meaux.

V. **Plan du refuge de Barbeau.**

VI. **Plan de la commune de Mirevaux.**

VII. **Sceaux du XIIIe siècle.**

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

A Meaux, chez **LE BLONDEL**, libraire de la Société.

—

A Paris, chez Auguste AUBRY, 16, rue Dauphine.

—

A Melun, chez Mme Ve THUVIEN, libraire.
A Coulommiers, chez BRODARD, libraire.
A Fontainebleau, chez LACODRE, libraire.
A Provins, chez LE HÉRICHÉ, imprimeur-libraire.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Fondée à MELUN, le 16 mai 1864

DEUXIÈME ANNÉE

MEAUX

TYPOGRAPHIE DE J. CARRO

IMPRIMEUR DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

1865

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

SIÉGE LÉGAL A MELUN.

Président, M. le marquis de Pontécoulant.
Vice-Président, M. Félix Bourquelot.
Trésorier-général, M. Courtois.
Secrétaire-général, M. Lhuillier.
Archiviste, M. Lemaire.

Séances générales tous les six mois, en mai et en octobre.

COMITÉ CENTRAL.

Composé des membres du bureau dont les noms précèdent, des cinq Présidents de sections et d'un délégué aussi par section.

COMMISSION DU BULLETIN.

MM. Brunet de Presle. — Comte de Champigny. — Vicomte de Ponton d'Amécourt. — Eichhoff. — Comte de Fontaine de Resbecq.

COMMISSION DES FINANCES.

MM. Eymard. — Cauthion. — Leroy.

SECTION DE COULOMMIERS :

Président, M. A. Dauvergne. — Vice-Président, M. Preschez. — Trésorier, M. Adam. — Secrétaires, MM. Adam, Fernand Ogier de Baulny.

Délégué près le Comité central, M. Ad. Bayard.

Membre de la Commission de lecture, M. le comte E. de Fontaine de Resbecq.

Séances trimestrielles.

SECTION DE FONTAINEBLEAU :

Président, M. Jules David. — Vice-Présidents, MM. Claverie et le comte de Circourt. — Trésorier, M. Bourges. — Secrétaires, MM. Gaultron et Tabouret.
Délégué au Comité cental, M. Thibault.
Membre de la Commission de lecture, M. Eichhoff.

Séances le dernier lundi de chaque mois.

SECTION DE MEAUX :

Président, M. A. Carro. — Vice-président, M. le baron d'Avène. — Trésorier, M. Le Blondel. — Secrétaire, M. A. Ducrocq.
Délégué au Comité central, M. de Colombel.
Membre de la Commission de lecture, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt.

Séances tous les deux mois, le premier lundi.

SECTION DE MELUN :

Président, M. Eugène Grésy. — Vice-Président, M. Héracle Fréteau de Pény. — Trésorier, M. Courtois. — Secrétaire, M. Leroy.
Délégué près le Comité central, M. Poyez.
Membre de la Commission de lecture, M. le comte F. de Champagny.

Séances le premier dimanche de chaque mois.

SECTION DE PROVINS :

Président, M. le comte Bernard d'Harcourt. — Vice-Président, M. Jules Michelin. — Trésorier, M. Le Hériché. — Secrétaire, M. Auguste Lenoir.
Délégué au Comité central, M. Émile Bourquelot.
Membre de la Commission de lecture, M. Brunet de Presle.

Séances trimestrielles.

LISTES SUPPLÉMENTAIRES [1]

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

P Arnoul (Auguste), propriétaire à Provins.
P Beville (le général baron Yvelin de), aide-de-camp de l'Empereur, membre du conseil général de Seine-et-Marne, à Cerneux, et à Paris, rue de la Pépinière, 73.
P Bréville (Onfroy de), sous-préfet de Provins.
P Cave, fondé de pouvoirs à la recette particulière de Provins.
Mx Chasle (Philarète), à Isle-lès-Villenoy, et à Paris, à la bibliothèque Mazarine.
M Chapu (Henri), artiste sculpteur à Paris, rue de Lille, 92.
F Litzelsmann, professeur à Fontainebleau.
Mx Morlot, architecte à Meaux.
P Michaud, conseiller d'arrondissement à Provins.
Mx Plée, peintre-verrier à Meaux.
Mx Ridan, propriétaire à Villenoy.
M Roblin, pharmacien à Brie-Comte-Robert.
C Flamand, à Rebais
C Lefebvre, cultivateur à Aulnois, commune de Saints.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Barthélemy (Anatole de), membre de la Société des Antiquaires de France et de la Commission de topographie des Gaules, à Paris rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.
Bertrand (Alexandre), membre de la Société des Antiquaires de

(1) Voir le Bulletin de 1864, page 47, et le présent volume, page 28.

France et de la Commission de topographie des Gaules, à Paris rue des Mathurins-Saint-Jacques, 11.

Carlier, président de la Société archéologique de Sens.

Challe, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Dubois, chef de bureau à la mairie d'Amiens, membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Siraudin, vérificateur des poids et mesures à Bayeux.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

La Société Historique et Archéologique de Château-Thierry (Aisne).

La Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

La Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).

La Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

La Commission Archéologique du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

La Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).

La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

La Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.

Le Comité Archéologique de Noyon (Oise).

La Société Archéologique de la province de Constantine (Algérie).

La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Maurienne (Savoie).

La Société Parisienne d'Archéologie et d'Histoire.

La Société Archéologique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

La Société Archéologique de Sens (Yonne).

La Société Hâvraise d'études diverses au Hâvre.

La Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges,

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

SCIENCES, LETTRES ET ARTS,

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ.

COMITÉ CENTRAL.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1865.

Présidence de M. le comte Ad. de PONTÉCOULANT.

Sont présents : MM. Félix Bourquelot, vice-président de la Société; le comte Bernard d'Harcourt, président de la section de Provins; Carro, président de la section de Meaux; Eug. Grésy, président de la section de Melun ; Courtois, trésorier de la Société ; Thibault, délégué de la section de Fontainebleau ; de Colombel, délégué de la section de Meaux; Bayard, délégué de la section de Coulommiers. MM. Dauvergne, président de la section de Coulommiers ; David, président de la section de Fontainebleau ; Lhuillier, secrétaire-général; Poyez, délégué de la section de Melun et Em. Bourquelot, délégué de la section de Provins, font connaître divers empêchements motivant leur absence.

Le Président ouvre la séance en déclarant que la correspondance et divers discours de M. David, président de Section, lui semblent renfermer un attaque directe contre les statuts et le but de la Société ainsi que contre le Comité central, qu'il est impossible,

selon lui, de laisser passer inaperçue et cette raison lui a fait assembler le Comité afin d'aviser.

Après lecture faite du discours de M. David, inséré dans le journal *l'Abeille*, et après avoir écouté les explications données par M. Thibault, délégué de la section de Fontainebleau, il est décidé que le Comité adressera, séance tenante, une réfutation de ce discours à tous les membres de la section de Fontainebleau.

Une première lecture du projet de réponse est faite par M. Bourquelot. Après quelques adoucissements introduits dans les termes, sur la demande de divers membres, une seconde lecture en est donnée :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Le Comité central de la *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne* a vu avec autant de douleur que d'étonnement la résolution prise, le 30 janvier dernier, par quelques membres de la Section de Fontainebleau, de fonder une *Société des sciences, lettres et arts de Fontainebleau.* Malgré les efforts faits dans le Rapport qui a précédé cette résolution pour la revêtir de couleurs favorables, le Comité ne s'est pas dissimulé que l'acte du 30 janvier constituait une tentative de scission. Il suffit, pour se rendre compte des intentions des adhérents, de lire le titre qu'ils ont donné à leur réunion et de se pénétrer des motifs par lesquels ils expliquent la création d'une Société nouvelle. Le Comité central, en pareille occasion, serait coupable de garder le silence; il doit à la *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne,* qu'on essaye de désorganiser, il vous doit à vous, cher et honoré confrère, qu'on cherche à attirer sous un autre drapeau, il se doit à lui-même, que l'on accuse, de rétablir les faits dans leur pure vérité.

Le Président de la *Société des sciences, lettres et arts de Fontainebleau* met en avant, dans son rapport, des considérations de diverses sortes. Il prétend d'abord que l'organisation de la *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne* ne laisse pas à ses membres une liberté suffisante pour le développement des travaux et des plaisirs intellectuels auxquels il leur convient de se livrer; il se plaint de l'archéologie, qui ne satisfait, selon lui, que quelques esprits arides, et à laquelle il pense que les Statuts ont accordé une prépondérance excessive; il repousse les publications annuelles, qu'il regarde comme ne devant intéresser personne; il déplore les difficultés que présentent les rapports entre les Sections; il accuse le Comité central de ne rien faire, et il arrive à cette conclusion qu'il y a nécessité de former une association particulière à Fontainebleau.

Veuillez, cher et honoré Confrère, prendre la peine de relire les Statuts de la Société de Seine-et-Marne, ainsi que le Rapport qui les précède. Vous y verrez que les fondateurs de cette Société ont eu précisément pour but, tout en réunissant dans un intérêt commun les forces intellectuelles des cinq arrondissements du département, de laisser une complète liberté d'action aux Sections de chacun de ces arrondissements; — que ces Sections font elles-mêmes leur règlement, nomment leur bureau, s'administrent et travaillent avec une entière indépendance; — que les seules obligations auxquelles les Sections sont tenues envers la Société consistent à assister deux fois par an à des séances générales et à consacrer aux dépenses

communes une somme convenue. L'archéologie est placée, il est vrai, en tête des occupations auxquelles les membres de notre Société doivent se livrer, mais le mot *Archéologie* est suivi, dans notre titre, des mots *Sciences, Lettres et Arts*, et, de fait, la part des sciences, des lettres et des arts est si bien réservée, qu'un membre de la Section de Fontainebleau et d'autres ont lu des vers dans la séance solennelle tenue à Melun au mois d'octobre dernier, et que, parmi les divers manuscrits qui doivent entrer dans notre Bulletin et qui s'impriment en ce moment, se trouvent des notices sur le peintre Delacroix ainsi que sur son maître Guérin, par deux membres de la Section de Fontainebleau. Ceci amène la question du Bulletin, contre lequel réclame avec insistance le Président de la nouvelle Société, et dont, en définitive, tout le monde profite; car il est ouvert à tous et à toutes les matières qui sont énoncées dans le titre de notre Société, et les membres de la Section de Fontainebleau ont la faculté de lui donner, par leurs travaux, l'intérêt et le charme qui sont l'objet de leurs vœux.

Il n'est donc pas exact de dire que la constitution de la Société de Seine-et-Marne est une entrave pour la liberté des membres de la Section de Fontainebleau, que l'étude de l'archéologie est exclusive, et que le Bulletin n'offre pas les ressources nécessaires aux artistes, aux savants et aux gens de lettres. La Section de Fontainebleau, telle qu'elle est organisée pas nos Statuts, peut satisfaire pleinement à tous les besoins que l'on prétend remplir en fondant la *Société des sciences, lettres et arts de Fontainebleau*. Il est inutile de parler des relations des Sections entre elles; elles sont ce qu'elles peuvent être, et les fondateurs de la Société de Seine-et-Marne se sont efforcés de les rendre à la fois les plus intimes et les moins gênantes; on ne voit d'ailleurs ni en quoi la création d'une Société nouvelle est susceptible d'améliorer les relations anciennes des membres du corps social; ni en quoi, pour se réunir sous un autre titre, les membres de la Section de Fontainebleau seront plus parfaitement liés entre eux. Quant aux reproches adressés au Comité central, la réponse est bien simple : ces reproches contiennent la réfutation même des motifs que l'on allègue. Le Comité central a choisi Paris comme lieu de réunion, parce que cette ville se trouve placée au sommet des angles formés par les lignes des chemins de fer qui sillonnent le département, rendant ainsi la distance à parcourir à peu près égale pour tous les membres. Le Comité n'a rien fait, c'est-à-dire qu'il n'a gêné personne; c'est-à-dire que, se bornant à exécuter et à faire exécuter les Statuts, il a administré la Société avec impartialité et sans affectation d'autorité; la publication prochaine du Bulletin prouvera, du reste, qu'il n'est pas resté inactif.

Il reste une observation à présenter, et elle est importante. Il semble, à lire le rapport qui précède la résolution du 30 janvier, que les Statuts de la Société de Seine-et-Marne se soient imposés tyranniquement aux membres de la Section de Fontainebleau, sans que ceux-ci aient pu les juger et presque les connaître. Les choses, en réalité, se sont passées tout autrement. Les habitants de l'arrondissement de Fontainebleau qui ont adhéré au premier projet de fondation de la Société de Seine-et-Marne ont pris, par leur délégué, part à la rédaction des Statuts; ils ont adhéré solennellement, et après discussion, aux articles proposés à Melun, dans la séance du 17 juillet, et ils sont mal venus à critiquer aujourd'hui l'œuvre qu'ils ont faite, la constitution qu'ils ont consentie.

Arrivons au dernier motif qu'allègue le Président de la *Société des sciences, lettres et arts de Fontainebleau :* c'est un motif financier. Le Comité central, dit-on, ne laisse à la Section de Fontainebleau qu'un quart des cotisations pour ses dépenses, et cela ne lui suffit pas. Mais cette part est la même pour toutes les Sections; elle a été réglée par une réunion à laquelle les Présidents et les Délégués de toutes les

Sections ont assisté, et ceux de Fontainebleau l'ont acceptée avec une satisfaction marquée (lettre du président de la Section du 29 novembre). C'est après un mûr examen que le chiffre du quart de la cotisation a été fixé; la Société, sous peine de manquer au but de sa création, de ne rien produire, on pourrait presque dire de ne pas exister, était tenue de se réserver de quoi subvenir aux frais des publications communes. Maintenant si le quart est insuffisant pour la Section de Fontainebleau c'est qu'il lui convient de se livrer à des dépenses extraordinaires dont la Société de Seine-et-Marne n'a pas à s'occuper. Il est seulement singulier qu'en entrant dans cette Société, les mécontents n'aient pas prévu ce qui arrive aujourd'hui. Le rapport repousse l'idée d'une cotisation supplémentaire; mais, de deux choses l'une, ou les adhérents à la nouvelle Société sont décidés à quitter la Société de Seine-et-Marne, ce qu'ils ne pourront faire qu'en 1866 (*articles* 6 *et* 8 *des Statuts*), ou ils doivent se résigner à supporter le poids d'une double cotisation.

Vous voyez, Monsieur et cher Confrère, quelle est la valeur des reproches adressés à la Société de Seine-et-Marne et à son Comité central; vous pouvez apprécier la force des arguments sur lesquels on s'est appuyé pour proposer la fondation d'une Société nouvelle; vous pouvez vous convaincre que, en dehors de la Section de Fontainebleau, cette Société était complétement inutile. Le Comité ignore si vous êtes ou non au nombre des signataires de l'engagement du 30 janvier. Il s'adresse à votre bon sens et au sentiment de justice qui vous dirige. Vous comprendrez, il n'en doute pas, que si la création de la Société de Seine-et-Marne a été un bienfait reconnu de tout le monde, la fondation, à Fontainebleau, d'une Société rivale, est une atteinte regrettable au développement de l'institution à laquelle vous avez accordé une si noble sympathie.

Agréez, cher et honoré Confrère, l'expression de mes sentiments dévoués.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :
Le Président,
Comte Ad. de PONTÉCOULANT.

Après cette lecture, le projet de réponse est adopté à l'unanimité, moins la voix du délégué de Fontainebleau qui croit devoir s'abstenir.

L'envoi de cette circulaire est confié au bureau de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée.

SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

TENUE A PROVINS LE 25 MAI 1865.

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, tient sa première Séance Générale de l'année 1865, le vingt-cinq mai, dans la ville de Provins.

L'ordre du jour divise la séance en deux parties, séance administrative et lectures publiques.

I.

Après convocation régulière, les membres se réunissent dans un des salons de l'Hôtel de Ville, en Comité administratif, à midi et demi.

Sont présents :

MM. le comte Ad. de Pontécoulant, président de la Société ; — Félix Bourquelot, vice-président :—Carro père, Eug. Grésy, comte Bernard d'Harcourt, présidents de sections; — Th. Lhuillier, secrétaire général; — Courtois, trésorier ;—Lemaire, archiviste; — Jules Michelin, vice-président de la section de Provins; — Emile Bourquelot, délégué de Provins ; — Brunet de Presle, vicomte de Ponton d'Amécourt, membres du comité de publication ; — Eymard, membre de la commission des finances ; — Max. Beauvilliers, E. Bourges, de Fontainebleau ; — Burin, de Saint-Just ; — Delettre, de Donnemarie; — Fontaine, de Melun; — Josseau, député, maire de Mortcerf;—Victor Juin, de Provins;—le comte Jules de Lasteyrie, de La Grange Bléneau ;— Lebrun, sénateur, membre de l'Académie française, de Provins; —Lefebvre-Thiébault, de Meaux;—Lefèvre, de Brie ;—Louis Leguay, de la section de Melun ;—Le Hériché, Auguste Lenoir, de Provins; — Gabriel Leroy, de Melun; — Liénart, de Mortcerf; — Marin, de Provins ; — Lud. de Maussion, Anatole de Maussion, de Coulommiers ;— Emile de May, de Saint-Germain-Laxis ; — Meunier, maire de Provins; — Victor Plessier, de La Ferté-Gaucher; — l'abbé Puyo, doyen de Villiers-St-Georges; — Senèque, de Melun; — A. Bréan (de Gien), membre correspondant, et autres qui ont oublié de signer la feuille de présence.

Les membres du Bureau et les dignitaires ayant pris leur place, M. le comte de Pontécoulant, président, fait diverses communications, d'abord sur l'état prospère de la Société, qui depuis la dernière Séance Générale s'est accrue de vingt nouveaux membres, ensuite, sur les relations établies depuis peu avec les Sociétés archéologiques les plus recommandables, et avec un certain nombre de membres correspondants à la tête desquels figure M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique. Le Président donne lecture de la lettre que lui a adressée son Excellence à cette occasion :

« Paris, le 15 mai 1865.

« Monsieur le Comte,

» Vous voulez bien m'annoncer que la Société d'archéologie de

» Seine-et-Marne m'a déféré le titre de correspondant, je vous » prie de faire agréer à la Société, l'expression de ma gratitude.

» Pour les hommes publics qui doivent renoncer à la joie du » travail solitaire, des recherches patientes et des causeries intimes sur ce superflu si nécessaire, l'art et la science désintéressés, » il n'y a pas de meilleur dédommagement qu'une marque d'estime donnée par ceux de leurs concitoyens qui ont pu rester fidèles » aux lettres.

» J'ignorais l'origine de votre compagnie et je suis très-charmé » d'apprendre où elle est née (1). Vous savez, Monsieur le Comte, » quelle ambition j'ai pour les corps savants de la province. Tout » en continuant leurs travaux d'érudition, ils doivent, ce me semble, se faire les promoteurs et les gardiens prudents de cet enseignement libre qui peut répandre sur d'innombrables multitudes affamées de savoir, tous les bienfaits de la science. Il ne » m'est donc pas indifférent d'avoir été peut-être l'occasion de la » formation d'un de ces foyers d'où rayonnent la lumière et la » chaleur, c'est-à-dire la vie.

» Agréez, Monsieur le Comte, etc. VICTOR DURUY. »

La parole est accordée à M. COURTOIS, trésorier, qui expose sommairement l'état financier de la Société (2). M. LHUILLIER, secrétaire général, rend compte ensuite des travaux de la société pendant l'année 1864 (3).

Le Président de la Société donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le comte Eug. de FONTAINE de RESBECQ, demande à la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne d'accorder une médaille d'argent à l'élève de chacun des trois colléges communaux du département, qui aura obtenu le premier prix d'histoire de France. « Notre but, en nous » réunissant, dit M. le comte de Resbecq, n'est-il pas l'étude » de notre histoire départementale, pouvons-nous y mieux préparer nos jeunes confrères de l'avenir, qu'en récompensant ceux » qui ont le mieux réussi dans l'étude de notre grande histoire » nationale?... La Société des antiquaires de Normandie vient de » prendre une décision analogue à ma proposition pour les lycées

(1) Le projet de création de la Société de Seine-et-Marne a été conçu dans le salon du Ministre, à la suite de la réception faite aux membres des Sociétés savantes qui avaient assisté aux séances de la Sorbonne en 1864.

(2) Voir le rapport inséré à la suite des procès-verbaux.

(3) *Idem.*

» de cette province; si nous l'imitons, nous suivrons un noble » drapeau. »

Cette proposition, qui donne lieu à quelques observations auxquelles prennent part MM. Brunet de Presle, Jules de Lasteyrie et Fontaine (de Melun), est adoptée et renvoyée au Bureau de la Société pour en réglementer la mise à exécution.

Le Président fait connaître que la Société doit décerner en 1866 trois médailles aux instituteurs ou à toute autre personne, en dehors de ses rangs, ayant fourni les renseignements les plus utiles à la rédaction du *Dictionnaire historique et archéologique* de Seine-et-Marne, qui va être entrepris simultanément dans toutes les sections.

M. de Pontécoulant annonce aussi à l'assemblée qu'en vertu de l'article 24 des statuts, il a nommé une commission spécialement chargée de tout ce qui a rapport aux dessins et gravures, ainsi qu'à l'impression des planches destinées au bulletin. Cette commission se compose de MM. Eug. Grésy, Charles Fichot, Damour, Louis Leguay et Cotelle; elle est présidée par M. Grésy.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance administrative est levée.

II.

A une heure et demie, les Sociétaires déjà nommés s'assemblent de nouveau, dans une des salles de l'ancien Palais des comtes de Champagne et de Brie, aujourd'hui occupé par le Collége communal, gracieusement mise par M. le Principal à la disposition de la Société pour sa séance publique.

La musique du Collége et l'Orphéon de Provins, prêtent leur concours à cette solennité. L'Orphéon exécute avec habileté un chœur de circonstance, *les Ruines de Provins*, paroles d'Hégésippe Moreau, musique de Gariel.

A l'ouverture de la séance, M. le comte Ad. de Pontécoulant, président, exprime les sentiments de tous les sociétaires, en remerciant les invités, et en particulier les dames qui sont venues embellir la réunion par leur présence. Il annonce ensuite que Son Exc. M. Drouyn de Lhuys, MM. le baron de Bauverger, Anatole Dauvergne, Teyssier des Farges, Jules David, Etienne David, le comte de Resbecq, le baron de Lagâtinerie, Camille Bernardin, Félix Lajoye, Dussouy, Alph. Fourtier, Ducrocq, Muret, l'abbé Goujon et Preschez, tous membres de la Société, expriment leurs

regrets de ne pouvoir assister à la séance. M. le Préfet, empêché par la tournée de révision, fait également connaître que M. le Sous-Préfet de Provins est chargé de le représenter à cette séance, regrettant fort de ne pouvoir s'y trouver en personne. M. Josseau, présent au Comité administratif et appelé à l'instant même à Paris pour affaire pressante, par dépêche télégraphique, se retire.

M. le comte Ad. de Pontécoulant annonce à l'assemblée que M. Jules David étant retenu loin de nous par un deuil de famille, elle sera privée de la lecture promise par cet honorable confrère.

Il est fait hommage à la Société, par M. Fourtier, d'un *Essai historique sur l'organisation des Payeurs du Trésor*, et par M. Etienne David, d'un opuscule intitulé : *Souvenir d'un voyage dans l'isthme de Suez et au Caire*.

Le Président prononce ensuite, les paroles suivantes:

« Mesdames et Messieurs,

« Vous n'attendez pas, je l'espère, du Président de la Société un discours académique; s'il en était autrement, vous seriez trompés dans votre attente, car il n'a ni le talent, ni le temps nécessaires pour un pareil travail.

« Un Président, s'il veut rester dans l'esprit de son rôle, doit exciter, encourager le travail; surveiller, mais non produire. Si par hasard il prend les outils, s'il met la main à la plume, c'est pour donner l'exemple et non pour mériter des éloges. Un Président, ainsi qu'un chef d'atelier, me semble parfaitement défini dans ce passage d'Horace :

..... Ergo fungar vice cotis; acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

« Il n'est pas le fer qui coupe, mais bien la pierre à aiguiser
« qui sert à faire couper. »

« D'ailleurs, Messieurs, quand même j'eusse eu le talent voulu pour entretenir dignement une aussi honorable assemblée, le temps m'eût fait défaut; car ils sont bien nombreux les devoirs auxquels se trouve astreint celui auquel vous avez daigné confier votre direction; ce sont des soins, des démarches de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants; et je reconnais qu'à mon âge je n'aurais pu suffire à cette lourde tâche si elle ne m'eût été rendue plus légère par l'empressement avec lequel j'ai été secondé

par MM. les Présidents de Sections, les Délégués, et par toutes les personnes composant les divers bureaux. Je les prie de recevoir tous ici l'expression de ma reconnaissance : il est impossible de mettre au service d'une œuvre plus de zèle, plus d'activité et plus de dévouement.

« Il y a six mois, Messieurs, la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, tenait ses premières assises dans le chef-lieu de ce département : elle se composait alors de 263 *Membres fondateurs,* depuis cette époque 20 Membres titulaires se sont joints à notre réunion (1).

Le Comité central, croyant devoir entourer la Société d'hommes éminents dans les sciences, a, sur l'avis des Sections, offert le titre de *Correspondant* à diverses personnes qui toutes ont accepté avec un empressement qui nous honore. J'ai proclamé leurs noms à la séance administrative (2) et je ne vous donnerai point connaissance de toutes les bonnes lettres d'acceptation qui me sont parvenues, parce que cela exigerait, dans cette séance, un temps beaucoup trop long. Si j'ai eu l'honneur de lire celle de M. le Ministre de l'Instruction publique, c'est qu'elle renfermait un vœu et un désir auxquels nous chercherons à nous conformer.

Au mois d'octobre dernier, nous nous trouvions réunis à Melun dans la belle salle de ce Musée à la fondation duquel a coopéré si activement M. Courtois, notre honorable confrère, amant passionné des arts et des sciences, adorateur intelligent de tout ce qui est beau et de tout ce qui est bon. Le Conseil municipal nous faisait les honneurs de cette belle galerie si magnifiquement décorée des chefs-d'œuvre de la peinture ancienne et moderne ; la Musique des Chasseurs à cheval de la Garde impériale, voulant honorer le but de notre Société et les hommes éminents qui la composent, nous avait prêté son charmant concours : je suis désespéré de ne pouvoir vous procurer aujourd'hui le même plaisir, mais ma demande a éprouvé un refus devant lequel je m'incline, sans chercher à en expliquer les motifs.

« Si Melun, Mesdames et Messieurs, a raison d'être fière de sa fortune présente, Provins a droit d'être orgueilleuse de sa grandeur déchue. Provins, semblable à ces grandes familles ruinées par le fait des révolutions, est fière de ses richesses passées : elle vit de souvenirs. Quelle cité peut offrir une réunion plus

(1) Voir la liste à la suite des procès-verbaux.
(2) *Idem.*

nombreuse de monuments? Quelle ville peut présenter une liste plus étendue d'hommes distingués dans toutes les branches des connaissances humaines? A tous les pas vous heurtez une ruine ou un édifice dont chaque pierre dit à elle seule une histoire, et au choc de chaque pavé résonne le nom d'un grand homme.

« Il me semble voir de tous côtés sortir de leurs tombeaux les ombres de ces personnages illustres, se dirigeant vers cette enceinte pour y prendre place parmi nous; plusieurs d'entre eux en connaissent le chemin, car ici même, dans ce palais se réunissaient jadis, à l'appel des comtes de Champagne, les hommes distingués qui foisonnaient à leurs cours. Voici d'abord les savants, les philosophes, les historiens; parmi eux je distingue Christophe Lauret, Pierre Legivre, Savigny, le Père Pacifique, l'abbé d'Aligre, Rivot, Pasques, Robert, Billate, Éd. Moustier, Mongez, Ythier, Opoix. Voilà maintenant, venant de ce côté, les poëtes; ils sont en si grand nombre que je ne puis tous les reconnaître. Cependant j'aperçois en tête Guyot, dit de Provins, il est accompagné de Thibault le chansonnier, dont en cherchant bien vous pourriez peut-être encore découvrir inscrits sur ces murs quelques-uns des vers qu'il adressait à sa blonde couronnée. L'histoire nous dit que ce Thibault fut prince et poëte, la lecture de ses œuvres nous prouve qu'il fut plus encore, il fut le *Prince des poëtes*. Après lui marchent Bernard Lelleron, Pijon, suivi de L. Michelin, l'auteur du poëme sur l'imprimerie; à ses côtés se tient son fils auquel on doit les *Essais* historiques sur ce département, et puis vient un de ses parents, le docteur Max. Michelin: famille privilégiée chez laquelle la loyauté et le savoir forment un patrimoine qui se transmet de générations en générations. Bien d'autres ombres encore les suivent ou les précèdent, mais leurs noms m'échappent; cependant il me semble voir là-bas, enveloppé dans son linceul, Hégésippe Moreau, dont chacun ici redit les poésies.

« A la suite des représentants du savoir s'avancent également d'autres ombres. Inclinez-vous! voici venir des saints, des héroïnes, des voyageurs, des artistes, car Provins a tout possédé! Vous apercevez par ici saint Lyé, sainte Lucence, Anne Meunier, par là Desgoffes, Villegagnon, Duchemin, et bien d'autres encore. Comment la ville de Provins ne serait-elle pas fière? Elle peut dire, en rappelant le souvenir de ses grands hommes, comme la mère des Gracques en montrant ses enfants: voilà ma fortune, voilà ma richesse.

« Mais nous aussi nous sommes riches ! S'il n'y avait pas un sot orgueil à faire parade de sa fortune, j'étalerais ici devant vous, Mesdames et Messieurs, l'écrin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne. La modestie me défend de montrer à vos yeux toutes les pièces précieuses qui forment son diadème, mais il m'est permis néanmoins de vous laisser admirer une des cinq fleurs qui ornent le sommet de sa couronne héraldique. Cette fleur, recueillie dans cet arrondissement, est trilobée. Le premier lobe contient le nom d'un grand poëte tragique, celui de l'auteur de *Marie Stuart,* qui du sein des quarante de l'Académie française fait jaillir jusque sur nous les feux étincelants de son auréole. Dans le second se trouve gravé le nom de Brunet de Presle, de cet érudit helléniste, de cet éminent professeur et membre de l'Institut, lequel veut bien consacrer à la Société le temps qu'il peut ravir à son travail. Vous pouvez distinguer, Mesdames et Messieurs, inscrit sur le troisième lobe le nom d'un enfant du pays, qui joint la bonté au savoir ; c'est nommer Félix Bourquelot. Sa modestie, la dignité que vous lui avez conférée et surtout enfin mon amitié m'interdisent d'en dire davantage.

« Notre écrin, Mesdames et Messieurs n'est pas encore si rempli qu'on ne puisse y ajouter quelques pierres précieuses, et nous comptons bien voir briller prochainement sur notre couronne les noms de Lenient, le professeur érudit, de Pierre Dupont, le chansonnier populaire, d'André Lefebvre, qui, jeune encore, promet déjà à la ville de Provins un poëte distingué. Nous espérons également nous parer du nom de madame Angebert, dont les œuvres charmantes sont dans toutes les bibliothèques, ainsi que de celui de mademoiselle de Haut, connue de chacun de vous par l'esprit, le talent et la bonté.

» Venez à nous, vous tous qui cultivez les sciences, les lettres ou les arts ; venez vous joindre à notre phalange. Souvenez-vous que l'isolement tue ; que l'isolement des savants, des artistes, est une des causes qui ont le plus retardé le progrès de l'intelligence. Dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, comme dans la politique, on a besoin de se rapprocher afin de se connaître, afin de se communiquer ses pensées et de fondre dans un tout commun le travail de chacun pour être utile aux travaux de tous. Venez ! l'association sait établir entre les hommes qui se vouent aux mêmes recherches et qui peut-être ne se fussent jamais rencontrés, des relations de mutuelle estime et de travail. Venez à nous et

vous verrez comment, dans notre Société, ces sentiments naissent et comment ils s'entretiennent facilement. Vous apprécierez l'influence heureuse qu'ils exercent. Vous trouverez, au milieu de nous tout naturellement, et sans même y songer, ce grand bien auquel on aspire souvent sans succès : la Concorde et l'Union.

» L'utilité de notre Société ne saurait plus être mise en doute, car l'élan avec lequel on s'est empressé de se réunir à nous, la spontanéité des adhésions qui sont venues nous trouver en sont une preuve suffisante. En effet, Messieurs, les œuvres vraiment bonnes, vraiment utiles, ont seules le privilége de conquérir de prime-abord les sympathies populaires, de frapper les intelligences. Si la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, née d'hier seulement, est arrivée aujourd'hui à des proportions auxquelles nous n'osions espérer, c'est, il faut le dire, que tout le monde a compris son but, que tout le monde a reconnu qu'elle renferme pour le département un grand principe d'utilité publique. Pourquoi tant d'institutions, tant de sociétés qui semblaient devoir fournir une longue carrière, sont-elles mortes en naissant, ou se sont-elles atrophiées, ou se sont-elles éteintes en peu de temps? C'est qu'en elles on ne voyait pas un besoin d'être; c'est qu'on apercevait percer sous des dehors trompeurs la trace d'individualités ambitieuses qui, sous le prétexte frivole de besoin général, voulaient s'en faire un manteau dans lequel elles se drapaient avec modestie jusqu'au jour où, suffisamment connues de la foule, elles pensaient pouvoir se produire et jeter le manteau comme une vieille défroque : voilà la cause de leur ruine. Chez nous rien de semblable à craindre, toutes les personnalités s'effacent devant le bien de la Société : tous nous ne faisons qu'un. Les sociétaires n'ont qu'un même désir, celui du bien général, qu'une seule ambition, celle d'être utile. Tous enfin nous n'avons qu'un même but, celui de faire profiter nos semblables du fruit de nos travaux et de nos recherches : aussi l'existence de notre Société se trouve assurée.

» Cette vitalité, c'est vous, chers et honorés Confrères, qui l'avez imprimée à notre œuvre par l'empressement avec lequel vous avez, par vos travaux, répondu à notre programme. Continuez! Ne vous laissez pas détourner du but que nous voulons atteindre. Ne vous laissez pas amoindrir par des tentatives frivoles, car, il ne faut pas vous le dissimuler, pour vivre et prospérer la Société a besoin de toutes ses forces. Nous aurons à lutter, n'en doutez pas, contre les déceptions d'esprits vaniteux, les dépits de

petits ambitions froissées, contre le découragement que chercheront à infuser dans votre sang ces personnes qui ne croient à aucun progrès parce qu'elles n'en veulent aucun. Ne vous découragez jamais, et n'oubliez pas que : QUI VEUT, PEUT.

» La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts a déjà produit des rejetons, tant sa jeune tige est vivace et précoce. Elle a donné naissance à trois nouvelles sociétés : une créée dans le département et les deux autres à Paris. La première a pris le titre de *Société des sciences, lettres et arts spéciale de Fontainebleau.* Elle veut bien nous appeler sa *sœur ;* c'est sa *mère* qu'elle aurait dû dire : il n'est jamais bien de répudier les auteurs de ses jours. La seconde société s'est formée à Paris, par les soins d'un de nos confrères, M. L. Leguay, sous le titre de *Société d'archéologie parisienne*, ayant pour but spécial de ses recherches tout ce qui se rapporte au territoire des anciens *Parisii* (Seine et Seine-et-Oise). La troisième société enfin, à laquelle la nôtre est heureuse d'avoir coopéré quoique indirectement, est la *Société française du numismatique,* créée à Paris par un de nos sociétaires, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, président de la Société météorologique et et aérostatique. Pour ce confrère, les sciences semblent n'avoir rien de caché ; à la connaissance si ardue des médailles, il joint celle des lois de la dynamique et de la physique, et tout nous fait espérer que ses longues études, ses nombreux essais, ses incessants efforts, aboutiront à nous fournir bientôt un moyen assuré de locomotion aérienne.

» Parmi les nombreuses sociétés savantes que possédait la ville de Paris, il n'en existait, jusqu'à présent, aucune qui s'occupât spécialement de numismatique ; aujourd'hui ce vide est rempli. Nous en félicitons la Société française de numismatique, car les monnaies sont les plus instructifs des monuments des temps historiques.

» Pour prévenir la dispersion sans profit pour la science et même la destruction des monuments numismatiques, *la Société française de numismatique* a résolu d'encourager dans chaque province, dans chaque canton, les collectionneurs des monnaies locales. Le premier signe d'existence donné par cette Société, sa première démarche publique, la première distinction qu'elle accorde, c'est à nous, Messieurs, qu'ils se trouvent adressés, puisque c'est un de nos membres fondateurs, M. Burin, instituteur à Saint-Just, qui en a été jugé digne par le soin qu'il a mis à recueillir et conserver toutes les médailles et tous les débris d'antiquités

provenant de Chateaubleau. Nos remercîments donc à la *Société française de numismatique.*

» Quoique ne datant que d'hier, Messieurs, la Société qui est votre œuvre n'a pas vu s'écouler en temps stérile le premier semestre de son existence, et l'on conviendra, en parcourant le premier volume de votre Bulletin, en écoutant vos lectures, que le programme que vous vous êtes tracé a été suffisamment rempli : la Société a droit d'être fière de ce résultat. Nous sommes trop portés à dénigrer ordinairement ce qui nous appartient, c'est une sorte d'honnête coquetterie, mais en présence de certaines oppositions mal fondées, quoique inspirées par un sentiment très-louable, il ne faut pas de fausse modestie, il faut au contraire avoir le courage de reconnaître ce qu'on a fait de bien et le proclamer hautement.

» Mais à notre Bulletin, mais à nos lectures ne doivent pas se borner nos travaux. Vous avez entendu, il n'y a qu'un instant, le contenu de la lettre de M. Duruy, notre nouveau et honorable Correspondant, dont la haute position m'interdit tout éloge. Etre appelé par le chef de l'Etat à faire partie de son Conseil, être placé par l'Empereur à la tête de l'Instruction publique, se trouver ainsi le gardien de cette grande fortune à venir de la France, ce sont là des honneurs, ce sont là des distinctions devant lesquels toutes mes paroles seraient pâles et mes louanges superflues. Le Ministre vient de vous dire ce qu'il attendait de nous ; il nous a rappelé quelle ambition il avait pour les corps savants de la province. « Tout en continuant nos travaux de recherches et d'érudition, » nous devons, » nous dit-il, « nous faire les promoteurs et les » gardiens prudents de cet enseignement libre qui peut répandre » sur une multitude affamée de savoir, tous les bienfaits de la » science. » Le Ministre de l'Instruction publique, notre nouveau correspondant, compte sur nous, Messieurs, lui refuserons-nous notre concours ? En votre nom je réponds non, sans crainte d'être désavoué par aucun de vous ; car, faire servir toutes les sciences, toutes les lettres, tous les arts, toute la puissance des idées, toute l'activité de la pensée à augmenter la masse des connaissances répandues dans ce département, voilà le but réel de notre institution.

» Déjà des conférences publiques ont été établies à Meaux ainsi qu'à Moret : ces conférences ont eu un plein succès. Votre Président, Messieurs, pour répondre au désir de M. le Ministre, précédemment manifesté dans une de ses circulaires, a formé dans

chaque Section des commissions chargées d'organiser, non plus des lectures dont le souvenir est souvent trop éphémère, mais des petits cours populaires sur les différentes parties des sciences et des lettres. Ces commissions ont tenu plusieurs séances, mais l'année étant trop avancée, elles se sont arrêtées dans un travail qu'elles vont reprendre, et j'ose espérer qu'à la Séance générale qui aura lieu au mois d'octobre à Fontainebleau, je pourrai vous faire part d'une organisation complète de ces conférences, attendues, je le sais, avec impatience dans plusieurs localités. L'œuvre ne saurait faillir dans une Société savante composée de trois cents membres : nul ne peut rester indifférent à cette belle mission intellectuelle. Courage, chers confrères ! Chassez toute crainte ; ayez confiance en vous. Considérez votre auditoire comme composé de vos enfants ; parlez-leur comme si vous étiez leur père. Abaissez votre savoir à leur niveau et vous réussirez, n'en doutez pas. Plusieurs d'entre vous ont déjà donné l'exemple, et la manière attentive avec laquelle ils ont été écoutés, l'empressement que l'on a mis à venir les entendre, les marques de sympathie avec lesquelles ils ont été reçus sont de puissants encouragements à la continuation de leur œuvre.

» Si vous saviez tout le bien que vous pouvez procurer en donnant aux autres un peu de ce que vous savez, nul d'entre vous n'hésiterait. Figurez-vous le savoir pénétrant par votre aide dans les bourgs et les campagnes, dans les champs comme dans les ateliers, inventant ou du moins éclairant les arts, mettant tout à profit, créant partout des richesses, transformant les substances les plus viles en produits précieux, donnant à la matière jusqu'à cent fois et même mille fois sa valeur primitive, répandant l'aisance et le bien-être dans toutes les classes, procurant à l'homme une nourriture plus saine, des vêtements meilleurs, des demeures plus commodes. Voilà, Messieurs, le bien que vous êtes invités à faire en gratifiant les classes illettrées des miettes de votre savoir.

» C'est cette haute pensée du bien que vous êtes appelés à faire qui réunit ici, n'en doutez pas, cette assemblée. Pourquoi cette imposante réunion ? Pourquoi cette affluence extraordinaire ? Si les dignitaires de l'Etat, si les membres du clergé, si les élus du pays, si toutes les personnes enfin qui composent cet auditoire sont présents ici, est-ce pour le vain plaisir de satisfaire votre vanité ou votre amour-propre ? Oh ! non, ils ont tous une plus haute pensée en venant à cette séance. En nous accordant, par leur présence, un encouragement, ils viennent honorer en vous la science ;

ils viennent honorer en vous les missionnaires du savoir; ils viennent enfin honorer en vous la sainte loi du travail, à laquelle ils savent que vous serez toujours fidèles. Mais tout en donnant à nos semblables une parcelle de ce que nous savons, nous ne discontinuons pas nos recherches. Ne nous occupons que le moins possible du temps présent, bien d'autres se chargent de ce soin. Regardons en arrière, le passé ne nous transmet que ce qu'il y a de noble, ce qu'il y a de fort, car c'est ce qui résiste à l'épreuve des siècles. Les idées hautes, les actions mémorables, les chefs-d'œuvre, les grands hommes : voilà quels doivent être le sujet continuel de nos études.

» Rappelez-vous toujours le but de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne. Demandons à nos savants Confrères d'étudier de plus en plus notre beau département, pour le faire bien connaître à ses nombreux habitants, qui pour la plupart, ignorent encore jusqu'au nom des peuples dont ils foulent chaque jour les débris.

« Vous venez d'encourager l'étude de notre histoire nationale en décidant que trois médailles seraient distribuées tous les ans à l'élève qui aura remporté le premier prix d'histoire dans la classe la plus élevée de chacun des trois colléges communaux du département. Vous allez faire plus encore ! Vous allez entreprendre une œuvre longue et difficile, le *Dictionnaire historique et archéologique* de Seine-et-Marne. Un questionnaire est préparé et sera très-prochainement adressé à MM. les curés et à MM. les instituteurs, avec prière d'y répondre. Une médaille d'or et deux médailles de vermeil seront décernées, comme encouragement, en Séance générale, à toute personne, en dehors de la Société, qui aura accompagné sa réponse à ce questionnaire des renseignements reconnus les plus utiles à l'œuvre.

« Noblesse oblige, disait-on jadis ; pour nous qui sommes ici les fils de nos œuvres, disons : le savoir oblige. Montrons-nous dignes de plus en plus des honneurs qui sont aujourd'hui départis aux hommes qui se distinguent dans les sciences et dans les arts.

« Est-il besoin de rappeler que l'Empereur sait honorer les sciences autant qu'il les aime : le savant, de nos jours, se trouve l'égal des grands de l'Empire. On doit se sentir fier lorsque l'on voit les hommes de lettres, les hommes de la science, les érudits, les artistes, ceux enfin qui illustrent la science et les arts par d'importants travaux, jouir des mêmes honneurs, être appelés

aux mêmes distinctions que ceux qui gagnent des batailles, que ceux qui ont la charge des affaires publiques.

« Je m'arrêterais ici, s'il ne me restait, Mesdames et Messieurs, un pénible devoir à remplir; c'est celui de rappeler le souvenir des pertes qui sont venues directement ou indirectement frapper la Société.

« Nous avons eu d'abord à déplorer la perte d'un des membres fondateurs, M. Lafontaine, de la section de Meaux, qu'une mort inattendue est venue enlever à sa famille, à ses amis et aux malheureux dont il était le conseil et le soutien. La Société perd dans ce Confrère un membre dévoué, un homme de bien, un homme d'esprit et de cœur. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de M. Lafontaine, c'est dire que dans toutes les places qu'il a occupées durant sa longue existence, il a emporté l'estime et les regrets de ceux qui l'ont connu.

« La mort, cette moissonneuse insatiable, n'avait pas plutôt abattu notre Confrère, qu'elle se retournait vers la mère du président de la Section de Fontainebleau. La mort de madame David, veuve d'un ancien diplomate qui fut député du Calvados, a excité de profonds regrets dans les cœurs de tous ceux qui avaient été, comme moi, assez heureux pour l'approcher. L'aménité de son caractère, l'affabilité de ses relations la faisaient aimer de tous.

« Cette tombe était à peine fermée qu'elle se rouvrait pour recevoir une autre personne, son émule en bonté, madame Claverie, femme du vice-président de la même Section, qui, malade lui-même, vit mourir sa compagne sans avoir la force de l'accompagner à sa dernière demeure.

« La mort ne s'arrête jamais, elle est infatigable, Messieurs, elle travaille sans relâche, et, ces fosses à peine recouvertes, une nouvelle se creusait pour recevoir le corps de M. le duc d'Harcourt. Je suis sûr, que je réponds au sentiment de tous, dans cette enceinte, en rendant hommage à l'homme excellent dont notre département déplore la perte, et qui avait donné à cet arrondissement l'appui de son talent et l'honneur de son nom. Vous l'avez tous connu, cet aimable et noble vieillard. Esprit fin et profond, érudit sèvère, le duc d'Harcourt ne faisait pas de longs discours; fidèle à sa devise, il agissait : *Gesta verbis preveniant.* Saluons, Messieurs, une dernière fois le nom d'un homme grand par le cœur, grand par son intelligence et grand surtout par la pureté de son patriotisme.

» Voilà Messieurs, nos pertes directes et indirectes. Consacrer

quelques mots à leur mémoire, c'est remplir un pieux devoir; c'est satisfaire au culte des morts, ce besoin incessant de l'âme et du cœur; c'est enfin, au nom de la Société, donner à leurs familles si justement attristées un témoignage public de notre affection et de notre sympathie.

» Je termine, Mesdames et Messieurs, cette causerie beaucoup trop longue, pour vous tous qui avez hâte d'entendre des orateurs plus profonds et d'un mérite devant lequel je m'efface. Je sais que chaque instant dont j'abuse est un vol fait à votre plaisir, mais avant de céder à votre juste impatience, j'ai un devoir de Président à remplir et une dette de cœur à satisfaire.

» La Société, dont je suis heureux d'être, en ce moment, l'interprète, prie M. le Sous-Préfet, qui daigne doublement nous honorer, et par sa présence, et comme représentant ici le premier Administrateur du département, d'agréer l'hommage de la plus vive gratitude. Nous ne saurions oublier que, grâce à la bienveillance de M. le Préfet, nos premiers pas ont été rendus plus faciles. L'intérêt que porte cet Administrateur à tout ce qui peut être utile, à tout ce qui peut contribuer au progrès du savoir dans le département, nous permet de compter toujours sur son bienveillant appui.

» Qu'il me soit permis, Messieurs, de confondre dans le même remercîment MM. les Députés, les Membres du Conseil général et ceux des Conseils d'Arrondissements. Leur concours empressé n'a jamais fait défaut à aucune des réunions des Sociétés utiles au pays, leur présence est pour elles un puissant encouragement; qu'ils veuillent bien aussi recevoir de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts la part de reconnaissance à laquelle ils ont tant de droits.

» Monsieur le Maire, la Société vous prie de faire agréer à MM. vos Adjoints et à tous les Membres du Conseil municipal de la ville de Provins, l'expression de sa gratitude pour leur gracieuse hospitalité, et permettez-moi de vous répéter les paroles de Tacite en parlant des Germains : *Convictibus hospitiis non alia gens effusius indulget.*

» Mille remercîments sont dus aux dames que je vois figurer ici et qui ont bien voulu, par leur présence, embellir cette enceinte. Opoix, dans son histoire, nous dit que Provins fut dans un temps reculé un petit Paris pour le luxe, l'élégance, l'urbanité, les lettres, et que cette ville conserva toujours un certain renom pour son beau sexe. S'il y a six ou sept cents ans, ajoute cet auteur, que les Provinoises ont cessé d'être les plus élégantes, on doit

juger par celles de nos jours qu'elles n'ont jamais cessé d'être les plus aimables. Vous voyez également, Messieurs, que rien n'est changé et que ce qui était vrai jadis l'est encore aujourd'hui.

» Je voudrais aussi remercier M. le Principal du collége, qui a gracieusement mis cette salle à notre disposition; les Elèves musiciens, l'Orphéon et son digne Chef, ainsi que tous mes Auditeurs, mais les mots me manquent pour exprimer dignement mes sentiments de gratitude pour l'honneur qu'ils nous ont fait en répondant à notre invitation, et surtout pour la patience avec laquelle on a daigné écouter mes paroles. »

M. Onfroy de Bréville, Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins, demande ensuite la parole et termine une charmante improvisation par ces mots, que M. le Secrétaire général a été assez heureux de recueillir :

« Le mouvement de décentralisation se développe chaque jour ; à vous, Messieurs, de le couronner en ajoutant le charme des arts au doux bien-être, au progrès moral et matériel de la vie de province.

» Rappelez-vous ce glorieux temps où notre ville voyait fleurir dans son sein une si opulente et si nombreuse population; mesurez l'étendue des remparts qu'élevaient ses habitants riches et laborieux. Voyez l'art éclairé qui, dès le moyen-âge, l'avait dotée d'usines dont la réputation était tellement répandue, qu'on a voulu en voir l'emblême sur les monnaies les mieux accréditées ; suivez, enfin, ce souffle ardent et poétique qui, sous Thibaut-le-Chansonnier, résonnait dans cette enceinte, et qui inspire encore de nos jours, sous les ombrages de la ville-haute, une voix harmonieuse et illustre, et dites si, dans les temps qui ont précédé le nôtre, comme aujourd'hui, Provins n'avait pas des titres particuliers à vous recevoir.

» Pardonnez-moi, Messieurs, d'avoir suspendu pour quelques moments le cours de vos travaux et le charme de votre séance. En écrivant ces lignes, au milieu d'autres occupations dont malheureusement elles portent la trace, je voulais qu'elles fussent l'expression de ma reconnaissance pour l'honneur qui m'était accordé.

» M. le Préfet, retenu loin de nous par d'impérieux devoirs, m'avait chargé de vous exprimer l'intérêt qu'il porte à vos travaux, et son regret de ne pouvoir y prendre part ; et je tenais, au nom de Provins, à vous souhaiter la bienvenue, à vous, qui venez

raviver les richesses enfouies de la province, et dont la voix va évoquer les souvenirs qui hantent nos vieux monuments.

» Je voulais aussi que cet Arrondissement, de mœurs si douces et si sages, où les relations sont si agréables et si sûres, sût qu'en me faisant le défenseur de la vie de province, j'obéissais à une conviction personnelle que la bienveillance de ses habitants a créée chez moi. Si ce sentiment a été compris, j'aurai vivement à m'applaudir d'être venu siéger parmi vous, Messieurs; vous m'aurez offert ainsi l'occasion de dire une fois ce que je suis si heureux de témoigner chaque jour. »

La parole est accordée à M. le comte d'Harcourt, président de la Section de Provins.

« Messieurs,

« A votre dernière séance générale du mois d'octobre, la section de Provins était la seule qui ne fût pas encore tout à fait constituée; depuis lors, elle a complété son organisation, nommé son bureau, et elle a bien voulu me charger de la présider. C'est donc à moi que se trouve dévolu l'honneur de vous souhaiter, au nom de la Section de Provins, la bienvenue que M. le Sous-Préfet vous souhaitait tout à l'heure au nom de l'administration. Je suis heureux, Messieurs, d'avoir à m'acquitter de ce devoir. La Section de Provins se félicite d'être, après celle de Melun, la première à vous recevoir. La ville de Provins possède ce qui semble nécessaire pour faire à une Société comme la vôtre l'accueil qui lui convient le mieux : elle a son cortége d'anciens souvenirs et sa parure de vieilles ruines. La science et la poésie ont célébré les monuments qui vous entourent; ils ont été décrits par des érudits trop connus ici pour que j'aie besoin de les citer; ils ont inspiré de belles strophes à Hégésippe Moreau, dont MM. les orphéonistes de Provins ont eu l'heureuse idée d'associer le nom à cette réunion, souvenir qui, en effet, se rattache à tout ce qui concerne sa ville d'adoption et dont, à ce titre, vous ne trouverez peut-être pas hors de propos que je vous entretienne un instant.

Dans la courte carrière qui lui a été départie, Moreau a eu de bonnes et de mauvaises inspirations : je m'occuperai seulement des premières ; il serait trop long d'examiner devant vous par quelle combinaison de circonstances, Moreau fut amené à des excès de polémique, à des vivacités déclamatoires que l'âge, l'expérience, la connaissance des choses auraient probablement tempérés, s'il

avait vécu davantage. Je ne veux indiquer que celles de ses œuvres qui ont obtenu et qui méritent l'approbation, l'assentiment de tous.

Son début poétique est un hommage à la ville où il a été élevé :

J'aime Provins; j'aime ses vieilles tombes
Où les amours vont chercher des abris;
Ces murs déserts qu'habitent les colombes
Et dont mes pas font trembler les débris.
Là je m'assieds rêveur, et dans l'espace
Je suis des yeux les nuages flottants,
L'oiseau qui vole et la femme qui passe :
J'ai dix-huit ans.

L'âge des rêveries est également celui des illusions. Moreau, croyant voir s'ouvrir devant lui des horizons de gloire et de fortune, partit pour Paris. Il écrivit pendant plusieurs années dans des journaux consacrés aux enfants, dans des recueils destinés aux jeunes personnes. On trouve là ses meilleures et ses plus charmantes productions. Ces recueils, au reste, sont d'ordinaire une excellente école pour tout le monde. Les écrivains qui y insèrent des articles croient travailler à l'éducation de la jeunesse, et c'est au contraire ce jeune auditoire, ce jeune public, qui fait souvent l'éducation des écrivains, qui les force à réprimer les écarts de leur imagination, qui donne à leur talent quelque chose de contenu et de châtié, qui les habitue à creuser d'autant plus leur sujet que le nombre des sujets abordables est plus restreint.

Ce milieu littéraire convenait au genre d'esprit de Moreau ; il conte avec verve et entrain, comme le montrent les premières lignes d'un gracieux opuscule, *le Gui de Chêne :*

« Un jour, la date précise m'échappe, mais c'était deux ans en-
» viron après la mort d'Hercule, il y avait grande foule et grand
» bruit à Delphes. Ce jour était le dernier des jeux Pythiens et,
» chose inouie, les luttes et les courses expiraient sans spectateurs,
» les athlètes et les cochers triomphaient inconnus, et l'on dit
» même que le poète Simonide qui chantait alors en plein vent la
» gloire de je ne sais quel cheval, n'eut, ou peut s'en faut, que son
» héros pour auditeur. »

Moreau excelle aussi à renfermer dans un cadre agréable et ingénieux des leçons de moralité; nous extrayons un passage d'une de ses plus jolies historiettes, celle de *la Fée Angelina*, transformée en souris blanche et reléguée au château du Plessis-les-Tours :

« Angelina fut quelque temps indécise : rossignol, elle eût chanté » sous la fenêtre de la jeune fille qui veille et qui travaille au che- » vet de sa mère malade ; rouge-gorge, elle eût donné la sépulture, » sous des feuilles, aux enfants égarés et morts dans les bois ; chien » d'aveugle, elle eût présenté l'aumonière avec une grâce capable » de toucher le cœur le plus dur et d'ouvrir la main la plus avare ; » mais le privilége exclusif de pénétrer dans les greniers et les » prisons la tentait surtout et la décida. Et voilà comme quoi la » fée des pleurs fut changée en blanche sourette, et c'est ainsi » qu'elle se promenait depuis 99 ans, et plus, du palais à la prison » (deux prisons bien souvent), et de douleur en douleur, rongeant » sans pitié tous les mauvais livres (on n'en voit plus de ces sou- » ris-là), et grignotant parfois des arrêts de mort jusque dans les » poches de Tristan. »

Tout cela perd naturellement beaucoup a être donné par fragments. Les *Contes à ma Sœur,* pour être estimés à leur véritable valeur demandent à être lus d'un bout à l'autre. On sent, à cette lecture, que l'écrivain marche pleinement dans la voie que ses dispositions naturelles lui ont tracée. On éprouve une impression toute contraire quand on le voit traiter des matières d'un ordre tout à fait élevé, s'avancer sur le terrain politique, appeler les gouvernements à sa barre, indiquer aux peuples leurs droits, aux souverains leurs devoirs, aux prétendants leur ligne de conduite ; réformer les arrêts des académies, apprécier les doctrines théologiques de Bossuet, gourmander le Vatican. Son style alors prend quelque chose de heurté, l'expression ne correspond plus d'une manière exacte à l'idée, le mot est rarement à sa place ; derrière l'invective on reconnaît l'effort. L'accumulation des épithètes, l'étrangeté des images, semblent avoir pour but de masquer une certaine indigence d'arguments. Moreau est bien plus lui-même dans ces récits piquants où l'enseignement se déguise sous les dehors du roman et où la légèreté n'exclut pas de temps à autre la profondeur.

Il y a deux cas où Moreau donne la mesure complète de ses aptitudes : quand il parle pour la jeunesse et quand il demande ses inspirations à la vie des champs. L'agriculture a été l'objet de bien des églogues ; c'est une source à laquelle beaucoup de poëtes ont puisé et qui est loin d'être tarie ; Moreau a toujours gagné à y revenir. Comme ce personnage de la Mythologie qui se ranimait en touchant la terre, le poëte semble retrouver une nouvelle vigueur en touchant au sol, aux prairies, aux spectacles et aux incidents

de l'existence pastorale. Les scènes de la campagne n'étaient pas pour Moreau un thème de convention ; elles lui rappelaient ses meilleurs moments. Orphelin de bonne heure, il avait reçu le plus cordial accueil dans une famille qui habitait les environs de Provins ; il s'était particulièrement attaché à une personne un peu plus âgée que lui, qu'il appelait sa sœur, à laquelle il a toujours voué le sentiment le plus tendre et le plus respectueux. C'est à elle qu'il a dédié ses contes, à elle qu'il adressait tous ses rêves d'avenir.

Nous ne ferons, ma sœur, qu'une gloire à nous deux !

A elle enfin, qu'il fait dans une de ses épitres, cette allusion pleine de grâce et de délicatesse :

Lisant Rousseau qu'aiment tous les poëtes,
Là, j'ai coulé peu de jours bien remplis.
Mais sans remords, j'ai quitté mes Charmettes ;
L'air en est pur, ma pervenche est un lis.

Ces Charmettes dont le souvenir n'importunait aucune conscience ont toujours heureusement inspiré Moreau : les pièces de vers intitulées *la Fermière* et *la Voulzie*, resteront certainement au nombre des plus gracieuses idylles qui aient été écrites dans notre langue. J'en citerai seulement trois vers parce qu'ils me paraissent refléter d'une manière assez exacte l'ordre d'idées mélancoliques dont Moreau s'entretenait habituellement :

Quand j'émiettais mon pain à l'oiseau du rivage,
L'onde semblait me dire espère, aux mauvais jours
Dieu te rendra ton pain : Dieu me le doit toujours !

Quelques mois après la publication de l'ode à la Voulzie, Moreau succombait à la maladie qui le minait, et franchissait cette barrière au-delà de laquelle les compensations s'établissent.

Ses œuvres avaient donné lieu, quand elles parurent, à une polémique très-vive et bien oubliée aujourd'hui. La meilleure portion de ses écrits est loin d'avoir été la plus retentissante. Au moment où ses vers furent édités pour la première fois, on pensa beaucoup moins à ce qu'ils valaient qu'au drapeau sous lequel l'auteur se rangeait. Son nom devint une arme entre les mains des partis. Pendant que les uns critiquaient avec emportement un écrivain dont le langage froissait leurs convictions, d'autres

s'emparaient de cette existence déclassée pour en faire un thème d'attaque contre l'ordre social tout entier. Un journal qui jouait alors un rôle important, *le National,* se distingua par la violence de ses récriminations :

« Société, s'écriait-il, te voilà prévenue, il y a là un poëte.... je « cherche vainement parmi les anciens quel pourrait être l'auteur « de ces vers. L'auteur n'est pas de ceux qui louent les cathédrales, « ni de ceux qui célèbrent les palais; il appartient à l'avenir et non « au passé! Plébéien comme Tyrtée qui portait sa lyre en avant « et non à reculons.... il nous faut découvrir et montrer ce talent « brut; il faut faire imprimer les chants de ce rapsode du peuple, « de ce Tasse moderne que récitent les lazzaroni parisiens. »

Mais la société restait sourde aux sommations du *National;* Moreau ne trouvait dans cette bruyante mise en scène qu'une stérile satisfaction d'amour-propre; il entrait au mois de novembre 1838, à l'hôpital de la Charité, et terminait, à l'âge de 28 ans, en recevant les secours de la religion, une vie qui avait été mêlée d'assez d'amertumes pour mériter un dénouement chrétien.

Si nous jetons (maintenant que cette agitation factice autour des satires de Moreau est depuis longtemps calmée) un rapide coup d'œil sur l'ensemble de sa carrière, nous remarquons que beaucoup de circonstances, indépendantes jusqu'à un certain point de son talent, mais inséparables de son nom, donnent à sa figure un caractère de touchante solennité. Un des vieux préceptes de l'art poétique est celui-ci :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Eh bien, Moreau a rempli cette condition. Il n'a pas compté parmi ces littérateurs arrivés au premier rang, pour qui les traverses ou les épreuves sont un épisode de jeunesse; il a eu une fin prématurée après une vie de privations, et pour peindre ces privations il a rencontré parfois l'accent vrai et éloquent. Ses plaintes ont évidemment vibré à l'unisson de beaucoup d'autres, et trouvé de nombreux échos. On dit, à la vérité, que les maux contre lesquels il s'élève, sont de ceux que tous les efforts des hommes doivent tendre à adoucir, mais qu'il n'est pas en leur pouvoir de faire disparaître. Rien n'est plus exact et on ne saurait trop le répéter. Toutefois, la portion souffrante de l'humanité est mauvaise logicienne, et tend plus volontiers l'oreille au cri de l'affligé qu'aux arguments les plus irréfutables; elle connaît la

note de l'angoisse, tressaille quand elle l'entend, et garde à celui qui la donne une place dans son souvenir. Un des beaux côtés de la poésie, c'est qu'elle sympathise instinctivement avec le malheur; elle ne s'informe pas s'il est mérité ou immérité; elle ne lui réclame pas son certificat d'origine. Et cela sur un grand théâtre comme sur un petit : Nous la voyons souvent dans l'histoire épouser la cause du faible, s'éprendre du vaincu et lui offrir ses faveurs en dédommagement de la défaite; toutes les fois que, dans le cours des âges, une race s'est crue opprimée, elle a demandé à la poésie de bercer ses douleurs. De même, sur un petit théâtre, au milieu du choc des passions et des événements de la vie journalière, dans cette grande mêlée des intérêts privés, qui a aussi ses épisodes tragiques, la poésie se tourne volontiers vers les blessés et leur sert de porte-voix. Hégésippe Moreau a chanté la douleur en homme qui la connaît, en poëte qui sait la traduire; il a été un de ces écrivains dont le nom et les infortunes arrivent peu à peu à l'état légendaire, et dont la postérité passe sous silence les mauvaises pages pour ne plus laisser en lumière que leurs inspirations les meilleures.

Je ne crois pas, Messieurs, avoir mélangé deux ordres d'idées tout à fait dissemblables en vous parlant de poésie à propos d'archéologie; elles ont ensemble plus d'un point commun : le culte des vieux souvenirs partage avec les accents des poëtes le noble privilége d'arracher les esprits aux préoccupations de chaque jour pour les emporter vers des régions plus sereines. N'y a-t-il pas une sorte de poésie sévère à vivre ordinairement face à face avec le passé du pays qu'on habite, à étudier, à défendre avec un soin jaloux les débris qui nous en restent, à entretenir la mémoire de ces célébrités provinciales que le mouvement de centralisation menace toujours d'amoindrir ou d'éliminer, à sauver en un mot, autant que cela est possible, les hommes de l'oubli et les choses de la destruction?...»

Après ce discours vivement applaudi, on entend la lecture des divers mémoires inscrits à l'ordre du jour :

M. Bréan, ingénieur à Gien, membre correspondant, lit sur *les Races et les Origines des Gaulois primitifs*, un chapitre inédit de son Histoire populaire de la Gaule.

La découverte récente d'un menhir dans le territoire de Saint-Brice, près Provins, fait l'objet de la part de M. Victor Plessier (section de Coulommiers), d'une intéressante communication;

M. Fontaine (section de Melun) donne la traduction libre, en vers français, d'une ode de Sapho, sous le titre de *La Rose de Provins ;*

M. Louis Leguay (section de Melun) entre dans de savantes observations archéologiques à propos d'une pierre à polir les silex trouvée à La Varenne-St-Hilaire ;

M. A. Carro, président de la section de Meaux, lit un mémoire intitulé : *La Ferté-Milon et Racine ;*

M. le comte Ad. de Pontécoulant fait part à l'assemblée de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie :

Paris, 14 mai 1865.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur ma proposition, la » Société française de Numismatique et d'Archéologie vient de » décerner à M. Burin, instituteur à Saint-Just, le prix consis- » tant en une médaille d'argent qu'elle destinera désormais, cha- » que année, à la personne qui, habitant une localité où existent » des vestiges anciens, aura réuni et sauvé de la destruction la » la série la plus intéressante de monnaies et d'objets trouvés » dans cette localité et pouvant servir à son histoire.

» La Société de Numismatique, heureuse de s'associer aux tra- » vaux et aux solennités de la Société d'Archéologie, Sciences, » Lettres et Arts de Seine-et-Marne, m'a chargé de vous prier, » M. le Président, de vouloir bien décerner vous-même à » M. Burin, dans la réunion générale du 25 mai, la médaille » qu'il a si bien méritée.

» Veuillez agréer, etc.

» Le Président de la Société française de Numismatique,

» Vicomte de Ponton d'Amécourt. »

M. de Pontécoulant prie M. le Sous-Préfet de vouloir bien décerner cette médaille à M. Burin, qui est un de ses administrés : ce sera, dit le Président, un honneur de plus pour cet instituteur.

M. le Sous-Préfet de Provins, en remettant à M. Burin, au nom de la Société de Numismatique, et au milieu des applaudissements de l'assemblée, la médaille qui lui est décernée, fait en quelques

mots l'éloge de ce modeste antiquaire, qu'il se plaît à proclamer aussi l'un des instituteurs les plus distingués de son arrondissement.

Le cours des lectures un moment interrompu par cet agréable incident, est repris par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt (section de Meaux), qui donne d'excellents renseignements sur *un tiers de sol mérovingien* frappé à Lieusaint, rencontré à Provins récemment, et faisant aujourd'hui partie de sa collection.

Sous ce titre : *La tour du Bourreau à Provins*, M. J. Michelin, vice-président de la section, entre dans des détails fort curieux sur les fonctions et les droits de l'exécuteur des sentences criminelles des anciennes juridictions provinoises.

M. Félix Bourquelot, vice-président de la Société, lit des fragments d'un travail *sur le sentiment de la nature au moyen-âge.*

M. l'abbé Puyo, doyen de Villiers-St-Georges (section de Provins), entretient l'assemblée des monuments celtiques, et spécialement d'une pierre druidique, dite *la Pierre à cent têtes*, située dans le bois de Montaiguillon.

M. Th. Lhuillier, secrétaire-général, dit d'abord en l'absence et au nom de M. Labiche père, (section de Melun), une poésie intitulée *Rêver*; puis il termine la série des lectures par sa notice sur l'Erection en paroisse de l'église Saint-Louis de Fontainebleau, où est mise en lumière une lettre inédite adressée, à ce propos, par Louis XIV à l'archevêque de Sens.

Enfin, M. le Président, avant de clore la séance, remercie vivement au nom de la Société, de leur bienveillant concours, les autorités locales, M. Brunnin, principal du collége, l'Orphéon et MM. les membres composant le Bureau de la section de Provins.

A 5 heures et demie la séance est levée.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES[1].

MM.

M Aubergé (Victor), propriétaire à Melun.
C Bruère, ingénieur civil à Coulommiers.
C Carbonnier, maire d'Aulnoy.
P Cattel, propriétaire à Provins.
M Chapu (Henri), sculpteur, rue de Lille, 52, à Paris.
P Chaubard, médecin à Donnemarie.
Mx Cinot (Amynthe), à Saint-Martin-les-Voulangis.
C Courcy (le comte de), maire de Nesles, membre du Conseil général et président de la Société d'agriculture de Coulommiers.
P Durvelle (l'abbé), curé de Vimpelles.
Mx Gilquin, négociant à la Ferté-sous-Jouarre.
M Lefèvre, architecte à Brie-Comte-Robert.
C Leloup, architecte à La Houssaye.
P Marin, architecte à Provins.
P Meunier, maire de Provins.
P Mouleng, médecin à Donnemarie.
C Mun (le marquis de) maire de Lumigny.
P Muret, propriétaire, maire de Noyen, par Bray-sur-Seine.
P Puyo (l'abbé), doyen de Villiers-St-Georges.
P Ravier, clerc de notaire à Bray.
P Saint-Chamant (le marquis de) à Bouchy-le-Repos (Marne).
M Torel, docteur-médecin à Brie-Comte-Robert.

(1) Voir la liste des membres fondateurs dans le volume de 1864. — Les lettres C. F. M. Mx et P. qui précèdent les noms, signifient : Section de Coulommiers, de Fontainebleau, de Melun, de Meaux ou de Provins.

LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Bréan, ingénieur à Gien (Loiret).

Broca, professeur à l'école de médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie, à Paris, 1, rue des St-Pères.

Canéto, vicaire général du diocèse d'Auch, directeur de la revue archéologique de Gascogne.

Camuzat de Vaugourdon, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

Caumont (de), directeur de la Société Française d'archéologie, à Caen.

Chabouillet, conservateur-directeur du cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale, secrétaire du Comité des travaux historiques, rue Boursault, n° 18, à Paris.

Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Chalvet, docteur-médecin, 25, rue des Gravilliers, Paris.

Clairefond, négociant, membre de plusieurs sociétés savantes, à Moulins.

Cochet (l'abbé) membre correspondant du Comité des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, à Dieppe.

Cotteau, juge au tribunal d'Auxerre, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne.

Courmon, directeur de l'administration des Beaux-Arts au ministère de la maison de l'Empereur, à Paris, rue de Berlin, 28.

Du Mesnil, chef de division au Ministère de l'Instruction publique.

Duran, architecte du gouvernement et des monuments diocésains, à Tarbes.

Duruy (Victor), Ministre de l'Instruction publique.

Duruy (Anatole), chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

Dusevel, membre du Comité impérial des travaux historiques, inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à Doullens.

Girardot, (baron de), Secrétaire-général de la Préfecture de la Seine-Inférieure, à Nantes.

Kastner (Georges), membre de l'Institut, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, rue Boursault, 14, à Paris.

Lainé, architecte du gouvernement, professeur à l'école des Beaux-Arts, 10, rue Fontaine-St-Georges, à Paris.

Lance, architecte du gouvernement chargé des diocèses de Soisson et de Sens, 7, rue Laval, à Paris.

Longpérier, (Adrien de), membre de l'Institut et conservateur du musée des antiques au Louvre.

Maître, inspecteur de l'administration des postes, 47, rue d'Amsterdam, à Paris.

Millet, architecte du gouvernement et des monuments historiques de Seine-et-Marne, 103, rue St-Lazare, à Paris.

Mimey, architecte, à Paris, rue Saint-Lazare, n° 103.

Paillard, préfet du département du Puy-de-Dôme.

Pontécoulant (le Comte Roger de), attaché au cabinet du Ministre des affaires étrangères.

Servau, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, rue du Rocher, à Paris.

Taillandier, conseiller à la cour de cassation, rue de l'Université, 8, à Paris.

Viollet-le-Duc, inspecteur général des édifices diocésains, rue Laval prolongée, à Paris..

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

1. La Société d'Anthropologie de Paris.
2. Le Comité Archéologique de Senlis (Oise).
3. La Société française d'Archéologie, à Caen.
4. Le Comité Impérial des travaux historiques, au Ministère de l'instruction publique.
5. La Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).
6. La Société Impériale des Antiquaires de France, à Paris.
7. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura).

8. L'Académie Impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
9. La Société Eduenne, d'Autun.
10. La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
11. La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
12. La Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
13. La Société Académique, des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
14. La Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
15. La Société Archéologique du Vendômois, à Vendôme.
16. L'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
17. La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
18. La Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, à Metz.
19. La Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
20. La Société d'études d'Avallon (Yonne).
21. La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
22. Le Comité flamand de Flandre, à Lille.
23. La Société d'Agriculture de la Haute-Saône, à Vesoul.
24. La Société Impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
25. La Commission d'Archéologie et des Sciences historiques du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
26. La Société Philomatique de Verdun (Meuse).
27. La Société Française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
28. La Société d'Archéologie parisienne, à Paris.
29. La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
30. La Société littéraire et musicale de Meaux.
31. L'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
32. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
33. La Société Littéraire de Strasbourg.
34. La Société d'Agriculture de Melun.
35. La Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins.
36. La Société d'Agriculture de Coulommiers.
37. La Société académique de Brest.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

SECTION DE COULOMMIERS.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1865.

Présidence de M. Anatole DAUVERGNE.

La section de Coulommiers s'est réunie dimanche dernier, à l'hôtel-de-ville, pour la tenue de sa séance trimestrielle. M. le comte Ad. de Pontécoulant, président de la Société, s'était rendu à Coulommiers, pour assister à la séance et entrer en communication plus intime avec les membres de cette Section.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. Anatole Dauvergne, président de la Section, donne lecture de la correspondance et de plusieurs demandes d'admission. Ont été admis à l'unanimité :

MM. Carbonnier, maire d'Aulnoy ;
le Marquis de Mun, maire de Lumigny ;
Bruère, ingénieur civil à Coulommiers ;
Leloup, architecte à la Houssaye ;

Ces admissions sont renvoyées au Comité central pour y faire droit.

M. le comte Ad. de Pontécoulant, puis M. Anatole Dauvergne, membre du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, ont donné, tour à tour, à l'assemblée des détails sur le programme des lectures de mémoires, qui doivent être faites à la Sorbonne pendant les séances extraordinaires du Comité impérial dans les premiers jours d'avril prochain, par les délégués et membres des Sociétés savantes des départements.

Une commission est nommée à l'effet d'organiser pour la fin d'avril, une excursion scientifique et archéologique des membres de la Société sur les bords de la Marne et du Morin. Les églises de Lagny et de la Chapelle-sur-Crécy, la cathédrale de Meaux, la crypte de Jouarre, l'un des monuments les plus antiques de la France, fourniraient les études principales de cette exploration.

Une autre commission est chargée d'examiner le projet présenté par M. Desprez, à la Section de Melun, d'un *Répertoire archéologique* du département.

M. V. Plessier, de La Ferté-Gaucher, lit une notice sur la formation simultanée du plateau et des vallées de la Brie. Cet intéressant travail est renvoyé au Comité central.

La séance se termine par une discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, sur les lectures et conférences du soir. — Aucune décision n'est votée à ce sujet.

SÉANCE DE LA COMMISSION DES CONFÉRENCES ET LECTURES PUBLIQUES,

Tenue à Coulommiers le 19 décembre 1864.

Les membres de la Commission désignée par le Président de la Société, pour la formation de conférences et de lectures publiques, se sont réunis, à trois heures, le lundi 19 décembre 1864, dans une salle de l'hôtel-de-ville de Coulommiers.

La commission se composait de MM. Anatole Dauvergne, président de la section ; — Josseau, président de la commission ; — Despommiers ; — vicomte d'Avène ; — Ludovic de Maussion ; — F. Ogier de Baulny, secrétaire.

M. Josseau a ouvert la séance par la lecture de la lettre de M. le comte de Pontécoulant et de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique. La commission a reconnu l'utilité des conférences et des lectures publiques, et, après une courte délibération, elle a pris les décisions suivantes :

Art. 1er. — Des conférences et lectures publiques seront faites par des membres de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne; et, à défaut de membres de la Société, par des personnes étrangères, avec l'assentiment de la commission.

Art. 2. — Les sujets des conférences et des lectures publiques seront communiqués à la commission quinze jours d'avance.

Art. 3. — Les conférences et les lectures publiques auront lieu au moins une fois par mois, le samedi soir, de 8 heures à 10 heures, dans une salle de l'hôtel-de-ville de Coulommiers.

Art. 4. — La commission accepte avec empressement l'offre faite par M. le comte de Pontécoulant de venir ouvrir les conférences de la section de Coulommiers.

Après ces décisions, M. Josseau, président de la commission, lève la séance.

SECTION DE FONTAINEBLEAU.

SÉANCE DU 31 JANVIER 1865.

Présidence de M. DAVID.

Communication par le président d'un projet présenté par M. Desprez, de Melun, consistant à classer et inventorier les monuments historiques du département. Ce travail qui peut se confondre avec la statistique proposée par M. David, aurait pour résultat de doubler les frais que cette dernière nécessiterait.

L'assemblée consultée, vote l'ajournement.

SÉANCE DU 27 MARS 1865.

Présidence de M. DAVID.

M. le Président communique à la réunion une note relative à la fondation d'une nouvelle Société à Fontainebleau ; elle a pour objet de dissiper les craintes que pourrait faire naître une société rivale. Les deux Sociétés sont appelées à se livrer, sans se nuire, à des travaux particuliers.

Circulaire de M. de Caumont, relative au questionnaire qui sera soumis au congrès des délégués des sociétés savantes pendant l'année 1865.

M. Huguenet, ayant donné sa démission de secrétaire, M. Tabouret est désigné pour le remplacer. M. Bourges, prend, à la majorité des voix, les fonctions de trésorier au lieu et place de M. Voron, démissionnaire.

SÉANCE DU 15 MAI 1865.

Présidence de M. DAVID.

Présence de M. le comte Ad. de Pontécoulant, président de la

Société générale, qui expose la situation de la Société. En l'absence de M. Tabouret, qui devait lire un mémoire sur les mariages arabes, M. Beauvilliers lit une Etude sur la Bible de l'humanité, par Michelet. — M. de Pontécoulant dans une fantaisie sur une découverte archéologique apprécie le culte druidique.

M. David, Président de la Section, propose M. l'abbé Carlier, de la Société archéologique de Sens, comme correspondant et déclare que la seconde assemblée générale se tiendra à Fontainebleau en octobre prochain. M. de Pontécoulant remercie, au nom du comité central, M. Huguenet, secrétaire démissionnaire.

SÉANCE DU 10 JUIN 1865.

Présidence de M. DAVID.

Le bureau fera une circulaire sur la cotisation et la position des titulaires de la Section. — Questionnaire communiqué, des articles y sont ajoutés. — Lecture d'un mémoire sur les mariages arabes, par M. Tabouret; l'impression au bulletin en est votée à l'unanimité.

SECTION DE MEAUX.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1865.

Présidence de M. CARRO père.

La Société entend la lecture d'un rapport de M. de Colombel, sur le projet d'établissement d'un Musée à Meaux. Après une approbation unanime donnée à ce rapport, M. de Colombel est chargé de la rédaction d'une lettre à l'autorité municipale, où seront énoncés les motifs qui militent en faveur de ce projet, et quelques propositions relatives à son exécution.

M. le docteur Leroy dépose sur le bureau des ossements fossiles (molaires d'éléphant et humerus d'un carnassier), trouvés dans la

carrière de sable qu'exploite M. Faron Plicque à la Varenne de Meaux. Ces curieux objets forment le sujet d'intéressantes communications verbales de M. Leroy, dans lesquelles il expose la théorie de la formation géologique de la contrée.

M. Leroy est invité à rédiger ses observations par écrit, et l'assemblée vote des remercîments à M. Plicque, pour le don qu'il fait à la Société de ces antiques débris.

M. Lafontaine lit la traduction, en vers français, d'une satire d'Horace.

Une *bulle en plomb* du pape Martin IV. (Simon de Brie) est mise sous les yeux de l'assemblée, ainsi qu'une médaille gauloise en bronze envoyée par M. Lelong, garde-champêtre à Coutevroult, et une pièce en argent de Louis XI, communiquée par M. Berthereau, instituteur à Bussy-Saint-Georges. Sur la pièce gauloise, M. Lefebvre-Thiébault lit le mot Roveca, ce qui pourrait la faire attribuer à une peuplade établie jadis sur l'emplacement de Crouy, ou peut-être dans la vallée de l'Ourcq.

Une notice de M. Desprez, de Melun, contenant des indications très-claires et très-pratiques sur la formation d'un répertoire et d'une carte archéologiques de Seine-et-Marne, est renvoyée à la commission nommée à ce sujet, à laquelle sont adjoints, MM. Savard fils et Arsène Barigny, architectes à Meaux.

L'assemblée entend la lecture de quelques détails sur la découverte, faite à Jouarre en 1859, d'ossements humains enfermés dans un tronçon d'arbre enfoui en terre. La note sur ce fait, qui peut être l'objet d'une curieuse étude, sera communiquée aux membres habitant les localités voisines, afin qu'ils veuillent bien y joindre les documents à leur portée, de nature à en faciliter l'explication.

Le Président met sous les yeux de ses collègues les numéros du 30 septembre et du 15 octobre 1787, de la feuille périodique, publiée alors sous le titre d'Affiches de Meaux.

Après les annonces de vente d'immeubles, et à la suite de quelques articles divers, on lit dans le numéro du 15 octobre les lignes suivantes :

« Nota. *Dans la dernière affiche, page 8, article Cours publics et « gratuits, l'heure qu'on a oublié d'annoncer pour s'y rendre, est onze « heures du matin.* »

Malheureusement les numéros précédents manquent, et il n'est pas jusqu'ici possible de se rendre compte de cette étrange corrélation avec ce qui se fait aujourd'hui dans la ville de Meaux.

La séance est terminée, par l'hommage que font à la Société, M. Le Blondel, de son Almanach historique et statistique de Seine-et-Marne; et le Président, de son Histoire de Meaux et du pays Meldois.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1865.

Présidence de M. CARRO père.

M. le comte de Pontécoulant, président de la Société, assiste à cette séance, et fait connaître que la prochaine réunion générale se tiendra à Provins le 25 mai.

L'excursion archéologique qui aura lieu vers la fin de juin, devant avoir surtout pour objet de visiter une partie de l'arrondissement de Meaux, la Section est invitée à nommer une commission d'organisation. Sont désignés comme membres de cette commission : MM. Cavé, Lefebvre-Thiébault, Barigny, l'abbé Denis et Guillon des Brulons.

M. de Pontécoulant présente quelques observations sur les conférences qui ont été faites cet hiver à Meaux; il pense que pour en continuer le succès, il serait bon d'adjoindre quelques autres sujets aux sujets déjà traités, afin d'y apporter un nouvel attrait; puis, qu'il y aurait lieu d'en augmenter encore l'utilité en les rendant plus élémentaires.

L'assemblée reçoit communication du programme du Congrès scientifique, qui se tiendra à Rouen du 31 juillet au 10 août et auquel MM. le comte de Pontécoulant et le vicomte de Ponton d'Amécourt sont délégués.

Le Président annonce la perte regrettable que la Société a faite de l'un de ses membres, M. Lafontaine, de Lagny. Ses collègues sont invités à assister à son convoi.

M. Torchet, inspecteur des Orphéons de Seine-et-Marne, lit la première partie d'une Étude sur l'histoire de la musique, sous les Gaulois et les Gallo-Romains. Ce travail formera par les curieuses recherches, les rapprochements et les dévelopements qu'il contient, un travail remarquable sur un sujet encore peu exploré jusqu'ici.

Le Président met sous les yeux de l'assemblée un plan des fouilles faites récemment pour la reconstruction d'une maison à Meaux, à l'angle des rues d'Arnetal et de la Juiverie. Ce plan,

dont la communication est due à l'obligeance de M. Rondel, entrepreneur, présente cette singularité que sous la maison démolie se trouvaient trois étages de caves superposées.

Comme il résulte des observations fournies par M. Rondel que la construction de ces caves n'appartenait pas à l'époque gallo-romaine, on aurait pu supposer d'abord que, faisant partie de l'ancien ilot de la Juiverie où étaient parqués les juifs, souvent persécutés au moyen-âge, ceux-ci avaient eu recours à ce moyen de cacher le plus profondément possible leurs valeurs, uniquement mobilières, alors qu'il leur était interdit d'être possesseurs fonciers; mais M. Barigny fait remarquer qu'en quelques autres endroits de la ville, notamment sous certaines maisons de la place Saint-Etienne, devant la cathédrale, on trouvait ces trois étages de caves; — ce pourrait être alors un indice de l'encombrement de la population dans l'étroite enceinte des anciens murs romains, indice confirmé par ce fait que l'enceinte fut très-élargie après l'incendie qui suivit en 1358, la défaite de la Jacquerie.

Le premier volume du Bulletin publié par la Société, est distribué à MM. les membres présents.

La Section de Melun ayant décidé que, pour faciliter la création de la carte et du répertoire archéologiques, un questionnaire serait rédigé et envoyé notamment à MM. les instituteurs, la Section de Meaux adopte unanimement ce projet.

Le Président rappelant la mention faite à la séance de février, de quelques lignes d'un journal de 1787, relatives à un cours public et gratuit, ouvert alors à Meaux, et dont le sujet n'était pas énoncé, fait connaître qu'il a trouvé dans l'almanach du diocèse de Meaux de 1788, l'indication du sujet de ce cours, sans doute moins généralement suivi que ceux de 1864-1865; c'était un cours d'*anatomie*.

Sont mis sous les yeux de l'assemblée : par M. Lefebvre-Thiébault, 5 écus d'or trouvés dans les environs de Meaux (1 de Louis XII), — 2 de François Ier — et 2 du cardinal de Bourbon, (le Charles X de la Ligue).

Le Président présente une petite médaille de bronze de *Gallien*, et un quart d'écu de Louis XIV, communiqués par M. Boudinot, ainsi qu'une édition de 1565 d'un abrégé de Vitruve, dans lequel se trouvent de curieuses notions sur les diverses mesures en usage chez les anciens, ce livre est communiqué par M. Carre, conducteur des ponts et chaussées.

M. Lamarche offre à la Société une belle expédition, sur parchemin, d'un acte de vente passé à Sammeron en 1435.

SÉANCE DU 4 JUIN 1865.

Présidence de M. CARRO père.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Demarsy, conservateur des musées de Compiègne, membre de la Section de Fontainebleau, adressant à la Section de Meaux la copie d'une inscription tumulaire, qu'il a relevée dans l'église de Carlepont, près Noyon; c'est l'épitaphe de l'avant-dernier abbé commendataire de Saint-Faron de Meaux, Messire Auguste-Hilarion de Paris de Soulange, décédé en 1787. M. Demarsy se met très-gracieusement à la disposition de la Société, pour la communication de documents qui pourraient l'intéresser.

M. le comte de Pontécoulant donne des renseignements sur la séance administrative que le comité central a tenue à Provins, avant la séance publique. L'assemblée apprend avec le plus grand plaisir que sur la proposition de M. le vicomte de Resbecq, membre de la section de Coulommiers, il a été décidé à l'unanimité, que pour encourager à l'avenir l'étude de l'histoire dans Seine-et-Marne, une médaille d'argent serait offerte annuellement au nom de la *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts*, à chacun des premiers prix d'histoire de France dans les trois colléges communaux de notre département, Melun, Meaux et Provins; elle est non moins heureuse d'apprendre aussi l'affiliation de trente nouveaux membres correspondants, tous distingués par leur savoir et leur position.

Un projet imprimé du questionnaire que la Société se propose d'adresser notamment à MM. les instituteurs, est communiqué et renvoyé à la commission du répertoire archéologique.

Après une rapide analyse que le Président fait de la séance générale tenue le 25 mai, à Provins, la parole est donnée à M. Torchet, qui lit la seconde partie de son travail sur la musique ancienne.

Cette seconde partie traite de l'état de la musique en France à l'époque de l'introduction du chant dans les églises chrétiennes. M. Torchet retrace dans une analyse substantielle, les origines de nos chants d'église, depuis le IVe siècle (Constantin et saint Ambroise); il établit ainsi la généalogie de la musique à travers les siècles.

De curieux et anciens caveaux existent sous une propriété de Thorigny, près Lagny; M. Desjeans adresse à la Société le profil

très-bien exécuté de leurs voûtes ogivales, et des colonnes et chapiteaux qui en soutiennent la retombée. Le dessin atteste une construction très-soignée remontant au XIIIe siècle. Ces caveaux avaient été construits pour les moines de l'abbaye de Châlis, qui possédaient une certaine étendue de vignes sur les côteaux de Thorigny et de Dammart.

M. Lefebvre-Thiébault met sous les yeux de l'assemblée une précieuse rareté numismatique, un denier d'argent très-bien conservé de *Hugues* (*Capet*), trouvé par un jardinier de Meaux ; il y joint une série de photographies d'autres médailles. M. le comte de Pontécoulant, dépose sur le bureau deux médailles offertes à la Société, par M. Muret, membre de la Section de Provins, propriétaire à Noyen, près Bray-sur-Seine c'est un denier de Charles-le-chauve, et un petit bronze de *Tétricus*.

Le Président donne lecture d'une excursion faite avec M. Lefebvre, aux ruines du château de Boissy, pittoresque et jadis splendide berceau de la famille de ce nom, ainsi qu'à l'église de Forfry où se trouve une fort belle statue, en marbre blanc, de la Vierge, œuvre très-remarquable d'un artiste italien, donnée à cette église par un seigneur du lieu, en 1672, et d'une parfaite conservation. Ce travail est renvoyé au comité central.

SECTION DE MELUN.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1865.

Président : *M. GRESY.*

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président annonce que l'admission de M. Aubergé, votée par la section dans sa dernière séance, a été approuvée par le comité central.

Il fait part d'une autre demande d'admission, formée par M. Torel, docteur en médecine à Brie-Comte-Robert, et que présentent MM. Ballu et Bernardin.

La section, consultée sur la participation qu'elle doit prendre à

l'organisation de conférences et cours publics, semblables à ceux qui existent dans plusieurs villes voisines, arrête qu'elle demeurera étrangère à cette organisation, laissant à chacun de ses membres la faculté d'y prendre personnellement telle part que bon lui semblera.

M. Sollier donne lecture d'une Note sur une lettre autographe adressée par Colbert au cardinal Mazarin en 1659. Cette note sera communiquée au comité central.

M. Labiche lit une fable intitulée : *L'homme et le lion*, qui sera également communiquée au comité central.

Le secrétaire donne connaissance des instructions qui doivent servir de base à la publication, par la Société, d'un Répertoire et d'une carte archéologiques de Seine-et-Marne, en conformité de la proposition de M. Desprez. M. Fréteau de Pény fait observer que ce travail pourra également comprendre les anciens noms de lieux et leur étymologie, quand il sera possible de l'établir avec quelque certitude.

M. le docteur Gillet présente un sceau du XIVe siècle, trouvé dans les fondations d'une des tours de l'ancien château royal de Melun, et qui porte cette légende autour d'une croix fichée : ✠ *Signum : Dei : Vivi.*

M. le docteur Ballu dépose sur le bureau une torchère en fer forgé, du XVIIe siècle, trouvée dans la Seine près de Bellombre, et qui pourrait provenir de l'ancienne abbaye du Lys.

M. Labiche, au nom de M. Courtois, présente une monnaie en argent, trouvée à Courgousson, canton de Mormant, qui paraît se rattacher au séjour de troupes étrangères dans cette localité au XVIe siècle.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1865.

Président : M. GRÉSY.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Bernardin demande le renvoi à l'ordre du jour de la prochaine séance, de la notice qu'il devait lire aujourd'hui.

M. le Président fait part de la demande d'admission faite par

M. Emile Lefèvre, architecte à Brie-Comte-Robert, qui est présenté par MM. Bernardin et Leroy. On vote, à l'unanimité, l'admission de M. le docteur Torel, de Brie-Comte-Robert, présenté à la séance du 8 janvier dernier.

M. L. Leguay, dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui sont offerts à la Société : 1° *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* (4 fascicules, année 1864), in-8° ; 2° *Bulletin du Comité archéologique de Senlis*, 1862-63, in-8° ; 3° et une note sur les silex taillés de l'âge archéologique de la pierre, brochure in-12 de huit pages, dont il est l'auteur.

Des remercîments sont adressés à M. Leguay et à la Société d'anthropologie de Paris ainsi qu'au Comité archéologique de Senlis M. Leguay est prié de vouloir bien être l'interprète de la Société de Seine-et-Marne à ce sujet.

M. Leguay donne lecture d'une notice sur les *Monuments dits druidiques de Maintenon* (*Eure-et-Loir*) *et sur le prétendu atelier de taille de silex de cette localité.*

Ce travail est renvoyé au Comité central.

M. Roujou, lit une notice sur les silex taillés trouvés dans le diluvium des environs de Paris.

Renvoi au Comité central.

Le secrétaire donne lecture, au nom de M. Quesvers, d'une note sur l'étymologie du nom de Montereau-Fault-Yonne ; cette note sera communiquée au comité central.

M. Labiche donne lecture de deux pièces de poésie dont le renvoi au Comité central est ordonné.

M. Leroy informe la Section de la découverte d'antiquités gallo-romaines, notamment d'une médaillon en marbre blanc, faite au pont reliant autrefois Samois à Héricy, près Fontainebleau. La note qu'il lit à ce sujet demeure réservée pour être complétée par de plus amples renseignements.

M. Grésy donne connaissance d'un sceau, qui offre de l'analogie avec celui d'un doyen de la chrétienté de Melun, décrit par M. Leroy, dans la séance du 4 décembre dernier. Il présente également la photographie d'objets paraissant antiques, mais qui sont œuvres de faussaires contre lesquels les amateurs doivent se tenir en garde.

SÉANCE DU 4 MARS 1865.

Président : M. GRÉSY.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

M. le Président communique la lettre qui lui a été adressée par M. le comte de Pontécoulant, président de la Société, et dans laquelle il est rendu compte de différents faits intéressants pour la Section de Melun, laquelle, dit M. de Pontécoulant, se distingue par beaucoup d'activité, par le mérite et le bon vouloir de ses membres.

Il est procédé à la nomination de plusieurs membres, pour compléter la commission qui doit s'occuper des voies et moyens à suivre, dans l'exécution du Répertoire et de la carte archéologiques de Seine-et-Marne : sont nommés : MM. Desprez, Lhuillier et G. Leroy. Les membres précédemment désignés sont : MM. le Comte de Bonneuil, Bernardin, Lajoye, Leguay et Lemaire. Cette Commission présentera, dans la prochaine séance, le projet d'un questionnaire destiné à être adressé à MM. les maires, ecclésiastiques et instituteurs des communes du département, pour réunir les documents nécessaires à cette entreprise. Ce projet de questionnaire sera communiqué aux autres Sections de la Société, pour que chacune d'elles puisse y faire les additions jugées nécessaires.

L'admission de M. Emile Lefèvre, architecte à Brie-Comte-Robert, est adoptée et renvoyée au Comité central.

M. le Président annonce que l'admission de M. le docteur Torel, proposée dans la dernière séance, a reçu l'approbation du Comité central.

MM. Lhuillier et Leroy proposent de conférer le titre de membre correspondant à M. Bréan, ingénieur à Gien (Loiret), auteur de plusieurs travaux archéologiques estimés, dont il a fait hommage à la Société. Cette proposition, qui reçoit l'assentiment des membres présents, sera adressée au Comité Central.

M. le Président saisit cette circonstance, pour annoncer que le Comité voulant entourer la Société d'illustrations archéologiques et de travailleurs, a offert le titre de correspondant à plusieurs notabilités scientifiques et littéraires.

M. Camille Bernardin, donne lecture d'une notice sur un auto-

graphe de saint Vincent de Paul, concernant la fondation d'une confrérie de charité à Brie-Comte-Robert.

M. Lemaire lit une note sur l'ancien sceau de la châtellenie de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins, nouvellement retrouvé par M. Perrin, maire de cette ville. M. Grésy dit posséder un bois, gravé au XVIIe siècle, du véritable sceau de cette localité, lequel offre quelque différence avec celui de la châtellenie, dont M. Lemaire présente une empreinte.

Ces différentes communications sont renvoyées au Comité central.

M. Lhuillier rend compte des publications offertes par diverses Sociétés. M. Lhuillier rappelle, à ce sujet, que toutes les publications adressées à la Société sont conservées à la disposition de MM. les membres qui désirent les consulter. Elles seront alternativement envoyées dans les diverses Sections, sur leurs demandes, pour que leurs membres puissent également en prendre connaissance.

M. Labiche lit deux fables ayant pour titres : *Le mendiant; Le Fellah et les Singes.* (Renvoi au Comité central.)

Avant de lever la séance, M. le Président, de l'avis des sociétaires présents, annonce qu'en raison de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, réunion à laquelle plusieurs membres de la Section se proposent d'assister, il ne sera pas tenu de séance pendant le mois d'avril.

SÉANCE DU 7 MAI 1865.

Président, M. GRÉSY.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le Secrétaire, est adopté sans observation.

Le Bureau de la Section propose de conférer le titre de membre correspondant de la Société à M. Taillandier, conseiller à la Cour de Cassation, membre de la Société des Antiquaires de France, auteur de travaux importants sur l'historique de plusieurs localités de notre département. Cette proposition qui reçoit l'assentiment unanime est renvoyée au Comité central.

MM. Sollier et Lhuillier, en l'absence de M. Eymard, font une pareille proposition pour M. Chalvet, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue des Gravilliers, n° 25. Cette proposition est également accueillie.

M. Grésy, président, annonce que l'admission de M. E. Lefèvre, architecte à Brie, votée dans la dernière séance, a été approuvée par le Comité central. Il annonce également que la Société impériale des Antiquaires de France échangera ses publications avec la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Plusieurs membres font observer que la saison est devenue favorable pour commencer les fouilles sur le terrain voisin de l'église Notre-Dame de Melun, où a été constatée l'existence d'un mur antique; M. G. Leroy, membre de la commission des fouilles, nommée dans la séance du 4 septembre dernier, répond qu'il se mettra en rapport avec M. le maire de la ville, pour la convocation de cette commission et le commencement des travaux dans un court délai.

M. Sollier dépose sur le Bureau plusieurs monnaies trouvées à Moret, dans l'auberge de la *Belle-Image*. Ce sont des monnaies romaines, à l'effigie de *Trajan*, de *Marc-Aurèle* et autres, et des *blancs* ou *doubles blancs* du XVe siècle. Le secrétaire est invité à prendre note de cette communication qui pourra être utilisée dans la rédaction du Répertoire archéologique de Seine-et-Marne.

M. Courtois présente une hache ou casse-tête et des dards de flèches en silex, trouvés sur le lieu d'un combat entre les Indiens et les Anglais, dans les États-Unis d'Amérique, au XVIIIe siècle. Ces objets viennent d'être offerts au Musée de Melun. Plusieurs sociétaires font remarquer l'analogie qui existe entre la fabrication de ces armes et celle des haches et pointes celtiques, en silex, qui se rencontrent en France.

M. G. Leroy communique le projet du questionnaire, dressé par les soins de la Commission dont il fait partie. Sur la motion de M. Lajoye, la Section substitue le mot Dictionnaire au mot Répertoire employé dans le projet, lequel est adopté.

M. Grésy donne lecture d'une *Notice sur le fief ou hôtel Lecocq, ancien logis des ducs d'Orléans-Longueville, à Melun.*

M. Lemaire lit une *Note sur les Reliques de l'église Saint-Etienne de Brie-Comte-Robert, et l'inventaire des meubles, linge, ornements et joyaux de la fabrique.*

M. G. Leroy lit un article intitulé : *Une fête officielle à Melun, sous Louis XV.*

M. Labiche lit deux pièces de poésie ayant pour titres : *Rêverie; Lise écoutait.*

Ces travaux sont renvoyés au Comité central.

SEANCE DU 11 JUIN 1865.

Président, M. GRÉSY.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Courtois fait remarquer qu'on a omis d'y indiquer le nom du donateur des objets en silex dont il y est parlé. Le Musée de Melun tient ces objets de la libéralité de M. Chuffaut, artiste peintre à Barbizon. Le procès-verbal est adopté ainsi corrigé, sans autre observation.

M. Courtois dépose sur le Bureau les objets suivants, qui ont été offerts à la Société et au Musée de Melun, par M. Félix Lajoye, de Saveteux, membre de la Société :

1° Une *fibule en bronze*, qui, suivant M. Lajoye, est une tortue ayant fait partie de l'équipement d'un soldat de la légion romaine dite la Tortue. Cet objet a été trouvé à Saveteux, commune du Châtelet-en-Brie.

2° Le *scel de la châtellenie de Chéroy*, au diocèse de Sens, aujourd'hui commune du département de l'Yonne, dont les habitants furent appelés à la rédaction de la coutume de Melun en 1560, et dont la justice s'augmenta, dans le cours du XVIIIe siècle, de celle de Lorrez-le-Boccage (Seine-et-Marne). Ce scel date du XVe siècle; il porte un écu chargé d'une fleur de lys et cette légende S- AU. CONTRAS. DE. LA CHALL. DE. CHEROY. P. LE. ROY.

3° Une pièce de monnaie portant en exergue : *Maria. de. Lucern Burgo. comitissa. Vindocinensis. et. sancti. Pauli.*

4° Un jeton, dont la légende est incomplète : on y voit l'écu de France et les armes de la ville de Paris.

La Section vote des remercîments à M. Lajoye, pour cette nouvelle libéralité envers la Société et le Musée de Melun.

M. Latour présente un vase en terre rouge, de fabrication mérovingienne, orné de stries, trouvé sur l'emplacement de la Nécropole de Melodunum, dans la plaine de la Varenne. Il annonce qu'il en dispose en faveur du Musée.

M. le docteur Gillet dépose sur le bureau un fragment important, également trouvé dans la Varenne, près du boulevart Saint-Ambroise, d'un vase gallo-romain, en poterie rouge dite de Samos, sur lequel est figurée une chasse au lièvre et au sanglier.

Sur le bureau sont exposés des fragments de poteries, des monnaies, des défenses de sangliers, différents objets en os, une *olla* sur un carreau, etc., provenant des fouilles de la place Notre-Dame de Melun. Le Secrétaire annonce qu'une inscription, un cippe, des statuettes et des fragments de sculptures, trouvés dans les mêmes fouilles, ont été transportés dans la galerie lapidaire du Musée, proche la salle où se tient la séance.

M. le Président informe l'assemblée, qu'une commission artistique a été nommée par M. le comte de Pontécoulant, président de la Société, pour surveiller l'exécution des dessins, bois et lithographies qui figureront au Bulletin. Cette commission se compose de MM. Grésy, président, Cotelle, Damour, Fichot et Leguay.

MM. Courtois et Leroy présentent la demande d'admission, comme membre de la Société, de M. Henri Chapu, du Mée, artiste statuaire, premier grand prix de Rome, demeurant à Paris, rue de Lille, n° 92.

M. G. Leroy fait une *communication sur les fouilles de la place Notre-Dame de Melun* (1).

M. Leroy fait part du bienveillant concours que la commission a trouvé, pour lui faciliter sa mission et amoindrir les dépenses, chez M. Liabastres, directeur de la Maison centrale de détention, et membre de la Société.

La Section vote des remercîments à M. Liabastres, et, sur la motion de M. Grésy, de semblables remercîments sont également votés à la commission qui surveille et dirige les travaux.

M. Grésy lit une *Notice sur l'architecte Daniel Gittard,* né à Blandy, dont l'auteur est M. Taillandier, membre correspondant de la Société. M. Grésy ajoute à cette notice des commentaires et des renseignements intéressants.

M. Th. Lhuillier donne lecture d'une Notice intitulée : *Erection de la paroisse St-Louis de Fontainebleau.—Lettre inédite de Louis XIV.*

M. Labiche, après avoir lu la préface d'un recueil de poésies dont il est l'auteur, en extrait les pièces suivantes : *A mes vers*, — *Invocation*, — *C'est Dieu qui fit l'amour*, — *On change.*

Toutes ces communications sont renvoyées au Comité Central.

(1) Voir le rapport inséré dans le Bulletin.

SECTION DE PROVINS.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1865.

La Société d'Archéologie, Section de Provins, s'est réunie à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le comte d'Harcourt.

M. le Président ouvre la séance et fait donner lecture, par le secrétaire, du projet de règlement particulier à la section de Provins, arrêté par les membres du Bureau, réunis en commission, le 24 décembre 1864.

Ce règlement après discussion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. le Président présente une liste de personnes dont il propose l'admission dans la Société d'Archéologie.

Cette liste comprend :

MM. Puyo, curé-doyen de Villiers-Saint-Georges; — le marquis de Saint-Chamans, propriétaire à Bouchy-le-Repos; — Muret, propriétaire à Noyen; — Marin, architecte à Provins; — Cattet, propriétaire à Provins; — Ravier, clerc de notaire à Bray-sur-Seine; — Meunier, propriétaire et maire à Provins; — Chaubard, docteur-médecin, président de l'Association médicale de l'arrondissement, à Donnemarie; — Mulleng, docteur-médecin à Donnemarie.

Après délibération, conformément à l'article 5 des Statuts généraux, et aux articles 23, 24 et 25 du règlement, les membres présents ont été d'avis que, par les soins de M. le Président, ces neuf admissions fussent proposées au Comité central de la Société.

Le Président donne lecture de diverses circulaires ministérielles.

Il est ensuite parlé de l'organisation des lectures publiques à Provins. Une commission, nommée par M. le Président de la Société, s'est réunie et a rédigé une lettre-circulaire qu'elle a fait parvenir à vingt-cinq personnes de la localité, pouvant utilement concourir à cette entreprise. Cette commission n'a pas encore réuni un nombre suffisant d'adhésions.

M. le Président a déclaré qu'il y avait lieu, conformément au règlement, de procéder à l'élection de trois sociétaires devant composer, avec les membres du Bureau, la Commission de lecture instituée par l'article 19 de ce règlement.

L'élection a donné les résultats suivants :

MM. Boby de La Chapelle, — Le Hériché, — Puyo.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1865.

Présidence de M. Jules MICHELIN, vice-président.

MM. le comte d'Harcourt et Husson (de Preuilly) s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la réunion.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président propose l'admission de M. Durvelle, curé de Vimpelles, comme membre de la Société, section de Provins. La Section, à l'unanimité, est d'avis d'accueillir cette admission et charge M. le Président de transmettre sa décision au Comité central.

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de M. le comte de Pontécoulant, président de la Société, au sujet de la réunion générale fixée au 25 mai prochain, à Provins. M. de Pontécoulant invite M. le Président de la Section à proposer en séance la nomination d'une commission chargée de régler les détails de cette réunion, en ce qui concerne le local à adopter, les dispositions à prendre pour l'approprier à cette destination, les invitations à adresser, etc.

Cette commission est nommée; elle se compose de :

MM. Jules Michelin, — Boby de La Chapelle, — Marin, — Le Hériché, — Lenoir, secrétaire.

La commission se réunira sous la présidence de M. Michelin.

TRAVAUX.

PREMIER COMPTE-RENDU ANNUEL DU TRÉSORIER

PAR M. COURTOIS,

Membre fondateur (**Section de Melun, Trésorier central de la Société**).

Messieurs et honorés Confrères,

Après avoir présenté au Comité central dans sa réunion du 25 décembre, à Paris, un Etat sommaire de la situation des finances de la Société, et satisfait ainsi à la première partie des prescriptions de l'article 42 de nos statuts, je viens aujourd'hui remplir l'obligation qui m'est imposée par la seconde partie de ce même article, en rendant mon compte annuel à la Commission des finances.

Et si, au lieu de m'en tenir judaïquement à la lettre de nos statuts, j'en interprète exactement l'esprit, ce n'est pas seulement, il me semble, un compte pur et simple, par *doit* et *avoir*, que j'ai à vous présenter, mais bien plutôt une sorte de budget raisonné tant des recettes et des dépenses opérées que de celles à faire; en un mot une appréciation des forces et charges de notre jeune Société, au point de vue financier.

Ainsi ferai-je donc. Et ce mode aura, je pense, plus d'un avantage sur l'autre, notamment celui de refléter, pour ainsi dire comme un miroir, notre situation financière.

« Pas d'argent, pas de suisse, » dit un mot de comédie devenu un proverbe populaire. Eh bien! Messieurs, pas d'argent, pas de Société. Si triste que cela soit à reconnaître pour l'amour-propre de l'homme, il faut pourtant en convenir, parce que cela est vrai: l'argent est une puissance avec laquelle il faut compter. Loin de moi cependant la pensée de me faire l'apologiste de son mérite;

il n'en vaut pas la peine et il n'en a pas besoin ; je constate uniquement le fait une fois de plus, voilà tout, pour en faire ressortir cette conclusion : que, puisqu'il est impossible aux plus grandes comme aux plus modestes institutions de vivre sans subir l'effet de cette puissance, nous ne pouvons avoir la prétention d'échapper à la loi commune.

Mais, et c'est là où j'en veux venir, comme c'est souvent moins par la possession d'un grand bien que par l'emploi judicieux qu'il sait faire de sa fortune, que l'homme sage arrive à satisfaire à tous ses besoins et à jouir ainsi de cette quiétude qui lui est si chère : on est toujours assez riche, lorsqu'ayant le strict nécessaire, l'on sait borner ses dépenses à ses ressources ; et ce qui est utile, indispensable pour les individus, doit l'être de même pour les institutions.

Aussi est-ce à ce résultat que doivent tendre les efforts d'une bonne administration, et pour y arriver il faut pouvoir se rendre un compte exact de ses charges et de ses moyens.

Vous rappeler ces principes salutaires, c'est non-seulement, Messieurs et chers Confrères, prêcher des convertis, mais c'est encore contracter envers vous une sorte d'engagement moral de les appliquer autant qu'il dépendra de moi de le faire.

Sous le mérite de ces simples réflexions, que vous excuserez sans doute en faveur de l'intention, je vais maintenant laisser parler les chiffres ; ils sont éloquents, dit-on, et dès lors ils suppléeront à mon insuffisance.

Vous mettant sous les yeux mon compte de recettes et dépenses, article par article, date par date, et en déposant une copie, pour les archives de la société, entre les mains de notre digne Président, il me paraît, Messieurs, inutile de reproduire ici les détails de ce compte ; mais ce qui, au contaire, est essentiel, c'est d'en grouper les principaux éléments, de vous en indiquer le résultat, et d'en tirer des conséquences.

RECETTES.

Les recettes, provenant uniquement de l'encaissement de la presque totalité des cotisations de 1864, s'élèvent à ce jour à . . . . . 2,593f »

DÉPENSES.

Tandis que les dépenses de toute nature, payées

A reporter. . . . . 2,593f »

Report.	2,593f »
jusqu'à ce jour par le trésorier central (non compris les retenues faites par MM. les trésoriers des Sections pour les dépenses desdites Sections) ne s'élèvent qu'à.	1,749f 15
D'où il résulte que la somme aujourd'hui disponible est de.	843f 85

Mais ce simple dépouillement ou résumé du compte du trésorier central ne saurait vous donner qu'une idée approximative de nos finances ; car, si d'une part, nous avons encore à opérer quelques bribes de recouvrements sur l'année 1864, comme aussi à retrancher du chapitre des dépenses certains articles qui peuvent, avec raison, s'appliquer à l'exercice courant, d'autre part il nous reste encore de grosses sommes à payer, notamment pour les frais du bulletin, et, à mon avis, ce sont ces différentes circonstances qui rendent de toute nécessité l'établissement du petit budget qui va suivre, et sans lequel il vous serait impossible d'apprécier exactement notre situation financière.

Budget de la Société pour l'exercice 1864, *au* 24 *mai* 1865.

RECETTES.

Ainsi que l'ai eu l'honneur de l'indiquer dans le résumé qui précède, les fonds disponibles en caisse à ce jour sont de 843 fr. 85 c. et les calculs suivants démontreront d'une façon péremptoire qu'ils ne peuvent être que de ce chiffre.

En effet, les cotisations de 1864 se sont élevées à 263, se décomposant ainsi :

1° Section de Coulommiers		37
2° — Fontainebleau		81
3° — Meaux		42
4° — Melun		80
6° — Provins.		23
Ci.		263

D'après les documents qui m'ont été fournis, il reste à recouvrer dans les sections de :

Coulommiers.	5 cotisations.	
Fontainebleau	5 —	
A reporter.	10 —	263

Report.	10	cotisations.	263
Meaux	2	—	
Melun	4	—	
Ensemble . .	16	—	16

De sorte que les cotisations encaissées dans toutes les Sections se réduisent à 247

Qui ont été encaissées, savoir :

Par le trésorier central :

76	cotisations	de la Section de Melun.	
1	—	Fontainebleau.	
4	—	Coulommiers.	
2	—	Meaux.	
4	—	Provins.	
Ensemble 87,	ci.		87

Et par MM. les trésoriers des Sections de :

Coulommiers.	28
Fontainebleau	75
Meaux.	38
Provins	19
Total égal. . .	247

Qui, à raison de 12 fr. l'une, ont donné un chiffre de recettes de . . . . . 2,964f »

Mais en dehors des dépenses générales sus-indiquées, il a été retenu, pour leurs frais, par MM. les trésoriers des Sections de :

Coulommiers.	109f 65	111f »	
Plus un petit reliquat à notre disposition de	1 35		
Fontainebleau		140 »	
Meaux		120 »	
Ensemble.		371f »	371f »

Ce qui réduit bien les recettes du trésorier central à 2,593f »

Chiffre pour lequel elles figurent dans son compte.

La section de Provins n'a fait aucune retenue, et les dépenses

de la section de Melun, d'ailleurs fort peu importantes, se trouvent comprises dans les dépenses générales.

Donc notre disponible est et doit bien être de . .	843f 85
Mais, ainsi qu'on l'a vu, il nous reste à recouvrer sur l'exercice de 1864, 16 cotisations; et en portant approximativement à 6 celles qui, par suite du départ de quelques-uns de nos confrères, ou pour toute autre cause, ne rentreront pas, il en reste à recevoir 10, soit	120 »
Ce qui élèvera notre avoir à environ	963f 85

DÉPENSES RESTANT A PAYER.

Quant aux dépenses restant à payer, elles seraient les suivantes, si j'ai bien tous les renseignements à cet égard :

1re facture de M. Carro, imprimeur à Meaux. . .	20f 50
2me — — . . .	993 90
Facture de M. Massue, marchand de papier à Paris	100 75
— M. Berthaud, imprimeur en taille douce	143 »
— madame Thuvien, libraire et papetière à Melun	60 30
Ensemble à payer.	1,318f 45
Le solde des recettes faites et à faire sur l'exercice 1864 n'étant que de.	963 85
Il en résulterait un déficit apparent de.	355f 60
Mais dans les 1,749 fr. 15 c. de dépenses payées par le trésorier central figurent certaines sommes devant s'appliquer à l'exercice de 1865, et qui s'élèvent à 230 f.; or, en les déduisant du déficit de 1864, ci.	230 »
On trouve que ce déficit n'est plus que de. . . .	125f 60

Somme insignifiante si l'on considère que nous faisons, contrairement à l'usage, supporter par la première année tous les frais de premier établissement, tels que matériel, frais de comptabilité, impression des statuts et des diplômes, dépenses indispensables de correspondance et d'organisation, etc., etc.; frais qui ne se renouvelleront pas, au moins pour quelques-uns et qui, pour le plus grand nombre, n'atteindront jamais d'aussi grandes proportions.

Ainsi donc, Messieurs et honorés Confrères, malgré ce petit

déficit qui devait être fait parfaitement dans nos prévisions et que probablement l'exercice courant suffira à effacer entièrement, notre Société est prospère, même à son début, et c'est là une situation sur laquelle j'appellerai toute votre attention, car elle porte en soi sa signification. En effet, n'indique-t-elle pas à quels besoins répondait la création de notre Société et quel sympathique concours elle a rencontré de toutes parts?

Toutefois, je me permettrai une simple réflexion : malgré le bon état relatif de nos finances, nous n'avons pu encore remplir qu'une partie de notre programme et cela s'explique pour une première année où il y a tant à faire. Mais n'oublions pas que, par l'article 2 de nos statuts, nous nous sommes proposé et en quelque sorte imposé d'autres obligations que la publication d'un bulletin et d'un compte-rendu annuel de nos travaux, et que, pour tenir entièrement ce programme, nous n'avons pas d'autres moyens que de maintenir la stricte économie et l'ordre qui ont régné jusqu'ici dans nos finances, — ce qui aura lieu, cela n'est pas douteux, — et même de chercher à réduire encore, s'il est possible, nos dépenses, en même temps qu'à augmenter nos ressources.

Cette année les dépenses générales n'ont point atteint le quart des cotisations que les Sections auront le droit de retenir désormais; et, en admettant un chiffre à peu près égal de recettes à celui du premier exercice, la part dont nous pourrons disposer, pour les besoins généraux, sera inférieure à celle de notre première année et nous aurons à effacer le petit déficit de ce premier exercice; à la vérité, les frais généraux devront s'abaisser jusqu'à être insignifiants.

J'ai fini, Messieurs, et vous me pardonnerez ces détails peu récréans, mais, vous le savez, c'est une grâce d'état des chiffres d'avoir ce caractère sérieux, et s'ils sont utiles, j'aurai atteint le but que je me suis proposé, à savoir : de mettre en lumière nos véritables forces pour vous permettre d'en user avec connaissance de cause.

Mais je serais incomplet et n'obéirais point à l'un des plus pressants commandements de mon cœur si, en terminant, je ne reportais une bonne part du résultat satisfaisant que je vous ai signalé, sur l'homme qui a le plus contribué à la création et à l'organisation de notre Société : j'ai nommé notre honorable et aimé Président, M. le comte Ad. de Pontécoulant, dont la dévorante et intelligente activité et le dévouement à notre Société sont

si éclatants ; car, Messieurs et honorés confrères, il ne suffit pas qu'une bonne idée se produise, il faut encore des hommes dévoués et actifs, des croyants pratiques, si on peut dire cela, pour lui donner un corps et la faire fructifier. Or, ayant le bonheur de posséder à notre tête un de ces hommes rares, nous devons hautement nous en féliciter et prier le ciel de nous le conserver longtemps.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

du département de Seine-et-Marne,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Secrétaire-général de la Société.

Messieurs et honorés confrères,

Appelé par les fonctions de Secrétaire-général à l'honneur de rendre compte des premiers travaux de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et Marne, j'essayerai de le faire simplement et rapidement : car, tous, nous avons hâte d'arriver à la lecture des mémoires et d'entendre la parole autorisée de nos maîtres.

Je n'ai pas à rappeler l'historique, déjà tracé d'ailleurs, de notre association.

Créées pour ainsi dire par enchantement, il y a un an à peine, les cinq Sections d'arrondissement fonctionnent aujourd'hui avec régularité. Sous l'impulsion de notre honorable Président, M. le comte Ad. de Pontécoulant, dont vous avez tous apprécié le mérite, le dévouement et la merveilleuse activité, les adhésions se sont multipliées, les diverses Sections ont été organisées presque à la fois. La nouvelle Société ne pouvait manquer de recevoir, en même temps que de nombreuses marques de sympathie, les précieux encouragements d'une Administration amie du progrès et du bien. Partout, en effet, elle a été favorablement accueillie ; partout on a compris que, si les efforts isolés, sans lien, sans guide, ont peu de portée, l'étude, le travail, l'expérience mis en commun, doivent être féconds en utiles résultats.

Dès le 23 octobre dernier, la liste des Membres fondateurs était close au chiffre de 263, et la séance publique d'inauguration avait lieu à Melun ; des discours et des lectures annoncèrent alors l'ouverture des travaux.

Mais déjà la Société avait organisé une Excursion archéologi-

que; vingt-et-un membres réunis avaient visité des localités intéressantes de l'arrondissement de Provins et du canton de Rozoy; et, disons-le en passant, les résultats de ce pèlerinage n'ont pas été stériles. Il est encore, autour de nous, tant de richesses ignorées, à étudier, à mettre en lumière; tant d'erreurs à combattre, de monuments ou de ruines à protéger contre le vandalisme et l'ignorance, à sauver peut-être... ! M le vicomte de Ponton d'Amécourt (de la Section de Meaux), chargé de rendre compte de cette excursion, s'est acquitté de ce soin avec non moins d'esprit que de talent.

Depuis, les Sections ont vécu de leur propre vie.

Coulommiers a inauguré ses séances ordinaires; M. Anatole Dauvergne, président, en commentant notre devise *In antiquis est sapientia*, avec la double autorité de l'antiquaire et de l'artiste, a tracé largement la voie aux travailleurs : maintenant ils sont à l'œuvre.

A Fontainebleau, M. Jules David a également indiqué la direction qu'il désire voir suivre par la Section qu'il préside, et esquissé un programme de statistique scientifique de cet arrondissement. — M. Eichhoff, a lu quelques pages pleines d'érudition sur la philologie comparée. — A l'occasion de l'exposition de l'œuvre d'Eugène Delacroix, à Paris, M. Gaultron est entré dans d'intéressantes considérations artistiques sur le talent du célèbre peintre, et M. David, en lui répondant a rappelé fort habilement le souvenir du baron Pierre Guérin, le maître de Delacroix. — En même temps, plusieurs sociétaires rendaient compte à la Section, de publications dues à MM. Jules David et Huguenet, ainsi qu'à M. Julien Travers, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Caen ; — M. Lecat (de Montereau) signalait l'existence de la base, déplacée, abandonnée et à peu près ignorée, d'une croix de pierre qui a servi jadis de limite au duché de Bourgogne et au royaume de France, dans le territoire de Moret.

La Section de Meaux, active et déjà féconde, a produit deux bonnes études, l'une sur un tumulus situé dans la plaine Saint Faron, à la porte de Meaux, par M. de Co ombel, — et l'autre sur le nom et l'antiquité de Trilport, par M. le vicomte d'Amécourt. Des fantaisies littéraires et poëtiques, fort élégamment écrites, ont été lues par M. de Ginoux de Lacoche, et par M. Lafontaine, aimable octogénaire trop tôt enlevé de nos rangs. — M. Carro, président de la Section, a rendu compte des fouilles entreprises, sous sa direction, au côteau de la Justice, autour d'une sorte de petit

cromlech ; il a signalé aussi la découverte d'un beau chapiteau du XIVe siècle sous le pavage de la rue Bossuet, à Meaux. — M. Le Blondel a fait, pour la création d'un Musée archéologique dans la même ville, des propositions qui ont été l'objet d'un rapport de M. de Colombel et qui méritent d'être couronnées de succès.

Diverses découvertes locales ont encore attiré l'attention de la Section de Meaux. M. le docteur Le Roy a présenté notamment des ossements d'éléphants fossiles, provenant de la Varenne de Meaux ; un garde-champêtre à envoyé une monnaie gauloise en bronze, trouvée à Coutevroult, et portant le nom de *Roveca*, qu'on croit pouvoir traduire par Crouy (1) ; d'autres personnes ont signalé la mise au jour d'un nombre considérable de pièces de monnaie cachées pendant les troubles de la Fronde, dans le bois de Villemareuil, canton de Crécy.

Des membres de la même Section ont contribué à relever, dans l'église de Trilport, une pierre tombale du XIIIe siècle, qui était enfouie sous le sol, et à placer dans l'église de Jaignes une belle dalle tumulaire de la fin du XIIe siècle, provenant de l'ancien prieuré de Grand-champ et délaissée depuis longues années dans la cour d'une ferme.

La Section de Melun, sous la présidence de M. Grésy, n'est pas restée oisive : elle a tenu des séances mensuelles. M. Louis Leguay, a lu un mémoire plein d'intérêt, où il traite des sépultures de l'âge archéologique de la pierre dans les environs de Paris. — M. Grésy, dans une savante dissertation avec dessins à l'appui, a décrit un monument funéraire du XIIIe siècle, conservé dans le cimetière à Montereau-sur-le-Jard, village voisin de Melun.

M. Leroy, secrétaire de cette Section, à fait d'intéressantes communications sur la découverte d'une sépulture anté-historique à Montereau-faut-Yonne ; sur la maison de Refuge des religieux de Barbeau, dans la ville de Melun ; sur les sceaux des doyens de la chrétienté de Melun, au XIIIe siècle, et sur un médaillon en marbre, trouvé dans la Seine, représentant l'empereur Vespasien.

Des renseignements relatifs à la terre seigneuriale de Mirvaux, ont été fournis par M. Lemaire, pour jeter quelque lumière sur une question archéologique, qui lui a paru douteuse.

La Section doit aussi à M. le docteur Gillet, la communication

(1) En 1845, quinze monnaies gauloises de Roveca ont déjà été trouvées à Vendrest, autre localité de l'arrondissement de Meaux. (Rapport de M. l'abbé Denis, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux).

de fragments d'amphores et de vases gallo-romains, trouvés dans la Varenne de Melun, portant des noms de fabricants. — M. Leguay a présenté, à l'une des séances, et offert au musée départemental, une collection de couteaux en silex provenant de la Grotte de Chaffaut (Vienne), 2e époque de l'âge archéologique de la pierre.

M. Edouard Desprez a proposé, dans un rapport bien motivé, les moyens pratiques pour la rédaction d'un répertoire et d'une carte archéologiques de Seine-et-Marne ; ce projet adopté dans toutes les Sections, des commissions ont été nommées, et les travailleurs vont réunir les matériaux nécessaires à cette importante publication.

La littérature a été représentée par M. le docteur Ballu, qui a donné lecture de stances agréables sur divers sujets, et par M. Labiche père, auteur de fables charmantes de grâce et de naturel.

Enfin, votre secrétaire, Messieurs, à lu une notice bibliographique sur un livre d'heures, imprimé en 1509, à Provins selon toute apparence ; et une monographie de l'ancien château seigneurial de Saint-Ange, près Moret. Il a eu aussi à rendre compte de plusieurs publications intéressantes dont les auteurs ont fait hommage à la Société.

Nous arrivons à la Section de Provins.

Installée seulement le trois décembre dernier, le nombre de ses membres à grossi aussitôt ; elle a commencé ses travaux et ne sera pas moins active que ses sœurs, sous l'habile direction de M. le comte Bernard d'Harcourt.

Comment, en effet, rester indifférents au milieu de ces débris d'un autre âge, de ces ruines superbes, dont la ville de Provins a le droit d'être fière ?

Nous ne devons aborder, dans ce résumé, que l'année d'organisation, de mai 1864 à janvier 1865. Cependant il nous sera permis d'annoncer qu'à Provins, dans cette dernière période, on a rencontré un *triens mérovingien*, qui présente pour notre département un intérêt spécial : c'est une monnaie frappée à l'atelier de *Lieusaint,* dont on connaissait déjà plusieurs produits, mais trouvés dans des provinces éloignées et fort contestés jusqu'ici à Lieusaint (Seine-et-Marne).

Un compte-rendu de travaux sérieux évitant difficilement le reproche d'aridité, nous avons dû abréger cette nomenclature, au risque de rester fort incomplet. Comment mentionner, d'ailleurs, les observations orales si utiles, les avis, les discussions qui, dans

les Sections, au choc de la controverse, éclairent les questions douteuses, souvent importantes en archéologie.

Nous ne pouvions non plus énumérer ici les 25 Sociétés savantes qui sont entrées en relations avec la nôtre, ni les divers ouvrages qui ont été adressés au Comité central, par quelques-uns de nos confrères. Parmi ces derniers ouvrages, cependant, nous en citerons un, parce qu'il est le plus récent et qu'il se rattache particulièrement à la Brie : *l'Histoire de Meaux et du pays Meldois*, par M. A. Carro. « C'est un livre d'histoire, d'archéologie, d'érudition, une « remarquable étude, attrayante, » — a dit fort judicieusement M. le vicomte d'Amécourt, — « écrite avec élégance, émaillée d'a- « necdotes finement racontées et rehaussées par ces saillies de « l'esprit gaulois que ne renierait pas Voltaire. »

Vous le voyez, Messieurs, pendant ces quelques mois d'existence, les Sections rayonnant autour du Comité central ne sont pas restées inactives.

Avons-nous besoin de dire que, de leur côté, le Bureau, le Comité central et les Commissions administratives ont apporté à l'œuvre commune leur coopération active, laborieuse et indispensable ?

Fidèle à son titre, la Société, tout en consacrant la plus large part de ses travaux à l'archéologie et à l'histoire locale, pensée première de sa création et garantie de sa prospérité, n'a pas oublié que les sciences, les lettres, les arts s'y relient intimement et avec avantage.

Plusieurs de nos honorables confrères (1) ont pris part individuellement aux conférences scientifiques et littéraires entreprises avec succès, l'hiver dernier, à *Meaux*, sous les auspices de la Société d'agriculture; à *Moret*, à *Nemours*, et jusque dans une modeste commune rurale, à *Saints*, canton de Coulommiers.

Enfin, si notre cadre n'était limité, il faudrait vous entretenir encore d'un fait d'heureux présage : la Société de Seine-et-Marne, qui se compose maintenant outre ses 263 membres fondateurs, de 20 membres titulaires et de 27 membres correspondants, à la tête desquels a bien voulu se faire inscrire M. Duruy, Ministre de l'instrution publique, a été largement représentée, il y a un mois, au congrès des Sociétés savantes de France, à la Sorbonne. Nous avons été heureux d'applaudir, dans cette circonstance, MM. Carro,

(1) MM. le comte Ad. de Pontécoulant, A. Carro, J. David, de Colombel, docteur Le Roy et Chemin.

Grésy, Louis Leguay et Plessier. Trois autres sociétaires qui avaient également préparé des mémoires n'ont pu être entendus: M. le comte Ad. de Pontécoulant ayant été retenu comme assesseur au bureau de la section d'archéologie, M. Dauvergne occupé à Vichy par de grands travaux de peinture, et M. David empêché par un deuil de famille.

De tels débuts répondent-ils à la confiance qui a si puissamment contribué au succès de notre organisation? justifient-ils les espérances qu'on avait conçues?

Le bulletin de cette première année d'existence est imprimé et distribué: ce volume de 250 pages en dira sur l'avenir de la Société plus que nous ne saurions le faire.

La route paraît désormais bien tracée. Les études embrassent un vaste cadre, et chacun peut prendre part à la tâche selon ses aptitudes et ses goûts. Les sciences, aujourd'hui si fécondes en application, les lettres, les arts ont-ils jamais été en plus grand honneur? « Aux archéologues, aux historiens, ainsi que le proclamait naguère à la Sorbonne M. le Ministre de l'instruction publique, l'Empereur lui-même ne donne-t-il pas le meilleur des encouragements, son propre exemple? »

Poursuivons donc notre but avec foi.

Il nous siérait mal de déclarer aujourd'hui aux savants, aux littérateurs, aux hommes éminents qui ont fait à notre jeune association l'honneur d'assurer ses premiers pas, que ce but est bon, qu'il est utile, et de crier *courage*! Tous le savent mieux que nous. *C'est merci!* qu'il faut dire, car c'est grâce à leur précieux concours, à leurs conseils, à leurs travaux, que la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne a si vite donné des preuves de sa vitalité, des signes d'un avenir assuré, et qu'elle parviendra, espérons-le, à conquérir une place honorable parmi ses aînées.

LA PIERRE-A-CENT-TÊTES

DU BOIS DE MONTAIGUILLON.

ÉTUDES SUR LES PIERRES DRUIDIQUES BRANLANTES,

PAR M. L'ABBÉ PUYO, DOYEN DE VILLIERS-SAINT-GEORGES,

Membre titulaire (**Section de Provins**).

Il nous a semblé que Provins et ses environs, cette terre où abondent les trésors artistiques, n'avaient pas toujours obtenu de la part des amis de la science et des arts toute la justice méritée. Il en est qui n'ont pas apprécié à leur juste valeur ces trésors ; d'autres les ont même niés. Pour nous, qui sommes animés d'une conviction contraire, nous avons la persuasion que, si l'on se mettait consciencieusement à l'étude, les jouissances les plus variées comme les plus douces attendraient ici l'observateur, quel que soit son genre de talent. Êtes-vous poète ? Inspirez-vous à la vue de nos sites pittoresques ; chantez la ville de Provins elle-même, reine superbe, mollement couchée au fond d'un vallon, fière de ses côteaux comme d'une magnifique ceinture, le front paré de ses monuments comme d'un riche diadème. — Êtes-vous artiste ? quel joyau à admirer que la seule église de Saint-Quiriace, dans laquelle se reflètent, comme dans un beau spécimen du style mélangé, les deux grandes époques de notre architecture nationale. — Êtes-vous annaliste ? Provins vous montrera son histoire, qui se poursuit, sans interruption, à travers une durée de dix siècles. — Mais, peut-être, n'êtes-vous qu'un modeste chercheur de curiosités antiques ? — Eh bien, pour le moment, quittons la ville ; arrivons à ce plateau, d'où commence à défiler la route de Sézannes, et, d'où le regard domine si bien cette magnifique plaine, qui fuit à l'horizon. Déjà Villiers-Saint-Georges est derrière nous ; tournons bride à l'est. — A 5 kilomètres de là, sur une hauteur de cent mètres, au-dessus du sol, on aperçoit, superposés l'un sur l'autre, deux blocs énormes : — c'est la pierre branlante de Montaiguillon ; une tradition populaire l'appelle d'un

autre nom : la pierre à Cent-Têtes, un nom inexpliqué, qui équivaut, à lui seul, à tout une légende.

C'est à l'occasion de cette pierre, Messieurs, que nous venons vous présenter une étude générale sur les pierres druidiques branlantes.

Chacun de vous sait qu'à côté des Menhirs, des Dolmens, des Kromlechs et d'autres monuments, doivent être classées les pierres druidiques branlantes, ayant leur place à part et leur physionomie propre. Beaucoup, il est vrai, se disent druidiques, sans l'être, et c'est le devoir de l'érudit d'écarter les unes, et de ne s'occuper que de celles que la science elle-même tient pour druidiques : telles sont, pour exemples, celles de Livernon (Lot); de Lithaire, auprès de Thiers; de Fermanville, non loin de Cherbourg; telles sont encore d'autres pierres, plus proches de nous et qui, à cause de cela, seront l'objet de nos plus fréquentes applications, ainsi : la *Pierre-qui-vire*, dans l'arrondissement d'Avallon, regardée, comme druidique, par la statistique monumentale de Sens; la *Pierre branlante* de Fontainebleau, dont il est parlé par un savant, M. Vatout, dans un de ses livres sur la forêt; et, enfin, notre pierre branlante de Montaiguillon, de laquelle, l'un de nos maîtres, M. Félix Bourquelot, a pu dire : *que l'ensemble des circonstances qui entourent cette pierre constate cette conclusion comme vraie, qu'elle est d'origine celtique.*

Les pierres druidiques branlantes, que sont-elles en elles-mêmes, ou quelle espèce de pierre les constitue? Comment sont-elles, ou quelle est leur configuration? D'où viennent-elles, ou quelle est leur origine? Enfin, quel est leur objet et quel site est donné à quelques-unes d'entr'elles?

Tel est notre cadre; il nous a fallu, Messieurs, la parole toute sympathique de notre digne Président, pour nous déterminer à venir le développer, malgré notre incompétence, devant un public aussi éclairé que le vôtre. Mais, il a été dit avec autant d'esprit que de raison : c'est l'un des priviléges de la force d'être indulgent pour la faiblesse, et la nôtre n'hésite pas à s'avouer devant vous, nous avons l'espoir que vous la couvrirez de votre bienveillance.

Les pierres branlantes, que sont-elles en elles-mêmes, ou quelle espèce de pierre les constitue?

S'il s'agissait ici des Menhirs, des Dolmens, et d'autres pierres, nous dirions que le granit fut la pierre de prédilection, choisie par les Celtes pour ces sortes de monuments. Quant aux pierres

branlantes, ils se montrèrent moins exclusifs; ils prenaient indifféremment ou du granit ou du calcaire, et souvent aussi du grès commun. Les pierres branlantes de Uchon (Eure-et-Loir) et de Fermanville, près de Cherbourg, sont deux granits communs. Un beau granit, c'est la *Pierre-qui-vire;* nous le croyons même un granit d'une dureté de premier ordre, expression qui a besoin d'être justifiée aux yeux de ceux qui n'admettent pas qu'il y ait des granits plus ou moins friables. C'est en effet l'opinion d'une école, ayant en tête MM. d'Orbigny et Genti, qui affirme que le granit est de sa nature indestructible, inaltérable, école qui a rencontré un solide adversaire dans M. Boubée, dont nous avons lu la réfutation. Ce savant professeur argumente avec la science, pour prouver que le granit n'est pas inaltérable; il le soumet à l'analyse, il le trouve composé de feldspath, qui est friable à la longue; de mica dont les paillettes s'altèrent aussi, quoique plus lentement; et enfin de quartz, lequel, d'après le chimiste Gaudin, est friable lui-même au feu du gaz oxigène. Nous avons plusieurs exemples qui démontrent la friabilité du granit; le plus célèbre de tous, c'est la cathédrale de Limoges, un puissant granit, dont les parties intérieures sont presque intactes, tandis que les parties extérieures, celles surtout du nord et de l'est, les plus assujetties aux effets climatériques, ont été gravement altérées. Étant donc admis que les granits soient plus ou moins friables, nous disons que, parmi les granits, celui de la *Pierre-qui-vire* est d'une dureté de premier ordre; ce qui le prouve, c'est la ténuité de son grain; c'est l'extrême finesse de sa texture; c'est, enfin, sa longue résistance à travers les temps; posé là, depuis des siècles, il est parvenu jusqu'à nous dans un état étonnant de conservation.

Il y a des pierres branlantes, dont la pierre constitutive est le grès commun, celles, par exemple, de Fontainebleau et de Montaiguillon; l'une et l'autre sont deux grès, mais deux grès qui ne se ressemblent pas; ils ont chacun leur rang particulier, dans la sous-espèce du genre grayeux. Nous rangeons dans les coquillers marins, contenant des coquilles hors place, le grès de la *pierre branlante* de Fontainebleau, comme il y en a tant dans la forêt de ce nom. Le grès de celle de Montaiguillon est plus dur, renfermant sans doute plus de silice. Nous ne pouvons pas affirmer qu'il soit une espèce dégénérée du genre quartzeux; mais, il est certain qu'il incline plutôt vers la nature granitique de la *Pierre-*

qui-vire, et qu'il s'éloigne d'autant de la nature friable de la pierre branlante de Fontainebleau.

Ayant dit ce que sont en elles-mêmes les pierres branlantes, ou l'espèce de pierre qui ordinairement la constitue, disons maintenant comment elles sont. Deux blocs les composent, dont l'ensemble présente une manière d'être ou une configuration spéciale, laquelle comprend trois choses : leur forme, le mode de superposition des deux blocs, leurs dimensions.

1° *Leur forme.* — Le bloc supérieur affecte la forme d'un parallélogramme, le bloc inférieur est de même, avec cette différence que, presque toujours à sa base, il est de forme ovoïde.

2° *Le mode de superposition des deux blocs.* — D'abord, quant à la manière dont les pierres sont inclinées, quelquefois le bloc supérieur pose horizontalement sur deux pierres, couchées dans le même sens, comme à Montaiguillon; d'autres fois, il pose sur une seule pierre, qui est tantôt horizontalement couchée, tantôt perpendiculaire sur ses lignes. — Ensuite, quant à la manière dont les deux blocs se touchent : quelquefois, la superposition est immédiate, le bloc supérieur étant contigu à l'autre par plusieurs points; quelquefois elle est médiate, le bloc supérieur étant séparé de l'inférieur par une cale, qui lui sert en quelque sorte de pivot.

3° *Leurs dimensions.* — Les pierres branlantes présentent ordinairement une circonférence qui varie entre 10 et 14 mètres. — A Montaiguillon, le bloc supérieur est d'une longueur de 4 mètres 10 centimètres, sur 0, 60 centimètres de largeur, et 0, 60 centimètres d'épaisseur; le bloc inférieur est de dimension presque égale. — La *Pierre-qui-vire* est plus grande : le bloc de dessus est de 5 mètres 50 centimètres de longueur sur 1 mètre 20 centimètres de largeur et 2 mètres 20 centimètres d'épaisseur; celui de dessous, de 1 mètre de plus en longueur et de 1 mètre de plus en largeur d'un seul côté, du côté du midi. — La pierre branlante de Fontainebleau l'emporte encore sur cette dernière, par les dimensions : le bloc de dessus est de 5 mètres 54 centimètres de longueur, sur 3 mètres de largeur, et 2 mètres 67 centimètres d'épaisseur; celui de dessous est de 7 mètres 25 centimètres de longueur sur une largeur de 4 mètres 80 centimètres, et une épaisseur de 5 mètres 54 centimètres; voici, enfin, la plus colossale de toutes les pierres branlantes : c'est celle de Fermanville (Manche), qui mesure 100 pieds cubes.

Au sujet du mode de constitution de ces pierres, une question pleine d'intérêt se présente : à savoir comment on a pu donner à de si lourdes masses le nom de pierres branlantes? — Que ce nom nous vienne de la tradition populaire, on le conçoit, la foule n'étant que trop portée à croire aux plus étranges phénomènes; mais, ce qui se conçoit beaucoup moins, c'est que de la bouche du vulgaire ce nom soit passé sur les lèvres de la science elle-même; il y a en effet des archéologues distingués qui n'acceptent pas seulement le nom, ils acceptent la chose, ils croient aux pierres véritablement branlantes, affirmant, les uns, que, pour les mettre en mouvement, il suffit d'une légère secousse de la main, les autres, qu'il suffit même d'un léger coup de vent. Croyez-vous, Messieurs, que des pierres de 100 pieds cubes puissent remuer pour si peu, quand, pour les mouvoir, il faudrait presque le levier d'Archimède? — D'ailleurs, leur seul aspect montre suffisamment qu'elles ne sont point disposées pour un mouvement oscillatoire. Il aurait fallu pour cela, équilibrer prodigieusement les deux pierres; mais, point d'équilibre possible sans un pivot; or, soit qu'il se soit affaissé, ou qu'il ait entièrement disparu, par le travail des temps, aucune trace n'apparaît sur ces pierres de l'existence d'un pivot quelconque; point de pivot, ni à la pierre branlante de Fontainebleau, le bloc de dessus étant superposé à l'autre sur une surface carrée de 1 mètre 70 centimètres; ni à la Pierre-qui-vire, le bloc de dessus étant contigu à l'autre, en trois endroits différents, et partagé ainsi en trois parties égales, un tiers entre les deux points d'appui, et un tiers de chaque côté de ces deux points d'appui; ni à Montaiguillon, la pierre de dessus étant séparée de celle de dessous par une cale de 20 centimètres carrés. Ainsi, pour nous du moins, ne connaissons-nous pas de pierres véritablement branlantes; nous ne parlons, bien entendu, qu'en notre nom personnel, et nous ne voulons pas donner à nos dénégations une forme trop absolue, quand les savants ont absolument dit le contraire; nous n'aimons à secouer aucun joug, et le joug des maîtres de la science est l'un de ceux que nous respectons avec le plus d'amour; or, lorsque nous voyons MM. Gaillabaud, Lassus et Viollet-le-Duc affirmer dans leur grand ouvrage sur les monuments des anciens peuples, que, pour la pierre de Livernon, par exemple, une simple impulsion la met en mouvement, nous nous inclinons, par déférence pour des autorités aussi hautes, et nous voulons bien croire, qu'étant placées sans doute dans des condi-

tions autres que celles que nous venons d'exposer, il puisse exister des pierres branlantes susceptibles en effet de l'étonnant phénomène de l'oscillation.

Nous avons vu ce que les pierres branlantes sont en elles-mêmes, ou la pierre qui les constitue; comment elles sont, ou leur configuration; une troisième question est celle-ci : d'où viennent-elles, ou comment expliquer leur présence dans les lieux qu'elles occupent?

Nous répondrons que les unes sont l'œuvre de la nature, les autres, l'œuvre du travail humain.

Les pierres branlantes, qui nous semblent un pur effet de la nature, sont celles, en grès commun, qui se voient dans certaines contrées arénacées. — Que sont en soi les arénaces? La géologie nous répond : un grès, auquel il ne manque que le ciment. Un grès arénacé, disent nos professeurs, est une agglutination de grains de sable par un ciment quelconque. Ce principe étant admis, certaines pierres branlantes ont pu se former là où elles sont, le sol qu'elles occupent ayant ce qui est nécessaire à leur formation, soit : les arénaces, qui sont leurs éléments constitutifs, et le calcaire ou la silice qui leur sert de ciment. Les premiers agrégats ont commencé sans doute par être peu de chose; puis, en vertu de la loi de la cohésion des corps, ils ont grossi, et, enfin, après un temps probablement énorme, ils sont arrivés à ces dimensions que nous venons de décrire. Ainsi s'explique par un effet naturel, la formation, par exemple, d'un grand bloc, ou d'une masse unique; mais, de cette masse unique, il s'agirait de savoir comment ont pu résulter les deux blocs dont la superposition forme la pierre branlante? Encore par un effet purement naturel, répondrons-nous. Qui ne sait la puissance dissolvante des grandes filtrations d'eau? Or, supposons une grande masse grayeuse, dont on sait pour l'eau l'extrême affinité, sous l'action incessante d'un flot continu; ce sont les parois inférieures qui reçoivent les premières atteintes; elles sont battues, corrodées constamment; elles finissent par être entamées; bientôt il s'y forme de larges fissures, espèce de réceptacles dans lesquelles les eaux se retirent; les filtrations poursuivent alors plus puissamment leur marche latente à travers la masse grayeuse; elles cheminent toujours, jusqu'au moment où, saisie dans son noyau central, la masse se désagrége, et de cette masse ainsi désagrégée, résultent les deux blocs de la pierre branlante. Pour preuve que les choses ont pu se passer ainsi, qu'on examine la manière dont les deux blocs sont séparés; ils

paraissent, dans certaines pierres tremblantes, juxta-posés l'un sur l'autre d'une manière tellement adéquate, qu'on croirait presque à une excision, phénomène comme il y en a tant d'exemples, qui trouve son explication toute naturelle dans la marche lente et régulière de la filtration des eaux.

Mais, s'il est permis d'envisager quelques pierres branlantes, comme un produit de la nature, il faut n'attribuer qu'au travail humain, la formation de la plupart d'entr'elles.

Notre pierre de Montaiguillon est de ce nombre ; là, il n'y a pas un sol chargé d'arénaces, comme à Fontainebleau ; par conséquent, point de sables qui aient pu la former ; là encore, peu ou point de silice ou de calcaire qui ait pu servir de ciment. — D'autres exemples ne manquent pas de pierres branlantes en grès, qui, faute d'éléments formateurs, n'ont pu s'engendrer dans le sol qui les porte ; et ce que nous disons de ces pierres branlantes en grès pur, à plus forte raison doit-il être dit de celles en granit, telles que celles de la Bretagne, de la Normandie, et d'autres pays. — Ce sont les hommes qui ont mis la main sur ces pierres, d'abord, pour les ébaucher ou les dégrossir, telles qu'elles sont. — Ensuite, c'est encore par leur fait que s'explique leur présence dans les lieux où on les trouve. Dire comment s'y sont pris nos pères pour transporter si haut ou si loin de si lourdes masses, c'est là le secret de l'histoire, — l'art n'était pas encore né ; on était loin de soupçonner alors les miracles futurs que devaient opérer les grands leviers, imaginés par la statique ; ce n'était que dix-huit siècles après, qu'aux applaudissements de tout un peuple ravi, devait apparaître un Lebas dressant notre grand obélisque de granit avec une facilité qui tenait du prodige. Dans le siècle lointain dont nous parlons, le seul levier possible était le bras de l'homme, et, au dire d'un auteur, il a fallu, pour l'enlèvement et le dressement de ces masses granitiques, un déploiement de forces considérables. Il est vrai que c'était une époque vierge encore ; les *athlètes du trait* ne pouvaient pas manquer, au milieu de ces races robustes, et leur vigueur devait s'exalter encore dans la pensée du but sacré qu'il fallait atteindre. Au jour fixé, tous ces hommes partaient pour l'endroit qui avait été préparé ; ils traînaient avec eux la grosse pierre, sur un plan incliné, et quand on était arrivé au lieu du rendez-vous, toute la tribu se tenait dans le silence ; le moment était solennel ; le Druide donnait le signal, et, à l'instant, des milliers de bras se levant comme les bras d'un seul homme, la pierre se dressait sur sa base, comme par enchantement.

Nous ne faisons pas ici de l'imagination, Messieurs; nous nous bornons à reproduire l'opinion de nos savants. Il n'y a rien du reste qui surprenne, dans ce déploiement des efforts humains, quand on sait l'objet élevé auquel les anciens appliquaient ces sortes de monuments. C'est le moment d'examiner quel est cet objet :

Certains peuples faisaient, des pierres branlantes, des monuments funèbres, pour en couvrir les cendres de leurs morts; d'autres, en faisaient des pierres symboliques, destinées à représenter, par le mouvement qui leur est propre, le mouvement qui anime l'univers; quelquefois, les pierres branlantes étaient pour eux, comme les livres sybillins de l'ancienne Rome; c'est par elles que les dieux invisibles rendaient leurs oracles. — Mais, voici l'objet qui leur était le plus généralement assigné : elles servaient de pierres probatoires, c'est-à-dire que, suivant que sous la main d'un prévenu elles oscillaient bien on mal, elles dénotaient, ou son innocence, ou sa culpabilité, objet à la fois bizarre et terrible, dont l'étrangeté se comprend encore, pour une époque aussi reculée, où toute chose, qui tenait à la justice et à la religion, était ensevelie dans la nuit du mystère. Mais le croirait-on, si l'on ne réfléchissait combien est vivante une superstition, quand elle a jeté des racines profondes dans l'esprit des peuples? ces jugements barbares, par les pierres branlantes probatoires, survécurent longtemps au paganisme écroulé; nous les voyons se transformer sans doute; ils se continuent, sous un autre nom, dans certains jugements judiciaires du moyen-âge, qu'on nommait le jugement de Dieu par l'eau et le feu. Quelques publicistes se sont étonnés de la persistance, au milieu de l'âge nouveau, de cette aberration païenne, et ne sachant comment l'expliquer, ils s'en sont pris à cette grande institution qu'on appelle l'Église, lui reprochant de ne l'avoir pas frappée au cœur, armée de la suprématie qu'elle exerçait au moyen-âge. Qu'il nous soit permi de répondre, Messieurs, en termes très-réservés; reprocher à l'Église de n'avoir pas usé de la force, c'est faire son éloge; quand on étudie sérieusement son histoire, il est facile de se convaincre qu'il n'entre pas dans son esprit de tirer jamais contre l'erreur l'épée de Mahomet; à la violence, elle préfère toujours la persuasion par le progrès des lumières; or, c'est un tort de s'imaginer, que, sur cette superstition dont nous parlons, plus que sur toutes les autres, elle soit restée muette; elle a souvent élevé la voix pour avertir les peuples, en les éclairant, et, si l'on veut en avoir une preuve remarquable, qu'on lise les canons ou les ordonnances qu'elle a édictés par ses

conciles, à cette époque, surtout le deuxième de Latran : et l'on verra si l'on peut tenir un langage, qui soit à la fois plus logique et plus émouvant, sur l'immoralité des jugements par l'eau et le feu, ces jugements renouvelés, comme nous l'avons dit, des jugements païens par les pierres branlantes probatoires.

Nous arrivons à la dernière question : décrire certains sites donnés comme paysages à quelques-unes de nos pierres branlanles.

C'était généralement dans les solitudes profondes, loin du bruit des camps et du tumulte des cités, que s'érigeaient les pierres branlantes.

Quelquefois, le Druide avait besoin de mystère, et il descendait, sous un ciel voilé, dans le creux du vallon; quelquefois, il lui fallait un espace rayonnant de soleil, et il plantait sa pierre sacrée sur les hauts sommets, comme pour s'animer par la vue du grand spectacle de la nature; quelquefois aussi, il recherchait l'ombre et le silence, et il courait se perdre dans l'épaisseur des bois.

A Fontainebleau, dans cette forêt monumentale qui porte son nom, c'est au milieu d'un groupe de grès de toutes formes et de toutes dimensions, que se rencontre la pierre branlante, mêlée aux roches ses voisines, sans cependant se confondre avec elles. On la distingue aisément de la foule des roches vulgaires à la singularité de ses formes. Quoi de plus étrange que de voir, dans ce lieu écarté,une pierre longue de 7 mètres, perpendiculairement debout devant soi, puis, sur le sommet de ce bloc, un autre bloc énorme, couché dans un sens horizontal? il y a du grandiose dans cet ensemble auquel, dans la disposition des pierres, vient s'ajouter encore l'originalité de l'agencement.

Le site de la *Pierre-qui-vire* présente un autre aspect ; là, c'est le cachet religieux qui domine. Rien n'égale la paix de cette campagne, assez rapprochée de nous, et peut-être trop ignorée. Courez vîte vous abriter sous son ombre, à l'un de ces jours où votre âme se plaît dans les pieux épanchements. Avallon sera votre première étape; de là, tournez au sud, vers Saint-Léger, village modeste, tout souriant de simplicité, tout heureux de sa médiocrité honnête. De Saint-Léger, en moins d'une heure, vous êtes transporté dans le mystérieux vallon de la Pierre-qui-vire. Ce vallon est spacieux et de forme presque arrondie, charmante forme que lui a donnée une sympathique nature; hâtez le pas, et quand vous êtes arrivé au centre de cette belle étendue, encadrée dans un rideau de hautes montagnes, laissez en liberté errer votre regard ; s'il

s'élève, il aura de la peine à monter aussi haut que ces crêtes vives et droites, qui se perdent dans la nue ; s'il s'abaisse et qu'il suive dans leurs sinuosités ces magnifiques versants, il sera partout arrêté par les aspects les plus étranges; ici, des sentiers qui glissent doucement, ou des pentes qui se précipitent ; là, des roches affreusement fracassées, ou des gouffres profonds, dans lesquels on entend clapoter sourdement les eaux qui descendent ; enfin, à mi-côte, sur un petit tertre tout modeste, c'est la pierre branlante, devenue un socle puissant qui sert aujourd'hui à une colonne d'un style simple, dont le blanc bruni se détache singulièrement sur le fond gris du flanc de la montagne. Une statue est debout sur cette colonne ; elle est l'image de la vierge des chrétiens, dont l'œil, se projetant dans le lointain, protége le rocher gaulois et domine la solitude. Tel est ce lieu favorisé, dont les anciens eussent fait la demeure du silence. L'ancien druidisme a dû s'y plaire ; car, il est certain qu'il est venu fixer là sa tente et son autel. Des traces non équivoques de son passage s'aperçoivent sur la pierre, toute garnie de petites cavités, et de petites rigoles qui font communiquer entr'elles ces cavités, espèce de réservoir, dans lequel, pour servir aux purifications, était reçu le sang des anciens sacrifices. Un long temps a passé sur ce sol, mais il ne lui a rien ôté de son cachet primitif. La Pierre-qui-vire est plus que jamais un lieu de recueillement et de prière. A l'ancien Druidisme, lui donnant pour ainsi dire la main à travers vingt siècles, a succédé une colonie de Bénédictins, attirée aussi dans ces lieux par la paix profonde qui y règne. C'est un établissement qui a été fondé par l'un des grands ascètes de ce siècle, le R. P. Muard. Là, sous une discipline à la fois intelligente et sévère, vivent un certain nombre de religieux, partageant leur temps entre le travail, la prière et l'étude, et joignant à la vie pénitente les rudes exercices de l'apostolat. Ces hommes de piété et de labeur continuent, sous une forme autrement pure, les antiques traditions religieuses dont ces lieux sont remplis, au pied de cette même pierre branlante, qui a déjà vécu de longs siècles, et qui en vivra de plus longs encore, se trouvant ainsi rajeunie et comme transfigurée par le christianisme.

A Montaiguillon, c'est encore un autre site. Il n'est pas original ou bizarre, comme à Fontainebleau, ni religieux ou sévère comme à la Pierre-qui-vire ; mais, il n'a rien à envier ni à l'un ni à l'autre, à cause du voisinage d'une ruine remarquable, qui fait sa distinction.

D'abord, au pied de cette hauteur boisée, qu'on nomme le bois de Montaiguillon, il y a le village de Louan, semblable au village Saint-Léger de la Pierre-qui-vire, s'épanouissant comme lui des deux côtés du chemin, et, comme lui, habité par une population d'un aimable simplicité. Quand ces braves gens vous regardent, c'est avec la plus accueillante douceur; quand ils vous parlent, il n'y a ni embarras ni ambiguïté dans leurs paroles ; et leur main qui vous est tendue, vous sentez qu'elle serre la vôtre le plus franchement du monde. Ce bon peuple doit être salué en passant, aussi amicalement qu'il le mérite.

Ensuite, vers la partie du village qui tourne à l'est, vous pouvez gravir le monticule chargé d'ombre. A peine vous êtes arrivé sur le plateau, regardez, au levant, à travers les rayons qui se jouent dans les clairières des grands arbres. Bien au-dessus de leurs sommets verdoyants, vous voyez se dessiner, comme des silhouettes de grandes lignes noires ; approchez, vous avez en face de vous les ruines du château de Montaiguillon, ruines qui, pour le grandiose, n'ont de rivales peut-être, dans le département, que les ruines de l'église de Larchant. Sur ces vieux murs encore debout, quoique démantelés, toute une histoire est écrite, dont le premier mot est encore scellé pour nous. Il serait à souhaiter qu'un savant spécialiste vînt enfin résolument débrouiller ce mystère. Qu'il nous montre s'il y avait là autrefois, comme un nid formidable, où guerroyèrent longtemps contre nos rois, une colonie du chevaliers du Temple, ces terribles enfants de Jacques Molay. Qu'il nous dise si l'ancienne tour de Beauchery et la pierre branlante, placées aux deux extrémités d'une parallèle, n'étaient pas comme deux points fortifiés, jetés en avant pour couvrir la forteresse, ou comme deux vedettes, d'où l'on pouvait planer loin sur l'ennemi, pour en signaler l'approche ! Aujourd'hui, pour cette intéressante étude, les voies s'aplaniraient; ces ruines appartiennent à un noble et généreux héritier de l'illustre famille Saint-Chamans. Grâce à sa belle initiative, l'impénétrable futaie qui les emprisonnait, comme dans un réseau, vient de disparaître ; la cognée continue hardiment son œuvre; de larges tranchées sont pratiquées, et déjà une grande avenue se dessine, dont l'entrée commence à la route elle-même.

Il s'agit de saisir cette avenue, d'en suivre les contours avec confiance, et, après une marche facile, on aperçoit devant soi, à droite, ces ruines, et sur la gauche, la pierre branlante ou la Pierre-à-cent-têtes de Montaiguillon.

Notre tâche est finie, Messieurs; sur les pierres branlantes, nous avons dit : — leur nature ou constitution physique; — leurs formes, le mode de superposition des deux blocs, leur volume; en un mot, leur, configuration; — puis, leur origine, — leur objet et le site affecté à quelques unes d'entr'elles : — travail, trop long peut-être, auquel nous ne souhaitons d'autre succès que celui de n'être pas trop indigne de vos savants travaux que nous avons encore admirés aujourd'hui; — ces travaux, nous les avons salués nous-même, comme nos modèles, trop heureux, Messieurs, si nous pouvions vous suivre de loin, sans jamais briguer l'honneur de pouvoir vous imiter.

LES RELIQUES DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

DE BRIE-COMTE-ROBERT,

ET L'INVENTAIRE DES MEUBLES, LINGE, ORNEMENTS, JOYAUX, ETC. DE LA FABRIQUE,

PAR M. LEMAIRE, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

En 1862, M. G. Leroy, notre honoré confrère, a publié un acte de notoriété reçu par Louis de Courdon, prévôt de Brie, acte qui se trouve actuellement dans les archives communales de Melun, et duquel il résulte que vingt-sept individus « tous manans, habi- « tants et paroissiens de Brie, » sont venus devant le prévôt de la ville, le 31 mai 1451, affirmer sur les saints évangiles avoir eu connaissance de deux miracles opérés par les reliques qui faisaient partie du trésor de leur église, lesquelles avaient été dérobées par les Anglais en 1430, et rapportées en grand honneur le 15 juin 1431 ; non qu'aucun des comparants ait été témoin des effets miraculeux qu'ils ont affirmés vingt ans après le retour de ces reliques, ainsi qu'ils le déclarent naïvement ; mais s'en rapportant, pour les faits, au dire de messagers chargés, sans doute, du transport de Dieppe à Brie, des saints objets qui leur avaient été confiés.

Le document de 1451, ainsi que le fait remarquer très judicieusement M. Leroy, offre un véritable intérêt pour l'histoire de Brie, puisqu'il établit que cette ville a été prise et pillée *par ceux qui furent nos ennemis,* quatre fois en trois ans.

Critiquer à notre époque les affirmations des vingt-sept habitants de Brie faites en justice, il y a plus de 400 ans, avec une entière bonne foi, — on doit le croire, — n'aurait pas de sens, et si j'en parle, ce n'est que parce que j'ai eu entre les mains un inventaire des registres, titres, actes, papiers, *muniemens* et enseignements appartenant à l'église et fabrique Saint-Étienne, qui contient, entr'autres pièces intéressantes, l'état des reliques enle-

vées en 1430 par les Anglais, ainsi qu'une partie des vêtements sacerdotaux et des ornements de l'église.

Cet état, que n'a pu rapporter entièrement M. Leroy, puisqu'il n'existe pas dans l'acte publié par lui, m'a paru assez curieux pour mériter à son tour d'être mis en lumière.

Voici, au sujet des reliques en question, comment s'exprime l'inventaire des titres de la fabrique Saint-Étienne de Brie, dressé en 1507, par Etienne Delaistre, clerc, tabellion-juré de « Braye-« Conte-Robert, pour le Roy, nostre sire, » avec permission du bailli de la ville, honorable homme Jacques Doulcet, conseiller au Parlement de Paris, représenté par Jean Digues, son lieutenant :

« Et premièrement ung vieil et ancien messel couvert de cuir, « lequel se commence au premier feuillet : *Dominus vobiscum*, et « puis après : *liber generationis*, et finissant : *quod unquam deseras* « *tuæ gentis, amen*, en la prose *Gaude Sion,* auquel messel mesme, « au kalendrier d'icelluy, au moys de janvier, sur la marge estoit « escript ce que après en suit : »

Ici sont les reliques données par frère Robertus de Braya, *de l'ordre des frères mineurs.*

Une épine de la sainte couronne et de l'herbe dont elle fut liée. — Du bois de la vraie croix. — Du vêtement de la Sainte-Vierge. — De sa ceinture. — Des ongles de Saint-François. — Une partie de la mâchoire de Saint-Étienne, avec une dent. — D'un os de Sainte-Catherine. — De l'huile qui découle de son corps. — Des reliques de Saint-Simon, Saint-Philippe, Saint-Thomas et Saint-Denis, apôtres. — Du chef de Saint-Blaise. — De Saint-Mêna... (1) martyr. — De Sainte-Anastasie, vierge et martyre. — De la roche où était le buisson ardent du milieu duquel Dieu apparut à Moïse.

Ces reliques ont été données et concédées par le frère Robert, l'an du Seigneur MCC XLIX, le jour et fête de la purification de la bienheureuse Vierge Marie. (2)

La relation des miracles, publiée par M. Leroy, se trouve également, mais avec moins de détails, dans l'inventaire qui contient l'énumération qui précède.

Un autre inventaire, qui ne manque pas non plus d'intérêt, est

(1) Ce nom, qui est en abrégé sur l'original, n'a pu être interprété.

(2) Ces paragraphes sont en latin sur l'inventaire d'où ils ont été extraits.

celui des livres liturgiques, meubles, ornements, argenterie, joyaux, etc, de l'église et fabrique de Brie-Comte-Robert, transcrit textuellement ci-dessous, d'après l'original contenu dans un recueil de pièces appartenant aux archives municipales de cette ville, où elles ont été réunies en un volume, par les soins de M. Camille Bernardin, notre confrère, qui s'est attaché, avec un zèle des plus louables, à rechercher et conserver tous les documents qu'il a pu découvrir intéressant sa ville natale.

Inventaire des livres, linge, meubles, ornements, joyaux, et argenterie de l'église et fabrique de Brie. (1454)

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Pierre Dubuz, prévost de Braye-Conte-Robert, et Denis Duquarrefour, garde du scel de ladicte prévosté, de par monseigneur le duc d'Orléans, de Milan et de Valois, conte de Blois, de Pauye et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, salut. Savoir faisons que le lundy quinzième jour de juillet, l'an de grâce mil quatre cens cinquante quatre, ès présence de nous garde dudit scel dessus nommé, Gilot Dréon, autrefois marreglier de l'esglise parochialle monseigneur Saint-Estienne dudit Braye, et plusieurs autres, vindrent et se comparurent en icelle esglise, Denis de Villemeneur et Pierre Delaistre, l'aisnés, à présent marreglier de ladite esglise, d'une part; et vénérable et discrète personne maistre Jean Boudeaux, prebtre, maistre ès ars, naguères clerc-juré d'icelle esglise, et Guillaume Franc, à présent clerc d'icelle esglise, d'autre part; en la présence desquelles parties, et nous garde dessusdit furent leux, vu au long de mot ad mot les inventaires des biens et utenciles d'icelle esglise qui faits auraient esté à la requeste de Jehan Taboureau et Pierre Delaistre l'aisné, dudit Denis de Villemeneur, et aussi dudit Gilot Dréon, ces derniers précédans marregliers et par ordre, pour et afin de descharger ledict maistre Jehan Boudeaux, desdicts biens et utenciles, et en charger ledict Guillaume Franc, ainsi que de raison, et lequel maître Jehan Boudeaux, ès présence que dessus, bailla et exhiba tous lesdicts biens et utenciles qu'il avoit en sa garde selon le quontenu esdictz inventaires. Réserve trois vieilles chapes, lesquelles ont esté mises et emploiées pour rappareiller les autres. Et il fut trouvé qu'il y avoit du linge de Trèves. Pourquoy de rechief, et à la requeste desdictz à présent marregliers, et dudict Guillaume Franc, fut faict inventaire desdits biens et utenciles, par nous garde dessus nommé, ès dits jour et an, en la manière qui

enssuit : Et premièrement, ung messel couvert de cuir rouge commençant au kalendrier, *Prima dies mensis*, et finissant à l'une des proses de la dédicasse *Quam dilecta*, et la fin d'icelle prose, *psallentia amen.* — Item. Un autre messel où est escript contre l'ais d'icelluy, *Credo*, *datur in missa*, et au premier feillet, *Dominus vosbiscum*, et en la fin est escript une prose de Saint-Martin qui se commence : *Gaude Syon*, et finit : *tue gentis, amen.* — Item. Ung autre messel où est escript ou chief du kalendrier *pater*, et se commence après ledit kalendrier en lettre vermeille, *Dominica prima in aduenta domini*, et se termine au derenier feillet : *Requiem simpiternam.* — Item. Ung autre bien vieil messel commençant escript contre l'ais : *Memor sit Dominus*, et finissant à une oraison : *Deus qui es inuisibilis*, lequel messel est si incongneu qu'il n'est mémoire s'il appartient à la dicte fabrice ou autre. Item. Un grel (graduel?) couvert de cuir blanc escript au commencement : *Patrem omnipotentem*, et finissant : *Recordare mater Virgo.* — Item. Ung autre grel (graduel?) nommé Mornau, commençant contre l'ais : *Cole alleluia ante tronum*, et ou derenier feillet après la vie notée de Saint Estienne, est escript : *Agnus Dei.* — Item. Ung épistolier commençant en lettre vermeille : *Hic incipit epistola*, et finissant : *Dominus Deus noster.* — Item. Ung processionnaire couvert de cuir vert, commençant en lettre vermeille : *Dominica prima aduentus*, et finissant : *Accipite.* — Item. Ung autre processionnaire de cuir blanc, commençant : *missus est*, et finissant à l'impne (hymne) : *de pange lingua, sit laudatio.* — Item. Ung anthiphonier commençant : *In anno quo nativitas*, et au feillet précédant : *ad usum Parisiensen*, et finissant : *Infirmitatem.* — Item. Ung autre anthiphonier, commençant : *In anno*, et finissant semblablement : *Infirmitatem.* — Item. Deulx autres vieilz anthiphoniers, l'un d'iceulx commençant : *Sabbata aduentus*, et finissant au pénultième feillet : *Huius precatur servulis ;* l'autre commençant en lettre vermeille : *Dominica prima*, et finissant : *magnificat.* — Item. Deulx vieilz légendiers de deulx demi-temps, de paremens telz quelz, les autres non. — Item. Cinq amictz de Trèves. — Item. Le Ciel qu'on porte le jour du Saint-Sacrement, quatre aurillers d'autel, et deux paremens à mettre sur iceulx aurillers. — Item. Un parement doré qu'on dit estre du Saint-Sacrement ; deux parements d'autel ; ung parement à mettre sur le pulpitre ; deux paremens pour les épistres et euangiles, et le parement de robinet. — Item. Une chasuble de drap de damas blanc, tunique et damatique garniz de deux estoles, et trois pha-

nons. — Item. Une autre chasuble de drap vermeil à feilles de chastignier, et une autre chasuble telle quelle, de plusieurs coleurs. — Item. Une chasuble vermeille, tunique et damatique garniz d'une estole et ung phanon, avecques une autre chasuble qu'on met à tous les jours, telle quelle. — Item. Une chasuble, tunique et damatique de toille blanche telle quelle, qui n'est aucunement garnie, avecques ung phanon blanc doublé de toille perse *qui est demouré des beaulx aournemens blancs que les Anglois emporterent.* — Item. Une chape et une chasuble de veloux noir qui sont pour le service du roy Charles, garniz d'estole et phanon dudit veloux avecques une tunique et damatique de toille noire, et quatre chapes aussi de toille noire, pour les trespassez, telles quelles. — Item. Trois bien vieilles chasubles telles quelles, avecques une tunique et damatique de violet, bien vieil telle quelle. — Item. Une tunique de drap vert de tripe, et une tunique de soye ouurée, de plusieurs coleurs avecques deux chapes à orfray d'or, telles quelles; une autre chape vermeille, qui a autrefoiz ésté gastée d'huile. — Item. Une tunique et damatique vermeilles à l'euure, de damas pour napes, telles quelles. — Item. Sept chapes, quatre grandes et trois petites, telles quelles, une estole, ung phanon vermeil de drap d'or figure, trois estoles et trois phanons de plusieurs sortes, telz quelz, et trois autres phanons telz quelz. — Item. Ung calice d'argent doré, un autre calice d'argent doré, et un autre calice d'estain. — Item. Le bon calice d'argent doré au quel a une ymaige du crucifix; tous lesdiz calices garniz de plataines à leur sorte. — Item. Le joyel d'argent à porter *Corpus Domini.* — Item. Un joyel en manière d'une coronne où il y a une espine de la saincte coronne de Nostre-Seigneur; ung autre joyel où il y a de la vraye croix et plusieurs autres reliques. — Item. Trois lampiers d'argent et quatre chandeliers de cuiure, cest assauoir : deux grans et deux petiz; la banière pour porter aux processions, qui a esté naguères faite neufue, et une grant croix et une paix, telles quelles. — Item. l'un d'iceulx commençant : *Beatus vir,* et finissant : *in gloria;* l'autre commençant aussi : *Beatus vir,* et finissant : *in sempiterna splendore amen.* — Item. Ung légendier neuf commençant : *Dominica prima in aduentu,* et finissant : *Tu autem Domine miserere nostri.* — Item. Ung psaultier férial commençant en menue lettre : *Domine labiæ mea aperies,* et finissant : *miserere nobis.* — Item. Ung aultre vieil psaultier férial commençant en menue lettre : *secondum Lucam,* et finissant la fin de : *Pange lingua in patria,*

amen. — Item. Ung petit vieil messel commençant au second feillet : *Collocaremur*, et finissant : *Vigilate.* — Item. Ung vieil ordinaire qui se commence en lettre vermeille : *Incipit ordo*, et finissant : *Sospes regreditur.* — Item. Ung autre bien vieil messel commençant au second feillet : *Persecrm dûm nûm* (*christum dominum nostrum*), et finissant : *Pravitatis seu hostilem.* — Item. Ung petit vieil processionnaire commençant : *Ecce dies veniunt*, et finissant : *Quius inter.*—Item. Ung manuel neuf commençant en lettre vermeille : *Benedictio aquæ*, et finissant : *Spiritus Sancti amen.* — Item. Un autre vieil manuel commençant en lettre vermeille : *Ad cathecumenum*, et finissant : *Et Spiritus Sancti amen.* — Item. Le livre où sont les leçons des mors et plusieurs autres suffrages, commençant en lettre vermeille, ou kalendrier : *Jannuarius*, et finissant : *Perducere dignetur.* — Item. Ung autre livret où ny a riens que le kalendrier, et deux autres où il n'y a que le service du Saint-Sacrement, et ung petit prosier telz quelz. — Item. Ung brévière de demi-temps, commençant après le kalendrier : *Beatus vir*, et ou commencement du pénultième feillet : *Memorie per totum annum.* — Item. Ung autre brevière de demi-temps, commençant : *Pro fidei*, et finissant : *Neuma* (1). — Item. Unze napes neufues, douze napes plaines telles quelles; deux napes ouurées, toutes napes d'autel et une nape ouurée a estomminger qui font vingt-six napes dont il y a deux napérons à mettre soubz les burettes. — Item. Dix touailles dont il y a une neufue et les autres telles quelles. — Item. Trois custodes à mettre autour du grant autel en karesme. — Item. Deux custodes raalées qui sont à présent au deuant du grant autel. — Item. Une chemise dont on cueuure le tabernacle. — Item. Deux surpelix telz quelz, et trois surpelix neufz. — Item. Une aulbe neufue et une nape neufue auecques deux amictz, et treize aulbes dont il y en a les huit garnies de paremens, les autres non, telles quelles. — Item. Une aulbe de Trève. — Item. Quinze amictz dont les huit sont garniz Huit corporaulx et trois estuiz à corporaulz. — Item. Onze autres corporaulx et une touaille de soye bien fine, à tenir la platine aux bons jours que Mahie, de Villemeneur, receueur de monseigneur le duc d'Orléans, a donné à ladite fabrice. — Item. Six burettes d'estain, ung encensoir, trois orfeaulx, deux petites clochettes. Lesquels bon calice, le joiel à *Corpus Domini*, ensemble le joiel à

(1) Il est à remarquer que tous ces livres étaient des manuscrits; l'inventaire où ils sont décrits est de 1454, et l'imprimerie n'a pénétré en France que vers 1459.

la coronne, sont mis en une arche toute propice à ce, dedans ung des grans cofres de ladite fabrice, avecques lesdites reliques a, et sous la garde dudit Guillaume Franc, ensemble lesdits biens et utenciles en la garde d'icellui Guillaume. Lequel Guillaume a promis en notre main, en rendre compte bon, juste et loial, et reliqua touteffoiz que mestier en sera, aux marregliers prochains leurs successeurs ou autres qu'il appartiendra, pour et ou nom de ladite fabrice. Et a ce se vindrent et furent présens par deuant nous, garde dudit scel dessus nommé, Jehanne, veufue de feu David Franc, mère dudit Guillaume, dame de soy usans de ses droitz, libertez et franchises; et Louys Toutbon, marchand chaussetier demeurans audit Braye; lesquels Louys et veufue, chascun d'eulx pour le tout, se constituent plèges et cautions principaulx et respondans des choses dessus dictes, pour et ou lieu dudit Guillaume Franc, et promisdrent iceulx Guillaume et sesditz plèges, chascun pour le tout, d'en rendre bon, juste et loial compte et reliqua, touteffois que mestier en sera ausditz marregliers qui sont à présent, et à leurs successeurs, ou aianz cause, et à tous autres qu'il appartiendra, pour et au nom de ladite fabrice, et tous sur l'obligation de leurs biens meubles et immeubles, présens et aduenir. — En tesmoins de ce nous auons mis à ces letres, le scel de ladite prévosté. — Ce fut fait et donné l'an et jour dessus dis.

Signé : D. Duqarrefour.

(*Le sceau manque.*)

NOTE SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE MONTEREAU,

PAR M. PAUL QUESVERS,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

L'étymologie, a dit M. Littré, est une science accessoire de l'histoire (1). On ne s'étonnera donc pas si avant de commencer des recherches plus intéressantes et plus importantes sur ma ville natale, j'essaie de déterminer exactement l'étymologie de son nom. Montereau vient-il de *Mons Regalis*, comme le prétendent quelques-uns, ou de *Monasteriolum*, comme le croient la plupart des étymologistes ?

Quelques personnes curieuses demanderont peut-être d'abord l'étymologie de l'ancien nom de Montereau : *Condate*. Une longue discussion sur ce sujet serait oiseuse; je me bornerai simplement à rapporter l'opinion de deux savants qui font autorité en pareille matière. Voici ce que dit d'Anville (2) : « la dénomination de » Condate à beaucoup de lieux dans la Gaule désigne la situation » dans le coin de terre que forme le confluent de deux rivières. » C'est aussi l'opinion d'Adrien de Valois : « Condate, rapporte- » t-il (3), est un ancien nom gaulois qui désigne un confluent. » Je dois ajouter que quelques savants pensent que Condate vient de *cuneus*, coin, triangle, encoignure. Quoi qu'il en soit, quantité de lieux en France s'appellent encore aujourd'hui Condé, Condat, Cosne, Cosnac, Cognac, etc.

Les partisans de l'étymologie *Mons Regalis* sont peu nombreux. C'est, je crois, Dom Morin qui, le premier, l'a mise en avant (4); mais sans citer aucune preuve à l'appui; Duchesne (5) penche aussi un peu pour cette étymologie très-hasardée. Les plus anciens documents qui parlent de la ville de Montereau, ne la désignent

(1) Hist. de la Langue Française, t. I, p. 25.
(2) Géographie ancienne, t. I, p. 73.
(3) Notitia provinciarum Galliæ, p. 153, col. 1.
(4) Hist. du Gâtinois, p. 537.
(5) Antiquité des villes, p. 355.

jamais sous le nom de *Mons Regalis :* « *Monasteriolum* au confluent de l'Yonne et de la Seine, » dit Geoffroy de Clairvaux (1) ; « *Monas-* » *teriolum* où l'Yonne se jette dans la Seine, » dit l'auteur du Livre des miracles de saint Bernard.

Par *monasteriolum*, selon Ducange (2), on désignait un petit monastère dépendant d'un plus grand. Il ne faudrait cependant pas conclure de là qu'un couvent ait dû nécessairement exister au confluent de l'Yonne et de la Seine, couvent qui aurait changé, de Condate en Monasteriolum, le nom de Montereau. « En effet, dit l'abbé Lebeuf, « plusieurs lieux ont reçu anciennement le nom » de *monasteriolum* quoique occasionné par une simple chapelle, » lorsque cette chapelle appartenoit à une communauté ecclésias- » tique ou avoit été bâtie par cette communauté ; car, en ce cas, on » l'appeloit *monasteriolum* pour la distinguer de celles que les par- » ticuliers faisoient construire (3). » Ce qu'il y a de certain, c'est que l'emplacement de l'ancienne Condate appartenait à l'église de Sens : « *Erat ex sancti Stephani beneficio*, » dit Clarius dans la Chronique de saint Pierre-le-Vif.

Le mot *monasteriolum* s'altéra peu à peu. Au commencement du XIIe siècle on le trouve déjà écrit *monsteriolum* (4) ; en 1176, dans une charte portant confirmation des droits du préchantre sur les écoles du diocèse de Sens, *musterolium* (5) ; en 1191, dans une transaction entre l'archevêque de Sens et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, *musteriolum* (6) ; en 1227, *monstrolium* (7) ; en 1236, *monsterolum ;* en 1254, *monsterolium ;* ailleurs, *monterolum ;* dans Guillaume-de-Nangis (8), *mosterolium ;* et enfin dans l'épitaphe de Pierre de Montereau, *musterolum*.

Je me résume : Si Montereau venait de *mons Regalis*, on trouverait des chartes désignant cette ville sous ce nom ; puis, lorsque cessa l'usage de la langue latine, les premiers chroniqueurs qui écrivirent en français se seraient servis du mot *mont Réal* (9), et non pas de *montereul, mons tereul, mons tereau, mons triau*. L'*s* qui

(1) De vita B. Bernardi Abbatis, lib. IV.
(2) Glossarium, t. IV, p. 48. Paris, Didot, 1845.
(3) Hist. du Diocèse de Paris, t. V, p. 59.
(4) L'abbé Duru, Bibliothèque historique de l'Yonne, t. II, p. 500.
(5—6) Quantin, Cartulaire de l'Yonne, t. II, p. 211, 432.
(7) Gallia Christiana, t. XII, p. 61.
(8) Gesta Ludovici Francorum regis, ejus nomine noni.
(9) Comme dans la vieille devise des comtes de Chastellux : Chastellux a Mont-Real.

se trouve constamment dans le mot Monstereau jusque même au XVIIe siècle, est une preuve irréfutable que le mot primitif était *monasteriolum*, et par contraction *monsteriolum*. Il est impossible que les auteurs du moyen-âge presque tous versés dans la langue latine, aient, pour traduire en français ce mot : *mons* (regalis), employé à la fois l'*s* du nominatif et le *t* du génitif.

Du Cange et l'abbé Lebeuf traduisent par Monstreuil le mot *Monasteriolum*. J'ajoute enfin que l épitaphe de l'épouse de Pierre de Montereau est ainsi conçue : Ici gist Annés femme jadis feu Pierre de Montereul (1). C'est surtout sur cette épitaphe que l'abbé Lebeuf s'est appuyé pour prétendre que le célèbre architecte était de Montreuil près Paris; l'assertion du savant Auxerrois, forcé de convenir du reste, que « *Monasteriolum* peut *quelquefois* signifier Montereau, » cette assertion, dis-je, tombe d'elle-même, puisqu'il est surabondamment prouvé d'une part : que Montreuil et Montereau ont une étymologie identique; d'autre part : qu'on trouve des textes désignant aussi notre ville sous le nom de Montereul (2).

Telle est mon opinion sur l'étymologie du mot Montereau; je l'exprime humblement, tout prêt à la rejeter, si on a des preuves certaines à m'opposer. L'étymologie est une science difficile ; il faut donc beaucoup de prudence en cette matière, car les étymologistes sont rarement d'accord, ce qui a fait spirituellement écrire à un savant moderne : « Si Dieu, comme on l'a dit, a voulu » livrer le monde aux disputes, il faut convenir que jamais cette » volonté ne s'est plus visiblement manifestée qu'à propos de la » science étymologique (3). »

(1) Hist. littéraire de la France, t. XIX, p. 69.

(2) Curiosités philologiques, p. 77.

(3) L'auteur de cet article aurait pu ajouter à ses recherches les noms latins des cinquante ou soixante *Montreuil* qui se trouvent en France, des *Montereau* autres que *Montereau-fault-Yonne*, des *Monteriou*, etc. — *Montreuil*, *Montereau*, *Monteriou*, *Monsteroux* (Isère), *Monstero*, *Monstera*, *Mastarole* (Hautes-Pyrénées) etc., dérivant tous, avec des formes diverses selon les pays, du latin *Monasteriolum*.

(*Note de la rédaction.*)

UNE FÊTE OFFICIELLE A MELUN,

SOUS LOUIS XV,

PAR M. G. LEROY,

Secrétaire et membre fondateur (**Section de Melun**).

Le traité de Vienne, qui mettait fin à la guerre entreprise par Louis XV contre les princes d'Allemagne, dans l'intérêt de son beau-père Stanislas Leckzinski, fut accueilli avec joie dans la France entière. La campagne dirigée avec succès par les maréchaux de Villars, de Coigny et de Broglie, avait été glorieuse; nos troupes revenaient victorieuses de la Guienne; Stanislas recevait, en échange de la Pologne, la Lorraine et le Barrois, qui, après sa mort, devaient faire retour à la France (1). Il n'en fallait pas davantage pour exciter l'enthousiasme du pays.

Depuis plusieurs années, il s'était trouvé trop peu d'occasions de célébrer le triomphe de nos armes, pour négliger de le faire en cette circonstance. Aussi, les gouverneurs des provinces furent-ils chargés de transmettre, à ce sujet, des ordres aux maires et autorités des bonnes villes du royaume. Le comte d'Évreux, gouverneur de l'Ile-de-France, dépêcha ses missives dans les localités les plus importantes de son gouvernement, au nombre desquelles se trouvait Melun (2). La cérémonie fut fixée au 12 juillet 1739. Ce sont moins les détails d'une fête qui n'eût rien d'extraordinaire, que les coutumes du temps, qu'il s'agit de rappeler ici :

A cette époque, Melun ne possédait pas d'hôtel-de-ville. Le pavillon, situé sur le bord de la Seine, à l'extrémité de la rue Neuve, dans lequel, depuis un temps immémorial, les affaires de

(1) Traité signé à Vienne en novembre 1738, auquel les rois d'Espagne, de Sardaigne et des Deux-Siciles adhérèrent l'année suivante.

(Lacretelle. Histoire de France pendant le XVIIIe siècle, t. II, p. 181.)

(2) Louis de Latour-d'Auvergne, comte d'Évreux et de Tancarville, colonel-général de la cavalerie, gouverneur et lieutenant-général pour le roi au gouvernement de l'Ile-de-France, gouverneur particulier des villes et châteaux de Soissons, Laon et Noyon. — Lettre par lui adressée aux maire et échevins de Melun, le 6 juin 1739.

(Archives municipales, série AA, 2.)

la cité s'étaient toujours réglées, n'était plus habitable; ce n'était qu'une ruine, qui rappelait les anciens droits de la commune. Les finances municipales n'avaient pas permis de le rétablir, ni même de le remplacer par un autre local, aussi modeste que possible. Les intérêts de la ville se discutaient au domicile du maire, dont les attributions étaient fort restreintes, depuis la consécration de la monarchie absolue. C'était là que ce magistrat, assisté de quatre échevins, présidait les assemblées des habitants. Cet fut là aussi le lieu de réunion du cortége qui devait proclamer le traité de Vienne dans la ville de Melun.

En 1739, l'office de maire de Melun, office qui se vendait et se transmettait à prix d'argent, appartenait à messire Simon-Étienne Poiret, conseiller du roi, quelque peu homme de robe, quelque peu homme d'épée (1). Il remplissait ses fonctions avec une dignité toute magistrale, et se montrait le zélé défenseur des prérogatives que le pouvoir royal lui avait laissées. Ce personnage, allié aux meilleures familles de la ville, aux Riotte de la Riotterie, aux Leconte, aux Guérin, aux Poncet, et qui jouissait de l'estime des nobles maisons de la province, des Brichanteau-Nangis et de seigneurs ayant rang à la cour, habitait dans la rue aux Oignons, un antique hôtel, de bonne apparence, contigu à l'hôtel des Cens. Sa demeure présentait un double caractère, mi-parti seigneurial, mi-parti bourgeois, et se montrait empreinte de la physionomie particulière aux édifices qui furent construits durant le XVIe siècle (2).

La rue de l'Hôtel-de-Ville ne fut pas toujours garnie de boutiques comme elle l'est aujourd'hui. Au temps où elle s'appelait rue aux Oignons, et plus anciennement encore rue Jehan Chatelain, on y voyait de vieux hôtels patrimoniaux, où logeaient les magistrats et les habitants de bonne lignée. A côté des portes cochères

(1) L'office de conseiller du roi, maire, ancien mi-triennal de la ville et communauté de Melun avait été rétabli par édit du mois de novembre 1733. Il se payait 10,000 livres; 300 livres de rente y étaient attachées. M. Poiret en avait été pourvu le 30 juin 1730; il s'en démit le 18 avril 1751 sous la réserve de ses droits honorifiques.

(2) Le 29 avril 1737, M. Poiret avait épousé Élisabeth Lecomte, fille d'un conseiller au parlement de Dijon, et petite-fille de François Riotte, écuyer, sieur de la Riotterie, grand bailli de Melun et Moret, ancien gouverneur du château de Melun. Un enfant de ce mariage eut pour parrain haut et puissant seigneur messire Louis marquis de Brichanteau, chevalier, seigneur de Gurcy, Chalautre, etc. — L'hôtel occupé par le sieur Poiret lui avait été donné par le sieur de la Riotterie, à l'occasion de son mariage, en avril 1737.

cintrées, dont les heurtoirs étaient habilement ciselés, se trouvaient les montoirs qui aidaient à se mettre en selle, et sur lesquels les mendiants s'accroupissaient en attendant les charités du maître du logis (1). Ce n'était pas que ces demeures fussent précisément gaies et claires. Leurs grès noirâtres, leurs grandes fenêtres, divisées par une croix de pierre, rappelaient le temps de Henri IV, et même l'époque d'un autre roi populaire, Louis XII, à l'enterrement duquel le peuple entier pleura. Mais elles avaient un caractère de respect qu'on chercherait vainement sur les habitations modernes. On sentait que les générations naissaient et mouraient dans ces murs, dont elles se transmettaient religieusement la propriété. L'hôtel du maire perpétuel de la ville de Melun rentrait dans cette catégorie.

Le douzième jour de juillet en l'an de grâce 1739, cette demeure présentait une singulière animation. Les échevins, Étienne-Vincent Maillet, Guillaume Sallé et Jean-Louis Colleau, avocats ou marchands, s'y étaient rendus, en compagnie des officiers et des sergents de la milice bourgeoise, pour former, dans la fête du jour, le cortége du premier magistrat de la cité ; les miliciens remplissaient la cour (2). Au dehors, une foule nombreuse se pressait, joyeuse et enthousiaste, faisant retentir l'air de ses acclamations. Midi sonnait aux horloges de la ville, lorsque le cortége se mit

(1) Les mendiants étaient si nombreux à Melun, qu'en 1725 on dût nommer deux gardes pour s'opposer à leurs déprédations.

(Archives municipales, registres, série BB.)

(2) Les échevins de Melun étaient au nombre de quatre; ils étaient élus pour trois ans par des habitants choisis dans chaque paroisse.

L'institution des compagnies bourgeoises de Melun remontait au XVIIe siècle. Elles comprenaient six compagnies composées d'un officier, de quatre enseignes ou sergents et d'un nombre illimité de bourgeois. En 1739, elles étaient commandées comme suit :

1re compagnie Jacques Canet, huissier.
2e — Louis Brandin, marchand mercier.
3e — Augustin Pineau, maître chirurgien.
4e — Antoine Gittard, marchand.
5e — Pierre-Paul Collin, marchand.
6e — Pierre-Jacques Leroy, échevin et marchand.

Les compagnies bourgeoises de Melun avaient le pas sur la compagnie d'arquebusiers, en vertu de lettres du gouvernement de l'Ile-de-France, datées du 11 mars 1723. Pour se soustraire à ce qu'ils regardaient comme contraire à leurs droits, les arquebusiers refusèrent désormais de figurer dans les cérémonies publiques. Ils élevaient la prétention de marcher en tête de la milice bourgeoise et à la distance de six pas. (Registres de l'hôtel-de-ville de Melun, 1724 à 1743.)

en marche. Il présentait, en cet instant, une gravité et un ordre que troublèrent, plus tard, la foule des curieux et le peu de largeur des rues.

En tête, s'avançaient, à cheval, les officiers de la milice, marchant deux à deux, l'épée à la main. Deux tambours, seuls instruments dont on disposât, précédaient les vingt-quatre sergents de la garde urbaine, qui venaient à pied, également deux à deux, portant les enseignes de leurs compagnies. Les édiles et le sieur Beaunier, leur greffier, tous à cheval, arrivaient ensuite; deux hallebardiers, sorte de valets de ville, revêtus d'une casaque aux armes municipales, éclairaient leur marche. Ce fut dans cet ordre que le cortége quitta le logis du maire, longea la rue aux Oignons, prit la Grande-Rue par le coin des Petites-Halles, et arriva devant le Châtelet, qui s'élevait à l'entrée du Pont-aux-Fruits. Là se trouvaient les officiers du bailliage civil et criminel, accompagnés de deux sergents de police, l'épée à la main, et de deux audienciers en robes; tous étaient à cheval. Ils se placèrent à droite des officiers municipaux, de manière à marcher trois de front : deux magistrats du présidial et un officier de ville. Chacun s'efforçait de conserver son rang, car la question de préséance était une grosse affaire. Nul n'aurait cédé le pas au voisin, peu disposé à le céder lui-même. A la suite de cette partie du cortége, s'avançaient les six compagnies de milice bourgeoise, dont il n'était pas, non plus, toujours facile de régler la marche. De même que les ordres religieux dans les processions, la droite leur appartenait alternativement, dans les revues et parades où elles figuraient. Enfin, une compagnie volontaire de jeunes garçons, à cheval, complétait l'escorte (1).

Les costumes et les uniformes ne brillaient guère. Qu'on se figure, en effet, une cavalcade de magistrats en robes noires, rouges et brunes, en longues perruques aux boucles échevelées, en bonnets carrés ou en tricornes (2), dans laquelle tranchaient seulement les habits bleus des officiers de milice, les casaques

(1) Tous les détails relatifs à cette cérémonie sont tirés du procès-verbal qui en a été dressé par le maire et les échevins.

(Registre destiné à écrire les jugements, ordonnances et délibérations de l'hôtel-de-ville de Melun, commencé le 18 janvier 1724, terminé le 7 décembre 1743, folio 87 et suivants. — Archives municipales, série AA.)

(2) Les conseillers au présidial portaient la simarre de soie noire et le chapeau fourré; les officiers de ville avaient la robe mi-parti rouge et brune. (Voir l'histoire du costume en France, les portraits du temps, etc.)

armoriées des hallebardiers, et les pourpoints gris de fer des miliciens. Mais, tel qu'il était, le cortége avait un aspect assez original pour satisfaire la curiosité. Ajoutons que la gravité des dignes personnages qui le composaient, souvent compromise par les incartades de montures rétives ou affolées, offrait aussi un côté piquant, qui excitait l'attention de la foule. Dans certaines rues, il était impos ible que trois personnes à cheval passassent de front; alors la question de préséance revenait sérieuse et grosse d'orages, toujours flanquée de complications nouvelles. Il n'était pas sans exemple, que, faute de vouloir céder, les personnages s'éclaboussassent dans le ruisseau (1).

Chacun se trouvant à peu près satisfait du rang qu'il occupait, il ne resta plus qu'à faire les proclamations prescrites par le comte d'Évreux. L'ordre en avait été déterminé en maintes circonstances, et aucune discussion n'était à redouter; cependant, il n'en fut pas tout à fait ainsi. La première proclamation eût lieu dans la cour du château royal, au-devant de la principale porte, à l'endroit même où les vassaux, un genou en terre, sans épée ni éperons, rendaient foi et hommage au roi (2.) Le cortége rectifia ses rangs, chacun se fit grave, les tambours battirent un ban, et, de sa plus belle voix, le greffier de l'hôtel-de-ville donna lecture du traité de paix conclu à Vienne, entre Sa Majesté le roi de France, et Sa Majesté l'empereur, les électeurs, les princes et États de l'Empire. Les cris prolongés de *vive le roi!* proférés par tous les assistants, suivirent la publication. Ce dût être un spectacle étrange que cette ovation dans l'enceinte délabrée du vieux manoir des premiers Capétiens. Ces remparts, ces tours, ces grands logis en ruines durent croire un instant que leurs jours de splendeur étaient revenus, et que, de nouveau, allait apparaître le roi de France, au milieu de ses fiers barons, tous bardés de fer, et de ses gardes fidèles, qui lançaient, avec tant d'adresse, les traits les plus meurtriers. Rêve de courte durée! Tout retomba dans le silence, et, au lieu d'une troupe de vaillants guerriers, solidement campés sur leurs chevaux de bataille, il ne défila

(1) Jusqu'au règlement définitif des droits de préséance, cette question souleva de fréquentes difficultés entre les officiers de ville et ceux du présidial. Ces derniers refusèrent de figurer dans les processions, ne voulant pas souffrir *le croisé dans les défilés*. Les anciens registres municipaux contiennent de nombreuses preuves de ces faits. On peut voir notamment un procès-verbal en date du 15 août 1723.

(2) Article 24 de la coutume de Melun.

qu'un pacifique cortége de gens en robes, chancelants sur leurs mules, et incapables de tenir une épée. Une milice citoyenne, qui n'avait de guerrier que le costume, remplaçait les hommes d'armes. Le temps avait marché.

Une semblable publication se fit sous la voûte du Châtelet. La troisième devait se faire à l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire, à défaut d'édifice spécial, devant la porte du maire. Mais les officiers du bailliage s'y opposèrent, prétendant que la demeure de ce magistrat ne pouvait y suppléer. Il s'éleva une discussion animée, dans laquelle bon nombre d'auteurs, compétents sur la matière, furent cités et mis en cause. L'édilité basait ses droits sur certain édit de 1706, portant qu'à défaut d'hôtel-de-ville les assemblées d'habitants se tiendraient chez le maire. Les conseillers du présidial résistèrent et ne voulurent rien concéder. Malgré ses protestations, le maire dût se passer de l'honneur qu'il revendiquait. Le conflit évité, sauf à y revenir et à le vider plus tard, le cortége poursuivit ses pérégrinations dans les rues de Melun. Les proclamations se firent successivement à la porte Saint-Jehan; au coin des Petites-Halles ou coin Musard; sur le Marché-au-Blé, au pied de la Croix-de-Fer sur laquelle se fixaient les regards mourants des criminels qu'on pendait en cet endroit; à la place de la Pointe, si exiguë que les autorités purent à peine s'y installer; au carrefour des Quatre-Vents, dans la paroisse Saint-Étienne, et enfin au carrefour du Chêne-Vert, dans la paroisse Saint-Ambroise (1).

(1) La ville de Melun conservait encore l'aspect qu'elle avait au moyen-âge. Les rues étaient étroites et sinueuses; les maisons en pans de bois, avec façades historiées, étages en encorbellement et enseignes se balançant au vent, s'y pressaient de toutes parts. Des puits publics, des croix à la ferronnerie artistement travaillées, des vestiges de pilori, des chaires en pierre, où se rendait la justice *, se rencontraient dans les carrefours et dans les principales rues. On y trouvait cinq paroisses, une collégiale, une abbaye de bénédictins, trois couvents d'hommes, deux couvents de femmes et deux hôtels-Dieu. L'enceinte des fortifications, avec ses tours, ses éperons et ses fortins, était à peu près intacte, malgré la défaut absolu d'entretien où elle était depuis une cinquantaine d'années. Le château, dans lequel Louis XIV n'avait pu se loger, possédait encore l'apparence de force et de grandeur inhérente aux édifices du système féodal. L'île Saint-Étienne, siége de la seigneurie des anciens vicomtes de Melun, montrait les restes de ses remparts; les vestiges de la porte Coquerée, à l'entrée du Pont-aux-Fruits; le pavillon de la vicomté, à l'entrée du Pont-aux-Moulins; l'hôtel seigneurial, qui seul a survécu, avec ses fenêtres sculptées du temps de Louis XII; les ruines d'une ancienne chapelle élevée, non loin

* Une de ces chaires qui, au commencement du siècle actuel, était encore debout dans le quartier Saint-Étienne, proche la Vicomté, portait le nom de Fauteuil du Diable. Lorsque la nuit était venue, les vieilles femmes et les enfants s'en éloignaient avec terreur.

A l'encoignure de la rue de Samois, la compagnie du jeu royal de l'arquebuse s'était rangée en bataille, son drapeau fleurdelisé au centre et son officier en tête. Conservatrice zélée des prérogatives que les rois lui avaient accordées et que les habitants de Melun lui avaient reconnues, elle n'avait pas cru devoir se joindre au cortége, comme l'édilité lui en avait manifesté le désir. Elle se contenta de se placer sur le passage, pour témoigner de sa participation aux démonstrations publiques. Sa conduite excita les réclamations des compagnies de milice, qui ne voyaient pas sans envie les droits dont elle jouissait (1).

De retour sous l'arcade du Châtelet, les conseillers du présidial se détachèrent de l'escorte, qui continua sa marche jusqu'à l'hôtel du maire.

Ce n'était qu'une partie de la cérémonie. A l'issue des vêpres, les autorités municipales et la milice bourgeoise en armes, s'assemblèrent de nouveau pour se rendre à Notre-Dame, où devait être chanté un *Te Deum* en actions de grâces. Les magistrats du bailliage et ceux de l'élection s'y trouvaient déjà réunis. Si, pour

de Notre-Dame, par la piété des membres de la noble maison de Melun, qui vivaient sous Philippe-Auguste, ruines que le populaire tenait pour les restes du templ d'Isis; ses églises et ses maisons canoniales, etc.

La transformation se fit à partir du milieu du XVIIe siècle : les vieux édifices et les vieilles rues disparaissent; les maisons, à la fière tournure, furent démolies; les fortifications tombèrent, et la ville se reconstruit plus grande, plus salubre et plus coquette.

(1) La compagnie des arquebusiers datait de 1506, époque à laquelle Louis XII permit aux habitants de la ville de tirer de la *haquebute*, pour abattre le *papegault*. Il accorda certains priviléges à ceux qui se livreraient à cet exercice, notamment au roi de l'arquebuse, c'est-à-dire à l'adroit tireur qui avait atteint l'oiseau, dans une joute solennelle, renouvelée chaque année. Charles IX, en 1571 ; Henri III, en 1576; Henri IV, en 1596; Louis XIII, en 1604; et Louis XV en mai 1724, confirmèrent et accrurent tous ces priviléges. Le 8 juillet 1576, les habitants de Melun, par acte passé devant Violet, notaire royal au Châtelet de cette ville (étude Pujol), avaient consenti à ce que les prérogatives des arquebusiers reçussent leur exécution. Le dicton de la compagnie était *les anguilles*. Uniforme : habit écarlate, parements, revers et collet vert de Saxe, boutonnières brodées en or, boutons estampés, veste et culotte blanches, bas blancs, chapeau noir. En septembre 1778, les arquebusiers de Melun concoururent au prix provincial de l'arquebuse royale de France, rendu par la compagnie de la ville de Meaux; les détails de cette fête sont consignés dans un in-douze devenu rarissime. Mon excellent ami et confrère, M. Th. Lhuillier, en possède un exemplaire. En 1790, la compagnie de l'arquebuse de Melun fut dissoute et ses membres furent incorporés dans la garde nationale. L'étendart sous lequel elle marchait depuis sa création, fut déposé dans le chœur de l'église Saint-Aspais et brûlé en 1792.

l'occupation des stalles et des fauteuils du chœur, la préséance offrit quelques difficultés, elle fut, du moins, une fois admise, plus facile à observer, que sur des haquenées, dans les rues étroites de Melun. Le procès-verbal qui relate ces détails, laisse croire que tout se passa régulièrement. Les drapeaux de la milice furent disposés derrière le grand autel, que gardaient des soldats, le fusil sur l'épaule. Les miliciens formèrent la haie dans la nef, et ceux qui n'y purent trouver place se rangèrent sur le Parvis. La foule remplissait les doubles bas-côtés. Après le *Te Deum*, chanté par les chanoines de la collégiale, auxquels le clergé des cinq paroisses de la ville s'était joint, les conseillers et les édiles sortirent, en observant le même ordre qu'au matin. Ils se séparèrent sous le Châtelet, où les officiers du présidial demeurèrent, pour échanger leurs robes contre leurs habits de ville, de couleur écarlate. On les vit ensuite parcourir les rues, appuyés sur leurs cannes à pommes d'or, salués de tous, chapeau bas, et saluant chacun (1).

Quant au maire et aux échevins, ils se rendirent sur la place Saint-Jean, dont la création était toute récente. Le feu de joie qu'on y avait préparé devait compléter les réjouissances publiques (2). Des fagots, supportant un jeune arbre orné de fleurs, de banderolles et de rubans, composaient le bûcher (3). Une foule compacte l'entourait, attendant avec impatience l'accomplissement d'un usage qui lui était familier et qui lui présentait toujours de nouveaux charmes. Après que la milice eût fait rétrograder les curieux, la cérémonie commença, avec la pompe et la gravité que comportait la circonstance. Le maire et les échevins firent trois fois le tour du foyer, en criant *vive le roi!* Les tambours battirent, les officiers brandirent leurs épées, et les étendarts s'inclinèrent. Le maire, usant du droit que lui conférait son édit de création, reçut une torche allumée des mains d'un hallebardier, et

(1) Voir les portraits du temps. — Les grands seigneurs portaient les habits dorés de galons, de broderies, de paillettes; les magistrats revêtaient les habits écarlates, les habits de soie; les bourgeois et les marchands se contentaient d'habits noirs, d'habits à capuce, etc.

(2) Dans l'origine, les feux de joie avaient lieu dans la rue Neuve, devant l'hôtel-de-ville ou parloir aux bourgeois. Le gouvernement de la ville briguait avec le maire l'honneur de les allumer. La dernière cérémonie de ce genre se fit à cet endroit le 17 janvier 1734, à l'occasion du succès des armes du roi en Italie.

(Registres municipaux.)

(3) Notes et comptes à l'appui des dépenses faites par les officiers municipaux pour réjouissances publiques. (Archives municipales, série CC.)

mit le feu aux fagots. La flamme s'éleva vive et pétillante, un nuage de fumée entoura l'arbre pavoisé, dont les banderolles se mirent à flotter. Il se fit un grand mouvement dans la foule, qui poussa des cris d'allégresse : un spectacle aussi modeste suffisait alors à ses joies. Le maire, s'avançant vers le premier échevin, le salua avec beaucoup de dignité et lui présenta sa torche, avec laquelle celui-ci alluma le feu d'un autre côté (1). Alors, les magistrats municipaux et leur escorte se retirèrent, laissant au peuple la libre disposition du feu du roi. La tradition rapporte qu'il y jeta quelques chats vivants; mais la relation de la fête se taisant à ce sujet, on ne peut accorder créance à ce fait (2). Après que tout fut consumée, les urieux se dispersèrent. Il ne resta que de vieilles femmes, qui s'emparèrent furtivement des charbons éteints, comme elles faisaient au feu de la Saint-Jean. C'était, prétendaient-elles, un préservatif des atteintes de la foudre et un remède efficace pour un grand nombre de maux (3).

La soirée se termina au milieu de la joie générale, et à la grande satisfaction des officiers municipaux, qui mandèrent à monseigneur le comte d'Évreux que ses ordres avaient été exécutés de point en point.

(1) Nous rappelons que tous les détails consignés ici sont tirés du procès-verbal inscrit sur les registres de l'hôtel-de-ville.

(2) Ces scènes se produisaient en différentes localités, notamment à Paris ; Melun n'en dût pas être exempt.

(3) Le souvenir de cette superstition se conserve encore dans la contrée.

LE MENHIR DE SAINT-BRICE

PRÈS PROVINS,

PAR M. VICTOR PLESSIER,

Membre fondateur (**Section de Coulommiers**).

Je crois que la réunion générale de la Société à Provins est l'occasion la plus favorable dont je puisse profiter, pour l'entretenir d'une pierre monumentale qui se trouve à Saint-Brice, dans le voisinage de cette ville. Cette pierre n'a pas l'aspect imposant des ruines du vieux château; elle ne s'élève pas majestueusement vers le ciel comme le dôme de Saint-Quiriace; mais elle se recommande à l'attention par sa haute antiquité, car son érection se rattache à nos origines nationales. Elle a le cachet de simplicité des monuments de nos premiers pères. Non travaillée, à peine dégrossie, choisie parmi les roches de la localité, elle est posée verticalement sur l'un de ses bouts. Et cependant en considérant sa hauteur, son volume et son poids, on se demande par quel procédé il fut possible de la lever, en des temps où l'industrie humaine était encore dans l'enfance!

Je la vis pour la première fois le 14 avril 1864. Sollicité par les premiers rayons du soleil et par la douce verdure printanière, j'avais franchi les murs d'enceinte de Provins et m'étais engagé dans le riant vallon qui s'ouvre sur la rive droite de la Voulzie et s'élève au nord vers le plateau. Les deux coteaux ne tardent pas à se réunir en enveloppant le village de Saint-Brice. J'avais à peine dépassé l'église que j'aperçus au milieu d'une parcelle de terre nouvellement déboisée, cette pierre dont le caractère monumental me fut révélé soudain par sa verticalité. Sa largeur est de 2 mètres 30; son épaisseur de 0 mètre 60 et sa hauteur actuelle, au-dessus de la terre, n'excède pas 1 mètre 70. Posée debout, dans un aplomb parfait, elle se distingue des autres pierres de la contrée dont les stratifications, dans leur situation naturelle, sont horizontales. Là est le signe indubitable de l'action humaine.

Mon premier soin fut de me renseigner auprès des habitants de Saint-Brice sur la tradition qui pouvait se rattacher à l'érection

de ce menhir. J'appris que dans le voisinage du monolythe, est une source abondante qui a la réputation de posséder des vertus merveilleuses. Le pays lui dut son premier nom : *Fontenay*. On désignait ainsi la fontaine par excellence ! Plus tard, la commune s'appela Fontenay-Saint-Brice ; elle emprunta cette nouvelle dénomination au catholicisme. Puis, le nom dû à la source a disparu et celui du saint est maintenant le seul en usage. Ce ne sont pas là, Messieurs, des faits imaginés à plaisir pour expliquer l'origine de la pierre. Le docteur Pascal, qui ne soupçonnait pas l'existence du menhir, mentionne, dans l'histoire du département de Seine-et-Marne, à propos de Fontenay-Saint-Brice, que la superstition accorde aux eaux de cette source la propriété, entre autres, de délier la langue des enfants, et il remarque a ec raison que cette croyance vient de nos ancêtres.

Le culte de nos premiers pères, véritable panthéisme, consistait à adorer les phénomènes de la nature et spécialement les sources. Aussi la pierre de Saint-Brice m'apparaît comme le témoignage authentique de la prise de possession ou de la consécration de la fontaine.

La Société d'Archéologie de Seine-et-Marne n'existait pas, lorsque le hasard me fit découvrir ce menhir. Je m'empressai de le signaler à la curiosité publique et à l'examen des antiquaires par une note dans la *Feuille de Provins* qui, depuis cinquante ans, recueille précieusement tous les documents intéressant l'histoire de la ville et de l'arrondissement. Mon opinion a soulevé un doute et une dénégation.

Les objections ont été tirées de la nature de la pierre, de sa forme et de son orientation. On a prétendu que le vrai menhir est toujours en granit; que, comme la pyramide, il s'amincit de bas en haut et que son orientation présente ses larges faces au midi et au nord, et ses petits côtés à l'ouest et à l'est.

Pour apprécier la valeur de ces arguments, non-seulement j'ai consulté divers ouvrages jouissant d'une légitime autorité, notamment les travaux de la Société des Antiquaires, mais aussi je me suis adressé à M. A. Carro, auteur d'un mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques et antéceltiques, honoré d'une mention par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1862. Voici sommairement les renseignements que je dois au savoir et à l'obligeance de mon honorable confrère.

L'érection d'une pierre généralement longue, plantée verticalement, est un des premiers moyens employés par les hommes, ou

sauvages, ou voisins de l'état sauvage, pour noter un lieu, une sépulture, une limite, pour conserver le souvenir d'un fait, d'une promesse, d'un combat, et encore pour honorer la divinité.

Le voisinage des fontaines naturelles dut être, surtout et d'abord, recherché. Aussi ont-elles été, dans les temps les plus anciens, les objets d'une vénération superstitieuse qui a survécu aux siècles et que nous retrouvons dans les campagnes.

Vouloir que les monuments primitifs soient partout en granit parce qu'ils sont de granit en Bretagne, c'est conclure de la partie au tout. D'ailleurs l'observation apprend le contraire. Ainsi : les monuments de Saumur sont en grès; le menhir de Neauphlette, près de Mantes, est en calcaire siliceux, etc. Dans notre département, le dolmen de Rumont est en grès. Les trois menhirs de la vallée de l'Orvanne, près de Moret, ne sont pas en granit. Au bord du curieux hypogée de l'âge de pierre, fouillé en 1842, près de Crécy, une pierre longue de 4 mètres 20, couchée alors, mais paraissant avoir été debout pour en former le signe distinctif ou honorifique, est, ainsi que le bloc de pierre recouvrant l'hypogée, de calcaire fortement siliceux.

M. de Longuemar, archéologue éminent, dit que dans le Poiton les dolmens et les menhirs appartiennent aux gisements au milieu desquels ils sont érigés : *granitique*, *calcaire*, *dolmitique*, *brèches siliceuses*, *grès ferrugineux*. Il ajoute : les matériaux de nos monuments primitifs ont donc été employés à la place même où la nature les avait offerts.

On ne connaît que quatre exemples de translation : à Belle-Ile, à l'île Hœdic, sa voisine, à Gavr'innis et à Champdolent près Dol.

Ainsi tombe l'argument tiré de la nature de la pierre pour méconnaître le caractère du menhir de Saint-Brice. Quant à la diminution de grosseur de la base au sommet, et à l'orientation, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, les menhirs étant des pierres non taillées, sans nulle régularité dans leurs surfaces.

En résumé, la verticalité des stratifications, à laquelle se réunit le plus souvent la longueur des pierres, est le signe distinctif des menhirs. Ces conditions caractéristiques se trouvent manifestes dans la pierre de Saint-Brice.

Mais pendant que s'agitaient les débats que j'ai cru devoir rappeler, M. Hemot, le propriétaire du champ où se trouvait le menhir, eut l'heureuse idée de faire une fouille, encore ouverte, dont les résultats me paraissent de nature à porter la conviction dans tous les esprits. Je ne saurais mieux comparer cette fouille,

opérée avec une grande intelligence, qu'à un puits creusé le long de l'une des faces de la pierre. Elle s'arrête à 2 mètres 50 de profondeur, où apparaissent des pierres posées horizontalement, qui sont les calles dont on a fait usage pour l'érection du menhir. Quoique l'on ignore encore jusqu'où s'abaisse le pied du monument, la pierre est maintenant découverte sur une élévation de 4 mètres 20, elle cube 6 mètres 279 et pèse 24,000 kilogrammes sans tenir compte de la partie encore cachée.

Un autre fait intéressant ressort de la fouille, en ce qu'il fournit la preuve irréfutable de la haute antiquité de la plantation du menhir. La pierre se montre dans un terrain qui s'est élevé graduellement par les alluvions dues aux eaux pluviales dégradant les coteaux du voisinage. Or, sur les parois intérieures de la fouille, on retrouve intactes, dans leurs dispositions naturelles, toutes les stratifications qui, en se superposant comme les feuillets d'un livre, ont, dans une longue suite de siècles, réduit la hauteur apparente du monument de 4 mètres 20 à 1 mètre 70. Il existe bien des roches siliceuses de la même nature que le menhir dans le voisinage de Saint-Brice, mais on n'en aperçoit aucune autre dans la zone d'alluvion où il est placé.

Le propriétaire du terrain n'a pas voulu soulever les calles en l'absence d'antiquaires compétents et expérimentés.

Je termine, Messieurs, en vous exprimant le désir de voir la Société s'intéresser à la conservation d'un monument de la plus haute antiquité et fort rare dans nos contrées. Ne serait-il pas possible de le déchausser de toutes parts pour lui restituer ses conditions primitives? Votre intervention, Messieurs, serait accueillie avec reconnaissance par la commune de Saint-Brice.

NOTICE SUR UN AUTOGRAPHE

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL,

Concernant la fondation d'une Confrérie de Charité à Brie-Comte-Robert,

PAR M. CAMILLE BERNARDIN,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Dans les nombreux documents recueillis par moi pour des recherches historiques faites pendant cinq années, sur Brie-Comte-Robert et ses mouvances féodales, tant en fiefs qu'en arrière-fiefs, j'ai eu le bonheur de trouver chez un de mes amis, un autographe authentique de saint Vincent-de-Paul, concernant une confrérie de charité établie à Brie par les soins de cet homme vénéré.

Je n'entreprendrai pas ici de rechercher quels furent les premiers établissements de charité de Brie-Comte-Robert; très-certainement je pourrais en indiquer de nombreux dans les fondations faites par l'église Notre-Dame de Paris, puis dans l'Hôtel-Dieu de Brie créé par Robert II, et dans d'autres institutions telles que les Minimes, les Carmes, les Filles de la Croix, établis successivement dans cette petite ville, qui a joué un si grand rôle sous l'empire du système féodal.

J'arriverai donc de suite à dire qu'au commencement du XVIIe siècle, l'Hôtel-Dieu de Brie-Comte-Robert, ruiné par les guerres et, il faut le dire, par sa mauvaise administration intérieure, ne pouvait plus, en raison de son peu de ressources, soulager les pauvres de la ville ni les pèlerins qui avaient droit au gîte. Ce qui faisait dire alors que ni Dieu ni les pauvres n'étaient servis dans cette maison de Dieu.

Un tel état de choses ne pouvait subsister longtemps. Cette noble maxime inscrite autrefois, en lettres gothiques capitales, sur la principale porte de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Brie,

A l'Hôtel-Dieu, pour les pauvres, tout vient de Dieu,

fut bientôt remise en vigueur par un homme pieux et charitable qui avait la mission toute divine de soulager les malheureux.

Cet homme était Vincent-de-Paul, prêtre de la congrégation de la mission, qui sur sa demande avait reçu, le 10 avril 1628, de Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, la permission d'établir des confréries de charité dans toutes les localités où cela serait utile, et d'accorder à cet effet telles indulgences qu'il jugerait à propos.

Saint Vincent-de-Paul, en vertu de ces pouvoirs, reconnaissant qu'une confrérie était devenue très-nécessaire à Brie, envoya en cette ville le 23 avril 1631, ne pouvant s'y rendre en personne, son compagnon Pierre Berger, prêtre de la mission, conseiller du roi en sa cour de parlement et chanoine de l'église Notre-Dame de Paris.

Le même jour, en présence du peuple assemblé dans l'église paroissiale Saint-Etienne de Brie-Comte-Robert, Pierre Berger, assisté de messire Lejay, prêtre-docteur en théologie, curé de Brie, et en présence de Pierre Pasquier, écuyer, sieur de Franclieu, bailli de Brie, de Jacques Delaunay, conseiller, procureur du roi en cette ville, et d'un grand nombre de bourgeois, établit une confrérie de charité en cette même église, dans la chapelle du saint nom de Jésus, pour assister les pauvres malades, suivant un règlement discuté et arrêté dans cette réunion.

Le règlement adopté nous dit que cette confrérie, composée de femmes et filles, est instituée pour honorer notre seigneur Jésus-Christ, son patron, et sa sainte Mère, et pour assister corporellement et spirituellement les pauvres malades de la paroisse. Après la rédaction complète de tous les détails de ce règlement dans lesquels je n'entrerai pas, on procéda à la nomination de la supérieure de la confrérie, qui fut mademoiselle Louise de la Gerre, veuve de Nicolas Tartereau, écuyer, sieur du Tremblay. La trésorière fut mademoiselle Marie Portas, femme du sieur de Franclieu; la garde-meuble, mademoiselle Marie Cordelle, femme de Charles Emières, sergent à Brie, et les fonctions de procureur de la confrérie furent confiées à Me Claude Digues, procureur au bailliage de Brie. Enfin, la liste des cinquante dames reçues dans la confrérie fut dressée en terminant.

Quelques mois après cet établissement, saint Vincent-de-Paul envoya à Brie son compagnon Jean de La Salle, prêtre de la mission, pour faire une petite annexe de sept articles au règlement primitif de la confrérie.

La confrérie de charité de Brie-Comte-Robert reçut bientôt après la visite de son véritable fondateur. En effet, saint Vincent-

de-Paul vint à Brie le 26 avril 1633; ce jour-là les dames de la confrérie se réunirent dans la maison de madame Tartereau, supérieure. Dans cette réunion, présidée par saint Vincent-de-Paul et à laquelle assistait messire Lejay, curé de Brie, saint Vincent-de-Paul prit la plume, écrivit et signa différentes annotations et modifications qu'il fit au règlement de la confrérie de charité. Saint Vincent-de-Paul a donc ainsi rendu définitive la constitution de cette confrérie, ainsi que l'on peut s'en convaincre par le manuscrit authentique que je suis heureux de pouvoir communiquer.

Maintenant je vais essayer de tracer en quelques mots l'histoire de cette utile institution jusqu'à sa fin, c'est-à-dire jusqu'à sa suppression, arrivée à l'époque de la Révolution française.

La première année de l'existence de la confrérie fut troublée par une horrible contagion qui frappa cruellement les habitants de Brie. Les dames de charité furent entravées dans leur pieuse mission et ne firent pas leurs quêtes depuis le mois de septembre 1631 jusqu'au mois de mars 1632, à cause de la maladie contagieuse qui faisait beaucoup de ravages, ainsi que le constatent du reste les registres de décès de la ville de Brie.

Le fléau passé, la confrérie commença à orner et décorer la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus qui lui était réservée; parmi les ornements figuraient de superbes tapisseries de Beauvais.

Ce ne fût guère qu'à cette époque que l'on commença aussi à visiter les malades, qui étaient confiés aux soins de M. Comodian, médecin. Cet homme charitable reçut de la confrérie, comme présent, une superbe écuelle d'argent en raison de ses soins assidus et désintéressés.

Les ressources de la confrérie nous sont connues par les comptes rendus par la trésorière le 3 juillet 1633. Les dépenses se sont montées à 425 livres 11 sols et 9 deniers, la recette s'était élevée à 886 livres 13 sols et 6 deniers; le résultat était donc un boni dont les pauvres devaient profiter.

Les dons et legs pieux abondaient tous les jours, et par une sage administration la confrérie augmentait ses revenus, ce qui lui permettait de venir plus amplement au secours des malades. Vers 1636 la confrérie loua une maison pour recevoir et soigner les pauvres. Cette maison était probablement celle que l'on appelait vulgairement la maison aux malades et qui était située rue des Fontaines.

La confrérie devint bientôt aussi propriétaire de rentes qu'elle

tenait de la charité des habitants de la ville. En 1661 le procureur de la confrérie lui légua un demi muid de vin à prendre sur les vignes qui lui appartiendraient au jour de son décès.

Si l'Hôtel-Dieu n'existait plus pour ainsi dire que de nom, la confrérie était devenue riche, et tellement riche que sa caisse fut l'objet de la convoitise des malfaiteurs. Dans la nuit du vendredi au samedi 27 juin 1665, des voleurs s'introduisirent dans le logement de madame Anne Desloges, trésorière, femme d'un nommé Langlois, marchand à Brie; ils forcèrent le coffre de la confrérie et dérobèrent une somme de 350 livres qu'on ne put ressaisir malgré les actives recherches faites alors par le bailli de la ville.

Cette perte fut bien vite reparée, car en 1673, et même avant, des dépenses assez fortes furent faites pour l'ornementation de la chapelle de la confrérie, qui reçut une magnifique décoration en velours frangé or.

J'arrive ici à un fait historique très-important qui honore la confrérie. Louis XIV n'était pas seulement un conquérant, il était charitable, et savait en maintes circonstances laisser des traces de sa générosité royale envers les pauvres. A son passage à Brie, le 7 février 1678, il descendit au château de Panfou, occupé alors par messire Claude de Bullion, seigneur de Longchêne-Villiers, et marquis de Panfou et d'Attely. Le même jour ce monarque bienfaisant versa entre les mains de M. le curé de Brie une somme de 66 livres, destinée aux pauvres malades confiés aux soins de la confrérie.

Parmi les ressources pécuniaires de la confrérie, il en était une dont l'origine n'est pas bien marquée dans les annales historiques de la ville de Brie-Comte-Robert; c'était le droit et privilége de vendre seule de la viande pendant le carême, dans la ville de Brie et dans un rayon de deux lieues aux alentours. Ce droit tout singulier était affermé, chaque année, par adjudication au profit de la confrérie devant le bailli de Brie. La première somme reçue en raison de l'adjudication de ce droit pour 1678, s'est montée à 15 livres

Deux années plus tard, en 1680, M. Denis de Hère, conseiller au parlement de Paris, seigneur du Vaudoy, fit inscrire par un legs pieux la confrérie pour une somme de 75 livres de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. — On sait que c'est là l'origine de nos rentes sur l'État.

Dans son testament du 18 février 1693, M. Thomas Bécasse, docteur en théologie et curé de Brie, a institué sa légataire universelle la confrérie des pauvres malades de Brie, à la charge de lui faire dire une messe basse tous les ans le lendemain de la fête du saint Nom-de-Jésus. Ce pieux et charitable Prélat disait dans son testament qu'il faisait peu de legs particuliers, car tout ce qu'il avait était pour les pauvres.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1694, la confrérie était riche puisqu'elle comptait en recette 2,301 livres 4 sols, et la dépense ne s'était élevée qu'à 1,667 livres.

Au mois de juin 1697, les dons se multiplièrent à cause de la mission et de la visite de monseigneur l'archevêque de Paris.

Il faut ajouter à l'actif une somme de 200 livres à prendre sur la ferme de Saint-Lazare de Brie; cette redevance était due en vertu d'une donation, faite par le roi, de la maladrerie et léproserie de Brie aux révérends pères jésuites.

Le 25 octobre 1699, pour satisfaire à l'édit du roi, de décembre 1691, Jean-Baptiste Boissy, docteur en théologie, curé de Brie et directeur de la confrérie, accompagné de madame la supérieure et de la trésorière, comparurent devant le tabellion de Brie et passèrent la déclaration des biens appartenant à la charité.

Plus la confrérie augmentait ses revenus et plus les soins étaient prodigués aux malades; ceux qui étaient atteints d'une maladie trop grave étaient envoyés, à la charge de la fondation, à l'Hôtel-Dieu de Paris. C'était là un grand sacrifice pour l'association charitable qui, pendant la période de 1733 à 1739, éprouva un déficit de 200 livres environ en raison du grand nombre de malades qu'elle envoya à Paris.

Je suis heureux de pouvoir citer ici une Société qui existait à Brie autrefois, et qui venait souvent en aide à la confrérie; je veux parler de la compagnie des chevaliers de l'arquebuse de cette ville, qui, lors de ses trois fêtes annuelles et dans maintes autres circonstances, faisait des quêtes dont le produit était versé entre les mains de la trésorière des pauvres. Le résultat de ces quêtes ne nous est connu que pendant trois années, de 1757 à 1760; il s'est élevé à un total de 1,555 livres 11 sols.

L'Hôtel-Dieu de Brie qui n'avait plus assez de revenus pour recevoir les malades, versait néanmoins, chaque année, différentes petites sommes dans la caisse de la confrérie pour ne pas rester indifférent au soulagement des pauvres malades.

En 1768 la Charité reçut un nouveau don pieux, c'est-à-dire

120 livres de M. Deverzure, seigneur de Panfou et du Vaudoy.

Monseigneur le comte d'Eu, devenu seigneur de Brie, fut le protecteur des pauvres de la ville; chaque année, outre les nombreuses aumônes que ses mains charitables donnaient aux indigents, il faisait l'abandon des amendes qui étaient prononcées à son profit au bailliage de Brie.

M. Liévin, curé, suivit l'exemple de M. Bécasse, un de ses prédécesseurs; il légua à la confrérie une somme de 100 livres par son testament du 29 août 1782.

Monseigneur le duc de Penthièvre, dernier seigneur de Brie, fut en même temps le dernier bienfaiteur de l'établissement; ses abondantes aumônes, les nombreux secours de toutes espèces qu'il savait si bien prodiguer, le firent surnommer, par les habitants de Brie, le père des pauvres.

La confrérie de charité de Brie-Comte-Robert, l'œuvre de saint Vincent-de-Paul, disparut avec la Révolution et fut remplacée par le rétablissement de l'Hôtel-Dieu et l'organisation des bureaux de bienfaisance.

ÉRECTION DE LA PAROISSE SAINT-LOUIS
DE FONTAINEBLEAU.
UNE LETTRE INÉDITE DE LOUIS XIV,

PAR M. TH. LHUILLIER,

Secrétaire général et Membre fondateur (**Section de Melun**).

Fontainebleau doit, comme on sait, son existence et sa prospérité au château que les rois firent édifier au milieu des délicieux déserts de la forêt de Bierre.

Des habitations se groupèrent peu à peu à l'ombre de cette demeure protectrice, et ne formèrent néanmoins, pendant longues années, qu'un modeste hameau de la paroisse Saint-Pierre d'Avon, toute voisine du château. Aussi trouve-t-on dans la petite église romane d'Avon, la tombe d'un maître-queux de Philippe-le-Bel, celles d'Ambroise Dubois et de Monaldeschi, et sur les registres paroissiaux des traces intéressantes du séjour de la cour, à côté des noms illustres du Primatice, du Rosso, de Philibert Delorme, de Sébastien Serlio de Bologne, de Martin Fréminet et de tant d'autres artistes.

En 1540, François Ier donna la cure primitive d'Avon-Fontainebleau aux religieux de l'Ordre de la Trinité, établis par saint Louis, en 1259, dans son château, pour desservir un hôpital et des chapelles particulières. D'un autre côté, François Ier avait repris aux Trinitaires les bâtiments de leur couvent pour créer la cour du Cheval-Blanc, le Jardin des Pins, le Grand-Étang, la Cour des Fontaines, les Écuries de la Reine, le Mail et quelques autres dépendances de ce superbe joyau de la Couronne. Le couvent se trouvait transféré provisoirement dans un pavillon ayant vue sur les fossés.

Le bourg de Fontainebleau acquit alors un notable accroissement, et un siècle plus tard, en 1624, une chapelle publique y était fondée pour les besoins de la population. Bâtie aux frais de Louis XIII, elle occupa l'emplacement de l'ancien hôtel Martigues, offert par la duchesse de Mercœur, « à condition d'y construire

» une chapelle dépendante d'Avon, et une maison pour loger deux
» religieux Mathurins, à la nomination du roi, pour la desservir,
» avec un traitement annuel de cinquante écus chacun. »

Spécimen en pierres et briques de cette massive architecture, sans caractère, alors en honneur pour les habitations particulières, la nouvelle construction ne fut pas heureuse (1). L'édifice, mal agencé, manquait de grandeur et de jour; on dût même, pour lui donner du dégagement, détruire presque aussitôt huit chapelles qui accompagnaient les bas-côtés. Dédiée à saint Louis, cette église-annexe avait servi aussi à diverses solennités particulières,— lord Edmond notamment y avait juré la paix entre la France et l'Angleterre, — lorsqu'en 1661, pendant la grossesse de la reine, la cour vint, suivant l'usage, s'installer à Fontainebleau.

C'était l'été. La cour parut plus brillante et plus belle que jamais, et comme chacun dans le commencement d'un gouvernement nouveau est rempli d'espérance, ce n'étaient que festins, jeux, promenades (2). L'abbé de Choisy ajoute que les courtisans, dans la joie et l'abondance, multipliaient les fêtes galantes, faisaient bonne chère et jouaient gros jeu.

Louis XIV tenait de sa mère un profond sentiment de piété, que n'excluait pas le goût des plaisirs. Il invoquait alors le ciel pour l'heureuse délivrance de Marie-Thérèse; après s'être rendu à plusieurs reprises à l'église Saint-Louis, très-pauvre d'ornements, il donna pour le maître-autel un bon tableau de Varin père (3). Le 23 juin, il fit ses stations de jubilé, de très-grand matin, s'arrêtant chez les Carmes des Basses-Loges, dont la reine-mère faisait réédifier l'église, et ensuite à Saint-Pierre d'Avon (4). De retour au château, suivant un mémoire manuscrit des Trinitaires (5), Sa Majesté pressée par la reine manifesta hautement son

(1) C'est l'église actuelle, qui vient d'être l'objet d'une restauration importante et bien entendue. On conserve à la mairie de Fontainebleau les registres des baptêmes, mariages et sépultures administrés dans cette église, comme annexe d'Avon, depuis l'année 1625; une lacune fâcheuse existe toutefois, du 25 octobre 1644 au 27 novembre 1661.

(2) Mémoires de Louis XIV, mis en ordre et publiés par M. de Gain-Montagnac; Paris, Garnery, 1806, in-8°.

(3) Le Paralytique.

(4) Mémoires de Mme de Motteville.

(5) M. Vatout dit, d'après l'abbé Guilbert (Descript. hist. de Fontainebleau), que ce fut Anne d'Autriche qui *dépouilla* les Mathurins de toutes fonctions sur Fontainebleau. Selon Guilbert, elle aurait été *surprise par de faux rapports et trompée par de prétendus projets d'avancement de la gloire de Dieu.*

intention d'ériger Saint-Louis de Fontainebleau en cure distincte. Dans ce but une requête de 58 habitants fut adressée à M. de Gondrin, archevêque de Sens; les fidèles exposèrent humblement que le vicaire d'Avon, bien qu'aidé de deux religieux, était devenu insuffisant, tant pour les besoins du bourg royal, ne comptant pas moins de mille ou douze cents familles, que pour les officiers de la suite de Leurs Majestés : — un brillant état-major de grands noms, selon l'expression de M. Amédée Aufauvre (*Les Monuments de Seine-et-Marne*), et une véritable armée de courtisans!

De l'aveu même des Mathurins, leur cure-matrice d'Avon et Fontainebleau valait cinq mille livres. Ils étaient, de plus, seigneurs censiers dans ces deux localités, à Moret, à Bois-le-Roi, et jusqu'en Bourgogne (1). A la vérité, ils se plaignaient de ne point toucher exactement leurs revenus de fondation, « ces revenus » étant assignés sur des domaines importants aliénés à des per- » sonnes puissantes (2). »

Une enquête ordonnée sur le projet d'érection de paroisse, fit naître quelques protestations, notamment de la part du supérieur du couvent, le Père Le Bel, conseiller-aumônier de Sa Majesté (3), le même qui avait assisté, quatre ans auparavant, à l'agonie du malheureux Monaldeschi (4).

(1) Archives départementales.

(2) Mém. manusc. des Trinitaires; appart. à l'auteur.

(3) Le supérieur des Mathurins portait toujours le titre d'aumônier du roi. — Voir notamment le serment reçu, en cette qualité, de Jehan Morel, par Jacques Amyot, *grand aumônier*, le dernier mai 1573. Arch. dép. H, 139.

(4) Cette enquête fut ouverte le 2 novembre 1661, par Ch. de Hanniques de Benjamen, vic. gén. de Sens; le P. Le Bel, invoquant l'absence du général des Trinitaires, qui voyageait en Espagne, demanda un sursis auquel les habitants s'opposèrent. L'enquêteur avant de clore son procès-verbal, dut se transporter au Louvre, attendu l'intérêt du roi; la reine-mère déclara que « l'église de Fontainebleau était » desservie par deux prêtres séculiers tout à fait étrangers à ceux du château, et payés » par le trésorier des bâtiments de Sa Majesté; que, non-seulement elle approuvait » l'établissement d'une nouvelle paroisse, reconnue absolument nécessaire pour l'ins- » truction, secours et soulagement spirituel du peuple et de ceux de la Cour, mais » encore qu'elle entend y affecter l'église Saint-Louis et loger les prêtres nécessaires » pour la desservir; qu'ayant jeté les yeux sur les prêtres de la congrégation de » Saint-Lazare, elle a conçu le dessein d'en choisir dix parmi les plus capables, » pieux et vertueux, pour catéchiser la jeunesse, faire des missions à trois ou quatre » lieues à la ronde, etc., etc....

Le promoteur de l'Ordre des Mathurins vint à son tour « s'opposer à toute nou- » veauté et requérir délai de six mois, offrant d'augmenter au besoin le nombre des

Le roi venait précisément de reléguer les Trinitaires dans un bâtiment très-confortable, mais isolé, hors du château, sur la rue des Bons-Enfants (1660). Les religieux voyaient avec peine leurs revenus compromis et leurs priviléges gravement menacés; vainement ils essayaient de faire face au danger.

Le sort en était jeté. Louis XIV avait résolu de profiter de la naissance du Dauphin pour créer la nouvelle paroisse. De son côté Anne d'Autriche appelait à Fontainebleau une communauté de dix prêtres Missionnaires, qu'elle installait dans un hôtel près de l'église, aujourd'hui rue de la Paroisse; l'un d'eux devait être pourvu de la future cure de Saint-Louis.

Le roi, cependant, fit connaître aux Mathurins qu'il entendait les dédommager amplement, et, pour ménager les intérêts en présence, une série de formalités commença.

Mais ce monarque, jaloux de sa puissance, et mécontent, une autre fois, d'avoir failli attendre, ne tarda pas à s'impatienter des lenteurs inséparables de la forme.

C'est alors, quelques jours seulement après la naissance du Dauphin, qu'il adresse à l'archevêque de Sens la lettre suivante, document inédit, dont nous regrettons de n'avoir qu'une copie. Du moins, cette copie est-elle authentique, écrite et signée de la main d'Antoine Durand, prêtre Missionnaire, premier curé en titre de Fontainebleau, lequel indique que la lettre originale était, de son temps, conservée aux archives de Saint-Lazare, à Paris.

« Monsieur l'archeuesque de Sens, ne voulant pas partir d'icy sans acheuer tout ce qui regarde la cure de ce bourg et y entendre la messe du nouveau curé, j'ay esté bien ayse de vous témoigner par cette lettre écrite de ma propre main que vous ne sçauriez rien faire qui me soit plus agréable que de venir vous-mesme ou d'enuoyer sans délay vostre official pour en faire l'établissement, et le point de la fondation ne vous doibt pas arrêter, car en attendant qu'on ayt trouvé quelque autre biais pour y pourvoir j'ay commandé les expéditions nécessaires pour assigner sur telle de mes fermes qu'il sera jugé plus à propos les six mille liures dont j'ay résolu de doter ladite cure, et le desdommagement du

» religieux d'Avon pour desservir l'église Saint-Louis, instruire la jeunesse et tenir » même écoles publiques. . »

Le 9 novembre, l'enquête fut close.

(Arch. départementales; pièces récemment offertes par M. Drouineau, de Lizy).

curé d'Auon, et ce, par préférence à toutes charges, en sorte que ce sera en fond très assuré; me promettant donc que vous n'apporterez aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'archeu. de Sens, en sa s^te^ garde.

» Escrit à Fontainebleau, le 18e de nouemb. 1661.

« LOUIS. » (1)

Vers le même temps (2), la reine-mère fondait et dotait un hôpital à Avon, poùr prouver, dit M. Vatout (3), que les bonnes œuvres sont l'expression la plus vraie des sentiments religieux, et aussi assurément guidée par le désir d'apaiser le mécontentement des Trinitaires.

Le 27 novembre 1661, Thomas Berthe, prêtre de la Mission, prenait provisoirement possession de la nouvelle cure; le roi et sa mère entendaient la messe à Saint-Louis; deux jours après, le promoteur de l'official rendait sa sentence (4), et le 14 décembre Mgr de Gondrin délivrait les lettres autorisant l'érection (5).

D'autres difficultés furent aussitôt soulevées; on discuta sur les dixmes et à propos de l'étendue de la paroisse de Fontainebleau. Le 18 mai 1662, il fallut que messire Charles de Hanniques de Benjamen, vicaire-général du diocèse, procédât en personne à cette délimitation (6); et, malgré le pressant désir du roi, ce ne

(1) Ici se trouve cette mention sur la copie : « collationnée à l'original par moy » soussigné, Durand, curé de Fontainebleau. Lequel (original de la lettre) est à » Saint Lazare. »

(2) Lettres pat. de février 1660.

(3) Souvenirs des résidences royales; — Fontainebleau.

(4 Le 29 aussi, la cour quittait Fontainebleau; le roi se rendait en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, avec les reines, et rentrait à Paris le 4 décembre.

(5) Le 23 décembre Antoine Durand reçut les provisions régulières de la cure Saint-Louis.

(6) « Nous avons, dit l'auteur du procès-verbal de délimitation, borné et limité la » paroisse de Fontainebleau, par le coin du parc du château, qui regarde la Cave » Coignard, et par les terres adjacentes en tirant du côté du bois; sinon à la Croix » d'Augas, tournant à Mont-Perreux selon le grand chemin de Paris, en sorte » que le Provenceau et les Peluz seront de ladicte paroisse; et, du Mont-Perreux » en tirant du costé de Milly, Bourron et Montigny, jusques à l'hôtel de Condé, qui » sera aussi compris en la mesme paroisse; ensemble l'enclos du parc avec ledict » chasteau et bourg de Fontainebleau, en tout ce qu'ils peuvent contenir, sans » aucune chose en réserver; et en cas que ledict chasteau et bourg soient » augmentés de quelques bastiments, lesdicts bastiments seront sensez de ladicte » paroisse.... etc. »

fut pas avant le mois de septembre 1663 qu'on pût présenter utilement à sa signature les lettres-patentes depuis si longtemps attendues. Elles sont datées de Vincennes. Sa Majesté déclare fonder une cure distincte et séparée d'Avon, et donner à cet effet l'église Saint-Louis aux Missionnaires, voulant ainsi « remercier » le ciel des grandes et continuelles grâces qu'il a plu à Dieu » verser en abondance sur sa personne et sur le royaume depuis » son avènement à la couronne, pour la paix générale avec » l'avantage que tout le monde sait, et l'heureuse naissance » de monsieur le Dauphin, advenue dans le château de Fontaine- » bleau.... (1) »

Déjà le P. Le Bel n'était plus à la tête des Mathurins; il avait permuté avec Jean Aguenin-Leduc, d'une noble famille de la Brie (14 juin 1662). Pierre Poncet, chapelain de Saint-Vincent au château royal de Melun, étant mort sur ces entrefaites, Louis XIV avait pourvu Aguenin-Leduc de ce bénéfice (2). C'était une compensation nouvelle aux pertes dont les religieux se plaignaient amèrement; et, bientôt, en 1671, un arrêt du conseil annexa définitivement la chapelle Saint-Vincent à leur couvent.

Enfin, en 1676, pour leur être agréable, on devait les doter encore de l'ermitage de Franchard.

Le nouveau ministre provincial n'en poursuivit pas avec moins d'ardeur l'œuvre de son prédécesseur; bien que les lettres royales attribuassent à la communauté 6,000 livres de revenus (environ 30,000 francs d'aujourd'hui) sur les gabelles de Paris, et une pension de 800 livres à la charge des Missionnaires, l'enregistrement de ces lettres souleva de sa part la plus vive opposition.

Défense dût même être faite, par sentence de l'official de Sens (6 juin 1665) au ministre-curé d'Avon, de prendre la qualité de curé de Fontainebleau à l'avenir, d'administrer les sacrements aux habitants de ce bourg (3), *et de prêcher contre l'établissement de ladite cure*, à peine de 400 livres parisis d'amende.

Résistance désespérée! On passa outre, grâce à deux arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes de Paris (8 mai et 27

(1) Il y eut des lettres-patentes confirmatives; Saint-Germain-en-Laye mars 1668.

(2) Le château de Melun était délabré et sa chapelle tellement ruinée que le titulaire, pour prendre possession de son bénéfice, le 11 août 1662, dut célébrer l'office à Fontainebleau. (Archives départ.)

(3) Les habitants qui s'y seraient prêtés encouraient l'excommunication, outre une aumône de 40 livres.

juin 1664), confirmés par un troisième arrêt rendu au Conseil d'État, tenu à Fontainebleau même, le 2 août 1666.

Des transactions et des sentences successives augmentèrent encore, il est vrai, l'indemnité accordée au curé d'Avon. Il fut décidé aussi qu'un Lazariste prendrait le titre de curé du château et de la paroisse Saint-Louis, tandis que les Mathurins conserveraient ceux d'orateurs perpétuels et de desservants de la chapelle de Sa Majesté; enfin, que les derniers auraient toujours, au château, le pas sur le curé.

Là, ne finirent pas toutes difficultés, tous procès à cet égard. Les chanoines réguliers de la Trinité, après avoir tenu tête au roi, se rabattirent sur les prêtres de la Mission, et leurs différends se perpétuèrent si bien qu'ils duraient encore à la Révolution.

La paroisse Saint-Louis, placée sous l'égide royale, avait heureusement traversé ces épreuves. Sortie florissante de la lutte, elle subsiste de fait depuis un peu plus de deux siècles.

Certains monographes et les auteurs de plusieurs mémoires manuscrits que nous avons été à même de consulter, diffèrent sur la date précise de l'érection de la cure de Fontainebleau, qu'ils placent tous cependant entre 1624 et 1666 (1). La véritable date ne se trouve-t-elle pas réellement fixée, même en dehors de la sentence d'érection directe de M. de Gondrin, par la lettre que nous venons de rapporter, où la volonté de Louis XIV se manifeste formellement ?

Cette missive du roi justifie, du moins, l'opinion de l'abbé Guilbert, de MM. Vatout, Jamin et de quelques autres historiographes sérieux; elle prouve que l'on peut, avec raison et sans trop s'arrêter à la signature tardive des lettres-patentes, considérer Fontainebleau comme érigé en paroisse distincte dès 1661, — l'année de la naissance du Grand-Dauphin, de la mort de Mazarin et de l'arrestation de Fouquet.

(1) M. Aufauvre, entr'autres (Monuments de Seine-et-Marne), prend cette date de 1666, et dit à tort (page 57) que l'église Saint-Louis fut *bâtie* par Louis XIV.

NOTICE SUR DES FOSSILES

TROUVÉS DANS UNE CARRIÈRE DE SABLE

AU MILIEU DE LA VARENNE DE MEAUX,

PAR M. LE Dr LE ROY,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Souvent par une réminiscence d'un de nos poètes comiques, on fait à certains récits où les développements préliminaires abondent, le reproche plaisamment exagéré de remonter jusqu'au déluge. Il n'en sera pas de même dans le cas actuel, les faits dont j'ai à parler étant antérieurs au déluge, mais la nature de mon sujet me fait courir un autre risque, celui d'être trop long sur la création du monde.

Primitivement vapeur lumineuse, puis fluide en ignition quand ses éléments, sous l'influence du refroidissement, se furent suffisamment rapprochés, le globe terrestre finit par se couvrir à la périphérie d'une croûte solide. Mais la solidité de cette croûte n'était guère que relative, et à chaque instant les matières en fusion brisant la faible enveloppe, se répandaient en épais torrents de feu dont les laves de nos volcans donnent une très-faible idée. Dans le même temps, soit à l'état d'épaisse vapeur, soit sous forme de torrents de pluies bientôt renvoyés dans l'air par l'évaporation, l'eau maintenait une tempête continuelle à la surface du globe.

Peu à peu cependant la terre se refroidit, et l'élément liquide qui l'entourait se rassembla dans les dépressions de la croûte terrestre, laissant à peine quelques points non couverts par les eaux.

Il est plus facile d'indiquer que de décrire les contractions et les soulèvements qui, petit à petit, donnèrent aux continents leur relief actuel. D'ailleurs, aidée par les actions chimiques extrêmement intenses à cette époque, la mer jouait le principal rôle dans la constitution du sol, en formant des dépôts sédimentaires sur des points qu'elle abandonnait ensuite, quand un soulèvement

nouveau venait changer le niveau général. La série des terrains qui émergèrent a été classée par les géologues dans l'ordre de superposition, et dénommée ainsi qu'il suit : terrains Cambrien, Silurien, Devonien, Carbonifère, Pénéen, de Trias, Jurassique, Crétacé inférieur et Crétacé supérieur, Parisien, de Mollasse, Subapennin, d'alluvions anciennes et récentes.

Je passe sous silence les plus anciens terrains, dont l'étude se rapporte d'une manière moins directe à la démonstration que je me propose de faire, et j'arrive au terrain Jurassique qui paraît s'être formé au fond d'une mer tranquille, à une époque où le globe a joui longtemps d'un calme relatif. L'apparition de ce terrain qui occupe une étendue considérable dans toute l'Europe, a été suivie avec le soulèvement des Pyrénées, de la formation des terrains Crétacés inférieurs et supérieurs. Ces derniers constituent les dépôts de sédiment les plus considérables qu'on connaisse, dépôts dont l'épaisseur indique qu'ils se sont formés pendant une longue période de tranquillité pour notre globe, à la faveur de laquelle les mers se sont comblées.

Au moment où le terrain Crétacé supérieur sortit des eaux, commença la formation du terrain Parisien au fond de la mer parisienne, qui comprenait alors l'espace occupé par les départements de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Oise, une partie de l'Aisne, et se continuait avec la Manche et la mer du Nord. Bien entendu la place qu'occupent Londres et Bruxelles, était alors sous l'eau, en même temps qu'une grande partie de l'Angleterre et de la Belgique actuelle.

Le terrain Parisien a été formé, surtout pour la partie française, à la manière des dépôts adventifs, par des sources nombreuses à la fois calcarifères, silicifères et gypsifères qui s'épanchaient vers les bords du golfe dont je viens de décrire les contours. Un dépôt sableux appartenant à la Molasse se retrouve encore aux environs de Paris, au-dessus des couches supérieures du terrain Parisien. Enfin le terrain Subapennin qui ferme cette liste, a été déposé dans des contrées dont nous n'avons pas à nous occuper.

A l'époque où nous sommes arrivés, eut lieu une grande catastrophe, qui semble avoir déterminé la plus grande partie du relief actuel de l'Europe, et qui a apporté dans la conformation du terrain Parisien, en ce qui regarde le département de Seine-et-Marne, d'importantes modifications. Je veux parler du soulèvement des Alpes Occidentales.

Sous cette influence, les eaux violemment agitées, ont emporté, en se retirant de la partie moyenne du département ou Brie proprement dite, une puissante assise calcaire et les sables qu'elle recouvrait, laissant à nu 1° les grès dont la disposition ruiniforme est si pittoresque aux environs de Fontainebleau, et 2° l'argile à meulière et les glaises vertes qui constituent le plateau de la Brie.

Dans la partie septentrionale du département, ces couches protectrices elles-mêmes ont disparu, et la puissante formation marneuse qui occupe une grande partie de l'étendue des cantons de Dammartin, Claye, Lizy, a été profondément sillonnée. Au milieu même de la surface ondulée ainsi formée, et comme autant d'ilots attestant l'importance du déblai qui s'est fait autour d'eux, s'élèvent les buttes ou mamelons de Montceaux, Cocherel, Monthyon, Montgé, Dammartin, Saint-Witz, restés au niveau de la couche supérieure du terrain parisien, telle qu'elle existe à l'extrémité sud du département.

Plus tard encore, et sillonnant profondément les couches du terrain parisien, se sont formées petit à petit les grandes vallées de la Seine, de la Marne et celles des nombreux cours d'eau qui en sont les affluents. Ces vallées, la plupart profondes et ayant une direction générale sensiblement de l'est à l'ouest, ont apporté de nouvelles modifications dans la configuration du sol. La principale de ces modifications vient du dépôt, au fond de toutes les vallées, d'une couche sableuse dite alluvions anciennes, qui à Meaux constitue la Varenne. Ces dépôts sont postérieurs aux terrains Subapennins, les derniers de la série que j'ai esquissée, et antérieurs à ce qui se fait de nos jours. Ils annoncent d'immenses transports, de grands accidents d'érosion, dont nos rivières actuelles sont incapables. La catastrophe qui en a amené la formation, vraisemblablement le soulèvement des Alpes principales, a été rapportée au diluvium dont le récit est exposé dans la Bible, et cependant en Europe on ne trouve pas dans ce dépôt de débris humains, qui s'y seraient aussi bien conservés que ceux des éléphants et de tous les animaux retrouvés dans les alluvions anciennes.

M. Boucher de Perthes, il est vrai, et plusieurs géologues après lui, ont annoncé avoir découvert dans les alluvions anciennes des débris humains et des silex taillés indice d'une industrie à ses débuts. Malgré cela la question est loin d'être résolue, car M. Elie de Beaumont en admettant la découverte de débris provenant de

l'homme, rapporte le dépôt au milieu duquel on les a trouvés, non pas aux alluvions anciennes, mais à des dépôts sur les pentes, postérieurs à celles-ci.

C'est au milieu des cailloux roulés de ces alluvions anciennes, qu'à cinq mètres au-dessous du sol, ont été découverts, par des ouvriers qui exploitent une carrière de sable appartenant à M. Faron Plicque, dans la Varenne de Meaux, les fossiles suivants :

1° Deux molaires d'éléphants, mesurant 18 centimètres de longueur sur 16 de hauteur et 6 de largeur, dents à couronne plate et dont les lames d'ivoire ressortent par un éclat nacré du massif de carbonate de chaux qui leur sert de lien.

2° Plusieurs fragments d'os plats dont la substance spongieuse a au moins 6 centimètres d'épaisseur. Qu'on rétablisse par la pensée la table osseuse avec ses deux lames de tissu compacte, et on aura des os tellement épais, qu'ils répondront à l'épaule seule ou au bassin d'un pachyderme. Ces fragments osseux, ainsi que les dents ci-dessus décrites, ont dû appartenir à une espèce d'éléphants bien supérieure en taille à tout ce que nous connaissons.

3° Le radius d'un carnassier comme un loup, une hyène : cet os, qui provient d'un animal bien plus fort que ceux de l'époque actuelle, donne la mesure frappante des révolutions qui ont passé sur tous ces fossiles. Après avoir été brisé, il s'est trouvé fiché par un bout, dans une position voisine de la verticale, au milieu d'une eau qui est devenue tranquille ; chargée de principes incrustants, cette eau a recouvert la partie libre de l'os, d'une couche de carbonate de chaux pure, de 5 millimètres d'épaisseur; puis, l'os dégagé et entraîné par un fort courant est venu se placer au milieu d'un lit de cailloux roulés.

4° Un fragment trouvé par M. le curé de Villenoy, dans la Varenne de cette localité, et que, par sa courbure ainsi que par la direction de ses fibres, on peut rapporter au bois ou à la corne d'un animal.

5° Une assez grande quantité d'un bois fossile ressemblant au châtaignier.

6° Une pyrite de sulfure de fer, de la forme et du poids d'un boulet de canon, pyrite assez semblable à celles qu'on trouve en assez grande quantité dans le terrain crétacé.

A quelle origine faut-il rapporter ces divers objets ?

Dans les terrains formés les premiers, et en particulier dans les terrains houillers, en dehors des coquillages, on ne rencontre

guère comme fossiles, que des végétaux monocotylédonés tels que fougères et cycadées gigantesques, et des poissons sauroïdes, espèce vorace dont les dimensions énormes n'ont pas d'analogue à l'époque actuelle.

Au milieu des couches du terrain jurassique, on voit apparaître des plantes dycotyledonées, puis des poissons sauriens et des reptiles toujours de dimension gigantesque.

Avec le terrain crétacé inférieur, arrivent des oiseaux de l'ordre des échassiers, et les sauriens sont remplacés par les squales, sorte de requins, deux à trois fois plus grands que ceux de notre époque.

Le terrain parisien nous montre un grand nombre de plantes dycotyledonées et, outre les espèces animales signalées dans le terrain crétacé, certains mammifères aux formes massives, tels que l'anoplothérium et le paléothérium, dont les restes trouvés dans les carrières de Montmartre ont tant servi à la gloire de Cuvier.

La mollasse nous fournit les mastodontes aux formes semblables à celles de l'éléphant, mais de dimensions bien supérieures.

Il est intéressant de remarquer que ces mastodontes avaient la couronne des dents hérissée de pointes coniques, au lieu d'être plate et unie comme celle des molaires que vous avez sous les yeux.

Enfin, à l'époque du terrain Subapennin et jusqu'à la catastrophe qui amena la formation des alluvions anciennes, vivaient ces éléphants, rhinocéros, loups, etc., dont vous avez des restes sous les yeux, animaux bien supérieurs par la taille à ceux qui existent dans les forêts d'Afrique et d'Asie, et contemporains de ces éléphants à longs poils qu'on retrouve intacts, par bancs, sur les bords de la mer glaciale.

Je ne sais si je dois, en terminant, hasarder une hypothèse sur la manière dont ces fossiles d'un poids relativement considérable sont arrivés au milieu de la Varenne. Peut-être les animaux dont ces fossiles proviennent ont-ils péri en cet endroit, entraînés par les eaux; peut-être leurs restes ont-ils été apportés là par des glaçons, comme il est admis que le furent ces blocs erratiques retrouvés par toute l'Europe à la surface du sol, et loin des chaînes de montagnes auxquelles leur composition les rattache.

NOTE

AU SUJET D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE COLBERT,

PAR M. SOLLIER,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

Le 31 octobre 1659, Colbert écrit de Nevers une lettre au cardinal Mazarin. Cette lettre écrite et signée, il ne la trouve pas à son gré, la laisse de côté et en fait une autre qu'il expédie et qui parvient à son adresse. Plus de deux cents ans après, la première lettre se retrouve à Melun, au milieu d'autres papiers sans valeur et de provenance inconnue, dans la boutique d'un revendeur. Puis, utilisée comme enveloppe d'une substance comestible ou plutôt d'un ingrédient culinaire, d'un morceau de beurre enfin, s'il faut appeler les choses par leur nom, elle passe dans les mains profanes d'une ménagère, qui, rentrée au logis, s'empresse de la jeter au feu. Un courant d'air éloigne heureusement le papier du foyer; quelqu'un l'aperçoit par hasard, en parcourt le contenu, enlève les traces de souillure et me le donne. Voilà comment je possède du grand Colbert la lettre autographe ainsi conçue :

« Neuers, ce dernier octobre 1659.

» J'ay l'esprit tellement remply de confusion, de chagrin et de » désespoir que je ne scay que dire à V. E^ce^. — Je suis comblé de » ses bienfaits, toute ma famille a receu et reçoit continuellement » des marques de sa bonté ; la confiance que V. E^ce^. a bien voulu » avoir en tous ceux qui portent mon nom est connue de tout le » monde, et néanmoins il s'en trouve un qui a esté capable de la » trahir — et je finis, m'estimant indigne de prendre la qualité » ordinaire de très fidel serviteur de V. E^ce^. — Colbert. »

Il se rencontre presque toujours dans la vie des grands hommes, et le plus souvent au début de leur carrière, un jour où, par suite d'un événement fatal qu'ils n'ont pu prévoir ni empêcher, tous leurs projets d'avenir semblent devoir être renversés et anéantis. Tel fut pour Colbert le jour où il écrivit à Mazarin la lettre que je viens de rapporter.

Voici dans quelle circonstance : Colbert du Terron, cousin-germain de Jean-Baptiste Colbert, était, grâce à sa protection, intendant de Mazarin dans son gouvernement de Brouage, en Saintonge. C'était, dit la chronique, un administrateur actif, habile et plein de ressources ; à cause de ses éminentes qualités, Colbert l'avait investi de toute sa confiance et l'initiait à ses vues. Pendant que Mazarin poursuivait avec la cour d'Espagne ces longues et difficiles négociations qui se terminèrent, le 7 novembre 1659, par la signature du traité des Pyrénées et du contrat de mariage de Louis XIV avec l'infante Marie Thérèse, le jeune roi, obéissant à l'impulsion de son cœur bien plus qu'à la raison d'État, entretenait un doux commerce avec Marie Mancini, nièce du cardinal. Cette ardente italienne, douée d'une médiocre beauté, mais d'une physionomie fine et attrayante, avait su inspirer au roi une passion si vive que Sa Majesté amoureuse en vint, dit-on, jusqu'à proposer à Mazarin d'épouser sa nièce. Cette délicate proposition dût singulièrement flatter l'orgueil du cardinal-ministre. Cependant, soit désintéressement (une fois n'est pas coutume), soit prévoyance d'un danger à venir, il se donna de garde d'accéder au vœu inconsidéré de l'adolescent monarque. Il fit, au contraire, de concert avec la reine Anne d'Autriche, tous ses efforts pour rompre une liaison dont l'existence pouvait faire avorter son double projet d'alliance avec la cour de Madrid. Aussi, avant de se rendre à la frontière pour conférer avec l'ambassadeur d'Espagne, prit-il la précaution de séparer les deux amants, en exilant sa nièce à La Rochelle. Les paroles d'adieu de Marie : « Vous êtes roi, vous pleurez et je pars!... » n'eurent pas le succès qu'elle en espérait. Louis fut attendri, mais il la laissa partir. Ne pouvant plus se voir, on s'écrivit, et l'intermédiaire complaisant de la correspondance fut ce Colbert du Terron, dont Mazarin avait fait son intendant et qui résidait dans la jolie ville de Brouage, à six lieues de La Rochelle. Le rusé cardinal l'apprit ou s'en douta. Il fit à du Terron la défense formelle de remettre à sa nièce aucune lettre du roi. Mais l'intendant de Brouage eut la faiblesse de désobéir, et il remit à Marie Mancini *deux billets et un petit chien*, que Sa Majesté lui avait envoyés *avec ordre exprès de les rendre dans le dernier secret*. Malheureusement pour lui, Mazarin en fut informé et, sous l'impression du plus vif mécontentement, il écrivit à Colbert, les 20 et 22 octobre 1659, deux lettres où il qualifiait sévèrement l'action de son cousin du Terron, et l'accusait de l'avoir commise dans le but de parvenir à une grande fortune.

C'est alors que Colbert, blessé dans ses sentiments d'honneur et d'affection, effrayé des conséquences fatales que la désobéissance de son cousin pouvait entraîner au préjudice des intérêts politiques et des siens propres, trace ces quelques lignes dans lesquelles il marque sa confusion, son chagrin et son désespoir, au souvenir de tant de bienfaits récompensés par une trahison, et qu'il termine soudain, comme si l'énormité de la faute le rendait muet, en se déclarant indigne de prendre la qualité ordinaire de très-fidèle serviteur de Son Éminence. Cette lettre, courte mais expressive, peignait très-bien, ce me semble, la situation d'esprit dans laquelle se trouvait son auteur. Toutefois, Colbert ne la jugea pas suffisante. Après réflexion, il crut préférable de développer sa pensée, afin de mieux faire ressortir l'étendue de sa douleur et de son indignation, et, en assumant sur lui la responsabilité du crime, de désarmer le ressentiment de Mazarin par un témoignage plus accentué de sa honte et de son extrême humilité. C'est dans ce sens et suivant ces nouvelles inspirations qu'il écrivit une seconde lettre, où il reproduisit presque littéralement les termes de la première, mais en y ajoutant les développements qu'il croyait de nature à faire le plus d'impression sur le cœur ulcéré de son éminent protecteur.

Cette lettre est rapportée ainsi qu'il suit, dans l'ouvrage publié en 1861 par M. Pierre Clément, membre de l'Institut, et qui a pour titre : Lettres, instructions et mémoires de Colbert (t. Ier, p. 396, n° 233) :

« Nevers, ce dernier octobre 1659.

» J'ay l'esprit tellement remply de chagrin et de désespoir que » je ne scay que dire à Vostre Éminence. Je suis comblé de ses » bienfaits; toute ma famille a reçu et reçoit continuellement des » marques de sa bonté. La confiance que Vostre Éminence a bien » voulu avoir en tous ceux qui portent mon nom est connue de » tout le monde, et néanmoins il s'en trouve un qui a esté capable » de la trahir. Il n'est pas juste que Vostre Éminence en punisse » l'auteur seul; ses grâces n'ont point été personnelles; elles ont » regardé toute ma famille, il est juste que Vostre Éminence la » punisse toute entière. Et pour moy, monseigneur, sans les » ordres exprès de Vostre Éminence qui me retiennent, je m'en » serois allé en poste la trouver avec tous mes frères, pour la » supplier de nous punir comme le mérite un crime de cette » nature. »

« Vostre Éminence ne l'aurait jamais admis en l'honneur de son » service, sans la garantie et le cautionnement auxquels je suis » entré envers elle de sa fidélité. Il l'a violée; c'est à moy à qui » Vostre Eminence s'en doit prendre. Aussy bien, le regret et le » remords de ma conscience d'avoir pu produire un homme qui a » si laschement trahi Vostre Éminence, ne me laisseront pas à » l'avenir assez de liberté d'esprit pour la bien servir. Vostre » Éminence ne veut point que j'aille trouver cet homme-là, non » pour le retirer de son précipice, mais pour le punir moy-même » du crime qu'il a commis. J'obéis, comme je dois, à ses ordres » et je finis, m'estimant indigne de prendre la qualité ordinaire » de très-fidèle serviteur de Vostre Éminence. — Colbert. »

Cette seconde lettre enlève à la première toute importance historique. Mais, comme rien n'est indifférent dans l'existence des hommes de génie, le document que j'ai entre les mains n'en a pas moins un véritable cachet de singularité et un certain intérêt biographique, en ce qu'il montre combien Colbert, toujours si calme et si maître de lui-même au milieu des plus graves complications politiques, a éprouvé de crainte, de trouble et d'hésitation en présence d'un événement qui, selon ses prévisions, pouvait l'arrêter dans sa carrière et compromettre sa fortune et ses destinées. A ce point de vue, je regarde cette lettre autographe comme un des écrits les plus curieux qui aient été tracés par la main du grand Colbert.

EXCURSION

AUX RUINES DU CHATEAU DE BOISSY ET A L'ÉGLISE DE FORFRY

(CANTON DE DAMMARTIN),

PAR M. A. CARRO,

Membre fondateur et président (**Section de Meaux**).

J'appris il y a quelque temps, qu'un des vieux châteaux de notre contrée était livré à la démolition, je voulus en visiter les restes avant qu'il n'eût complétement disparu du sol; tel était le but d'une excursion que j'ai été heureux de faire en compagnie de notre confrère, M. Lefebvre-Thiébault, le 17 avril dernier, aux ruines du château de Boissy, dans la commune de Forfry, à trois lieues de Meaux.

Ce dernier vestige du séjour en ce pays des marquis de Boissy, puissants jadis, dont il portait le nom, allait, disait-on, prochainement être anéanti. Ses murs abattus, ses pierres enlevées, ses fossés comblés, il n'y aurait bientôt plus rien de l'antique édifice.

Le Plessis-aux-Bois, dans le voisinage, et maintenant détruit, avait, comme on le sait, détrôné Boissy abandonné pour lui. Boissy semblait n'avoir subsisté que pour voir enfin tomber son orgueilleux rival. La vengeance savourée, il allait disparaître à son tour.

Des renseignements authentiques obtenus depuis ce voyage, m'ont appris que le bruit public devait être sensiblement modifié. Boissy ne sera pas restauré comme château, mais ses ruines seront conservées comme ruines et consolidées.

Ce qui en subsiste ne peut guère être un sujet d'étude archéologique, mais il offre du moins un aspect fort pittoresque. Je me suis empressé d'en conserver dans un rapide croquis le curieux ensemble, l'imposante tour d'angle encore debout, les murs ébréchés, les étages écroulés, la tour carrée avec la porte où s'abaissait la herse et se dressait le pont-levis, ces toits délabrés, retraite des oiseaux de nuit, et cette cour déserte, théâtre des légendes de la contrée.

C'est quelque chose de profondément mélancolique que cette cour autrefois splendide et si animée, envahie maintenant par

l'herbe et les ronces, sur laquelle s'ouvrent tant de fenêtres béantes, comme des yeux vides, et que domine le cadavre en quelque sorte d'une tour éventrée dans toute sa hauteur.

Le château de Boissy a peu marqué dans les fastes de ce pays, il a peu de souvenirs historiques. Il en est un cependant, qui a un rapport fort direct avec la ville de Meaux. En septembre 1562, le marquis de Boissy, grand écuyer de France, fut envoyé à Meaux par la cour, plutôt que par le roi Charles IX qui n'avait que douze ans alors, avec mission de faire démolir les fortifications du Marché, peuplé de huguenots.

« Cette mesure eut pour effet de priver le Marché de beaucoup de ses habitants, qui prirent le parti de s'éloigner. D'autres hasardèrent une députation au roi, afin de faire révoquer l'ordre de destruction; le prévôt des marchands et les échevins de Paris s'y opposèrent. Ils voulaient bien Meaux, comme une des sources d'approvisionnement de la capitale, mais ils ne voulaient pas que ses fortifications pussent commander le cours de la rivière.

« Boissy les fit donc en partie démanteler; il s'empressa surtout de détruire au moyen de la mine, tant elles étaient solidement construites, la porte et les deux tours qui regardaient la ville, il fit déplacer le pont-levis qui attenait alors au Marché, et qu'il reporta à la rive droite (1). »

Quant au château de Boissy, comme édifice, il est aisé de voir qu'il a dû subir plus d'une modification : demeure féodale, repaire de ligueurs, habitation des champs au grand siècle, il a été successivement tout cela, il lui reste des traces de toutes ces époques.

La dernière surtout, celle de Louis XIV, avait notablement modifié son ancien rôle de forteresse, atténué son ancien cachet guerrier et batailleur. De nombreuses et larges fenêtres avaient été percées dans le mur extérieur, une partie de ce mur avait même fait place à une habitation à trois étages, d'aspect plus bourgeois peut-être que seigneurial, depuis longtemps inhabitée et maintenant à demi dévastée.

Un fragment du riche manoir cependant est presque intact. C'est une sorte de rotonde, isolée, à deux étages, dont le rez-de-chaussée sert d'étable ou d'écurie à un cultivateur voisin; nous ne sommes pas entrés dans l'étable, mais nous avons visité l'étage supérieur qui était la chapelle seigneuriale et qui en conserve encore les caractères. Les nervures de ses voûtes d'arête, ogives

(1) Histoire de Meaux et du pays Meldois, ch. XVIII.

surbaissées, s'appuient sur de charmantes têtes d'anges qui appartiennent à la bonne sculpture du XVIe siècle.

L'espace pour les assistants n'était pas bien vaste, mais enfin il n'était pas disposé pour un seul, comme à la ravissante bonbonnière qui servait de chapelle à l'égoïste édificateur du château de Nantouillet. A Boissy, la famille et même les hôtes du seigneur pouvaient assister avec lui à l'office. On croit que le rez-de-chaussée était la chapelle des domestiques et vassaux.

C'est encore, nous dit-on, comme chapelle que ce petit édifice doit être restauré et de nouveau consacré.

Le site de Boissy n'avait rien de particulièrement remarquable. Son horizon sans avoir l'étendue de celui du Plessis-aux-Bois, ne manque pas néanmoins d'un certain agrément; un vallon peu profond, des arbres, la proximité de plusieurs villages qui l'entourent à une faible distance, Forfry, Oissery, Brégy, Douy, Gesvres, etc., rompent la monotonie des plaines et lui donnent l'apparence enviable d'une agréable retraite mais non de la solitude et du désert.

Faisons maintenant une station à Forfry, elle offre aussi son intérêt. Sous la conduite pleine d'obligeance de M. le curé, nous avons visité l'église qui conserve quelques tombes de cette pierre de Senlis, qui se prête si bien à la gravure monumentale et dont nous avons de si riches et curieux spécimens dans notre cathédrale. Une entr'autres des pierres tumulaires de Forfry est remarquable par la reproduction contemporaine, et conséquemment exacte, des costumes masculin et féminin des cultivateurs aisés de la fin du XVIe siècle; c'est celle « *d'honestes persones* (c'était le titre affecté aux cultivateurs) *Jehan Leduc et Perette Dubief sa feme, en leur vivant laboureurs demts à Forfry, lesquels décédèrent : scavoir led. Leduc le lund. XXe jour de decembre* 1607, *et lad. Dubief le lundi XXIVe jour de feburier* 1597.

On lit sur une autre :

Cy devat repose le corps d'honeste feme Anthoinette Rigavs vivate fme a Michel Dubois laqle est décéddée le 15 *septembre* 1641 *laqle a doné tant a legle q au curé dvnt Forfery trois quartiers de terres seizes au lorris de la Ramée et de son propre joignant d'un costé à Pierre Charles et d'un bout a Christophe Pierre d'aut a Jacques Manoury a cavse des fmes a la charge q. egle et curé sarot tenv luy fair. dire deu messes huatte slemnelles p. et v. avec vigile et les suffrages acovstvme scavoir l'une à pareille ior de son deceds et lave a la hvic après avec le libera sur sa f. la fin desd. services qui sont* 2 *obiits p. a. et sera tenu*

la d. egli et curé de doner au m^e descole 8^s por lesd. 2 obiits ainsy qu'il est plus amplem. porté par le testament de la defunct.

Priez Dieu pour s-ame.

Une pierre porte cette phrase sentencieuse et funèbre : *Aujourd'hui vif et demain mort.*

Cette petite et tout humble église de Forfry n'en renferme pas moins un trésor trop ignoré, une admirable statue de marbre blanc, œuvre d'un artiste italien du XVIIe siècle : lequel? nous n'avons pu découvrir son nom; je suppose qu'elle doit être, non du Bernin sans doute, mais du moins de son école, de sa bonne école, non de celle qui bientôt exagéra la tendance du maître à s'éloigner de la simplicité antique, une copie sans doute, mais assurément une excellente copie. C'est une statue de la Vierge, grandeur demi-nature, ce n'est point la madone ordinaire, c'est la Vierge du *Stabat*, la Vierge au pied de la croix, la mère assistant à l'agonie de son fils, mais la mère divine conservant la dignité dans l'expression la plus poignante de la douleur. C'est quelque chose de saisissant que la pose, le mouvement, si naturels et si nobles à la fois de cette statue, que le sentiment ineffable qu'elle respire. Les draperies gracieusement agencées sans affectation, légères sans exagération, concourent à former un ensemble exquis.

Comment cette œuvre précieuse se trouve-t-elle à Forfry? Une inscription que porte le socle, en donne une explication malheureusement trop succincte et peu complète; en voici la copie textuelle :

« *Mater dolorosa*

» Cette image de Notre-Dame de douleurs, faite en marbre, a
» été donnée à la fabrique de cette paroisse de Forfry, par le sieur
» Clément Coffin, chevalier, et Marie Leroy, sa femme, qui l'ont
» fait venir exprès d'Italie et posée en cette église en l'année 1672,
» pour mémoire perpétuelle de leur piété et dévotion envers la
» Sainte-Vierge.

» Le cœur à Dieu. »

Peut-être serait-on conduit à supposer que la surprise, une certaine disposition d'esprit, auraient pu causer quelque exagération, une nuance d'enthousiasme involontaire dans mon appréciation. Dans tous les cas, pour quiconque voudra consacrer quelques heures à une course agréable, et entreprendre celle de Forfry, elle le sera sans doute, alors surtout que viendra s'y joindre le spectacle des romantiques débris du vieux manoir de Boissy.

—

NOTICE SUR DANIEL GITTARD,

ARCHITECTE DU TEMPS DE LOUIS XIV,

PAR M. A. TAILLANDIER, CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION,

Membre correspondant (**Section de Melun**).

La vie des architectes est généralement peu connue. Ces artistes qui élèvent de vastes monuments, qu'il leur est rarement donné

de terminer, excitent moins l'intérêt du public que les peintres, les sculpteurs et les musiciens. Le spirituel secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, dans l'éloge qu'il a prononcé, il y a quelques années, d'un architecte distingué, M. Abel Blouet, le comparait à un *alto* qui joue un rôle utile mais modeste dans un orchestre ; ce que M. Halévy appliquait à son confrère, nous serions tenté de le dire de la profession des architectes prise en général. Tandis que nous aimons à être initiés aux détails les plus intimes de la vie des autres artistes, à peine connaissons-nous par leurs noms et leurs travaux une douzaine d'architectes français, dont nous admirons les ouvrages, tout en ignorant les particularités qui les concernent. C'est là, ce nous semble, une injustice qu'il serait grand temps de réparer. En effet, les *Vies des fameux architectes depuis la renaissance des arts,* par Dezallier d'Argenville, et même l'*Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du onzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième,* par Quatremère de Quincy, ne nous paraissent pas répondre à leurs titres, surtout en ce qui concerne les architectes français, et nous exprimons le vœu qu'un ouvrage spécial et digne du sujet, leur soit incessamment consacré.

Pour notre part, une note de M. Eugène Grésy, dans son intéressant article sur *les Artistes qui ont travaillé au château de Vaux-le-Vicomte* (1), nous a porté à faire connaître ce que nous avons pu découvrir de la vie et des travaux de Daniel Gittard, architecte, dont il est question dans cette note.

Daniel Gittard naquit le 14 mars 1625, à Blandy (2), bourg de la Brie française, situé à 11 kilomètres de Melun.

Ce bourg est célèbre dans la contrée par un vieux château féodal qui, construit par les vicomtes de Melun, appartint successivement aux Tancarville, aux d'Harcourt, aux d'Orléans-Longueville. Il était encore debout et faisait partie du douaire d'Anne de Montafié, veuve du comte de Bourbon-Soissons, lorsque Daniel Gittard

(1) *Archives de l'Art français,* t. VI, p. 3.

(2) Voici l'acte de baptême de Daniel Gittard :

« Le quatorzième jour du dit mois de mars, au dit an (1625), a esté baptisé Daniel, fils de Jehan Gittard et de Claude Beschard, ses père et mère, et tenu sur les saints fonts par honorable homme Daniel Viart, laboureur, demeurant au Chastelet en Brie, et par honeste femme Jacqueline Masson, laquelle a déclaré ne savoir escrire ni signer, de ce requise par moy, curé soubzsigné, qui ay, avec le dit sieur Viart, signé cy contre.

« Signé : Daniel Viart, — Turnor (curé). »

vint au monde. On n'en aperçoit plus aujourd'hui que les imposantes ruines (1).

Le père de Daniel s'appelait Jean Gittard l'aîné. Il était charpentier à Blandy. L'un de ses fils, Pierre, suivit la même profession et ce fut lui qui obtint du surintendant Foucquet la fourniture de la charpente du château de Vaux.

Indépendamment de son frère Pierre, Daniel en avait plusieurs autres, dont deux exerçaient la profession de maître maçon à Paris, et il est présumable que ce fut en travaillant avec eux qu'il parvint à les dépasser et à devenir l'un des plus habiles architectes de son temps; c'est-à-dire à marcher à côté des François Blondel; des Lemuet, des Levau, des François Mansart, etc. Nous ignorons, du reste, sous quel maître il étudia.

Étant encore fort jeune, Daniel Gittard fit construire le bel hôtel de Saint-Simon, depuis hôtel de la Force, situé rue Taranne, auprès de la fontaine de la Charité; Blondel en a donné la façade (planche 8 du chapitre XXXI du premier volume de son *Architecture française*) (2).

Germain Brice nous apprend que Daniel Gittard a fait les dessins de l'hôtel de La Meilleraie, rue des Saints-Pères (3), et qu'il fit bâtir pour le célèbre musicien Lulli, une maison rue Neuve des Petits-Champs, « ornée par le dehors de grands pilastres d'ordre composé et de quelques sculptures qui ne sont pas mal imaginées (4). »

Mais le travail qui, sans contredit, fait le plus d'honneur à Daniel Gittard, est sa participation à la construction de l'église de Saint-Sulpice.

L'ancienne église placée sous ce vocable étant devenue insuffisante par suite de l'augmentation de la population du faubourg Saint-Germain, dont elle était la seule paroisse, on sentit la nécessité de l'agrandir. En 1615 un architecte, appelé Christophe Gamard, avait été chargé de dresser les plans des nouvelles cons-

(1) Voir mon *Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie;* Paris, 1854, 1 vol. in-8°, chez Dumoulin.

(2) Blondel dit que Gittard commença la construction de l'hôtel de Saint-Simon en 1644, mais comme il n'avait alors que dix-neuf ans, il est probable qu'il y a erreur de date.

(3) *Nouvelle description de Paris,* t. IV, p. 56 de l'édit. de 1725.

(4) *Idem,* t. I, p. 412. — Elle existe encore au coin de la rue Sainte-Anne et de la rue des Petit-Champs. (V. le *Paris démoli* de M. Fournier, Aubry, 1855, p. 191-4).

tructions. Mais quelques années plus tard, il parut plus convenable de construire une nouvelle église dans de bien plus vastes proportions. Le 18 mars 1636 il fut arrêté que l'on y travaillerait incessamment, que les dessins seraient revus par MM. Gamard, de La Vallée et Le Roy; que le chœur serait entièrement fini avant que l'on touchât à l'ancienne église; que néanmoins, en attendant que les plans fussent dressés, on solliciterait auprés de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés de transporter la foire dans un autre endroit du faubourg, afin d'y bâtir une nouvelle église paroissiale. « Ce projet ne réussit pas, continue l'historien de Saint-Sulpice, puisque le 29 mai de la même année il fut arrêté que le plan dressé par M. Le Roy, architecte, serait pleinement exécuté (1). » Nous ignorons par quelles circonstances le plan de Le Roy fut abandonné, mais le 8 août 1645, en conséquence de plusieurs délibérations faites dans plusieurs assemblées générales de la paroisse, et notamment dans celle du 19 mars 1643, qui se tint dans la nef de l'église, en présence du prince de Condé, de plusieurs personnes de qualité et de M. Olier, curé, Christophe Gamard, architecte, traça les fondements du chœur de la nouvelle église dans le cimetière qui était derrière l'ancienne, et y mit aussitôt les ouvriers. Le 20 février 1646, la reine Anne d'Autriche posa la première pierre du maître-autel.

Louis Levau, premier architecte du roi, remplaça Gamard dans la direction de la nouvelle église, et, à son tour, Daniel Gittard lui fut substitué, en 1660. C'est à lui que l'on doit le chœur, les bas-côtés et la plus grande partie de la croisée à gauche, ainsi que le portail de ce côté (2).

Blondel fait remarquer que les bas-côtés sont ornés d'un ordre corinthien, dont Daniel Gittard *s'était proposé de faire un ordre français* (3).

Germain Brice dit que « l'on doit voir dans cette église un petit escalier de pierre de taille d'un seul trait, tourné en limaçon depuis le bas jusqu'en haut, dont le trait est ingénieux et très-hardi, où il paraît quelques effets de la coupe des pierres. Il est, ajoute-t-il, de l'invention de Gittard, habile architecte, lequel a conduit la plus grande partie des travaux de cette église, qui sera un ou-

(1) *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, 1773, 1 vol. in-12, p. 9.

(2) Blondel, *Archit., franç.*, t. II, p. 37.

(3) *Id., ibid.*

vrage de conséquence, si jamais on peut parvenir à l'achever sur les modèles qui en ont paru, ce qui demande encore du temps et une très-grande dépense pour le voir dans son entière perfection (1). »

L'église de Saint-Sulpice, en effet, n'a été élevée ni par l'État ni par la ville de Paris, mais au moyen de quêtes et de souscriptions particulières, dues au zèle et à l'activité de plusieurs de ses curés. Il est vrai que les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comme seigneurs de ce quartier, sont entrés pour une forte somme dans ces souscriptions, et que, ces ressources étant insuffisantes, on fut obligé d'imposer une taxe considérable sur toutes les maisons de la paroisse. Malgré tous ces efforts, les travaux furent interrompus faute de fonds en 1678, et ils ne purent être repris qu'en 1718, longtemps après la mort de Daniel Gittard (2). Il parait toutefois que son fils aîné, qui avait la qualité d'architecte ordinaire du roi, fut chargé de succéder à son père, car ce fut lui qui donna les dessins du portail qui fait face à la rue Servandoni (3). Mais néanmoins c'est Oppenord et ensuite Servandoni qui eurent la direction des travaux de Saint-Sulpice (4).

On doit encore à Daniel Gittard le portail de l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas. « Cet édifice, dit Blondel, n'est estimé que pour l'ordre dorique du rez-de-chaussée, dont l'ordonnance est régulière et d'une exécution assez correcte; son entablement est mutulaire et couronné d'un fronton sur lequel devaient être les figures de saint Jacques et de saint Philippe, mais que l'économie a fait supprimer, quoiqu'on les voie sur cette planche (celle qui est donnée par Blondel). Cette même raison, sans doute, a porté à omettre les vases et les autres statues qui se remarquent ici; au reste, cette planche, anciennement gravée par Marot, est assez conforme au projet qu'en avait conçu Gittard (5). »

Roland de Virloys, dans son *Dictionnaire d'architecture* (6), au mot Gittard, n'indique pas d'autres travaux dus à cet architecte que ceux que nous venons de mentionner.

(1) Nouvelles descriptions de Paris, t. III. p. 396.

(2) Remarques historiques sur l'église de Saint-Sulpice, p. 12.

(3) *Id.*, p. 13.

(4) On doit le grand portail de Saint-Sulpice à Servandoni, et les tours, dont une seule est achevée, à Chalgrin.

(5) Architecture françoise, t. II, p. 74.

(6) Paris, 1770, 3 vol. in-4°.

Daniel Gittard est le quatrième des huit architectes qui composèrent l'Académie d'architecture, lors de sa fondation par Colbert, le 31 décembre 1671 (1).

Il plaçait toutes ses économies en terres qu'il achetait à Blandy, son pays natal, où il possédait une maison de campagne et une ferme.

Dans une circonstance importante, il témoigna de l'intérêt à la ville de Melun, ainsi qu'on le voit par la mention suivante, extraite par M. G. Leroy, des archives de l'église de Saint-Aspais, mention dont nous devons la communication à M. Eugène Grésy :

« Le 13 septembre 1676, Gittard, ingénieur et architecte des bâtiments du roi, dressa un devis des réparations à faire à l'église de Saint-Aspais, qui s'élevait à environ 11,000 livres. Puis, par une sollicitude toute particulière pour les intérêts de cette paroisse, il se transporta gratuitement à Corbeil pour déjouer les cabales des soumissionnaires, qui ne voulaient pas entreprendre les travaux à moins de 33,000 livres. »

Daniel Gittard est mort à Paris, dans sa maison de la rue des Saint-Pères, le 15 décembre 1686.

Voici son acte mortuaire, que nous avons copié sur les registres de la paroisse de Saint-Sulpice, déposés aux archives de l'hôtel de ville :

« Le 17e décembre 1686,

» A esté fait les convoys, service et enterrement de Monsieur Daniel Gittard, ingénieur et architecte ordinaire des bâtimens du roy et de son Académie royale, et ancien marguillier de cette paroisse, mort le quinzième du présent mois, en sa maison rue des Saints-Pères, aagé d'environ soixante ans, et ont assisté au dit enterrement Pierre Gittard et Daniel Gittard, tous deux fils du dit deffunt.

« *Signé :* Pierre Gittard ; Daniel Gittard. »

Daniel Gittard prenait le titre d'*ingénieur* dans les actes notariés et dans les actes de l'état civil auxquels il figurait, ce qui doit porter à penser qu'il joignait, comme Blondel et Lemuet, à sa qualité d'architecte civil, les fonctions d'ingénieur, qui appartenaient alors à ceux qui s'occupaient des travaux des ponts-et-chaussées ou des fortifications. Ce qui nous porte à croire que c'est à cette dernière classe d'ingénieurs que Daniel Gittard appartenait, c'est

(3) Archives de l'Art français, t. I, p. 419.

que son fils aîné et sa descendance suivirent la même carrière, ainsi que nous l'avons appris, d'après les recherches auxquelles nous nous sommes livré au dépôt des fortifications; en effet, grâce à la bienveillance de M. le colonel Augoyat, qui dirige ce dépôt, nous avons vu que Pierre Gittard, celui qui a figuré dans l'acte de décès de son père, et qui fut reçu membre de l'Académie d'architecture en 1699 (1), était entré dans le corps du génie en 1690, qu'il avait été en 1712 ingénieur en chef à Philippeville, qu'il était passé en la même qualité à Lille en 1713, qu'il avait reçu en 1738 le titre de directeur des fortifications, et qu'il était mort à Lille au mois de juin 1746. Nous ajouterons qu'il était chevalier de Saint-Louis.

Le fils de Pierre Gittard fut aussi ingénieur. Il entra dans le corps en 1705 et fut ingénieur en chef à Lille en 1738, puis directeur des fortifications en 1743, nommé à la direction des places conquises en 1746, d'abord à Ypres, puis à La Rochelle.

Ce dernier eut pour fils Gittard de Brannay, entré au corps du génie en 1726, ingénieur à Bouchain en 1735, ingénieur en chef en 1747.

Outre son fils aîné Pierre, Daniel Gittard avait eu trois autres enfants de sa femme Marie Dupré. Un second fils, appelé aussi Daniel Gittard (celui qui figure dans l'acte mortuaire de son père), prend dans les actes la qualification de *bourgeois de Paris*, ce qui semble prouver qu'il n'exerça aucune profession; une fille appelée Marie-Anne Gittard, décédée célibataire en sa maison de Blandy, le 7 février 1748, et une deuxième fille nommée Catherine Gittard, qui fut mariée en 1694 à Ambroise-Charles Guérin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats au parlement de Paris, mort doyen des avocats le 26 septembre 1752, laquelle décéda le 24 juillet 1730. C'est de la ligne issue du mariage de Catherine Gittard avec Ambroise-Charles Guérin que descend M. Eugène Grésy (2).

(1) V. Archives de l'Art français, t. I, p. 420.

(2) Un Noël Gittard, dont j'ai trouvé le nom dans plusieurs actes authentiques, et qui tenait certainement de très-près à Daniel Gittard qui fait l'objet de cette notice, est indiqué dans l'Armorial général manuscrit de 1698, à la généralité de Paris, au bailliage de Melun, comme capitaine des bourgeois de Melun, et d'Hozier timbre ses armes : *d'argent à un lion couché de gueules sur une terrasse de sinople, surmonté d'un arc d'azur et d'une flèche de gueules passés en sautoir.*

APPENDICE

PAR M. E. GRÉSY,

Membre fondateur (**Président de la Section de Melun**).

Les mémoires de Gourville (1) nous révèlent sur la vie de Gittard une particularité assez piquante : c'est qu'en 1660, lorsque le surintendant Foucquet acheta la terre de Belle-Ile, ce fut Gittard (2) qu'il y envoya pour fortifier le château ; la surveillance des travaux y exigea même sa présence assez longtemps. Or, personne n'a oublié que dans le fameux procès, la fortification de cette place fut l'un des chefs les plus graves de l'accusation. Mais il est évident que l'architecte-ingénieur exécutait tous ces travaux le plus innocemment du monde; il ignorait alors les desseins coupables de son client; car on ne voit pas, dans les détails publiés sur la procédure, qu'il ait jamais été inquiété ou même interrogé à ce sujet. Au surplus cette circonstance justifie pleinement l'opinion émise par notre savant confrère, M. Taillandier : qu'à la qualité d'architecte Gittard joignait la science d'ingénieur des fortifications et des ponts-et-chaussées. Nous avons déjà eu occasion (3) de montrer que cet architecte était employé par le surintendant ; en 1658, lorsque le prodigue ministre fit l'acquisition du couvent des carmes de Melun, à Maincy, pour y établir sa manufacture de tapisserie, le procès-verbal d'expertise fut dressé par Gittard et son frère Pierre.

La restauration complète du château de Saint-Maur, près Charenton, fut aussi confiée à Gittard par l'intendant du prince de Condé. Ce renseignement qu'on chercherait vainement ailleurs, a été consigné par Pérelle au bas de deux vues gravées de ce célèbre manoir. Après avoir rappelé qu'il fut commencé à bâtir pour Catherine de Médicis, dans son enthousiasme pour le style de son temps, voici comment s'exprime le graveur : « Le changement des » croisées, des portes, l'augmentation des fossez, cours et ferme- » ture des ailes, qu'a faits le sieur Gittard, y augmentent non- » seulement la beauté mais en rendent les appartements com-

(1) Collection des mémoires de Petitot, t. 52, 2e série, p. 341.

(2) L'édition porte : « Le sieur Gétard, très-bon architecte. » L'identité du personnage ne peut pas faire de doute, évidemment il y a là une faute de lecture.

(3) *Documents sur les artistes qui ont travaillé pour Foucquet au château de Vaux-le-Vicomte*, par E. Grésy. Melun, Michelin, 1861, p. 10.

» modes, et l'escalier qui était au milieu de la façade ayant été
» changé, donne la facilité de voir de la cour dans le jardin, qui
» est du dessin de M. Le Nostre exécuté par le sieur Regots. »

S'il faut en croire Florent Lecomte, sculpteur et peintre (1), la fontaine de La Charité, à Paris, aurait également été construite sur les dessins de D. Gittard. Mais ce témoignage isolé est peut-être le fait d'une confusion. En voyant sur la gravure de Marot figurer cette fontaine à côté de l'hôtel de la Force, connu d'abord sous le nom de maison de Selvois, l'auteur n'aurait-il pas témérairement attribué ces deux œuvres distinctes au même artiste.

Quant au portrait placé en tête de cette notice, voici les garanties d'authenticité que j'en puis donner : la miniature originale s'est transmise de père en fils dans ma famille; il y a toujours été de tradition que c'était le portrait de M. Gittard, et cela, à une époque où la notoriété, pouvant s'attacher à ce nom, était complétement effacée de tous les souvenirs, où aucun intérêt d'amour-propre ne pouvait songer à en fabriquer un ancêtre. Le petit cadre en bois très-finement sculpté, qui entoure cette miniature, accuse incontestablement le règne de Louis XIV; enfin le personnage paraît porter le costume officiel de l'Académie, c'est ainsi du moins que dans la *suite des hommes illustres de Perrault* on voit représentés Pélisson, Quinault, Mansart, Sarazin et autres académiciens, avec la grande perruque, la robe noire et le rabat blanc.

L'autographe (2) de l'architecte en renom est emprunté au mémoire en forme de devis que, sur la recommandation de madame de Miramion, il vint faire gratuitement à Melun pour les réparations de l'église Saint-Aspais (3). Il s'agissait de tirer l'emploi le plus utile des deux mille livres données si généreusement à la fabrique par cette dame de Rubelles, et Gittard y fait preuve de l'intérêt le plus vif pour le monument en ruine. Nous avons comparé l'écriture avec un autre autographe que nous devons à la gracieuse obligeance de M. Taillandier, l'identité est évidente quoique ni l'une ni l'autre de ces pièces ne soit signée. La seule signature de Gittard que nous ayons pu retrouver est prise sur la minute de la vente que lui consentirent ses frères André et Louis, de leurs parts dans la maison paternelle à Blandy, le 9 avril 1674,

(1) *Cabinet des singularitez* (sommaire historique d'architecture, p. XXXIX.)

(2) Voir la planche I.

(3) Archives de l'Église de Saint-Aspais, conservées dans l'étude de Me Pujol, notaire à Melun.

devant Boutier, notaire à Paris. (Nous devons des remercîments au titulaire actuel, Me Trépagne, qui a bien voulu nous en donner communication.)

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE L'ARCHITECTE GITTARD,

GRAVÉ PAR J. MAROT ET PÉRELLE.

---

1. *L'hôtel de la Force,* rue des SS. Pères en face la rue Taranne. *J. Marot fecit*, in-4° oblong.

Dans le premier état l'estampe porte : *Veüe de la rue Tarane, de la maison de Monsr de Saluois du dessin du sr Gittard et de la Fontaine de la Charité.* On l'appela ensuite hôtel de Saint-Simon.

2. *Entrée de l'hôtel de Cossé. J. Marot fecit,* in-4° oblong. Cet hôtel connu d'abord sous le nom de La Meilleraye, avait été construit pour la veuve du maréchal de France de ce nom, fille du duc de Cossé-Brissac.

3. *Plan et élévation du portail latéral de l'église de Saint-Sulpice, du côté qui regarde le septentrion ; bâti jusqu'au premier ordre par le sr Gittart et continué par le sieur Oppenord.* Gravé par J. Marot, liv. III, n° V, pl. 3.

4. *Portail de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, bâtie à Paris dans la rue Saint-Jacques, et conduit par Daniel Gitar, architecte du Roy. J. Marot fecit, in-f°.*

5. *Le Chasteau de Saint-Maur,* du côté de l'entrée.

6. *Le même*, du côté du jardin.

Gravés par Pérelle, à Paris, chez Mariette, in-4° oblong.

7. *Maison de Lully, rue des Petits-Champs,* au coin de la rue Sainte-Anne. Gr. sur bois par Ouartley.

Ce premier devis et le
d. Heiny pour ce fait par le Sr Gittard ingenieur
et architecte ordre des bastiments du Roy

Gittard

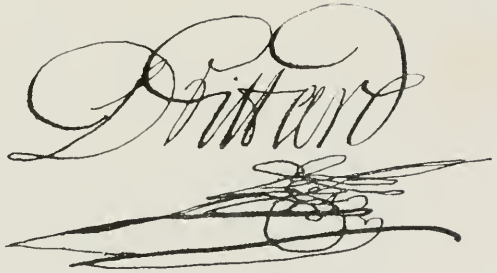

Fac similé de Gittard Architecte du Roi

LA TOUR DU BOURREAU DE PROVINS,

PAR M. JULES MICHELIN,

Membre fondateur et vice-président (**Section de Provins**).

Lorsqu'on arrive à Provins par la route de Paris, on aperçoit sur la gauche et à quelques pas de la porte de la ville, un petit édifice carré, percé d'ouvertures irrégulières, et dont le toit aigu est surmonté d'une croix et d'une girouette emblématique.

Si vous demandez au vigneron qui gravit la pente escarpée conduisant au châtel de la ville-haute la destination de ce bâtiment? il répondra : c'est la tour du bourreau, et il vous fera remarquer à la partie supérieure, une ligne de crochets après lesquels la tradition locale assure que ce sinistre fonctionnaire suspendait les cadavres des suppliciés.

Ce fut dans cette tourelle étroite, en effet, qu'habitèrent pendant de longues années les exécuteurs des sentences criminelles du bailliage, siége présidial et maréchaussée de Provins.

Il nous a paru intéressant de rechercher quels avaient été les hôtes de ce lugubre logis, de connaître aussi les prérogatives dont ils jouissaient, les salaires qui leur étaient alloués, et les conditions exigées d'eux pour remplir leur terrible mission. Nous avons été assez heureux pour trouver sur ce sujet, dans les papiers laissés par M. le docteur Michelin, des documents précis, susceptibles, nous l'espérons, de piquer la curiosité.

Il faut remonter à 1566 pour trouver la trace d'un exécuteur à Provins; il se nommait Nicolas Vion, et prenait le titre de maistre des haultes œuvres.

Il eut pour successeur Me Robert Senecart, auquel il arriva en 1571 une horrible aventure : un gentilhomme protestant nommé de Serellé, que l'on accusait d'avoir tué son frère aîné, trouvé mort dans les bois de Flaix, avait été condamné à être décapité sur un échafaud, devant la fontaine Saint-Ayoul; sa tête devait être ensuite attachée à une potence, tandis que son corps serait suspendu à un arbre des champs.

« Arrivé au lieu du supplice, » dit Claude Haton, auquel nous

empruntons ces détails : « il se laissa patiemment lier, et tendit » le col fort proprement pour recevoir le coup d'épée. Mais le » bourreau qui oncques n'avait coupé tête à hommes, n'ayant jus- » qu'alors fait que pendre, s'était muni d'une épée trop légère, » qui n'avait pesanteur pour faire le coup. »

Il frappa trois fois le condamné sans résultat ; n'osant lui appliquer un quatrième coup, il tâcha de lui scier la tête, et « *en tirail-* » *lant* le fit tomber sur les échafauds. » Alors une lutte effroyable s'engage entre les deux hommes couverts de sang. De Serelle qui a les yeux bandés roule à terre ; Senecart l'y poursuit « et avec » un couteau lui coupe la gorge comme les bouchers font aux » moutons ou veaux qu'ils tuent. »

« Le dit bourreau fut tant battu du peuple qui était près de lui, » et du patient que oncques depuis n'eut santé, non pour les coups » qu'il reçut, mais du regret qu'il prit de s'être mis en cet état, » auquel il n'était aucunement propre. Il mourut quelque trois » mois après. »

Claude Haton, grand amateur d'exécutions, qu'il se complait dans ses mémoires à raconter avec détails, a négligé cependant de nous faire connaître les successeurs de Senecart ; il nous apprend seulement qu'il fut remplacé en cette même année 1571, par un personnage qui, par une singulière anomalie, portait le nom de Pierre Ledoux.

Il nous faut donc arriver sans transition à 1675, où nous voyons ces fonctions remplies par Nicolas Doublot. Il avait deux frères, exécuteurs comme lui ; l'un qui exerçait à Montargis venait l'assister en cas de besoin à Provins. Ce fut lui qui, le 5 octobre 1675, mit à mort le parricide Jacques Nancé, dont M. Emile Lefèvre, notre savant compatriote, a publié le dramatique procès. Après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire et fait amende honorable devant l'église Saint-Ayoul, Jacques Nancé eut le poing coupé en face de sa maison, sise rue de Troyes, au coin de la *foire aux chevaux* ; il fut ensuite rompu vif et étranglé sur un échafaud dressé près la croix de Saint-Ayoul, puis brûlé, et ses cendres furent jetées au vent.

En 1681, nous trouvons Louis Lebran, et après lui, en 1684, un nommé Pierrot qui était en même temps exécuteur de la prévôté de Saint-Martin-du-Boschet. On le voit en effet le 16 avril de cette année, procédant en ce petit village à la pendaison d'une femme Leclerc, qui suivant un usage perpétué jusqu'à nous avait empoisonné son mari, de complicité avec un ami de la maison.

Le 10 mai 1685, Nicolas Vallot lui succéda. Quelques mois après, Vallot quitte la ville, abandonne sa charge, et ne donne plus de ses nouvelles ; Provins est menacé de ne plus avoir d'exécuteur, quand Antoine Hérisson se présente à propos. C'était un bourreau en disponibilité; il s'était retiré à Provins, mais comme il le dit lui-même, dans la supplique qu'il adresse au lieutenant criminel le 22 février 1699, à l'effet d'être pourvu de la charge de Vallot, restée vacante depuis quatre ans : « bien expérimenté en » ces sortes de choses, attendu qu'il a esté longtemps employé à » des exécutions, à la suite des armées du roi. » Pour ne pas rester inoccupé, il remplit donc pendant ces quatre années, sa triste fonction, sans titre, pour l'amour de l'art, et fait complaisamment, pour nous servir encore de ses expressions, toutes les exécutions qui se présentent.

Le 30 mars suivant, la 56e année de son règne, le roi Louis XIV lui accorde les lettres de provisions qui lui sont nécessaires pour exercer légalement.

Il donna, le 24 novembre 1710, sa démission en faveur de son fils Jean Hérisson, afin de pouvoir s'occuper plus librement d'un procès qu'il avait intenté aux habitants de Saint-Brice, qui refusaient de payer les droits de place sur le marché de Provins. Ce procès né en 1703, était encore plein de vigueur 45 ans plus tard, en 1748. Hérisson l'avait légué à son fils, qui le légua à son tour à Jean Pichon, son remplaçant. On n'a jamais pu savoir s'il avait été gagné ou perdu.

Jean Pichon entra en fonctions le 22 janvier 1742. C'était, si on en juge par une déclaration reçue le 8 novembre 1757 par le lieutenant criminel, un homme qui ne gardait pas une stricte fidélité à sa femme. Sa domestique, Geneviève Dauphin, âgée de dix-huit ans, raconte à ce magistrat, que dans le courant du mois de mars 1757, un mercredi, le surlendemain, dit-elle, que le régiment de Vastan est sorti de la ville, elle a été l'héroïne malheureuse d'un épisode passablement scandaleux, dont nous passerons sous silence les détails.

Nous avons retrouvé l'acte de décès de Jean Pichon. Il mourut le 12 juillet 1762, âgé de 42 ans, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Pierre.

Durant ses loisirs, il cultivait les fleurs avec succès, et les honnêtes gens de Provins, dit M. l'abbé Pasques qui l'a connu, ne dédaignaient pas d'aller visiter son jardin.

Ce même Pichon qui était prévoyant, ayant beaucoup d'enfants,

avait obtenu de la chancellerie le 21 décembre 1755, des lettres de survivance pour son fils Jean-Rémi, alors âgé de huit ans, qui exerça après lui jusqu'en 1768, date à laquelle nous voyons qu'il fut révoqué par sentence du bailliage, et pendu en effigie pour vol.

Digne fils de son père, il avait aussi donné lieu, pendant son exercice, à un grand scandale avec une autre servante, triste objet de pitié, car elle était batarde, fille d'une servante de bourreau, fille et petite-fille de bourreau, et son père avait été pendu.

Nous avons retrouvé également un procès-verbal concernant Jean-Rémi Pichon; il porte la date du 31 octobre 1767, et est signé par quatre huissiers, qui se plaignent de ce que Pichon leur a commandé avec un ton insolent, lors d'une exécution, de passer devant le condamné, sinon qu'il n'avancerait pas. Lequel propos, ajoutent les huissiers, devient injurieux à nous.

C'est ici qu'apparaît un nom plus connu, auquel un événement terrible, a donné une certaine célébrité : celui de Louis-Cyr-Charlemagne Sanson. Il était frère de Monsieur de Paris, comme on appelait alors l'exécuteur. Il occupe la charge de Provins jusqu'au 27 février 1788, jour auquel il est nommé sur sa demande, exécuteur des sentences criminelles de la prévôté de l'hôtel à Paris, en remplacement de son frère Charles-Henri, qui cumulait cette fonction avec celle d'exécuteur des sentences criminelles.

En 1793, nous le retrouvons exécuteur des sentences du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise; ce fut en cette dernière qualité qu'il assista sous les ordres de son frère ainé, le 21 janvier 1793, à l'exécution de Louis XVI, et qu'il eut le douloureux honneur d'adresser la parole à cet infortuné monarque.

Il avait reçu de l'éducation, dit encore M. Pasques, savait la musique, jouait agréablement du violon, et se plaignait souvent du dédain qu'on avait ici pour lui, notamment le procureur du roi, qui ne lui parlait que par sa fenêtre lorsqu'il le mandait pour une exécution.

La bibliothèque de Provins possède le portrait de Charlemagne Sanson, qui lui a été donné par M. le docteur Michelin.

Enfin nous arrivons au dernier bourreau de Provins : ce fut André-Thomas Ferey; il était cousin de Sanson. Il entra en fonctions le 11 mars 1788. Mais peu de temps après, la torture était supprimée, et l'ingénieuse et expéditive machine du docteur Guillotin faisait son apparition sur nos places publiques. D'un autre

côté, les droits de havée ou havage attribués à l'exécuteur ne se percevaient plus que difficilement, et étaient définitivement abolis en 1790. Le métier était donc gâté. Ferey le quitta vers 1792, après avoir enfoui dans le jardin de la maison de la rue aux Juifs, qu'il habitait alors, le massif instrument destiné à rompre vif, qu'il maniait si bien, et que le propriétaire actuel a découvert il y a deux ou trois ans (1).

Le candidat aux fonctions d'exécuteur devait d'abord présenter requête au lieutenant criminel du bailliage et siége présidial. Cette requête était communiquée au procureur du roi, et sur l'avis favorable de celui-ci, il obtenait de Sa Majesté, les lettres de provision. Mais cet avis n'était donné qu'après information faite sur les *sens*, *suffisance*, *expérience*, *conversation*, *vie*, *mœurs* et *religion* du suppliant.

Nous possédons celle rédigée à l'occasion de Hérisson. Cette pièce nous a semblé assez intéressante, pour que nous la fassions connaître en son entier.

« Information faite par nous Nicolas Robinot, Conseiller du roi, Lieutenant criminel au bailliage et siége présidial de Provins, à la requête du Procureur du roi, sur les vie, mœurs, conversation et religion de Antoine Hérisson, pourvu de l'office d'exécuteur des sentences criminelles dudit bailliage et siége présidial.

» Du vendredi 22 mai 1699, en notre hôtel.

» M. Paul-Louis Despie, prêtre, docteur en théologie, curé de l'église et paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de Provins, y demeurant, âgé de cinquante-quatre ans, après avoir mis la main *ad pectus*, et fait le serment en ce cas requis, de dire vérité en la manière accoutumée, lecture faite de ladite requête ;

» Dépose que depuis environ quatre ans qu'il est curé de ladite paroisse Saint-Pierre, il connait ledit Antoine Hérisson, demeurant en icelle, et comme son paroissien il sait être de la religion catholique, apostolique et romaine, l'ayant vu assister à la messe en ladite église, où il lui a administré le sacrement de l'Eucharistie, notamment à la fête de Pâques dernier, et qu'il est de bonnes vie, mœurs et conversation, l'ayant beaucoup de fois entendu parler, qui est tout ce qu'il a dit savoir.

» Lecture faite de sa déposition, a persisté et a déclaré n'y avoir rien à augmenter ni diminuer et a signé.

(1) Cet instrument vient d'être offert au musée de la ville, par M. Coutrat aîné, son propriétaire.

» Despic, curé de Saint-Pierre, Robinot Rigo, greffier.

» Jean Beaucherat, maître bonnetier, demeurant à Provins, âgé de quarante-deux ans, après serment par lui fait et requis de dire et déposer vérité, lecture faite de la requête, a déclaré n'être point allié ni serviteur.

» Dépose qu'il connait ledit Antoine Hérisson, exécuteur des sentences criminelles de Provins pour être de bonnes vie et mœurs, et d'honnête conversation, pour lui avoir parlé plusieurs fois. Dit aussi qu'il l'a vu assister à l'office divin, à la messe et aux vêpres dans les églises de cette ville, et aussi qu'il est de la religion catholique, apostolique et romaine. Qui est tout ce qu'il dit savoir. Lecture faite....

» Pierre Guérard, maître maréchal, demeurant à Provins, âgé de soixante ans, après serment par lui fait en cas requis de dire et déposer la vérité, lecture faite de la requête, a déclaré n'être point ni allié ni serviteur.

» Dépose qu'il sait que Antoine Hérisson qui fait la fonction d'exécuteur des sentences criminelles en cette ville, est de la religion catholique, apostolique et romaine, pour l'avoir vu assister à la messe dans les églises de cette ville, et que lui ayant parlé plusieurs fois, il a reconnu par ses paroles, qu'il est de bonnes vie, mœurs et conversation, qui est tout ce qu'il dit savoir et pouvoir déposer.

» Lecture faite.... »

C'est à la suite de cette enquête que le roi octroyait à l'exécuteur des lettres de provision après serment pris et reçu, et lui accordait, entre autre chose, la permission de porter armes offensives et défensives pour sa sûreté et celle de ses serviteurs.

Nous avons fait allusion plus haut, aux droits de havage attribués à l'exécuteur des sentences criminelles de Provins.

Voici quels étaient ces droits en 1699 :

1° Doit recevoir par chacunes semaines des meuniers du moulin du Roi à la dite ville, un boisseau de grain, trois quarts froment, et l'autre quart de seigle et d'orge ;

2° Plus pour les denrées qui se vendent les jours de marché et autres jours de la semaine, par les habitants des villages voisins de cette ville, marchands et autres :

Savoir pour chaque panier des dites denrées, comme beurre, fromages, œufs, fruits de toutes espèces, et légumes de toutes sortes — quatre deniers.

3° Pour chaque sachée de pruneaux au-dessus de trois boisseaux — un sol, — et au-dessous — six deniers.

4° Pour chaque paquet de fil, chanvre et filasse — six deniers.

5° Pour chaque cagée de pigeons, poulets et autres volailles apportées par hottée ou autrement — six deniers.

6° Pour chaque voiture de sabots — un sol.

7° Pour chaque somme des dits sabots, sur cheval, ou bête asine — six deniers.

8° Pour chaque tonne d'huile — quatre sols.

9° Pour chaque baril d'huile — un sol.

10° Pour chaque voiture de fayence, poterie et verrerie, — trois sols.

11° Pour chaque somme ou la dite fayence, poterie et verrerie, — un sol.

12° Pour chaque voiture de seaux ou ouvrage de bois servant au métier de boisselier et autres métiers — quatre sols.

13° Pour chaque charretée de cercles et osiers — un sol.

14° Pour chaque somme des dits cercles et osiers — un sol.

15° Pour chacune sachée de laine — un sol.

16° Pour chacune bache ou drapée de la dite laine — deux sols.

17° Pour chaque sachée de noix au-dessus de trois boisseaux — un sol, et au-dessous — six deniers.

18° Plus un balai de chaque fardeau de balais.

19° Pour chaque panier de harengs frais et autres marées — six deniers.

20° Pour chaque quarteau de harengs, maquereaux salés, et charge de morue — un sol.

21° Pour chaque tonne de harengs, — deux sols.

22° Pour chaque tonne de poissons d'eau douce — deux sols.

23° Pour chacune somme sur bête asine chargée dudit poisson — un sol.

24° Pour chacune charette de charbon — un sol.

25° Pour chaque somme dudit charbon ou de fruits — un sol.

26° Pour chacun porc gros ou petit, — un sol.

27° Pour chaque banc de marchands merciers et autres forains, les jours de marché et jours de foire, — un sol.

28° Plus, de chacun particulier de cette ville ou des environs, vendant sur la place pendant la saison de l'année, des pois et fèves en vert, chacun — cinq sols, pour une fois payer dans la dite année, à la charge de nettoyer et enlever les cossarts, et autres immondices, de deux jours en deux jours.

29° Plus ledit exécuteur a droit de faire tenir le jeu de quilles au bâton en cette ville, et aux villages de Saint-Brice et

Hillier, les jours de foire et l'après-dînée des fêtes et dimanches, hors les heures du service divin.

Le tout à la charge par le dit exécuteur de nettoyer la place où se tient le marché, depuis le pied du mur de la boucherie, et au droit d'icelui, aux deux côtés, jusque à dix toises par delà le pied de la croix, en tirant au château ; et d'y emmener les immondices en hiver, trois fois la semaine, et une fois la semaine en été, comme aussi d'emmener les boues qui seront balayées et ramassées par les habitants de la Grande-Rue où se tient encore le marché, chacun au droit et de la largeur de sa maison, depuis lesdites dix toises ci-dessus marquées, jusqu'à la rue aux Aulx, et de transporter les immondices toutes les semaines, le samedi l'après-dîner.

Outre ces droits, il était encore alloué à l'exécuteur diverses sommes selon ses œuvres, dit le tarif.

— Pour rompre vif en place publique — 60 livres.

— Pour pendaison et strangulation — 30 livres.

— Pour la question ordinaire et extraordinaire — 20 livres.

— Pour la question ordinaire — 15 livres.

— Pour marque et flétrissure sur les épaules avec le fer chaud aux lettres Gal. — 15 livres.

— Pour marque et flétrissure à la lettre V sur l'épaule dextre — 10 livres.

— Pour fustiger dans les carrefours et lieux accoutumés — 5 livres.

— A chacun des huissiers qui accompagneront l'exécuteur le samedi, jour habituellement choisi pour toute espèce d'exécution — 3 livres.

— Pour chaque condamné à assister et conduire aux exécutions — 6 livres.

— Pour mettre et attacher au carcan pendant deux heures — 20 livres.

— Pour pendre par effigie — 15 livres.

— Pour le tableau représentant le condamné — 3 livres.

— Pour l'amende honorable — 20 livres.

— Pour la chemise — 4 livres.

— Pour la torche blanche du poids de deux livres — 4 livres.

— Pour trois cuirs servant à attacher les écriteaux, portant *blasphémateur du saint nom de Dieu* — 3 livres.

— Pour la marque aux lettres Gal. — 10 livres.

—

FRAIS DIVERS.

— Pour un échafaud, une roue, bois et façon — 133 livres.

— Pour une potence à mort, et son échelle de 18 échelons — 24 livres.

— Pour un poteau à contumace — 12 livres.

— Pour un poteau pour effigie — 8 livres.

— Pour deux cordes de bois et un cent et demi de fagots, pour le bûcher sur lequel est brûlé un condamné à être pendu — 92 livres 5 sols.

— Pour trois livres de chandelles fournies pour la question, à douze sols la livre, — 36 sols.

— Pour deux boulons de fer avec leurs clavettes servant à la question — 40 sols.

— Pour une corde du poids de quatorze livres servant au même usage — 7 livres 14 sols.

— Pour transport de deux cadavres de pendus, chevaux, voiture, mise en place, l'un sur le grand chemin de Paris, l'autre sur celui de Troyes — 10 livres.

— Pour quatre écriteaux sur carton sur lesquels étaient imprimés ces mots : *bergers superstitieux, et voulant se faire passer pour sorciers*, et quatorze autres écriteaux sur carton, portant ces mots : *bergers malfaiteurs, qui ont voulu se faire passer pour sorciers, et sous ce prétexte ont trompé et volé plusieurs particuliers des environs* — 10 livres.

— Pour avoir mis un écriteau, par devant et par derrière de deux voleurs, attachés au carcan avec ces mots : *voleurs de blé dans les champs* — 9 livres.

— Pour un autre avec ces mots : *joueur avec adresse et filouterie* — 3 livres.

Tous ces frais ont été soumis à la taxe de M. le lieutenant criminel qui n'a rien trouvé à retrancher. Une fois seulement ; ce fut lors de la condamnation de Jean-Remi Pichon. Comme c'était un confrère, l'exécuteur n'avait pas cru devoir trop se gêner, et au lieu de dresser une potence spéciale, il s'était contenté de suspendre l'effigie du condamné côte à côte avec celle d'un vulgaire voleur.

M. le lieutenant criminel s'aperçoit de cette irrégularité, et écrit de sa main en marge du mémoire : *néant, il n'y avait qu'une potence* ; en sorte que Jean-Remi Pichon, eut ce double avantage d'être pendu fictivement et gratuitement.

Claude Haton raconte encore dans ses mémoires qu'à la

mi-novembre 1561, la maison du bourreau de Provins fut gâtée par le vent et la foudre. Cet accident, pour les gens sages, ajoute-t-il, est le pronostic de maux publics.

Suivant les idées de son époque, la prédiction de l'ancien curé du Mériot a dû s'accomplir, car la peine de mort s'en va, et le bourreau de Provins a disparu; mais sa maison est restée debout. Comme au temps de Nicolas Vion, son premier occupant, la chouette vient encore la nuit y faire entendre son cri plaintif, et les corbeaux de la tour du Roi, sa voisine, continuent à construire leurs nids dans les embrasures de ses meurtrières silencieuses.

NOTE SUR UNE MÉDAILLE

RENCONTRÉE A PROVINS,

PAR LE Vte DE PONTON D'AMÉCOURT,

Membre fondateur (**Section de Meaux**).

Dans le courant de l'année 1864, il a été trouvé aux environs de Melun une petite monnaie d'or qui a appartenu successivement à plusieurs habitants de Provins, et qui a été vendue par l'un deux à un amateur de passage étranger au département.

Cette expatriation d'un monument de notre pays serait un fait réellement déplorable, une perte pour l'archéologie en général, et pour l'histoire du département en particulier, si l'un de nos confrères n'avait eu l'heureuse idée de prendre plusieurs empreintes en cire de ce petit monument, et si un autre n'avait eu la bonne fortune de retrouver à Paris, dans les cartons d'un marchand, notre monnaie dépaysée, privée de son certificat d'origine, son principal titre à l'estime des archéologues, jetée là par le vent du mercantilisme.

Le monument dont je vais parler, est une monnaie mérovingienne.

Je ne crois pas qu'il existe dans la série de nos monnaies nationales, une suite plus intéressante et plus instructive que celle des monnaies mérovingiennes. C'est la première manifestation artistique de ce mélange des trois races Gauloise, Romaine et Franque qui a produit la nation française.

La numismatique gauloise dans la multiplicité de ses systèmes, dans l'infinie variété de ses types, dans les mystères de son symbolisme, offre un puissant attrait aux savants qui l'explorent; mais la rareté de celles de ses légendes qui indiquent des noms de lieux, ne permet guère d'en espérer pour la géographie plus de renseignements qu'on n'en trouve dans Strabon, Pline et Ptolémée.

La numismatique de la Gaule romaine n'existe pas : la Gaule était absorbée dans l'Empire. C'est Rome qui fait battre monnaie pour le monde entier. Au quatrième siècle seulement, quand déjà

l'unité du grand empire s'ébranle, on voit paraître à l'exergue des monnaies les initiales des trois ateliers gaulois, Lyon, Arles et Trêves.

Mais aussitôt que la fusion des Francs et des Gallo-Romains s'est accomplie, un art national prend naissance. La décentralisation qui suit la chute de l'Empire se revèle dans les monnaies par l'émancipation des types; alors les monuments numismatiques nous offrent une intéressante variété, dans l'unité du système que Rome a établi, et que maintient, trois siècles durant, la seule moralité d'un peuple beaucoup moins barbare qu'on ne le croit généralement.

Chaque province se forme bientôt des traditions artistiques; des écoles naissent à Metz, à Marseille, à Clermont, à Maëstricht, à Limoges, à Paris. Plus d'un lien entre les écoles de Limoges, et de Paris révèlent leur parenté sous l'influence du plus illustre artiste de cette époque, de Saint-Eloi qui, d'apprenti orfèvre chez le limousin Abbon, est devenu ministre de Dagobert et de Clovis II, et a inscrit son nom sur les monnaies de Paris.

Un des faits artistiques les plus saillants de la numismatique mérovingienne, c'est donc la localisation des types. Chaque région a son style, sa manière, ses nuances parfaitement saisissables pour quiconque se donne la peine de les étudier.

Mais cette numismatique a un autre aspect bien plus intéressant, elle nous révèle la géographie de la France mérovingienne. Je reste peut-être au-dessous de la vérité en vous disant que mille localités Franques sont inscrites sur les monnaies.... Mille centres de population empruntant aux monnaies la preuve de leur ancienneté, justifiant par les monnaies de la forme et des variations de leur nom : c'est un fait considérable sur lequel je n'insisterai pas autrement qu'en vous faisant remarquer que ces précieux monuments comblent une grande lacune, puisque les rares historiens de cette époque, nous ont laissé très-peu de documents géographiques.

Les deux faits que je viens de signaler, la localisation des styles et l'inscription des noms de lieux se complètent et se prêtent leur mutuelle lumière, pour faciliter l'œuvre de détermination des ateliers; en effet, une foule de noms sont portés par plusieurs localités à la fois, et les lieux homonymes étaient surtout nombreux quand les radicaux Gaulois ou Romains n'avaient pas encore été déformés. Aux quatre coins de la Gaule on trouvait des *Lugdunum*, des *Noviomagus* des *Novus vicus*, des *Locus sanctus*, etc., la seule

inscription d'un de ces noms sur une monnaie, n'aurait pas suffi pour permettre de donner une attribution certaine à cette monnaie. Arrêtons-nous à l'une de ces formes, au nom de *Locus sanctus*. On comprend que ce nom a dû rester attaché à beaucoup de centres habités, consacrés dès leur origine par des traditions religieuses , par l'existence d'un antique sanctuaire sur leur emplacement ; aussi trouve-t-on, dans diverses provinces, des lieux dont le vocable moderne rappelle cette ancienne forme ; ils s'appellent *Lieusaint*, *Saint lieu*, *Locsaint*, etc. D'un autre côté, plusieurs monnaies mérovingiennes portent pour légende géographique *Loco sancto* ; comment saura-t-on auquel des divers Lieusaint elles appartiennent, si l'on n'a pas une autre base d'appréciation que les légendes ? — Cet élément de discussion existe, on le trouve dans l'étude des styles localisés. Chaque zône et chaque période de monnayage ont leur faire, ce qu'en langage artistique on appelle leur manière ; l'examen et la connaissance des styles est la base de l'art des attributions ; c'est le second œil du numismate, celui qui embrasse réellement l'objectif ; d'un simple plan, il en fait une perspective ; il le localise, en un mot. Si l'on ne tient pas compte de ce principe important, on livre la science aux interprétations hasardées, aux égarements de l'imagination, aux ambitions et aux querelles de clochers ; on y jette l'ombre au lieu d'y répandre la lumière. Cette connaissance des styles ne peut être que le résultat d'une étude approfondie ; lire une inscription est une chose facile et donnée à tous ; lire sur une œuvre d'art, non pas la pensée de l'artiste, mais le cachet qu'il lui a imprimé sans même en avoir conscience, c'est un travail délicat, ardu, décourageant quelquefois, œuvre de patience, de collection, de longue élaboration, tâche attrayante pourtant, comme toutes celles qui présentent une difficulté à vaincre et que récompensera la conquête d'une vérité.

La première remarque à faire au sujet des monnaies dont la légende est *Locosanto,* c'est que toutes celles qui sont connues jusqu'à ce jour proviennent du même atelier. Le même fonctionnaire, *Dacoaldus*, les a toutes signées ; on ne peut pas admettre que ce nom, unique sur la liste des officiers monétaires, ait été porté par deux homonymes dans deux *Lieusaint* differents. Un seul *Lieusaint* a donc eu des monnaies ; où le trouverons-nous ?

Il existe près de Valogne un *Lieusaint* connu de tous les archéologues ; on y a découvert, dans un cimetière mérovingien, plusieurs

inscriptions dont l'une est encastrée dans le mur de l'église et une autre conservée au musée de Valogne. Les archéologues Normands n'auraient eu garde de lâcher la proie que leur offrait la monnaie de *Locus sanctus* et M. Edmond Le Blant, lui-même, dans son grand ouvrage sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, ne songe pas à leur contester nos monuments numismatiques. Pourtant l'atelier monétaire qui nous occupe ne leur appartient pas.

Un numismate de Bar-le-Duc, M. Bellot, possède un des six ou huit tiers-de-sols connus de *Locus sanctus*; il l'attribue à un Locsaint de Lorraine; s'il fonde son opinion sur l'examen du style, je conviens qu'il approche de la vérité, mais il ne la possède pas encore.

M. Deloche, géographe éminent et lauréat de l'Institut, est entré dans la bonne voie; avant tout, il s'est attaché à l'étude du style. En recherchant les monnaies du Limousin, dont il a publié une savante monographie, il a avisé des traces de l'art qu'il étudiait sur les espèces de *Locus sanctus* et a eu la hardiesse de les attribuer au diocèse de Limoges, en avouant qu'il ne trouvait ni sur la carte de ce vaste territoire, ni dans les innombrables documents qu'il a compulsés, aucune mention du nom inscrit sur la monnaie. En effet je crois qu'on peut chercher longtemps notre atelier aux environs de Limoges, pour une raison capitale, c'est qu'il n'y a jamais été; mais M. Deloche est très-excusable de s'être égaré, attendu que l'influence de l'art Limousin sur celui de Paris nous semble incontestable, et si ce savant avait fait l'étude des monnaies de la province de Sens, comme il a fait celle des espèces Limousines, il aurait constaté des affinités, entre les tiers-de-sol de *Locus sanctus* et ceux de *Paris*, *d'Essonne*, près Corbeil, de *Melun*, de *Milly-en-Gâtinais*, de *Troyes*, de l'Austrasie enfin, dont les rois avaient des domaines jusque chez nous, et une résidence à Meaux; en un mot, il aurait attribué, comme je l'ai fait, ces précieuses monnaies à *Lieusaint-en-Brie*.

Fort d'une conviction fondée sur les principes que je viens d'exposer, je n'ai pas craint de manifester publiquement mon opinion, qui était conforme, du reste, à celle du savant Lelewel: je l'ai fait notamment au congrès archéologique de Cherbourg en 1861, et au milieu d'un aréopage Normand, à quelques lieues de leur Lieusaint, j'ai osé revendiquer les droits du nôtre; aussi, messieurs, apprécierez-vous la satisfaction que j'ai dû éprouver

lorsqu'un argument décisif est venu confirmer mon opinion, la découverte en Seine-et-Marne d'un nouveau tiers-de-sol, à la légende *Locosanto-Dacoaldo*.

Les monnaies ont de tout temps voyagé, elles ont été souvent portées par la guerre et enfouies à de très-grandes distances ; mais c'est un fait rationnel et acquis à la science, que le plus grand nombre a servi aux échanges locaux et ne s'est pas expatrié; neuf sur dix appartiennent à la région dans laquelle elles ont été retrouvées; notre sol recèle les monnaies qui ont eu cours chez nous, comme il couvre la cendre de ceux qui nous ont précédés. Ainsi tout concourt à affirmer nos droits sur les espèces de *Locus sanctus*, et leur légende, et leur style, et le lieu de leur enfouissement; tout nous dit qu'au VIIe siècle, Lieusaint était un des ateliers monétaires les plus féconds, le centre d'un commerce considérable, probablement un lieu de grandes réunions où l'on trafiquait, après avoir été un lieu d'antiques assemblées religieuses, un lieu *sacré* : son nom même nous apprend ceci, et un nom ne ment pas; un nom, c'est l'affirmation d'un peuple, c'est la grande voix de l'histoire.

Je ne vous dirai rien, Messieurs, de tout ce que la numisma-

tique me suggérerait à propos de la petite monnaie de Lieusaint. La numismatique, cette terre si féconde, la plus féconde peut-être du domaine archéologique, donne à profusion ses fleurs et son froment, et quand la moisson est faite, on s'enrichit encore au glanage.

Puisque cette monnaie nous a conduits à Lieusaint, quittons les monnaies, remontons le cours des âges, et dans la nuit des siècles faisons une enquête sur ce nom qui atteste une antique consécration.

Ce que je vais vous dire ne m'appartient pas; je me fais le pâle écho d'un archéologue étranger à notre province, d'un homme qu'on n'accusera pas de partialité quand il révèle au monde savant la haute origine et le grand rôle anté-historique qu'il attribue à notre Lieusaint. Vous apprécierez vous-même la valeur de ces indications, et tôt ou tard le sol même de Lieusaint fixera nos convictions à cet égard.

M. Charles Toubin, archéologue franc-comtois, étudiant les origines d'une localité voisine de Salins, nommée *Molain*, dans une région nommée *Moydon*, observe très-judicieusement que *Molain* s'appelait autrefois *Mediolanum;* que Moydon est le préfixe du même nom; que le gaëlique *Meadhon*, le sanskrit *Madhya*, le latin *medius*, signifient *milieu:* que le suffixe *lanum*, *lan* signifie *terre sainte;* qu'on peut donc traduire *mediolanum* par : *sanctuaire du milieu*. Chaque nation gauloise avait son centre religieux et politique; « ces centres, dit M. H. Martin, se nommaient le milieu, la *ville-du-milieu*, *meadhon*. » — Là les Druides rendaient la justice, là se tenaient les assemblées armées dont parle César : *conventus armati*.

Une seule remarque vous fera saisir, Messieurs, l'importance de cette donnée; Appien porte à 400 le nombre des peuples de la Gaule; à peine en retrouve-t-on 100; si l'on signalait sur la surface de la Gaule les 400 *mediolani*, il suffirait d'un compas pour reconstituer la géographie de la Gaule, car les constatations qu'on a pu faire prouvent que les druides étaient rigoureusement exacts dans la fixation de leurs milieux; leurs connaissances géométriques sont incontestables, « ils enseignaient, dit César, les astres et leurs mouvements, la grandeur du monde et des continents : *mundi ac terrarum magnitudinem*. » J'ignore si la recherche des *mediolani* a été faite d'une manière approfondie; je ne le crois pas, car j'en connais plusieurs qui n'ont jamais été signalés quoiqu'on en ait donné de longues listes; ainsi j'ai retrouvé dans *Moëlain*

près Saint-Dizier, le *mediolanum* du Perthois, et je crois retrouver aussi dans *Mimeaux* le *mediomeldi* ou le *mediolan* des Meldes, avec sa fontaine sacrée placée depuis douze siècles sous le patronage de saint Fiacre.

Non-seulement chaque peuple avait son centre, mais chaque confédération avait aussi le sien, et la Gaule toute entière en avait un également; César nous l'apprend : « à une époque marquée de l'année, dit cet historien, les Druides s'assemblent dans un lieu consacré, *in loco consecrato*, qui est le point central de toute la Gaule, *regio totius Galliæ media;* là se rendent de toutes parts ceux qui ont des différends et ils se soumettent aux jugements des Druides. » Il n'est pas possible qu'un texte soit plus formel et plus clair que celui-ci; il porte la marque du grand écrivain, il est complet dans sa concision : *locus consecratus*, *regio media* n'est-ce pas exactement la même chose que *locus sanctus, mediolanum?* César ajoute que le premier de tous les *mediolani* était sur la frontière du pays des Carnutes, et M. Toubin, armé d'un compas, cherchant le point central entre Utrecht et Perpignan, entre Brest et Bâle, tombe précisément sur Lieusaint, puis, cherchant l'extrême limite des Carnutes, il la trouve sur la Seine, à quatre kilomètres de *Lieusaint*. « Les Carnutes, dit Walkenaër, étaient à la fin maîtres d'une partie de la navigation de la *Loire* et de la *Seine*. » — « Ils n'étaient bornés au nord que par les *Parises* et les *Meldes*, dit M. Muller, le savant commentateur de Strabon. » Nulle autre partie du territoire Carnute n'est fondée à réclamer ce *mediolanum*. *Dreux* dont on a mis le nom en avant, tire ce nom des *Durocasses* et non pas des Druides. Et quel emplacement convient mieux que Lieusaint à un sanctuaire druidique, au centre sacré d'une grande confédération?

Les Druides voulaient de grands ombrages : la magnifique forêt de Sénart, (le bois sacré des Sènes,) couvrait alors l'emplacement de Lieusaint.

Un centre de confédération, un siége de congrès doit être un territoire neutre, un sol frontière, un point de jonction entre plusieurs peuples : Lieusaint remplissait cette condition; placé entre les *Meldes*, de race belge, et les *Carnutes*, de race gaëlique, il confinait à deux autres peuples, les *Parises* et les *Sénons*, c'était le Washington de la Gaule.

Mais à un lieu de grandes assemblées il faut un réseau de voies convergeant des quatre points cardinaux : Lieusaint était précisément au croisement de la voie d'*Augustabona* à *Caracotinum*, ou de

Troyes à Honfleur, et d'une autre voie perpendiculaire à celle-là qui a dû franchir la Seine à Seine-port, le *sacer-portus* des chartes latines. Ce croisement formait quatre chemins, et le lieu où naguère on allumait les feux de la Saint-Jean s'appelle encore les *quatre chemins*.

Les dévotions payennes s'attachaient surtout aux *fontaines sacrées;* les évêques ne pouvant détruire le culte des eaux furent obligés de mettre certaines sources sous l'invocation des saints. Lieusaint a deux de ces sources, la fontaine *Quintien* et la fontaine *Saint-Hilier*. Saint Quintien est le patron du village, on s'adresse à lui pour la guérison de certaines épidémies d'enfants; quant à la fontaine Saint-Hilier, son nom qui a de l'analogie avec *heilen*, guérir, est porté par d'autres fontaines sacrées. A Lieusaint, une croix d'exorcisme est plantée devant cette source, et les fiévreux viennent y *attacher leur mal* sous forme de lambeaux d'étoffes, comme font encore à la fontaine de Saint-Fiacre, près Mimeaux, les personnes atteintes du mal que guérit saint Fiacre.

Enfin, il est certain que si Lieusaint a joué un si grand rôle politique et religieux, des débris de l'industrie celtique doivent en rendre témoignage, et M. Grésy, notre savant confrère, m'a appris que la plus belle hache celtique possédée peut-être par nos musées impériaux, avait été trouvée dans cette localité lorsqu'on a construit le chemin de fer.

Je m'arrête, Messieurs; l'humble station de chemin de fer qui précède Melun quand on vient de Paris, les champs qui de nos jours ont acquis une réputation par leurs riches pépinières, le théâtre de cet horrible drame dont les détails font frémir et dont le dénouement se dresse encore devant la justice humaine comme un lugubre défi, Lieusaint appartient à l'histoire.

Atelier monétaire de l'époque mérovingienne, centre d'un important trafic et de nombreuses réunions qui, sans doute, avaient lieu en plein champ comme les mâlls d'Austrasie où s'installaient aussi des monnayeurs de circonstance, comme ces célèbres marchés d'Orient où la solitude du désert se change tout à coup en une fourmilière humaine, Lieusaint appartient à l'archéologie.

Champ amphictyonique de la Gaule, forêt sacrée où les princes armés tenaient conseil, où les Druides avaient leurs assises générales; foyer de mystères, d'oracles, d'incantations pour la Gaule entière, grand *medius* que les Grecs personnifiaient en *Médée* la magicienne, élève et fille d'Hécate, la déesse des enfers, et dont le nom même de *magie* nous rappelle le sens; Lieusaint, où s'accom-

plissaient les sacrifices humains, où le tronc des chênes, suivant une tradition locale, ruisselait de sang ; où deux mille ans plus tard, pour couronner une longue série de crimes, d'attaques nocturnes, de vols de grands chemins, se tramait le guet-à-pens qui fit monter sur l'échafaud l'infortuné Lesurques : Lieusaint ne semble-t-il pas appartenir aussi en quelque sorte à la fatalité ?

PLAN
de l'enceinte Gallo-Romaine
de l'Ile de
MELODUNUM,
partie Orientale)

Echelle de 0^{m}. 0006, p^{r} mètre

RAPPORT

SUR LES FOUILLES DE LA PLACE NOTRE-DAME DE MELUN (1),

PAR M. G. LEROY,

Secrétaire et membre fondateur (**Section de Melun**).

MESSIEURS,

A notre dernière séance, vous avez exprimé le désir que les fouilles projetées sur la place Notre-Dame de Melun fussent commencées. La saison était devenue favorable, et les fonds alloués par la Commission de la Topographie des Gaules et le Conseil municipal de Melun étaient disponibles.

La Commission que vous avez nommée le 4 septembre dernier, composée de MM. Cotelle, Grésy, Labiche, Lajoye et G. Leroy, se rendant à ce légitime désir, s'est immédiatement occupée de faire commencer les travaux et de les diriger.

Il s'agissait, comme vous le savez, Messieurs, de dégager le mur antique, qui, bien antérieurement au moyen-âge, enceignait l'île de *Melodunum*. Sa démolition, faite à différentes reprises et en différents endroits voisins de l'église Notre-Dame, avait donné la preuve qu'il recélait, dans ses fondations, de nombreux débris d'édifices plus anciens, dont l'étude était doublement intéressante pour l'art national et pour nos chroniques locales. Il y a quelques mois à peine, on en extrayait sur la place Notre-Dame une mémorable inscription et la représentation d'une divinité païenne, d'une valeur historique égale à celle des fameux autels trouvés en 1711 sous le chœur de Notre-Dame de Paris (2). En présence des vestiges que de tout temps son exploration avait mis au jour, on

(1) La gravure de tous les dessins n'étant pas encore terminée, pour ne pas retarder la distribution du présent Bulletin, nous ne présentons ici que les principales; les gravures complémentaires paraîtront avec la prochaine livraison.

(*Note du comité d'impression.*)

(2) Observations sur les monuments d'antiquité trouvés à Melun, en février 1864, par M. Grésy. Brochure in-8° de 15 pages avec planches. — Notice sur les antiquités gallo-romaines de la place Notre-Dame de Melun, par M. G. Leroy. Brochure in-8° de 16 pages, avec planches. Paris, Dumoulin, 1864.

pouvait affirmer que des fouilles régulièrement opérées produiraient d'heureux résultats. On avait, en outre pour exemple, les recherches faites, dans de semblables conditions, à Sens, à Orléans, à Langres, et dans plusieurs villes de l'ancienne Gaule, qui possédaient des murs analogues à celui de Melun. Vous allez apprécier, Messieurs, si ces espérances ont été justifiées.

A la vue des monuments arrachés à l'oubli qui semblait à jamais devoir peser sur eux, on ne peut se défendre d'un léger sentiment d'orgueil. N'est-ce pas, en effet, Melodunum, la cité de nos ancêtres, qui sort de son sépulcre pour attester son importance, pour nous montrer ses édifices, et nous initier au culte et aux mœurs de ses habitants? Cette page historique arrachée à la terre, ce complément de nos chroniques, cette étonnante révélation, ce sont là les résultats des fouilles dont vous avez pris le patronnage.

Quelques-uns peuvent ne voir que des pierres dans ces objets que vous recueillez précieusement; mais d'autres — et c'est le plus grand nombre — y voient les preuves d'une civilisation avancée et le témoignage de faits généralement ignorés. A l'aide d'informes débris, ils reconstituent les traditions englouties par le temps et les révolutions humaines, comme naguère, avec des débris non moins informes, un illustre savant reconstituait des races englouties par les cataclysmes du globe. Non, ce ne sont pas de vains objets de curiosité que nous recherchons; une plus haute pensée nous guide et justifie notre persévérance dans ce que des esprits étroits peuvent appeler d'inutiles et d'arides travaux!

Vous me pardonnerez, Messieurs, si je me laisse entraîner au delà des limites permises à un modeste rapporteur. Les sentiments que j'éprouve, vous les partagez. D'ailleurs, n'est-ce pas le but et l'objet principal de nos réunions, que d'interroger l'histoire du sol sur lequel nous vivons, de la mettre en lumière et d'être fiers de sa gloire?

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ici la gratitude profonde que méritent tous ceux qui se sont intéressés à notre œuvre, et qui nous ont fourni la possibilité de l'accomplir. Que la reconnaissance des amis des arts et de l'histoire, demeure acquise à MM. les membres de la Commission de la Topographie des Gaules, à M. le Préfet de Seine-et-Marne, à l'Administration municipale de la ville de Melun, dont la gracieuse et encourageante libéralité a fécondé notre entreprise; à M. Liabastres, notre honoré confrère, qui a prêté des bois pour l'étaiement de la tranchée, et à vous

tous, Messieurs, dont les sympathies ont été pour la Commission un puissant moyen d'action et une douce récompense.

Commencées le 22 mai dernier et poursuivies sans interruption jusqu'au 20 juillet, les fouilles ont été pratiquées sur une longueur de 26 mètres et sur une profondeur de 3 mètres environ au-dessous du sol, à la suite de la portion de mur qu'on avait écrêtée, en pavant la place Notre-Dame, aux mois de février et mars 1864. Le choix du lieu de ces fouilles a été dicté par la probabilité, devenue une certitude, que la partie la plus voisine de l'emplacement présumé du temple de *Melodunum*, — emplacement qui semble être celui de l'église Notre-Dame, — serait la plus abondamment fournie de débris en provenant. Un contemporain des découvertes de 1812, se rappelle qu'elles eurent lieu à quelques pas de la tranchée actuelle (1). En outre, des travaux considérables, qui viennent d'être effectués dans l'intérieur de la Maison centrale de détention, sur le parcours de l'antique muraille, n'ont produit, dans les parties qui s'éloignent de l'église, aucun spécimen de sculpture ou d'inscription. Il n'y a été trouvé qu'un chapiteau d'ordre composite, que l'explosion d'une mine a réduit en éclats. Et il est à noter que, sur plusieurs points, l'exploration a atteint une profondeur de 4 à 5 mètres, sans rencontrer la base des fondations. Des blocs de pierres, en calcaire tendre des environs de Paris, ayant eu une destination primitive, à en juger par leurs entailles à crampons, formaient un épais libage sur lequel reposait la maçonnerie apparente. Mais si ces travaux sont demeurés infructueux pour l'histoire, ils présentent un autre résultat qui a bien son importance. Ils fixent d'une manière certaine la configuration de l'enceinte de Melodunum, à l'orient de l'île Saint-Étienne, configuration sur laquelle on était sans renseignements. M. Mangeon, architecte qui a dirigé les travaux, a eu l'extrême obligeance de dresser le plan ci-joint, figurant la direction du rempart, dans lequel aucune trace de tour n'a été observée. La construction n'a présenté d'autre particularité qu'un massif de maçonnerie, quelque peu arrondi en tête de l'île (Voir la planche I).

L'agencement et la disposition des matériaux dans la portion de mur que nous avons renversée, me fait croire qu'il fut élevé

(1) En 1812 et en 1820 on trouva, en creusant les fondations de la maison centrale de détention, des débris de monuments antiques, notamment une statue mutilée de Mercure. (Voir les notices précitées.)

en prévision des invasions des barbares d'outre-Rhin, au commencement du ve siècle. Ce fut, dans tous les cas, après le renversement des temples païens, dû, selon toutes présomptions, à l'introduction du christianisme dans nos localités. On sait que Constantin, converti à la religion nouvelle, arracha des autels les statues des Dieux de l'Olympe et détruisit leurs temples, exemple que suivirent plusieurs de ses successeurs, notamment Théodose-le-Grand, qui vivait à la fin du IVe siècle. Or, il ne faut pas oublier que des monnaies trouvées dans la fouille, comme je le dirai ci-après, les plus récentes sont à l'effigie de Constantin Ier et de Constant, rencontrées à la naissance des fondations du mur, en face la tour sud de Notre-Dame, et dans le puits dont il sera question plus loin. Il n'en résulte pas que la construction date des règnes de ces empereurs; mais c'est un jalon qui peut servir à en fixer approximativement l'époque.

L'épaisseur de la muraille est de 2 mètres 35 centimètres (1). La façade extérieure, dont le revêtement a été l'objet de soins particuliers, présente un cordon de briques à l'instar des murs du palais des Thermes de Paris, signe caractéristique des constructions gallo-romaines. Le massif de maçonnerie se compose d'un blocage de moyennes pierres brutes, de débris de tuiles noyés dans un bain de mortier. Le parement de la face intérieure consiste en pierres de petit appareil allongé, dont les dimensions, qui n'ont rien de régulier, présentent, en moyenne, 20 centimètres de longueur sur 12 de largeur. Quelques-unes de ces pierres, taillées avec soin, offrent la trace de stries. De ce côté, on n'a pas rencontré d'assises de briques; mais il est vrai de dire que le cordon constaté sur l'autre face est à une hauteur supérieure à ce qui reste du parement intérieur. Le mortier est un mélange de chaux vive, de sable de rivière et de tuileaux pulvérisés. Ce genre de construction rappelle l'art antique. Tout concourt à l'attribuer aux derniers jours de l'occupation gallo-romaine, et permet de le ranger dans la catégorie des murs d'enceinte, élevés dans les principales villes de la Gaule aux IVe et ve siècles, lorsque les invasions des barbares devinrent plus imminentes et plus redoutables. On

(1) Les murs de Nîmes avaient 9 mètres 50 de hauteur; leur largeur variait de 2 mètres 66 à 2 mètres 95. Leur parement était en moëllons de petit appareil cimentés; l'intérieur se composait d'un blocage.

La hauteur des murs d'Autun était d'environ 12 mètres et leur épaisseur de 3 mètres.

sait du reste que les mérovingiens construisirent fort peu, et que leur domination n'eut d'autre conséquence que d'anéantir plus profondément encore l'état social de la Gaule romaine.

Les fondations de notre mur présentent l'aspect le plus irrégulier et le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. En plusieurs endroits, dans la maison centrale, par exemple, et dans la partie du mur longeant le petit bras de la Seine, elles sont formées d'assises de pierre de taille de grand appareil, posées régulièrement. Mais dans la tranchée actuelle, ce sont des débris sculptés, des fûts de colonnes cannelées ou unies, des chapiteaux, des bases, des fragments d'inscriptions et de statues, des cippes, des bas-reliefs, des tombeaux disposés les uns à côté des autres, ou s'étageant sans ordre et au mépris d'un équilibre que, fort heureusement, la terre et le mortier rétablissent. Une excellente photographie, faite par notre honoré confrère, M. Louviot, donne une juste idée de la position de ces matériaux.

Il semble qu'en enfouissant ainsi ce que jadis on avait adoré, l'abjuration fut plus grande et l'oubli du passé plus complet. Il y a plus qu'une question de nécessité dans l'emploi de ces débris. C'est une manifestation religieuse sur le sens de laquelle on ne peut se méprendre, et dont l'exemple, comme s'il se fût agi d'instructions données, se rencontre en maintes localités. Les autels élevés à Jupiter par les Nautes parisiens furent trouvés dans les fondements mêmes du sanctuaire de Notre-Dame de Paris. On connaît les monuments analogues retirés des fouilles des églises Saint-Marcel et Saint-Landry de la même ville, et les nombreuses antiquités extraites des remparts de Sens, d'Orléans, de Langres, du Mans, etc. Quoi qu'il en soit, c'est au-dessus de cette singulière disposition que s'élevait le rempart de Melodunum, dont la solidité, malgré quatorze siècles d'existence, défie le pic et la mine.

La profondeur de cette substruction est extrêmement variable. Sur quelques points, M. Mangeon l'a dégagée jusqu'à cinq mètres environ, sans en rencontrer la base; dans notre fouille, elle atteint à peine 3 mètres 50 centimètres. Une circonstance qui n'est pas sans intérêt, c'est la présence, au milieu des fondations du mur, d'un puits dont l'exploration a été féconde.

Toutes les découvertes constatées aux abords de la place Notre-Dame confirment un même fait : l'existence, dès les premiers temps de l'établissement des Romains en Gaule, d'un temple consacré à Mercure, le Teutatès des Gaulois On peut inférer de cette

révélation, qu'à cette époque reculée, le commerce de Melodunum était florissant. Mercure, qui cumulait des attributions fort variées, et auquel on reconnaissait un pouvoir très-étendu, était surtout le dieu des industriels et des marchands. Il était, dès lors, le protecteur-né des Nautes de la Seine, dont Melun était une des principales stations, puisque, selon César, Labiénus y trouva cinquante grands bateaux pour transporter ses légions à Lutèce. On ne peut douter que dans son temple de Melodunum, il ne fut, de la part des Nautes, l'objet d'un culte fervent et particulier, pour le succès de leurs voyages et de leurs entreprises. Mais ce sont là des considérations sur lesquelles je n'insiste pas et que j'abandonne pour revenir à mon sujet.

Voici l'indication des différents objets que la fouille a mis au jour :

§ 1er. Autels, Cippes, Inscriptions, Tombeaux, etc.

La découverte la plus intéressante de nos fouilles, celle qui, seule, en justifierait l'entreprise, est un autel ou cippe à quatre faces, d'une hauteur de 85 centimètres sur 47 de largeur. Sa conservation est presque intacte. Chaque face présente des personnages sculptés en bas-relief.

Sur la première est un adolescent (Pl. II, fig. 1re) — Apollon ou son génie — debout, entièrement nu, et jouant de la lyre. Au-dessus est une inscription sur trois lignes, dont on distingue ce qui suit :

ONMVS TR
SERA D. (iis) V. (otum)
S (olvit) L (ibens) M (erito)

La face suivante représente Vénus, debout, nue, ayant les jambes croisées, la main droite posée sur la hanche, et s'appuyant, de la gauche, sur un autel ou piédestal (Figure 2). Un reste d'inscription extrêmement fruste se remarque sur la tranche supérieure. Il semble qu'on y voit les lettres VS terminant le mot Vénus, suivi du surnom de cette déesse.

Je crois que c'est la représentation de la Vénus anadyomène. « Ce type, dit M. Tudot, dans son savant ouvrage sur les *Figurines gauloises* était le plus répandu dans la Gaule; les exemplaires qu'on y retrouve en sont innombrables. Le culte de cette divinité

APOLLON.

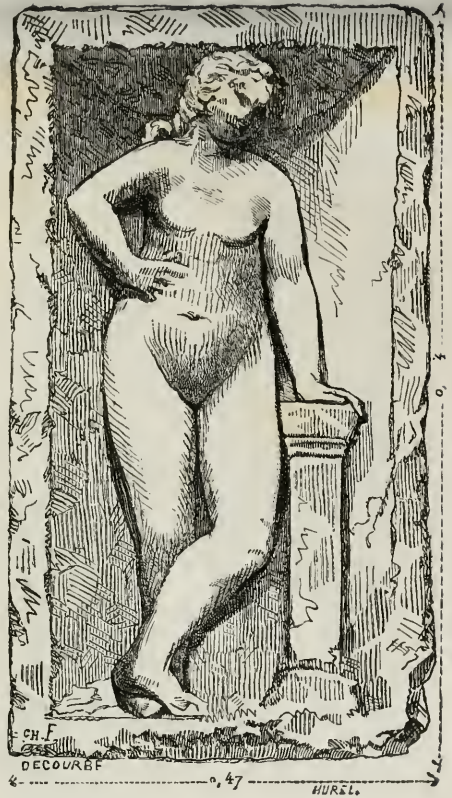

VENVS.

HERCVLE.

LA SEINE ou peut-être ISIS.

N. B. Il est également possible de voir dans cette figure la déesse ISIS, que plusieurs monuments antiques représentent avec un long voile et tenant à la main un hydria ou seau sacré. Ce sentiment, aussi admissible que le premier, a de plus le mérite de coïncider avec les traditions locales.

C'est à tort que le graveur a fait sortir un flot d'eau du vase, il n'en existe pas sur l'original.

était dicté par un sentiment chaste et respectueux. Quand il eut été adopté dans son sens le plus pur, les Gaulois ajoutèrent aux attributions de la déesse la puissance de protéger spécialement les jeunes filles, du moins, dans certaines localités. » (1).

Sur la troisième est figuré Hercule, également nu, reconnaissable à la massue sur laquelle il s'appuie et à la peau du lion de Némée, qui couvre son épaule gauche. (Pl. III, fig. 1).

La quatrième représente une divinité topique — probablement la Seine — sous la figure d'une femme, aux cheveux longs et roulés, voilée, drapée dans un vaste peplum, et supportant, de la main droite, une urne de laquelle l'eau semble s'échapper. (Pl. III, fig. 2). On possède de semblables figures allégoriques de fleuves, rivières et fontaines. Je citerai, entre autres exemples, la statuette de la source de Néris, trouvée près Montluçon. C'est une nymphe debout, qui tient une urne d'où s'échappe une source d'eau. La figure est également voilée, et les ornements de la coiffure ont une certaine analogie avec ceux de la nymphe du cippe melunais.

Ce cippe, dont l'exécution artistique n'est pas sans mérite — surtout en ce qui concerne les trois dernières faces — était engagé dans les fondations du mur, au-dessus du puits dont j'ai parlé. Malgré certains défauts qu'on pourrait reprocher à l'artiste, les figures qui le décorent sont conformes aux traditions mythologiques et reproduisent fidèlement les caractères particuliers aux divinités qu'elles représentent. La différence qui existe entre l'exécution de l'Apollon et celle des autres types, fait croire que ce monument est l'œuvre de plusieurs sculpteurs.

Un autre cippe quadrangulaire, de même pierre et aussi intéressant que le précédent, a été trouvé à l'extrémité de la fouille, près du mur de la maison centrale. Il est brisé dans sa partie supérieure. Sa hauteur primitive pouvait être de 80 à 85 centimètres; sa largeur est de 35 centimètres, et son épaisseur de 30 centimètres. Sur ses quatre faces sont sculptés en bas-relief et avec un certain art : Hercule, nu, avec sa massue et sa peau de lion; Vénus, également nue, se détachant sur un large manteau; et deux autres divinités, vêtues de la robe talaire, qui semblent être Junon et Pallas. Chacun de ces sujets offre une différence marquée dans sa hauteur. Ils s'élèvent au-dessus d'un cartouche dont la dimension et la forme varient.

Trois pierres d'une épaisseur moyenne de 20 centimètres, por-

(1) Tudot. *Figurines gauloises*, p. 27 et suivantes.

tant des fragments d'une même inscription, ont été extraites de la partie de la tranchée correspondant à la tour sud de l'église Notre-Dame. Cette inscription, qui, selon toutes probabilités, était placée au fronton du temple de Mercure, est conçue en beaux caractères romains de 8 à 10 centimètres et demi de hauteur. Elle constate la consécration de l'édifice, et semble se rattacher aux circonstances qui l'ont accompagnée.

On y lit ces mots : (Pl. IV, fig. 1re)

(Templum) MDEIMERCVRICVMS (tatua) OSEDIII
AVSPICISPRAEF (ecti) CVR

On sait qu'indépendamment de la divinité à laquelle le monument était consacré, on trouvait sur les temples païens le nom de la personne qui l'avait fait édifier, du magistrat qui avait présidé à l'érection, etc. Notre inscription réunit sans doute ces divers éléments, que des personnes adonnées aux études épigraphiques pourront peut-être faire revivre.

Un quatrième fragment d'inscription, dont les caractères et la forme de la pierre diffèrent des précédents, et qu'on ne peut y rattacher, est ainsi conçu : (Pl. IV, fig. 1re).

VISAEDIFIC

Je vous rappellerai aussi, Messieurs, après ces découvertes capitales, l'extraction des objets suivants :

1° Une statuette en bas-relief, représentant un personnage — qui a quelque analogie avec Vulcain — vêtu d'une tunique descendant jusqu'aux genoux. La tête manque et le sujet est très-mutilé. On peut évaluer à 1 mètre environ la hauteur primitive de ce petit monument, qui était si profondément engagé dans le mortier qu'il n'a pas été possible de l'obtenir complet;

2° Une statue de femme, de grandeur naturelle, élégamment drapée, et pareillement mutilée, supportant un objet ayant la forme d'un poisson. Il en subsiste seulement la partie s'étendant de la naissance des épaules jusqu'aux genoux;

3° Une base en pierre que surmontait une statue dont il reste seulement un fragment de pied. Une tortue, qu'on y voit, ainsi que les pattes d'un animal qui paraît avoir été un coq, attributs ordinaires de Mercure, font croire que sur cette base s'élevait une statue de ce dieu;

4° Une offrande votive, en pierre, sur laquelle est sculptée une urne ou vase de sacrifice au-dessous de ces lettres :

D (eo) S (olvit) GR (atus)

5° Plusieurs débris de statues, de dimensions différentes, notamment, une main de grandeur naturelle, tenant un objet qui semble être un sceptre ou un caducée, et dont l'extrémité s'arrondit au-dessous des doigts;

6° Un grand nombre de chapiteaux, bases et fûts de colonnes, d'ordre toscan, légèrement modifié; des tronçons de colonnes engagées, de colonnes d'ordre corinthien à cannelures à côtes; deux chapiteaux du même ordre, dont la hauteur n'est pas moindre de 60 centimètres, etc. Le diamètre de ces débris varie de 30 à 60 centimètres. Or, comme avec le diamètre d'une colonne, il est possible de rétablir approximativement sa hauteur, qui, selon Vignole, était de huit fois ce diamètre pour l'ordre toscan, on peut avoir une idée des dimensions du temple de Melodunum, en retrouvant aussi, par le même procédé, l'élévation de son entablement, de son fronton, etc. Les plus grosses de ces colonnes, dont les fragments sont en grande quantité, doivent provenir du temple. Quant aux autres, de dimensions et de style différents, elles doivent tirer leur origine de la décoration d'autels votifs, ou d'autres édifices de notre vieille cité;

7° Enfin, un fragment de voie antique ou dalle en grès, semblable à ceux qui furent découverts à Paris, en juillet 1842, sous les rues du Petit-Pont et Saint-Jacques, ou, pour prendre un exemple dans notre pays, semblable au dallage de l'ancienne chaussée, connue sous le nom de vieille route de Bourgogne, qui passe à trois kilomètres au sud de Melun.

A la suite de ces découvertes, qui, pour la plupart, furent faites antérieurement au 3 juin, on retira des fondations du mur qu'on commença à démolir par le pic et la mine, un tombeau sculpté en bas-relief, malheureusement brisé dans sa partie supérieure. Les dimensions du fragment obtenu — 90 centimètres de largeur sur 1 mètre 30 de hauteur — indiquent quels étaient le volume et l'importance de ce monument. Deux personnages, un homme et une femme, y sont sculptés. Bien qu'incomplet, ce tombeau est intéressant pour l'étude des costumes gallo-romains, dont on ne saurait posséder de reproduction plus authentique. Ses parois étaient revêtues d'imbrications dans le goût de l'époque. Une

portion de colonne, à feuilles également imbriquées, et rencontrée à peu de distance, devait concourir à son ornementation. Peut-être appartenait-elle à un portique sous lequel il était placé. Ce bas-relief était à une profondeur de 2 mètres 50 centimètres dans la face intérieure du mur, à l'alignement du premier contrefort de l'église Notre-Dame.

On constata ensuite, dans les fondations, sur une longueur d'environ 10 mètres, une réunion de futs de colonnes aux formes et diamètres variés, disposés debout, les uns à côté des autres, et mêlés de bases, de chapiteaux, de débris de corniches et de pierres sculptées. Leur nombre peut être évalué à 40 environ. Les mutilations qu'ils portaient ne permirent d'en conserver que quelques-uns. Non loin, gisaient les restes d'une statue équestre, en pierre, comprenant le corps d'un cheval, couvert d'une draperie en guise de selle, et auquel sont adhérents des fragments du corps et d'une jambe du cavalier. La longueur de l'animal, depuis le poitrail jusqu'à la naissance de la queue, est de 80 centimètres. Ce fragment de sculpture confirme le dire des anciens auteurs sur le panneau ou espèce de couverture que les Romains plaçaient sur leurs chevaux pour être moins durement assis. L'usage des selles, proprement dites, ne s'introduisit chez eux qu'au milieu du IVe siècle. Notre statuette est donc antérieure à ce temps.

Le 22 juin, on rencontra un chapiteau de forme carrée, richement orné de feuilles d'acanthe, d'enroulements et de figurines, au nombre de huit, dont la physionomie varie sur chaque face. (Pl. IV, Fig. 2). Il devait couronner un *altare*, à en juger par les entrailles qu'on y remarque. Cette destination est plus probable qu'un emploi dans un ordre d'architecture. L'aspect de ce monument se rapproche des chapiteaux byzantins, usités en France jusqu'à l'apparition du style ogival. Mais cette ressemblance ne peut faire douter de son antiquité. L'art romain y est nettement empreint, et résulte de plusieurs caractères sur lesquels on ne saurait se méprendre, comme la pureté des volutes, la disposition sobre et raisonnée des feuilles d'acanthe, l'arrangement de la chevelure des têtes, etc. On sait, d'ailleurs, que les anciens apportaient une grande fantaisie dans la sculpture de leurs chapiteaux, témoin l'exemple qui nous est offert, dans notre département, par la crypte de Jouarre.

La démolition du rempart était assez avancée à la date du 26 juin, pour qu'on pût déblayer le puits engagé sous les fondations. L'exploration fut poussée à la profondeur de 3 mètres 20 cen-

BAS RELIEF PROVENANT DE LA DÉCORATION D'UN TOMBEAU GALLO ROMAIN

Fouilles de la Place Notre Dame de Melun 1865

Dessiné par Decourbe — Lith. par Fiore

BAS-RELIEF PROVENANT DE LA DÉCORATION D'UN TOMBEAU GALLO-ROMAIN

Lavoisier de la place Notre-Dame de Meaux (1858)

timètres au-dessous du niveau de la fouille, soit environ 6 mètres au-dessous du sol de la place Notre-Dame. A cette profondeur, on trouva un gravier semblable à celui de la Seine. et les eaux arrivèrent en abondance. La maçonnerie était bien conservée; elle était circulaire et d'un diamètre de 85 centimètres seulement; elle reposait sur une base carrée, d'environ 50 centimètres de hauteur, particularité dont on trouve peu d'exemples. La terre qui le remplissait était grasse, noirâtre, mêlée d'os humains et d'animaux, de charbons, de poteries, de tuiles à rebords, de fragments métalliques, et enfin d'écailles d'huîtres, uniformément percées, comme si elles avaient été suspendues en forme d'ex-voto. La seule monnaie qu'on en retira est un petit bronze trouvé dans le sable inférieur. Il porte cette légende autour d'une tête laurée : CONSTANTIUS. IMP. F. AUG. Le revers répète cette légende, accompagnée de mots extrêmement frustes. C'est une monnaie de Constant frères, qui succédèrent à Constantin-le-Jeune, en l'an 350 de notre ère.

Le 27 juin, on recueillit un fragment d'une élégante corniche, ornée d'oves, de fleurons, de modillons et d'entrelacs, provenant peut-être de l'édifice consacré à Mercure, édifice dont cette corniche révèle la richesse d'ornementation et l'importance.

Les travaux de chaque jour amenaient des découvertes d'un intérêt soutenu. Le 28 juin, plusieurs monuments très-curieux apparurent. La chute d'une portion de mur, d'un volume excédant 12 mètres cubes, permit de retirer des fondations laissées à nu, la base, le torse et la tête d'une statue de Mercure, statue qui pouvait être la principale idole adorée dans le temple de Melodunum. La tête mesure 27 centimètres de hauteur, ce qui implique une élévation totale de 2 mètres 16 centimètres environ. Sur la base, entre les pieds, est une tortue, et à côté se voit une patte d'animal semblable à celle d'un bélier. Dans son ouvrage intitulé *Figurines gauloises*, M. Tudot cite l'exemple d'une statuette de Mercure ayant sur les genoux une peau de bélier. Girault de Saint-Fargeau, dans son *Dictionnaire des artistes* met le bélier au nombre des attributs de ce dieu. Un bouc accompagnait fréquemment les représentations du Mercure gaulois.

Cette découverte est extrêmement importante. Mais quels regrets n'éprouve-t-on pas à la vue des mutilations que l'idole a subies. La tête est la partie la mieux conservée; elle est coiffée du pétase antique, surmonté d'ailes brisées. Sur la poitrine, dont on n'a pu obtenir que des fragments, était écrit ce mot :

MERCVRIVS. Il en subsiste les lettres M.RCVRI . . Le dieu, dont la physionomie est agréable, est représenté jeune et nu; il n'a d'autre vêtement qu'un manteau qui couvre son épaule gauche.

Non loin de cette statue se trouvait un cippe, de forme élégante, malheureusement incomplet, que devait surmonter une statuette en ronde bosse, dont on ne voit que des débris informes. Sa largeur est de 27 cent. On y lit ce commencement d'inscription :

MERCVRIO
ETLARIBVS
AVGVSTI
V

On trouva aussi près du même endroit un sujet funéraire, en pierre tendre, représentant une jeune fille tenant un oiseau. Cette sculpture, empreinte de délicatesse et de sentiment, supporterait la comparaison avec les belles terres cuites antiques. Sa largeur est de 11 centimètres; quant à sa hauteur, qui a été réduite par une brisure, elle n'est plus que de 19 centimètres.

La suite des fondations consistait en pierres de formes différentes, placées debout, dans un ordre irrégulier. Elles n'offrirent aucun intérêt; on put constater seulement qu'elles avaient fait partie d'édifices antiques, à en juger par la préparation dont elles avaient été l'objet; mais elles ne présentèrent aucune trace de sculpture, moulure ou inscription.

Au delà, se trouvaient des débris de colonnes, de sarcophages, et notamment, trois tombeaux dont voici la description :

Le premier, dont on ne possède que la moitié inférieure, représente un personnage vêtu d'une tunique descendant aux genoux, et portant de la main droite un objet qui paraît être une bourse. Cette sculpture, en bas-relief, est profondément engagée dans une pierre de 60 centimètres de largeur, sur une hauteur réduite de 85 centimètres.

Sur le deuxième, qui est presque complet, sont figurées deux femmes — probablement une mère et sa fille — dont l'aspect ne manque pas d'élégance. Elles sont vêtues d'une tunique à manches, que recouvre un *amictus*. Par une fantaisie de l'artiste, la jeune fille porte ce dernier vêtement sur l'épaule droite; à son côté gauche sont suspendus de petits sacs de cuirs nommés *bulgæ* (bougettes). Dans leurs mains sont placés des objets dont il m'est

Pl. IV. Figure 1.

Inscription du Temple de Mercure.

Cette inscription peut se lire ainsi : TemplVM . DEI . MERCVRIi . CVM . Sacello . larium Augusti . Positum . Et . Dedicatum . tertio (anno.....?) CVRA ; AVSPICIS . PRAEFecti.

Pl. IV. Figure 2.

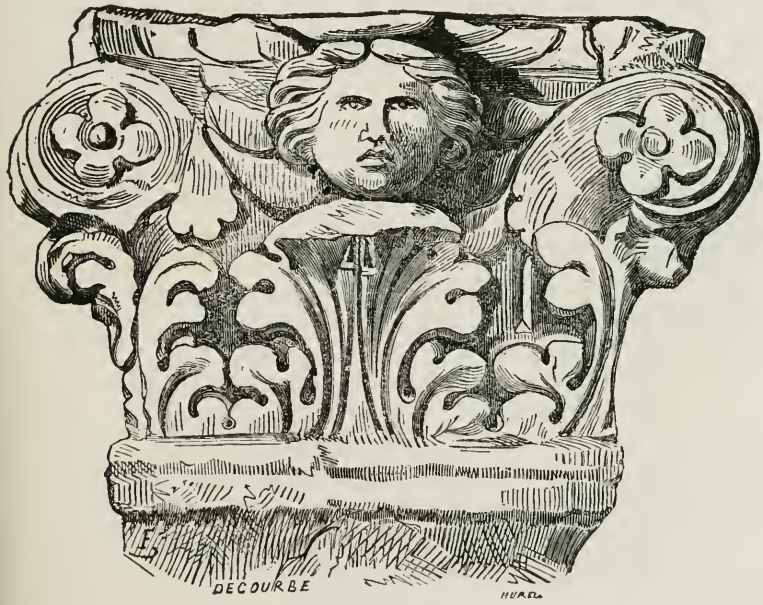

Chapiteau antique.

difficile de préciser la nature. Sont-ce des objets en usage dans la toilette des dames gallo-romaines, ou des instruments servant à leurs travaux? La main gauche de la mère, dirigée vers la terre, semble traduire une pensée philosophique. La hauteur de ce monument est de 72 centimètres, et sa largeur de 78 centimètres.

Le troisième, également sculpté en bas-relief, offre un personnage à figure barbue, vêtu du *sagum* antique, et tenant de la main droite un pli de son *amictus*. Sa hauteur totale est de 1 mètre 65 centimètres, et sa largeur, de 62 centimètres.

Enfin, la partie supérieure d'un cippe quadrangulaire, présentant quatre têtes de divinités, en bas-relief, avec une tête de bélier formant angle, le tout mutilé, complète l'ensemble des découvertes lapidaires.

§ 2. Céramique, Numismatique, Objets divers.

Des débris d'amphores, de vases de toutes formes et de toutes grandeurs, de lampes et de tuiles à rebords; des fragments de vases lacrymatoires, en verre complétement irrisé, ont été retirés de la fouille. C'est du puits, exploré le 26 juin, que sont sortis les spécimens les plus intéressants. Plusieurs vases s'y trouvaient intacts, et s'il ne nous est pas donné de les posséder tels, la cause en doit être attribuée à la difficulté du terrassement dans un espace de 85 centimètres.

Par leur âge et leur fabrication, ces poteries se divisent en deux catégories :

Les premières, qui appartiennent à l'époque gallo-romaine proprement dite, sont remarquables par la légèreté de leur matière, par leur cuisson et la finesse du vernis dont elles sont recouvertes. La forme en est élégante. Dans ce nombre, je rangerai :

Plusieurs fragments en terre de Samos, couverts d'oves, de fleurons, d'une naïade à double queue, de nymphes, etc.

Une assiette en même terre, de 24 centimètres de diamètre.

Un autre vase en forme de bol, également en terre de Samos, orné d'une tête de lionceau, et dont le diamètre est de 21 centimètres sur une hauteur de 11 centimètres.

Des débris de vases en terre, de couleur noire, tantôt épaisse, tantôt claire, ce qui produit une teinte grisâtre. Ces vases sont plus lourds que les précédents et travaillés avec moins d'art.

Une coupe ou *paterœ* de couleur grisâtre.

Des débris d'amphores, de *dolium*, en terre grise. L'un de ces

vases, d'après l'arc décrit par ses fragments, n'avait pas moins de 60 centimètres de diamètre ; ses anses ont été recueillies.

Un vase funéraire en terre légère, d'une demi-cuisson, et muni d'une anse qui a été brisée. Il était à environ 2 mètres de la face intérieure du mur et à 1 mètre de profondeur.

Ces poteries présentent les mêmes types, les mêmes dessins et particularités que celles recueillies dans les cimetières romains de Briare et de Vellaunodunum, près Château-Landon, par M. Jollois; de Dieppe ou Neuville-le-Pollet, par notre savant confrère, M. l'abbé Cochet; de Pezou (Loir-et-Cher), par M. Launay, etc.

Dans la seconde catégorie, je classerai :

Un vase en forme de coupe, de 17 centimètres de diamètre sur 9 de hauteur. Il est en terre rouge, moins fine que celle dite de Samos, et recouverte d'un vernis métallique très-léger. Sa décoration consiste en une suite de stries, pratiquées en creux au moyen d'une estampille ou d'une roulette.

Et différents fragments de plusieurs vases en terre rougeâtre, noirâtre et métallique, également décorés en creux de chevrons, d'imbrications et de filets.

La fabrication de ces dernières poteries atteste une décadence dans les procédés. Cependant, l'époque à laquelle on peut la rattacher n'est pas éloignée du temps où les potiers gallo-romains produisaient des œuvres qui, à juste titre, appellent l'attention des amateurs. La forme n'a pas perdu toute élégance, et la couleur conserve une réminiscence de ton des vases de Samos. Quant à l'ornementation, si elle est moins délicate qu'elle ne l'avait été antérieurement, elle n'a pas la pauvreté de la céramique sous les rois francs.

Indépendamment de ces spécimens de l'industrie des potiers gallo-romains, les fouilles en ont procuré d'autres, qui, pour être plus modernes, n'en sont pas moins intéressants. Ce sont des vases funéraires, aux formes variées, en terre vernissée, dont on peut reporter l'exécution aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ils se sont rencontrés dans des terrains de remblai, accompagnant des sépultures du cimetière de l'ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas.

On pouvait espérer que d'une aussi grande quantité de débris céramiques surgiraient des noms de fabricants; cet espoir ne s'est pas réalisé : les produits ont revu le jour sans révéler le nom de leurs auteurs.

Cinq monnaies ou médailles ont été trouvées dans la fouille, savoir :

Une monnaie en moyen bronze, fruste d'un côté, et offrant de l'autre une tête casquée, avec cette légende : CONSTANTINUS AUG.— C'est Constantin-le-Grand, qui revêtit la pourpre de l'an 306 à l'an 337. Cette monnaie a été rencontrée à la naissance des fondations du mur, dans la tranchée pratiquée en face la tour sud de Notre-Dame.

La seconde, est une médaille quinaire, également en bronze, trouvée au milieu des fondations. Elle est si fruste, qu'il n'a pas été possible d'en reconnaître le type, ou d'en lire la légende.

La troisième, trouvée dans le voisinage des précédentes, était également très-fruste. C'est avec peine qu'on a pu en faire revivre le type, qui est, assurément, celui des deux Augusta : Livie ou Faustine.

La quatrième, est le petit bronze de Constant, trouvé dans le puits exploré le 26 juin.

Enfin la cinquième, rencontrée à une faible profondeur, dans les terres de remblai, à l'ouest de la fouille, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'ancien hôtel-Dieu Saint-Nicolas, est un double tournois, à l'effigie de Louis XIII. La présence de cette monnaie, en compagnie de Césars romains, peut surprendre; cependant, il n'y a pas lieu de s'en étonner. Elle était enfouie dans un terrain sur lequel, à différentes époques, notamment au temps de Louis XIV, des travaux furent effectués et constatèrent l'existence du rempart que nous avons exploré (1). Ainsi s'explique assez

(1) Cette particularité nous est révélée par un *factum* rédigé pour les religieuses de Saint-Nicolas contre les chanoines de Notre-Dame, en 1696. Il n'est pas sans intérêt d'y trouver une réfutation de la charte accordée aux chrétiens de Melun, par Childéric, en 471, et l'indication de la découverte de monuments analogues à ceux que nous recueillons aujourd'hui, notamment l'inscription d'un tombeau :

« La prétendue charte de Childéric n'existait ni en original ni copiée du latin ou » vidimus en forme authentique dans le cartulaire de Notre-Dame de Melun. » Rouillard, p. 141, après l'avoir appelée charte, la nomme mémorial « plus véné- » rable par son antiquité que bien traduict. » En effet, on ne peut le vouloir faire » passer pour charte, sans en faire voir la fausseté, qui résulte si clairement de » son style, le roi n'y parlant en première personne qu'à la fin en ces termes : *fait* » *sous ma puissance, etc.;* et tout le reste étant en troisième personne, comme le » récit d'un particulier, en ces mots : *Le roi Childéric, etc., fit, bailla.*

» Quelle apparence que ce prince payen eût établi tous les services et fondations » portées par cette prétendue charte.

» On ne sait pas où l'auteur a pris que le mot de courtille veut dire cimetière, » puisqu'on voit dans les chartes et titres du temps des plus anciens rois que le mot » de *courtil* ne signifie qu'un petit jardin, et celui de *courtille* un plus grand.

naturellement la présence d'une monnaie de Louis XIII au milieu de débris gallo-romains.

Les autres objets, qui méritent d'être signalés, consistent en deux épingles, un fragment de bordure découpée, et une sorte de navette ornementée, le tout en os et de fabrication ancienne; en un poids de forme trapézoïde, en terre cuite, etc.

Un chandelier, en poterie grossière, provenant de l'emplacement du cimetière Saint-Nicolas, paraît appartenir au moyen-âge.

Je terminerai cette nomenclature en mentionnant les nombreux débris d'animaux, tels que cornes de cerfs, de bœufs, de vaches, défenses de sangliers, ossements de toute nature qui se sont rencontrés dans les terres de remblai, sorte de dépôt où les immondices de Melodunum sont venus s'entasser pour l'exhaussement du sol. Le nombre des défenses de sanglier donne lieu de penser que cet animal entrait, pour une large part, dans la consommation des populations contemporaines. Les forêts voisines de Melun, d'où il a complétement disparu, devaient en être alors abondamment fournies. « On sait, du reste, a dit M. l'abbé Cochet (1), que le sanglier était chose prodiguée et habituelle dans l'ancienne Gaule et dans la France primitive. L'archéologie en

» Dans plusieurs titres de l'Hôtel-Dieu, il est question de la *courtille Nostre-Dame,* » pour désigner un jardin dépendant des maisons claustrales.

» Il est vrai que comme du temps des Romains les personnes qualifiées avaient » leurs tombeaux sur leurs terres, au bord des grands chemins, dans les environs » des temples, ce qui avait donné occasion d'inviter les passants à s'arrêter dans le » style des épitaphes, aussi les autres personnes avaient leurs sépultures dans leurs » jardins, dans leurs propriétés particulières.

» Ainsi s'explique la rencontre de tombeaux antiques aux environs du lieu nommé » la Courtille, sans qu'on puisse inférer de cette circonstance que ce nom soit syno- » nyme de cimetière, et sans que cela confirme, de telle manière que ce soit, les » termes de la prétendue charte de Childéric.

» En 1682, les religieuses de Saint-Nicolas faisant creuser le fondement d'un mur, » les ouvriers trouvèrent une épaisse muraille près de la rivière, d'une structure » très-antique, et dans laquelle on avait fait entrer, en guise de matériaux, des » pierres provenant de monuments plus anciens, notamment l'épitaphe d'un tom- » beau de l'époque gallo-romaine, laquelle était ainsi conçue :

TVTITIOETVERCE ET SENOGNATO
ET COLONAE PATRIBVSETFRATRIBVS
ATEXTVS D.S.P. (Dedit sua pecunia)
(*Archives de l'Hôtel-Dieu de Melun. Fonds de St-Nicolas.*)

(1) Rapport sur la sépulture d'un jeune guerrier franc découverte à Envermeu. (Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc., t. 4, année 1857, p. 342 et suivantes.)

retrouve les défenses et les ossements dans les plus vieilles enceintes fortifiées, dans les cités comme dans les villas, au sein des sépultures gallo-romaines et franques. La figure de cet animal précieux et terrible brille sur les plus anciennes monnaies des Gaules. Sa chair est célébrée par les historiens les plus primitifs et les plus accrédités de la Gaule et de la France, et son nom est écrit dans les lois des Saliens, des Burgondes, des Ripuaires et des Bavarois, les premières de la patrie. »

Ce sont là, Messieurs, les observations que j'avais le devoir de vous présenter sur nos découvertes. Je n'insiste pas sur des résultats dont l'importance est manifeste. Grâce à vos soins, les ténèbres qui couvraient l'histoire de notre cité, aux cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, se sont éclaircies. Aussi, serait-ce à bon droit que vous pourriez inscrire en tête de vos labeurs cette belle devise du progrès, vieille comme le monde et éternellement jeune : *Fiat lux!*

NOTICE SUR LES MONUMENTS

(DITS DRUIDIQUES)

ET LES SÉPULTURES DE MAINTENON (EURE-ET-LOIR),

PAR M. LOUIS LEGUAY,

Membre fondateur **(Section de Melun).**

Depuis quelques mois les archéologues qui se sont proposé d'étudier les origines de l'homme, se préoccupent beaucoup d'une découverte qui est venue apporter des faits nouveaux à ceux déjà connus sur la taille des silex, en même temps qu'elle a établi qu'une industrie propre à l'âge archéologique de la pierre était pratiquée en grand, et qu'elle était en quelque sorte réglementée.

Je veux parler des ateliers de silex taillés signalés en plusieurs endroits, notamment dans le centre de la France, et dont le principal, celui de Pressigny-le-Grand (Indre-et-Loire), découvert, dit-on, depuis bientôt vingt ans (1), signalé en août 1863 (2), a enfin été publiquement connu par la communication que M. Elie de Beaumont a faite à l'Académie des Sciences, dans la séance du 17 août 1864.

Le retentissement qu'a eu cette communication, bien moins à cause de l'importance du fait, qu'en raison des nombreuses et grosses pièces qu'a produites ce gisement, la nouveauté du sujet, l'abondance des matériaux qui a permis à presque toutes les collections d'en posséder des échantillons, ont provoqué de nombreux articles. Cette découverte a donné lieu aussi à quelques critiques assez généralement dénuées de fondement : on a été jusqu'à nier l'antiquité de ce gisement en lui attribuant une origine toute récente.

Toujours est-il que la véritable place chronologique de ces silex, classés par les uns à l'époque paléontologique ou quaternaire, par les autres (3) à l'époque historique ou dite de la

(1) Par M. le comte Alexis de Chasteigner.

(2) Par M. l'abbé Chevalier, qui écrivit à cette époque à M. Élie de Beaumont.

(3) Voir ma *Note sur les gisements de silex taillés de Pressigny*, (Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, t. V, p. 695 et suivantes, et Bulletin du Comité Archéologique de Senlis, t. II, p. LIII.)

pierre polie, par d'autres encore plus conciliants, aux deux époques à la fois, n'est pas encore bien fixée.

Je n'ai pas à m'occuper ici de rechercher comment la question sera vidée. Seulement, la découverte de l'atelier de Pressigny-le-Grand a stimulé l'imagination et le zèle des chercheurs, et l'un d'eux, M. Bourdran, a présenté une note à l'Académie des Sciences, le 21 novembre 1864, sur deux nouveaux gisements qu'il avait découverts, l'un à Maintenon (Eure-et-Loir), l'autre à Paris (Seine.)

Je crois devoir transcrire cette note, non-seulement en raison de son exagération, mais encore à cause de la consécration que lui ont donnée le recueil important qui l'a consignée (1), ainsi que le journal qui l'a reproduite sous le titre impropre de *Paléontologie* (2).

« Le premier de ces gisements se trouve à Maintenon, dépar-
» tement d'Eure-et-Loir. Au sud de cette petite ville et dans son
» voisinage immédiat, entre l'aqueduc de Louis XIV, le chemin
» de fer et les coteaux qui longent la rivière, s'étend une surface
» de plus de 1 kilomètre carré, couverte de débris appartenant à
» la période de la pierre ébauchée. On y rencontre à chaque pas
» des têtes de lances, de javelots, de flèches, des haches, cou-
» teaux, casse-têtes, etc. On peut même affirmer que la plupart
» des innombrables fragments de silex dont le sol est semé, accu-
» sent manifestement des traces de travail humain. L'abondance
» de ces débris atteste qu'il y a eu là, comme au Grand-Pressigny,
» un établissement considérable, une sorte d'atelier, et une pro-
» duction active et prolongée d'armes de silex. Le territoire de
» Maintenon était d'ailleurs indiqué pour une fabrication de ce
» genre, le terrain crétacé, où abondent, comme on sait, les strates
» de silice, s'y trouvant mis à nu par suite d'une déchirure locale
» de la couche tertiaire due aux érosions de l'Eure. La taille et la
» forme des pièces sont les mêmes qu'à Pressigny; toutefois,
» il est rare d'en rencontrer qui soient aussi remarquables par
» leur grandeur, la netteté de leur cassure et leur belle conserva-
» tion, cela tient à l'infériorité de la matière, qui consistait ici en
» un silex blanchâtre tout imprégné de calcaire, et dont les blocs
» n'avaient ni le volume ni l'homogénéité de ceux mis en œuvre
» dans la précédente localité. Mais les petits instruments foison-

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. LIX, p. 854 et 855.
(2) *Moniteur universel* du 12 décembre 1864.

» nent; on les trouve par milliers à fleur de terre. L'intérêt de » ce gisement, très-grand par lui-même, s'accroît encore par cette » circonstance, qu'au centre du dépôt et dans sa partie la plus » riche, près du moulin de la Folie, se dressent trois groupes de » ces pierres vaguement qualifiées de celtiques : un menhir, un » dolmen brisé, et un demi-dolmen, disposés sur une ligne de » quelques centaines de mètres, dans la direction du nord au sud. » Ce premier gisement est à une heure de Paris par le chemin de » fer; le second est encore plus à portée de ceux qui voudraient » l'explorer, il est dans Paris même. Le gravier avec lequel sont » sablés les jardins, squares et promenades de Paris, contient des » trésors archéologiques. Un peu d'attention y fait découvrir une » prodigieuse quantité de têtes de flèches et d'autres petites armes » de très-petite dimension. Ces pièces, parfaitement reconnais- » sables pour des yeux familiarisés avec les formes prismatiques » et les tailles calculées des instruments de silex, dépassent rare- » ment trois ou quatre centimètres de longueur. »

Je ne me propose pas de commenter cette note, et l'on en comprendra facilement le motif. Je me contenterai bien plutôt d'expliquer ce qui a induit en erreur M. Bourdran, et ce qui lui a fait donner une fausse interprétation à des faits déjà connus.

En ce moment je laisse de côté le gisement de Maintenon auquel je reviendrai plus tard, pour m'occuper du second.

Un récent recueil, qui promet d'être fort intéressant (1), parlant de cette découverte (2), se contente pour toute critique de citer l'anecdote suivante : « Quelque temps avant sa mort, Cordier se » promenant au Jardin des Plantes avec un de ses collègues de » l'Institut, lui dit : Vous voyez tous ces petits éclats naturels du » silex, certainement, un jour, quelqu'un prétendra que ce sont » des silex travaillés par l'homme. »

M. G. de Mortillet n'avait pas besoin d'en dire davantage pour exprimer son opinion, que je partage en partie. Mais, si j'insiste, c'est pour expliquer l'origine de la pensée de M. Bourdran, dont j'ai déjà donné l'explication en partie dans mon mémoire *Des sépultures de l'âge archéologique de la pierre recueillies sur le territoire des anciens Parisii* (3), et que je vais compléter.

(1) *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme,* par Gabriel de Mortillet; chez l'auteur, à Paris, 1864.

(2) Idem, numéro de décembre, t. Ier, p. 165 et 166.

(3) Bulletins de la Société d'Archéologie, Lettres, Sciences et Arts de Seine-et-Marne, (t. Ier, p. 117.)

Il est un fait constant, c'est que les hommes de l'âge archéologique de la pierre plaçaient généralement leurs sépultures non loin des fleuves ou des rivières : le déplacement du lit supprimant la berge d'un côté pour éloigner celle opposée, avait pour résultat de détruire les monuments qui pouvaient exister sur la première, et de précipiter le contenu de ces sépultures dans l'eau.

Les parties légères, les ossements étaient entraînés au loin, tandis que les pierres, les haches, en un mot les corps lourds restaient à peu près sur place. Or, une sépulture ne renfermait pas seulement des grosses haches, elle contenait encore une plus grande quantité de silex votifs (1). Ces silex, de toutes formes, de toutes grosseurs, étaient roulés, ou bien, s'ils restaient sur place, ce qui arrivait le plus souvent, ils étaient frottés par des corps durs que les eaux entraînaient, ou par les graviers ; et les arêtes perdaient cette vivacité qu'ont conservée toutes celles des silex retrouvés en place dans la terre.

Ainsi frottés ou roulés, par leur séjour dans l'eau, ils ont acquis tous les caractères propres aux silex rencontrés dans les terrains de l'époque quaternaire. Rien n'y manque, pas même la pâtine; et cependant, d'après ce que j'explique ci-dessus, ils peuvent appartenir à la dernière époque, et induire en erreur celui qui, pour les classer, ne se baserait que sur leur apparence.

Il s'ensuit donc qu'on en peut rencontrer dans les sables des rivières, mais ils y sont en si petite quantité, que réellement, on ne peut considérer ces sables comme un gisement, et celui qui chercherait dans ces conditions, s'exposerait à perdre beaucoup de temps, sans obtenir un grand résultat.

D'ailleurs, quels faits nouveaux en ressort-il pour l'histoire?

Est-ce une preuve de plus pour établir l'ancienneté de l'homme? Non pas, car si ses silex sont authentiques, ils ont, en général, des caractères distinctifs qui les classent à l'époque de la taille de la pierre par clivage, c'est-à-dire à l'époque historique (2).

Peut-on encore en conclure que les hommes qui les ont produits aient habité sur les rivières de même que l'ont fait les riverains des lacs ou les lacustres? Pas davantage; la crue annuelle des fleuves et des rivières s'y opposait.

Je ne vois donc, jusqu'à présent, pour expliquer la présence de ces silex dans les eaux, que les causes que j'ai déduites ci-dessus ;

(1) Voir mon Mémoire sur les sépultures.

(2) *Note sur les silex taillés de l'âge archéologique de la pierre*, Senlis, 1864, p. 4.

et j'en excepte cependant le voisinage de certains gués qui pourront un jour en fournir.

Je dois encore ajouter qu'il n'y a pas qu'à Paris que ces silex se rencontrent. On en trouvera toujours dans les sables des rivières ayant sur leurs berges des sépultures de l'âge de la pierre, c'est-à-dire dans presque tous les cours d'eaux.

J'en ai rencontré dans la Seine en 1862, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), auprès des belles sépultures fouillées par M. A. Roujou; depuis 1860, dans la Marne, à la Varenne-Saint-Hilaire et à Charenton-le-Pont (Seine), encore proche des sépultures. Il y a quatre ans, j'ai engagé M. Forgeais à rechercher ces sortes de silex à Paris, et il y en a rencontré, toujours accompagnant des objets paraissant provenir de sépultures.

Et il ne faut pas croire que ce soit en grand nombre; nullement. Quelques pièces seulement forment tout le produit de ces gisements que M. Bourdran a cru devoir signaler, et qui, connus depuis longtemps, avaient été négligés comme peu productifs, sans intérêt, et surtout, je le répète, comme ne fournissant aucun renseignement pour l'histoire des hommes qui les ont produits.

Je reviens au gisement de Maintenon, bien plus intéressant que le précédent, mais à un tout autre titre.

A la première nouvelle que j'eus de la note de M. Bourdran, désireux de voir moi-même la découverte qu'il signalait et de fixer mon opinion personnelle à ce sujet, je me mis en rapport avec le docteur Lamy, maire de Maintenon, qui voulut bien m'accompagner sur le gisement, le mercredi 14 décembre dernier.

Je le visitai, et il m'a vivement intéressé, non pas tant à cause de l'atelier de silex taillés que j'y allais voir, sans le trouver toutefois, qu'en raison de l'édifice ou du monument dit druidique que j'y rencontrai, et qui, connu sous le nom de *Cromlech de Changé* (1), de *pavé des géants* (2), de la *pierre-frite* (3), etc., a été signalé depuis longtemps.

L'emplacement de ce gisement, je m'empresse de le dire, est moins un atelier à proprement parler qu'un lieu de sépulture; il est situé au sud-est, et à 2 kilomètres environ de Maintenon, autant sur le territoire de cette dernière ville que sur celui du hameau de Saint-Piat, dépendant de la commune de Changé.

(1) *France pittoresque*, Paris, 1835, t. II, p. 17, col. 2.
(2) M. de Fréminville, (cité par L. Batissier.)
(3) L. Batissier, *Histoire de l'Art monumental*, Paris, 1846, p. 312 et 314.

On s'y rend de la station de Maintenon, en passant sous les arcades de l'aqueduc, en traversant la ville, et en suivant le chemin vicinal qui relie Maintenon à Saint-Piat. En longeant le parc du château, on gagne le moulin et la ferme *de la Folie*, qui en sont des dépendances, et c'est sur les terres de culture, au lieu dit la *Pierre droite* (1), que se trouvent les monuments.

Comme nous nous y rendions, M. Lamy me fit remarquer les nombreux amoncellements de cailloux placés sur le bord de la route de même que dans les champs environnants, dans lesquels je reconnus de nombreux strates de silice provenant du terrain crétacé de la même nature que ceux qui existent aux environs de Paris, notamment à Meudon (Seine-et-Oise), où se rencontrent également des silex travaillés (2).

Il m'expliqua que tous ces cailloux provenaient de ce que l'on appelle dans le pays des *murgers* (3), c'est-à-dire de monceaux de pierres de toute nature, provenant de l'épierrement des champs, recueillis sur les bords depuis des siècles, en formant la clôture, et d'où elles sont reprises aujourd'hui pour servir à l'empierrement des routes.

M. Lamy me dit alors que quelques jours auparavant, il avait accompagné un monsieur venu de Paris, dont il ignorait le nom, qui en examinant tous ces cailloux, y avait rencontré un grand nombre de silex taillés en forme de haches, de casse-têtes, de lances, etc...

Je reconnus en effet plusieurs formes de ce genre, qui pouvaient bien passer pour telles, mais dont la nature avait fait tous les frais; et je n'eus pas de peine à lui démontrer qu'un certain nombre de ces silex n'étaient pas taillés, comme il l'entendait, mais bien concassés ou cassés récemment de la main des hommes de corvée pour le travail des routes. Je le prémunis, en outre, contre l'idée qu'il pourrait avoir, à l'avenir, de chercher des armes ou des outils de l'âge de la pierre dans les cailloux amoncelés sur les routes. J'ajoutai : qu'on y peut quelquefois rencontrer des

(1) Nom actuel du lieu dit.

(2) En 1863, lors des fouilles de l'usine du gaz-portatif que je construisais au lieu dit les *Berges*, à Issy (Seine), près Meudon, j'ai rencontré plusieurs sépultures à incinération et à crémation, de l'âge de la pierre, accompagnées de nombreux silex de types fort remarquables que je me propose de publier avant peu.

(3) Ce mot, de tradition latine, dérive évidemment de *margo*, bord, rive, seuil; employé fréquemment au pluriel *margines*, pour désigner les banquettes relevées des chemins auxquelles nous donnons aujourd'hui le nom de trottoirs.

pièces d'un travail authentique; mais, outre qu'elles y sont fort rares, encore n'offrent-elles que fort peu d'attraits pour l'étude, attendu qu'un silex taillé n'a de valeur qu'autant que son origine est connue, c'est-à-dire qu'il est recueilli dans son lieu de production, ou bien accompagnant un monument quelconque.

En voyant l'emplacement où j'arrivais, je reconnus de suite une de ces situations si recherchées des peuples anciens, et où ils se plaisaient à placer leurs monuments, peut-être leurs habitations, et surtout leurs sépultures.

Dans le fond de la vallée où l'Eure coule du sud au nord, on voit une prairie qu'elle divise en deux parties, et qui est protégée, à l'ouest, par une colline au sommet de laquelle est une enceinte de plus d'un hectare de surface (quatre arpents environ), connue dans le pays sous le nom de *Camp de César*.

C'est entre cette rivière et cette colline, de l'est à l'ouest; entre le moulin et la ferme de la Folie, placés au nord sur la clôture du parc de Maintenon, et le hameau de Saint-Piat, au sud, que se trouve un de ces édifices, dits *Druidiques*, des plus remarquables, en raison de l'ensemble de toutes ses parties.

Je ne l'ai pas découvert, comme je l'ai dit plus haut, mais bien que connu depuis longtemps et malgré toute son importance, il n'a jamais été décrit qu'imparfaitement, du moins à ma connaissance.

Cet édifice est formé de trois groupes principaux placés sur une ligne parfaitement droite se dirigeant du nord au sud.

Le premier, au nord, du côté de la ferme, est un men-hir (1), pierre levée qui a donné son nom à ce lieu dit : *La pierre droite*. Vu de la route, il présente un aspect semblable à tous ceux que l'on rencontre, et si ce n'était sa couleur blanchâtre, il se perdrait dans le fond du paysage. Mais lorsqu'on s'en approche, lorsque surtout on se place au devant, c'est-à-dire sur le prolongement de la ligne droite, il présente une forme inusitée pour ces sortes de monuments.

Haut de 2 mètres 40 centimètres environ, sur une semblable largeur à la base, il est aussi haut que large, et il présente une surface à peu près carrée, d'autant plus sensible qu'il a une faible épaisseur (60 centimètres à peu près.)

(1) De deux mots celtiques, *men* ou *mein* pierre, *hir* longue. Le mot *peul-ven* est synonyme de *men-hir*. Il dérive des deux mots également celtiques, *peul*, pile ou pilier, et *ven* érigé ou en construction.

Semblable à une antéfixe, il sert de frontispice aux autres monuments, et ce qui surtout lui donne une certaine importance, ce qui sert à le caractériser, c'est une pierre de 1 mètre de haut sur 1 mètre 25 centimètres de large à la base, plantée à sa gauche, à peine à quatre-vingts centimètres de distance, tournée dans le même sens que la première, et ayant comme elle 60 centimètres d'épaisseur au plus.

Cette petite pierre est-elle un monument complet et isolé? N'est-elle que le reste d'un monument en partie détruit? Je pencherais assez vers cette seconde proposition, et je verrais la pierre de support d'un *demi-dolmen* dont la table aurait été enlevée. En admettant cette attribution, sa position proche le men-hir donnerait à ce dernier un caractère religieux en même temps qu'une destination funéraire, ce que le restant de l'édifice ne dément pas; car, ainsi que j'ai pu le constater ailleurs (1), le demi-dolmen est essentiellement religieux et funéraire.

On ignore de combien ces pierres pénètrent dans le sol, et jusqu'à présent aucune fouille n'a été pratiquée auprès de ces monuments.

Dans les terrains environnants, et à la surface du sol, j'ai recueilli quelques silex ou éclats qui indiquent qu'ils ont été taillés; mais ces silex et ces éclats sont du genre de ceux que l'on rencontre dans tous les endroits où il a été pratiqué des sépultures.

A l'extrémité opposée de l'édifice, à environ 250 à 300 mètres (2), il se trouve un autre groupe formant ce que l'on appelle un *lichaven* (3). Ce trilithe se compose de deux pierres plates de 90 centimètres de haut sur 1 mètre 10 centimètres à 1 mètre 20 centimètres de largeur à la base, plantées en terre vis-à-vis l'une de l'autre, à une distance de 2 mètres, et ayant leurs sommets à la même hauteur. Au-dessus est une table de 50 centimètres d'épaisseur, ayant à peu près 5 mètres 60 centimètres de long sur 2 mètres 50 centimètres de largeur.

Cette table, aujourd'hui inclinée vers le sud, ne devait pas être ainsi dans l'origine. Elle devait reposer d'à-plomb sur les deux

(1) Mémoires sur les sépultures de l'âge archéologique de la pierre, recueillies sur le territoire des anciens Parisii. (Loc. cit.)

(2) Les dimensions d'étendue que je donne dans cette notice ne sont qu'approximatives.

(3) Formé de deux mots celtiques, *lich*, lieu, et *ven*, en construction. Assez souvent les lichavens sont réunis ou groupés.

pierres fichées qui existent encore; seulement, contrairement à ce qu'il est d'usage de voir en ce genre, la table reposait sur ses assises de support par le travers et au milieu de la longueur, de façon à placer ses deux extrémités en bascule; et à la place où elle les touchait, il existe une entaille de chaque côté, qui, heureusement rencontrée, pourrait bien aussi avoir été faite à dessein.

Ce lichaven qui, par sa disposition, serait l'un des plus curieux qui existent, si ce n'était le déplacement de sa table, diffère complétement des trilithes ordinaires en ce sens qu'à ces derniers la table est supportée par le milieu des grands côtés, et suivant un problème d'équilibre fort remarquable (1).

Je ne pense pas que le déplacement de cette table remonte à une époque éloignée. En examinant le groupe, je remarquai que près de la pierre de support, à l'ouest de la table, il existait un tronc d'arbre assez fort, paraissant soulever la pierre, en la repoussant sur le support fiché à l'opposé.

L'idée me vint qu'un arbre semblable avait bien pu déranger cette table assez facilement, surtout en raison de sa pose en équilibre.

Je questionnai à ce sujet quelques habitants du pays qui m'accompagnaient, et j'appris, de la bouche même du fermier, qu'il y a quelques années, on avait arraché de la terre, au dessous du lichaven, la souche d'un gros arbre qui avait dû s'élever juste au-dessous de la pointe de la pierre qui a été soulevée.

Dès lors s'expliquait ce déplacement, que le tronc d'arbre encore existant eut suffisamment pu produire à lui seul, et auquel il y a lieu de penser qu'il n'a pas été complétement étranger, si l'on considère surtout l'inclinaison qu'a reçue la table.

Enfin, entre ce lichaven et le men-hir, vers le milieu à peu près, se trouve un groupe central qui est le principal monument de l'édifice, dont les deux précédents ne sont, en quelque sorte, que les accessoires.

Un *barrow* (2) circulaire d'une trentaine de mètres de diamètre, s'élève au-dessus de la plaine à 1 mètre 25 centimètres ou 1 mètre

(1) M. L. Batissier, dans son Histoire de l'Art monumental (loc. cit.), p. 314, donne à ce lichaven le nom de la *pierre-frite de Maintenon.*

(2) Ce mot, d'origine anglaise, est employé en France pour désigner les monticules, collines ou surhauteurs factices du sol, composés de terre seulement. Ces collines, recouvrant ordinairement des sépultures, forment ce que l'on appelle généralement des *tumulus.*

Lorsqu'elles ne sont composées que de pierres, elles prennent le nom de *galgals*,

50 centimètres de hauteur. Cette éminence qui m'a semblé n'avoir jamais été diminuée, est formée, à ce qu'il m'a paru à la surface, de terre provenant des environs, mélangée de petites pierres et de silex, et il supporte, vers son centre, un monument d'un genre particulier et peu commun.

Deux *demi-dolmens* (1), inclinés l'un vers l'autre, le bas des deux tables se touchant, la partie opposée se dirigeant l'un vers le men-hir, l'autre vers le lichaven, composent la pièce principale. Ces demi-dolmens sont de dimensions colossales. Les tables, d'à peine 60 à 70 centimètres d'épaisseur, ont chacune de 3 mètres à 3 mètres 50 centimètres en carré. Reposant dans la partie inférieure sur la terre, elles se relèvent à l'opposé à plus de 2 mètres au-dessus du sol, supportées et maintenues chacune aux deux tiers de leur longueur par trois pierres fichées circulairement au centre, de dimensions à peu près semblables à celles qui supportaient la table du lichaven, ou bien à la petite pierre qui accompagne le men-hir.

Ces deux demi-dolmens, par leur position respective, en raison de la pluralité des supports, pourraient au premier abord donner

Cette distinction est établie par les instructions que le Comité historique des arts et monuments, institué près le Ministre de l'instruction publique, a rédigées en 1839, et qui ont été adressées à toutes les Sociétés savantes, afin de donner une certaine unité aux travaux de recherches relatifs à l'histoire de la France (Circulaire du Ministre de l'instruction publique, 1839.) « M. Albert Lenoir a rédigé la partie de ces » instructions relative aux monuments religieux et civils des Gaulois, des Grecs, des » Romains et des chrétiens jusqu'au XIe siècle. »

Depuis, le mot *barrow* a été indistinctement appliqué à d'autres monuments. Les Anglais s'en sont servi pour désigner les sépultures antiques en général, sans établir la distinction rationnelle qui existe en France depuis plus de 25 ans. Ils l'ont souvent appliqué aux monuments qui sont depuis quelque temps désignés en France sous le nom de *dol-men*, mot qui lui-même est assez fréquemment employé pour désigner plusieurs monuments de genres divers auxquels, cependant, les instructions ont appliqué un nom particulier.

Ainsi qu'on le voit, cette généralisation, qui tend à se propager chez nous, pourra amener une certaine confusion si on n'y prend garde.

Voir Bulletins de la Société d'Antropologie de Paris, t. V, p. 636, où la sépulture de Chamant (Oise) est désignée comme étant un *long-barrow*, alors qu'il n'y existe aucun monticule.

Ici l'accessoire, bien que n'existant pas, donne son nom au principal.

J'ai donc cru devoir m'en rapporter aux appellations officielles des instructions, et toutes les expressions dont je me sers ordinairement sont puisées à la même source.

(1) Le *demi-dolmen* est une pierre inclinée soutenue par une de ses extrémités seulement, sur une ou plusieurs pierres, lorsque l'autre repose sur le sol.

à penser qu'ils formaient originairement un *dolmen* (1), dont la table aurait été rompue par le milieu. Pour s'en assurer d'une manière certaine, il faudrait pratiquer quelques fouilles au pied des tables; mais d'après l'examen rapide que j'en ai fait, j'ai pensé que ces deux monuments étaient bien à leur place; les deux pierres des tables ne sont pas d'égale grandeur au droit de la rupture supposée, et si toutefois les épaisseurs étaient différentes, on ne pourrait conserver aucun doute à cet égard. Quoi qu'il en soit, tel qu'il est, ce monument est remarquable, et il a été cité et dessiné en plusieurs circonstances (2).

(1) Du celtique *dol* ou *tol* table, et *men* ou *mein* pierre. Ainsi que le dit son étymologie, le dolmen est une table en pierre. Seulement, par suite d'un abus fâcheux que j'ai déjà signalé, on a appliqué cette dénomination à des édifices de caractères différents : ayant, il est vrai, le même principe de construction l'assise et le linteau de notre architecture. Mais, de même que pour les monuments de notre époque, bien que les éléments soient les mêmes, ils diffèrent essentiellement entre eux, et cette différence intentionnelle, basée sur des raisons que nous n'avons encore pu saisir, nous échappera toujours, tant que nous voudrons généraliser sans détailler, et sans chercher à interpréter quelles ont pu être les intentions des constructeurs.

Je crois donc qu'un des meilleurs moyens de parvenir à ce but est d'observer une certaine méthode, et la première base, c'est de bien s'entendre sur les mots. C'est pourquoi, je ne pense pas qu'il paraisse hors de propos d'indiquer comment je comprends l'application du mot *dol-men*, autant que me le permettent les bornes d'une note.

Le *dol-men* est « une table en pierre formée d'une masse plate portée horizontale-» ment par plusieurs roches verticales. (Instructions du Comité historique des arts » et monuments. (Loc. cit.) »

Lorsque la masse plate n'est supportée que par deux supports seulement, le monument est appelé « *dol-men simple.* » (Idem).

Pour cette raison, le monument que j'ai donné ci-dessus comme un lichaven rentrerait assez dans la condition d'un dol-men simple; mais ce qui m'a fait choisir la première dénomination, ce sont les deux entailles que j'ai cru remarquer sur les deux côtés, et ensuite, la position de la table est tellement insolite, tellement en dehors de ce que nous voyons journellement, qu'à moins que vers une époque plus ou moins éloignée, on n'ait enlevé quelques pierres qui auraient été placées sous les bouts, ce lichaven ne ressemble nullement aux dol-mens simples connus.

Le lichaven se compose de deux pierres placées ou fichées debout, reliées au sommet par une autre, ou architrave percée ou non de deux mortaises, formant une porte rustique. Bien que composé de pierres brutes, ce monument rentre dans la catégorie des pierres taillées, et il comporte l'idée de deux supports assez élevés.

Enfin, « le nom d'*allées couvertes* est donné à des longues suites parrallèles de » pierres dressées et portant des masses placées horizontalement pour former un » tout. » (Idem.)

Ainsi qu'on le voit, ces désignations fort claires permettent de distinguer les différents genres.

(2) L. Batissier (loc. cit.) p. 317; Magasin Pittoresque, t. VIII, p. 5, et Cahiers d'instructions (loc. cit.) p. 10.

Près des demi-dolmens, et à l'ouest, la terre laisse apercevoir quelques pierres de petites dimensions affleurant le sol. Leur nombre assez restreint permet cependant de reconnaître les traces d'un *Crom-lech* (1), ou pierres plantées circulairement, qui paraissent avoir entouré le monument, et avoir formé une enceinte de 14 à 15 mètres de diamètre.

Au nord et à l'ouest elles ont disparu, mais cette absence s'explique par une fouille pratiquée jadis de ce côté pour extraire du sable. Il peut en exister quelques-unes, qui, encore recouvertes par la terre, seront reconnues plus tard si on pratique quelques fouilles au pourtour de ce monument.

Autant qu'un examen rapide a pu me le permettre, les principales pierres m'ont semblé d'une nature calcaire siliceuse, et l'endroit d'où on a pu les extraire est encore assez éloigné pour nécessiter un travail pénible.

Mais là ne se borne pas l'ensemble de ce monument, et une fouille pratiquée par M. le docteur Lamy, sur un emplacement de 3 mètres carrés environ, a permis de reconnaître une particularité qui, si elle se reproduit au surplus du monument, lui donnera un caractère bien précieux.

A l'ouest, à environ 12 à 15 mètres des demi-dolmens, et sur la limite apparente du barrow, la charrue avait révélé la présence d'une pierre d'assez fortes dimensions. C'est cet endroit que choisit M. Lamy pour attaquer le sol, et le mardi 13 décembre, jour où il commença sa fouille, il y rencontra à 80 centimètres de profondeur environ, deux squelettes complets placés à l'ouest de cette dernière pierre et en dehors du barrow.

Ces deux squelettes, dont les crânes ainsi que quelques gros os ont été déposés par moi dans le musée de la Société d'anthropologie de Paris, de la part de M. le docteur Lamy, paraissent avoir appartenu à des femmes âgées. Ils étaient couchés, les membres allongés, et placés sur le ventre, de même qu'un troisième, recueilli en ma présence, dans la fouille pratiquée le mercredi 14, mais alors sous la pierre ci-dessus ; la partie supérieure du crâne, déposée au même endroit, semble avoir appartenu à un homme.

La direction des trois corps était la même. Les pieds étaient dirigés vers l'est, du côté des deux demi-dolmens, la tête était à l'ouest ; quant à la position des bras, qui ne manque pas d'une certaine importance en raison des observations que j'ai déjà faites à cet

(1) Du celtique *crom*, courbe ; et *lech*, lieu ; lieu circulaire ou enceinte.

égard, l'ouvrier ne l'avait pas remarquée, et cela s'explique par la manière dont il fouillait. Il retirait les ossements au fur et à mesure qu'il les rencontrait au lieu de les découvrir seulement en les laissant sur place.

Deux de ces crânes qui, en raison de leur état de conservation, ont pu être étudiés au point de vue anthropologique, présentent tous les caractères de la dolicocéphalie, c'est-à-dire qu'ils sont plus longs que larges dans la proportion minimum de cent pour la longueur et soixante-quinze pour la largeur.

Cet indice céphalique paraît être celui des hommes de l'âge archéologique de la pierre. On l'attribue même à la race présumée celtique, sans preuves encore bien concluantes; mais il paraît constant que les premières races qui habitèrent le sol de la France, les races autochtones peut-être, présentaient ce caractère qui a été constaté sur la presque totalité des crânes authentiques de cette époque, de même que sur les six que possède la société d'anthropologie de Paris.

Les gros os, les tibias et les fémurs entre-autres, qui sont encore dans un parfait état de conservation, présentent un certain intérêt en ce sens, qu'ils diffèrent entre eux de grandeur, bien qu'ayant appartenu à des sujets adultes et âgés. L'un d'eux surtout, est une preuve qu'alors, comme de nos jours, l'humanité était sujette à de cruelles infirmités, et que l'ulcère torturait déjà ces nations antiques.

Comme je me trouvais dans la fouille, quelques petits os que je remarquai à gauche me firent supposer qu'il y avait un autre squelette non loin de là. Et en effet, au moyen d'un couteau qu'un des assistants m'avait prêté, et assisté de M. l'abbé Delisle, vicaire de Maintenon, je dégageai la tête d'un enfant paraissant avoir une dizaine d'années.

Avec beaucoup de soins, de patience surtout, je pus dégager cette tête qui était debout et inclinée vers la droite, mais lorsqu'il fut question de l'enlever, je ne retirai que des fragments nombreux.

La motte de terre qui occupait la capacité du crâne, était formée d'une grande partie des petits os du corps, ce qui conjointement avec la position de la tête, me donne lieu de supposer que, différemment des autres corps, celui-ci n'avait pas été couché, mais bien placé debout dans une petite fosse creusée en forme de puits ou d'entonnoir à une profondeur d'à peu près 50 centimètres au-dessous du sol actuel. Et ce qui donne une certaine créance à

ma supposition, c'est que tout autour de ces ossements, tant au-dessus qu'au-dessous, il existait une infinité de cailloux, de silex taillés plus ou moins grands, dont plusieurs, poussés par la pression des terres, avaient pénétré dans les os du crâne et l'avaient brisé. Du reste, ce petit être paraissait avoir été placé dans un linceuil de pierres, mais je n'ai pas constaté leur existence par couches ou par lits, ainsi que cela a eu lieu en différents autres endroits.

C'est dans les fouilles, associé aux squelettes, — en un mot, dans la sépulture, que se rencontre le véritable gisement de silex taillés de Maintenon; seulement, tous ceux que j'y ai vus sont communs et sans autre caractère que celui de la taille. Les petits silex sont assez jolis, mais ils sont peu nombreux relativement, et la petite quantité de silex que j'ai trouvée vient plutôt du peu de temps que j'ai employé à cette recherche, que du défaut de pièces qu'un examen plus attentif ne manquera pas d'y faire rencontrer lors de la prochaine fouille.

Tous, sans exception, ont le caractère votif que j'ai toujours rencontré dans les sépultures que j'ai fouillées. Ils ont été recueillis par M. Lamy qui se propose de les déposer au musée de Chartres.

Existe-t-il des squelettes sur toute la surface de ce barrow? La pierre rencontrée au-dessus et près d'eux fait-elle partie d'une seconde enceinte ou cromlech plus grand que le premier? Les sépultures existent-elles au surplus de la plaine? Les demi-dolmens indiquent-ils une sépulture principale? Et enfin une foule d'autres questions, auxquelles on ne pourrait quant à présent répondre d'une manière satisfaisante, se présentent à l'esprit.

Un jour viendra, je l'espère, où des fouilles adroitement dirigées, et surtout surveillées attentivement, révèleront les mystères de ce monument dont l'état présent permet de prévoir qu'elles offriront un immense intérêt.

Il résulte donc de tout ce qui précède, que l'édifice de Changé ou de Maintenon mérite que l'on s'en occupe, et qu'à l'exception de quelques pierres qui en ont été enlevées, il est encore assez complet.

Mais ne serait-il pas utile, même urgent, d'assurer la conservation de ce qu'il en reste? Son classement au nombre des monuments historiques préviendrait toute destruction et nous serions assurés de pouvoir, pendant longtemps, étudier ce précieux édifice qui peut tant nous instruire et nous révéler certains usages d'un temps qui n'est plus.

Le menhir placé en avant-garde, ne semble-t-il pas l'indiquer de loin à l'attention des hommes. Près de lui, et lui assignant un caractère religieux en même temps que funèbre, est un demi-dolmen placé à l'ouest, du côté où le soleil se couche, signe de deuil ou de ténèbres.

Au centre se présente la sépulture qui, évidemment, est à ensépulturement et qui doit être celle d'un chef, d'un vénéré de cette époque. Le double demi-dolmen qui simule le dolmen brisé, établi très-probablement intentionnellement, doit recouvrir la dépouille.

Et faut-il voir dans les pierres qui supportent les tables une enceinte déterminée circonscrivant la sépulture? Ordinairement le demi-dolmen n'est supporté que par une seule pierre, et ici, ainsi que je l'ai dit plus haut, chaque table est supportée par trois pierres.

Ces tables recouvrent également les armes et les ornements du chef: la hache de pierre, peut-être encore emmanchée dans sa corne de cerf; le couteau en silex adroitement taillé; la hache brisée dont la moitié seulement a été déposée dans la sépulture, lorsque l'autre partie retaillée et travaillée a servi à produire d'autres silex votifs. Peut-être aussi les colliers et les bracelets de bronze y sont-ils encore, car rien à l'extérieur ne trahit que cette sépulture ait été fouillée.

Le cromlech qui entoure le monument le rendait sacré, inviolable. Barrière infranchissable, nul ne devait la franchir sans s'exposer à de grands supplices infligés aux profanateurs.

Le terrain qu'elle circonscrivait appartenait au chef mort, et il recevait les offrandes qu'on ne manquait pas de lui apporter.

Là se trouve son cheval, son coursier de bataille, les squelettes de ses intimes amis, mais non pas celui de sa femme qui est déposé à ses côtés et près de lui; des vases ou plutôt des débris de vases usuels renfermant des parfums, et surtout sa part du repas funéraire dont les débris sont éparpillés, et enfin tout ce que comporte ce genre de sépulture.

C'est encore là que se rencontrera le plus grand nombre de silex votifs, de ces silex définis comme type, mais qu'il ne faut pas considérer comme étant des outils ou des ustensiles, des éclats provenant de pièces taillées et bon nombre d'autres pierres apportées quelquefois de loin pour les offrir aux mânes du mort.

Au delà, dans la terre du barrow, les fidèles et les serviteurs ont reçu la sépulture à diverses époques successives, ainsi que semblent le constater les quatre squelettes qui y ont été déjà

rencontrés ; et si la nature du sol pouvait permettre de le reconnaître, on trouverait au surplus, dans les terrains environnants, les sépultures des petits, des infimes prolétaires dont les cendres, pieusement recueillies, étaient aussi confiées à la terre, mais toujours sous la protection des chefs.

Enfin, à l'autre extrémité, se trouve le lichaven, autel ou chaire consacrée d'où le pontife haranguait la multitude, et où il pouvait être vu de toutes les parties de la plaine.

De même que dans tous les lieux de sépulture de cette époque, des silex ont été consacrés aux morts de Maintenon, et comme je l'ai expliqué ailleurs (1), ils étaient généralement fabriqués sur place. De là cette profusion d'éclats qui se rencontrent journellement en beaucoup d'endroits, et qui indiquent bien plus des sépultures dans le voisinage, qu'ils ne signifient un atelier de taille.

D'ailleurs, il suffit de comparer les produits de l'atelier de Pressigny-le-Grand avec les éclats de Maintenon, pour se convaincre qu'un but différent les a produits. Pressigny n'offre pour ainsi dire que des *matrices* ou *nucleus* associés à des éclats ou à quelques pièces manquées, mais ayant tous servi à produire des silex du genre dit couteau, et rejetés comme jugés impropres à d'autres usages, tandis que Maintenon offre tous les genres de silex communs aux sépultures ; les éclats de la taille y sont bien, mais les nucleus sont absents. Cependant, de même que l'on trouve dans les nombreuses grottes votives de la France, les silex taillés associés dans les dépôts à quelques-uns de leurs nucleus ; de même, dans les sépultures de Maintenon, comme dans toutes celles de cette époque, on trouvera ces nucleus réunis aux silex qui en proviennent.

En résumé, les deux gisements signalés par M. Bourdran ne doivent ni l'un ni l'autre, être considérés comme des ateliers de silex taillés. Le premier, celui de Maintenon, n'est autre qu'une sépulture curieuse, il est vrai, mais dont les monuments étaient connus déjà depuis longtemps. Quant au second, je crois en avoir fait justice dans les quelques mots que j'en ai dits en commençant.

Il ne s'ensuit pas de là que M. Bourdran n'ait pas rendu un service à la science ; loin de là. Sa communication a servi à appeler l'attention sur des monuments fort intéressants, que personnellement je lui dois de connaître. Les fouilles qui y ont été faites,

(1) *Mémoire sur les sépultures de l'âge archéologique de la pierre.* (Loc. cit.)

celles qui en résulteront, ne pourront qu'éclaircir la question des sépultures de l'âge de la pierre, en confirmant les observations qui ont déjà été faites sur l'époque de la transition ; et ne servirait-elle qu'à assurer la conservation des dolmens de Changé, en provoquant leur classement parmi les monuments historiques de la France, que M. Bourdran aurait encore bien mérité des archéologues.

Si sa note à l'Institut lui a attiré quelques critiques de ma part, c'est moins en raison de sa nature que par le retentissement qu'elle a eu.

J'ai cherché à rétablir la position véritable que doivent occuper les faits que M. Bourdran a signalés, et malgré mon empressement, je n'ai pu empêcher que ces deux gisements ne soient déjà cités à l'appui d'une opinion, comme étant des ateliers de taille. Puisse ce modeste travail éviter qu'une semblable erreur, toujours préjudiciable aux intérêts de la science archéologique, ne vienne se renouveler (1).

(1) On a déjà signalé les gisements de Maintenon et de Paris, comme ateliers de silex taillés, dans plusieurs publications. M. Amédée Brouillet, dans son « Appendice aux époques antédiluviennes et celtiques du Poitou, » (Poitiers, 1864), les cite p. 16, d'après les « Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme, » par G. de Martillet, novembre 1864, p. 81, qui lui-même n'en parle que d'après les comptes rendus de l'Académie des sciences, t. LIX, p. 854 et 855.

DU MARIAGE EN ALGÉRIE,

ET

DE SON INFLUENCE SUR LA COLONISATION,

PAR M. A. TABOURET,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

L'Algérie, cette belle et plantureuse colonie qui touche à nos portes, semble par le fait même de sa proximité n'avoir point attiré jusqu'ici toute l'attention dont elle est digne ; l'esprit humain est ainsi fait que l'œil de l'homme, avide de l'inconnu, se porte toujours au-delà de l'horizon, et daigne à peine se fixer sur les choses que notre pied peut impunément fouler.

Beaucoup d'entre nous connaissent les mœurs des populations lointaines que six mille lieues séparent de notre continent; peu ont cherché à jeter un regard curieux sur la vie intime d'une contrée à quelques centaines de lieues seulement, d'une contrée que nous avons conquise au prix des plus grands sacrifices, mais que nous avons peut-être appelée un peu trop tôt *une Terre Française.*

Faire de l'Algérie une terre française, c'est sans doute le but de tous nos efforts, mais ce nom ne pourra être réellement donné à notre belle colonie que du jour où, par des alliances de familles, le sang Européen se sera intimement mêlé au sang Africain : c'est par les mariages et par les mariages seulement que nous réaliserons ce mot de *Rédemption,* tombé des lèvres et du cœur de notre auguste souverain.

Entre les arabes habitant le versant nord de l'Atlas et les Européens qui viennent, je ne dirai pas leur disputer le sol, mais chercher à le partager avec eux, la différence du climat où chacun d'eux a pris naissance, l'opposition si profonde qui nait de la religion et des mœurs, établissent entre eux une si grande barrière que, dans le problême à l'ordre du jour, à savoir : «s'il sera donné à une population Européenne de s'établir sur le sol Algérien, de s'y concentrer, de s'y perpétuer, les esprits les plus autorisés ont répondu et répondent encore par la négative.»

En effet, le cosmopolitisme, invoqué théoriquement en faveur de

l'homme dans toutes les régions de la terre, se trouve ici en contradiction avec les faits; ce même pays a été occupé anciennement et pendant un long espace de temps par un peuple qui absorbait tout en lui, par le peuple romain. Les monuments qu'il a laissés attestent moins encore l'esprit de conquête que le désir d'une implantation durable, et cependant le sang romain n'a point fécondé ce pays.

Les exemples historiques ont à cet égard presque force de loi toutes les irruptions de l'occident vers l'orient ont été jusqu'à présent infructueuses au point de vue de la colonisation; nos armes nous ont portés dans ces régions lointaines comme de véritables inondations, mais la tempête de nos armes a passé, le fleuve un instant troublé a repris son lit accoutumé, et nous rejetant en arrière nous a dit : tu n'iras pas au-delà. Que sont devenues ces immenses croisades qu'accompagnaient des milliers de familles rêvant des palais orientaux pour demeures? La croix elle-même n'a pas pu s'y implanter comme dominatrice; nous sommes partis de l'Orient, ce berceau du genre humain, et nos migrations vers l'Orient me représentent des fleuves cherchant vainement à remonter vers leurs sources.

M. Pélissier, dans ses annales, a dit peut-être une grande vérité en proclamant que notre installation en Algérie était un pas de plus fait vers la grande fusion de l'Orient et de l'Occident, une nouvelle transformation dans la société humaine; mais si c'est là une grande vérité, c'est à la stricte condition que le mot fusion sera entendu dans le sens que nous voulons lui donner, dans le mélange du sang Européen avec le sang Africain.

Voilà selon nous la condition nécessaire, indispensable, sans laquelle toutes les autres transformations sociales seront réduites à néant; nous avons bien pu porter notre drapeau sur cette terre arabe, nous n'y laisserons pas un descendant.

Entre les mariages Européens et les mariages Arabes, l'intervalle est grand sans doute, mais il n'est point infranchissable. La polygamie est le plus grand obstacle à franchir, la détruire c'est prononcer le premier mot comme le dernier de la civilisation à venir; et nous verrons, en parlant du mariage chez les Kabiles du Jurjura, que la moitié du chemin est presque faite, tandis que chez les maures et les bédoins la pluralité des femmes constitue, pour ainsi dire, la règle générale; elle n'est qu'une exception chez les Kabiles du Jurjura.

Dans tout état de cause, détruire la polygamie c'est travailler

dans l'intérêt du peuple arabe lui-même. La polygamie, a dit Montesquieu, est loin d'être favorable au genre humain, elle ne saurait être tolérée que dans un cas exceptionnel, dans un pays par exemple où il y aurait plus de femmes que d'hommes ; mais cette coutume s'applique mal aux contrées du nord de l'Afrique ; dans ces pays, la pluralité des femmes jette nécessairement un très-grand nombre d'hommes dans le célibat, et là où le célibat n'est point consenti, où le célibat des hommes n'a point pour parallèle le célibat des femmes, comme chez nous, par les couvents religieux, il en résulte une dépravation de mœurs qui est, jusqu'à un certain point, une cause manifeste de dépopulation.

Je ne sais qui a dit : dans tout mariage, sous toutes les latitudes, je ne vois qu'un marché. Si cette sentence d'un moraliste chagrin est vraie au fond, il est permis d'admettre que les formes observées dans les alliances constituent des différences auxquelles il faut accorder une importance réelle. Ce sont ces formes dont nous allons nous occuper et nous chercherons par quels moyens la transformation est possible.

Si les mariages chez les arabes de l'Algérie ne sont plus entachés de l'indélicatesse primitive des premiers âges du monde, les formes qui règlent les alliances ne consultent le plus souvent ni l'intérêt des parties contractantes, ni les rapports intimes de la famille. Chez les maures les fiancés ne se sont jamais rencontrés, jamais vus, et la jeune fille est livrée par un contrat analogue au marché des esclaves avec cette différence qu'il n'est point même permis d'apprécier la marchandise vendue.

Chez nous au contraire, non-seulement, le choix est réciproque, quant à la forme du moins, mais la famille a droit d'introduire dans les alliances des conditions spéciales, l'état y a largement formulé les exigences de la loi. Il n'y a pas moins de 35 articles du code civil auxquels il faut impérieusement obéir, pour qu'il nous soit permis d'associer notre existence à celle d'un être semblable à nous.

A ces impédiments déjà assez nombreux du code civil, les progrès de l'hygiène nous menacent aujourd'hui d'ajouter de nouvelles restrictions. La consanguinité qui paraît être au premier abord un penchant naturel aux alliances, entraînerait, dit-on, avec elle, ce fatal danger, celui de peupler la terre de sourds-muets, de nous ravir le bel attribut de la parole. Heureusement les débats qui ont trait à cette question ne sont point à leur terme, ne sont même qu'à leur début, et j'aime à croire que pendant longtemps

encore, les parents au 3e et 4e degrés pourront profiter de la lacune qui leur est laissée.

De part et d'autre nous sommes loin des Samnites, dont parle l'auteur de l'*Esprit des lois*, peuple chez lequel aucun débat n'avait lieu dans la répartition des alliances : le peuple étant assemblé, celui, parmi les jeunes gens, qui était déclaré le meilleur, prenait pour femme la fille qu'il voulait. Les choses se passaient bien simplement alors, les notaires n'étaient point inventés.

Par contre, nous avons près de nous un peuple éminemment civilisé, mais c'est un peuple insulaire, où le libre mariage a conservé une certaine extension. En Angleterre, sous l'abri des lois mêmes, les filles bravant quelquefois l'autorité paternelle peuvent se marier à leur fantaisie : toute loi est remplacée par le ministère d'un forgeron qui ce jour-là continue sa profession en forgeant un mariage.

Les différences, je dirai mieux, les antagonismes qui se rencontrent dans les formes des mariages entre les orientaux et les occidentaux tiennent à des causes multiples qu'il serait trop long d'énumérer, mais dans lesquelles la nature de la femme elle-même a sa plus grande part. Il me suffira d'énoncer une seule proposition : il est évident que la femme des pays chauds devenant nubile à 12 ans, avant même que l'intelligence, la raison, n'aient acquis un développement en rapport avec le développement physique ; il est évident, dis-je, qu'aux yeux du législateur du midi, la fille n'a point eu la même valeur que prend aux yeux du législateur du nord la fille de cette dernière contrée, chez laquelle le physique, l'intelligence et le moral se sont développés dans des données parallèles. Dans le premier cas la valeur intrinsèque de la femme est restreinte, dans le second elle a reçu tout son complément.

Aussi qu'en résulte-t-il? c'est que tandis que dans nos contrées la femme est la véritable compagne de l'homme, notre moitié, comme nous aimons à le proclamer; chez les orientaux, elle fait partie des choses; la plus jolie chose, si vous voulez, mais néanmoins une des choses qui décorent le harem.

Dans ces conditions quel est le sort de la femme arabe? Le docteur Martin (manuel d'hygiène à l'usage des Européens en Algérie), le résume en deux mots : réclusion et servitude. L'état de nullité dans lequel les institutions orientales ont plongé la femme, lui interdit jusqu'au droit de pratiquer une religion. S'habiller, se baigner, se teindre, avec le henné, les ongles, la paume des mains,

les cils, les sourcils; se tresser, se parfumer la chevelure, en y entrelaçant des fleurs qu'elles marient aux épingles montées en diamants ; telles sont leurs uniques occupations.

Dans l'engourdissement de cette vie qui s'use dans la résignation, il arrive cependant une époque où elles trahissent par de fréquents soupirs les élans de ce vague instinct de la femme, qui les avertit qu'elles sont frustrées du rôle légitime auquel elles pourraient être appelées. Mais l'arrêt est prononcé dès longtemps et leur existence est destinée à un long étiolement et physique et moral.

Pour l'Islamiste, les femmes ne sont que des jouets brillants dont on cache les chaînes sous des fleurs.

Quelques distractions viennent interrompre de temps en temps la monotonie du riche mais triste boudoir des femmes mauresques; la danse leur est permise entre elles, et alors elles se livrent à ces divertissements avec une impétuosité, avec une fièvre qui contrastent et font compensation à leur perpétuel ennui. Nous allons essayer d'en retracer le tableau dont nous empruntons les traits les plus saillants au brillant pinceau de M. Clauzel.

. . . . Au jour fixé, les femmes d'un riche maure réunissent leurs amies et leurs voisines dans une de ces longues salles dont les riches dentelles de pierre rivalisent avec les beaux tapis qui couvrent le sol, avec les splendides étoffes dont la mauresque aime tant à se parer, l'encens brûle dans une cassolette d'argent, l'orchestre est occupé par quatre femmes qui frappent en cadence sur des espèces de tambours.

Spectatrices et danseuses sont là pour un moment toutes accroupies; tout à coup une danseuse se lève, elle est seule, elle se penche un instant sur la cassolette aux parfums, en aspire les émanations avec un sentiment plein de dignité, je dirais presque religieuse, qui vous représente une belle vestale romaine procédant aux actes du sacrifice.

Elle revient au milieu du cercle, attendant le signal des tambours dont le rythme est d'abord excessivement lent; à peine les accents ont-ils commencé, que suivant la lenteur de ce premier mouvement, la danseuse agite son torse par de douces ondulations, lui imprime un balancement lascif dont notre délicatesse européenne pourrait à bon droit s'effaroucher, puis les bras se mettent en action, les mains tiennent des foulards de soie qui tracent autour de la charmante almée de capricieuses auréoles.

Jusqu'ici le tableau un peu hardi n'est que gracieux, mais

bientôt la musique a précipité ses allures, les musiciennes joignent leurs voix aux instruments, les voix se changent en cris, en hurlements, cette musique sans nom, ce chant infernal électrisent la danseuse ; ses traits s'animent, son œil brille, elle s'agite en délire, ses mouvements deviennent des contorsions, elle tourne sur elle-même avec une effrayante rapidité jusqu'à ce qu'épuisée et à bout de forces elle tombe inanimée sur le sol. Cette femme, il n'y a qu'un instant si gracieuse, cette superbe houri de tout à l'heure n'offre plus qu'une apparence cadavéreuse. Ce n'est qu'avec des aspersions d'eau parfumée, et à l'aide de frictions répétées, qu'on rend à la vie ce démon de la danse. A cette première danseuse d'autres succèdent et renouvellent les mêmes phases et la même terminaison....

Le peuple qui habite le versant nord de l'Atlas se divise en trois classes : le Maure, le Bédouin et le Kabyle ; mais ces classes sont loin de jouir de l'unité sociale. La topographie variable de ce pays si accidenté, les impressions, plus ou moins profondes, qu'ont laissées dans les Maures les pressions successivement exercées par les Carthaginois, les Romains et les autres vainqueurs, ont établi des différences telles que le Maure, qui habite les villes du littoral, diffère autant du Bédouin, qui promène sa tente dans la plaine, que celui-ci diffère du Kabyle dont le pavillon s'élève au sommet de ses inaccessibles montagnes.

Chez le Maure, nous en avons déjà dit un mot, les mariages se contractent sans que les intéressés aient eu la permission de se voir. Les parents conviennent de la somme que versera le futur en présence du Marabout, et cela suffit. Cependant le fiancé ne reste pas complétement indifférent à une affaire qui le touche de si près ; chacun cherche à lire dans l'avenir : il fait prendre des renseignements sur la beauté et les qualités physiques de celle qui lui est destinée, il envoie aux informations une tierce personne, c'est toujours une vieille femme qui est chargé de ce rôle ; mais ce moyen n'est pas sans cesse couronné d'un heureux résultat. Si la jeune fille n'est point d'une bonne défaite, les parents de la fiancée établissent mine contre mine et gagnent par des présents l'entremetteuse qui déclare l'objet de la plus merveilleuse beauté ; de sorte que le jour des éclaircissements, le jeune homme reçoit dans ses bras un beau laidron au lieu et place de la belle almée que le courtier avait promis ; mais à ce moment la chose est faite, il n'y a plus moyen d'y revenir : les pères sont d'accord, le beau-père a remis la somme, le jour des noces est arrivé.

M. Clauzel auquel je me plais à emprunter de précieux détails dans la plupart de ces descriptions de la vie intime des Arabes, nous initie à la cérémonie nuptiale.

La jeune épouse a pris un bain, ses amies l'ont revêtue de sa plus brillante toilette ; sa plus belle tunique est retenue par une riche ceinture; son front porte un bandeau de brillants; sur sa poitrine s'étale un collier de séquins, à ses oreilles pendent de longues boucles, ses poignets, ses chevilles sont ornés de cercles d'or ou d'argent, ses doigts sont surchargés de bagues, et enfin, pour complément de toilette, avec un cachet on lui imprime une fleur au beau milieu du front et au bas du menton. Si nous ajoutons que la poitrine, les mains, les pieds sont peints en rouge par le henné, nous aurons devant nous une idole dont les imperfections sont voilées sous la profusion des ornements.

Ainsi déguisée on la place sur un divan où elle doit demeurer tout le jour, immobile jusqu'au coucher du soleil, instant où elle ira trouver le mari. A cette heure elle se lève, et placée entre deux vieillards, elle arrive à la maison de son fiancé.

La première chambre où elle est reçue est brillamment illuminée par des verres de couleur, décorée de fleurs, de tentures ; au milieu se dresse une table chargée de mets.

Pendant que les parents se livrent dans une galerie au plaisir de la table, le fiancé soupe seul dans une chambre à part, pour éviter tout écart et qu'il puisse se présenter décemment devant sa jeune épousée. A minuit sonnant, au moment où le Muezzin appelle, du haut du minaret, les fidèles croyants à la prière, chacun se retire, les deux époux se réunissent.

Chez les Maures le divorce est facile, même pour les causes les plus légères, du côté de l'homme du moins; il n'en est pas de même pour la femme, le seul cas où elle puisse l'invoquer, c'est celui de l'absence prolongée du mari. Le même individu peut reprendre au bout de quelque temps la femme avec laquelle il a divorcé; mais si, dans cet intervalle, elle s'est remariée, on engage le dernier mari à la répudier moyennant finance.

La loi permet au Maure d'avoir quatre femmes légitimes et autant de concubines que son état de fortune lui permet d'en nourrir. Il n'y a entre ces femmes qu'une sorte de degré hiérarchique, mais tous les enfants qui en proviennent sont égaux en droit.

Chez les Bédouins ou arabes de la plaine, le mariage se pratique avec des cérémonies qui rappellent quelque peu les temps bibli-

ques. Chez les Bédouins habitant la tente, les femmes ne sont point cloîtrées et les futurs sont libres de se voir, de se choisir ; après un temps plus ou moins long, souvent une année de fiançailles, le jour de l'union est fixé.

Les parents et les amis se dirigent vers la demeure de la future. En tête du cortége sont deux femmes qui dansent à leur manière, d'un pas lent, et ondulant le torse, au son d'une musique dont la cornemuse unie au tambour vous donnera une complète idée. Nous sommes arrivés ; la fiancée quitte la tente paternelle. A ce moment décharge générale de fusils et de pistolets. Cette fantasia a beaucoup d'analogie avec un enterrement militaire d'autant plus que les assistants portent sur leur visage une merveilleuse gravité.

Pendant le trajet à la demeure de l'époux, le fiancé se tient à l'arrière garde ; il a beaucoup de peine, il faut l'avouer, à garder la consigne, il fait de nombreux efforts pour se rapprocher de l'objet aimé, mais à chaque tentative il est repoussé par les femmes qui font entendre le terrible *you*, *you*. Ce you, you des femmes est un cri qui sert dans toutes les circonstances, pour la joie, pour la colère, cela dépend du ton sur lequel il est crié.

A quelques pas de la demeure on livre enfin passage à l'impatient futur qui, de ses bras nerveux, enlève son épouse et l'emporte comme une proie dans sa tente. Il est seul avec elle, le cortége a fait halte, tout le monde fait silence, le marabout lève les mains au ciel, et un cri particulier, caractéristique, qui se fait entendre au fond de la tente est accueilli par une salve générale des armes à feu.

Le mari sort ensuite de la tente, il est seul, il entraîne les invités et les invitées qui se forment en deux groupes, les hommes tournant le dos aux femmes.

A ce moment, un des parents désigné, pénètre dans la tente et rapporte la jeune femme sur ses épaules, il la dépose avec précaution au milieu des femmes. On la déshabille, on lui met ses plus beaux vêtements, on la couvre d'un long voile ; alors les hommes font volte-face et un repas pantagruélique commence avec danses et chants. L'épithalame ne manque point, c'est un bouquet de forte poésie très-transparente, comme le cantique des cantiques. Le repas fini, les époux se retirent accompagnés de toutes les femmes qui alors font raisonner leur plus joyeux you, you.

Chez les Bédouins comme chez les Maures la pluralité des femmes et le divorce sont soumis aux mêmes conditions.

Le mariage en Kabylie est, lui aussi, un véritable marché mais qui se traite sans autant de cérémonies. Le prix est fixé d'avance, la demande est débattue entre les parents ; elle subit la hausse et la baisse, la valeur varie de 70, 80 à 1,000 fr. C'est là un peuple, comme nous le verrons, essentiellement marchand. La lecture du contrat devant le Marabout et les témoins suffit à consacrer l'acte légal. Le gendre remet au beau-père le prix convenu et emmène en échange sa fiancée dans sa cabane.

Dans la Kabylie du Jurjura la polygamie est permise, mais elle y est très-rare ; ce fait sans doute tient à ce que ce peuple, industriel avant tout, méprise les soins qu'il faudrait donner à un harem.

L'absence de la polygamie, chez les habitants du Jurjura est un fait capital et nous laisse apercevoir, que parmi les trois classes qui habitent le versant nord de l'Atlas, c'est chez ces derniers que pénétreraient le plus facilement nos lois sociales. Le maure nonchalent habitué à dépenser toute son existence dans le sein de son harem, se prêterait avec répugnance à adopter la monogamie ; le Bédouin est presqu'insaisissable et d'ailleurs fidèle au précepte du Koran (§ 220, Lavache), il n'épousera point la femme idolâtre et ne donnera jamais sa fille aux idolâtres.

La nation Kabyle du Jurjura est déjà, pour ainsi dire, préparée à toutes les modifications que nous chercherons à introduire dans les formes qui règlent les alliances de famille. Il y a entre le Kabyle et l'Européen des points de contact nombreux ; il est mahométan, mais il est loin d'être fanatique et même fidèle croyant. Le Kabyle place sa coutume nationale au-dessus de Koran ; sa constitution administrative est basée sur le municipe ; il est cantonné, il a sa ville, son caïd, un véritable maire aux fonctions gratuites. Il habite une maison couverte en tuiles fabriquées par lui-même, et est heureux au milieu de sa famille laborieuse ; sa compagne cueille l'olive, laboure son petit champ d'héritage, tandis que le mari fabrique des armes et des poteries. A une époque de l'année, il part pour aller échanger ses produits et rapporter des matières premières ou de l'argent ; une partie de l'année ses fils se mêlent aux Européens ; quand dans les terres que nous occupons les travaux de la moisson sont en activité, ils descendent dans nos plaines, comme le faisaient en France les habitants de la Savoie, ils prennent part à nos travaux, se louent dans nos campagnes et remportent une certaine quantité de *douros* à ajouter au trésor de la famille.

Comme les Européennes les femmes Kabiles aiment à se parer; les bijoux qu'elles portent sont en général grossiers, mais ils étonnent par le gout original qui a présidé à leur confection.

Entre ce peuple et nous il y a une telle affinité sympathique et comme résidant dans des instincts, qu'on pourrait appeler antérieurs, que pendant la dernière insurrection arabe si générale, si universelle, le Kabyle du Jurjura, seul, n'a point levé l'étendart de la révolte, et cependant il n'y avait pas plus de deux mille de nos soldats pour garder son territoire.

Comment se fait-il donc que les Kabyles aient résisté si longtemps à nos exhortations, à nos prières? pourquoi n'ont-ils point voulu nous accepter, je ne dirai point comme maîtres, mais bien plutôt comme frères? c'est que le montagnard, du haut de son aire d'aigle, ne veut point d'ami; il souffre seulement des voisins, et, à cette hauteur, huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer, il défie leur importunité.

La France estimant une population dont les allures n'avaient rien d'hostile, pour laquelle elle éprouvait un penchant de confraternité sociale, a senti un jour, après vingt-cinq ans, son orgueil blessé au refus de ce trop fier voisin qui dédaignait de lui tendre la main. La France a franchi ses contreforts réputés jusqu'alors inaccessibles et a fait planer son aigle sur la Kabylie vaincue et demandant merci.

Celui qui a assisté à ce combat terrible anéantissant l'indépendance Kabyle, fut aussi témoin le lendemain de la victoire, de sa résignation; debout sur les ruines fumantes de ses habitations, ce peuple avait compris à jamais son impuissance, et sa nature essentiellement industrielle n'avait plus qu'un seul désir, celui de rebâtir ses villages, de grouper à nouveau autour de lui sa famille dispersée.

Pour quiconque a habité pendant quelque temps cette partie de l'Afrique, la conformité intellectuelle de la population du Jurjura avec la nôtre est manifeste, et il serait en quelque sorte permis de voir, dans la race Kabyle, un rameau japhétique égaré sur le littoral de l'Afrique, et peut-être un de nos heureux philologues découvrirait-il les traces d'un dialecte celtique dans la langue Kabyle si différente des idiômes des autres habitants du versant de l'Atlas.

Cette similitude du caractère Kabyle avec un peuple Européen, a porté les écrivains qui se sont occupés de la Kabylie à rechercher cette communauté d'origine. Leurs ingénieuses hypothèses ne sont point parvenues à déterminer le point de départ; mais,

quelque contestables que puissent paraître ces investigations elles n'en témoignent pas moins de cette intime conviction que la Kabylie du Jurjura n'est pour ainsi dire qu'une greffe rapportée d'Europe sur le sol africain.

Je ne sais si je dois à mon tour exposer une opinion qui peut rendre compte d'une pareille affinité entre deux races qui, au premier abord, paraissent encore si différentes.

En 732 au moment où l'islamisme, débordant sur les contrées de l'Europe, imposait le Koran, le sabre à la main, aux provinces de l'Aquitaine, Othmann-Ben-Abou-Nessa fit la paix avec les Aquitains (dit Isidore de Béjà cité par H. Martin), il aima la fille d'Eude, roi d'Aquitaine, et la demanda à son père ; un mariage scella cette alliance ; une partie des troupes du roi dut se ranger sous l'étendard des sarrazins, comme le font aujourd'hui, dans nos rangs, les goumes arabes, et marcha avec les musulmans contre notre armée ; mais le jour où, par l'épée triomphante de Charles Martel, l'Evangile triompha du Koran à la bataille de Poitiers, les Aquitains compromis accompagnèrent les Arabes dans leur fuite, repassèrent avec eux la Méditerranée et vinrent s'installer sur cette partie du littoral dont on leur distribua les terres. Ce mausolée en forme de tumulus, aux portes d'Alger, et qui porte encore le nom de *Tombeau de la chrétienne*, pourrait bien ne pas remonter à une époque plus éloignée. Qui sait s'il n'a point renfermé les restes de la fille du roi de l'Aquitaine.

Quoi qu'il en soit, les Kabyles ont déjà accepté sans murmure notre code, en matière criminelle et correctionelle ; ils ont abandonné sans répugnance la vengeance individuelle consacrée chez eux par la coutume ; le droit des filles aux successions est déjà introduit dans les familles, et un état civil du mariage et des naissances est sur le point d'être généralisé dans les contrées du Jurjura.

L'absence de la polygamie et toutes les heureuses conditions que nous avons mentionnées, nous disent assez que c'est dans la Kabylie du Jurjura qu'il faut tenter cette expérience du mélange du sang arabe avec le sang européen, seule donnée possible pour assurer notre longévité sur la terre algérienne. Tout indique que c'est là qu'il faut aller chercher nos premières alliances ; et pour cela nous n'aurons pas besoin de renouveler l'enlèvement des Sabines. Par qui la demande doit-elle être faite? Par nous évidemment, car on peut dire que nous y sommes les plus intéressés. L'Européen n'aura point à se repentir d'avoir été chercher femme

sur les hauteurs de Souk-el-Arbec; sa fiancée sera une belle montagnarde aux formes robustes accusées. La vivacité de l'air, qui règne dans ces hautes régions, différencie de tous points la femme Kabyle de la femme mauresque, chez laquelle une maturité physique, hâtive, a devancé le développement de l'intelligence, ou de la femme Bédouine que le travail, imposé de trop bonne heure, et la vie toujours nomade, ont conduite promptement à une dégradation anticipée.

La femme Kabyle possède à un haut degré toutes les qualités que peut réclamer le colon Européen. Son éducation ne diffère pas essentiellement de celle des femmes de nos campagnes; elle connaît les besoins du ménage, est pénétrée des nécessités de l'épargne, et n'a point été gâtée par ce souffle de civilisation qui, dans nos contrées de l'Europe, entraîne trop souvent l'esprit de la femme en dehors de son activité domestique.

Un exemple frappant nous est fourni par ce qui se passe dans les possessions indiennes anglaises, où les alliances entre les deux peuples ont une grande tendance à se multiplier; les individus nés d'une femme indienne et d'un anglais sont remarquables par leurs qualités physiques, leur intelligence et leur aptitude morale, qui les rendent propres à tous les services de la vie politique et sociale.

L'Empereur dans ses vues d'avenir sur l'Algérie appelle les indigènes à toutes les fonctions ; il veut que, par des aptitudes acquises, l'entrée leur soit ouverte, soit aux carrières civiles, soit aux carrières militaires. Ce pays pourrait, dans un temps donné, devenir une Gaule algérienne qui, comme l'ancienne Gaule romaine, fournirait à la mère-patrie des guerriers, des administrateurs, des poètes, des orateurs. Ce rêve sorti d'un grand esprit qui a jusqu'ici embrassé avec tant de bonheur toutes les prévisions de l'avenir, peut se réaliser sans doute ; mais il est à craindre que la durée de ce succès ne soit limitée, si l'œuvre n'est point cimenté par le mélange du sang européen avec le sang africain. Sans quoi, comme les autres conquérants, nous construirons un magnifique édifice, mais édifice qui restera sans base solide, s'écroulera promptement sous le souffle toujours debout des révolutions indigènes.

Si nous voulons rester maîtres à jamais de ce beau pays, des alliances de famille doivent être tentées avec les Kabyles du Jurjura, dans cette partie de la population qui présente le plus de conformité avec nos mœurs Européennes.

La véritable conquête, la civilisation, doit aujourd'hui descendre des montagnes dans la plaine. Les apôtres de ce nouveau monde régénéré par le sang de la France, doivent partir des hauteurs de l'Atlas, et propager la bonne nouvelle dans toute la partie basse de la contrée. L'accomplissement de cette œuvre n'appartient pas sans doute à la génération actuelle; mais qu'importe, l'esprit de la France ne craint pas de s'escompter même à longue échéance.

C'est alors, mais alors seulement, que nous pourrons dire avec M. Pélissier, que notre installation en Algérie est un pas de plus vers la grande fusion de l'Orient et de l'Occident, une nouvelle transformation de la société humaine.

ÉTUDE SUR LA BIBLE DE L'HUMANITÉ,

PAR MICHELET,

L'INDE, LA PERSE, L'ÉGYPTE, LA GRÈCE,

PAR M. MAXIME BEAUVILLIERS,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

En inscrivant en tête de son titre et de son programme le mot : Archéologie, la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne n'a pas prétendu borner simplement ses études à l'exploration des monuments anciens de la France et de l'étranger. Elle s'est placée à un point de vue plus large et moins restreint. M. Félix Bourquelot, l'éminent professeur de l'École des Chartes, a dit, dans l'un de ses rapports, que toutes les manifestations de l'esprit sont tellement liées entre elles, qu'elles devaient être admises dans une institution dont le double but est à la fois l'étude du passé et le progrès intellectuel. Enfin, tout en accordant, avec juste raison, le premier rang à l'archéologie, la Société a réservé une part dans la publicité, pour les travaux des diverses branches scientifiques, se rattachant au tronc commun des études historiques.

Nous osons donc espérer qu'il sera fait bon accueil au travail surtout historique, et parfois critique, que nous avons l'honneur de présenter. En suivant avec précaution un écrivain aussi foncièrement historique que M. Michelet, on est sûr, — lorsqu'on est fermement décidé à rejeter les paradoxes ou les rêves qui peuvent se glisser de temps à autre sous sa plume, — de se maintenir et de se renfermer sur le terrain pur et unique de l'histoire, qui est après tout la base essentielle de l'archéologie.

C'est là, la tâche que nous nous sommes imposée. Nous sollicitons donc une faveur indulgente et sympathique pour cette étude, de laquelle seront écartées avec soin toutes digressions politiques ou religieuses, et qui se bornera à l'examen simplement historique des lois générales, des mœurs et des coutumes des grands peuples de l'antiquité, de l'Inde, de l'Égypte, de la Perse et de la

Grèce. De même que le numismate ou l'antiquaire, par les procédés de la paléographie ou archéologie matérielle, cherchent à déchiffrer les inscriptions frustes des monnaies ou des monuments mutilés, nous nous efforcerons pareillement, à l'aide de ce que nous appellerons « l'archéologie morale, » et par le rapprochement comparatif des traditions et des aptitudes des nations que nous venons de citer, de reconstituer leur parenté, au point de vue de l'histoire et de la science.

On ouvre presque en tremblant ce livre dont le titre effraie, et fait penser d'avance aux œuvres maladives et fiévreuses du Lamennais vieillissant. Heureusement, bien qu'il pousse tour à tour ses excursions sur le domaine du roman rêveur et philosophique, Michelet reste toujours le plus hardi, le plus original de nos historiens, et l'éloquent et habile écrivain que l'on connaît.

La Bible de l'humanité, ainsi que l'auteur se hâte d'en avertir le lecteur, n'est pas une histoire des religions. C'est bien plutôt un résumé analytique des croyances générales des peuples de l'antiquité, et surtout un examen comparatif des légendes, des travaux, progrès, mœurs et coutumes de l'Inde, de la Perse et de la Grèce.

L'ouvrage de *M. Michelet* a été conçu et exécuté d'un seul jet. Il lui a été inspiré en 1863 (année qui lui restera chère et bénie), par la lecture du grand poëme sacré de l'Inde, le divin Ramayana, qu'il appelle « *la Bible de bonté.* » Dès lors, l'Orient tout entier, « la seule contrée où l'on travaille en grand, » fut révélé au célèbre professeur, dans son culte antique et ses arts oubliés.

Avoir fait si longtemps abstraction d'une agglomération de 180 millions d'habitants, n'est-ce pas de la part de l'Europe moderne, le comble de la légèreté et de l'indifférence? Telle est la question posée par l'auteur au seuil de son livre. Et quelle nation a été si injustement dédaignée et laissée dans l'ombre par la critique historique? L'Inde, celle peut-être qui se rapproche le plus des peuples modernes pour les grandes idées morales, et nous donne la famille dans la pûreté et l'incomparable noblesse que nul âge n'a pu dépasser. — L'égalité des sexes régnant dans l'Inde, la femme s'y trouve protégée plus que partout ailleurs. C'est l'âme de sa maison, elle vaut, dit-on, plus que mille pères, et il est défendu de la battre « même avec une fleur. »

Pour fouiller l'histoire intime des peuples de l'Inde, Michelet les classe par familles, avec la minutie et la patience d'un véritable botaniste. Dans sa curiosité subtile, presque puérile même par-

fois, et que rien n'arrête, il note les croisements de race, il scrute les affinités du sang. Il va même jusqu'à faire appel aux sciences naturelle, médicale et physiologique.

Il s'assied pour ainsi dire au foyer de l'Indien, et jusque dans la nature de son alimentation substantielle et sobre à la fois, il prétend surprendre le secret de sa délicatesse native et typique, et trouver l'explication de son antipathie instinctive contre l'Anglais nourri et surnourri. Convaincu que la viande alourdit l'homme, l'Indien fait sa nourriture presque exclusive de fruits pourvus de sucs admirables, mûris en perfection par ce fécondant soleil d'Orient. Telle est, suivant Michelet, la vraie cause de la finesse toute féminine de ses formes, de l'habileté de sa main d'œuvre, de la pureté de son goût industriel et artistique.

Dans une de ses digressions habituelles, toujours si ingénieusement préparées, l'éminent historien rapporte qu'en 1851, à l'Exposition universelle de Londres, sitôt qu'elle parut, l'antique mousseline de l'Inde éblouit, éclipsa tout. Avec une parcimonie qui dénote d'une façon tristement significative son étroite et mesquine jalousie, l'Angleterre avait fixé le prix à 62 fr. seulement. Il fut gagné par le tisserand Hubioula, ouvrier de *Golconde*. Sa pièce, d'une ténuité extrême, passait par un petit anneau. Elle était si légère, qu'il aurait fallu 300 pieds en longueur pour peser deux livres. C'est tout un petit drame qui serre le cœur, que cette touchante et véridique histoire d'Hubioula, narrée par Michelet, avec la simplicité tendre et la grâce émue d'un conteur allemand.

Comme morceau de choix épisodique et littéraire digne de lui être opposé, on ne saurait oublier le récit de l'Odyssée vaillante et scientifique d'Anquetil-Duperron, le propre frère de l'historien Anquetil, qui pendant longues années habita l'un des départements limitrophes et fut prieur de Château-Renard en Gâtinais, près de Montargis.

Pauvre et n'ayant que vingt ans, Anquetil-Duperron, dévoré par la soif du savoir, s'était dit qu'il réussirait dans le long et ruineux voyage où avaient échoué de riches anglais, et qu'il rapporterait les livres primitifs de l'Inde et de la Perse. Après avoir étudié à la bibliothèque du roi les langues orientales, il demanda au gouvernement de lui confier une mission dans l'Inde. Le ministre, irrésolu, indécis, promit, ajourna et renonça définitivement à le charger de la mission qu'il sollicitait.

Abreuvé de dégoûts et d'ennuis, Anquetil-Duperron partit de

Paris, s'engagea comme soldat au service de la Compagnie des Indes, derrière un vieux sergent invalide et six recrues. Il voulait lire le livre indéchiffrable. Ses guides et ses compagnons s'étaient effrayés, les moyens d'avancer leur manquant. Il franchit les forêts vierges, il continua et arriva seul. Là, pendant dix ans, à force de patience et de ruses diplomatiques, il parvint à séduire, à gagner les Parses qui voulaient le tromper. Il les poursuivit sans relâche, il leur extorqua ce qu'ils savaient, et ils savaient très-mal. Il finit par les éclairer et il les enseigna. Rentré en France, il consacra le reste de sa vie à traduire le Zend-Avesta persan avec un extrait des Védas indiens.

La publication du précieux et surprenant travail d'Anquetil-Duperron, (on ne saurait trop le reconnaître et le proclamer hautement), a ouvert, depuis un demi-siècle, des horizons immenses pour les recherches des Orientalistes. L'une des gloires d'Anquetil, est de nous avoir dévoilé par ses traductions les merveilles du génie de la Perse, l'un des plus lumineux foyers de l'antiquité. Aussi, malgré les inventions sans nombre de l'industrie moderne, on est encore surpris d'admiration en songeant qu'il y a plus de 2,000 ans, un immense système existait déjà, en Perse, de 40,000 canaux courant sous terre.

Nation essentiellement forte et morale, la Perse honorait grandement le travail. Travailler, c'était pour elle étendre le chemin du bien, resserrer celui du mal et de la stérilité. Aussi vénérée que dans l'Inde, plus lettrée qu'ailleurs, la femme de la Perse, reine et maîtresse au foyer, l'était à ce point que le fils ne pouvait s'asseoir devant elle.

En Egypte, dans la vallée du Nil, « ce grand livre mortuaire », semblable respect pour la femme à laquelle le mari jurait obéissance. Pleins de douceur et d'affection familiale, les Egyptiens ont poussé jusqu'au paroxisme l'attachement pour leurs chers trépassés. Au prix d'incessantes privations, les époux les plus pauvres travaillaient toute leur vie, afin d'amasser le trésor nécessaire pour le tombeau commun. C'est sur les pierres de ces énormes nécropoles, qu'il faut lire, selon Michelet, « la Bible Égyptienne » écrite en caractères symboliques, hiéroglyphiques et tachigraphiques. Singulier peuple du reste, auquel échappaient complétement le sens et la pensée des hiéroglyphes, qu'à l'exclusion de tous autres, les prêtres seuls pouvaient comprendre !

Avec sa forme encyclopédique et dense, la *Bible de l'humanité* ne saurait se prêter à une rigoureuse et complète analyse; une

analyse d'ailleurs est toujours infidèle, ainsi que l'avouait naguère avec tant de franchise l'un de nos Quarante, le plus lettré et certes le plus équitable de nos critiques contemporains, M. S. de Sacy (*des Débats*).

Ayant à faire un choix dans une œuvre tellement multiple et touffue, nous avons préféré ne pas insister sur la partie consacrée à l'examen des dogmes et de la théogonie antiques; c'est par les côtés qui nous ont le plus vivement frappé, que nous avons envisagé ce livre, qui a pour nous le double attrait d'une curieuse relation de voyage, et d'une histoire saisissante et neuve des mœurs intimes des peuples de l'antiquité.

Talent brusque et généralisateur, on sait que Michelet procède par bonds et par éclairs. Aussi, en quelques traits larges et précis, sous ces formules rapides, impérieuses, qui sont à lui, ce véritable *algébriste de l'histoire* excelle-t-il à résumer les caractères généraux des siècles et les physionomies diverses des peuples.

Ces qualités incontestées, que lui reconnaissent même les lecteurs qui se cabrent et sont rebelles à sa manière, éclatent surtout dans son étude sur la Grèce, « qui nous a donné l'art qui crée les œuvres immortelles et l'éducation qui fait les hommes ». — En caractérisant à merveille l'influence de ce peuple essentiellement éducateur, l'éminent historien a supérieurement démontré qu'après 2000 ans, il suffit d'un lointain reflet de la Grèce pour produire le réveil de la Renaissance. Que fallut-il pour cela? des fragments épars, des feuillets vermoulus, quelques traces des statues. « L'humanité frémit alors, dit-il; des deux mains elle embrasse le marbre mutilé. Elle s'est retrouvée elle-même. C'est bien plus qu'une œuvre qui revient, c'est la puissance, la force, la libre énergie inventive. »

Ce que nul avant Michelet, peut-être, n'avait fait ressortir avec autant de relief et d'évidence, c'est la grande lucidité de la langue grecque. Par sa rare puissance d'exposition, par sa vertu déductive, elle se prêtait merveilleusement à la discussion. Elle simplifiait, elle éclairait les débats : c'était « la langue de la lumière. »

Si la diplomatie n'était un produit logique et naturel de la civilisation européenne, on pourrait presque ajouter pour compléter le tableau si vrai tracé par Michelet, que le grec aurait dû mériter, dans l'antiquité, l'honneur réservé depuis au français, de devenir la langue spéciale des traités.

Le livre de Michelet abonde en aperçus aussi lumineux que

nouveaux, sur l'ensemble de la littérature grecque. Eschyle, le propre frère de l'héroïque Cynégire, eut le privilége d'être respecté par Aristophane, ce grand moqueur des Dieux eux-mêmes. Par la tournure de son génie, le grand poète tragique, né 500 ans après Homère, était de beaucoup son aîné : il était, dit Michelet, bien plus antique, bien plus grec que l'auteur de l'*Iliade*. Aussi, d'après l'opinion de l'illustre membre de l'Institut, c'est Eschyle qui nous a légué « la véritable bible grecque », et pour ainsi dire l'ancien Testament de la Grèce.

L'une des plus hautes et des plus judicieuses intelligences du XIXe siècle, Béranger, n'avait jamais pu lire que dans les traductions françaises les œuvres d'Homère et d'Eschyle. Et pourtant Béranger était si intimement pénétré de la supériorité de l'art et de la littérature en Grèce, qu'il les regardait hautement comme l'expression sincère et réfléchie de la civilisation de ce grand peuple.

« Entre toutes les formes historiques de l'art, disait Béranger, » il en est une que je conseille d'étudier et de recommander aux » autres hommes. L'art grec émane directement de la vie grec- » que. L'architecture grecque ne semble-t-elle pas avoir son ori- » gine dans la raison humaine, plus que dans la nature? Le théâtre » grec n'est pas fondé sur quelque théâtre antérieur; il sort des » fêtes du peuple et des traditions nationales. Pindare n'imite » personne; il prend sa lyre; il arrive au milieu du stade après le » couronnement du vainqueur; il rappelle aux Grecs assemblés » leurs dieux, leurs lois, leurs héros. Cela s'appelle être poëte; » cela est l'expression nécessaire et réfléchie d'une civilisation.

» Parlez des Grecs, refaites les Grecs, ressuscitez les Grecs. Si » vous laissez faire l'école latine, elle prendra le dessus et en- » rayera de nouveau les arts.

» Battez-moi ces pédants avec leurs propres armes; écrasez » Rome sous Athènes, l'élève sous le maître, la forme sous le » fond, l'imitation sous la pureté native et vivante! Il n'y a pas » d'autre salut pour la littérature! »

Par une de nos bonnes fortunes de chercheur et de collectionneur littéraire, nous avons retrouvé à Fontainebleau qu'il a longtemps habité, cette curieuse appréciation de Béranger (presque entièrement conforme à celle de Michelet), dans un manuscrit inédit, renfermant une série de conseils et d'entretiens familiers que, sur notre communication, M. Perrotin, à la fois éditeur et exécuteur testamentaire de notre poète national, a fait figurer

dans l'un des quatre volumes de son intéressante et précieuse correspondance.

En résumé, l'ouvrage de Michelet ne respire ni le scepticisme ni la colère. Il témoigne au contraire d'une foi véritable, d'un grand calme et d'un profond apaisement de l'âme.

Deux pensées principales dominent dans le dernier livre du savant historien : l'ambition illimitée d'agrandir les conquêtes de l'esprit humain, le louable désir de l'accord salutaire et prochain de ces deux sœurs, la science et la conscience.

UN SOUVENIR DE L'AMÉRIQUE DU SUD,

PAR M. ÉTIENNE DAVID,

Membre fondateur (**Section de Fontainebleau**).

Permettez à un ancien représentant de la France dans l'Amérique du Sud, de vous rapporter de si loin un souvenir, qu'il a conservé précieusement, car il lui rappelle un de ces grands cœurs, où germent et s'épanouissent tous les courages, tous les dévouements !

J'abrégerai autant que possible, Messieurs, pour ne pas abuser de la faveur que vous me faites, en voulant bien m'écouter pendant quelques instants.

La république de Vénézuéla, connue autrefois sous le nom de Capitainerie générale de Caracas, a eu l'immense avantage de posséder, pendant et après la guerre de l'indépendance, un homme aussi brave, aussi déterminé sur le champ de bataille, qu'il fut ensuite sage et désintéressé à la tête de l'administration. Cet homme, comme il en aurait fallu dans tous les nouveaux États de l'Amérique du Sud et comme il en faudrait toujours après un grand élan patriotique, qu'il est si important et si difficile souvent de modérer et d'organiser après la victoire, cet homme auquel l'ordre et la paix doivent peut-être encore plus que la liberté, est le général Paez. Il fut d'abord un des plus intrépides, des plus généreux défenseurs de la nationalité américaine, à une époque où, selon l'expression dont il s'est servi lui-même pour la caractériser, tout bon citoyen ne se réservait rien..... pas même la vie! Plus tard, appelé deux fois à présider aux destinées du pays qu'avait sauvé sa vaillante épée, il fit preuve d'une sagesse, d'une prudence, d'autant plus remarquable qu'il avait passé une grande partie de sa vie sous la tente et dans le dangereux enivrement des succès militaires. Ainsi courage, abnégation, dévouement sans bornes, ces trois vertus essentielles de l'homme d'État comme du guerrier, le général Paez les a pratiquées tour à tour, selon les circonstances, toujours dans l'intérêt de son pays.

Permettez-moi d'ailleurs, Messieurs, de vous rapporter ici deux

des plus beaux traits de la vie guerrière et politique de celui qui fut salué avec raison, sur les champs de bataille de Carabolo et de Payara, du beau titre de *brave des braves!*

En 1837, un des plus énergiques, mais des plus cruels champions de l'indépendance, auquel, malgré sa férocité native, et peut-être même à cause de cette férocité, qui ne pouvait alors être redoutable qu'aux Espagnols, le célèbre Bolivar avait confié le commandement d'un de ses meilleurs régiments de noirs, souleva inopinément contre les blancs ses nombreux partisans. L'audacieux Farfan (c'était son nom) espérait ainsi surprendre la capitale et y imposer la domination de sa race. Déjà il était parvenu aux portes de San-Fernando, ville principale de l'Apure, et allait franchir le fleuve qui divise cette province de celle de Caracas..... C'était la dernière barrière qui séparait encore les révoltés du but où tendait leur fatale ambition..... Paez, avec ce coup-d'œil si prompt, cette intelligence si vive qui le distinguent, comprend l'imminence du danger et sans perdre un temps précieux à rassembler des forces égales à celles qu'il aura à combattre, monte à cheval et s'élance au devant de l'ennemi..... Or, dans cette circonstance mémorable, quelles étaient les forces des deux partis? Soixante hommes seulement suivaient le général Paez, et plus de douze cents factieux entouraient le nègre Farfan! Les rebelles auraient pu en se précipitant sur leurs faibles adversaires les étouffer, en quelque sorte, dans leurs bras, les fouler aux pieds, et passer outre..... Mais dans ce moment solennel, le courage vraiment héroïque du général Paez triompha du nombre et sauva la patrie..... Seul, il se précipite la lance au poing, sur son redoutable adversaire qui contient sa troupe et s'avance, seul aussi, vers Paez..... Le choc fut terrible, les deux camps étonnés étaient restés immobiles témoins de ce grand combat..... Enfin la bride de Farfan se brise entre ses mains, son cheval effrayé prend le mors aux dents, se retourne brusquement et l'emporte dans les rangs des siens, qui le croyant vaincu se débandent et prennent la fuite. Profitant de cet heureux incident, Paez ordonne la charge à ses soixante compagnons d'armes et poursuit l'ennemi sans relâche. Avant la fin du jour sept cents rebelles gisaient expirants sur le champ de bataille! Les restes de ce dangereux rassemblement se dispersèrent comme la fumée et allèrent tout tremblants se cacher au fond des forêts d'où ils étaient sortis naguère pour conquérir le Vénézuéla! Le vainqueur de Farfan ne rappelle-t-il pas les héros de l'Iliade, ou ces chevaliers sans peur et sans

reproche, dont un coup de lance décidait du sort de deux armées? C'est au retour de cette campagne vraiment miraculeuse, que le général Paez reçut un grand cordon, ou *banda de honor*, que lui brodèrent les dames de Caracas, et qu'il porte quelquefois dans les grandes solennités.

Dans une autre circonstance, non moins importante, le général Paez ne fit pas seulement preuve de cette intrépidité militaire qu'il déploya sur tous les champs de bataille, mais d'un sang-froid, d'un dévouement vraiment admirables! Vous allez en juger, Messieurs.

Un chef de bandes, nommé Cisneros, qui n'avait pas moins de trois ou quatre cents brigands déterminés sous ses ordres, ravageait depuis longtemps le Vénézuéla. Il avait, disait-il, à se venger d'un grand acte de perfidie! On avait voulu, selon lui, l'empoisonner à la table même du général Bolivar; mais le Libérateur de l'Amérique du Sud était incapable d'avoir recours à un pareil moyen; même pour se débarrasser d'un scélérat. Quoi qu'il en soit, le pays souffrait horriblement des déprédations de cet homme, dont l'audace et la cruauté étaient passées en proverbe. Aucune puissance humaine n'avait encore pu le réduire. Il était retranché, comme un vautour, sur une montagne inaccessible, d'où il fondait sur sa proie, lorsque les troupes que l'on envoyait à sa poursuite, avaient perdu sa trace, ou qu'elles se retiraient de guerre lasse. Profondément affecté de cet état de choses, le général Paez, qui ne recula jamais devant aucun danger, aucun sacrifice pour être utile à sa patrie, résolut un jour d'aller seul vers ce chef si redoutable, pour obtenir de lui, s'il était possible, une trève à tant de calamités publiques.

Une fois que sa résolution fut prise, le général Paez, alors président de la République, fit appeler ses ministres, quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, et leur communiqua son projet. « Il est temps, leur dit-il, que le Vénézuéla soit délivré, si » Dieu le veut, de son seul, de son plus cruel ennemi. Je vais, je » le sais, exposer ma vie une fois encore; mais n'appartient-elle » pas à mon pays? Je lui dois tout ce que je suis, je lui offre » tout ce que j'ai. J'irai seul vers Cisneros; je tâcherai de le ra- » mener à de meilleurs sentiments, ou bien.... je ne serai plus » témoin d'un mal que je n'ai pu éviter et que je ne dois pas tolé- » rer plus longtemps. » Tous ceux qui l'entouraient s'efforcèrent, mais en vain, de le dissuader. Le lendemain matin il était à cheval, suivi seulement de deux aides-de-camp et d'un vieux et fidèle

lancier *des Llanos*, qui ne le quittait jamais. Parvenu au pied du rocher inexpugnable où était retranché Cisneros et sa formidable bande, il ordonna à son vieux lancier d'aller l'annoncer à ce chef si redouté.... Le brave Llanero, qui n'avait jamais reculé devant la mitraille et les baïonnettes espagnoles, hésita un moment en jetant sur son général un regard mêlé de surprise et d'attendrissement. « Va, te dis-je, et ne songe qu'aux malheurs auxquels je puis ainsi mettre fin. » Réponse vraiment sublime et digne des plus beaux temps de l'antiquité! Une demi-heure après, le fidèle messager était de retour. « Eh bien! dit Paez. » « Général, n'allez pas là-haut, vous y trouverez deux cents brigands armés jusqu'aux dents... Ils vous attendent pour vous massacrer, car leur chef m'a dit avec un sourire atroce que vous seriez reçu *comme vous le méritiez.* » — « C'est bien; tu m'attendras ici, et vous aussi, Messieurs (se tournant vers ses deux aides-de-camp), et si je ne reviens pas avant le coucher du soleil, vous direz au Vénézuéla que je suis mort en le servant... » Et sans perdre de temps, le général Paez gravit seul la montagne, au sommet de laquelle se faisaient sans doute déjà les apprêts de son supplice.... Tout à coup, au détour d'un étroit sentier, bordé de précipices sans fond, il se trouve, ainsi que le lui avait annoncé le vieux Llanero, en présence de deux cents brigands rangés en bataille et armés de carabines, de tromblons et de ces grands poignards à deux tranchants, auxquels les Orientaux ont donné le nom de yatagans et les montagnards des Cordilières celui de *machetes*. Leur chef, homme d'une haute stature et d'une physionomie sombre et menaçante, portait deux pistolets à sa ceinture et s'appuyait fièrement sur une carabine à deux coups. Il était à quelques pas en avant de sa troupe... « Paez, dit-il, dès qu'il vit paraître le président, comment as-tu osé monter jusqu'ici? Que viens-tu faire au milieu de tes plus cruels ennemis? » « — M'entendre avec toi pour mettre un terme à la guerre d'extermination dont souffre et gémit notre pays tout entier. » Tant de sang-froid et de résolution produisirent sans doute une profonde impression sur l'audacieux brigand du Tuy, car sa vengeance resta, pour ainsi dire, suspendue sur la tête de sa victime!... Paez s'en aperçut et conçut quelque espoir... Mais il n'avait pas prévu l'épreuve terrible qu'allait lui faire subir son farouche adversaire. « Tu vois, lui dit Cisneros, qu'avec les deux cents braves qui m'entourent, je puis facilement lutter contre toutes les forces dont tu peux disposer; que je ne te crains pas; que je puis aussi *mettre ta tête à prix* ou la voir tomber devant moi sous une grêle

de balles... Mais il ne s'agit pas encore de cela!... Veux-tu, pour t'assurer de l'adresse de mes compagnons d'armes, leur faire faire quelques manœuvres et leur commander l'exercice à feu?...» Le général Paez fut alors convaincu que sa mort était résolue, mais il n'hésita pas à répondre à ce sanglant défi, et, sans manifester la moindre inquiétude, il s'avança, victime dévouée et vraiment héroïque, vers ses deux cents bourreaux, leur commanda d'abord quelques évolutions, qui furent exécutées avec autant de précision que de rapidité... Enfin le moment suprême était venu! Paez, que Cisneros observait avec une curieuse anxiété, se place la tête haute et le front calme et serein en face de la colonne qui va sans doute le foudroyer, l'étendre bientôt à ses pieds, et lui commande l'exercice à feu... Le bruit sourd des baguettes dans les armes, qu'il ordonne de charger, lui prouve que ce commandement était inutile et que chacun de ses ennemis a plus d'une balle, sans doute, dans sa carabine, pour le frapper au cœur... « En joue donc, dit-il. » Mais, au moment où les brigands, auxquels il a donné lui-même le signal de sa mort, vont décharger leurs armes, Cisneros, subjugué par l'ascendant qu'exerce sur tous les hommes, sur les hommes les plus féroces, un grand courage joint à une si sublime résignation, fait un geste qui est heureusement compris par les siens.... Toutes les carabines, qui venaient de s'abaisser menaçantes sur la poitrine de Paez, s'élèvent alors lentement au-dessus de sa tête.... Plus de deux cents balles sifflent dans les airs.... Mais l'intrépide président du Vénézuéla n'a pas même sourcillé!.... « Tu l'emportes, s'écrie alors Cisneros; compte désormais sur moi, à la vie, à la mort!.... »

Quelques instants après, le général Paez ramenait à Caracas un ami dévoué, un bon citoyen, qui, depuis lors, n'a plus figuré que dans les rangs des défenseurs de son pays.

FABLES

PAR M. LABICHE,

Membre fondateur (**Section de Melun**).

LE GROS RICHE ET LE PETIT RENTIER.

Deux citadins
Etaient voisins :
L'un possédait une grande richesse,
En biens, et non pas en sagesse ;
L'autre ne se voyait qu'un léger revenu ;
Mais chez lui l'ordre était connu.

Le riche allait grand train, il tenait table ouverte ;
Parasites n'y manquaient pas,
Il est partout des coureurs de galas ;
Où travaillent leurs dents, grande n'est la desserte.
Monsieur, de plus, donnait bals et concerts,
Ouvrait sa porte au jeu qui grossissait sa perte ;
Tout cela pour passer les longs soirs des hivers.
Le beau temps de retour, dans un bel équipage,
On allait admirer de la Suisse les monts
Et les vallons,
De Rome les palais, de Naples le rivage.
Fatigué du voyage
On revenait chez soi prendre un peu de repos.
Délassé, le ménage
Repartait pour les eaux
Soit de Spa, soit de Bade, où s'étale la mode,
Où des prêtres du jeu se tient un grand synode.
Madame avait les nerfs sensibles à l'excès :
Un mot de son époux, contraire à ses souhaits,
La jetait en syncope, et l'époux débonnaire
Croyait à la réalité

De ce feint trouble de santé
Chez sa moitié si chère.
Il fallait bien alors à tout prix la distraire,
Epier ses désirs, ne lui rien refuser,
Et de ce privilége elle savait user :
Diamants du Mogol, fourrure de Russie,
Tissus et châles de l'Asie,
Tout ce qu'enfin le luxe enfante de nouveau,
Pauvre mari ! rien ne semblait trop beau
Pour la parure de sa femme ;
Dieu seul pouvait savoir ce que coûtait la dame.
Cet homme donc si riche, à peine à moitié l'an,
Était en baisse en son bilan ;
De beaucoup la dépense
Emportait la balance ;
Il payait mal, il empruntait,
Fournisseurs et prêteurs n'ont pas l'âme trop tendre,
A toute heure on le tourmentait :
Fallait payer les uns, aux autres fallait rendre:
De les contenter tous ne trouvant le moyen,
Huissiers et procureurs déchiquetaient son bien ;
Les soucis l'accablaient autant qu'un misérable.

L'autre avait une femme à peu près raisonnable;
Luxueuse et coquette, elle ne l'était point,
Pour un mari, c'est un grand point ;
Notre homme ne tenait pas table;
S'il jouait, ce n'était qu'avec quelques amis;
Mais, chose bien certaine,
On ne voyait pas l'or rouler sur le tapis.
Sa dame n'accusait ni vapeurs ni migraine,
Pour obtenir un adoucissement,
Tel qu'une écharpe, un châle, un diamant;
L'exemple, en cet écart, ne l'avait aveuglée.
Bref, le petit rentier coulait des jours heureux.
De l'apparat peu désireux,
Comptant son revenu, sa dépense réglée,
Il ménageait, et c'est bien vu,
Sa réserve pour l'imprévu;
Car qui sait si demain la guerre et l'incendie,
Ou quelque maladie,

N'entreront pas chez nous;
Du bonheur des mortels le destin est jaloux,
Prudent il est de s'attendre à ses coups.

La fortune dont on dispose,
Ne demeure un bienfait
Qu'en mesurant la dépense qu'on fait :
On peut être, pour cause,
Riche avec peu de chose,
Et pauvre avec beaucoup
Et malheureux par contre-coup.

LA PUDEUR ET LA ROSÉE.

Comme il est court notre destin !
Soupirait la pudeur, parlant à la rosée,
Que sur un lys la nuit avait posée :
Rien qu'un matin,
Nous sommes la parure
Des femmes et des fleurs.
Dieu nous fit sœurs,
Notre existence est pure :
La tienne ne saurait supporter le grand jour,
Et la mienne, l'amour !
A leur brûlant toucher quand nos charmes périssent,
Les fleurs et les cœurs se flétrissent.

LE ROSSIGNOL ET L'ABEILLE.

Un rossignol, la nuit, le jour,
Soupirait ses doux chants d'amour;
Tout s'enivrait de son langage;
Cependant, au même bocage,
Une abeille allait et venait,
Et sur toute fleur butinait,

Sans que rien, dans son petit être,
Ne vint révéler le plaisir
Que toute âme doit ressentir
Aux concerts de ce divin maître.

Que vous valent vos chants?
Un jour, lui demanda l'abeille.
Rien! dit l'oiseau troublé d'une froideur pareille.
Rien? mais alors vous perdez votre temps.
Vous prisez peu, je vois, ce qui n'est qu'harmonie;
Pourtant sachez que tout dans cette vie
Ne se résume pas en choses d'intérêt :
Ce serait autrement des cieux un triste arrêt ;
A l'âme, comme au corps, il faut sa nourriture,
Et ce pain c'est l'amour, l'esprit, les agréments,
Les arts et les doux sentiments.
Si vous ne sentez rien de leur flamme si pure,
Plaignez-vous que les dieux
Se montrent sur ce point trop souvent oublieux.

Il est, de par le monde,
Nombre de ces gens-là
D'aridité profonde,
Qui ne prisent ceci, qui n'estiment cela
Que selon son dégré de valeur mercantile;
Tout ce qui n'en a pas est pour eux inutile.
Laissons-les s'accroupir
Dans leur étroite sphère;
Il ne faut de leur voix aucun compte tenir,
C'est ce qu'on a de mieux à faire.

RÊVER.

POÉSIE LÉGÈRE.

Le rêve est fils de la nature,
Dieu voulut en semer nos jours;
Plus son image est fraîche et pure

Et mieux il embellit leur cours;
Il revêt sa robe legère,
Ou son manteau de pourpre et d'or,
Il vole aux cieux et sur la terre,
Comme l'air il prend son essor,

Le papillon, roi des prairies,
Né du matin rêve la fleur;
Les fleurs, bientôt épanouies,
Du zéphir rêvent la fraîcheur;
L'insecte qui craint les orages,
Rêve le calme et les beaux jours;
Et Philomèle en nos bocages,
Rêve ses chants et ses amours.
L'enfant aimé rêve sa mère,
Sa mère et les jeux et les ris;
L'amant rêve ce qu'il espère
De l'objet dont il est épris;
Le poète rêve la gloire;
Notre âme l'immortalité;
Le héros, un nom dans l'histoire;
Tous les peuples, la liberté!

EXTRAIT DES COMPTES-RENDUS

DES PUBLICATIONS DE QUELQUES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Anthropologie de Paris, 1864, 4 *livraisons in*-8°.

La Société d'Anthropologie de Paris, date de quelques années seulement; nous y retrouvons avec deux de nos honorables confrères, M. le docteur Périer, médecin en chef des Invalides, et M. Louis Leguay, un de nos membres correspondants, M. le docteur Broca. Comme l'indique son titre, cette Société s'occupe spécialement de l'étude scientifique des races humaines, et ses travaux sérieux, bien dirigés, sont fort intéressants.

Les quatre fascicules de ses publications qui nous sont parvenus, résument les travaux entrepris de janvier à août 1864. Nous citerons seulement, parmi les articles les plus saillants de ces quatre livraisons : le rapport fait par le docteur Lagneau, au nom d'une commission spéciale, sur l'Anthropologie de la Sicile; l'Ethnologie de la Bretagne, par M. le docteur Broca; dans des questions relatives à l'anthropologie générale, intéressante étude, M. Pruner-Bey, ancien médecin du vice-roi d'Egypte, examine tour à tour la coloration de la peau chez les races humaines, la diversité de cette teinte chez les rameaux de la même souche, et le métissage; enfin il établit sur la base anatomique l'unité de la race aérienne.

M. le docteur Napoléon Périer a tracé au nom d'une commission, dont il est rapporteur, des instructions pour un voyage d'exploration en Egypte et sur les côtes de la mer Rouge.

Sous ce titre : *Qu'est-ce que les Celtes?* M. le docteur Broca développe et élucide la question; puis il demande que la distinction soit faite entre les Celtes de l'histoire et les Celtes de la tradition. Il y a encore, ajoute l'auteur, les Celtes de l'archéologie et ceux de la craniologie. « Les Celtes de l'histoire sont les peuples de la confédération centrale des Gaules. Les Celtes de la linguistique occupent une aire bien plus étendue; ils comprennent les peuples qui ont parlé ou qui parlent encore les langues dites Celtiques. Les Celtes de l'archéologie sont les peuples qui ont inauguré l'âge

de bronze en Europe. Enfin, par Celtes de la crâniologie, il faut entendre ceux qui ont introduit, selon Retrius, la dolichocéphalie au milieu des populations brachycéphales-autochtones de l'Europe.

Viennent ensuite des mémoires de M. Bonté sur la chevelure, comme moyen de reconnaître les races; de M. le docteur Boudin, sur le Culte du serpent; de M. Dureau, sur les puits funéraires de la Vendée; de M. le docteur Napoléon Périer, sur ce que les vrais Celtes ne sont autres que les vrais Gaulois.

M. le docteur Broca, secrétaire de la Société, en résumant ses propres observations sur l'état des crânes et des squelettes, rend compte incidemment de fouilles opérées en 1863 dans un cimetière mérovingien, à Chelles (Seine-et-Marne); enfin, nous remarquons encore une note de M. Leguay sur les particularités offertes par les fouilles de la Cité, à Paris, et par les gisements de silex taillés de Pressigny-le-Grand.

Comité Archéologique de Senlis, 1864, 1 *vol. in*-8°, *avec planches.*

Fondé à la fin de 1862, le Comite Archéologique de Senlis s'est proposé « de rechercher, de décrire les monuments historiques, » les œuvres d'art qui intéressent le pays Senlisien, et de concou- » rir à leur conservation. »

Dans un premier Mémoire, M. de Caix de Saint-Amour, vice-secrétaire, recherche l'origine de la ville et du nom de Senlis. Après avoir étudié la question, consulté, développé les preuves, l'auteur conclut que le Senlis romain, *Augustomagus*, a dû être auparavant une bourgade celtique, puisqu'un peuple habitait le pays, y battait monnaie et y vivait conséquemment dans l'indépendance; que ce peuple, les Sylvanectes, avait une capitale dont le siége ne put être que Senlis. Quant au nom primitif de cette ville, M. de Caix le croit être celtique, et il a dû, ajoute-t-il, se conserver à travers les siècles : *Sylvanectum*, désignant, assurément, le peuple, mais non la ville de Senlis.

M. le vicomte René Dumesnil de Maricourt a fourni une intéressante étude biographique sur un doyen et théologal de l'Eglise cathédrale de Senlis, *Jean Deslyons*, dont l'existence un peu mêlée et aventureuse, embrasse presque tout le XVIIe siècle. On doit au même sociétaire une description du portail occidental de cette cathédrale, œuvre de la fin du XIIe siècle, et une notice sur le journalisme local au moment de la révolution.

M. l'abbé H. Blond donne le résultat de ses recherches sur la date de l'apostolat de *Saint-Rieul*, premier évêque et patron de Senlis; puis une note intéressante sur un écrivain du XIIe siècle, *Garnier* de Pont-Sainte-Maxence.

Dans le même volume se trouvent une étude de M. l'abbé Gérin, archiviste, sur la chapelle de la Vierge, restaurée en 1847, à Notre-Dame de Senlis; puis une note de M. de Longpérier-Grimoard sur les objets du moyen âge trouvés à Mauvoise, et enfin des recherches fort étendues de M. Peigné-Delacourt, sur divers lieux du pays des Sylvanectes.

Plusieurs planches, notamment la reproduction d'une carte de l'ancien diocèse de Senlis, dressée en 1709, complètent ce volume.

Société Académique de Maine-et-Loire.

La Société académique de Maine-et-Loire nous a fait hommage de la collection complète de ses Mémoires, 14 volumes in-8°. Les études s'y divisent en deux branches bien distinctes : d'une part, les sciences physiques, naturelles, médicales, agricoles, industrielles; de l'autre, l'histoire, l'archéologie, les lettres et les beaux-arts.

Dans les *Sciences*, on peut citer la liste des Lépydoptères observés aux environs, par M. Toupiolle; la Physiologie de la parole, par M. Thouvenel, les études de M. Bouché, sur un nouveau système de tables des logarithmes, sur la théorie des radicaux continus, etc.; des études botaniques, géologiques, agricoles et horticoles dus à divers sociétaires.

Dans le domaine des *Lettres* et de l'*Histoire*, les productions les plus importantes sont : un travail de M. le docteur Dumont, sur *Gilles Ménage*, considéré comme poète; les discours prononcés à l'Académie des Beaux-Arts d'Angers, par M. Béraud; d'intéressantes recherches sur *Jean Bodin*, par M. le président Planchenault; sur la poésie au XIVe siècle, par M. Gidel; sur la position romaine de Robrica, par M. Boreau; sur la découverte d'une crypte à Richebourg, par M. le docteur Ouvrard; etc.

Si on ajoute en plus d'excellentes monographies de M. Bodard, sur les antiquités de Craon, sur les églises Saint-Clément et Saint-Nicolas de la même localité; de M. Béraud, sur l'Hôtel-Dieu d'Angers; l'historique des pharmacies d'Angers, par M. Manière, celle de l'Académie catholique de la même ville (1685-1789), par M. Boreau, et de l'Académie protestante de Saumur (1600-1684)

par M. le docteur Dumont, auteur aussi d'un article sur l'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou; des études sur la Franc-Maçonnerie au moyen-âge, par M. Biechy, et sur les Fédéralités de Maine-et-Loire, par M. Victorin Lareveillère, on aura ainsi une idée rapide des travaux de la Société Angevine, depuis sa fondation en 1857.

Société d'Archéologie de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

Organisée depuis une dizaine d'années, cette association n'a commencé à publier ses travaux que depuis 1864. Elle a adressé à notre Société tout ce qu'elle a imprimé : 18 feuilles, plus six planches lithographiées. (Les feuilles 2 et 3 épuisées, seront envoyées après un nouveau tirage).

La Société d'Avesnes n'embrasse qu'un arrondissement. Elle est modeste, peu nombreuse; cependant elle a produit des articles très-dignes d'intérêt. M. Michaux aîné, son travailleur le plus assidu, a donné de fort bonnes études sur les modifications apportées depuis trois siècles au calendrier Julien, — sur la charte de commune accordée à Faivil, en 1174, par Hugues de Chastillon, — sur les principaux monuments funéraire de l'église d'Avesnes, — sur une ordonnance de Louise d'Albret, dame d'Avesnes, en 1510, — quelques épisodes de l'histoire de cette ville, — sur d'anciens péages, etc.

M. Chevalier s'est occupé du rétable de Fontaine. M. Caverne a signalé des sépultures anciennes découvertes à Avesnelles, et une statuette gallo-romaine en bronze, mise à jour à Fayt-le-Grand, par des bûcherons; enfin, M. Tordeux a décrit une série intéressante de monnaies romaines trouvées en 1862 dans le forêt de Mormal.

Société Archéologique, Sciences et Arts de Poligny (Jura).

Quatre livraisons des travaux de cette Association nous sont parvenues; 1865, in-8°. On y remarque une notice sur le tremblement de terre d'Oran en 1790, par M. le docteur Bourilhon, membre correspondant; de courtes réflexions de M. le docteur Perron, sur le régime intérieur des hôpitaux du XVIIIe siècle, et de M. Bel, correspondant, à propos d'une 3e Alise (*Alesia*) dans le Jura.

Ces travaux malheureusement fort écourtés, sont suivis d'une

biographie de l'historien *Chevalier*, de Poligny, par M. Marminia : de quelques articles nécrologiques et bibliographiques, et des poésies de MM. Berge et Millien, également membres correspondants.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire des articles sur l'Agriculture, qui ne manquent, assurément, ni d'intérêt, ni d'utilité, mais qui ressortent tout à fait du cadre de nos travaux.

LH.

LISTE DES PUBLICATIONS

OFFERTES A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 1er JANVIER 1865.

§ 1er. *Par le Ministère de l'Instruction Publique.*

Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, et distributions des récompenses en 1864 ; Paris, Dupont, 1864, in 8°.

Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes en 1864 ; Archéologie, histoire et philologie ; Paris, Imprimerie impériale, 1865, 2 vol. in-8° et planches.

Bulletin des Sociétés savantes ; tomes 1er et 2e, 1854-1855 ; Paris, Dupont, in-8°.

Revue des Sociétés savantes de la France et de l'Etranger, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique ; Paris, Dupont, tomes 1, 2, 3, 4, 5 ; 1856 1858, in-8°.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique ; 3e série; Paris, Dupont, 1863-1864, in-8°.

Les voies romaines en Gaule; voies des itinéraires, résumé du travail de la commission de la topographie des Gaules, par M. Alexandre Bertrand; Paris, Didier, 1864, in-8°, avec la carte topographique dressée par ordre de l'Empereur, sur double grand-aigle.

§ 2. *Par les Sociétés correspondantes.*

Bulletin du Comité Archéologique de Senlis, pour 1864; un volume in-8°.

Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, année 1864, 4 fascicules in-8°.

Mémoires de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes; 1864-1865. 10 feuilles in-8° et planches.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny; 1865, 3 livr. in-8°.

Mémoires de l'Académie Impériale des sciences de Toulouse; 1864, 1 vol. in-8°.

Procès-Verbaux de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure de 1818 à 1848; 1865, un vol. in-8°.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, depuis sa fondation; 16 vol. in-8°

Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois; 1re et 3e années; 1862, 1864, 2 vol. in-8°.

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; 1865, 1 vol. in-8°

Annales de la Société Eduenne, d'Autun; 1862, 1864, un vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'études d'Avallon, pour 1864; 6e année, 1865, 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société Impériale Archéologique du midi de la France; Toulouse, 1865, tome VIII, 6e livr. in-4°.

Société française d'Archéologie, à Caen; publication de 1864, un vol. in-8°.

Mémoires de la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul; tome IV 1865, in-8°.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun (Meuse); 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, vol. avec un fascicule de planches; 1843,1863, 5 vol. in-8°

Mémoires de la Société des Belles-Lettres etc., de Saint-Quentin; 1864, in-8°.

Traduction des discours d'Eumène, par MM. l'abbé Landriot et l'abbé Rochet, etc. (publication de la Société Eduenne d'Autun); Autun, 1854, in-8°

Etude historique et critique sur la mission, les arts et le culte de Saint-Bénigne, Apôtre de la Bourgogne etc., par M. l'abbé Bougaud, (publication de la Société Eduenne d'Autun, 1859, in-8° de 480 planches.

Cartulaire de l'église d'Autun, 1re et 2e partie; publié par M. A. de Charmasse (Société Éduenne); Paris, Durand; Autun, Déjussieu, 1865, in-4° de 420 pages.

§ 3. *Par les Sociétaires.*

Notice sur les Eaux minérales de Monte-Catini, etc., par M. le docteur Nap. Périer, Médecin principal des Invalides; Paris, Rozier, in-8° de 18 pages.

Rapports et notes sur divers sujets d'Anthropologie; — les Populations de la Kabylie; — les Mariages consanguins, etc., par M. le docteur Nap. Périer (extrait du *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris), 1860, in-8°.

Rapports et instructions pour le littoral de la mer Rouge, par le même (extrait du *Bulletin* de la Société d'Anthropologie), 1864, in-8° de 31 pages.

Rapports sur les Celtes, par le même; 1865, in-8° de 38 pages.

Baux à ferme, recueil des usages du canton de Crécy (Seine-et-Marne), par M. Bruneau, juge de paix; 2e édition, 1060, in-12 (offert par M. Le Blondel, éditeur).

Tarif usuel pour la conversion des mesures agraires, par E.-F. Mareau; Meaux, 1858 (offert par M. Le Blondel, éditeur).

Note sur le silex taillé de l'âge archéologique de la pierre. par M. Louis Leguay, (extrait du Bulletin du Comité archéologique de Senlis); 1864, in-8°.

Itinéraire de l'expédition de César, d'Agendicum à Gergovia-Boïarum et à Avaricum, par M. A. Bréan, membre correspondant; Orléans, 1865, in-8° avec planches.

Notice sur quelques antiquités situées dans le canton de Nangis (S.-et-M.), par M. le comte de Pontécoulant (extrait des Mémoires lus, en 1865, à la Sorbonne); in-8° et planches.

Essai historique sur l'institution des payeurs du Trésor, à l'intérieur et à l'armée, par M. A. Fourtier, payeur de l'Hérault; Paris, Dupont, 1865, in-12 de 28 pages.

Souvenir d'un voyage dans l'isthme de Suez et au Caire, par M. C.-E. David, ancien ministre plénipotentiaire; Paris, Angot, 1865, in-8° de 60 pages.

Notice sur les députations de la province de Bourbonnais et du département de l'Allier, aux grandes Assemblées nationales, depuis 1413 jusqu'en 1843, par M. Clairefond (membre correspondant); 1849, 24 pages in-8°.

Réponse à cette question du congrès archéologique de France tenu à Moulins, en 1855 : — Quelles étaient les limites et divisions du département de l'Allier et de l'ancienne province de Bourbonnais? par M. Clairefond; Paris, 1865, in-8° de 27 pages.

Notice historique et archéologique sur le Monastère et l'Église de Sainte Engrâce-du-Port, au pays de Soule (lue à la Sorbonne en 1864), par M. Hippolyte Durand, correspondant; Paris, imprimerie impériale, 18 pages et planches.

Sur le papyrus grec du musée du Louvre, contenant un traité de la sphère, et sur le zodiaque rectangulaire de Denderat, par M. Brunet de Presle, de l'Institut (Extrait du *Journal de l'Instruction publique*); in-8° de 6 pages.

Essai de bibliographie départementale, ou Catalogue des ouvrages, etc., ayant pour objet le département de Seine-et-Marne, par Th. M. Lhuillier; Meaux, 1857, in-12 de 117 pages.

Biographie du mathématicien Camus, né à Crécy-en-Brie, par M. Th. Lhuillier; Meaux, 1863, in-8° de 13 pages, avec un autographe.

Croquis biographiques : Jean Bachot, curé de Mormant; Benjamin de la Villate, chanoine de Champeaux; le peintre Dumée; par M. Th. Lhuillier; Melun, 1863, in-8° de 15 pages.

Sainte Marie d'Auch, histoire et description, par M. l'abbé Caneto, Vicaire-général (membre correspondant); Auch, 1864, in-12 avec dessin.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ. . . . . .
SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL. 1
SÉANCE GÉNÉRALE, du 25 mai 1865. 4
LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES. 28
— DES MEMBRES CORRESPONDANTS. 29
— DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES 30

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

COULOMMIERS, SÉANCE du 29 janvier. 32
COMMISSION des cours et lectures publiques. 33
FONTAINEBLEAU, SÉANCE du 31 janvier. 34
— — du 27 mars. 34
— — du 15 mai 34
— — du 10 juin 35
MEAUX, SÉANCE du 6 février. 35
— — du 3 avril 37
— — du 4 juin. 39
MELUN, SÉANCE du 8 janvier. 40
— — du 5 février. 41
— — du 4 mars 43
— — du 7 mai. 44
— — du 11 juin. 46
PROVINS, SÉANCE du 14 janvier 48
— — du 24 avril. 49

TRAVAUX.

COMPTE-RENDU ANNUEL DU TRÉSORIER, par M. COURTOIS. 51
— DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, par M. LHUILLIER. . 59
LA PIERRE A CENT-TÊTES, du bois de Montaiguillon, par l'abbé PUYO. . 65
LES RELIQUES DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE, de Brie-Comte-Robert, par M. LEMAIRE 77
SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE MONTEREAU, par M. P. QUESVERS. . 85
UNE FÊTE OFFICIELLE A MELUN, sous Louis XV, par M. LEROY. . . 89
LE MENHIR DE SAINT-BRICE près Provins, par M. Victor PLESSIER . . 99

ÉRECTION DE LA PAROISSE SAINT-LOUIS A FONTAINEBLEAU, lettre inédite de Louis XIV. 109
NOTICE SUR DES FOSSILES trouvés dans une carrière de sable, par M. le Dr Le Roy. 117
NOTE AU SUJET D'UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE COLBERT, par M. Sollier. 123
EXCURSION AUX RUINES DU CHATEAU DE BOISSY ET A L'ÉGLISE DE FORFRY, par M. A. Carro. 127
NOTICE SUR DANIEL GITTARD, architecte du temps de Louis XIV, par M. A. Taillandier 131
LA TOUR DU BOURREAU DE PROVINS, par M. Michelin 141
NOTE SUR UNE MÉDAILLE RENCONTRÉE A PROVINS, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. 161
RAPPORT SUR LES FOUILLES DE MELUN, par M. Leroy. 181
NOTICE SUR LES MONUMENTS dits Druidiques et les sépulture de Maintenon, par M. Leguay. 179
DU MARIAGE EN ALGÉRIE, et de son influence sur la colonisation, par M. A. Tabouret 197
ÉTUDE SUR LA BIBLE DE L'HUMANITÉ, par M. Maxime Beauvilliers. 211
UN SOUVENIR DE L'AMÉRIQUE DU SUD, par M. Étienne David. . . 219
FABLES, par M. Labiche. 225
EXTRAIT DES COMPTES-RENDUS DES PUBLICATIONS DE QUELQUES SOCIÉTÉS SAVANTES. 231
LISTES DES PUBLICATIONS OFFERTES A LA SOCIÉTÉ. 235

GETTY CENTER LIBRARY